This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Mrs Madill
March 13. 1811

EXPOSITION
DE LA DOCTRINE CHRETIENNE

QU'ON ENSEIGNE

DANS LES EGLISES

DE

L'UNITE DES FRERES.

PAR

AUGUSTE GOTTLIEB SPANGENBERG.

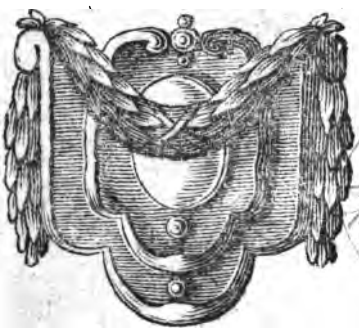

A BARBY

CHEZ CHRETIEN FREDERIC LAUX,

MDCCLXXXII.

110. k. 279.

BIBLIOTHECA BODLEIANA

Grace & Paix,

de la part de Dieu notre Père,

& du Seigneur Jéſus-Chriſt,

ſoit avec tous ceux

qui invoquent

en quelque lieu que ce ſoit

le Nom de Jéſus-Chriſt,

qui eſt leur Seigneur & le notre!

C'eſt en formant ce vœu que l'Auteur remet,

Aux Anciens,

& à tous ceux qui travaillent à la parole
& à l'inſtruction

dans les Egliſes des Frères,

cet écrit

dicté par l'amour de la Vérité de l'Evangile.

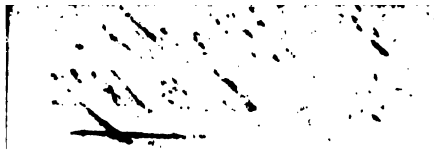

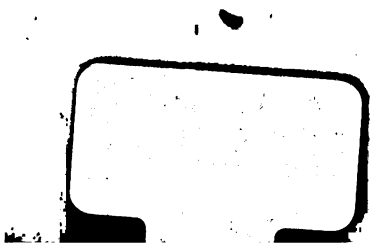

Mr. Mackie
March 13. 1817

qui alloit jusqu'à expoſer les biens & la vie pour la défendre.

Des Hommes éclairés, à qui nous devons des égards, nous ont cependant fait connoitre, qu'il ſeroit bon que les Frères, ſelon l'intelligence qu'ils ont de ce que St. Paul appelle *le Myſtère de Chriſt*, fiſſent imprimer un précis de la Doctrine évangélique, expoſée avec ſimplicité & dans une liaiſon naturelle. D'autres ſont allé plus loin; Ils nous ont fait ſavoir que, dans ces triſtes tems où pluſieurs ne ſe font aucun ſcrupule de tordre criminellement les Ecritures, ils croioient qu'il étoit du devoir des Frères de faire voir à tout le monde qu'ils n'ont pas honte de l'Evangile de Chriſt. Les Frères ont eux-mêmes reconnu qu'il leur convenoit de mettre une fois le Public à portée de ſavoir quels ſont leurs ſentimens; Et ils ont jugé cela d'autant plus néceſſaire, que les fauſſes opinions qu'on a coutume de leur attribuer, ſont ſans nombre. Tout cela les a engagé à examiner la choſe en la préſence du Seigneur; Et après être convenus entre eux, qu'une pareille entrepriſe pouvoit avoir ſon utilité, dans les tems où nous

vivons

vivons aujourd'hui, ils ont trouvé bon de me charger de l'exécuter.

J'ai bien ſenti d'avance combien importante étoit cette commiſſion, & combien j'étois peu propre à m'en aquiter dignement. Cependant je m'en ſuis chargé volontiers, tant par l'amour que j'ai pour mon Sauveur Jéſus-Chriſt, que par la fidélité que je dois aux Egliſes des Frères, leſquelles j'ai eu la grace de ſervir pendant pluſieurs années. J'ai donc entrepris cet ouvrage dans la ferme confiance que mon Dieu ne me refuſeroit pas la gracieuſe aſſiſtance dont j'aurois beſoin pour remplir cette tache.

Dans tout mon travail la vérité a été l'unique objet que j'ai eu en vue. J'entens par la vérité, celle qui nous montre la route qui conduit à la vie éternelle, cette vérité qu'on ne trouve qu'en Jéſus-Chriſt, Jean XIV. 6. cette vérité qui nous affranchit de la ſervitude du péché, Jean VIII. 32. & dans laquelle Dieu nous ſanctifie, Jean XVII. 17. La vérité dont je parle eſt tellement cachée aux yeux de la chair, qu'aucun homme ne peut la découvrir par ſes propres forces & lumières, fut-il doué d'un

eſprit angélique. Si tous les ſages du monde tant ceux du ſiécle où nous vivons, que ceux des ſiécles paſſés & à venir, réuniſſoient toutes les forces de leur génie pour trouver un moyen de tirer la créature humaine de ſon état de péché & de miſère & de lui procurer la félicité éternelle, ils n'y réuſſiroient jamais. Notre Seigneur Jéſus-Chriſt diſoit à ſon Père céleſte: Ta parole eſt la vérité, St. Jean XVII. 17. Et aux Juifs: Je vous ai dit la vérité, telle que je l'ai appriſe de Dieu même, Jean VIII. 40. Il fit la même déclaration devant Pilate, quand il dit: Je ſuis venu dans le monde afin de rendre témoignage à la vérité, Jean XVIII. 37. Cette vérité n'eſt donc autre choſe que l'Evangile touchant notre ſalut, c'eſt-à-dire, la Doctrine de Jéſus-Chriſt & de ſes Apotres. Cet Evangile du ſalut eſt, par cette raiſon, appellé expreſſément, la Parole de vérité, Eph. I. 13. Et par la Grace de Dieu, nous la trouvons dans la Sainte Ecriture. C'eſt auſſi par cette raiſon que, dans toutes les matières que j'avois à traiter, je me ſuis étudié à rechercher ſcrupuleuſement ce que l'Ecriture Sainte en dit. Je l'ai fait

dans

dans la perſuaſion où je ſuis, qu'en cela, je me ſuis conformé aux intentions & aux ſentimens de mes frères. Car, eux & moi, nous nous ſommes engagés ſolemnellement, & plus d'une fois, à nous en tenir de tout notre cœur à la Doctrine de Chriſt & de ſes Apotres, telle que nous la trouvons dans la Sainte Bible.

On trouvera dans cet écrit les paſſages de l'Ecriture Sainte qui parlent d'une même Matière raſſemblés & rangés dans un ordre qui n'eſt point contraire à la ſimplicité, & qui a l'utilité de faire voir l'harmonie admirable qui regne dans la Bible où le plus ſouvent un paſſage eſt éclairci parfaitement par un autre. Cet ordre ſert en même tems à mieux faire connoitre les vrais ſentimens des frères; ce qui eſt le but qu'on s'eſt propoſé dans cet ouvrage.

Il en eſt de même de l'ordre des *matières* qui ſont contenues dans cet Ecrit; elles ont toutes une affinité les unes avec les autres, de maniere pourtant que celle qui renferme le fondement de l'autre eſt par là même liée plus étroitement avec elle, ce qui fait qu'elles ſe ſuivent dans un ordre aſſez naturel, dans lequel cependant il

n'a pas été poſſible d'éviter abſolument les répétitions.

Dans cette traduction on a inſéré quelque fois un ou deux mots dans le paſſage même, afin d'en rendre le ſens plus clair, ſans avoir beſoin d'entrer pour cela dans de plus amples explications.

En publiant cet ouvrage, les voeux de mon cœur ſont, que notre bon Dieu daigne y répandre ſa Bénédiction, & qu'il accompagne ſa Vérité d'une vertu divine qui ſe déploie efficacement ſur tous les Lecteurs!

Intro-

Introduction.

§. 1.

Les prémiers Chapitres des Livres de Moïſe nous apprennent que Dieu créa Adam le prémier homme à ſon image, mais qu'Adam & Eve, la femme qui lui avoit été donnée pour aide, bientot après déſobéïrent à leur Créateur & firent entrer le péché dans le monde par leur déſobéïſſance. Les ſuites de cette triſte chute, furent, dès ce jour même, qu'ils commencèrent tous deux à craindre de paroitre devant Dieu & à ſe cacher de devant ſa face; Avec cela, au lieu de confeſſer leur péché, ils rejettérent la faute l'un ſur l'autre; preuve évidente qu'ils avoient perdu l'image de Dieu. Comme, ſelon la parole que Dieu avoit prononcée auparavant, il ne pouvoit pas les laiſſer impunis, la peine de leur péché fut la malédiction & la mort, qui tomba ſur eux & ſur leurs deſcendans. Cependant Dieu les aſſura en même tems de ſa miſéricorde & leur fit la conſolante promeſſe, que la ſemence de la femme briſeroit la tète du ſerpent qui l'avoit ſéduite, mais que ce ſerpent lui briſeroit auſſi le talon.

§. 2.

Les deux fils qu'Adam & Eve engendrérent, & qui furent Caïn & Abel, étoient d'un caractère bien différent l'un de l'autre. Ils ſavoient bien tous deux que c'étoit du Seigneur qu'ils avoient reçu la vie & tous

les

les autres biens dont ils jouiſſoient, & qu'ainſi leur devoir étoit de l'honorer, de l'aimer & de le ſervir; Auſſi lui offrirent-ils l'un & l'autre des oblations & des ſacrifices comme des témoignages de leur reconnoiſſance. Cependant Caïn étoit porté au mal & s'y laiſſoit entraîner. Abel au contraire ſe conduiſoit fidèlement ſelon ſes lumières & ſe laiſſoit guider par l'Eſprit de Dieu. C'eſt pourquoi Dieu agréa le ſacrifice qu'il lui offroit par la foi. Hebr. XI. 4. Mais il n'eut point égard à Caïn & à ſon Oblation. Celui-ci en fut irrité & ſa colère s'alluma contre ſon frère Abel, tellement que, quoique Dieu l'en eut repris, il s'éleva contre ce frère & le tua. Dieu lui aïant demandé raiſon de ce fratricide, il lui répondit comme auroit fait un homme qui n'eut rien ſçu de tout cela, & Dieu ne le laiſſa point impuni. C'eſt ainſi que commença dans le monde le combat entre le bien & le mal, entre la lumière & les ténèbres, entre les enfans de Dieu & les enfans des hommes; Combat qui a continué & duré juſqu'à ce jour.

§. 3.

Les hommes ſe multipliant enſuite de plus en plus, Dieu leur continua ſes ſoins paternels. Il leur manifeſta ſa bonté, ſa ſageſſe & ſa puiſſance, non ſeulement par les oeuvres de la création, mais auſſi en leur accordant chaque jour abondamment tous les biens dont ils avoient beſoin pour leur ſubſiſtance. Sa bonté ne ſe borna pas à cela, il eut auſſi la condeſcendance de parler lui-même à quelques uns d'eux immédiatement. C'eſt ainſi qu'il daigna avertir Caïn, avant qu'il eut tué ſon frère, & après qu'il eut commis ce crime, il lui

en

en fit des reproches. Si donc Dieu a bien voulu parler en perſonne à cet homme méchant, pourroit-on douter qu'il n'ait eu des communications intimes avec des hommes qui ſe remettoient à ſa grace, par exemple avec Hénoc, duquel il eſt dit, qu'il chemina trois cens ans avec Dieu. La même choſe paroit évidemment par les entretiens qu'il eut avec Noé, Gen. VI. 8. &c. Si nous ne ſavons pas préciſément tout ce que Dieu revéla alors à ſes enfans, parce que Moïſe n'en dit que très peu, il eſt pourtant hors de doute qu'il doit avoir inſtruit lui même les hommes touchant les ſacrifices, ſans cela, d'où auroient-ils pu ſavoir que cette ſorte de culte lui étoit agréable? Puisqu'il eſt dit poſitivement d'Abel, que par la foi il offrit à Dieu un ſacrifice plus agréable que celui de Caïn, n'eſt-il pas vraiſemblable que Dieu lui avoit enſeigné quelle étoit la ſignification de ces ſacrifices, & dans quel eſprit ils devoient être offerts, ſelon le degré de lumières qu'il trouvoit bon d'accorder aux hommes de ces tems là? Comme il eſt dit auſſi d'Hénoc, que c'eſt par la foi qu'il a été enlevé, & de Noé, que par la foi il bâtit l'arche pour la conſervation de ſa famille, il eſt évident que dès lors déja Dieu a voulu principalement conduire les hommes à la foi, puisque ſans la foi il eſt impoſſible de lui plaire. On eſt même fondé à croire qu'il leur révéla pluſieurs autres choſes. Si Dieu n'eut pas fait connoître à Noé la différence qu'il vouloit qu'on fit entre les animaux purs & les impurs, comment ce Patriarche auroit-il pu ſavoir cette différence & exécuter l'ordre que Dieu lui donna de renfermer dans l'arche ſept paires d'animaux purs & une ſeule paire d'animaux impurs? Comment encore Hénoc, le ſeptième homme depuis

Adam

Adam eut-il pu prononcer cette prophétie: *Voici le Seigneur qui vient avec la multitude innombrable de ſes ſaints pour exercer le jugement ſur tous les hommes, &c.* Jude v. 14. ſi cet événement ne lui eut pas été révélé?

Par rapport à ſa volonté Dieu a mis dans le cœur des hommes un ſentiment ſuivant lequel ils ſavent ce qu'ils doivent faire ou éviter. La conſcience leur parle & leur dit, tantot: voila qui eſt mauvais, Dieu le déſapprouve & le punit; tantot: voilà qui eſt bon & agréable à Dieu, il en ſera le rémunérateur. Comme ce ſentiment eſt commun à tous les hommes, il doit l'avoir été auſſi aux hommes de ces tems là. Avec cela l'Eſprit de Dieu, qui ſe communiquoit à eux, leur donnoit des lumières encore plus claires ſur la différence du bien & du mal, & les ſollicitoit à pratiquer l'un & à éviter l'autre. Si Dieu ne leur avoit pas accordé cette aſſiſtance de ſon Eſprit, il n'auroit pas pu avec juſtice leur faire ce reproche que nous liſons, Geneſe VI. 3. *Mon Eſprit ne conteſtera point à toujours avec les hommes*, ou ſuivant d'autres verſions: *Les hommes ne veulent plus ſe laiſſer inſtruire & reprendre par mon Eſprit.*

Dieu, qui par un effet de ſa grande miſéricorde, ſe communiquoit alors immédiatement à pluſieurs perſonnes, inſtruiſoit auſſi les hommes médiatement, c'eſt à dire, par ceux à qui il avoit fait connoitre ſes intentions. Ce fut par ſa direction que, dans ce tems-là, & lorsqu'Enos parut au monde, *on commença d'appeller*, c'eſt à dire, de prêcher & d'invoquer publiquement *le Nom de l'Eternel*, Gen. IV. 26. Noé, qui eſt appellé un prédicateur de la juſtice, publia hautement, non

ſeu-

ſeulement par ſes diſcours, mais encore par la conſtruction de l'Arche, que Dieu étoit ſur le point de punir les péchés des hommes, s'ils ne ſe convertiſſoient pas. Mais qu'arriva-t-il? Les hommes continuérent de pécher contre ſcience & conſcience, d'oublier Dieu, de s'ériger en tirans les uns des autres, & de vivre dans toutes ſortes de crimes & d'abominations. Dans ce tems-là, le nombre de ceux qui reclamoient Dieu, qui marchoient droitement devant lui & qui le ſervoient, étoit très petit. Il arriva même ſucceſſivement que les enfans des hommes de Dieu ſe joignirent à la foule des impies & la groſſirent tellement qu'à la réſerve de Noé il ne ſe trouva presque plus perſonne qui ſe laiſſat conduire par l'Eſprit de Dieu. Cela indigna & irrita Dieu à un tel point qu'il réſolut d'exterminer enfin ces impies de deſſus la terre par les eaux du déluge.

Après avoir exécuté ce terrible jugement, auquel il n'échappa que huit perſonnes qui furent conſervées dans l'arche, Dieu toujours riche en miſéricordes, déploïa de nouveau les tréſors de ſa Grace en faveur du genre humain. Il conſola Noé en lui promettant qu'il ne déſoleroit plus la terre à cauſe des hommes; Et à cette promeſſe il ajouta l'aſſurance qu'il ne ſe lafſeroit point de faire du bien aux hommes: *Auſſi longtems*, lui dit-il, *que la terre durera, les ſemailles & les moiſſons, le froid & le chaud, l'été & l'hyver, le jour & la nuit ne ceſſeront point*, Gen. VIII. 22. Par ſa bénédiction les hommes ſe multiplièrent de nouveau & remplirent la terre. Il leur accorda l'uſage de tous les animaux de la terre, de tous les oiſeaux de l'air, de tous les poiſſons & de tous les reptiles. Au lieu qu'auparavant

il

il n'avoit aſſigné à l'homme pour nourriture que l'herbe des champs, ici il lui donna tout ce qui a vie & mouvement, pour s'en nourrir. En même tems il donna à entendre que la vie de tout homme eſt chère & précieuſe à ſes yeux, parce qu'il avoit créé l'homme à ſon image. Par cette raiſon il déclara qu'il vengeroit le ſang d'un homme, qu'un homme ou un animal oſeroit répandre; En un mot il n'oublia rien pour convaincre les hommes qu'il eſt un Dieu & un Seigneur gracieux, bon & miſéricordieux.

Non content de pourvoir ainſi libéralement aux beſoins de la vie naturelle, il emploïa les moïens les plus efficaces pour les attirer dans ſa communion, & par là, pour les établir & maintenir dans la jouïſſance d'une vraïe félicité. Il continua, comme il avoit fait avant le déluge, de ſe manifeſter immédiatement à l'un & à l'autre. Par exemple, lorsque Noé lui eut érigé un autel, & qu'il lui eut ſacrifié de toutes ſortes d'animaux purs, & d'oiſeaux, en holocauſtes, il lui en témoigna ſon bon plaiſir. En même tems il lui fit entendre qu'il ne vouloit pas que les hommes imitaſſent les animaux qui mangent une bête avec ſon ſang. Outre cela, il inſtruiſit les hommes médiatement, c'eſt à dire, par l'organe de certains hommes auxquels il révéloit ſa volonté. Tel fut, entre autres, Melchiſédec, Roi de Salem, & Sacrificateur du Très-Haut, c'eſt à dire, du Dieu éternel & vivant; titre qui inſinue, qu'il ne ſervoit pas ſeulement Dieu dans ſon particulier, mais encore qu'il inſtruiſoit les autres, qu'il offroit des ſacrifices pour eux & les béniſſoit.

Mais tous ces ſoins que le Seigneur daigna prendre des hommes furent chez la plupart ſans effet. Ils ne vou-

voulurent point croire à sa parole, ils suivirent leurs propres pensées et se soumirent à la tyrannie de leurs passions déréglées. Le souvenir des jugemens de Dieu, qui avoient éclaté dans le déluge universel, n'étoit pas assés puissant pour leur inspirer la crainte de mal faire; en un mot, les habitans du second monde se rendirent aussi criminels que ceux du prémier. Ils s'aviserent de rendre leur nom célébre dans le monde, ils entreprirent de bâtir une tour dont le sommet atteignit jusqu'aux nues. Mais dans le tems qu'ils étoient occupés à cette orgueilleuse entreprise, Dieu en arrêta l'exécution en confondant leur langage, & les dispersa dans toutes les différentes régions de la terre. Alors ils s'abandonnérent à toutes sortes d'idolatries & se livrérent à des crimes si infames & si crians que Dieu, laissant un libre cours à sa justice, détruisit quelques unes de leurs villes par le feu & par le soufre. Les Cananéens, quoique témoins de ces terribles jugemens, n'en furent point épouvantés; & loin de renoncer à leur impieté ils se plongérent encore plus avant dans toutes sortes d'abominations. C'est pourquoi Dieu résolut de les retrancher aussi de dessus la face de la terre.

§. 4.

Dans le petit nombre de ceux qui conservoient encore le souvenir de leur Créateur & qui l'aimoient & l'honoroient, on remarque sur tout Abraham. Il est dit de lui, que Dieu le tira de sa patrie & du milieu de sa parenté pour le faire passer dans le païs de Canaan, où il habita comme étranger parmi un peuple idolatre & impie. Là il érigea plusieurs autels à l'honneur du vrai Dieu où il invoqua son nom; & tandis qu'il l'honoroit par la

sainteté de sa vie, il faisoit régner la piété dans sa maison, & y exhortoit publiquement tous ses voisins. Ce fut avec ce respectable homme que Dieu traita une Alliance, avec promesse que, dans sa semence, c'est à dire, dans sa postérité, toutes les générations de la terre seroient bénites. Par là il vouloit lui faire entendre que le Sauveur du monde devoit descendre de lui. Une suite de cette Alliance fut, que Dieu choisit la postérité d'Abraham pour être son peuple particulier, & qu'il lui accorda plusieurs avantages préférablement à tous les autres peuples de la terre. Quelque tems après il tira miraculeusement du pais d'Egypte, par le ministère de son serviteur Moïse, les descendans de ce Patriarche qui gémissoient dans l'esclavage, pour les mettre en possession de la terre qu'il avoit promise à leur pere. Cependant, par des vues dignes de sa Sagesse, il ne les fit pas passer du pais d'Egypte dans celui de Canaan par le plus court chemin, mais il trouva bon de les conduire à travers la mer rouge dans les déserts de l'Arabie. Ce fut ici qu'il leur donna sa Loi, et il le fit d'une maniére si majestueuse que tout ce peuple en fut rempli de la crainte la plus respectueuse pour son divin Législateur. A la publication de sa Loi il ajouta la gracieuse promesse qu'il les maintiendroit dans la jouïssance du repos, qu'il les protégeroit contre leurs ennemis, qu'il les préserveroit de mal, & qu'il les combleroit de toutes sortes de biens, pourvu qu'ils gardassent fidélement son Alliance. Mais que si, au contraire, ils la violoient, il les puniroit par des famines, des maladies, des pestes & d'autres chatimens semblables. Il usa donc envers eux d'une bonté & d'un support inexprimable! Il fit jaillir l'eau du rocher pour les abreuver, & pourvut

à tous leurs autres besoins d'une façon tout à fait inouïe & merveilleuse. Mais, chose étrange, par la dureté de leur coeur, ils se rendirent si indignes de tant de bontés que le Seigneur résolut de faire mourir dans le désert tout ce peuple rebelle, qui étoit au nombre de six cens mille hommes; Par conséquent, de ne faire entrer que leurs enfans dans le païs qu'il avoit promis de donner à la postérité d'Abraham. C'est ce que Moïse rapporte dans les cinq Livres qu'on a de lui & qui, par les soins de la Providence, ont été conservés jusqu'à nos jours.

§ 5.

Après la mort de Moïse, le peuple d'Israël fut introduit dans le païs de Canaan par Josué qui, avec Caleb, étoit le seul qui fut resté en vie des six cens mille hommes qui étoient morts dans le désert à cause de leurs péchés. Là Dieu fut avec Josué & l'assista si puissamment qu'il put exécuter tout ce qu'il avoit à faire. Ce nouveau conducteur partagea le païs aux douze Tribus d'Israël, & avant que de mourir, il leur fit promettre qu'ils demeureroient fidélement attachés au Seigneur leur Dieu & qu'ils persévereroient à garder sa parole & sa Loi. Tout cela est amplement décrit dans le livre de Josué.

La fidélité des Israélites & leur attachement pour la Loi de Dieu ne furent pas de longue durée. Bientôt ils commencèrent à se livrer aux crimes des peuples qui étoient en abomination à l'Eternel & à mettre en oubli les saints commandemens du Seigneur. Sur cela, il permit que leurs ennemis devinssent assés puissans pour les opprimer & pour les réduire à un état tout à fait déplorable. Cependant il ne les abandonnoit pas tout à fait. Dès qu'ils rentroient en eux-mêmes & qu'ils re-

tournoient à l'Eternel, il usoit de miséricorde envers eux & leur envoyoit des Juges qui prenoient leur défense & qui les délivroient de la tyrannie de leurs ennemis. Cela continua ainsi jusqu'au tems de Samuel qui exerçoit parmi eux, non seulement la charge de Juge, mais encore la sacrificature. L'Histoire de ces tems là est rapportée dans le Livre des Juges & dans celui de Ruth.

Ce fut dans les dernières années de Samuel que le peuple d'Israël demanda avec importunité d'avoir un Roi, aimant mieux la forme du Gouvernement des nations païennes que d'être gouverné immédiatement par le Seigneur. Pour satisfaire à leurs désirs insensés, Dieu leur donna Saül pour Roi. Mais celui-ci devint bientôt désobéissant à sa parole; c'est pourquoi il le rejetta & élut David à sa place. David fut un homme selon le coeur de l'Eternel. Il exécuta ponctuellement ce qu'il lui commanda, & Dieu fut avec lui. Avant qu'il fut Roi, & sous le regne de Saül il eut beaucoup d'adversités & de souffrances à essuïer, mais elles furent instructives & salutaires pour lui. On peut dire de lui qu'il aimoit Dieu de tout son coeur; cependant, lorsqu'il fut devenu puissant il tomba dans le péché, & par là, il attira bien des chatimens & des calamités sur lui, sur sa famille & sur son Roïaume. Revenu ensuite à lui-même, il se convertit de nouveau de tout son coeur au Seigneur. Il a composé, par l'Esprit prophétique dont il étoit inspiré, plusieurs beaux Pseaumes qui, joints à ceux de quelques autres Hommes de Dieu, sont parvenus jusqu'à nous.

§. 6.

A David succéda son fils Salomon qui n'eut point son égal en sagesse. Celui-ci bâtit un temple à l'Eternel & rendit

bendit fleuriſſant le Roïaume d'Iſraël. Séduit enſuite par ſes femmes, il permit l'établiſſement d'un culte idolatre dans le païs, & par là il provoqua la colère de Dieu contre lui. Cependant le livre qu'il compoſa dans ſes derniéres années, ſous le titre d'Eccléſiaſte, fait préſumer, qu'il changea de ſentiment & qu'il ſe convertit avant ſa mort. C'eſt auſſi de lui que nous avons le livre des Proverbes & du Cantique des Cantiques.

Après ſa mort le Roïaume fut partagé. Son fils Roboam conſerva la tribu de Juda & celle de Benjamin. Les dix autres tribus élurent Jéroboam pour leur Roi. Depuis ce tems là, tout alla en décadence; car quoique le culte du vrai Dieu fut conſervé dans le Roïaume de Juda, l'idolatrie continua d'y être exercée. Quant au Roïaume d'Iſraël, il ſe livra avec fureur au culte des idoles & à tous les crimes les plus abominables qui en ſont les ſuites naturelles & qu'il n'eſt pas même permis de nommer. Dieu, après les avoir longtems & inutilement avertis & châtiés, permit enfin aux Aſſiriens de renverſer leur conſtitution. Alors les Juifs furent, en partie tués par l'épée, & en partie emmenés en captivité & réduits à la plus grande miſére.

Le Roïaume de Juda ſe ſoutint encore pendant quelque tems. Mais ayant été ſucceſſivement inondé par les mêmes crimes qui avoient cauſé la ruine d'Iſraël, il éprouva auſſi les mêmes jugemens de Dieu. Les Babiloniens bouleverſérent le Roïaume, ils démolirent le temple & ſaccagérent tellement la ville & le païs de Jéruſalem que tous ceux qui ne périrent point par la famine, ou par la peſte, ou par l'épée, furent menés captifs à Babilone. L'hiſtoire de ces tems là ſe trouve

rapportée dans les livres de Samuel, dans ceux des Rois, & dans ceux des Chroniques.

Les Juifs ainſi tranſportés dans le païs de Babilone, commencérent pourtant à rentrer en eux mêmes, & à reconnoitre les énormes péchés, dont ils s'étoient rendus coupables, & après ſoixante & dix ans de captivité ils retournérent dans leur païs ſous le regne de Cyrus & rebatirent, quoiqu'avec beaucoup de peine, la ville & le temple de Jéruſalem. C'eſt à cette époque que ſe rapportent le livre d'Eſdras, celui de Néhémie & celui d'Eſther. Depuis ce tems là, ils ſe conſervérent exempts d'idolatrie, mais avec cela ils n'obſervoient pas ce qu'il y a d'eſſentiel dans la Loi de Dieu; de ſorte qu'à tout conſidérer, leurs circonſtances intérieures & extérieures étoient également triſtes & déplorables.

§. 7.

Quoique, parmi les autres nations, il y eut quelques ames auxquelles Dieu avoit accordé la grace de le connoitre, de l'aimer & de l'honorer, comme cela paroit par le livre de Job, c'eſt cependant parmi le peuple d'Iſraël proprement, parmi ce peuple ſi revêche mais tant favorisé de lui, qu'il avoit ces hommes ſelon ſon coeur, qui lui étoient entiérement dévoués, & d'entre leſquels il en choiſiſſoit de tems en tems auxquels il ſe manifeſtoit d'une maniére diſtinguée. Il les revêtoit de ſon Eſprit & ſe ſervoit d'eux ſelon le conſeil de ſa grace pour annoncer ſa volonté aux autres. Ces hommes pouſſés par le St. Eſprit rédigeoient auſſi par écrit ce qui leur étoit ordonné de Dieu; tant pour ſervir de témoignage à leurs contemporains, que pour l'inſtruction des races futures. Outre les Livres que nous avons ci-

tés

tes. si-delà, nous avons une belle & ample collection de ces divins Ecrits qui, par une gracieuse direction du Seigneur, n'ont pas péri, mais ont été merveilleusement conservés jusques à nos jours. Cette collection comprend les Livres sacrés qui ont pour Auteurs *Hosée*, *Joël*, *Amos*, *Jonas*, *Elie*, *Michée*, *Nahum* & *Habacuc*, qui vivoient avant la captivité du peuple Juif en Babilone. Ceux qui ont prophétisé pendant cette captivité sont: *Jérémie*, *Sophonie*, *Daniel*, *Ezéchiel* & *Abdias*: &, ceux qui ont écrit leurs Révélations après cette captivité sont: *Aggée*, *Zacharie* & *Malachie*.

§. 8.

Ce fut par le ministère de ces Prophètes que Dieu fit connoitre d'une maniére autentique ses volontés, tant au peuple d'Israël, qu'aux nations voisines. Ces hommes de Dieu censurérent les uns & les autres sur leurs déréglemens & sur leurs prévarications: en même tems ils leur dénoncérent, de la part du Seigneur, les jugemens sévéres qui alloient éclater sur eux, s'ils ne se convertissoient pas à lui. Leur ministère ne se bornoit pas à cela, Dieu se servoit aussi d'eux pour expliquer plus clairement aux hommes la promesse qu'il avoit faite à nos premiers parens; voiés §. 1. Outre cela ils étoient chargés de développer & de déterminer plus particuliérement le sens des paroles de Dieu dans la promesse qu'il avoit faite à Abraham, que dans sa semence toutes les nations de la terre seroient bénites. §. 4. Aussi voions-nous qu'après que le nombre des descendans d'Abraham fut monté à plusieurs cens mille hommes, Dieu promit à David que le Sauveur du monde descendroit de sa famille. Bien plus, ces mêmes Prophètes désignérent

rent précisément le tems & le lieu où le Messie devoit naître; en un mot, ils ont parlé d'avance, de sa vie, de sa doctrine, de ses souffrances, de sa mort, de sa résurrection & de son ascension avec autant de clarté & d'exactitude que s'ils eussent été les témoins oculaires de tous ces événemens. Et lorsqu'ils viennent à parler des tems de grace & de bénédiction dans lesquels, non seulement les Juifs, mais aussi les gentils auront le bonheur de vivre sous le sceptre de ce divin Roi, ils en font un tableau parfaitement ressemblant à ce que nous pouvons éprouver, que nous éprouvons en effet par la Grace du Seigneur, & que nous éprouverons dans l'heureuse éternité. Il sera parlé plus amplement dans le §. 16, de ce que les Prophétes ont dit de plus, touchant la personne du Sauveur du monde.

§. 9.

Le peuple Juif en général attendoit avec une sorte d'impatience la venue de ce Roi, qu'ils nommoient le Messie, ou l'Oint du Seigneur. Et lorsque le tems auquel les Prophétes avoient fixé son apparition approchoit, tous ceux en qui le saint Esprit avoit son oeuvre languissoient de le voir paroître. Ce fut alors qu'à Bethléhem, ville de David, naquit Jésus fils de Marie, de la famille de David, selon la parole du Seigneur. Sa naissance fut annoncée par un saint Ange à des bergers qui se trouvoient à la campagne, par Siméon & par Anne la prophétesse aux Juifs assemblés dans le Temple, par une étoile miraculeuse aux Sages d'orient, & par ceux-ci il fut dit au Roi Hérode & à tous les habitans de Jérusalem que le Messie, c'est à dire, le Sauveur, venoit de naître. Lorsque ce Jésus parvenu à l'age de trente ans

pa-

paroît devant le peuple, Dieu lui donna ce témoignage qu'on entendit du ciel: *Celui-ci eſt mon Fils bien aimé en qui j'ai pris mon bon plaiſir, écoutés-le.* Incontinent après il commença l'exercice de ſon miniſtère qui fut accompagné d'Eſprit & de force, & ſes paroles étoient les paroles de la vie éternelle. Il rendit la vue aux aveugles, & l'ouïe aux ſourds, il guérit les lépreux, fit parler les muets & marcher les paralitiques, il reſſuſcita les morts & délivra les poſſédés du Démon; ſans parler d'un grand nombre d'autres miracles que Dieu opéroit par lui & par lesquels il légitimoit ſa perſonne & ſa prédication. Après que le Seigneur Jéſus ſe fut livré à la mort pour nous, ſelon le conſeil de la miſéricorde divine, ſon Pere céleſte le reſſuſcita au troiſiéme jour; & par là il mit aux paroles & aux actions de ſon Fils le ſceau de la certitude & de l'infaillibilité. C'eſt ce qu'on peut voir plus en détail dans les Ecrits de St. Matthieu, de St. Marc, de St. Luc & de St. Jean.

§. 10.

Notre Seigneur Jéſus-Chriſt ne ſe contenta pas d'enſeigner lui-même de ſa propre bouche, mais encore il choiſit un certain nombre d'hommes qui nomma ſes Diſciples, pour être les témoins de la vérité. Ces Diſciples étoient toujours avec lui, & outre les diſcours publics qu'ils entendoient de ſa bouche, ils recevoient de lui des inſtructions particulières. Ils étoient les témoins oculaires de ſes oeuvres & de toute ſa conduite: Ils prenoient part à ſes ſouffrances, & étoient les objets de ſa dilection la plus diſtinguée. C'eſt à ces Diſciples qu'il donna le commandement exprès d'aller dans toutes les villes de la Judée & de la Galilée, & d'annoncer par tout publique-

ment aux hommes que le tems de Grace, si long tems attendu, étoit arrivé & que tous étoient invités à se convertir de tout leur coeur à Dieu & à recevoir avec obéissance de foi la parole du salut. En même tems il leur donna de sages & fidéles instructions sur la maniére dont ils devoient se comporter; & pour légitimer leur vocation, il leur donna le pouvoir de commander aux esprits immondes & de guérir toutes sortes de maladies. Après sa résurrection il se fit voir à eux durant l'espace de quarante jours, pendant lesquels il leur parla du Regne de Dieu. Ce fut alors qu'il leur commanda d'aller par tout le monde & de prêcher l'Evangile à toutes les nations; cependant il leur enjoignit de rester à Jérusalem jusqu'à ce qu'ils auroient reçu l'effusion du saint Esprit, selon la promesse de Dieu. Dès que cet Esprit fut descendu sur eux, ils commencérent leur prédication à Jérusalem, & de-là ils allérent la répandre par tout. Quand une personne venoit à croire à leur prédication, ils la baptisoient, & l'enseignoient de garder tout ce que le Seigneur leur avoit commandé. Aussitot qu'il se trouvoit un certain nombre de personnes baptisées, ils en formoient une Eglise dont les membres ainsi réunis pussent s'édifier les uns les autres, & ainsi croitre de plus en plus dans la Grace & dans la connoissance de Jésus-Christ. Nous trouvons dans le Livre des Actes la relation d'un bon nombre de leurs travaux apostoliques, & nous avons encore les Epitres qu'ils écrivirent tant à des Eglises en général qu'à des personnes particuliéres; enfin nous lisons dans le livre appellé l'Apocalipse, ou la Révélation de St. Jean, la description de ce qui doit arriver à l'Eglise de Christ dans les tems à venir.

De l'Ecriture ſainte.

§. II.

C'eſt des Ecrits, dont il a été fait mention dans les paragraphes 4. 5. 6. 7. 9. & 10. que nous avons maintenant à parler plus particuliérement. Nous devons à des mains autant fidéles que diligentes la conſervation de ces précieux Ecrits & l'aſſemblage qui en a été fait dans un volume que nous nommons la Bible. Ce que les Hommes de Dieu ont écrit touchant ce qui eſt arrivé avant la naiſſance de Jéſus-Chriſt ſe rapporte principalement à l'Alliance de Grace que Dieu fit autrefois avec Abraham & avec les enfans d'Iſraël ſes deſcendans; c'eſt pourquoi cette partie de la ſainte Ecriture eſt appellée l'ancien Teſtament. De même nous nommons le nouveau Teſtament ce que les Diſciples & les Témoins du Seigneur Jéſus nous apprennent touchant la nouvelle Alliance de Grace, promiſe par les Prophétes & établie par Jéſus-Chriſt.

Il eſt aſſés ordinaire de comprendre ſous le nom de l'ancienne Alliance tout le tems qui s'eſt écoulé avant la naiſſance de Jéſus-Chriſt, mais pour parler avec juſteſſe & préciſion, il faut dire que ce tems a commencé à la vocation d'Abraham & qu'il a eu ſon accompliſſement à la mort de notre Sauveur. La raiſon de cela eſt, que dans les tems, qui ont précédé le déluge, arrivé en 1657. Dieu ne mettoit aucune différence entre les hommes, c'eſt à dire, qu'il ne choiſit aucune na-

nation préférablement aux autres, pour être son peuple particulier, quoiqu'il y eut toujours sur la terre un certain nombre d'hommes qui lui rendoient l'honneur & le culte qui lui est dû. Il est vrai qu'après le déluge Dieu fit une Alliance avec Noé & avec ses descendans, lorsqu'il lui promit que la terre ne seroit plus dévastée par le déluge & que, pour signe de cette Alliance, il mit l'arc en ciel dans la nue; voïés Genèse chap. IX. 9. Cependant cette Alliance n'étoit pas limitée à un certain peuple particulier, mais elle comprenoit tout le genre humain. Ce ne fut qu'environ cinq cens ans après que Dieu traita une Alliance avec Abraham (§. 4.) & qu'il lui donna la Loi de la Circoncision, Genc XVII. 1. Après l'écoulement des cinq cens années suivantes, ou environ, il fit une Alliance particulière avec tout le peuple d'Israël qui étoit la postérité d'Abraham. Le but de cette Alliance étoit, de rendre ce peuple heureux à tous égards. Dieu avoit aimé Abraham; c'est pourquoi il ne se contenta pas de faire ressentir à sa personne seulement les effets de sa bonté & de son amour, mais il voulut aussi signaler sa grace & sa miséricorde en faveur de ses descendans jusques aux siécles les plus reculés.

§. 12.

Tout le contenu de cette Alliance est renfermé dans ce peu de paroles: *Je serai votre Dieu; & vous serés mon peuple*, Levit. XXVI. 12. Quel plus grand bonheur, & quelle félicité plus parfaite pour un peuple, que d'avoir pour son Dieu, un Dieu tout puissant, tout sage, miséricordieux, tout sachant, infiniment riche & bon! Si ce Dieu est son bouclier, qui pourra lui nuire? S'il

est

est sa récompense; lui reste-t-il d'autres vœux à former? Et à quel plus haut degré d'honneur peut-il être élevé que quand, sans nul mérite, indigne qu'il en est, il se voit préféré à tous les peuples du monde, élu & proclamé à la face du ciel & de la terre pour être un peuple particuliérement consacré à Dieu?

Ensuite de la gracieuse promesse faite à Abraham, Gen. XII. 7. XIII. 15. XV. 18. XVII. 8. XXIV. 7. Dieu regardant ce peuple comme son peuple, se déclare en sa faveur dans le tems qu'il se trouvoit dans des circonstances tout à fait déplorables & qu'il gémissoit sous le joug de la plus cruelle servitude. Voïés §. 4. Il fait dire par Moïse à Pharaon: Laisse sortir mon peuple, afin qu'il me serve; & lorsque ce Roi, malgré le commandement souvent réitéré du Seigneur, eut refusé d'accorder au peuple d'Israël la liberté de sortir, quoiqu'il eut été contraint de le promettre par les justes châtimens qu'il avoit éprouvés, Dieu tira son peuple hors d'Egypte, à main forte & à bras étendu, & fit périr ses ennemis dans la mer rouge. Cette délivrance miraculeuse étoit un moïen dont Dieu vouloit se servir pour exciter son peuple à la foi, à mettre en lui toute sa confiance & à révérer sa Majesté avec une crainte religieuse.

§. 13.

Dieu leur donna là dessus dans le Désert les plus excellentes Loix sur la montagne de Sinaï. Outre les dix Commandemens qu'il leur donna d'abord lui même, & ensuite par le ministère de Moïse, écrits sur des tables de pierre, il leur fit aussi connoître la manière dont ils devoient

voient se comporter dans toutes les circonstances, tant envers Dieu qu'envers leur prochain. Il leur prescrivit tout ce qu'ils avoient à observer à l'égard de leurs ames & de leur corps, à l'égard de leurs biens & de leurs possessions, de leurs femmes & de leurs enfans, de leurs serviteurs & de leurs servantes, de leurs bestiaux & en général de tous les animaux, à l'égard de leurs parens & de leurs alliés, de leurs supérieurs & des personnes chargées de leur instruction; en un mot il les instruisit sur tout ce qu'ils avoient à faire & à éviter dans toutes les différentes circonstances de la vie. Tous ces préceptes étoient dictés par une si grande Sagesse & avoient pour but un bien si réel, qu'en les recevant avec une soumission filiale, & en y conformant toute leur conduite, les Israélites ne pouvoient manquer d'être à jamais le peuple le plus heureux de l'univers.

Ce fut avec la même Sagesse qu'il ordonna aussi le culte qu'ils devoient lui rendre; & ce culte avoit pour but, non seulement de les faire entrer & de les maintenir dans une étroite union de coeur avec lui, mais encore de les préserver de l'affreuse idolatrie dans laquelle les nations voisines se trouvoient alors plongées. Il établit lui même les Sacrificateurs & les Lévites qui devoient les assister dans leurs fonctions; il leur prescrivit exactement les lieux où ils devoient habiter, les moyens nécessaires à leur subsistance, la maniére dont ils devoient être habillés & celle dont ils devoient se comporter dans toute leur conduite. Il leur enseigna ce qu'ils avoient à observer à l'égard des offrandes & des sacrifices qu'ils devoient offrir à Dieu, comment les Israélites pouvoient décharger leurs consciences, être purifiés de leurs péchés, témoigner au Seigneur la reconnoissance

qu'ils

qu'ils lui devoient pour tous ses bienfaits, sans parler de plusieurs autres choses qu'il leur fit clairement connoître. Il choisit le septiéme jour de la semaine pour être leur Sabbat, c'est à dire, leur jour de repos, & il institua en même tems certains autres jours pour être des jours solemnels de fête, de commémoration & d'actions de graces, qu'ils devoient célébrer. Il leur donna la connoissance, tant des animaux purs dont ils pouvoient se nourrir & faire usage dans leurs offrandes, que des animaux impurs dont ils devoient s'abstenir. A cela il ajouta des instructions sur ce qu'ils avoient à observer à l'égard de certaines maladies, & entre autres dans la lépre, de même qu'à l'égard de leur habillement, de leurs morts & de plusieurs autres choses qu'il leur prescrivit dans sa Loi. Enfin le Tabernacle, qu'on pouvoit démonter & transporter d'un lieu à un autre, & dans lequel le Seigneur donnoit des marques de sa gracieuse présence, étoit un ouvrage très riche & d'une grande beauté. Dieu avoit arrangé tout cela de cette maniére pour le bien de son peuple, pour l'engager à marcher constamment dans ses voyes, & pour lui oter toutes les occasions de s'en écarter.

Il ne faut pas oublier d'observer encore que le Seigneur usa envers ce peuple d'une telle condescendance qu'il voulut bien se charger lui même de le gouverner immédiatement. Tout ce qu'on peut attendre du Roi le plus soigneux, le plus sage, le plus gracieux, le plus juste & le plus bienfaisant, c'est ce que les enfans d'Israël trouvoient dans leur Dieu, & infiniment au dela. Pour maintenir parmi eux la tranquillité & la paix, il leur donna des Loix qui s'étendoient sur tout ce qui concernoit chaque personne, ses possessions & toutes

ses

ſes autres circonſtances. Il leur falloit connoître ſes volontés dans les cas particuliers, tantôt par l'organe des Sacrificateurs qui portoient l'Urim & le Thummim, c'eſt à dire, la Lumiére & le Droit, tantôt par la bouche des Prophétes ſes ſerviteurs. Auſſi longtems que ce peuple permettoit au Seigneur de le guider de ſon œil & de le gouverner par ſon ſceptre, il pouvoit ſe réjouir & ſe glorifier de l'avoir pour Roi, parce que ſous ſon empire il étoit le plus heureux de tous les peuples.

§. I. Telle étoit l'Alliance que Dieu traita avec le peuple d'Iſraël; & c'eſt de quoi parlent les Hommes de Dieu qui ont écrit avant la naiſſance de Jéſus-Chriſt, & dont les livres forment cette partie de la Bible qu'on nomme le vieux Teſtament. §. II. Cette Alliance a toujours été inſinuée, renouvellée & expliquée. Dès que ce peuple s'en eſt détourné il s'eſt par là précipité dans le malheur. Se convertiſſoit-il de nouveau au Seigneur, il trouvoit en lui un Dieu gracieux; car l'infidélité des hommes n'anéantit point ſa fidélité.

§. III. Si l'on demande après cela, ſi ce peuple en général & chaque Iſraëlite en particulier pouvoit obſerver la Loi de Dieu? On répond en faiſant une diſtinction. Pluſieurs commandemens de Dieu étoient de nature à pouvoir être obſervés avec l'aſſiſtance de la Grace de Dieu. Par exemple, les Iſraëlites pouvoient s'abſtenir de l'idolatrie, de prendre le nom de Dieu en vain, de violer le Sabbat, de déſobéir à pere & à mere, de commettre un meurtre, un adultére, un larcin, de rendre un faux témoignage, &c. ils pouvoient éviter de manger des viandes défendues, obſerver les fêtes ordonnées par la Loi, aſſiſter les pauvres, ſoigner les malades, exercer

cer l'hospitalité envers les étrangers, & plusieurs autres choses semblables.

Cependant, quant à l'esprit de la Loi, le Juif demeuroit fort en arriére, & le débiteur insolvable de son Dieu; parce qu'outre l'acte extérieur il demande un coeur qui l'aime par dessus toutes choses & le prochain comme soi-même. On en peut dire autant à l'égard des Préceptes où il dit, par exemple, *Tu ne convoiteras point*, Gen. XX. 17. Ici les Israëlites étoient obligés de s'avouer pécheurs. D'ailleurs ils pouvoient juger par toute leur conduite qu'il ne leur étoit pas possible d'acquérir la vie éternelle par les oeuvres de la loi; car quiconque veut être sauvé par la Loi doit accomplir parfaitement tous les commandemens, sans en transgresser un seul.

A quoi leur servoit donc la Loi? A les porter à se présenter devant Dieu comme des pécheurs, à confesser leurs péchés & à offrir des sacrifices pour en obtenir la rémission. C'est ainsi que la Loi les conduisoit à Christ, l'unique auteur de notre salut; car tous les sacrifices étoient des types de Jésus-Christ.

§. 14.

Une bonne partie des Ecrits de l'ancien Testament se rapporte à la promesse du Seigneur, faite & souvent renouvellée à Abraham, qu'en lui toutes les nations de la terre seroient bénies, Gen. XII. 3. voïés §. 4. 8. Les paroles dans lesquelles cette promesse étoit conçue, lui furent ensuite expliquées de cette maniére: *Toutes les nations de la terre seront bénies dans ta semence*, Gen. XXII. 18. Son fils Isaac reçut aussi la même promesse, Gen. XXVI. 4. de même que son petit-fils Jacob, Gen. XXVIII. 14. Ici le Seigneur ne parle pas

de pluſieurs ſemences, mais d'une ſeule; par laquelle tous les peuples devoient être bénits, & St. Paul dit que cette ſemence eſt Chriſt, Gal. III. 16. Abraham étoit agé de ſoixante & quinze ans lorsqu'il reçut cette promeſſe pour la prémiére fois, & ce fut dès lors qu'il crut que Sara lui enfanteroit un fils. Cependant vingt cinq années s'écoulérent avant que cela arrivat, puisqu'il étoit agé de cent ans lorsqu'Iſaac naquit. Quand Iſaac fut parvenu à l'age d'adoleſcence, Dieu mit Abraham à l'épreuve en lui diſant: *Prens Iſaac ton fils unique lequel tu aimes & va dans le païs de Morija, étant là, tu l'offriras en holocauſte ſur la montagne que je te montrerai*, Gen. XXII. 2. Abraham fut prompt à obéïr à cet ordre; quoiqu'il eut reçu cette promeſſe expreſſe: C'eſt d'Iſaac que deſcendra celui qui ſera nommé ta ſemence; c'eſt à dire, la ſemence par laquelle tous les peuples de la terre ſeront bénits ſera celle qui deſcendra d'Iſaac. Malgré cette promeſſe, dis-je, Abraham obéït, parce qu'il jugeoit que Dieu eſt aſſés puiſſant pour reſſuſciter d'entre les morts, Hebr. XI. 17. &c.

§. 13.

C'eſt là le grand & important objet qui fixa continuellement l'attention de toutes les ames fidéles jusqu'au tems de l'apparition du Meſſie, §. 9. Et c'eſt à cela que ſe rapportoit la promeſſe que Dieu avoit faite dans le paradis terreſtre, que la ſemence de la femme briſeroit la tête du ſerpent; promeſſe qui étoit conſtamment reſtée gravée dans le cœur des enfans de Dieu jusqu'au tems d'Abraham. Le ſens de la promeſſe faite à Abraham étoit donc, que parmi ſes deſcendans il ſe trouveroit un homme, par lequel tous les peuples de la terre, ou

tous les hommes de l'univers, seroient bénits. Ce Patriarche s'en tint à cette promesse & ne douta nullement qu'elle ne dut s'accomplir, quand même il feroit un holocauste de son fils Isaac, duquel devoit descendre l'Homme destiné à apporter la bénédiction à tout le monde. C'est aussi pour cela qu'il a été appellé le Pere des croïans; & c'est dans cette même foi que l'imitérent & que vécurent tous ses vrais enfans, c'est à dire, ceux qui étoient attachés de tout leur coeur au Seigneur.

§. 16.

Lorsqu'on lit les Livres de l'ancien Testament dans l'ordre des tems où ils ont été écrits, on observe que Dieu a constamment remis en mémoire à ses serviteurs la doctrine touchant la semence d'Abraham, par laquelle tous les peuples de la terre devoient être bénits. L'Esprit de Dieu a même eu soin d'en donner de tems en tems une explication plus claire, d'en déterminer plus précisément le sens & de la proposer comme un article de foi fondamental. C'est ce qui a été enseigné, attesté & décrit par les Prophétes, voïés §. 8. & Luc XXIV. 44. Ils représentent la personne désignée par la semence d'Abraham comme un homme rempli de l'Esprit de Dieu, comme un Docteur de la justice, qui est lui-même juste & saint, aïant la Loi de Dieu dans le coeur, montrant aux hommes le chemin du salut; enfin comme un personnage revêtu de la puissance de Dieu laquelle il déploïe en faveur de tous les misérables, de ceux qui sont travaillés & chargés, même de ceux qui sont affligés de maladies corporelles. Ils le dépeignent en même tems comme un homme, sur lequel Dieu

a poſé les péchés de nous tous, qui a été navré pour nos forfaits & froiſſé pour nos iniquités; enfin qui bien-tôt mis au rang des malfaiteurs a ſubi le ſupplice de la mort. C'eſt ce que Dieu repréſentoit auſſi au peuple d'Iſraël par les différens ſacrifices qu'il lui ordonnoit d'offrir, de ſorte que tous ceux qui goutoient les inſtructions que le ſaint Eſprit leur dictoit, par la bouche des Prophétes & des ſacrificateurs, acquéroient la connoiſſance de ce myſtère. Outre cela, les Hommes de Dieu lui rendent témoignage qu'il eſt le Seigneur du ciel, celui qui, après avoir remporté une pleine victoire, s'eſt aſſis à la droite de Dieu, où il regne jusqu'à ce qu'il ait réduit ſes ennemis à lui ſervir de marchepied. Bien plus, ils le nomment le Dieu fort & puiſſant, le Pere d'éternité; & qui pourroit rapporter toutes les choſes magnifiques qui ſont dites de lui?

Les bénédictions que la ſemence d'Abraham devoit procurer à toutes les nations de la terre ſont ordinairement exprimées par les Prophétes dans un langage qui étoit ſortable à l'oeconomie de l'ancien Teſtament. Cependant on voit clairement que ces bénédictions ſont d'une nature toute différente de celles que Dieu promettoit ſous l'ancienne Alliance à ceux qui obſerveroient ſes commandemens. Celles-ci ne ſe rapportoient pour la plupart qu'à une proſpérité extérieure & temporelle, comme on peut le voir, Levit. XXVI. 1. Deut. XXVIII. 1. au lieu que les bénédictions que Jéſus-Chriſt diſpenſe nous procurent des biens ſpirituels, céleſtes & éternels. Tels ſont, la rémiſſion des péchés, les dons de l'Eſprit de Dieu & ſon habitation dans les coeurs, la paix de Dieu, la joie en lui par le ſaint Eſprit, & un grand nombre d'autres graces.

Dans

Dans les Ecrits de l'ancien Teſtament, il eſt auſſi très ſouvent parlé de tous les peuples de la terre qui doivent être bénits par la Semence d'Abraham ; & même il s'y trouve des promeſſes particuliéres faites à certains peuples. Au reſte ces promeſſes ſont énoncées dans des termes qui étoient d'uſage ſous l'ancien Teſtament, mais qui doivent être entendus dans un ſens conforme à l'eſprit du nouveau Teſtament.

§. 17.

Pour le dire en peu de mots, les Ecrits de l'ancien Teſtament parlent de Dieu, de ſes œuvres & de ſa volonté. Ils traitent de l'alliance que Dieu fit avec le peuple d'Iſraël ; mais avec cela ils font auſſi mention de cette nouvelle alliance, qui étoit alors attendue, mais qui n'a eu lieu que lorſque Jéſus-Chriſt eſt venu l'établir. Nous trouvons dans ces anciens Ecrits non ſeulement la Loi & les commandemens que Dieu donna au peuple Juif, mais encore les grandes & précieuſes promeſſes qu'il leur fit. Dans le tems même que les Prophétes cenſuroient vivement les déſordres qui regnoient parmi ce peuple, Dieu les tranſportoit pour ainſi dire dans les tems à venir & le Saint Eſprit leur faiſoit proférer des choſes tout à fait merveilleuſes. D'ailleurs l'hiſtoire du peuple d'Iſraël eſt un tableau où nous voïons peints au naturel la profondeur de la corruption de l'homme ; & ce tableau nous invite à nous demander, chacun à ſoi-même, es-tu meilleur que ces hommes là ? En parcourant cette hiſtoire nous voïons auſſi, d'un coté la patience, la longanimité, le ſupport, la commiſération, la miſéricorde & la fidélité que Dieu exerce envers les hommes, & de l'autre, combien le mal excite ſon indi-

gnation & la sévérité de ses jugemens. Sa grace, son amour, sa vérité, sa sagesse, sa justice, sa sainteté & la force de son bras y éclatent par tout; en un mot, les Ecrits de l'ancien Testament sont un vrai trésor de vérités divines & éternelles.

§. 18.

Quant aux écrits du nouveau Testament, nous y trouvons la confirmation de tout ce qui est dit de Dieu, de ses oeuvres & de sa volonté dans ceux de l'ancien Testament. Ils nous apprennent ce que Dieu a déclaré par la bouche de son Fils, & ce que le Saint Esprit a voulu nous révéler par l'organe des Disciples du Seigneur Jésus. La nouvelle Alliance de grace a ceci de particulier qu'elle est universelle & qu'elle n'est point refreinte à aucun peuple à l'exclusion des autres. Il n'en étoit pas ainsi de l'ancienne alliance qui étoit bornée au seul peuple d'Israël, voïés §. 11. &c. Quiconque croit en Jésus-Christ appartient à la nouvelle Alliance. En lui nous trouvons la réalité, & la nouvelle Alliance a dissipé l'ombre des choses qui étoient encore à venir sous l'ancienne. Par exemple, après que Christ s'est offert lui-même en sacrifice pour nous & qu'il nous a réconciliés par son Sang, nous n'avons plus besoin d'offrir les sacrifices que Dieu avoit ordonnés aux Israëlites. En un mot, l'ancienne Alliance finit où la nouvelle commence, & les préceptes qui appartenoient proprement à l'Alliance particuliére de Dieu avec les Israëlites, ne sont plus obligatoires pour nous sous la nouvelle Alliance. Telles sont les cérémonies du culte lévitique, voïés §. 13. Mais les préceptes qui ne se rapportoient pas spécialement à cette Alliance subsistent encore sous le nou-

nouveau Teſtament. Quant aux promeſſes qui ont été faites ſous l'ancien Teſtament & qui ſont rélatives au Nouveau, elles ſont expliquées plus clairement ſous celui-ci & l'on en a la jouiſſance & l'accompliſſement. La liaiſon entre les vérités que la Doctrine de Jéſus-Chriſt & de ſes Diſciples renferme, eſt telle qu'on ne doit point les détacher l'une de l'autre.

Cette Doctrine du Sauveur & de ſes Diſciples priſe dans toute ſa liaiſon, eſt appellée dans l'Ecriture ſainte *l'Evangile*. Voici les termes dans leſquels le Seigneur Jéſus en parle lui-même: *La Loi & les Prophétes ont prophétiſé juſques à Jean; depuis ce tems là le Regne de Dieu eſt prêché par l'Evangile, & l'on entre comme par violence dans ce Regne de Dieu lors qu'on reçoit l'Evangile avec un coeur animé d'un ardent déſir & d'une vive foi.* Luc XVI. 16. De là vient que ſaint Paul dit, Rom. I. 2. 3. *que Dieu avoit promis auparavant par les Prophétes dans les ſaintes Ecritures l'Evangile touchant ſon Fils.* L'article fondamental de cet Evangile eſt Jéſus-Chriſt & la réconciliation par ſon Sang. C'eſt par cette raiſon que le même Apôtre dit, que le Dieu de ce monde, c'eſt à dire Satan, a aveuglé les ſens des incrédules afin qu'ils ne fuſſent pas éclairés par la lumiére du glorieux Evangile de Jéſus-Chriſt qui eſt l'image de Dieu, 2 Cor. IV. 4. C'eſt encore par la même raiſon qu'il nomme l'Evangile la parole de la croix de Chriſt, 1 Cor. I. 18. Et en parlant de cet Evangile, il dit, qu'il eſt la puiſſance de Dieu pour le ſalut de tous ceux qui y croient, Rom. I. 16. De là vient qu'il eſt auſſi appellé l'Evangile de notre ſalut, Eph. I, 13. l'Evangile de paix, Eph. VI. 15. D'où il paroit clairement que le mot d'Evangile eſt ſouvent pris dans un ſens ſtricte

& ſpécial. D'ailleurs, dans la plupart des endroits du nouveau Teſtament où il eſt parlé de l'Evangile, il faut entendre par ce terme toute la Doctrine du Fils de Dieu & de ſes Diſciples. Dans ce ſens ſon Sermon ſur la montagne rapporté Matth. V, VI, VII, eſt tout Evangile.

Ainſi le contenu des Ecrits du nouveau Teſtament, c'eſt l'Evangile. Tout ce qui s'y trouve eſt lié l'un avec l'autre. Quand Jéſus-Chriſt eſt préché, tous ceux qui le reçoivent avec foi, comme leur Sauveur, obtiennent la rémiſſion de leurs péchés, ils ſont abſous de la coulpe & de la peine du péché. En même tems ils ſont remplis de l'amour de Chriſt, parce que celui à qui il a été beaucoup pardonné aime beaucoup. Dieu les adopte pour ſes enfans, pour l'amour de Jéſus-Chriſt & les ſcelle de ſon ſaint Eſprit. Ils obtiennent par Chriſt un libre accès au Pere & peuvent en toute confiance & liberté s'approcher de lui pour le prier, comme des enfans chéris oſent s'approcher d'un bon pere. Comme ils aiment le Seigneur Jéſus, ils gardent auſſi ſes commandemens, & ils le font de bon coeur. La raiſon de cela eſt, qu'il leur a été donné un coeur nouveau & que Dieu écrit lui-même ſa Loi dans leurs coeurs; c'eſt à dire, qu'il ne leur fait pas ſeulement connoître ce qui lui eſt agréable, mais encore qu'il leur donne l'inclination & les forces d'obéir à ſes commandemens, & en particulier de marcher dans la charité envers un chacun. Leur arrive-t-il de commettre quelque faute & de ſe rendre coupables? A l'inſtant ils recourent au Seigneur pour lui confeſſer leur péché; & lui de ſon coté, leur pardonne non ſeulement, mais encore il les purifie de toute iniquité. S'ils ont à ſouffrir, ils le font volontiers pour

l'amour

l'amour de Christ, parce que leurs cœurs sont remplis d'une ferme espérance de la vie éternelle. Et lorsque leur course sur cette terre est finie, ils vont avec joie & confiance vers leur Seigneur & Sauveur pour contempler sa face dans la lumière & la félicité éternelle. Tout cela est lié, comme nous l'avons déja dit, d'une manière inséparable l'un avec l'autre, & ne doit point être séparé. Quiconque en détache quelque chose tombe nécessairement dans l'erreur & l'égarement & ne chemine point selon l'Evangile de Christ. Mais celui qui y marche avec simplicité & sincérité, sans s'en laisser détourner, éprouvera certainement toutes les graces promises dans l'Evangile.

§. 19.

Tel est en abrégé le contenu de l'ancien & du nouveau Testament. Toute personne qui en reconnoit l'importance ne peut pas se dispenser de regarder la sainte Bible comme un livre infiniment précieux, & de remercier Dieu de tout son cœur de ce qu'il a veillé à la conservation de ce riche dépot, pour le faire parvenir jusques à nous. Si les oracles de Dieu ne nous avoient pas été transmis, nous serions restés dans l'ignorance & dans l'incertitude, tant à l'égard des événemens rapportés dans l'histoire sainte, qu'à l'égard de la connoissance de Dieu, de ses oeuvres & de sa volonté. On auroit toujours sujet de penser: Qui sait si nos ancêtres, en nous racontant ce qu'ils savoient, nous ont dit la vérité, s'ils nous ont appris toutes les vérités, & s'ils ne nous ont rien dit qui ne soit bien vrai? On seroit d'autant plus porté à en douter qu'on sait par expérience combien un récit est altéré quand il a passé par la bouche de trois ou de quatre per-

perſonnes; il ſe trouve à la fin tout différent de ce qu'il étoit au commencement.

Il convient d'examiner & de décider ici la queſtion: ſi la Bible ne doit pas être miſe beaucoup au deſſus de tous les Ecrits humains; & ſi nous ne devons pas la conſidérer & la recevoir comme un livre divin, c'eſt à dire, comme un livre que les Hommes de Dieu ont écrit ſous une aſſiſtance & une direction particuliére du ſaint Eſprit, & que Dieu a donné dans ſa grace pour nous conduire au ſalut? Cette queſtion doit paroître étrange à toute perſonne qui a goûté dans ſon coeur l'excellence de la Parole de Dieu contenue dans la Bible; à toute perſonne qui en a éprouvé la divine efficace, qui y a trouvé, & qui y trouve encore chaque jour, la vie & la nourriture de ſon ame. Cette perſonne, là penſe, c'eſt comme ſi l'on vouloit prouver à un homme qui ne peut, ou qui ne veut pas voir, qu'il y a au firmament un ſoleil qui nous éclaire. Ne ſeroit-il pas plus étrange encore, ſi l'on vouloit démontrer à un homme, dont les rayons du ſoleil frappent les yeux, que le ſoleil eſt lumineux? Néanmoins la ſolution de cette queſtion peut avoir pour l'un ou l'autre ſon utilité. Et comme il s'agit ici de l'autorité divine, tant de l'ancien, que du nouveau Teſtament, nous partagerons en deux articles ſéparés ce que nous avons à dire ſur l'un & ſur l'autre.

§. 20.

Les livres qui ſont contenus dans le nouveau Teſtament nous annoncent d'abord qu'ils ont été écrits par des Hommes de Dieu, aſſiſtés & inſpirés du ſaint Eſprit, & que Dieu nous les a donnés par grace pour nous conduire

duire à la connoiſſance & à la jouïſſance du ſalut. Dans le nouveau Teſtament eſt contenu le ſaint Evangile (§. 18.) lequel eſt la puiſſance de Dieu pour le ſalut de tous ceux qui y croïent. C'eſt l'effet ſalutaire qu'il a produit ſur pluſieurs mille, que dis-je? ſur pluſieurs millions d'hommes. Par la foi ils ont été faits enfans de Dieu. Par elle, ils ont reçu le pardon de leurs péchés & en même tems la paix & le repos de leur conſcience. Par cette même foi, ils ont obtenu d'être affranchis de l'eſclavage de Satan & de la ſervitude du péché. Ils ont été faits de nouvelles créatures & rendus participans de l'Eſprit de Dieu. Leurs coeurs ont été remplis de l'amour de Chriſt & de la charité envers le prochain. Ils ſont devenus enclins & propres à toute bonne oeuvre. Ils ont été mis en état de ſupporter avec joïe les ſouffrances & les adverſités, pour l'amour du Seigneur Jéſus. Dieu leur a donné une eſpérance vive de la béatitude éternelle; & c'eſt dans cette eſpérance que les uns ſont décédés pleins de conſolation, & que les autres vivent encore ſur cette terre. C'eſt de quoi nous pouvons nous convaincre, non ſeulement par l'hiſtoire, mais encore par l'exemple de pluſieurs mille ames qui peuvent l'atteſter de nos jours avec la plus ferme aſſurance. Si l'on me demande ici; Ces heureux effets n'auroient-ils pas pû être opérés par le moïen d'autres livres écrits par des perſonnages pieux? Je réponds, que ces livres pourroïent produire un pareil changement, mais ce n'eſt qu'en tant, & parce que la doctrine qu'ils enſeignent eſt tirée de l'Ecriture ſainte. Sans cela, il eſt impoſſible, & l'on ne pourra prouver par aucun exemple, qu'une ame ſoit parvenue à cet heureux état par la lecture d'un

ouvra-

ouvrage humain, fut-il écrit avec toute l'élégance & la solidité possible.

§. 21.

Outre cela, quand on considére quels ont été les Auteurs des livres contenus dans le nouveau Testament, l'on trouve dans cette considération une preuve bien convainquante de la divinité de leur origine. C'étoient des hommes d'une basse condition, mais en même tems d'un si bon caractère que chacun étoit obligé de les regarder comme des gens d'honneur & de probité; même leurs ennemis ne pouvoient refuser de les considérer comme tels. Ils étoient la plupart du nombre des Disciples de Jésus-Christ (§. 10.) auxquels il rendit ce beau témoignage: *Vous qui avés persévéré avec moi dans mes souffrances, lorsque le Fils de l'homme sera assis sur le trone de sa gloire, vous serés aussi assis sur douze trones jugeant les douze tribus d'Israël.* Ce fut ces mêmes hommes qu'il établit Apotres & auxquels il commanda de prêcher l'Evangile, non seulement aux habitans de la Judée, mais encore à toutes les autres nations. Eux, toujours prompts à obéir à leur divin Maitre, exécutérent cet ordre fidélement, malgré toutes les souffrances & les persécutions qu'ils avoient à essuïer; c'est pourquoi aussi le Seigneur légitima leur ministère, en leur accordant le pouvoir de faire un grand nombre de miracles étonnans. Outre cela il promit à ces fidéles témoins, qu'ils seroient baptisés du saint Esprit, Act. I. 8. Et cela arriva en effet, quelques jours après sa glorieuse Résurrection, Act. II. Dès lors, cet Esprit Saint demeura avec eux & en eux, selon la promesse du Seigneur, Jean XIV. 16. Cet Esprit, comme un Esprit de vérité, les conduisit en

toute

toute vérité, Jean XVI. 13. Et il leur révéla les choſes qui devoient encore arriver. Un homme prémiérement nommé Saül, & enſuite Paul, leur fut aſſocié. Il avoit été auparavant un Phariſien rigide & un homme exempt de tout reproche, mais en même tems animé d'un zèle aveugle & un cruel perſécuteur de la Doctrine de Jéſus & de ſes Diſciples. Aïant été enſuite ſincérement converti par un prodige de la grace de Dieu, le Sauveur le prit dans ſon école & lui manifeſta ſon Evangile; de là vient qu'il pouvoit dire avec vérité: *C'eſt du Seigneur lui-même que j'ai reçu ce que je vous ai donné* 1 Cor. XI. 23. St. Paul étoit donc un Apotre qui avoit reçu ſa vocation, non des hommes, mais de Jéſus-Chriſt & de Dieu le Pere, Gal. I. 1. Un ſerviteur de Dieu qui n'étoit en rien moindre que les autres Apotres; auſſi ne fut-il pas moins légitimé que les autres de la part du Sauveur par le grand nombre de ſignes & de miracles qu'il opéra. Une preuve qu'il avoit l'Eſprit de Dieu habitant en lui, eſt qu'il pouvoit dire avec une entière confiance: Nous ne vous annonçons point des paroles que la Sageſſe humaine puiſſe enſeigner, mais des paroles que le Saint Eſprit nous a enſeignées, 1 Cor. II. 13. Rom. XV. 18. 1 Theſſ. II. 13.

Outre les Ecrits des hommes de Dieu dont nous venons de faire mention, nous avons encore, dans le Code du Nouveau Teſtament, ceux de St. Luc & de St. Marc. Il eſt vrai que ces derniers ne furent pas compris dans le nombre des Apôtres, cependant leurs Ecrits ont été reçus avec reſpect comme divins par l'Egliſe chrétienne; & comme elle les a jugés dignes d'être mis au rang des autres Livres du nouveau Teſtament, elle les a joints à ceux qui compoſent la ſainte Bible.

De

De tout ce que nous venons de dire on peut tirer cette conſéquence: Si notre Seigneur Jéſus-Chriſt & ſon cher Pere céleſte ont établi eux-mêmes les Apotres pour aller par tout le monde annoncer l'Evangile à tous les hommes: Si pour cet effet le Saint Eſprit a habité en eux pour les conduire en toute vérité: S'il leur a remis en mémoire toutes les paroles que le Seigneur Jéſus leur avoit dites, & s'il leur a révélé les choſes qui étoient alors encore à venir: Si ces mêmes Apotres ſe ſont effectivement laiſſé conduire par le Saint Eſprit, de telle maniére qu'ils ont parlé par l'inſpiration de cet Eſprit & dans des termes qu'il leur dictoit lui-même, Matth. X. 20. Si leur doctrine a été ſignalée comme une puiſſance de Dieu pour le ſalut de ceux qui l'ont reçue avec foi: Si enfin il a rendu leur miniſtére approuvé par les grands & nombreux miracles qu'il leur a donné le pouvoir d'opérer; on ne peut douter que la même grace & aſſiſtance du Saint Eſprit, qui accompagnoit leur prédication, ne les ait auſſi dirigés dans leurs Ecrits; d'autant plus que le but de ces Ecrits étoit d'une plus vaſte étendue & qu'ils devoient ſervir à l'inſtruction & à la converſion des peuples jusques à la fin des ſiécles. De tout cela on doit néceſſairement conclure que leurs Ecrits ne doivent point être regardés comme la parole des hommes, mais comme la parole de Dieu.

§. 22.

Quant aux Ecrits de l'ancien Teſtament, nous avons ſujet de les recevoir avec d'autant plus de joïe & d'actions de graces que, comme le Seigneur Jéſus le dit lui-même, ces Ecrits rendent témoignage de lui,

St.

St. Jean V. 39. 46. Luc XVIII. 31. & XXIV. 44. Lors qu'il expliqua les Ecritures qui parloient de lui aux deux Disciples qui alloient avec lui à Emaüs, pour leur prouver qu'il devoit souffrir ce qu'il avoit souffert, & entrer ainsi dans sa gloire: Lors qu'en même tems il leur ouvrit l'entendement pour comprendre les Ecritures, ces Disciples en furent si pénétrés qu'ils dirent ensuite: *Notre coeur ne bruloit-il pas dans nous, lorsqu'il nous parloit sur le chemin & qu'il nous donnoit l'intelligence des Ecritures?* Luc XXIV. 13. &c.

Il en est de même de tout homme qui est conduit par le Seigneur Jésus & par son Saint Esprit dans la connoissance des Ecrits du vieux Testament, & auquel il ouvre l'entendement pour les comprendre. Lorsque cet homme sent dans son coeur, comme les Disciples d'Emaüs, le feu qu'y allume la parole des souffrances de Jésus; dès lors il ne lui reste plus aucun doute sur la divinité des livres de l'ancien Testament. C'est à quoi ne parviennent pas ceux qui tirent de la raison humaine les motifs de leur persuasion; jamais ils n'acquerront par là une pleine & entière certitude de la divinité des saintes Ecritures, voïés 1 Cor. II. 1. &c.

Les Ecrits du nouveau Testament nous fournissent des preuves suffisantes de la divinité de l'ancien Testament; de là vient que notre Seigneur Jésus-Christ en appelloit toujours à ce qui se lisoit dans l'ancien Testament. Dans la rude tentation qu'il soutint au désert & qui est rapportée en St. Matth. IV. nous voions qu'il s'en tint uniquement aux paroles de l'ancien Testament. C'est aussi de là qu'il tiroit les réponses & les preuves qu'il avoit à alléguer aux Juifs incrédules, & en particulier aux Pharisiens & aux Sadducéens, & c'est par ce

moïen là qu'il leur fermoit la bouche. D'abord au commencement de son Ministère il leur fit cette déclaration: *Ne croïés pas que je sois venu pour abolir la Loi ou les Prophétes, je ne suis point venu pour les abolir, mais pour les accomplir; car je vous dis en vérité que, tant que le ciel & la terre dureront, il n'y aura pas la plus petite lettre ni un trait de la Loi qui ne s'accomplisse.* Matth. V. 17. 18. Aussi donne-t-il à plus d'un Prophéte de l'ancien Testament le témoignage que c'est par le Saint Esprit qu'il a parlé.

Cela étant, le Sauveur eut-il pu parler ainsi des Ecrits de l'ancien Testament, s'il les avoit regardés comme des productions humaines & non divines? C'est ce que firent aussi ses Disciples & ses Apotres, après qu'ils eurent reçu le Saint Esprit. A l'exemple de leur Maitre, ils en appellérent constamment aux Livres de l'ancien Testament, voïés Act. II. 14. &c. III. 22. &c. IV. 25. Eussent-ils fait cela, & eussent-ils pu le faire, s'ils n'avoient pas cru de bonne foi que Moïse & les Prophétes avoient parlé & écrit par l'inspiration du Saint Esprit? Il faut ajouter à cela les déclarations formelles des Apotres, par lesquelles ils attestent que Dieu a parlé par les Prophétes, Hebr. I. 1. Act. III. 21. C'est ainsi qu'ils disent, que les saints Hommes de Dieu, desquels nous avons les Ecrits dans l'ancien Testament, ont parlé étant poussés par le Saint Esprit, 2 Pier. I. 21. Et dans la 2 à Timoth. III. 16. *Toute l'Ecriture est divinement inspirée & utile pour enseigner, pour convaincre, pour corriger & pour instruire dans la justice:* Outre cela, tout ce qui a été écrit auparavant (c'est de l'ancien Testament que l'Apotre parle) a été écrit pour notre instruction, afin que par la patience & par la consola-

fidélité des Ecritures nous nous espérons, Rom. XV. 4. Enfin le même Apôtre nous assure que les Ecritures de l'ancien Testament peuvent nous instruire pour obtenir le salut par la foi en Jésus-Christ, 2 Tim. III. 15. Après cela il ne doit plus rester aucun doute; tous ces témoignages sont plus que suffisans pour convaincre un homme qui désire d'être instruit de Dieu, que c'est au saint Esprit que nous sommes redevables des Ecrits de l'ancien Testament?

§. 23.

Il demeure donc vrai que, dans l'Ecriture sainte, qu'on nomme la Bible, est contenu tout le Conseil de Dieu touchant notre salut. Timothée, dans son plus bas âge, n'avoit lu que les livres de l'ancien Testament; cependant St. Paul lui écrit en ces termes: *Puisque dès ton enfance tu as la connoissance des saintes Lettres, elles peuvent te rendre sage pour le salut, par la foi en Jésus-Christ*, 2 Tim. III. 15. En effet, les Ecritures de l'ancien Testament rendent témoignage de Christ, Jean V. 39. Il y a plus encore: *Tous les Prophètes lui rendent témoignage, que tous ceux qui croiront en lui recevront la rémission des péchés en son Nom*, par conséquent la obtiendront le salut éternel, Act. X. 43. St. Paul ajoute à cela, que *l'Ecriture divinement inspirée peut rendre l'homme de Dieu parfait & propre à toute bonne œuvre*, 2 Tim. III. 16. 17. Si donc l'Ecriture sainte peut rendre accompli un homme de Dieu, c'est à dire, un homme consacré à Dieu, il faut nécessairement qu'elle renferme toute la doctrine du salut.

A l'égard des Ecrits du nouveau Testament, on a déjà insinué §. 18. qu'ils contiennent l'Evangile ou la

Jésus-Christ. Mais qu'est-ce que cet Evangile de Christ? L'Apotre répond: *C'est la puissance de Dieu pour le salut de tous ceux qui y croient*, Rom. I. 16. L'Ecriture sainte nous adresse à Jésus-Christ le Fils de Dieu; or St. Jean dit: *Dieu nous a donné la vie éternelle, & cette vie est dans son Fils: Celui qui a le Fils a la vie*, 1 Jean V. 11. 12. Ce même Apotre dit, en parlant de l'Evangile qu'il a écrit: *Ces choses ont été écrites afin que vous croïés que Jésus est le Christ*, c'est à dire, le Messie, *le Fils de Dieu, & qu'en croïant vous aïés la vie en son Nom*, Jean XX. 31. Et ce que cet Apotre dit de son Evangile, on peut le dire en toute assurance des autres Ecrits du nouveau Testament, quoique St. Jean ait écrit son Evangile très expressément dans cette vue. Quand Esaïe, parlant de la Parole de Dieu, dit, que *l'herbe sèche & que la fleur se fane, mais que la parole de Dieu subsiste éternellement*, Esaïe XL. 8. St. Pierre applique cela à l'Evangile & dit: *C'est cette même parole qui est prêchée parmi vous.* Ainsi nous pouvons dire en toute assurance que la Parole du Seigneur subsistera éternellement, malgré la rage & toutes les machinations de l'adversaire, 1 Pier. I. 25.

Il regne dans tous les Ecrits, tant du vieux que du nouveau Testament, une simplicité toute particulière. Il ne paroît nulle part que les Ecrivains sacrés aïent emprunté l'art qu'on apprend dans l'école des orateurs & des poëtes; au contraire, ils ont eu soin de s'en garder même dans le tems & dans les païs où la Rhétorique étoit généralement cultivée, comme à Rome & dans la Gréce. C'est ce que St. Paul déclare hautement, quand il dit aux Corinthiens: *Pour moi donc, mes freres, quand je suis venu vers vous, je n'y suis point venu avec de*

discours

diſcours pompeux, remplis de la ſageſſe humaine, en vous annonçant le témoignage de Dieu. Ma parole & ma prédication, n'a point été en paroles perſuaſives de la ſageſſe humaine, mais en évidence d'eſprit & de puiſſance; afin que votre foi ne ſoit point l'effet de la ſageſſe des hommes, mais de la puiſſance de Dieu, 1 Cor. II. 1. 4. 5. Les Epitres que cet Apotre écrivit de Rome aux Galates, aux Ephéſiens, aux Philippiens, aux Coloſſiens & à Timothée ſont à la vérité pleines de ſageſſe, mais elles portent toutes le caractére de la ſimplicité.

Quoique dans tous les Livres qui compoſent la Bible il regne une ſimplicité où l'art humain n'entre pour rien, il eſt néanmoins vrai qu'il y a entr'eux une ſorte de différence par rapport au ſtile & à l'expreſſion. Ce qui n'eſt pas ſurprenant, car qui étoient les Ecrivains ſacrés? Pierre, Jean, Jaques, étoient pêcheurs. Jérémie, Ezéchiel & Eſdras étoient ſacrificateurs. Daniel & Néhémie étoient des hommes de Cour. David & Salomon étoient Rois. Joſué un homme de guerre, Moïſe un homme inſtruit dans toutes les ſciences des Egyptiens, & St. Paul étoit un Docteur de la Loi & Phariſien. Comme ces hommes de Dieu n'avoient pas tous le même tempérament, qu'ils n'avoient pas reçu la même éducation & qu'ils n'avoient pas mené le même genre de vie, leur maniére de s'exprimer, ſoit de bouche, ſoit par écrit, ne pouvoit naturellement pas être la même. Auſſi n'étoit-ce pas l'intention de Dieu de changer le naturel de ſes ſerviteurs non plus que la figure de leurs corps. Il lui ſuffiſoit qu'ils lui donnaſſent leurs coeurs & qu'ils ſe laiſſaſſent conduire par ſon Eſprit pour exécuter ſes deſſeins. Du reſte il les laiſſoit ſuivre le cours ordinaire de la nature, pourvu qu'il

fut exempt de péché. C'eſt ainſi qu'une choſe eſt énoncée d'une maniére différente par les différens Ecrivains ſacrés; & cependant, c'eſt la même choſe, tous ſont parfaitement d'accord, tous vont au même but.

Il y a encore ici une obſervation à faire, c'eſt que l'Ecriture ſainte, malgré ce qu'on vient de dire de ſa ſimplicité, tire de la maniére dont elle eſt écrite une preuve qu'elle eſt un livre divin. Quel Ecrivain, par exemple, a ſçu comme Moïſe & ſaint Jean, nous raconter tant de grandes & importantes choſes dans des termes ſi ſimples & ſi peu étudiés? Y a-t-il jamais eu un homme qui ait parlé de la Majeſté de Dieu & des matiéres qui y ſont rélatives d'une maniére auſſi incomparable que l'a fait Eſaïe? Si l'on vouloit s'étendre là deſſus, il y auroit de quoi compoſer un ample traité.

§. 24.

Une preuve que l'Ecriture ſainte eſt difficile à entendre dans pluſieurs endroits eſt, qu'on a écrit un très grand nombre de Commentaires pour l'expliquer. Dès qu'on ne veut pas taxer les auteurs de ces ſortes de livres d'avoir entrepris un travail tout à fait vain & inutile, il faut convenir qu'il y a dans la ſainte Ecriture nombre de paſſages qui ont beſoin d'interprétation & d'explication. Cependant il eſt dit, tant de la Loi & des Prophétes, que de l'Evangile; que c'eſt une Lumiére. David dit, en parlant de la Loi: *Les commandemens de l'Eternel ſont purs & font que les yeux voïent*, Pſ. XIX. 9. *Ta parole eſt une lampe à mon pied & une lumiére à mon ſentier*, Pſ. CXIX. 105. Salomon en parle dans les mêmes termes: *Le commandement*, dit-il, *eſt une lampe, l'enſeignement eſt une lumiére,*

mière, & les répréhenſions propres à inſtruire ſont le chemin de la vie. C'eſt ainſi que St Paul parle de la ſplendeur de l'Evangile touchant la gloire de Jéſus-Chriſt, 2 Cor. IV. 4. Et St. Pierre nomme la parole des Prophétes *un flambeau qui éclairoit dans un lieu obſcur juſqu'à ce que le jour parut & que l'étoile du matin ſe levat dans les coeurs*, 2 Pier. I. 19.

S'il eſt donc bien vrai que la Loi, les Prophétes & l'Evangile ſoient une lumiére, pourquoi attribuer de l'obſcurité à l'Ecriture? Et ſi elle n'eſt pas obſcure, à quoi bon tous ces commentaires pour l'expliquer?

On répond à cela, qu'en effet, il y a dans l'Ecriture ſainte pluſieurs endroits ſur leſquels on peut donner des éclairciſſemens tirés de l'Hiſtoire, de la Chronologie, de la Géographie, des Mathématiques & d'autres ſciences. Il ſe trouve dans les Ecrits des Prophétes bien des prédictions qui n'ont pas encore eu leur accompliſſement. Lorsqu'on veut déterminer les tems que l'Eſprit de Dieu a eu en vue, on peut ſe permettre des conjectures & juger ſur des vraiſemblances, mais il faut ſe garder de les donner pour des vérités certaines. Tous ces paſſages de l'Ecriture ſainte & d'autres ſemblables ont leur utilité, mais ils ne ſont point d'une néceſſité abſolue pour le ſalut.

Il n'en eſt pas de même des autres endroits de l'Ecriture ſainte qui renferment des vérités fondamentales & eſſentielles au ſalut. Ces paſſages ſont pour l'ordinaire fort clairs en eux mêmes, comme quand il eſt dit: *C'eſt ici le Commandement de Dieu, que nous croïons au Nom de ſon Fils Jéſus-Chriſt & que nous nous aimions les uns les autres.* Ou s'ils ne ſont pas bien clairs en eux mêmes, ils s'expliquent ſans beaucoup de peine par

d'autres paſſages de l'Ecriture où il eſt parlé de la même matiére dans des termes plus clairs. Par exemple, quand on lit ces paroles de St Jean: *L'onction que vous avés reçue demeure en vous, & vous n'avés pas beſoin que perſonne vous enſeigne. Puisque cette onction vous inſtruit de tout & qu'elle eſt véritable & exempte de menſonge, demeurés en lui ſelon qu'elle vous l'a enſeigné.* 1 Jean II. 27. On ne trouve rien d'obſcur dans ces paroles dès qu'on ſe ſouvient de ce que le Sauveur nous a appris touchant le ſaint Eſprit; quand il dit: *Le Conſolateur, le ſaint Eſprit, demeurera avec vous & il habitera en vous*, Jean XIV. 17. *L'Eſprit de vérité vous conduira en toute vérité*, Jean XVI. 13. *Le ſaint Eſprit vous enſeignera toutes choſes & vous rappellera en mémoire ce que je vous ai dit*, Jean XIV. 26. C'eſt là une vérité certaine à laquelle nous devons nous tenir, Jean VIII. 31.

De tout cela on peut conclure, que quiconque reçoit par la grace de Dieu, & avec foi, tout ce qui nous eſt enſeigné clairement dans la Bible, & s'y conforme avec une docilité d'enfant, ne peut pas manquer le chemin qui conduit à la vie éternelle.

§. 25.

Je veux le croire, dira quelqu'un, mais pourquoi cela même qui eſt eſſentiellement néceſſaire pour le ſalut, & clairement enſeigné dans la Bible, paroit-il obſcur & incompréhenſible à tant de gens? Je réponds que la raiſon de cela n'eſt pas l'obſcurité des paroles, mais la mauvaiſe diſpoſition des perſonnes qui refuſent de gouter & d'éprouver la réalité des choſes que ces paroles expriment. Un exemple rendra ce que je dis plus ſenſible.

sible. Notre Sauveur dit un jour à ses Disciples: *Nous voici sur le point d'aller à Jérusalem & l'on verra s'accomplir toutes les choses qui ont été écrites par les Prophètes, touchant le Fils de l'homme; car il sera livré par les Juifs aux Gentils: Il sera moqué & outragé, on lui crachera au visage, il sera flagellé & mis à mort, mais il ressuscitera au troisième jour.* Ces paroles n'étoient-elles pas claires en elles-mêmes? Le Seigneur Jésus n'avoit-il pas déja dit plusieurs fois la même chose à ses Disciples? Oui sans doute; cependant il est dit immédiatement après: *Ils ne comprirent rien de ce qu'il leur disoit, ce discours leur étoit caché & ils ne savoient ce que cela vouloit signifier*, Luc. XVIII. 31. &c. Si vous me demandés maintenant pourquoi des paroles aussi claires que celles-là leur paroissoient obscures, & pourquoi ils ne pouvoient pas les comprendre? Je répondrai: C'est parce qu'ils avoient alors de la répugnance pour la chose dont il leur parloit. Déja auparavant, dans le tems que le Seigneur tenoit le même langage & parloit de la même matière, Pierre le prit à part & eut la hardiesse de l'en reprendre fortement, en lui disant: *Seigneur, aie pitié de toi-même, ménage toi, il ne faut pas que cela t'arrive.* Sur cela le Sauveur le repoussa loin de lui & l'appella un Satan, Matth. XVI. 21. Pourquoi donc ces paroles leur étoient-elles incompréhensibles? C'est qu'ils desapprouvoient la chose dont il étoit question.

Il en arrive de même aux hommes d'aujourd'hui à l'égard des paroles, d'ailleurs claires, de l'Ecriture sainte, touchant la voie qui conduit au salut, je veux dire qui traitent de Jésus-Christ & de la foi en lui. La Doctrine de Christ & de la foi en lui étoit du tems de St. Paul

un scandale pour les Juifs qui prétendoient d'obtenir par leurs propres oeuvres la Grace de Dieu, la rémission des péchés & la vie éternelle. Quant aux Grecs, qui étoient païens, qui présumoient d'être sages & qui ne s'étudioient qu'à la Philosophie ou à la Sagesse de ce siécle, l'Evangile de Christ crucifié leur paroissoit être une folie. Ceux-ci mépriserent donc, aussi bien que ceux-là, le Conseil de Dieu touchant leur salut & rejetterent l'Evangile. En un mot, l'Evangile étoit couvert & caché pour tous ceux qui périssoient, à cause de leur incrédulité, 2 Cor. IV. 3. C'est pourquoi St. Paul dit dans le même chapitre, verset 4. que *le Dieu de ce monde*, c'est à dire Sátan, *a aveuglé les sens des incrédules pour ne pas voir la claire lumière de l'Evangile touchant la gloire de Christ qui est l'image de Dieu.* Cet aveuglement leur arrive par un juste jugement de Dieu, parce *qu'ils aiment mieux les ténébres que la lumière, à cause que leurs oeuvres sont mauvaises*, Jean III. 19. parce qu'ils aiment mieux l'iniquité que la vérité, 2 Thess. II. 12. De là vient que le Seigneur Jésus bénit son cher Pere céleste, de ce qu'il a caché ces choses aux sages & aux prudens & qu'il les a révélées aux enfans, Matth. XI. 25. Tel est le sort qu'éprouvoit alors l'Evangile que le Sauveur & ses Disciples prêchoient; c'étoit une folie & une chose cachée pour ceux qui vouloient périr, 1 Cor. I. 18. 2 Cor. IV. 3.

Faut-il s'étonner après cela, si de nos jours la même chose arrive à l'Evangile que Dieu, par sa Grace, a fait rédiger par écrit pour notre salut, & si jusqu'à maintenant il est encore une Ecriture close & couverte à ceux qui courent à leur perdition? Nous voions un triste & frappant exemple de cet aveuglement dans le

peuple

peuple Juif, duquel St. Paul dit: *Qu'ils ont l'esprit aveuglé & que le voile demeure sur leur cœur sans être levé dans la lecture de l'ancien Testament*, 2 Cor. III. 14. 15. Ah! puisse le voile qui leur couvre les yeux, lorsqu'ils lisent l'Ecriture, leur être une fois ôté; ils verroient bientôt que les saintes Ecritures rendent témoignage de Jésus! Jean V. 39.

§. 26.

La prédication de l'Evangile, annoncé dans tout le monde, a éprouvé l'accompliſſement de cette belle promeſſe de Dieu: *Comme la pluie & la neige deſcend des cieux & n'y retourne plus, mais arroſe la terre, la fait germer & fructifier, tellement qu'elle donne la ſemence au ſemeur & le pain à celui qui mange; Ainſi ſera ta parole qui eſt ſortie de ma bouche, elle ne retournera point vers moi ſans effet, mais elle fera tout ce en quoi j'aurai pris plaiſir, & proſpérera dans les choſes pour leſquelles je l'aurai envoïée*, Eſaï. LV. 10. 11. Par tout où cette divine parole trouve une terre bien préparée, elle rapporte du fruit trente fois, ſoixante fois & même cent fois autant. Si elle ne produit pas toujours du fruit, le Sauveur nous en découvre la cauſe quand il dit qu'une partie tombe ſur un chemin battu, l'autre dans des endroits durs & pierreux, l'autre parmi les épines, &c. Marc. IV. 4. &c. St. Paul aſſure que *la parole de la Croix de Chriſt eſt pour nous qui ſommes ſauvés une puiſſance de Dieu*, 1 Cor. I. 18. Rom. I. 16. En effet la parole de Dieu, qui nous a été donnée par écrit ſous l'inſpiration du ſaint Eſprit, démontre qu'elle eſt réellement une puiſſance divine.

Il a déja été prouvé & il paroit clairement par ce qui a été dit §. 20. &c. que cette parole de Dieu, qui nous a été confiée par le Seigneur dans les saintes Ecritures, est la régle à laquelle notre doctrine & notre vie doivent être conformées. Jésus-Christ & ses Disciples ont prouvé par l'ancien Testament que nous devons croire & pratiquer les choses qu'ils nous ont prescrites, & rejetter celles qu'ils nous ont défendues. C'est ce que nous voïons clairement dans tout le contenu du nouveau Testament. Ils ont eu soin de poser l'ancien Testament pour fondement de leur Doctrine, & c'est dans cette source qu'ils ont puisé la preuve, que Jésus est le vrai Messie, & que la parole qu'ils annonçoient étoit la pure vérité. Cela étant, nous devons reconnoitre ici l'obligation où nous sommes d'estimer & de respecter l'ancien Testament comme étant la base & le fondement du nouveau. En cela nous devons imiter l'exemple des habitans de Bérée qui, ayant entendu la prédication de l'Evangile, annoncé par Paul & Silas, reçurent la parole de Dieu, avec grand empressement & consultoient les Ecritures de l'ancien Testament pour voir si ce qu'on leur préchoit y étoit conforme, Act. XVII. 11. Ce n'est pas sans raison que ce beau trait d'histoire nous a été rapporté; encore une fois, leur conduite est bien digne de notre imitation.

Pour en revenir au nouveau Testament, nous sommes obligés de nous en tenir à l'Evangile, tel qu'il a été préché par Jésus-Christ & par ses Apotres, & ensuite rédigé par écrit. Il nous est défendu d'y rien ajouter & d'en rien retrancher, en même tems il nous est commandé de le regarder comme la pierre de touche sur laquelle nous devons éprouver toutes choses. Saint

Paul

Paul a prononcé là deſſus une ſentence bien effraïante: *Quand nous-mêmes*, dit-il, *ou quand un ange du ciel vous annonceroit un Evangile différent de celui que nous vous avons annoncé, qu'il ſoit anathême; Nous le répétons encore: ſi quelqu'un vous annonce un autre Evangile, qu'il ſoit maudit*, Gal. I. 8. 9.

Après cela, qui pourroit douter que ce ne ſoit pour nous un devoir ſacré de lire & de méditer diligemment les Ecrits de l'ancien & du nouveau Teſtament? Puiſqu'il eſt vrai qu'ils nous ont été donnés de Dieu pour notre ſalut, conſentirions-nous à ce que cette Grace fût inutile & perdue pour nous? Si ce qui a été écrit auparavant a été écrit pour notre inſtruction, afin que par la patience & la conſolation des Ecritures nous aïons eſpérance, pourrions-nous refuſer de le lire? Rom. XV. 4. Si toute l'Ecriture eſt utile pour inſtruire, pour convaincre, pour corriger & pour former à la juſtice, 2 Tim. III. 16. ne devons-nous pas tacher d'en tirer tous ces avantages? Si la parole de Chriſt doit habiter en nous abondamment, & qu'elle y ſoit accompagnée de toute ſageſſe, Col. III. 16. n'eſt ce pas pour nous un devoir indiſpenſable d'en faire notre étude journaliére? Enfin ſi, comme St. Pierre l'atteſte, notre Seigneur & Sauveur a les paroles de la vie éternelle, Jean VI. 68. Si, comme il le dit lui même, ſes paroles ſont Eſprit & vie, X. 63. ne devons-nous pas tous déſirer d'en faire l'heureuſe expérience?

Il reſte encore une queſtion à propoſer; c'eſt celle que fit autrefois Philippe à l'officier de la Reine d'Ethiopie, qui, en voïageant, liſoit le Prophéte Eſaïe; cet Apotre lui demanda: *Entens-tu bien ce que tu lis?* Act. VIII. 30. C'eſt une demande que nous avons tous

ſujet

ſujet de nous faire à nous-mêmes, toutes les fois que nous liſons dans la Bible, afin de nous y rendre d'autant plus attentifs: Ici il eſt bon, & même néceſſaire, non ſeulement que nous aimions à profiter des bonnes inſtructions de ceux qui ſont en état de nous en donner, comme fit cet Ethiopien, mais encore que nous faſſions pour nous-mêmes ce que St. Paul faiſoit en faveur des Ephéſiens: *Je ne ceſſe*, leur dit-il, *de rendre à Dieu des actions de graces à votre ſujet faiſant mémoire de vous dans toutes mes priéres, afin que le Dieu de notre Seigneur Jéſus-Chriſt, le Pere de Gloire, vous donne l'Eſprit de ſageſſe & de révélation, pour le connoitre de plus en plus: Qu'il éclaire les yeux de votre entendement en ſorte que vous ſachiés quelle eſt l'eſpérance de votre vocation*, &c. Eph. I. 16. 17. 18. III. 14. En effet, c'eſt par le ſaint Eſprit que nous devons être conduits en toute vérité; c'eſt lui qui nous rend ſages & qui nous donne l'intelligence des ſaintes Ecritures.

De Dieu Créateur & Conſervateur de toutes choſes.

§. 27.

Tout homme qui conſidére avec attention le ſpectacle de l'univers; la terre avec tout ce que ſa ſurface offre à nos yeux & tout ce quelle renferme dans ſon ſein; la mer & tous les différens êtres qui y vivent & qui s'y meuvent: le Ciel dont la vaſte étendue contient tant de globes d'une prodigieuſe grandeur qui y parcourent des routes toujours réglées; cet homme là, s'il n'eſt pas ſtupide & abruti, doit naturellement ſe demander

mander à lui-même: Qui eſt le Créateur de toutes ces choſes, qui eſt celui qui leur a donné l'exiſtence? En effet, quand nous voïons un édifice, ou un utencile, ne fut-ce qu'un vaſe de terre, ou quelque autre ouvrage artiſtement fait, il eſt d'abord décidé chés nous qu'il faut néceſſairement qu'il y ait un ouvrier qui l'ait fabriqué. Comment donc tant de millions d'êtres, qui ne peuvent, ni exiſter, ni ſubſiſter par eux-mêmes, pourroient-ils avoir l'exiſtence & la ſubſiſtance s'ils ne l'avoient reçue d'un Créateur qui, après la leur avoir donnée, les ſoutient & les conſerve auſſi longtems qu'il lui plait? Ce n'eſt donc pas ſans raiſon qu'il eſt dit dans l'Ecriture ſainte: *On peut ſavoir qu'il y a un Dieu par ce que Dieu a manifeſté aux hommes, Dieu le leur aïant donné à connoitre; car les choſes inviſibles de Dieu, ſavoir ſa puiſſance éternelle & ſa divinité ſe voïent comme à l'œil par la création du monde, étant conſidérées dans ſes ouvrages, de ſorte qu'ils ſont inexcuſables*, Rom. I. 19. 20. Cela étant, quiconque a l'uſage de la ſaine raiſon ne peut revoquer en doute qu'il y a un Créateur de toutes choſes; c'eſt à dire, un Dieu, duquel on ne peut ſe faire d'autre idée, ſinon qu'il exiſte par lui-même, ſans avoir d'origine ni de commencement de ſon exiſtence. C'eſt pourquoi l'Ecriture dit de ceux qui voudroient ſe perſuader du contraire: *L'inſenſé a dit dans ſon cœur: Il n'y a point de Dieu*, Pſ. XIV. 1. Mais nous ne ſaurions pas *quand* & *comment* le monde a été créé ſi nous n'en étions inſtruits par la Révélation. Ce qu'elle nous enſeigne là-deſſus devient donc par là-même un Article de foi, & c'eſt par la Grace de Dieu que nous croïons ce qu'il nous en a révélé avec une aſſurance de foi exempte de tout doute. *C'eſt par la foi*, dit

dit l'Apotre, *que nous apprenons que Dieu a formé le monde par sa parole, de sorte que tout ce qu'on voit a été fait de rien*, Hebr. XI. 3.

§. 28.

Ce que la Révélation nous apprend touchant la création du monde dans le livre de la Genèse, Chap. I. & II. est exprimé briévement, mais d'une maniére bien majestueuse: par exemple, quand il est dit: *Dieu dit, que la lumiére soit, & la lumiére fut*, &c. La description que Moïse nous a donnée de l'oeuvre de la création est très convenable à la majesté du Créateur, & la gloire que Dieu y a fait éclater est infinie.

Moïse nomme le Créateur, Dieu; mais il ne s'explique pas plus particuliérement sur cet article. Pour suppléer à ce silence, l'Ecriture sainte nous fournit des instructions plus amples dans d'autres endroits. Saint Paul entr'autres, nous enseigne, que *nous n'avons qu'un seul Dieu, qui est le Pere, duquel sont toutes choses & nous en lui; Et un seul Seigneur Jésus-Christ, par lequel sont toutes choses & nous par lui*, 1 Cor. VIII. 6. Le même Apotre dit encore, Eph. III. 9. *Dieu a créé toutes choses par Jésus-Christ.* Paroles, qui sont parallèles à celles que nous lisons, Hebr. I. 2. où il est dit: *Dieu a parlé à nous par son Fils, lequel il a établi Héritier de toutes choses, par lequel aussi il a fait le monde.*

Il est à propos que nous considérions ici comment Jésus-Christ le Fils de Dieu s'est manifesté dans l'oeuvre de la création & de quelle maniére il y a opéré. Il est rapporté dans plusieurs endroits de l'ancien Testament que ce Dieu qui honora Abraham, Isaac & Jacob

de

de sa gracieuse apparition, que ce Dieu qui conduisit le peuple d'Israël hors d'Egypte & qui l'adopta pour son peuple particulier, est ce même Dieu qui a créé toutes choses. Entr'autres preuves, tirées de l'ancien Testament, on en trouve une bien évidente dans le livre de Néhémie chap. IX.

Le nouveau Testament parle encore plus clairement là dessus; il dit que ce Dieu Créateur est Jésus-Christ, ce même Dieu qui s'est manifesté en chair, c'est à dire, qui s'est fait un vrai homme: *C'est par lui*, dit St. Paul, *que tout a été créé, tant ce qui est dans le ciel, que ce qui est sur la terre; les choses visibles & les invisibles, les Trones & les Dominations, les Principautés, & les Puissances; tout a été créé par lui & pour lui*, Col. I. 16. C'est dans les mêmes termes qu'en parle aussi l'Evangéliste St. Jean; il dit, que le Verbe, ou la Parole, qui a été faite chair, qui a habité parmi les Israélites & dont les Apotres ont vu la Gloire, est revêtu d'une Gloire telle que doit être la Gloire du Fils unique du Pere, pleine de grace & de vérité. Il ajoute à cela, que celui qu'il nomme la Parole est venu chés les siens, c'est à dire, chés les Juifs, & que les siens ne l'ont point reçu: & il assure expressément, que toutes choses ont été faites par cette Parole & que sans elle rien de ce qui a été fait n'a été fait, Jean I. 3.

Vouloir conclure de là que Jésus-Christ doit être regardé ici comme un simple organe, ou un instrument dans la main de Dieu, ce seroit tomber dans une erreur grossiére. Le Fils de Dieu n'est point intervenu dans la création comme un instrument, mais il s'y est signalé comme Dieu. L'Ecriture sainte le déclare d'une manière bien claire & bien positive. Lorsque saint Jean

rend témoignage à la Parole, c'eſt-à-dire, au Fils de Dieu, que c'eſt par lui que toutes choſes ont été faites, & qu'il n'y en a aucune qui ait été faite ſans lui, il dit immédiatement auparavant: Que cette Parole étoit au commencement, c'eſt-à-dire, avant que rien eut été créé: Il affirme que cette Parole étoit avec Dieu, & que cette Parole étoit Dieu; Jean I. 1. On voit la même choſe par ce que nous liſons dans l'Epître aux Hébreux, Chap. I. 8. 10. *à l'égard du Fils, il dit: Ton Trône, ô Dieu! ſubſiſtera d'éternité en éternité, c'eſt toi, Seigneur, qui fondas la terre au commencement & les Cieux ſont l'ouvrage de tes mains, ils périront, mais toi, tu as permanent*, &c.

C'eſt donc avec juſtice que, d'après l'Ecriture Sainte, Jéſus-Chriſt eſt appellé le Créateur de toutes choſes. C'eſt ce que les Peres de l'Egliſe & nos anciens Théologiens ont reconnu & enſeigné. Pour prouver la Divinité de Jéſus-Chriſt ils ont ſoutenu, qu'étant le Créateur de toutes choſes, il doit néceſſairement être Dieu. C'eſt auſſi ce que nous apprennent les Cantiques de l'Egliſe proteſtante, par exemple, celui où il eſt dit: L'Auteur de toute créature a pris à ſoi notre nature, &c. Dans un autre il eſt dit: L'Auteur du monde univerſel s'eſt fait un ſimple homme mortel, &c. Et ailleurs: Auteur de toutes choſes, Par ton propre pouvoir, Du monde tu diſpoſes, ſelon ton bon vouloir, &c. Sans parler de pluſieurs autres.

§. 29.

Et quant au Pere de notre Seigneur Jéſus-Chriſt, on peut voir qu'il eſt le Créateur de toutes choſes, & que c'eſt avec raiſon qu'on le nomme tel, par ce qui eſt rappor-

rapporté au IV. Chap. des Actes v. 24. &c. où l'Egliſe adreſſant ſes plaintes à Dieu, ſur ce qu'Hérode & Ponce Pilate avec les Gentils & le peuple d'Iſraël s'étoient unis contre ſon ſaint Fils Jéſus, lequel il avoit oint, dit à ce Dieu: *Seigneur, tu es le Dieu qui a fait le ciel, la terre, la mer & tout ce qui y eſt.*

Il eſt vrai qu'on ne trouve pas dans l'Ecriture ſainte des paſſages qui attribuent l'oeuvre de la création au ſaint Eſprit dans des termes auſſi clairs qu'elle y eſt attribuée au Pere & au Fils, on peut cependant entendre dans ce ſens Gen. I. 2. Pſ. XXXIII. 6. & Prov. VIII. 22. 27. 29. 30. Et l'Egliſe chrétienne dans un ancien hymne latin donne à juſte titre le nom de Créateur au ſaint Eſprit, puisque le Pere, le Fils & le ſaint Eſprit ne ſont qu'un. Car il n'y a qu'un Dieu, & par conſéquent qu'un ſeul Créateur de toutes choſes. Voïés Eſ. XLIV. 24.

§. 30.

Après que le Créateur eut donné l'être à toutes choſes, il créa l'homme. Il voulut le créer à ſon image, tellement qu'il fut fait à ſa reſſemblance. Gen. I. 26. L'homme devoit auſſi avoir la domination ſur les poiſſons de la mer, ſur les oiſeaux des cieux, ſur le bétail, ſur toute la terre & ſur tout reptile qui rampe ſur la terre, voïés Gen. V. 1. &c. Pour donner l'exiſtence & la vie aux autres créatures, Dieu ſe contenta de dire la parole. Dès qu'il dit: *Qu'elles ſoient*, à l'inſtant même elles ſortirent du néant. Il n'en agit pas ainſi quand il fut queſtion de l'homme; il employa pour le former une ſorte de travail. Ainſi qu'un potier prend de l'argile & en forme un vaſe, de même Dieu forma l'homme d'une

motte de terre, & par le souffle dont il l'anima, il lui donna la vie. Ensuite il forma la femme d'une des côtes du mari & la lui présenta, Gen. II. 7. 18. &c. Après les avoir ainsi créés, Dieu termina par là l'oeuvre de la Création, après quoi il se reposa le septiéme jour. Moïse nous apprend que c'est par cette raison que Dieu bénit & sanctifia le septiéme jour, parce que ce jour là il s'étoit reposé, Gen. II. 2. 3.

§. 31.

Une personne, à qui Dieu a fait la grace de le bien connoitre, découvrira sans peine la raison qui l'a déterminé à créer le monde. Comme Dieu est parfaitement heureux, 1 Tim. I. 11. & qu'il ne manque rien à ses perfections ni à son contentement, il n'a pas pu créer l'univers dans l'intention de se procurer une augmentation de béatitude. Mais Dieu est Charité, il est tout amour, 1 Jean IV. 3. 16. c'est là la plus juste définition qu'on puisse donner de son essence. Or l'amour étant communicatif, il cherche à se procurer des objets auxquels il puisse se communiquer; & cette proprieté de l'amour se trouve en Dieu dans le dégré le plus éminent. C'est aussi par ce motif qu'il a créé tant de mille millions de créatures & en particulier les hommes, c'est à dire, pour leur faire du bien & pour leur donner avec l'existence, tout ce qui est nécessaire à leur conservation & à leur bonheur. De sorte que tout cela contribue à la louange de sa grace.

§. 32.

Que Dieu nourrit & conserve toutes ses créatures; qu'il tient non seulement le gouvernail de ce grand vaisseau,

vaiſſeau, qui eſt l'univers, mais encore qu'il pourvoit à la conſervation de chaque créature, même de la plus chétive, particuliérement à celle de l'homme; c'eſt une vérité auſſi certaine qu'elle eſt incompréhenſible à notre entendement. On appelle cela, la Conſervation des créatures, la Providence qui a ſoin d'elles, ou le Gouvernement qu'il exerce ſur elles. Et cela, conſidéré à tous égards, n'eſt pas une oeuvre de Dieu moins grande que celle de la Création. Nous pouvons nous en convaincre par la contemplation de ce vaſte univers, par notre propre expérience, & par l'hiſtoire tant ſacrée que profane; mais ce qui achève de nous en perſuader eſt, ce que nous en apprennent les Prophétes, les Apotres & Jéſus-Chriſt lui-même.

Il exiſte un grand nombre de choſes, même de grandes choſes, desquelles nous n'avons point d'autre connoiſſance, ſinon qu'elles exiſtent. Telles ſont, par exemple, les Etoiles fixes qui brillent au firmament. Cependant nous obſervons que ces grands corps céleſtes que nous ne ſaurions compter, & dont nous ne voïons qu'une partie, reſtent toujours dans l'ordre où le Créateur les a placés; & ce qu'il y a de merveilleux, c'eſt que leur mouvement eſt ſi régulier qu'on peut déterminer pluſieurs années d'avance le jour & l'heure où ils ſe trouveront dans telle ou telle place. De là vient que les Aſtronomes nous prédiſent longtems auparavant le jour, l'heure & la minute où il doit arriver une éclipſe de lune ou de ſoleil.

Demandés-vous maintenant, qui eſt celui qui les maintient dans leur exiſtence & dans leur ordre? Nul autre que celui duquel, par lequel, & pour lequel ſont toutes choſes. C'eſt celui duquel il eſt écrit, *qu'il ſou-*

tient toutes choſes par ſa puiſſante parole, Hebr. I. 3. & Col. I. 17. *Il eſt avant toutes choſes, & tout ſubſiſte par lui*, voïés Pſ. LXXIV. 16. 17. L'Eſprit de Dieu veut nous apprendre par là, que les créatures ne ſubſiſtent pas par elles-mêmes & qu'elles ont beſoin d'être ſoutenues; or celui qui les ſoutient par ſa puiſſante parole, c'eſt le Fils de Dieu. Toutes choſes ont été créées pour lui, & comme rien ne peut exiſter ſans lui, aucune créature ne peut ſubſiſter par ſes propres forces, & ne doit ſubſiſter pour elle-même. Mais pourquoi cela? dira quelqu'un, n'auroit-il pas mieux valu que la machine du monde eut été conſtruite comme celle d'une horloge aſſés artiſtement & ſolidement fabriquée pour cheminer perpétuellement, ſans avoir beſoin d'être remontée ni réparée? A cela je réponds avec l'Apotre: *O homme, qui es-tu, qui conteſtes avec Dieu? Le vaſe d'argile dira-t-il à celui qui l'a formé: Pourquoi m'as-tu fait ainſi?* En effet n'eſt-ce pas une aſſés grande grace pour une créature, que ce grand Dieu Créateur daigne prendre la peine de la porter pour ainſi dire ſur ſa main, de la conduire & de la ſoigner comme un pere ſon enfant?

Nous voïons outre cela, que les arbres, les arbuſtes, les herbes & les autres plantes ont une vie, chacune dans ſon eſpéce. Elles ſortent de leurs ſemences, elles croiſſent, & lorſqu'elles ſont parvenues au dégré de perfection auquel elles doivent atteindre, elles diminuent & diſparoiſſent. Cependant elles ne périſſent pas, elles reparoiſſent, ſe reproduiſent & ſe propagent. Outre cela, elles prennent la nourriture néceſſaire à leur ſubſiſtance & à leur accroiſſement. Qui eſt celui qui les maintient ainſi dans l'ordre de leur deſtination?

C'eſt

C'eſt ce Dieu qui eſt le Seigneur de la terre comme il l'eſt du Ciel. On peut lire ce que le Prophéte Roi dit ſur cela dans le Pſaume 104. dans le 147. & dans pluſieurs autres endroits de l'Ecriture ſainte, comme Matth. VI. 28-30.

Les différentes créatures qui vivent, les unes dans l'eau, les autres ſur la terre, ou dans l'air, ſont innombrables. Celles-ci ſe multiplient auſſi, elles prennent leur accroiſſement juſqu'à ce qu'elles parviennent à une groſſeur ſortable à leur nature: Elles jouïſſent de la nourriture dont elles ont beſoin pour leur entretien: Elles prennent fin par la mort & d'autres les remplacent. Qui a ſoin d'elles, qui eſt celui qui pourvoit à leur conſervation & à leurs beſoins; qui les dirige & les gouverne? C'eſt l'Eternel, le Tout-Puiſſant. David avoit donc bien raiſon de dire: *Les yeux de toutes les créatures s'attendent à toi; & tu leur donnes leur nourriture dans le tems qu'il faut: Tu ouvres ta main & tu raſſaſies ſelon ſes beſoins toute créature vivante*, Pſ. CXLV. 15. 16. & Pſ. CXXXVI. 25. *Il donne la nourriture à toute chair, parce que ſa gratuité demeure à toujours.* Il faut joindre à ces belles paroles celles du Sauveur du monde qui nous dit: *Conſidérés les oiſeaux de l'air; ils ne ſément ni ne moiſſonnent, ni n'amaſſent dans des greniers, & cependant votre Pere céleſte les nourrit*, & Matth. VI. 26. & chap. X. 29. *Il ne tombe pas un ſeul paſſereau à terre ſans la permiſſion de votre Pere.*

§. 33.

Quand nous portons nos regards ſur l'homme, il ſemble d'abord que Dieu le laiſſe quelquefois aller comme à l'avanture, tel qu'un poiſſon qui nage à ſon gré dans

les eaux de la mer. Mais quiconque croit à la Révélation eſt bien éloigné de concevoir cette penſée. L'Ecriture nous apprend que c'eſt le Seigneur qui donne à tous la vie, la reſpiration & toutes choſes, Act. XVII. 25. Elle nous enſeigne de plus, qu'il a réglé dans ſon conſeil les tems & les lieux de leur demeure ſur la terre, v. 29. Ce n'eſt donc pas par hazard qu'un homme eſt né dans un tel tems & dans un tel lieu; c'eſt la main de Dieu qui en a diſpoſé ainſi, voïés Pſ. CXXXIX. 16. Si nous conſultons St. Paul, il nous dira, que *Dieu ne s'eſt point laiſſé ſans témoignage*, c'eſt à dire, qu'il s'eſt toujours aſſés fait connoître *en faiſant du bien aux hommes, nous donnant la pluïe du Ciel & des ſaiſons fertiles, nous fourniſſant la nourriture en abondance, & rempliſſant nos coeurs de joïe*, Act. XIV. 17. Que Dieu a l'oeil de ſa Providence ouvert ſur le genre humain, c'eſt ce que Salomon nous apprend, quand il dit, Prov. XV. 3. Que *les yeux de l'Eternel ſont en tous lieux contemplant les méchans & les bons.* Et qu'il ſe plaiſe à faire du bien à tous, c'eſt de quoi le Sauveur ne nous laiſſe point douter quand il nous aſſure, *qu'il fait lever ſon ſoleil ſur les méchans & ſur les bons, & qu'il fait pleuvoir ſur les juſtes & ſur les injuſtes*, Matth. V. 45.

§. 34.

Il n'y a pas un ſeul peuple ſur la terre auquel il ne ſe ſoit donné à connoître & qui n'ait reçu nombre de preuves de ſa puiſſante protection, de la ſage & gracieuſe direction de ſa providence; par conſéquent, il n'y en a aucun auquel il n'ait fourni l'occaſion de le connoître, de l'adorer & de le ſervir. Lorsqu'une nation ſe trouve rangée par une puiſſance ſupérieure dans l'ordre d'une

bonne

bonne conſtitution, il ſemble que ſon gouvernement eſt un effet naturel des cauſes ſecondes; mais ſi l'on en veut croire à la Révélation, il n'y a point de puiſſance qui ne vienne de Dieu; & par tout où il y a une puiſſance ſupérieure, elle eſt établie de Dieu, Rom. XIII. 1. *C'eſt lui*, dit le Prophéte, *qui détrone les Rois & qui les établit, qui donne la ſageſſe aux ſages & l'intelligence aux hommes entendus*, Dan. II. 21. Si un peuple dévient plus puiſſant qu'un autre & gagne la ſupériorité ſur lui, ce n'eſt pas non plus l'effet du hazard ou de certaines cauſes naturelles, parce que le Seigneur a dit: *J'ai fait la terre, les hommes & les bêtes qui ſont ſur la terre par ma grande force & par mon bras étendu, & je les ai donnés à qui bon m'a ſemblé;* Jer. XXVII. 5.

C'eſt ainſi qu'autrefois il livra tant de peuples & de païs au pouvoir de Nébucadnezar, Roi de Babilone, & enſuite à celui de ſon fils & de ſon petit-fils, Jer. XXVII. 6. Souvent, par un effet des juſtes jugemens de Dieu, il s'allume des guerres ſanglantes: Il veut punir un peuple à cauſe de ſes péchés, & ſouvent il emploïe pour cela un peuple qui n'eſt pas meilleur. Lorsque celui-ci s'enorgueillit trop, il punit ſon arrogance par le moïen d'un autre peuple. A la vue de ces grandes révolutions pluſieurs diſent en eux-mêmes: Cet événement a été ménagé par la prudence & la ſagacité d'un tel Roi, c'eſt en prenant telles & telles meſures qu'il eſt monté à ce haut dégré de puiſſance, il ne faut plus s'étonner qu'il ait remporté la victoire; mais ce n'eſt pas cela, l'Ecriture ſainte nous dit: *Le cheval eſt équipé pour le jour de la bataille, mais la victoire vient de l'Eternel*, Prov. XXI. 31. Ce que Salomon dit ici,

David l'avoit dit auparavant dans ces termes: *L'Eternel regarde des cieux, il voit tous les enfans des hommes: Du lieu de sa résidence il prend garde à tous les habitans de la terre: Le Roi n'est point sauvé par une grande armée & l'homme puissant n'échappe point par sa grande force, le cheval ne peut point le sauver*, Ps. XXXIII. 13. 14. 16. 17. Le Seigneur dit lui-même: *C'est moi qui donne la paix & qui crée l'adversité, c'est moi l'Eternel qui fait toutes ces choses*, Esai. XLV. 7. Par cette adversité que Dieu crée on ne peut pas entendre le mal moral; ou le péché, parce qu'il est absolument impossible que Dieu en soit l'auteur; mais il faut entendre par ces maux ou ces adversités les justes chatimens du péché, la dévastation des provinces, la destruction des peuples & toutes les grandes calamités qui accompagnent & qui suivent la guerre.

Une de ces adversités, dont la justice de Dieu punit quelquefois un peuple, est la sécheresse ou la privation de pluïe, telle que celle qui arriva du tems du Prophéte Elie, Luc IV. 25. Et lorsque, soit par la sécheresse, soit par d'autres accidens, il survient une cherté, une disette, ou même une famine publique. Dans ces tristes cas, il arrive souvent que les hommes attribuent ces calamités aux causes physiques; mais la véritable cause est celle qui nous est indiquée dans ces paroles du Seigneur: *Lorsqu'un païs aura péché contre moi, en commettant prévarication, & que j'aurai étendu ma main contre lui, & que je lui aurai rompu le baton du pain & envoïé la famine, & retranché du milieu de lui, tant les hommes que les bêtes, ce païs ne sera que désolation*, Ezéch. XIV. 13. Quand des brouillards mal sains; quand un air empesté, ou d'autres intempéries causent

cauſent parmi les hommes & les animaux des maladies épidémiques ou contagieuſes qui en font mourir des milliers; ce ſont des jugemens de Dieu qui n'arrivent nullement au hazard.

Il en eſt de même des incendies & des inondations, de la grêle & de la tempête, des orages & des tremblemens de terre, de la vermine & d'autres fléaux ſemblables. Les Phyſiciens tachent de trouver dans la nature les cauſes de ces différens accidens; mais ce qu'il y a de certain, c'eſt que rien n'arrive aux hommes qui ne ſoit diſpenſé par la Providence de ce Dieu qui eſt un juſte Juge. Rien n'eſt plus vrai que ces paroles du Prophéte: *Y aura-t-il dans la ville quelque malheur que l'Eternel n'ait fait?* Amos III. 6.

§. 35.

Sur ce que l'on vient de dire il convient de faire les obſervations ſuivantes:

1. Quand on met dans une balance juſte, d'un coté les grands & innombrables bienfaits que les hommes reçoivent de la main de Dieu, & de l'autre, les ſouffrances & les peines qu'ils ont à ſupporter, on eſt obligé d'avouer que les prémiers l'emportent de beaucoup ſur ces derniéres. Quand Dieu punit, c'eſt quelquefois avec ſévérité, mais toujours dans l'intention, ſoit de porter les hommes à la répentance & à l'amendement, ſoit pour arrêter le cours d'une conduite criminelle qui, ſi elle étoit continuée, attireroit ſur eux une condamnation beaucoup plus grande. Cela étant, il faut reconnoitre que les peines qu'il inflige ſont des remédes ſalutaires & des preuves de ſa grande charité.

2. Lorsque le Seigneur afflige les enfans des hommes, ce n'eſt pas volontiers; c'eſt comme à contre-cœur qu'il eſt obligé d'uſer de ſévérité. Par le contraire, c'eſt ſa joïe que d'exercer la miſéricorde envers eux. Ecoutons ce qu'il en dit lui-même par la bouche d'un de ſes Prophétes: *Dans un inſtant je parlerai contre une nation & contre un Roïaume, pour arracher, pour démolir & pour détruire; mais ſi cette nation ſe détourne du mal qu'elle aura fait, je me répentirai auſſi du mal que j'avois penſé de lui faire*, Jer. XVIII. 7. 8. Un exemple bien touchant de cette miſéricorde du Seigneur eſt ce que nous liſons dans la Prophétie de Jonas concernant la ville de Ninive. En parcourant l'hiſtoire de l'ancien Teſtament, on y trouve un grand nombre d'exemples de cette bonté de Dieu envers des hommes qui, après s'être rendus exceſſivement coupables, ont trouvé grace devant lui, dès qu'ils ſont rentrés en eux-mêmes & retournés à lui.

3. Quiconque murmure contre Dieu dans les calamités publiques d'un peuple, loin d'adoucir ſes maux, ne fait que provoquer d'avantage la colère divine; c'eſt pourquoi St. Paul diſoit aux chrétiens de Corinthe: *Ne murmurés point, comme quelques uns d'eux ont murmuré*, Nomb. XIV. 2. 36. *& ſont péris par le déſtructeur*, 1 Cor. X. 10. C'étoit donc un bon conſeil que le Prophéte Jérémie donnoit aux Juifs frappés des plus terribles fléaux, quand il leur diſoit: *Pourquoi l'homme vivant murmure & ſe dépite-t-il? Que chacun murmure à cauſe de ſes péchés. Recherchons nos voïes & les ſondons, & retournons à l'Eternel: Levons nos cœurs & nos mains au Dieu fort qui eſt aux cieux en diſant: Nous avons péché, nous avons été rebelles, c'eſt pourquoi*

quoi tu n'as point pardonné ni épargné. Lament. de Jer. III. 39. 40. 41.

4. Puiſſions-nous ne jamais oublier ces paroles remarquables de David: *Si l'Eternel ne bâtit la maiſon, ceux qui la bâtiſſent travaillent en vain: Si l'Eternel ne garde la ville, celui qui la garde fait le guet en vain*, Pſ. CXXVII. 1. 2.

§. 36.

Ce n'eſt pas ſeulement à des païs & à des peuples entiers que Dieu accorde les ſoins de ſa Providence, ces ſoins s'étendent auſſi ſur chaque individu en particulier.

Lorsqu'avant la chute de l'homme Dieu prononça cette bénédiction en ſa faveur: *Croiſſés, multipliés, rempliſſés la terre & vous l'aſſujettiſſés*, Gen. I. 28. quelqu'un pourroit conclure de là, que l'effet de cette bénédiction doit avoir lieu pendant toute la durée des ſiécles, jusqu'à la fin du monde, & que c'eſt en vertu de cette même bénédiction que l'homme eſt mis en état de croître, de multiplier & de remplir la terre; en cela il peut avoir raiſon de le croire, & nous ne conteſterons pas ſon opinion. Mais quand il conclura de là que, dès lors, le Créateur a ceſſé d'intervenir dans la propagation du genre humain, & qu'il ſe contente de laiſſer un libre cours à la nature; c'eſt une conſéquence qu'on ne pourra jamais admettre dès qu'on aura conſulté ce que l'Ecriture ſainte dit là-deſſus. Un jour Abraham ſe plaignoit à Dieu de ce qu'il n'avoit point de fils; ſur cela il lui promit de lui en donner un, Gen. XV. 2. &c. Cette promeſſe répondoit à celle qu'il lui avoit faite lorsqu'il quitta ſon païs & ſa parenté, Gen. XII. 2. 3. Depuis ce tems là, vingt cinq années s'écoulérent avant que

Sara

Sara conçut & qu'elle enfantat Iſaac ſuivant la promeſſe du Seigneur; Gen. XXI. 1. &c. Il en arriva à peu près de même à Iſaac, il pria l'Eternel pour ſa femme, parce que durant vingt ans qu'il avoit vêcu avec elle dans l'état du mariage, elle étoit reſtée ſtérile. Dieu l'exauça, & ſa femme Rébecca dévint enceinte, Gen. XXV. 21. Il y avoit déja ſept ans que Jacob avoit épouſé Rachel, lorsque le Seigneur penſa à elle & l'exauça; Elle dévint féconde & enceinte, Gen. XXX. 22. 23. David parlant à Dieu lui dit: *Tes yeux m'ont vû quand j'étois comme un peloton*, c'eſt à dire, *avant que j'euſſe reçu aucune forme dans les flancs de ma mere, & toutes ces choſes s'écrivoient dans ton livre aux jours qu'elles ſe formoient, même lorsqu'il n'y en avoit encore aucune*, Pſ. CXXXIX. 16. C'eſt ainſi que le Seigneur dit au Prophéte Jérémie: *Avant que je te formaſſe dans le ſein de ta mere, je t'ai connu, & avant que tu fuſſes ſorti de ſes flancs, je t'ai ſanctifié*, Jer. I. 5. De là il paroit clairement que la volonté de Dieu n'a jamais été d'abandonner au cours de la nature la génération, ni la naiſſance des hommes, non plus que la durée de leur vie; mais qu'au contraire, ſa ſage Providence y intervient très particuliérement. C'eſt dequoi l'Ecriture nous aſſure encore ailleurs, comme quand il eſt dit: *Voici, les enfans ſont un héritage donné par l'Eternel, & le fruit du ventre eſt une récompenſe*, Pſ. CXXVII. 3. voïés auſſi Gen. XXIX. 33. XXXIII. 5. XLVIII. 9. De même donc qu'un enfant, encore renfermé dans le ſein de ſa mere, eſt un objet de l'attention & des ſoins du Seigneur, pareillement auſſi faut-il le recevoir comme venant de ſa main, & regarder comme une direction particuliére de ſa part lorsque cet enfant eſt de l'un ou

de

de l'autre ſexe. Un bienfait du Créateur ajouté à celui-là, c'eſt lorsqu'un enfant vient au monde ſain & bien formé, doué de tous ſes ſens & de toutes les facultés de l'ame. Je dis plus, on doit auſſi regarder comme un effet de la diſpenſation de la divine Providence lorsqu'un enfant nait infirme, ou aveugle, ou ſourd, ou difforme, ou malade, ou imbécile. C'eſt par cette raiſon que Salomon a dit: *Celui qui ſe moque du pauvre*, par exemple d'un impotent, *deshonore celui qui l'a fait*, Prov. XVII. 5.

§. 37.

Quand on conſidère l'homme par rapport à ſes circonſtances extérieures, il ſe trouve que l'un eſt d'une haute taille & l'autre d'une plus petite: L'un a une figure plus avantageuſe que l'autre: Celui-ci a plus de génie, & l'autre moins: L'un eſt pauvre, & l'autre riche: A celui-ci tout réüſſit à ſouhait, tandis que celui-là n'éprouve que traverſes & adverſités: L'un parvient au faîte des honneurs & des dignités, pendant que l'autre rampe dans la baſſeſſe & dans le mépris: Celui-ci jouït de toute la ſanté & de la vigueur du corps, celui-là eſt valétudinaire, & quelquefois malade & miſérable: on voit des gens doués de talens ſupérieurs, d'autres n'en ont que de très médiocres, ou n'en ont aucun: Celui-ci eſt réſolu & courageux, celui-là foible & timide. Il eſt des hommes qui ſont naturellement propres à tout, d'autres au contraire ne ſont bons à rien: On remarque chés les uns une inclination & une diſpoſition décidée pour un certain art ou pour une certaine ſcience, au lieu que les autres n'ont ni gout ni aptitude pour l'un, non plus que pour l'autre.

Ici

Ici l'on a ſujet de déplorer la dépravation des hommes, en ce que ceux qui jouïſſent de certains avantages ſont ordinairement portés à s'en trop prévaloir & à mépriſer les autres. S'ils étoient raiſonnables, ils reconnoitroient que ces avantages ſont des dons qu'ils ont reçus de Dieu, ils lui en rendroient leurs actions de graces; & loin de s'enorgueillir, ils s'humilieroient devant lui, dans la penſée que, s'ils ont reçu plus de talens, ils ſont auſſi plus comptables, & par conſéquent plus coupables s'ils n'en font pas un bon uſage. D'un autre coté, on n'a pas moins ſujet de blamer ceux qui, aïant été moins favoriſés, en conçoivent du dépit, ou qui s'oublient au point de murmurer contre la Divinité & de porter envie à leur prochain. S'ils étoient ſages, ils reconnoitroient qu'ils n'ont pas moins ſujet de bénir le Seigneur que ceux qui ont plus reçu qu'eux: Ils admireroient la ſageſſe de la Providence qui voit l'univers dans ſon tout, qui en gouverne tout l'enſemble & qui, en établiſſant parmi les hommes une diverſité de talens & de conditions, a voulu les lier plus étroitement les uns avec les autres, par les différens beſoins où ils ſe trouvent, & par les ſervices mutuels qu'ils peuvent ſe rendre.

La plupart des hommes un peu ſenſés, qui voudront repaſſer dans leur eſprit le cours de leur vie, ſe rappelleront indubitablement, non ſeulement nombre de bienfaits dont ils ont joui en commun avec les autres, mais encore pluſieurs avantages qui leur ont été accordés. L'un s'eſt trouvé dans tel beſoin, l'autre dans telle extrémité. Celui-ci a été travaillé de telle maladie, celui-là en a eſſuïé une autre; ou, celui-ci a été expoſé à tel danger, celui-là à un autre plus ou moins grand. Dieu l'en

l'en a tiré d'une maniére merveilleuſe; cette délivrance a fait ſur lui une ſi forte impreſſion qu'il n'en perdra jamais le ſouvenir. C'eſt ainſi que notre bon Dieu eſt ſans ceſſe occupé à chercher & à attirer l'homme à lui, afin de lui donner une jouïſſance toujours plus entiére des biens ſalutaires qu'il lui a deſtinés. Il ne ſe contente pas même de lui faire entendre ſa voix, il lui parle dans le fond du coeur par ſon Eſprit, & il n'eſt point d'homme qui n'entende ſon langage pour peu qu'il veuille y être attentif. Le grand mal qu'on ne peut aſſés déplorer ici, c'eſt que la plupart des hommes demeurent ſourds à ſa voix & inſenſibles aux attraits de ſa Grace.

Perſonne ne diſconviendra que Dieu n'appelle ainſi les hommes à lui, ſi par ces hommes on entend ceux qui ont eu l'occaſion d'entendre la prédication de l'Evangile de Chriſt; mais, dira-t-on, que dire de ces pauvres païens qui n'ont jamais eu aucune connoiſſance de cet Evangile? A cela je réponds, que vraiſemblablement le Seigneur les cherche de la même maniére qu'il cherchoit les hommes dans le tems que ſa parole n'étoit pas encore rédigée par écrit. S'il eſt bien vrai, comme on eſt fondé à le croire, que Job vivoit au tems de Moïſe; il convient de placer dans cette époque ces paroles d'Elihu: *Le Dieu fort parle une prémiére fois & parle une ſeconde fois à celui qui n'aura pas pris garde à la prémiére, par des ſonges, par des viſions de nuit, quand un profond ſommeil tombe ſur les hommes, & lorſqu'ils dorment dans le lit. Alors il leur ouvre l'oreille & ſéële leur chatiment, afin de détourner l'homme d'une mauvaiſe action & de rabaiſſer ſa fierté. Ainſi il garantit ſon ame de la foſſe & ſa vie de l'épée. L'homme eſt auſſi chatié par des douleurs dans ſon lit, &c. Voilà,*

le

le Dieu fort fait toutes ces choſes, deux & trois fois envers l'homme, pour retirer ſon ame de la foſſe, afin qu'elle ſoit éclairée de la lumière des vivans, Job XXXIII. 14-30. En un mot, la gracieuſe conduite de Dieu envers les hommes eſt telle, qu'au dernier jugement il n'y en aura aucun qui ne ſoit rendu inexcuſable.

Il faut encore ajouter une obſervation à ce que nous venons de dire; c'eſt que Dieu a les yeux arrêtés principalement ſur ſes enfans & ſur ſes ſerviteurs, & que les uns & les autres ſont un objet particulier de ſes ſoins. Notre Sauveur Jéſus-Chriſt déclare, que les cheveux même de leur tête ſont tous comptés, & que pas un ne tombe à terre ſans la permiſſion de leur pere. *Un paſſereau*, dit il à ſes Diſciples, *ne tombe pas à terre ſans la permiſſion de votre pere, & vous, vous valés mieux qu'un grand nombre de paſſereaux*, Matth. X. 29. 30. 31. Cela étant, les ſerviteurs & les enfans de Dieu doivent recevoir tout ce qui leur arrive comme venant de la main de Dieu, que ce ſoient de grandes ou de petites choſes, qu'elles ſoient riantes ou déſagréables; & cela, avec réſignation & reconnoiſſance. Par conſéquent ils ne doivent jamais ſe permettre aucun murmure, ni aucun dépit ou indignation à l'égard des choſes ou des perſonnes qui leur cauſent quelque ſouffrance.

§. 38.

Tout homme à qui il a été donné par grace de connoître les deſſeins & les voïes de Dieu, eſt obligé de reconnoitre auſſi, qu'en tout ce qui lui arrive, l'intention de Dieu eſt de le ramener à lui, & de le conduire au vrai bonheur, ſoit par la douceur, ſoit par la ſévérité. Cependant il faut auſſi avouer que Dieu diſpenſe bien des choſes

choſes aux hommes dans cette vie, dont les raiſons nous ſont cachées, & dont nous ne pouvons donner aucune explication; ſurtout quand nous ne mettons pas en conſidération l'éternité qui nous attend.

Il eſt des événemens qu'il nous paroit difficile de concilier avec la Providence de Dieu. Par exemple, le plus grand nombre des hommes ſont pauvres, pluſieurs même ſont eſclaves ou aſſujettis à la plus dure ſervitude. Ce n'eſt qu'avec peine & tourment qu'ils peuvent ſe procurer ce qui eſt abſolument néceſſaire à leur ſuſtentation; avec cela, ils ont la douleur de voir que le fruit de leurs travaux n'eſt ſouvent emploïé par leurs maitres qu'à ſatisfaire leur avarice, ou diſſipé par les excès du luxe & de la diſſolution. S'il arrive à ces infortunés de commettre quelque faute, ils ſont punis impitoïablement. Mettent-ils des enfans au monde? Ils ſavent d'avance que le même état d'eſclavage & de ſervitude eſt leur deſtination inévitable. Même dans les païs où la condition d'eſclave, ou de ſerf attaché à la glèbe, n'a pas lieu, il n'eſt que trop ordinaire de voir les pauvres & les foibles opprimés par les riches & par les puiſſans. Or s'il eſt vrai que la providence de Dieu veille ſur tous les hommes & ſur chacun en particulier, comment peut il voir tout cela d'un oeil d'indifférence? Sa juſte colère ne doit-elle pas s'allumer pour punir les cruels tyrans qui rendent leurs ſemblables malheureux?

A cela on répond, que Dieu juge des richeſſes & de la pauvreté tout autrement que les hommes. Il ſait que l'état de pauvreté eſt beaucoup plus propre à être préſervé d'un grand nombre de péchés, que l'état d'abondance. En effet, à quoi les richeſſes expoſent & conduiſent-elles la plupart des hommes? A conſidérer

l'uſage que presque tous les riches font aujourd'hui de leur argent, on ne verra pas qu'ils méritent qu'on les félicite ſur leur opulence. Il en eſt peu qui n'oublient Dieu & ſes Loix, peu qui penſent ſérieuſement qu'ils ne ſont que les adminiſtrateurs & non les proprietaires de leurs biens, peu enfin qui ſongent qu'un jour Dieu leur en fera rendre compte, & examinera dans ſon jugement s'ils les ont adminiſtrés & emploïés d'une maniére conforme à ſa volonté & à ſa parole. Outre cela, les riches ſont communément les moins diſpoſés à entrer dans le Roïaume de Dieu. Le Sauveur dit lui-même, qu'un chameau paſſeroit plus aiſément par le trou d'une aiguille qu'un riche n'entreroit dans le Roïaume de Dieu, Matth. XIX. 24. Les pauvres au contraire ont moins d'obſtacles & de difficultés à ſurmonter. Chés eux les épines, c'eſt à dire, les ſoucis de cette vie & la ſéduction des richeſſes n'étouffent pas ſitot la ſemence de la parole de Dieu. Leur eſprit, moins exercé dans le rafinement où l'on élève les riches, eſt auſſi moins ſubtil & moins habile à éluder la force de la vérité. Leur amour propre ne ſe nourrit & ne s'engraiſſe pas des louanges des flatteurs comme celui des grands de ce monde. Ils ſont à l'abri de mille tentations & ſéductions auxquelles les riches s'expoſent de gaïeté de coeur. Enfin la miſére les porte à recourrir à Dieu; mais c'eſt dans l'éternité que tout ce qui nous eſt encore caché ſera mis en évidence, & que pluſieurs milliers d'hommes auront ſujet de remercier Dieu de les avoir placés dans un état de pauvreté.

§. 39.

Que revient-il à ce bon Dieu du fidéle ſoin qu'il a de chaque créature humaine; que dis-je? de chaque oiſeau

&

& même de chaque inſecte? Hélas! il en eſt bien mal recompenſé. La plupart le païent d'ingratitude; & il y en a peu qui ne penſent, que ce qu'il fait n'eſt pas bien fait à leur fantaiſie. Ils trouvent toujours quelque choſe à controller dans ſon gouvernement. Par exemple, lorsqu'un homme, après quarante ans de ſanté, ſe trouve attaqué d'une maladie de quelques ſemaines, qui peut-être eſt un moïen utile pour la prolongation de ſes jours, & qu'il devroit par conſéquent recevoir avec reconnoiſſance, il arrive ſouvent, & trop ſouvent, que cet homme là s'impatiente bientot, & ſe répand en plaintes & en lamentations. Le Seigneur donne-t-il à un homme de quoi fournir ſuffiſamment à la nourriture & à l'habillement, tant de lui que de ſa famille? Loin d'être content de ſon ſort, il voit avec dépit & jalouſie que ſon voiſin a quelque choſe de plus que lui. S'il lui arrive un malheur, quand même il ſe l'eſt attiré par ſa propre faute, il s'en plaint comme s'il ſouffroit innocemment.

Un autre exemple à citer ici eſt celui de ces cenſeurs de la Providence qui ſe plaignent de ce que les tems & les ſaiſons ne ſont pas réglées à leur gré. Entr'autres promeſſes que Dieu fit à Noé, devenu après le déluge le pere commun de tous les hommes, il lui dit: *Auſſi longtems que la terre durera, les ſemailles & les moiſſons, le froid & le chaud, l'été & l'hyver, le jour & la nuit ne ceſſeront point*, Gen. VIII. 22. En promettant cela, Dieu n'a point dit qu'il abandonneroit la ſucceſſion de ces viciſſitudes au cours de la nature & à des loix tellement immuables qu'il ne voudroit plus y intervenir lui-même, pour les diriger & pour y faire les changemens qu'il trouveroit bon d'y faire. Le Pro-

phéte Jérémie cenſuroit autrefois les Iſraëlites de la tribu de Juda, & leur diſoit: *Ce peuple-ci a un coeur rétif & rebelle, ils ſe ſont reculés en arriére & s'en ſont allés: Ils n'ont point dit dans leurs coeurs, craignons maintenant l'Eternel notre Dieu, qui nous donne la pluïe de la prémiére & de la derniére ſaiſon, & qui nous garde les ſemaines ordonnées pour la moiſſon*, Jer. V. 23. 24. Le Seigneur diſoit à ce même peuple par la bouche de Moïſe: *Si vous marchés dans mes ordonnances, & ſi vous gardés mes commandemens & les faites; je vous donnerai les pluïes qu'il vous faut dans leur tems, la terre donnera ſon rapport, & les arbres des champs donneront leurs fruits*, &c. Levit. XXVI. 3. 4. conféré avec Deut. XI. 13. 14. Eſai. XXX. 23. L'Eſprit de Dieu ne parle pas avec moins de préciſion là-deſſus, quand il dit par la bouche de David: *C'eſt l'Eternel qui donne la neige comme des flocons de laine, & qui répand la bruïne comme la cendre: Il jette la grêle comme par morceaux, & qui eſt-ce qui pourroit durer devant ſa froidure? Il envoie ſa parole & les fait fondre, il fait ſouffler ſon vent, & les eaux s'écoulent*, Pſ. CXLVII. 16. 17. 18. En un mot, ſi nous en croïons à ce que nous dit l'Ecriture ſainte, c'eſt la main de Dieu qui diſpenſe le tonnerre & la foudre, la grêle & la tempête, la neige & la gelée, la roſée & la pluïe, la chaleur & la froidure, les vents & les orages & tous les changemens qui arrivent dans notre atmosphère. Par conſéquent, quiconque en murmure, outrage Dieu, & ſe révolte contre ſon gouvernement.

§. 40.

Ce que St. Paul dit de la création du monde, que c'eſt par elle qu'on voit comme à l'oeil la puiſſance éternelle de

de Dieu & ſa Divinité; c'eſt ce qu'on peut dire auſſi de la conſervation des créatures. Les fidéles de l'ancien Teſtament ont fait de l'une & de l'autre de ces oeuvres merveilleuſes de Dieu l'objet de leur contemplation & de leurs réflexions, & c'eſt en partie par ce moïen qu'il s'eſt manifeſté à eux. Outre cela, il uſa envers eux d'une ſi grande condeſcendance qu'il s'apparut à eux & leur parla comme un homme parleroit à ſon ami. Enfin il ſe donna à connoître à d'autres par l'illumination de ſon Eſprit, §. 7. De là vient l'obligation où nous ſommes de regarder les Ecrits qu'ils nous ont laiſſés comme des monumens précieux. Cependant, c'eſt ſous le nouveau Teſtament, & par le grand ouvrage de notre Rédemption que Dieu s'eſt fait connoître aux hommes de la maniére la plus glorieuſe & la plus parfaite. Il nous a parlé par la bouche de ſon propre Fils unique & par le ſaint Eſprit qui inſpiroit les Diſciples du Seigneur Jéſus. Nous n'avons donc, pour marcher dans des routes aſſurées, qu'à nous en tenir à ce que Dieu nous a révélé dans l'ancien & dans le nouveau Teſtament.

§. 41.

Notre cher Seigneur & Sauveur, parlant un jour à une pauvre femme lui dit entr'autres choſes remarquables: *Dieu eſt Eſprit, & il faut que ceux qui l'adorent l'adorent en eſprit & en vérité*, Jean IV. 24. Ces paroles ne ſont pas ſuſceptibles d'une ample explication, parce que nous n'avons point de notion claire de ce que c'eſt qu'un eſprit. Ce que nous en ſavons, c'eſt qu'un eſprit n'a ni chair ni os, comme les hommes en ont, Luc XXIV. 39. Quant à la nature, ou à l'eſſence d'un eſprit, nous aimons mieux avouer qu'elle nous eſt in-

connue que d'adopter les différentes définitions qu'on en a données dans quelques Ecoles de Philoſophie & de Théologie, & d'admettre les conſéquences qu'on en tire, voïés 1 Tim. VI. 15. 16.

Quand il eſt queſtion des perfections de Dieu, la prémiére choſe qui eſt à obſerver eſt, qu'il eſt éternel. Déja de ſon tems Abraham invoqua le Nom de l'Eternel, le Dieu fort d'éternité, Gen. XXI. 33. Toutes les choſes qui ont été créées ont eu un commencement. Dieu ſeul n'a point de commencement & ne peut en avoir un, Pſ. XC. 2. Ici il faut avouer que nos ſens ſe perdent, pour ainſi dire, lorsque nous voulons entrer dans la profondeur de ces matiéres. Plus notre penſée s'enfonce & s'avance dans l'éternité, plus cette éternité ſemble s'éloigner de nous. En vain nous nous efforçons d'atteindre jusqu'à ſon terme, il nous eſt impoſſible de le trouver. C'eſt donc à ce Créateur éternel que la créature doit ſon exiſtence. Il lui ſeroit auſſi aiſé de l'anéantir qu'il lui a été facile de lui donner l'être. Pour lui, il eſt toujours le même & il ne peut ceſſer d'exiſter, c'eſt pourquoi il eſt appellé le Prémier & le Dernier, Eſaï. XLIV. 6. Quant au Fils de Dieu, notre Sauveur, il eſt dit de lui: *Ton Trone, ô Dieu, eſt à toujours & à perpétuité*, Pſ. XLV. 7. conféré avec Hébr. I. 8. 10. & Pſ. CII. 27. 28. De là vient qu'il ſe nomme auſſi lui-même le Prémier & le Dernier, Apoc. I. 17. XXII. 13. Eſaï. XLIV. 6. Et lorsqu'il eſt appellé le commencement de la créature de Dieu, Apoc. III. 14. cela ne veut pas dire qu'il ait été la prémiére créature, mais que c'eſt de lui que la créature a reçu ſon commencement, parce que c'eſt lui qui a créé toutes choſes, Jean I. 3. Col. I. 16.

§. 42.

§. 42.

L'Ecriture ſainte nous donne une connoiſſance beaucoup plus claire de la Toute-Puiſſance de Dieu que celle que nous avons de ſon Eternité. Elle nous dit, que *l'Eternel fait tout ce qu'il lui plait dans les cieux & ſur la terre, dans la mer & dans tous les abimes*, Pſ. CXXV. 6. & Pſ. CXV. 3. *Notre Dieu eſt au cieux, il fait tout ce qu'il lui plait.* Quand elle nous dit de plus, que rien n'eſt impoſſible à Dieu, Luc I. 37. & Pſ. XXXIII. 9. *Il a dit, & la choſe a eu ſon être: Il a commandé & elle a comparu;* il faut obſerver, que ce Dieu qui fait tout, ne veut rien faire que ce qui eſt conforme à ſa vérité, à ſa ſageſſe, à ſa juſtice, à ſa ſainteté, à ſa bonté & à ſa miſéricorde.

Cela poſé, il eſt facile de réſoudre bien des queſtions qui nous paroîtroient d'ailleurs embaraſſantes. Par exemple, lorsqu'un païen entend dire, qu'il y a un mauvais eſprit qui ſéduit les hommes, qui leur aveugle les ſens, afin qu'ils ne ſoient pas éclairés par la ſplendeur de l'Evangile de la gloire de Chriſt; ce païen dit là-deſſus: Dieu n'eſt-il pas plus grand & plus puiſſant que cet eſprit malin qu'on appelle le Diable? Ne peut-il pas le tuer, & même l'anéantir? La réponſe à cela eſt toute aiſée: Dieu eſt ſans doute plus grand & plus puiſſant que le Démon, pour le réduire à néant il n'a qu'à le vouloir, parce que rien ne lui eſt impoſſible; mais il ne le veut pas, & il a des raiſons dignes de ſa ſageſſe pour le laiſſer ſubſiſter & agir juſqu'au tems du grand Jugement qui ne manquera pas d'arriver un jour.

Combien d'autres preuves éclatantes de la Toute-Puiſſance de Dieu les oeuvres de la création & la conſervation des créatures ne nous offrent-elles pas? Les

Juifs s'étonnoient autrefois lorsqu'ils voïoient de leurs propres yeux que notre Sauveur raſſaſioit pluſieurs mille perſonnes avec une très petite quantité de pain; & ils avoient raiſon. Mais ils ne ſavoient pas que celui qui étoit au milieu d'eux étoit le Chriſt, le Fils de Dieu; Ils ignoroient que c'étoit lui qui, pendant quarante ans, avoit nourri dans le déſert le peuple d'Iſraël, ce peuple qui étoit en ſi grand nombre qu'il montoit à ſix cens mille ames, ſans compter les femmes & les enfans. Enfin ils ne comprenoient pas qu'il étoit le Tout-Puiſſant, Apoc. I, 8. & que c'eſt auſſi lui qui pendant tant de ſiécles a nourri & raſſaſié tous ces milliers de créatures qui vivent ſur la terre, dans l'eau & dans l'air. Ici on pourroit demander avec l'Apotre: *Qui a été ſon conſeiller, ou qui lui a donné quelque choſe le prémier afin qu'il en ſoit recompenſé! Car tout eſt de lui, tout eſt par lui, tout eſt pour lui. Qu'à lui ſoit la gloire dans tous les ſiécles, Amen.*

§. 43.

Que Dieu eſt Tout-Préſent, c'eſt ce qu'il nous apprend lui-même par la bouche de ſon Prophéte, quand il dit: *Suis-je un Dieu de près, dit l'Eternel, & non auſſi un Dieu de loin? Quelqu'un pourra-t-il ſe cacher dans quelque cachette, que je ne le voïe point, dit l'Eternel? ne remplis-je pas, moi, les cieux & la terre? dit l'Eternel*, Jer. XXIII. 23. 24. Saint Paul nous a enſeigné la même vérité lorsqu'il a dit: Que *Dieu n'eſt pas loin d'un chacun de nous; puisque c'eſt par lui que nous avons la vie, le mouvement & l'être*, Act. XVII. 27. 28. Le Roi David diſoit déja de ſon tems à Dieu: *Où irai-je loin de ton Eſprit, & où fuirai-je loin de ta face? Si je monte aux cieux, tu y es; Si je me couche au ſépulcre,*

tu

y voilà: Si je prens les ailes de l'aube du jour & que je me loge au bout de la mer; là même ta main me conduira, & ta droite m'y saisira, Ps. CXXXIX. 7-10.

Il est donc incontestablement vrai que Dieu remplit les cieux & la terre, qu'il n'est pas loin de chaque homme en particulier, dans quelque lieu qu'il se trouve. Le Fils de Dieu notre Sauveur s'attribue la même perfection & assure tous ceux qui croïent en lui de sa Toute-Présence, quand il leur fait cette promesse: *Où il y a deux ou trois personnes assemblées en mon Nom, j'y suis au milieu d'eux*, Matth. XVIII. 20. & Chap. XXVIII. 20. *Voici, je suis toujours avec vous, jusqu'à la fin du monde.* Après toutes les preuves, que l'Ecriture sainte nous fournit, on ne peut plus douter de la Toute-Présence de Dieu, & que le Seigneur Jésus ne soit toujours présent au milieu de ceux qui croïent en son Nom, quand même ils se trouvent dispersés dans tant de différens lieux de la terre. Cependant, qui peut le comprendre? Il est vrai qu'il s'est trouvé des gens qui ont essaïé de rendre cela compréhensible à eux mêmes & aux autres; mais, comme nous ne pouvons point nous former une idée claire & distincte de l'essence spirituelle de Dieu, il n'est pas étonnant que nous ne puissions comprendre les perfections qui résident dans cette divine Essence, ni en donner aux autres une juste définition. Ce qu'il y a de vrai, c'est que la doctrine des Attributs de Dieu est autant admirable & consolante pour ceux qui l'aiment, qu'elle est effraïante & menaçante pour les impies.

§. 44.

La Toute-Science de Dieu est inséparablement liée avec sa Toute-Présence. Selon cette Science infinie, tant

ce qui eſt paſſé, que ce qui eſt à-venir, lui eſt auſſi clairement & parfaitement connu, que ce qui eſt préſent. Entr'autres perfections divines que l'Ecriture ſainte attribue au Fils de Dieu notre Sauveur, elle dit de lui, qu'il a des yeux comme des flames de feu, Apoc. I. 14. Et cela, parce qu'il ſait toutes choſes, Jean XXI. 17. On trouve dans la Bible tant de paſſages qui prouvent cette Toute-Science de Dieu, qu'il ſeroit trop long de les rapporter tous ici. Il ſuffit de citer, 1 Sam. XVI. 7. 1 Rois VIII. 39. 1 Chron. XXIX. 9. Pſ. CXXXIX. 1-4. Prov. XV. 3. Jer. XVII. 10. & XXXII. 19. Sans parler d'un grand nombre d'autres. C'eſt aſſurément une grande conſolation pour les amis de Dieu de ſavoir qu'il connoît le fond de leur cœur, qu'il voit leurs miſéres, leurs beſoins & leurs déſirs, qu'il entend leurs ſoupirs & leurs ſupplications, & qu'il a en main les moïens de leur donner les ſecours néceſſaires. Au contraire, celui qui n'a point d'amour pour lui ne peut paroître devant lui qu'avec crainte & fraïeur; auſſi a-t-il ſujet de trembler en ſa préſence. Mais malheur à ceux qui y ſont inſenſibles & qui par une ſuite de leur endurciſſement perſévérent dans leur mauvais train.

§. 45.

La Sageſſe de Dieu eſt ſi inſondable dans ſa profondeur, que c'eſt avec raiſon qu'il eſt appellé *le Dieu ſeul ſage*, Rom. XVI. 27. 1 Tim. I. 17. Cette Sageſſe conſiſte en ce qu'il choiſit toujours le meilleur, & que ce qu'il a réſolu dans ſon conſeil, il l'exécute d'une maniére digne de ſa Gloire. On ne peut contempler l'oeuvre de la création, ſoit dans ſon tout, ſoit dans ſes parties, ſans appercevoir les traits de cette ſageſſe de Dieu. Elle ne

ſe

ſe manifeſte pas moins dans la conſervation de toutes les choſes qu'il a créées, & dans le gouvernement du monde. Mais elle ne brille nulle part avec tant d'éclat que dans l'oeuvre de la Rédemption. C'eſt ce qui a fait dire à St. Paul, que la ſageſſe de Dieu infiniment diverſe eſt manifeſtée maintenant, ſous le nouveau Teſtament, par l'Egliſe aux Principautés & aux Puiſſances, c'eſt à dire, aux ſaints Anges, Eph. III. 10. Ce même Apotre, en parlant de cette même Egliſe de Jéſus-Chriſt & de ceux que Dieu a élus pour en être les membres, finit par ces paroles d'admiration: *O profondeur des richeſſes de la Sageſſe & de la Science de Dieu!* Rom. XI. 33.

§. 46.

Lorsque Dieu eſt appellé Saint, cela veut dire que ſa nature eſt abſolument incompatible avec toute eſpéce de ſouillure & d'impureté, & qu'en même tems il eſt la ſource de toute pureté & de toute perfection. C'eſt dans ce ſens qu'il nous dit par la bouche d'un Apotre: *Soïés ſaints, car je ſuis ſaint*, 1 Pier. I. 16. Levit. XIX. 2. Lorsque le Prophéte Eſaïe vit de ſes yeux le Roi, l'Eternel des armées, Eſaï. VI. 5. c'eſt à dire, la Gloire de Chriſt, Jean XII. 41. les Séraphins qui étoient là préſens crioient l'un à l'autre & diſoient: *Saint, Saint, Saint eſt l'Eternel des armées; tout ce qui eſt dans toute la terre eſt ſa gloire*, Eſaï. VI. 3.

Il faut obſerver ici que l'Ecriture ſainte joint ſouvent la Sainteté de Dieu avec ſa Juſtice, comme quand il eſt dit Pſ. CXLV. 17. *L'Eternel eſt juſte dans toutes ſes voïes & ſaint dans toutes ſes oeuvres.* Cela ſignifie prémiérement que ſes oeuvres ſont irréprochables, & que tout ce qu'il fait eſt parfaitement bien fait. En ſecond lieu

lieu cela veut dire, qu'il rendra à un chacun ſelon ſes oeuvres, Rom. II. 6. 2 Theſſ. I. 6. 7. C'eſt ce qui paroit dans toute la ſuite de l'Hiſtoire ſainte. Par tout elle nous découvre les raiſons qui ont déterminé Dieu à déploïer ſes jugemens, ſoit ſur tout un païs, ſoit ſur certaines perſonnes en particulier. Lorsque les Prophétes prédiſent les chatimens que Dieu veut infliger à un certain païs, ou à une certaine perſonne, ils ont ſoin de nommer les péchés par lesquels ils les ont mérités, voïés Pſ. V. 5. &c. Il eſt ſouvent fait mention dans le nouveau Teſtament du jour que Dieu a déterminé, auquel il jugera tous les hommes qui ſont ſur la terre, ſelon la juſtice, par Jéſus-Chriſt, Act. XVII. 31. En même tems on y trouve tracée la route qu'ils doivent ſuivre pour éviter la colère à-venir, ſavoir, la foi en ce Sauveur, en qui nous avons la Rédemption par ſon ſang, & la rémiſſion des péchés.

§. 47.

Aimer, ou exercer la Charité, eſt une perfection ſi eſſentielle à Dieu que c'eſt par cette raiſon qu'il eſt appellé Charité, ou Amour, 1 Jean IV. 8. 16. Lorsque cette Charité eſt relative, d'un coté à la Majeſté de Dieu, & de l'autre à l'indignité de l'homme, elle s'appelle *Grace*. Quand elle eſt conſidérée par rapport à la miſére humaine, à laquelle Dieu daigne prendre part, elle eſt appellée *Compaſſion*. Lorsqu'elle s'exerce envers des créatures miſérables & ſouffrantes, & en particulier envers des hommes déſtitués de tout ſecours, c'eſt *Miſéricorde*. Enfin quand Dieu eſt conſidéré comme un Dieu patient, qui ſuſpend longtems les chatimens que les hommes ont mérités,

ſa

ſa Charité, ou ſon amour s'appelle *Longanimité*, Rom. IX. 22.

Moïſe aïant un jour prié le Seigneur de lui faire voir ſa Gloire, il lui répondit: *Je ferai paſſer toute ma bonté devant ta face, & je publierai le Nom de l'Eternel devant toi*, Exod. XXXIII. 18. 19. Sur cela l'Eternel deſcendit dans la nue & s'arrêta là avec lui & publia le Nom de l'Eternel, Chap. XXXIV. 5. En quoi conſiſtoit cette publication du Nom de l'Eternel? En voici le contenu; comme le Seigneur paſſoit par devant Moïſe, il cria: *L'Eternel, l'Eternel, le Dieu fort, compatiſſant, miſéricordieux, tardif à la colère, abondant en Grace & en fidélité, gardant la gratuïté juſqu'en mille générations, pardonnant l'iniquité, le crime & le péché*, &c. Exod. XXXIV. 6. 7. Remarqués que ce n'eſt pas Moïſe qui prononça ces paroles, mais le Seigneur lui-même. Cela ſe prouve par le Livre des Nombres, Chap. XIV. 17. 18. où Moïſe, parlant au Seigneur, lui dit: *Je te prie que la puiſſance du Seigneur ſoit manifeſtée comme tu as parlé, en diſant: L'Eternel eſt tardif à la colère & abondant en gratuïté pardonnant l'iniquité & le forfait*, &c. Cette publication par laquelle Dieu a lui-même annoncé ſon Nom, lorsqu'il ſe tenoit devant Moïſe & lorsqu'il paſſoit par devant lui, n'a pas été oubliée par les fidéles, tant de l'ancien, que du nouveau Teſtament; auſſi voïons-nous qu'ils ſe la rappellent ſouvent. Par exemple, 2 Sam. XXIV. 14. Pſ. CIII. 8. CVI. 1. CVII. 1. CXLV. 8. Joël II. 13. Jon. IV. 2. Luc I. 50. Eph. II. 4. Et pour qu'ils n'en perdiſſent pas le ſouvenir, Dieu leur en rappelle la mémoire, comme il le fait Eſaï. LIV. 7. 8. Jer. XXXI. 20. &c. voïés §. 32.

§. 48.

§. 48.

Lorsqu'on dit que c'eſt une perfection eſſentielle de Dieu de dire la vérité, il faut entendre par là qu'il eſt impoſſible qu'il agiſſe autrement. Que quelqu'un diſe dans ſa détreſſe, que tous les hommes ſont menteurs, comme le diſoit autrefois le Pſalmiſte, Pſ. CXVI. 11. ou qu'on ne peut ſe fier ni ſe repoſer ſur aucun homme, perſonne n'oſera lui contredire. En effet, cela n'eſt pas étonnant, puiſque même les Anges de Dieu n'ont pas tous perſévéré dans la vérité, Jean VIII. 44. Mais que Dieu puiſſe ſe tromper, ou mentir, cela eſt abſolument impoſſible, Hébr. VI. 18. Par conſéquent il faut confeſſer que la Parole de Dieu eſt droite, c'eſt à dire, véritable, & que toutes ſes oeuvres & ſes promeſſes ſont exécutées avec fermeté, Pſ. XXXIII. 4. Cela ſe doit entendre particuliérement des paroles telles qu'on en trouve pluſieurs dans les prophéties de l'ancien Teſtament, par leſquelles Dieu a promis aux hommes d'uſer de miſéricorde envers eux. Ces gracieuſes promeſſes ont toutes été accomplies en Jéſus-Chriſt, qui eſt la vérité même. De là vient que St. Paul dit, que *toutes les promeſſes de Dieu ſont oui par lui, & amen par lui*, 2 Cor. I. 20.

Il faut cependant obſerver ici que dans plus d'une circonſtance les menaces que Dieu avoit faites ſous l'ancien Teſtament paroiſſent n'avoir pas eu leur exécution. Par exemple, Jonas préchant aux Ninivites leur dit que, dans quarante jours, leur ville ſeroit détruite, Jon. IV. 4. Elie fit cette menace de la part du Seigneur au Roi Achab: *Voici, je m'en vai amener du mal ſur toi, & je t'exterminerai entiérement*, &c. 1 Rois XXI. 21. Mais qu'arriva-t-il? Lorsque les habitans de Ninive

eurent

eurent ajouté foi à la parole du Seigneur, qu'ils eurent inſtitué un jeune & reclamé l'Eternel, lorsqu'en même tems ils ſe furent convertis de leur mauvais train, Dieu ſe repentit du mal dont il les avoit menacés & il ne le fit point, Jon. III. 5-10. Il en arriva de même à Achab, lorsqu'à l'ouïe des paroles du Prophéte il déchira ſes vêtemens, qu'il ſe couvrit d'un habit de deuil, qu'il jeuna & ſe lamenta amèrement, le Seigneur dit à Elie: *Je n'amenerai point ce mal pendant ſa vie;* &c. 1 Rois XXI. 29.

Ici il faut faire attention au véritable ſens que les menaces de Dieu renferment. Souvent elles ſont précédées de ces Paroles: *Si vous ne vous convertiſſés point de vos mauvaiſes voïes.* Mais lorsque cette condition n'eſt pas exprimée, elle doit toujours être ſouſentendue. C'eſt dans ce ſens que les Ninivites prirent les menaces de Dieu, & ils ne ſe trompérent pas. Achab les comprit auſſi de la même maniére, & il eut raiſon de les prendre ainſi. Il ſuffit donc de ſaiſir le vrai ſens des menaces de Dieu pour reconnoitre qu'elles ne renferment rien qui ne s'accorde parfaitement avec l'éyénement qui en eſt la ſuite; voïés §. 35.

De l'Image de Dieu.

§. 49.

Nous en revenons à l'homme, duquel nous avons dit, §. 30. qu'il a été créé à l'image de Dieu. Moïſe ne nous apprend pas en quoi conſiſtoit cette image de Dieu & cette reſſemblance avec lui. Pour être inſtruit des dons que l'homme avoit reçus avant ſa chute,

chute, & de ceux qu'il peut obtenir par la Grace qui eſt en Jéſus-Chriſt, il faut jetter la vue ſur ce Sauveur. Ici il faut le regarder, non pas tant comme l'Agneau de Dieu qui s'eſt offert à Dieu pour nous, que comme un homme revêtu d'une nature ſemblable à la notre. En cette qualité il vivoit dans une intime union avec ſon Pere céleſte, & l'Eſprit ſaint habitoit en lui. Il avoit la Loi de Dieu gravée dans le coeur, c'eſt à dire, que ſon coeur étoit plein d'amour pour Dieu & de charité pour les hommes. Il étoit rempli de ſageſſe & de grace, devant Dieu, & devant les hommes, c'eſt à dire, qu'il étoit agréable à Dieu & eſtimable aux hommes. Il faiſoit volontiers la volonté de ſon Pere; & la faire, c'étoit ſa nourriture, ſa vie & ſon plus ardent déſir. Il ne s'eſtimoit pas lui-même & ne cherchoit point ſa propre gloire, parce qu'il étoit humble de coeur. Avec cela, il étoit doux & débonnaire, il ne rendoit point injure pour injure, il n'uſoit point de menaces quand il étoit outragé, mais il remettoit tout à ſon Pere; cependant il étoit ému de jalouſie quand l'honneur de ſon Pere étoit bleſſé & ſa colère s'allumoit contre les hommes quand ils endurciſſoient leurs coeurs. D'ailleurs il étoit compatiſſant & il ſentoit ſes entrailles s'émouvoir à la vue des miſéres de la pauvre créature humaine. Quiconque avoit beſoin d'aſſiſtance pouvoit s'aſſurer de la trouver auprès de lui. Pour la lui accorder, il n'examinoit point ſi le ſujet en étoit digne ou indigne, il ne conſultoit que le beſoin de l'homme & la bonté de ſon propre coeur. Dans les tentations qu'il eut à ſoutenir contre Satan, il demeura ferme & inébranlable, ſe tenant fermement attaché à la parole & aux commandemens de Dieu. Il attendoit tout de la bonté de ſon

Pere,

Pere, & ſouvent il paſſoit des nuits entiéres à prier. Ce que les hommes appellent les agrémens de la vie n'étoit pas ce qu'il cherchoit. Les richeſſes de ce monde n'avoient point d'appas pour lui. Dans toutes les circonſtances où il plaiſoit à ſon Pere de le mettre, il étoit toujours parfaitement content. Ce qui lui étoit pénible & douloureux, il le ſupportoit patiemment & avec une entiére réſignation à la volonté de ſon cher Pere. Sa vie étoit toute ſainte & ſa conduite irréprochable, il pouvoit en toute aſſurance paroitre devant ſes ennemis & leur dire, qui eſt-ce d'entre vous qui pourra me convaincre ou m'accuſer de quelque péché? Il avouoit franchement la vérité, même dans les circonſtances où il ſavoit qu'il lui en couteroit la vie. Enfin, comme il étoit exempt de péché, il n'eut jamais gouté la mort s'il n'avoit pas voulu ſacrifier lui-même ſa vie pour nous.

Tous ces traits du caractère & de la vie de Jéſus-Chriſt homme ne ſont pas des attributs qu'on lui ſuppoſe probablement, ce ſont des traits lumineux qui brillent par-tout dans l'Ecriture ſainte. Or comme le Seigneur Jéſus eſt expreſſément nommé l'Image de Dieu, Hébr. I. 3. Col. I. 15. 2 Cor. IV. 4. il paroit de là, non ſeulement que tel étoit autrefois Adam avant ſa chute & lorsqu'il étoit encore revêtu de l'image & de la reſſemblance de Dieu, mais encore que nous devenons auſſi tels, lorsque nous ſommes de nouveau revêtus de l'image de Dieu, ou renouvellés à ſa reſſemblance.

Lorsque, par la foi en Jéſus-Chriſt, un homme eſt fait enfant de Dieu & devient une nouvelle créature; dès lors l'image de Dieu commence d'être retracée en lui. Et à meſure qu'il a le bonheur de croitre dans la Grace & dans la connoiſſance de Chriſt, il ſe trouve

dans le cas où étoit autrefois St. Paul, & il peut dire comme lui: *Nous tous qui, ſans voile ſur le viſage, contemplons comme dans un miroir la gloire du Seigneur, nous ſommes transformés dans la même image, de gloire en gloire, comme par l'Eſprit du Seigneur*, 2 Cor. III. 18.

Joignons à ce paſſage celui où le même Apotre dit: *Revêtés vous du nouvel homme qui, ſe renouvellant & croiſſant en connoiſſance, ſe forme à l'image de celui qui l'a créé*, Col. III. 10. Ajoutons y encore cette exhortation: *Revêtés vous de l'homme nouveau, créé à l'image de Dieu, dans la juſtice & dans la ſainteté de la vérité*, Eph. IV. 24. En combinant tout ce que nous venons d'alléguer, on pourra dire avec aſſurance, que l'Image de Dieu, ou la reſſemblance avec lui, conſiſte dans la connoiſſance de la vérité, dans une juſtice & dans une ſainteté véritable.

De la grande corruption de l'Homme.

§. 50.

De cet heureux état, où les hommes avoient été créés, ils ſont tombés dans la miſére la plus profonde. Leur péché conſiſtoit dans la déſobéiſſance & dans la transgreſſion du ſeul commandement que Dieu leur avoit donné, & auquel il avoit expreſſément ajouté la menace de la peine de mort s'ils venoient à le violer. Ils mangérent de l'arbre de la connoiſſance du bien & du mal, quoique Dieu leur eut défendu d'en manger. Eve ſe laiſſa ſéduire par le Serpent, dont il ſera parlé §. 57. Il rendit à Eve ce commandement ſuſpect & douteux. En même tems il lui fit entendre, qu'en mangeant de ce

ce fruit ils en seroient rendus plus éclairés & comme Dieu; & que, quant à la mort, ils ne devoient nullement la craindre, qu'ils ne mourroient pas pour tout cela.

Ici quelqu'un pourroit penser: L'homme commettoit-il donc un si grand crime en mangeant du fruit de l'arbre qui étoit au milieu du jardin? Ce péché méritoit-il la peine sévére de mort, & que tout le genre humain fut enveloppé dans cette condamnation? A cela je réponds que la désobéissance envers Dieu est précisément ce qui constitue la nature du péché, Rom. V. 19. Et cette désobéissance est l'action du monde la plus odieuse, la plus détestable & la plus criminelle, tant dans les petites choses que dans les grandes. voïés 1 Sam. XV. 23. Cela étant, il faut regarder comme une maxime puisée dans l'école de Satan, lorsqu'on se permet de dire, ou de penser: Hé, ceci, ou cela n'est qu'une minutie, il importe peu qu'on agisse ou qu'on n'agisse pas comme Dieu l'a commandé, cela ne veut rien dire. Quand on examine de près la conduite de nos prémiers parens, on reconnoit bientot l'horreur du crime dont ils se sont rendus coupables envers Dieu. Il les avoit créés à son image & leur avoit donné la supériorité sur toutes les autres créatures. Plus il leur avoit confié, plus aussi il avoit droit de beaucoup exiger d'eux; par conséquent plus ils se rendoient criminels par leur transgression. Lorsqu'on prend la défense que Dieu leur fit dans le sens propre que les paroles renferment; & pourquoi ne s'y tiendroit-on pas strictement? on voit d'abord que Dieu les avoit mis en possession de tout le Paradis terrestre & qu'il leur avoit fait don des fruits de tous les arbres. C'étoit donc une entreprise bien

téméraire & un énorme outrage fait à Dieu, que d'oſer toucher au fruit défendu. Dieu avoit dit à Adam, au jour que tu en mangeras, tu mourras de mort. Le Serpent au contraire lui dit: Vous ne mourrés nullement. N'auroient-ils donc pas dû croire à la parole de Dieu plutot qu'à celle du Serpent, eux que le Seigneur avoit enrichis de dons ſi excellens? Quand le Serpent tachoit de leur rendre ſuſpecte la défenſe de Dieu & de les porter à vouloir ſe rendre indépendans de lui: Quand il leur dit, Dieu ſait que vous ſerés égaux à lui, ſi vous mangés du fruit de cet arbre; n'auroient-ils pas dû en frémir & prendre incontinent le parti de chaſſer cet ennemi loin d'eux, ou de s'enfuir de devant lui? Mais, choſe étrange, Eve ajouta foi au langage du Serpent, 2 Cor. XI. 3. & il lui prit envie de manger de ce fruit, dans la penſée qu'il étoit déſirable pour donner de la ſcience. Maintenant, dit-elle en elle-même, je veux manger de ce fruit, alors mes yeux ſeront ouverts & je ſerai comme Dieu. C'étoit donc une penſée diabolique, & la concevoir, c'étoit déja faire la plus grande de toutes les chutes.

§. 51.

Les ſuites de cette chute ont été les plus déplorables à tous égards. Nous nous contenterons de parler ici du triſte changement qu'elle a produit chès les hommes. Jusques alors, ils avoient été nuds & ils n'en avoient point de honte. Ils ſe faiſoient voir tels que Dieu les avoit créés. Ils n'avoient aucune idée de ces choſes indécentes qui ſont étrangéres & mal-ſéantes à une créature revêtue de l'image de ſon Créateur. Mais maintenant, les voilà expoſés à toutes ſortes de choſes incompati-

patibles avec l'image de Dieu, desquelles ils ont sujet d'avoir honte. C'est ce qui les engage à se faire des ceintures de feuilles de figuier. Leur propre coeur les accuse & leur conscience les convainc qu'ils ont mal fait. De là cette crainte de paroître devant Dieu qui les fait fuir aussitôt qu'ils entendent sa voix. Quel étrange aveuglement! Devant qui fuient-ils? C'est devant leur unique Bienfaiteur, devant un Dieu infiniment bon, duquel eux & toutes les autres créatures n'avoient reçu jusqu'alors que des marques de sa bonté & des preuves de son amour. De devant qui se cachent-ils? De devant un Dieu tout sachant, dont les yeux sont comme des flames de feu & qui voit à découvert les replis les plus cachés du coeur. Dieu sur cela leur reproche leur péché & leur porter à le reconnoître, à s'en repentir & à le confesser. Mais tout cela ne fait que peu d'impression sur eux. Adam répond à Dieu, la femme que tu m'as donnée m'a séduit; & par là il tache de faire retomber la faute sur Dieu, en effet, c'est comme s'il eut voulu dire: Si tu ne m'eusses pas donné cette femme, je ne serois pas tombé dans ce malheur. Eve de son côté, dit: Le Serpent m'a trompée! Tout cela prouve, que leur entendement étoit déja couvert de ténébres & qu'ils avoient perdu tout à la fois la connoissance d'eux-mêmes, celle de Dieu, & celle de sa volonté.

§. 52.

Cet triste état étoit déja une mort, cette mort dont Dieu les avoit menacés, lorsqu'il leur dit: Au jour que tu en mangeras, tu mourras de mort. Ils étoient déja privés de cette vie de Dieu qui étoit accompagnée de la connois-

sance de la vérité, aussi bien que de la justice & de la sainteté. L'Esprit de Dieu qui habitoit dans leurs coeurs dans le tems qu'ils portoient l'image & la ressemblance de Dieu; cet Esprit Saint, qui ne manquoit sans doute pas de les avertir fidélement, lors qu'ils entrérent en conversation avec le Serpent, cet Esprit, dis-je, s'étoit éloigné d'eux. Le bonheur qu'ils avoient de vivre dans la communion de Dieu; la joïe qu'ils y goutoient, les sentimens d'amour qu'ils avoient pour lui & pour sa parole; tout cela avoit disparu. Par la grande dépravation survenue dans leur nature, ils étoient devenus incapables de faire rien de bon par eux-mêmes; en un mot, ils étoient morts par rapport au bien. Aussi l'Ecriture sainte nomme-t-elle cet état de l'homme déchu un état de mort, comme quand il est dit, Rom. VIII. 6. *L'affection des choses de la chair c'est la mort; mais l'amour des choses de l'Esprit, c'est la vie & la paix.* De là vient encore que la conversion de l'homme est appellée un passage de la mort à la vie. Lorsqu'au contraire on persévere dans ce malheureux état, surtout quand avec cela on hait son frere, on demeure dans la mort, 1 Jean III. 14. Le jour que nos premiers parens péchérent, ils éprouvérent ce que St. Jaques dit: *Le péché, quand il est consommé, engendre la mort;* Jaq. I. 15.

C'est ainsi qu'ils déchurent de l'état de félicité dans lequel Dieu les avoit mis, en les formant à son image & à sa ressemblance; observés ici qu'on a mal rendu le sens des paroles qu'on lit, Gen. III. 22. en les traduisant ainsi: Voïci Adam est devenu comme l'un de nous, sachant ce qui est bon & mauvais. Il falloit dire suivant l'original: Voici Adam a été comme l'un de nous; ce qui donne à entendre, qu'il ne l'est plus, & que l'image de Dieu est

effa-

effacée & perdue par le péché. Maintenant il ſait le bien & le mal, c'eſt à dire, maintenant il a goûté le péché & ſes triſtes fruits, qu'il ne connoiſſoit pas auparavant. La ſuite de cela fut que ſes enfans naquirent dans le même état. *Adam*, eſt-il dit, Gen. III. 3. *engendra un fils à ſa reſſemblance*; par conſéquent ce n'étoit point à la reſſemblance de Dieu. Bien plus, cet état de mort ſpirituelle fut ſuivi de la mort corporelle. Nos prémiers parens le virent bientot avec ſurpriſe & douleur, quand ils apprirent que Caïn avoit tué ſon frere Abel. Une autre ſuite du péché fut la malédiction qui tomba ſur la terre à cauſe de l'homme. Elle ne devoit plus produire par elle-même que des épines & des chardons, & l'homme devoit en manger les fruits en travail tous les jours de ſa vie.

§. 53.

Paſſons maintenant à ce qui eſt dit dans l'Ecriture ſainte touchant les deſcendans des prémiers hommes, c'eſt à dire, touchant le genre humain entier qui a été leur poſtérité. Lorsqu'avant le Déluge les yeux de l'Eternel auxquels rien n'eſt caché, regardérent les enfans des hommes, il ſe trouva que toute l'imagination des penſées de leur coeur n'étoit que mal en tout tems, Gen. VI. 5. Demandés-vous ſi, après le Déluge, les hommes profitérent de ce terrible châtiment pour ſe convertir & s'amender? Le Seigneur répond lui-même à cela, en diſant: *L'imagination du coeur des hommes eſt mauvaiſe dès leur jeuneſſe*, Gen. VIII. 21. Lorsque le Seigneur Jéſus voulut convaincre Nicodême qu'il eſt impoſſible d'entrer dans le Roïaume des cieux, à moins qu'on ne devienne une nouvelle créature, il en dit la raiſon; *c'eſt que tout*

On forme quelquefois la question: Si l'homme choisit toujours ce qu'il croit être le meilleur? Ceux qui y répondent *qu'oui*, doivent donc aussi convenir qu'il faut que l'entendement de l'homme soit extrêmement corrompu, puisqu'on voit que les hommes choisissent ordinairement les choses les plus pernicieuses, qui les précipitent dans le malheur temporel & dans la perdition éternelle. Cela posé, s'il est vrai qu'ils ne choisissent jamais que ce qu'ils estiment être le meilleur, il faut nécessairement convenir que leur entendement les trompe de la façon la plus grossière.

§. 55.

De tout ce que l'on vient de dire touchant la corruption de l'homme, il ne faut pas conclure qu'il soit tombé dans un état duquel il ne puisse pas être relevé pour être rétabli dans un meilleur. S'il est devenu semblable à un champ défect qui ne produit que des épines & des chardons, il peut par les mérites & par la Grace de Jésus-Christ, devenir un champ fertile en bons fruits. Son esprit, quelque pénétrant qu'il soit d'ailleurs & capable de faire les découvertes les plus étonnantes dans les arts & dans les sciences, est à la vérité enveloppé de ténébres par rapport aux choses qui concernent le salut; cependant il peut être éclairé & mis en état de comprendre & de discerner les choses qui peuvent le conduire au salut éternel de son ame. Sa volonté, qui est naturellement portée au mal, & qui est en opposition avec celle de Dieu, peut être changée de maniére qu'elle soit inclinée au bien & qu'elle ait de l'aversion pour le mal. Il peut parvenir au point de ne plus laisser regner le péché dans son corps mortel pour obéir à ses convoitises;

Ce rétabliſſement ou ce renouvellement eſt auſſi le but auquel Dieu veut conduire tous les hommes en général & chacun en particulier. C'eſt par amour qu'il leur a donné l'être, c'eſt dans l'intention de les rendre participans de ſes biens & de faire d'eux des créatures heureuſes. Après qu'ils ſont déchus de l'état de félicité dans lequel il les avoit créés & qu'ils ſe ſont plongés dans la miſére la plus déplorable, il leur a fourni dans la perſonne de Jéſus-Chriſt un moïen d'en être délivrés. On a déja dit plus haut, §. 18. de quelle maniére il conduit à ce but ceux qui prêtent l'oreille à l'Evangile & qui le reçoivent avec obéïſſance de foi. Mais que dirons-nous de ceux à qui l'Evangile de Chriſt eſt inconnu? De ceux qui n'ont aucune occaſion de l'entendre ou de le lire? On ne peut point les exclure du nombre de ceux dont il eſt dit: Dieu veut que tous les hommes ſoient ſauvés. C'eſt pour eux auſſi que Dieu eſt appellé *le Sauveur de tous les hommes & principalement des croïans*, 1 Tim. IV, 10. Et puiſque Chriſt eſt la propitiation pour les péchés de tout le monde, on n'oſeroit nier qu'ils ſoient compris dans cette généralité. On a déja inſinué ci-deſſus, §. 37. que Dieu accorde à chaque homme une Grace prévenante pour l'acheminer à la voïe du ſalut; mais il n'eſt pas aiſé de déterminer de quelle maniére & par quel moïen ſa ſageſſe & ſa bonté agit à l'égard de ceux auxquels il n'a pas donné ſon Evangile, pour les faire entrer dans un meilleur chemin. La Bible ne nous donne pas beaucoup d'éclairciſſemens là-deſſus; cependant on peut penſer avec quelque fondement:

1. Que tout homme qui conſidére les objets qui s'offrent à notre vue peut faire en lui-même ce ſimple raiſon-

raisonnement: Il faut qu'il y ait un grand Dieu qui a fait toutes ces choses, voïés Rom. I. 19. &c.

2. Que tout homme qui par la pensée remonte jusqu'à l'origine de tous les êtres & qui fait attention à la maniére dont ils sont conservés, doit d'abord se persuader qu'il existe un Dieu infiniment sage, bon & puissant qui a produit & qui gouverne toutes ces choses:

3. Que tout homme qui se donne la peine de réfléchir murement sur cette matiére, doit naturellement se dire à lui-même: Ce Dieu si bon, si sage & si puissant, cet Etre suprême auquel moi & toutes les créatures sommes redevables de notre existence & de notre conservation; ce Dieu, dis-je, est digne que je le craigne, que je l'honore, que je l'aime, que je le serve, que je publie ses louanges, que je lui rende mes actions de graces, & que je fasse sa volonté, voïés Rom. I. 21.

4. Que chaque homme peut savoir qu'il ne doit point nuire à des hommes que Dieu a créés, & qu'il conserve, mais plutot qu'il doit les aimer comme ses semblables & leur faire du bien.

5. Que chacun peut reconnoitre combien il a à se reprocher d'avoir négligé ces différens devoirs & combien il doit s'appliquer à les remplir, Rom. II. 15. Par conséquent combien il a sujet de demander pardon à ce bon Dieu & d'implorer sa Grace & son assistance.

6. Enfin tout homme doit reconnoitre que Dieu emploïe tantot sa bonté, tantot sa sévérité pour porter l'homme à fuïr le mal & à faire le bien. Il doit s'appercevoir que Dieu, par un effet de sa Grace immense agit par son Esprit sur son coeur, pour le porter au bien & pour le mettre en état de le faire, voïés §. 37. En effet *c'est lui*, dit l'Apotre, *qui produit dans l'homme le vouloir*

loir & le parfaire, ſelon ſon bon plaiſir. Phil. II. 13. Jaq. I. 17.

Il eſt donc vrai, qu'après la chute, l'homme peut, avec le ſecours de la Grace de Dieu, ſe préſerver de bien des choſes mauvaiſes, par exemple: de mentir, de dérober, de paillarder, de tuer, & d'autres crimes ſemblables. Il peut même s'appliquer au bien, comme à travailler diligemment, à vivre dans la tempérance & la ſobrieté, à remercier Dieu de ſes bienfaits, implorer ſon aſſiſtance, uſer de complaiſance envers ſon prochain & lui rendre ſervice, ſoigner un malade, aſſiſter un pauvre, exercer l'hoſpitalité envers un étranger, confeſſer la vérité, prendre la défenſe d'un innocent, éviter les mauvaiſes compagnies, être un bon pere, un mari fidéle, un oeconome prudent, un honnête citoïen, &c. C'eſt ainſi qu'un païen, qui n'a nulle connoiſſance de la Loi de Moïſe, ni de l'Evangile, peut neanmoins faire les oeuvres de la Loi, ainſi que St. Paul l'enſeigne Rom. II. 14. Cependant il demeure vrai que la capacité qu'il a de le faire ne vient pas de lui, mais de Dieu, 2 Cor. III. 5. Mais pour tout cela cet homme n'eſt point encore une nouvelle créature, car on ne le devient que par la foi en Jéſus-Chriſt. Au reſte il ne faut pas douter que Dieu n'ait deſtiné une certaine récompenſe à ceux qui obſervent fidélement la Loi naturelle gravée dans leur coeur.

§. 56.

De ce fond de corruption, dont il a été parlé §. 34. découle un nombre étonnant de différens péchés; car tout ce qu'il y a dans les inclinations, les déſirs, les affections, les penſées, les paroles, les geſtes & les actions

actions de l'homme de contraire à la volonté de Dieu, eſt péché. Ici il n'y a perſonne qui ne doive ſe reconnoitre coupable, perſonne que l'Eternel puiſſe tenir pour innocent, Exod. XXXIV. 7. *Si nous diſons que nous n'avons point péché*, dit St. Jean, *nous faiſons Dieu menteur, & ſa parole n'eſt point en nous*, 1 Jean I. 10. Et pour que perſonne ne ſe croïe excepté de ce nombre, St. Paul ajoute: *Il n'y a point de diſtinction, ni de différence, parce que tous aïant péché, tous auſſi ſont déchus de la gloire de Dieu*, Rom. III. 23. Le Pſalmiſte avoit donc raiſon de dire au Seigneur: *Eternel, n'entre point en jugement avec ton ſerviteur, car nul homme vivant ne ſera juſtifié ou reconnu juſte, devant toi*, Pſ. CXLIII. 2.

Ce n'eſt pas ſeulement par ignorance, par inadvertence, ou par ſurpriſe, que les hommes péchent; c'eſt, hélas, très ſouvent auſſi contre leurs lumiéres, volontairement & de propos délibéré. C'eſt ainſi qu'il eſt dit par exemple des Juifs: *Toi qui prêches qu'il ne faut pas dérober, tu dérobes: Toi qui défens l'adultére, tu commets adultére: Toi qui as en horreur les idoles, tu fais des ſacriléges en dérobant à Dieu ce qui lui eſt dû: Tu te glorifies dans la Loi, & tu deshonores Dieu par la violation de la Loi?* Rom. II. 21. 22. 23. On doit placer dans le même rang ceux qui, aïant le coeur rempli de vices & d'hypocriſie, empruntent le maſque de la vertu & l'apparence de la piété, comme faiſoient autrefois les Scribes & les Phariſiens, Matth. XXIII. 27. 28. Les hommes continuent-ils de vivre dans le péché? bientôt ils en contractent l'habitude; & alors il leur devient auſſi difficile, pour ne pas dire impoſſible, de faire le bien, qu'il l'eſt à un Maure de changer ſa peau & à un léopard d'effa-

d'effacer ſes taches, Jer. XIII. 23. Bien plus, s'ils ſe rendent déſobéïſſans à la vérité que Dieu leur fait connoitre, & s'ils perſévérent dans leur mauvais train de vie, il arrive qu'ils ſont punis par le péché même. C'eſt ce qui arriva autrefois aux païens & aux Juifs, comme St. Paul nous l'apprend: *Car*, dit-il, *parceque les gentils, aïant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, & ne lui ont point rendu graces, Dieu, par un juſte jugement, les a livrés à un ſens dépravé & aux paſſions de leurs coeurs, de ſorte qu'ils ſe ſont abandonnés à des crimes abominables*, Rom. I. 21-32. Quant aux Juifs, à qui Dieu avoit beaucoup plus confié qu'aux païens, ils furent traités avec plus de rigueur, pour n'avoir pas profité de la Grace de Dieu, & pour l'avoir foulée pour ainſi dire aux piés, voïés Rom. II. 19. &c. III. 10. &c. Nous ne dirons pas ici que ſouvent les hommes tombent auſſi dans les piéges du Diable, qui les tient captifs pour faire ſa volonté, 2 Tim. II. 26. Il en ſera parlé ci-après plus amplement. La conſéquence que nous pouvons tirer de ce que nous venons de dire, eſt que les hommes qui ne ſe laiſſent pas tirer de cet état de perdition, demeurent ſous la colère de Dieu, ſelon qu'il eſt dit Eph. II. 3. Et puiſqu'il n'y a point d'homme qui ne péche, 1 Rois VIII. 46. C'eſt la raiſon pour laquelle la mort a paſſé ſur tous les hommes, Rom. V. 12. VI. 20. &c.

Apoc. XX. 2. Il eſt appellé Satan, parce qu'il eſt ennemi du bien, le Diable, parce que ſon occupation eſt de mentir, de tromper & d'accuſer; il eſt appellé l'ancien Serpent, parce que c'eſt lui qui, par ſa ruſe, ſéduiſit Eve, 2 Cor. XI. 3. C'eſt par cette raiſon que le Sauveur l'appelle Meurtrier dès le commencement, parce qu'en effet, il a été le prémier meurtrier des hommes, en précipitant nos prémiers parens dans la mort. Quand il le nomme le Pere des menſonges, c'eſt parce qu'il mentit à nos prémiers peres en leur diſant qu'ils ne mourroient point, mais qu'ils ſeroient comme des Dieux, s'ils mangeoient du fruit défendu, Jean VIII. 44. voïés §. 50.

C'eſt ce même Eſprit malin qui ſéduit tout le monde, Apoc. XII. 9. Et par ce monde, il faut entendre ici les hommes qui aiment mieux les ténébres que la lumiére, parce que leurs oeuvres ſont mauvaiſes & qu'ils aiment à accomplir ſes déſirs, Jean VIII. 44. C'eſt pour cela qu'ils ſont ſoumis à l'empire de Satan, Act. XXVI. 18. & que Satan & ſes Anges ſont appellés des Principautés & des puiſſances qui ont l'empire des ténébres de ce ſiécle, Eph. VI. 12. Notre Sauveur lui-même le nomme le Prince de ce monde, Jean XIV. 30. XVI. 11. En effet, il eſt cet Eſprit qui, dans le tems préſent, exerce ſon pouvoir ſur les enfans de rébellion; c'eſt à dire, ſur ceux qui ne vivent pas dans la foi du Fils de Dieu, Eph. II. 2. C'eſt lui qui vient dans le champ de ce monde ſemer l'ivraïe, c'eſt à dire, les hommes méchans, ou les enfans de rébellion, parmi le bon grain, c'eſt à dire, parmi les enfans du Roïaume, qui ſont les vrais membres de l'Egliſe de Chriſt, Matth. XIII. 38. 39. De plus il eſt appellé le Dieu de ce ſiécle, le Maitre que le monde ſert, duquel il fait la volonté, qui aveugle les ſens des incré-

incrédules, afin qu'ils ne soient pas éclairés par la splendeur de l'Evangile de la gloire de Jésus-Christ, 2 Cor. IV. 4. C'est aussi lui qui arrache du coeur des hommes la bonne semence de la parole de Dieu, afin qu'ils ne croïent point & qu'ils ne soient point sauvés, Luc VIII. 11. 12. Aussi longtems que les hommes persévérent dans leurs péchés & qu'ils ne se convertissent pas à Dieu, ils demeurent ses enfans, & lui leur pere, Jean VIII. 44. S'ils refusent de revenir de leur assoupissement & d'échapper aux piéges du Diable, il les tient captifs pour faire sa volonté, 2 Tim. II. 26. Comme donc il est certain que les hommes qui sont encore enfans du Diable *veulent bien* accomplir les désirs de leur pere, il est certain aussi que fort souvent ils sont *forcés* de les accomplir, car ils sont ses esclaves, & il exerce sa Tyrannie sur eux, aussi longtems qu'ils ne veulent point se laisser affranchir de son joug.

§. 58.

Notre Seigneur Jésus-Christ s'est fait homme, *afin que par sa mort il détruisit celui qui avoit l'empire de la mort, savoir le Diable, & qu'il délivrat tous ceux que la crainte de la mort retenoit toute leur vie dans l'esclavage*, Hébr. II. 14. 15. *& afin qu'il détruisit les oeuvres du Diable*, 1 Jean III. 8. Quand donc un homme reconnoit qu'il est captivé pour faire la volonté du Démon, & qu'il ne peut pas, par lui même, s'affranchir de l'esclavage de Satan & du péché; dès qu'il est las & entiérement dégouté de servir le Diable & le péché, & qu'il désire de tout son coeur d'être délivré de cette servitude, il n'a qu'à s'adresser au Seigneur Jésus. Si alors il recourt par la foi à ce Sauveur, à qui le nom de Jésus a été donné

de Dieu, parce qu'il sauve son peuple de ses péchés, il trouvera certainement auprès de lui le secours dont il a besoin. Ce bon Sauveur reçoit ce pauvre pécheur en grace: Il lui donne le droit d'être fait enfant de Dieu, & dès lors Satan est obligé de le relacher & de le céder à celui à qui il appartient de droit. Dès lors il est délivré de la puissance des ténébres, c'est à dire, de la domination du Diable & du péché, pour être transporté sous le Regne de Jésus-Christ. Dès lors il a trouvé en lui la Rédemption par son Sang, savoir, la rémission des péchés, Col. I. 13. 14. La raison de cela est, *que le Prince de ce monde est jugé*, Jean XVI. 11. Col. II. 15.

Il faut dire en même tems ici, que dès le moment qu'une ame a échappé au pouvoir de Satan, cet ennemi tache par tout moïen de l'enlacer de nouveau dans les filets du péché. Non seulement il tourne comme un lion rugissant, cherchant qui il pourra dévorer, 1 Pier. V. 8. Mais encore, il se transforme souvent en Ange de lumiére, 2 Cor. XI. 14. & sous ce déguisement il cherche à détourner cette ame de la droite voïe. Il peut arriver, par exemple, & il n'arrive, hélas! que trop souvent, qu'il engage les hommes dans la propre Justice & l'hypocrisie, pour les empêcher de saisir le salut & la vie éternelle en Jésus-Christ. D'autres, il les séduit sous prétexte qu'il faut approfondir les matiéres de Réligion & ne pas croire aveuglément tout ce qui est écrit dans la Bible. Par là, l'ennemi les porte, d'un coté, à se fier trop à leur propre raisonnement, & de l'autre il les précipite insensiblement dans les erreurs les plus monstrueuses, 2 Cor. XI. 3. D'autres encore il les entraine peu à peu dans toute sorte de crimes & de péchés, pour les faire tomber par là dans le malheur & dans la perdi-

perdition, ainſi qu'il arriva à David, à Judas, à Ananias & à Saphira. Contre d'autres il excite de rudes perſécutions par ſes inſtrumens, afin que las de ſoufrir, ils ſoient tentés de renier la foi. Ce n'eſt donc pas ſans raiſon que le Sauveur a dit à ſes Diſciples: *Voici le Diable qui va mettre quelques uns d'entre vous en priſon, afin que vous ſoïés éprouvés*, Apoc. II. 10. Mais qui pourroit faire l'énumération de tous les ſtratagêmes & de toutes les machinations qu'il met en uſage pour ſéduire les hommes?

§. 59.

Aucun homme ne doit s'imaginer qu'il eſt trop avancé dans la voïe du ſalut pour que l'ennemi puiſſe encore avoir priſe ſur lui. Satan demanda autrefois les Diſciples pour les cribler comme on crible le blé, Luc XXII. 31. Il oſa même attaquer le Fils de Dieu notre Seigneur, Matth. IV. 1. C'eſt pourquoi ce divin Maître a enſeigné ſes Diſciples à prier: *Ne nous laiſſe pas tomber dans la Tentation*, c'eſt à dire, ne permets pas que nous ſoïons tentés par Satan, *mais délivre nous du mal, ou du malin*, Matth. VI. 13. Saint Paul donne aux fidéles d'Ephèſe une ample & ſalutaire inſtruction ſur la maniére dont ils devoient ſe comporter pour être à couvert des artifices & des aſſauts du Démon, Eph. VI. 11-16. où il leur dit entr'autres: *Prenés ſur toutes choſes le bouclier de la foi, avec lequel vous pourrés éteindre tous les dards enflamés du malin.* Tout ce que l'Apotre recommande, dans cette partie de ſon Epître, mérite que chacun y réfléchiſſe & qu'il le grave dans ſon coeur.

Cependant, lorsque nous nous regardons comme des enfans foibles qui, par eux mêmes, ou par leurs

propres forces, ne ſont pas en état de faire tête à l'ennemi: Lorsqu'en même tems nous nous tenons fermement attachés par la foi à ce Sauveur qui a prié ſon Pere de préſerver les ſiens du mal, Jean XVII. 15. nous pouvons, avec ſon aſſiſtance, réſiſter au mal, & alors l'ennemi eſt obligé de s'enfuïr de nous, Jaq. IV. 7. D'ailleurs, l'Ecriture ſainte nous apprend, que *celui qui eſt né de Dieu ſe tient ſur ſes gardes, & que le malin Eſprit ne le touche point*, 1 Jean V. 18. *Le Seigneur eſt fidéle*, dit St. Paul, *il vous affermira & vous garantira du malin Eſprit*, 2 Theſſ. III. 3. & 1 Cor. I. 8. *Dieu vous affermira juſqu'à la fin.* Il eſt donc à ſouhaiter que le voeu que fait cet Apotre, en faveur de l'Egliſe de Rome, s'accompliſſe à l'égard de tous, quand il fait cette priére: *Que le Dieu de paix briſe bientot Satan ſous vos pieds*, Rom. XVI. 20.

Au reſte, le Seigneur nous aſſure, qu'un feu éternel eſt préparé au Diable & à ſes Anges, Matth. XXV. 4. voïés Apoc. XX. 10. Mais auparavant, il faut qu'il ſubiſſe encore d'autres jugemens de Dieu; & cela paroît par ce qui eſt dit de lui, Apoc. XII. 9. XX. 2. &c. Comment faut-il entendre les paroles de St. Pierre, quand il dit: *Dieu n'a point épargné les Anges qui avoient péché, mais il les a précipités dans les enfers, & liés avec des chaines d'obſcurité, afin d'y être gardés pour le Jugement?* 2 Pier. II. 4. Ces paroles tirent leur explication de celles que nous avons citées ci-deſſus. Ces mauvais Anges ont été rejettés & précipités, ils ſont liés de chaines d'obſcurité, dès à préſent ils ont déja leur enfer, mais un jour ils ſeront précipités dans un autre lieu de tourmens éternels; & ce dernier jugement

qui

qui doit s'exercer sur eux, Dieu l'exécutera en son tems, voïés Jud. 6.

§. 60.

Quant aux bons Esprits, ou aux saints Anges, qui sont aussi appellés les Envoyés ou les Messagers de Dieu, ce que l'Ecriture sainte nous en apprend en général, est qu'avant la descente du Saint Esprit, leurs apparitions n'étoient pas peu ordinaires. Après cette époque nous trouvons peu d'exemples de ces apparitions, si ce n'est ce que nous en lisons dans les Actes des Apotres & dans la Révélation de St. Jean; encore faut-il remarquer que, c'étoit en esprit, comme il le dit, Apoc. I. 10. IV. 2. qu'il vit & entendit les choses qu'il rapporte dans son Livre prophétique, & que le Seigneur Jésus lui commanda de rédiger par écrit. Par conséquent, ce ne fut pas des yeux & des oreilles du corps qu'il vit & entendit les choses dont il fait mention.

Graces & louanges soient rendues à notre Dieu, nous avons l'Ecriture Sainte, & lorsque nous embrassons le Seigneur Jésus par la foi, nous avons le bonheur d'être scellés du Saint Esprit. Pourvu que nous soïons fidèlement attentifs à ce que la Sainte Ecriture nous dit & à ce que l'Esprit de Dieu nous enseigne par elle, il n'est plus nécessaire, pour notre salut, qu'un Ange de Dieu nous apparoisse. Il est vrai que le Centenier Corneille, qui étoit païen, vit un Ange de Dieu, en plein jour, & de ses propres yeux, Act. X. 3. Mais cet Ange ne lui annonça pas l'Evangile, il se contenta de lui dire, qu'il devoit faire venir Pierre, lequel lui apprendroit ce qu'il avoit à faire.

Quoique les ſaints Anges ne nous ſoient pas envoyés de la part de Dieu pour nous prêcher l'Evangile, il n'eſt pas moins vrai que ces bienheureux Eſprits y prennent ſincérement part. St. Pierre, après avoir déclaré aux Fidéles, que les ſouffrances de Chriſt & la gloire dont elles devoient être ſuivies, avoient été prémiérement annoncées par les Prophétes, & enſuite par les Apotres qui leur avoient annoncé l'Evangile par l'Eſprit envoïé du ciel, il ajoute, que les Anges déſirent de pénétrer dans le ſecret de ces ſouffrances de Chriſt, 1 Pier. I. 12. Il eſt donc vrai qu'ils ont de la joïe & de l'empreſſement à conſidérer & à exalter les prodiges de Charité que Dieu a opérés dans la Rédemption des hommes. Ainſi que Satan ne néglige rien pour traverſer les ſerviteurs de Chriſt dans le miniſtère de l'Evangile, comme il mit autrefois des obſtacles au deſſein que St. Paul avoit de viſiter l'Egliſe de Theſſalonique, 1 Theſſ. II. 18. De même les ſaints Anges ſont occupés à aſſiſter partout les miniſtres du Seigneur & à les favoriſer dans leurs entrepriſes.

Quand nous voïons le zéle avec lequel les Anges ſe ſont emploïés dans la publication de la Loi, Hébr. II. 2, Act. VII. 53, Gal. III. 19. Pourquoi douterions-nous qu'ils ne s'intéreſſent à ce que l'Evangile ſoit répandu par tout, & qu'ils n'y prêtent volontiers leur miniſtère? Auſſi ne voïent-ils pas avec indifférence les heureux effets de la prédication de l'Evangile, & ils ne ſont pas inſenſibles aux peines & aux travaux qu'il en coute pour amener les ames à la converſion. Le Sauveur ne nous permet pas d'en douter, quand il nous dit, *qu'il y a de la joïe parmi les Anges de Dieu lorſqu'un ſeul pécheur ſe convertit*, Luc XV. 10.

§. 61.

§. 61.

En général, ils sont établis de Dieu pour assister de leur service les membres de Christ & les petits enfans. C'est ce qu'attestent plusieurs passages de l'Ecriture sainte, & entr'autres ceux-ci: *Tous ces Esprits ne sont-ils pas autant de Ministres, envoïés pour avoir soin de ceux qui doivent posséder l'héritage du salut?* Hébr. I, 14. *L'Ange de l'Eternel se campe tout autour de ceux qui le craignent & les garantit*, Ps. XXXIV. 8. *Il donnera charge de toi à ses Anges: afin qu'ils te gardent dans toutes tes voïes: Ils te porteront dans leurs mains, de peur que ton pied ne heurte contre la pierre*, Ps. XCI. 11. 12. Nous avons outre cela les exemples de plusieurs personnes particuliéres auxquelles ils ont rendu de fidéles services, tels que St. Pierre, Act. V. 19. XII. 7. &c. & le Prophéte Daniel, Dan. VI. 22. qui furent tous deux délivrés par le ministère des Anges. Tous ces exemples, ainsi que plusieurs autres, comme celui qui se trouve 2 Rois VI. 16. 17. ont été rapportés pour notre consolation.

A l'égard des enfans, le Sauveur nous assure, que dans le ciel, leurs Anges voïent sans cesse la face de son Pere céleste, Matth. XVIII. 10. Et il faût remarquer que les Anges qui assistent en la présence de Dieu, comme cela est dit de l'Ange Gabriel, Luc I. 19. ont une certaine prééminence sur les autres; par conséquent le sens des paroles du Sauveur est, que Dieu destine les Anges qui lui sont les plus chers & les plus proches de lui, à servir les enfans. Ce qui nous apprend combien les enfans sont des créatures précieuses aux yeux de Dieu, & combien nous devons les estimer & les chérir.

On peut croire avec quelque fondement que les saints Anges sont occupés, non seulement à nous pré-

ſerver de mal, mais auſſi à nous aider dans l'oeuvre de notre vocation. Comme, par la permiſſion de Dieu, ils nous garantiſſent fidélement de bien des dangers dont nous ne nous ſommes pas apperçus & que nous avons évités ſans les voir; de même ils nous rendent pluſieurs ſervices avantageux qui échappent à notre connoiſſance & ſans que nous y prenions garde.

§. 62.

Au reſte ce que l'Ecriture Sainte nous enſeigne de plus, touchant les ſaints Anges, eſt qu'ils ſe font une occupation particuliére de louer Dieu; & quoiqu'ils ſoient au nombre de pluſieurs mille milliers, Apoc. V. 11. ils ſont tous d'accord dans l'exercice de cette fonction, VII. 11. 12. Avec cela, les Anges, les Dominations & les Puiſſances ſont aſſujetties à notre Seigneur Jéſus-Chriſt, 1 Pier. III. 22. Et cela, parce que *Dieu l'a fait aſſeoir à ſa droite dans le ciel, au-deſſus de toute Principauté, de toute Puiſſance, de tout Empire, de toute Domination & de tout Nom que l'on célébre*, Eph. I. 21. D'où il paroit que, parmi les Anges, il y a une ſainte ſubordination, que l'un eſt au deſſous de l'autre, ſuivant l'ordre, que notre Seigneur a établi entre eux. Mais Chriſt eſt le Chef qui eſt au deſſus de tous. C'eſt lui qu'Eſaïe voïoit dans ſa Gloire, Jean XII. 41. C'eſt auſſi de lui que parloient les Séraphins lorſque, la face couverte, ils crioient l'un à l'autre, diſant: *Saint, Saint, Saint eſt l'Eternel des armées; tout ce qui eſt dans toute la terre eſt ſa gloire; & les poteaux des ſeuils furent ébranlés par la voix de celui qui crioit*, Eſaï. VI. 1. 2. 3. 4. C'eſt lui encore que pluſieurs millions d'Anges adorent, en diſant à haute voix: *L'Agneau qui a été immolé eſt digne*

digne de recevoir la puiſſance, les richeſſes, la ſageſſe, la force, l'honneur, la gloire, la bénédiction. Apoc. V. 11. 12. Enfin c'eſt lui que tous les Anges de Dieu doivent adorer, Hébr. I. 6. & ils l'adorent en effet; & nous, nous qu'il a rachetés par ſon Sang, ne devons nous pas auſſi l'adorer?

Si les Anges ſont zélés à louer & à glorifier Dieu, ils ne le ſont pas moins à faire ſa volonté; c'eſt pourquoi le Sauveur nous commande de faire cette priére à notre Pere céleſte: *Que ta volonté ſoit faite ſur la terre, comme elle l'eſt dans le ciel*, Matth. VI. 10. Le Prophéte Daniel nous dit: *Que mille milliers le ſervent & que dix mille millions aſſiſtent devant lui.* Dan. VII. 10. Et David leur adreſſe ces paroles: *Béniſſés l'Eternel, vous ſes Anges, puiſſans en vertu, qui faites ſon commandement, en obéiſſant à la voix de ſa parole.* Pſ. CIII. 20. Auſſi s'acquitent-ils de ce devoir avec joïe, ſans aucun retard ni delai; c'eſt pour cela que l'Ecriture leur attribue des ailes, & qu'il eſt dit d'eux, *l'Eternel fait du vent ſes Anges, & du feu brulant ſes ſerviteurs*, Pſ. CIV. 4. c'eſt à dire, qu'ils volent pour exécuter le commandement du Seigneur avec la promptitude & la viteſſe des vents & des éclairs.

De Jéſus-Chriſt notre Sauveur.

§. 63.

A qui le déplorable état du genre humain pourroit-il être mieux connu qu'au Seigneur notre Dieu qui ſait toutes choſes? §. 44. A qui, ſi ce n'eſt à ce Dieu tout Sage, §. 45. étoit-il poſſible de trouver un moïen

moſen de le tirer de cet état de miſére & de déſolation? Qui étoit celui en qui il ſe trouvat un aſſés grand fond de compaſſion pour les hommes & un déſir aſſés ardent de les ſauver, ſi ce n'eſt celui qui eſt appellé la bonté & la charité même, le Dieu des miſéricordes? §. 47. Qui avoit le pouvoir de délivrer l'homme, avec droit & juſtice, de l'eſclavage de Satan & des chaines du péché, ſi non le Dieu Tout-Puiſſant & Tout-Juſte? §. 42. §. 46. De qui, ſi ce n'eſt du Dieu de vérité & de fidélité, pouvoit-on attendre avec aſſurance l'accompliſſement des divines promeſſes faites aux hommes, qu'il leur ſeroit donné un Libérateur, un Sauveur? §. 48. C'eſt le ſujet que nous avons maintenant à traiter.

Nous avons déja obſervé plus haut, §. 8. & §. 14. que ſous l'ancien Teſtament Dieu a fait des déclarations & des promeſſes très expreſſes touchant le Meſſie ou le Sauveur qui devoit venir ſauver le monde. Il a auſſi été déja dit quelque choſe touchant la maniére dont il a apparu en chair, & dont il a commencé & rempli ſon office de Médiateur. Mais, que ne pouvons-nous exprimer ici aſſés dignement ce que nous avons encore à dire touchant la perſonne de notre cher Seigneur Jéſus-Chriſt!

Il eſt de l'ordre, que nous commencions par l'incarnation du Fils de Dieu, & il convient que nous obſervions d'abord que, quand l'Ecriture Sainte en parle, elle fait en même tems mention de ſa Divinité; par exemple, elle nous dit, que *quand l'accompliſſement des tems eſt venu Dieu a envoïé ſon Fils né d'une femme*, Gal. IV. 4. que, *le Myſtère de pieté eſt grand, Dieu a été manifeſté en chair*, 1 Tim. III. 16. que, *la Parole étoit Dieu, que cette Parole a été faite chair & qu'elle a habité parmi nous*, Jean I. 1. 14. Par conſéquent nous

aurons

aurons à parler, & de Jéſus-Chriſt Homme, & de Jéſus-Chriſt qui eſt Dieu ſur toute choſes béni éternellement, Rom. IX. 5.

§. 64.

Jéſus-Chriſt étoit un vrai homme, compoſé de toutes les parties qui conſtituent l'homme & même un homme du ſexe maſculin; ce que prouve inconteſtablement la circonciſion qu'il reçut huit jours après ſa naiſſance, Luc II. 21. I. 31. Matth. I. 21. *De même que les enfans participent à la chair & au ſang, il a participé comme eux aux mêmes choſes*, Hébr. II. 14. Il naquit comme un autre enfant, & comme tel, il fut préſenté au Temple quelques ſemaines après, Luc II. 22. Il crut en ſtature comme les autres enfans. En cette qualité, il reçut les ſoins, les enſeignemens & l'éducation de ſes parens, auxquels il étoit ſoumis. Il devenoit ſucceſſivement plus intelligent & plus ſage. Luc II. 52. Il apprit un métier & il exerça celui de charpentier, Marc VI. 3. Il faiſoit uſage de ſes mains pour travailler, de ſes pieds pour marcher, de ſes oreilles pour entendre, de ſes yeux pour voir, & de ſa bouche pour parler. Il mangeoit & buvoit. Il éprouvoit la faim & la ſoif, auſſi bien que la laſſitude & le ſommeil, c'eſt pourquoi il avoit beſoin de ſe repoſer & de dormir. On le vit, tantot joïeux, tantot triſte, tantot inquiet & en peine, Jean XI. 33. Matth. XXVI. 37. 38. Tantot il étoit tranquile; tantot ému de compaſſion, tantot enflamé de zéle, Jean II. 17. quelque fois même la colère s'allumoit en lui, Marc III. 5. En un mot, il s'étoit rendu ſemblable aux hommes, & paroiſſant dans l'extérieur tel qu'un homme, Phil. II. 7. Comme il avoit choiſi

pour

pour son partage la pauvreté & la forme de serviteur, Phil. II. 7. il ne pouvoit avoir que bien des peines & des souffrances à essuïer, car la condition de serviteur étoit alors la plus vile, la plus basse & la plus pénible.

Il voulut se faire homme, afin qu'il put mourir, & comme dit l'Apotre, afin que par la mort il détruisit celui qui avoit l'empire de la mort, savoir le Diable, & qu'il délivrat ceux que la crainte de la mort retenoit toute leur vie dans l'esclavage, Hébr. II. 14. 15. En embrassant cet état, il s'exposoit à passer par les circonstances les plus pauvres & les plus mortifiantes; & il le faisoit, parce qu'il falloit qu'il fut en toutes choses semblable à ses freres, afin *d'être un Souverain Sacrificateur miséricordieux, & qui s'acquitat fidélement de tout ce qu'il falloit faire auprès de Dieu, pour expier les péchés du peuple*, Hébr. II. 17.

§. 65.

Cependant, quoiqu'il fut vrai homme, il étoit, à certains égards, différent des autres hommes. Lorsque Dieu créa l'homme & la femme, il les bénit & leur dit: Croissés & multipliés, &c. Gen. I. 28. C'est donc un ordre établi de Dieu que l'homme & la femme concourent ensemble à la génération des enfans; & sans le concours de l'homme aucune femme ne peut devenir enceinte. Il n'en arriva pas de même à Marie, mere de Jésus. Elle étoit vierge & elle ne connoissoit point d'homme, quoiqu'elle fut fiancée avec un homme de la famille de David, nommé Joseph. Ce fut à cette Marie que l'Ange Gabriel fut envoïé de Dieu, pour lui dire de sa part, qu'elle deviendroit enceinte & qu'elle enfanteroit un Fils qui devoit être nommé Jésus. Comme

me elle fut surprise & allarmée par ces paroles ne pouvant comprendre comment cela pourroit arriver, l'Ange lui répondit: *Le Saint Esprit descendra sur toi & la puissance du Très-haut te couvrira de son ombre*, &c. Luc I. 26-35. Lorsqu'elle fut effectivement devenue enceinte & que Joseph ne savoit qu'en penser un Ange du Seigneur lui apparut en songe, & lui dit: *Joseph, fils de David, ne fai point difficulté de prendre avec toi Marie ton Epouse;* remarqués que Joseph n'étoit que fiancé ou promis avec elle. A quoi l'Ange ajoute: *Car ce qui a été conçu en elle est du Saint Esprit*, Matth. I. 18. 20. Toute personne qui, sous l'assistance de la grace de Dieu, voudra bien réfléchir sérieusement sur l'histoire de la bienheureuse Vierge Marie, de laquelle Christ est né, en combinant tout ce qui en est rapporté, Luc II. 6. 7. Matth. I. 22. 23. Luc II. 10. 11. Es. IX. 6. Cette personne là ne pourra se dispenser de se prosterner en adoration devant Dieu. Ce que nous venons de dire forme le prémier trait de la différence qu'il y a entre le Seigneur Jésus & les autres hommes.

Le second trait qui le distingue des autres est celui-ci: Depuis la chute, tous les hommes sont pécheurs. Devant Dieu aucun homme n'est innocent, il n'y a aucun homme vivant qui puisse être trouvé juste devant lui; c'est ce que nous avons déja prouvé §. 54. Mais notre Seigneur Jésus-Christ n'étoit point un homme pécheur. Il étoit *l'Agneau innocent & sans tache*, 1 Pier. I. 19. *Il n'y avoit point de péché en lui*, 1 Jean III. 10. *Il n'a point connu de péché*, 2 Cor. V. 21. *Il n'avoit commis aucun péché*, 1 Pier. II. 22. C'est ce que nous pouvons voir aussi par ce qui en est rapporté, Hébr. VII. 26. &c. & par ce qui en a été dit, §. 49.

Il eſt très-important pour nous de croire, comme une vérité divine, que Jéſus-Chriſt eſt véritablement homme. La raiſon de cela eſt, que St. Jean déclare expreſſément faux Prophéte quiconque n'admet pas cette vérité: *Tout eſprit*, dit-il, *qui ne confeſſe pas que Jéſus-Chriſt eſt venu en chair*, c'eſt à dire, qu'il s'eſt fait véritablement homme, *n'eſt point de Dieu; & c'eſt là l'eſprit de l'Ante-Chriſt*, 1 Jean IV. 3.

§. 66.

Autant qu'il eſt indubitable que notre Seigneur Jéſus-Chriſt eſt vrai homme, autant eſt-il certain qu'il eſt auſſi vrai Dieu. Cependant, quelque évidente que ſoit aujourd'hui cette vérité, elle étoit difficile à croire dans le tems qu'il vivoit ſur la terre, revêtu de la forme d'un pauvre ſerviteur. Auſſi voïons-nous que notre Seigneur lui-même n'en parloit pas à ſes Diſciples, ni aux Juifs d'alors, d'une maniére auſſi claire que ſes Apôtres le firent après la deſcente du ſaint Eſprit. Il diſoit à ſes Diſciples: *J'aurois encore beaucoup de choſes à vous dire, mais vous n'êtes pas maintenant en état de les ſupporter, mais quand l'Eſprit de vérité ſera venu, il vous enſeignera toutes les vérités, celui-là témoignera de moi & me glorifiera*, Jean XVI. 12. 13. 14. Pourquoi agiſſoit-il ainſi, dira-t-on? C'eſt, répond-il lui-même, parce qu'il ne cherchoit point ſa propre gloire, c'eſt à dire, qu'il ne vouloit pas faire éclater ſa gloire, mais glorifier ſon Pere qui l'avoit envoïé, Jean VII. 18.

Cependant, dès le commencement de ſon miniſtére il avoua qu'il étoit le Fils de Dieu. Il dit dans le diſcours qu'il eut avec Nicodéme: *Dieu a tellement aimé le monde, qu'il a donné ſon Fils unique*, Jean III. 16. *Il per-*

perſiſta ſur cette déclaration dans le tems même qu'il ſavoit que c'étoit pour cela qu'il devoit être condamné à la mort, Marc XIV. 61. 62. Son Pere céleſte lui donna auſſi ce témoignage qu'on entendit du ciel: *Celui-ci eſt mon Fils bien-aimé, en qui j'ai pris mon bon plaiſir*, Matth. III. 17. XVII. 5. 2 Pier. I. 17. Voïés auſſi Jean I. 18. 14. & ce que nous en dirons ci-après, §. 99.

Pour ſavoir combien il nous importe de reconnoitre & de confeſſer Jéſus-Chriſt pour le Fils de Dieu, il n'y a qu'à lire les paroles de la I. Epitre de St. Jean Chap. IV. 15. où il dit: *Quiconque confeſſera que Jéſus eſt le Fils de Dieu, Dieu demeure en lui, & il demeure en Dieu.* Or ſi notre Seigneur Jéſus-Chriſt eſt le Fils unique de Dieu, il s'enſuit néceſſairement qu'il eſt auſſi vrai Dieu. C'eſt ce que prouvent, non ſeulement les Attributs divins qui lui ſont donnés, comme lorsque, par exemple, il eſt appellé le prémier & le dernier, Apoc. I. 17. voïés §. 41. Mais auſſi les oeuvres de la création & de la conſervation du monde, qui lui ſont attribuées, comme nous l'avons dit §. 28. & 32.

Quand le Seigneur Jéſus dit à ſes Diſciples: *Si vous m'aimiés, vous vous réjouiriés de ce que j'ai dit que je vai à mon Pere, car mon Pere eſt plus grand que moi*, Jean XIV. 28. il faut joindre à ces paroles celles qu'on lit, Jean V. 23. où il dit: *Afin que tous honorent le Fils comme ils honorent le Pere*, c'eſt à dire, également, & non d'une autre maniére. Si le Fils n'étoit pas vrai Dieu, il ne ſeroit pas poſſible de concilier cela avec les paſſages de l'Ecriture où il eſt défendu expreſſément & ſous les peines les plus ſévéres de rendre des honneurs divins à aucun autre qu'au ſeul vrai Dieu. Outre cela, l'Ecriture affirme dans les termes

les plus clairs qu'il eſt Dieu. C'eſt ce qu'on peut voir par les paſſages cités §. 63. & par ce que nous liſons, Rom. IX. 5. 1 Jean V. 20. Là St. Paul dit: *C'eſt des Patriarches qu'eſt ſorti, par rapport à ſa chair, le Chriſt, qui eſt Dieu au deſſus de toutes choſes béni éternellement;* & voici le témoignage de St. Jean: *Celui-ci*, ſavoir *Jéſus-Chriſt, eſt le vrai Dieu & la vie éternelle.* C'eſt pourquoi auſſi Thomas l'appelloit ſon Seigneur & ſon Dieu, Jean XX. 28. 29. Où il faut remarquer que ces termes n'étoient pas des ſimples paroles d'étonnement, mais des démonſtrations de ſa foi, ſuivant le témoignage que le Sauveur lui en rendit immédiatement après, quand il lui dit: *Parce que tu as vû, Thomas, tu as cru.*

§. 67.

Quelle a donc été la raiſon pour laquelle le Fils de Dieu eſt venu dans le monde? St. Jean nous l'apprend, quand il dit: *L'amour de Dieu envers nous éclate en ceci; c'eſt qu'il a envoïé ſon Fils unique au monde, afin que nous aïons la vie par lui.* 1 Jean IV. 9. 10. *Cette parole eſt certaine*, dit St. Paul, *& digne d'être entièrement reçue, c'eſt que Jéſus-Chriſt eſt venu au monde pour ſauver les pécheurs*, 1 Tim. I. 15. Et le Sauveur lui-même le déclare par ces paroles: *Le Fils de l'homme eſt venu chercher & ſauver ce qui étoit perdu*, Luc XIX. 10.

Pour exécuter ſes grands deſſeins, le Seigneur Jéſus voulut bien choiſir la voïe de l'abaiſſement & de l'obéiſſance. C'eſt en qualité de Fils de Dieu, comme nous l'avons déja dit qu'il avoit été envoïé par ſon Pere dans le monde, Jean X. 36. Et cela, *afin que le monde*

monde fut ſauvé par lui, Jean III. 17. Ici nous avons deux conſidérations à faire; la prémiére eſt la conduite du Pere envers ſon Fils unique, & la ſeconde eſt la conduite du Fils envers ſon cher Pere pendant les jours de ſon pélérinage ſur la terre. Voici en peu de mots ce que nous nous propoſons de dire de l'une & de l'autre.

Le Pere céleſte rendit témoignage au Fils, d'abord que celui-ci entra dans les fonctions de ſon miniſtère; & cela, par une voix venant du ciel, qui dit: *Celui-ci eſt mon Fils bien-aimé, en qui j'ai pris mon bon plaiſir*, Matth. III. 17. voïés §. 66. Et ce témoignage du ciel fut répété plus d'une fois, comme on peut le voir, Jean XII. 28. Matth. XVII. 5. Outre cela, le Pere reſta toujours avec ſon Fils dans la plus intime communion, comme le Fils l'aſſure en diſant: *Le Pere eſt en moi, & moi, je ſuis en lui*, Jean X. 38. XIV. 11. C'eſt à cauſe de cette étroite union que le Sauveur pouvoit dire: *Celui qui me voit, voit le Pere*, Jean XII. 45. XIV. 9. Et dans un autre endroit: *Celui qui m'a envoïé eſt en moi, Le Pere ne me laiſſe point ſeul*, Jean VIII. 29.

A cela il faut ajouter que, dans tout ce que notre Seigneur Jéſus-Chriſt avoit à dire & à faire, tant en public à l'égard du peuple, qu'en particulier à l'égard de ſes Diſciples, le Pere étoit parfaitement d'intelligence avec lui; c'eſt pourquoi le Sauveur pouvoit dire: *Le Pere aime le Fils & lui montre toutes les choſes qu'il fait*, Jean V. 20. *Ma Doctrine n'eſt pas de moi, mais de celui qui m'a envoïé*, Jean VII. 16. *Celui qui m'a envoïé eſt véritable, & ce que j'ai entendu de lui, je le déclare devant le monde*, Jean VIII. 26. *Je n'ai point parlé de mon propre mouvement, mais le Pere qui m'a*

envoïé eſt celui qui m'a commandé ce que j'ai à faire & à dire; c'eſt pourquoi les choſes que je dis, je les dis comme le Pere me les a dites, Jean XII. 49, 50. *Ce que je dis, je ne le dis point de moi-même, & les oeuvres que je fais, c'eſt mon Pere qui demeure en moi qui les fait*, Jean XIV, 10. *Afin que le monde ſache que j'aime mon Pere & que je fais ce qu'il m'a ordonné*, Jean XIV, 31. Et en St. Jean XVII. 8. il dit, en s'adreſſant au Pere: *Les paroles que tu m'avois confiées, je les ai données à mes Diſciples.*

Il n'eſt pas moins évident par l'Ecriture ſainte que le Pere a toujours été très attentif & favorable aux priéres que le Fils lui a adreſſées, comme il le témoigne lui-même par ces paroles: *Pere, je ſai que tu m'exauces toujours*, Jean XI. 42. voïés Hébr. V. 7. Diſons enfin que le Pere a rendu témoignage au Fils & qu'il a ſcellé ſa Doctrine de ſon approbation par les grands miracles & prodiges qu'il a opérés lui-même par Jéſus-Chriſt. C'eſt ce que perſonne ne peut révoquer en doute, dès qu'on lit avec attention ces paroles du Sauveur: *Les oeuvres que mon Pere m'a ordonné de faire, ces oeuvres, dis-je, que je fais, rendent témoignage pour moi, que c'eſt le Pere qui m'a envoïé*, Jean V. 36. *Les oeuvres que je fais, c'eſt mon Pere qui demeure en moi qui les fait lui-même: Croïés moi, que je ſuis en mon Pere, & que mon Pere eſt en moi, ſinon croïés moi à cauſe de ces oeuvres que je fais*, Jean XIV. 10. 11.

§. 68.

Voïons maintenant la maniére dont le Fils de Dieu s'eſt conduit & comporté envers ſon cher Pere, pendant les jours qu'il a converſé avec les hommes ſur la terre.

En

En ſa qualité d'homme portant l'image de Dieu, il s'eſt comporté envers lui avec la ſoumiſſion la plus profonde & avec l'obéiſſance la plus parfaite, ainſi qu'il convient à un homme revêtu de cette divine image. De ſon propre mouvement & ſans y être contraint, il s'eſt dépouillé des honneurs, des grandeurs & des glorieux priviléges qu'il poſſédoit auprès de ſon Pere; déja avant que le monde exiſtât, Jean XVII. 5. En même tems, comme il étoit humble de coeur il s'eſt humilié & abaiſſé ſi profondément, qu'il a paru ſous la forme, non ſeulement d'un pauvre & honnête homme de métier, mais même d'un ſimple ſerviteur, ce qui le mettoit dans des circonſtances encore beaucoup plus humiliantes. C'eſt ce que St. Paul nous apprend dans ſon Epitre aux Philippiens, Chap. II. 2. & ſuivans, où il dit: Que, *bien qu'il fut en forme de Dieu, quoiqu'il fut la ſplendeur de la gloire de Dieu & l'image de ſon Eſſence*, Hébr. I. 3. *il n'a point fait trophée d'être égal à Dieu*, c'eſt à dire, il ne s'en eſt point prévalu pour s'en glorifier & en faire étalage: Il n'a point imité ces triomphateurs Romains qui, après avoir remporté une victoire ſignalée, retournoient tout glorieux, faiſoient avec pompe leur entrée dans la ville de Rome; & étaloient faſtueuſement les dépouilles de leurs ennemis aux yeux du peuple. Qu'a donc fait le Fils de Dieu? Il s'eſt anéanti ſoi-même, c'eſt à dire, il s'eſt dépouillé, il s'eſt privé de l'uſage de ſes Perfections divines, ou de ce qu'il ſavoit, de ce qu'il poſſédoit, & de ce qu'il pouvoit faire en qualité de Dieu; & cela, pour paroître, & pour être en effet, dans le monde, ſemblable à un autre homme, excepté le péché, & pour tout recevoir de la main de ſon Pere. Enfin, il s'eſt abaiſſé lui même, aïant été obéiſſant juſ-

qu'à la mort, même juſqu'à la mort de la croix. De là vient qu'il établiſſoit, comme une vérité conſtante,

1. Qu'il n'étoit pas venu dans l'intention de faire ſa propre volonté. C'eſt ce qu'il atteſte par ces paroles: *Je ne cherche point ma volonté propre, mais la volonté du Pere qui m'a envoïé*, Jean V. 30. & Chap. VI. 38. *Je ſuis deſcendu du ciel, non pour faire ma volonté, mais pour faire la volonté de celui qui m'a envoïé.* Auſſi perſévéra-t-il dans cette diſpoſition juſqu'à ſa fin, car dans le tems de ſes ſouffrances les plus extrêmes, ſa priére étoit: *Mon Pere, s'il eſt poſſible, que cette coupe paſſe loin de moi!* Et d'abord enſuite il ajoutoit: *Toutefois, non pas comme je le veux, mais comme tu le veux*, Matth. XXVI. 39. Ici nous aurions ſujet de lui dire: Mon Sauveur, tu ne veux jamais rien que ce qui eſt parfaitement juſte & bon; cependant tu fais à ton Pere le ſacrifice de ta volonté. Et nous, Seigneur, qui ſommes nous, pour oſer refuſer le ſacrifice de la notre, qui eſt ſi corrompue & ſi perverſe?

2. Une ſeconde vérité qu'il a établie eſt, qu'il ſe faiſoit un devoir d'être ſoumis à la Loi de Dieu comme devoit l'être tout autre Juif. *Il a été aſſujetti à la Loi*, Gal. IV. 4. *Ne croïés pas*, dit il, *que je ſois venu abolir la Loi ou les Prophétes; je ne ſuis point venu les abolir, mais les accomplir*, Matth. V. 17. Il n'y avoit que les traditions que les Scribes & les Phariſiens ajoutoient à la Loi, qu'il ne pouvoit ſoufrir, par exemple leur maniére d'expliquer le commandement touchant le Sabbat. Et pourquoi en étoit-il indigné? C'eſt que Dieu, en donnant ſa Loi, y avoit ajouté cette défenſe: *Vous n'ajouterés rien à la parole que je vous commande, & vous n'en diminuerés rien*, Deut. IV. 2. Et plus bas,

Chap.

Chap. XII. 32. *Vous prendrez garde de faire tout ce que je vous commande. Tu n'y ajouteras rien par dessus, & tu n'en diminueras rien.*

3. La troisiéme maxime qu'il s'étoit prescrite étoit, de ne point s'aider lui-même, lorsqu'il étoit dans la peine ou dans le péril, mais de s'en remettre à son Pere, & de n'attendre de secours que de lui. Lorsqu'après avoir jeuné au désert pendant quarante jours & quarante nuits, il fut travaillé de la faim, car il y étoit sujet comme un autre homme, le Tentateur lui dit: Si tu es le Fils de Dieu, dis que ces pierres deviennent du pain. C'est ce que le Sauveur eut pu faire, mille fois plus une; mais il aimoit mieux manquer d'assistance que de se la donner lui-même. Trait remarquable & digne de nos réflexions! voïés Matth. IV, 3. & les suivans.

4. Il avoit pour quatriéme maxime, d'employer les forces de son corps, de son ame & de son esprit à exécuter l'oeuvre qui lui avoit été confiée, savoir, de montrer & de fraïer aux hommes le chemin de la vie. Tout occupé de cet objet, il oublioit, s'il est permis de le dire, qu'il fut Dieu, & qu'il pouvoit tout puiser dans sa propre plénitude. On le voïoit, comme un pauvre homme, se prosterner aux pieds de son Pere & lui demander avec larmes sa grace & son assistance. Lors, par exemple, qu'il voulut établir ses Disciples Apotres & après qu'il eut prononcé cet admirable Sermon, qu'il fit sur la montagne, il resta toute la nuit en priére devant Dieu, Luc VI. 12. &c. Et il lui étoit assés ordinaire d'en agir de la sorte. Quel exemple pour nous! N'avons-nous pas mille fois plus sujet de vaquer à l'oraison, de veiller & de prier?

5. Une cinquiéme maxime, qu'il avoit prise pour régle étoit celle-ci: Lorsqu'il se présentoit à lui des personnes misérables & souffrantes qui imploroient son secours, il eut été en son propre pouvoir de leur aider & de les guérir, parce qu'il étoit Dieu. Mais au lieu de le faire de lui-même, il recouroit continuellement par la priére à son chér Pere, & alloit ainsi puiser dans ses trésors tout ce dont il avoit besoin pour opérer ces sortes de miracles. Quelques fois il faisoit sa priére en présence de tous ceux qui l'environnoient, comme on le vit lorsqu'il ressuscita Lazare, Jean XI. 41. D'autres fois, il n'exprimoit ses supplications que par des soupirs, comme il le fit lorsqu'il guérit le sourd & muet, Marc VII. 32. Mais sa maniére de prier la plus ordinaire étoit de jetter un regard de confiance sur son chér Pere.

6. Enfin, une sixiéme maxime qu'il observoit étoit de remercier & de louer avec joie son chér Pere pour tous ses dons corporels & spirituels; & ces dons, il les recevoit de la même maniére qu'eut pu le faire tout autre homme pauvre & indigent. C'est ce qu'on peut voir entr'autres, Matth. XI. 25. &c.

Sa parfaite obéissance envers son Pere ne souffrit jamais la moindre exception. Rien ne l'obligeoit à aller pour nous à la mort. Il pouvoit dire avec vérité: *Personne ne peut m'oter la vie, c'est moi-même qui la donne volontairement*, Jean X. 18. Cependant, comme il savoit que son Pere verroit avec satisfaction qu'il se donnat en sacrifice pour les hommes, *il se rendit obéissant jusqu'à la mort, même jusqu'à la mort de la croix*, Phil. II. 8. Dans le tems que ses ennemis l'avoient saisi & qu'ils le tenoient lié, s'il eut prié le Pere de lui donner douze légions d'Anges pour lui servir de sauve-garde, il

lui

lui auroit été facile de se délivrer; mais c'est ce qu'il ne voulut point faire, voïés Matth. XXVI. 53. Tant il est vrai que, bien qu'il fut le Fils de Dieu, il a appris l'obéissance par les choses qu'il a souffertes, Hébr. V. 8. Mais comment, pourroit dire quelqu'un: appris l'obéissance? N'étoit-il pas déja obéissant: Oui, il l'étoit, c'étoit même sa viande & sa joïe de faire la volonté de son Pere; mais, par une constante pratique de l'obéissance, il s'en étoit fait une habitude, comme c'en est une chés un ouvrier, d'exercer un art dont il a fait un long apprentissage.

Quoique notre Seigneur Jésus-Christ ne cherchat point sa gloire dans le monde, & qu'au lieu de s'y faire voir comme le grand Dieu bénit sur toutes choses éternellement, il y ait voulu paroître simplement comme le Messie, ou le Sauveur du monde envoïé de Dieu, il trouva bon de donner de tems en tems à ses Disciples la connoissance de sa Divinité. Par exemple, lorsqu'ils l'entendoient dire dans sa priére: *Maintenant donc, mon Pere, glorifie-moi auprès de toi, de la gloire que j'ai eue déja avant la Création du monde*, Jean XVII. 5. que pouvoient-ils en conclure autre chose, sinon qu'il devoit être vrai Dieu? Outre cela, lorsque, dans certains cas, il se sentoit comme forcé de parler de sa propre personne & de dire, par exemple: *Tous doivent honorer le Fils, comme ils honorent le Pere*: pouvoient-ils concevoir une autre idée, sinon qu'il falloit qu'il fut vrai Dieu? De là vient que St. Jean dit de lui: *Nous avons contemplé sa gloire, telle que doit être la gloire du Fils unique du Pere, pleine de grace & de vérité*, Jean I. 14. voïés 2 Pier. I. 16. Au reste: il faut convenir que ce ne fut qu'après la Résurrection du Seigneur, après son Ascension & après l'effusion du saint Esprit,

que les Disciples parvinrent à une connoissance claire & parfaite de sa Divinité éternelle.

§. 69.

Quand on se représente le Fils de Dieu, s'abaissant volontairement & choisissant la condition la plus abjecte, on se sent obligé de reconnoître que les pensées de Dieu ne sont pas celles des hommes, & que ses voies ne sont pas les leurs. Cependant, c'est à tous en général & à un chacun en particulier de ceux qui appartiennent au Seigneur Jésus que s'adresse cette sérieuse exhortation: *Qu'il y ait en vous un même sentiment que celui qui étoit en Jésus-Christ, lequel s'est anéanti lui-même*, Phil. II. 5. Voions les autres traits qui ont caractérisé sa personne & les circonstances ultérieures de sa vie.

De même que le Pere étoit en Jésus-Christ, & qu'il habitoit en lui, Jean XIV. 10. 11. voïez §. 67. ainsi le saint Esprit habitoit aussi en lui, suivant cette prédiction: *L'Esprit de l'Eternel reposera sur lui, l'Esprit de sagesse & d'intelligence, l'Esprit de conseil & de force, l'Esprit de science & de crainte de l'Eternel*, Esaï. XI. 2. Ces autres paroles du même Prophète: *L'Esprit de l'Eternel est sur moi, car l'Eternel m'a oint!* Chap. LXI. 1. le Sauveur se les applique, Luc IV. 17-21.

Il est donc vrai, que Christ a été envoié de la part de Dieu pour évangéliser aux débonnaires, pour guérir ceux qui ont le coeur froissé, pour publier aux captifs la liberté, & aux prisonniers l'ouverture de la prison, & pour publier l'année de la bienveillance de l'Eternel, Luc IV. 18. 19. C'est aussi pour cela qu'il est appellé l'Apotre par excellence, ou l'Envoié de Dieu, Hébr. III. 1. Avant de commencer le ministère public de la

prédication, il voulut être baptisé par un grand personnage nommé Jean, Luc III. 1. Jean I. 32. Au sortir du Jourdain il se trouva rempli du saint Esprit, Luc IV. 1. & il fut conduit par ce même Esprit dans le desert. Là, aïant jeuné quarante jours, il fut tenté par le Diable, il s'y vit environné de bêtes sauvages, & il y fut servi par les Anges, Marc I. 12. 13. Matth. IV. 1. Luc IV. 1. &c. Sur cela Jean lui rendit un témoignage bien authentique, en le nommant, l'Agneau de Dieu qui porte les péchés du monde; à quoi il ajouta: *Il a été avant moi, car il étoit avant que j'existasse*, Jean I. 29. 30. 36. Remarqués que Jean étoit de six mois plus agé que Jésus, Luc I. 36. Le Sauveur étoit donc né après Jean, mais en qualité de Fils de Dieu, il existoit avant lui.

La prédication de notre Seigneur & Sauveur comprenoit tout le conseil de Dieu touchant notre salut; savoir, que tous ceux qui croïent en lui ne périssent point, mais qu'ils ont la vie éternelle, Jean III. 16. C'est ce qui donne occasion à l'Apotre de dire: *Comment pourrions-nous échapper si nous mépriſions un si grand salut, qui aïant premiérement été annoncé par le Seigneur est parvenu jusqu'à nous par ceux qui l'ont appris de lui*, Hébr. II. 3. Ce Sauveur a surtout parlé de son cher Pere, de lui même, & du saint Esprit d'une maniére beaucoup plus claire qu'il n'en eut jamais été parlé auparavant. Pour en être pleinement persuadé, on n'a qu'à confronter ses discours avec les Ecrits de l'ancien Testament. En même tems il annonçoit d'avance les choses qui étoient alors encore à venir; non seulement celles qui regardoient le peuple Juif en particulier, mais aussi celles qui concernoient le Regne de

Dieu

Dieu en général. Sa prédication étoit accompagnée de démonstration d'esprit & de force, de sorte qu'il pouvoit dire avec vérité: *Mes paroles sont Esprit & vie*, Jean VI. 63. voïés Jean VI. 68. 69. C'est donc à la Doctrine qu'il a enseignée que nous devons nous en tenir, 1 Tim. VI. 3. 4. 2 Jean 9. C'est aussi dans sa personne qu'a été merveilleusement accomplie la prophétie de Moïse, quand il assuroit les enfans d'Israël que Dieu leur susciteroit un grand Prophète, dans la bouche duquel il mettroit ses paroles & qui parleroit en son Nom au peuple d'Israël, Deut. XVIII. 18. 19. Aussi voïons-nous que cette prédiction est appliquée à Jésus-Christ, d'une maniére très expresse dans le nouveau Testament, Act. III. 22. 23.

§. 70.

Le Seigneur Jésus n'a pas été seulement un Docteur envoïé de Dieu, ou le grand Prophète duquel il est dit: *Personne ne vit jamais Dieu, le Fils unique, qui est dans le sein du Pere, nous l'a fait connoître*, Jean I. 18. Il a aussi été le Sacrificateur qui, par le saint Esprit, s'est offert à Dieu soi-même, sans nulle tache, Hebr. IX. 14. La prémiére observation que nous avons à faire ici est, que Jésus-Christ a pris sur lui nos péchés & nos dettes. *Il est l'Agneau de Dieu qui porte les péchés du monde*, Jean I. 29. Quand il est appellé l'Agneau de Dieu, ce n'est pas seulement à cause de sa douceur & de sa patience, quoiqu'il possédoit aussi ces vertus dans le dégré le plus éminent; mais la principale raison pour laquelle il est ainsi appellé est, parce qu'il a porté nos péchés & qu'il les a expiés; & il a fait cela comme s'il avoit commis lui-même les péchés de tout le monde.

Mais,

Mais, dira-t-on, cela pouvoit-il se faire ainsi? Oui sans doute, & la volonté de Dieu étoit que cela se fit de cette manière. Voïés ce que nous en dirons plus amplement §. 79.

Une seconde observation à faire est, que s'étant chargé de nos péchés & de nos dettes, il a aussi dû subir les peines que nous avons méritées; c'est pourquoi le Prophéte dit: *Qu'il a été navré pour nos forfaits & froissé pour nos iniquités*, Es. LIII. 5. & St. Pierre: *Jésus-Christ lui-même a souffert une fois pour nos péchés, le juste pour les injustes*, 1 Pier. III. 18. *Il a porté lui-même nos péchés en son corps sur la bois*, 1 Pier. II. 24. St. Paul affirme la même vérité; *Christ est mort pour nos péchés selon les Ecritures*, 1 Cor. XV. 3. & dans un autre endroit: *Dieu a montré son amour envers nous, en ce que, lorsque nous étions encore pécheurs, Jésus-Christ est mort pour nous*, Rom. V. 8. Il atteste la même chose dans son Epitre aux Hébreux, quand il dit: *Il nous falloit un tel souverain Sacrificateur qui fut saint, innocent, sans tache, séparé des pécheurs, élevé au dessus des cieux, qui n'eut pas besoin comme les souverains Sacrificateurs de la Loi, d'offrir chaque jour des sacrifices, premiérement pour ses propres péchés, & ensuite pour ceux du peuple, car il a fait cela une seule fois en s'offrant soi-même*, Hébr. VII. 26. 27. & Chap. X. 14. *Par une seule oblation il a consacré pour toujours ceux qui sont sanctifiés*, voïés §. 79.

§. 71.

Tout ce que nous apprenons par ces passages est raconté, dans le plus grand détail par les Evangélistes, & l'on

Dieu ne peut lire ce qu'ils nous en racontent sans en tirer une bénédiction singulière. Toute la vie du Sauveur a été une suite continuelle & comme un enchaînement de rudes souffrances. Ce n'étoit pas seulement par les hommes méchans qu'il étoit tourmenté, il l'étoit aussi par les Esprits immondes. Satan ne se contenta pas de lui livrer assaut dans le désert, comme il est rapporté, Matth. IV. 1. car il est dit expressément que, quand la tentation fut finie, le Diable le quitta pour un tems, Luc IV. 13. De là on peut conclure qu'il retourna à la charge pour l'attaquer de nouveau; & c'est par cette raison que l'Ecriture nous dit: *Qu'il a été tenté comme nous en toute manière, si l'on en excepte le péché*, Hébr. IV. 15.

Le Seigneur a prévu d'avance toutes les souffrances auxquelles il seroit exposé, mais il a été inébranlable dans la résolution de les endurer. Lorsque Pierre essaïa de l'en détourner il l'en reprit très sévérement & l'appella un Satan, Matth. XVI. 23. Cependant, comme le Sauveur étoit dans le monde semblable à un autre homme, excepté le péché, il ne pouvoit pas être insensible à l'approche de ses souffrances. Chacun sait que souvent un homme souffre plus en prévoïant le malheur qui le menace, que lorsqu'il y est tombé tout à fait. Voïés Luc XII. 50.

§. 72.

Les souffrances intérieures de notre Sauveur ont été plus dures & plus amères qu'il n'est possible de l'exprimer. On en peut juger par ce qui nous en est rapporté dans l'Ecriture, & entr'autres; quand nous lisons; *Qu'il commença à être saisi de tristesse & d'angoisse, & qu'il*

qu'il dit à ses Disciples: Mon ame est triste jusqu'à la mort, Matth. XXVI. 37. 38. & Luc XXII. 44. *Comme il combattoit avec la mort, il se mit à prier encore avec plus d'ardeur. Il lui prit aussi une sueur qui étoit comme des goutes de sang, qui couloit à terre.* Quiconque fait quelques sérieuses & salutaires réflexions là-dessus, ne peut plus regarder le péché qu'avec horreur & comme une chose abominable, puisqu'il a plongé dans un tel abime de tourmens ce Jésus-Christ homme, qui étoit en même tems le Fils de Dieu.

Bientot après, comme s'il eut été un meurtrier & un brigand, il fut saisi, lié, & trainé au milieu de la nuit devant des Juges qui étoient ses ennemis jurés. Là il est exposé aux railleries & aux moqueries les plus infames; on lui crache au visage, on le pousse, on le frappe, on le traite de la façon la plus inhumaine. Qui peut douter que son ame n'en ait été affectée, aussi bien que son corps, puisqu'il dit entr'autres, par la bouche du Psalmiste: *L'opprobre m'a rompu le coeur*, Ps. LXIX. 21.

Après avoir souffert ces infamies, il fut livré entre les mains des Gentils, accusé comme un séditieux & un rebelle; mais reconnu & déclaré innocent par le Juge. On le conduisit chès Hérode, qui ne le traita pas autrement que s'il eut eu à faire à un homme dépourvu de sens. De là, ramené chès Pilate il est abandonné à la pétulance des hommes méchans qui le frappent de verges, le couronnent d'épines & le maltraitent de la maniére la plus honteuse. Enfin, il est condamné à la mort, on le conduit au lieu où l'on a coutume d'exécuter les malfaiteurs, & il est contraint de porter lui-même sa croix. Il est donc crucifié, & dans cet excès de tourment, il est encore chargé d'insultes

sieurs en rémission des péchés. Sur cela on pourroit demander: Le Sauveur n'est il mort que pour plusieurs, & non pas pour tous? Oui, disons-nous affirmativement, il est mort pour tous: *Il s'est donné lui-même en rançon pour tous*, 1. Tim. II. 5. 6. *Par la Grace de Dieu il a gouté la mort pour tous*, Hébr. II. 9. *Il est la Victime d'expiation pour nos péchés*, c'est à dire, pour ceux des fidéles, & *non seulement pour les notres, mais aussi pour ceux de tout le monde*, 1 Jean II. 2. *Le bon plaisir a été que tout fut réconcilié par lui & avec lui*, Col. I. 19. 20. Faites ici attention que tous les hommes font un nombre de plusieurs hommes. Le Sauveur en se servant du terme de plusieurs, veut nous faire sentir par là de quel prix infini est son sang & sa mort, puisque son mérite s'étend sur tous ces millions d'hommes qui ont vécu depuis le commencement du monde, qui y vivent à présent & qui y vivront jusqu'à la fin des siécles.

Pour plus grand éclaircissement là-dessus, il est bon de consulter St. Paul. Voici ce qu'il en dit, Rom. V. 12. *Comme le péché est entré dans le monde, par un seul homme, & par le péché la mort, ainsi la mort a passé sur tous les hommes par un seul, parce qu'ils ont tous péché*, ou dans lequel ils ont tous péché. Dans le même Chapitre v. 18. il dit: *Comme par le péché d'un seul la condamnation est venue sur tous les hommes, de même par la justice d'un seul la justification de la vie est venue sur tous les hommes.* L'Apotre dit encore la même chose au verset 15. *Si plusieurs sont morts à cause du péché d'un seul, combien plus la Grace de Dieu, & le Don accordé par la grace d'un seul homme, se répandront-ils abondamment sur plusieurs?* Il est manifeste

feſte que le terme de pluſieurs, emploïé rélativement à celui d'un ſeul, ne déſigne pas ſeulement une partie du genre humain, mais qu'il comprend tous les hommes ſans exception, voïés 1 Cor. XV. 22. Qui ne s'écrieroit donc ici: O quels riches tréſors de Sageſſe, de Bonté, de Vérité & de Juſtice de Dieu ne trouvons-nous pas dans les ſouffrances, dans la mort & le ſang de Jéſus! On en célébre encore les merveilles dans le ciel, voïés Apoc. I. 5. Et nous, ce ſera pendant toutes les éternités que nous en rendrons gloire & louange à Dieu & à l'Agneau.

§. 75.

On ne peut rien lire de plus conſolant que ce que les Evangéliſtes nous apprennent touchant la Sépulture du Seigneur, touchant ſa Réſurrection au troiſiéme jour, touchant ſes différentes apparitions à ſes Diſciples, après ſa Réſurrection, & touchant ſon Aſcenſion dans le Ciel.

Lorsque nous avons parachevé ici bas notre courſe dans la foi du Fils de Dieu, & qu'après qu'il a reçu notre eſprit en grace, notre corps eſt dépoſé dans la terre, il eſt heureux pour nous de ſavoir qu'il a auſſi été couché dans le tombeau. Qui ne ſe réjouïroit de deſcendre dans ce cabinet de repos, quand on eſt aſſuré que le corps eſt ſemé en eſpérance? 1 Theſſ. IV. 13. &c.

Quant à la Réſurrection de notre Seigneur Jéſus-Chriſt, on ne peut nullement douter qu'il n'ait pu reſſuſciter par ſa propre vertu, puiſqu'il n'étoit pas ſeulement vrai homme mais auſſi Fils de Dieu. Sa déclaration là-deſſus eſt claire & formelle: *Perſonne*, dit-il, *ne peut m'oter la vie, c'eſt moi-même qui la donne volontairement, j'ai pouvoir de la donner, & j'ai pouvoir*,

de la reprendre, Jean X. 18. Ces seules paroles: *Il est ressuscité des morts*, Matth. XXVIII. 7. insinuent déja que c'est par son propre pouvoir qu'il a repris la vie. C'est aussi ce qu'il vouloit donner à entendre quand il disoit: *Abattés ce Temple, & je le relèverai dans trois jours*, Jean II. 9. Aussi l'Evangéliste en fait-il cette application, lorsqu'il ajoute: *Or il parloit du Temple de son corps; & après qu'il fut ressuscité, ses Disciples se souvinrent qu'il avoit dit cela & ils crurent à l'Ecriture, aussi bien qu'à la parole que Jésus avoit prononcée*, Jean II. 21. 22.

Cependant lorsque les Apotres font mention de la Résurrection du Seigneur, ils en parlent dans ces termes: *C'est ce Jésus que Dieu a ressuscité, & nous en sommes tous témoins*, Act. II. 32. En parlant aux Juifs, ils leur disent: *Vous avés fait mourir l'Auteur de la vie. Mais Dieu l'a ressuscité des morts; c'est de-quoi nous sommes témoins*, III. 15. Dans un autre endroit ils s'énoncent encore de la même maniére: *Dieu l'a ressuscité le troisiéme jour, & il a voulu qu'il se fût fait voir, non pas à la vérité à tout le peuple, mais aux témoins que Dieu avoit auparavant choisis, à nous, dis-je, qui avons mangé & bu avec lui depuis sa Résurrection*, Act. X. 40. 41. St. Paul en particulier déclare aussi que Dieu le Pere l'a ressuscité des morts, Gal. I. 1. 1 Thess. I. 10. Rom. VI. 4. Il fait la même déclaration dans son Epitre aux Hébreux, Chap. XIII. 20. *Le Dieu de paix a ressuscité d'entre les morts notre Seigneur Jésus-Christ, lui qui, par la vertu du sang de l'Alliance éternelle, a été fait le grand Pasteur des brebis.*

La Résurrection de Jésus-Christ n'a pas seulement été attestée par la bouche des Apotres qui ont hasardé

& même ſacrifié leurs biens, leur ſang & leur vie, pour en ſceller la vérité: mais encore Dieu a confirmé leur témoignage par un grand nombre de prodiges & de miracles, & par là il a été rendu ſi authentique qu'on ne peut ſe diſpenſer de croire cette vérité comme étant d'une certitude divine. On peut conſulter là-deſſus ce qui en eſt rapporté dans les Actes des Apotres, Chap. II. 37. &c. Chap. X. 44. & ſuivans.

C'eſt un fait bien important pour nous, que Dieu ait reſſuſcité Jéſus-Chriſt des morts. L'Ecriture ſainte nous le fait comprendre, quand nous y liſons: *Que Dieu, le Pere de notre Seigneur Jéſus-Chriſt nous a, par ſa grande miſéricorde, régénérés en une eſpérance vive, par la Réſurrection de Jéſus-Chriſt d'entre les morts*, 1 Pier. I. 3. Que *ce Jéſus a été livré pour nos péchés, & qu'il eſt reſſuſcité pour notre Juſtification*, Rom. IV. 25. *Qui eſt-ce qui condamnera?* s'écrie St. Paul, *Jéſus-Chriſt eſt mort; & de plus il eſt reſſuſcité*, Rom. VIII. 34.

En reſſuſcitant ſon ſaint Fils Jéſus, Dieu le Pere a donné la preuve la plus convaincante, qu'il a parfaitement accepté, & agréé avec ſatisfaction, le ſacrifice que ſon Fils a fait en ſe livrant pour nous à la mort. En même tems il a ſcellé de ſon approbation tout ce que le Seigneur Jéſus a enſeigné & tout ce qu'il a fait pendant tout le tems qu'il a vécu ſur la terre. Par là il nous a donné auſſi la plus forte aſſurance que, par le ſang de Jéſus-Chriſt, nous pouvons obtenir la rémiſſion des péchés & être faits participans de la Juſtice qui eſt valable devant Dieu. Il demeure donc vrai, comme le dit l'Apotre, que rien ne peut plus condamner un pauvre pécheur qui ſe fonde par la foi ſur Jéſus-Chriſt.

La raiſon en eſt, que Chriſt n'eſt pas ſeulement mort pour lui, mais qu'il eſt auſſi reſſuſcité pour lui. Ainſi, par cette Réſurrection, Dieu a publié hautement que nos dettes ſont acquitées & nos péchés expiés.

§. 76.

Après ſa réſurrection notre cher Seigneur ſe fit voir vivant à ſes Diſciples par pluſieurs différentes manifeſtations. Telle fut, par exemple, celle où il leur montra les marques des cloux ſur ſes mains & ſur ſes pieds, & la plaïe ouverte de ſon coté percé d'une lance, Jean XX. 20. C'eſt ainſi qu'une autre fois il mangea & but avec eux, Act. X. 41. Et il faiſoit cela pour les convaincre que c'étoit véritablement lui-même en perſonne. Outre cela il ſe fit voir parmi eux pluſieurs autres fois, pendant l'eſpace de quarante jours, durant leſquels il s'entretint avec eux touchant le Regne de Dieu.

Les fruits des ſalutaires entretiens qu'il eut avec ſes Diſciples n'ont pas été perdus pour ſon Egliſe; elle les a recueillis abondamment de tout ce que les Apotres en publiérent dans la ſuite. Que dis-je? Juſques à ce jour, nous avons l'avantage de pouvoir puiſer avec bénédiction dans leurs Ecrits. Pour en revenir aux apparitions du Seigneur, Paul en fut auſſi favoriſé, dans le tems même qu'il étoit encore ſon ennemi, 1 Cor. XV. 8. Bien plus, le Sauveur daigna l'inſtruire lui-même, de ſorte qu'il pouvoit dire avec vérité: *J'ai reçu du Seigneur ce que je vous ai donné & enſeigné*, 1 Cor. XI. 23. XV. 3. Voïés §. 21.

Quarante jours après ſa Réſurrection, le Seigneur conduiſit ſes Diſciples à Béthanie, & *ayant élevé les mains, il les bénit; & dans le tems qu'il les béniſſoit,*

il

il arriva qu'il fut élevé visiblement en l'air, il parut une nue qui l'enleva de devant leurs yeux, & il fut transporté dans le ciel, où il prit ſéance à la droite de Dieu, Act. I. 9. Marc XVI. 19. Luc XXIV. 50. 51. Alors fut accomplie cette parole qu'il avoit dite à ſes Diſciples: *Je ſuis ſorti du Pere, & je ſuis venu dans le monde: maintenant je laiſſe le monde & je m'en vai au Pere*, Jean XVI. 28. Dès lors nous pouvons dire avec une entiére certitude: Que *Jéſus-Chriſt, en ſa qualité de ſouverain Sacrificateur, eſt entré, non dans un Sanctuaire qui eſt l'ouvrage des hommes, mais il eſt entré dans le ciel même*, Hébr. IX. 24. Et ſi nous demandons comment il y eſt entré, St. Paul nous l'apprend, quand il dit: *Qu'il eſt entré dans le lieu ſaint avec ſon propre ſang, avec ce même ſang qu'il a répandu pour nous en rémiſſion des péchés, & qu'il nous a acquis une rédemption éternelle*, Hébr. IX. 12.

Cette ſéance à la droite de Dieu a été le parfait accompliſſement de ce qu'il diſoit à ſon Pere, quand il lui faiſoit cette priére: *Maintenant donc, mon Pere, glorifie moi auprès de toi, de la gloire que j'y avois déjà avant la création du monde*, Jean XVII. 5. Il eſt donc aſſis à la droite de la Majeſté divine dans le plus haut des cieux, Hébr. I. 3. où les Anges, les Dominations & les Puiſſances lui ſont aſſujetties, 1 Pier. III. 22.

C'eſt par conſéquent avec raiſon qu'on peut, ſelon la parole de Dieu, s'adreſſer au Fils en lui diſant: *Ton trône, o Dieu, dure d'Eternité en Eternité, le ſceptre de ton Regne eſt un ſceptre d'équité*, Hébr. I. 8. *Il eſt le Seigneur des Seigneurs & le Roi des Rois*, Apoc. XVII. 14. XIX. 16. *Au nom de Jéſus tout doit fléchir les genoux, tant ce qui eſt au ciel, que ce qui eſt ſur la*

terre, & sous la terre, Phil. II. 10. *Et il faut que tous les Anges de Dieu l'adorent*, Hébr. I. 6. nous donc aussi, 1 Cor. I. 2.

§. 77.

Avant que notre Seigneur Jésus-Christ montât au Ciel, il fit cette prédiction & cette promesse à ses Disciples: *Vous recevrés la vertu du saint Esprit, lequel descendra sur vous, & vous serés mes témoins dans Jérusalem, aussi bien que dans toute la Judée & la Samarie, jusques au bout du monde*, Act. I. 8. Aussitot qu'ils eurent reçu l'Esprit de Dieu, selon la parole du Sauveur, ils commencérent à prêcher & à déclarer à un chacun, que ce Jésus de Nazareth que les Juifs avoient fait crucifier par les mains des Païens, étoit le Messie, l'Oint de Dieu & ce Sauveur du monde que Dieu avoit promis aux anciens peres, & lequel ils avoient attendu jusqu'alors avec un désir mêlé d'impatience. Déja pendant son pélérinage sur la terre le Sauveur avoit déclaré lui-même, dans certaines circonstances particuliéres, qu'il étoit le Messie, ou le Christ. Lorsque la femme de Sichar lui dit: *Je sai que le Messie, qui est nommé le Christ, doit venir*, il lui répondit: *C'est moi-même qui te parle, qui le suis*, Jean IV. 26. & IX. 37. Quand les Disciples de Jean lui demandérent, s'il étoit celui qui devoit venir, ou s'ils devoient en attendre un autre? Il leur fit cette réponse: *Allés & rapportés à Jean les choses que vous voïés & que vous entendés; les aveugles recouvrent la vue, les boiteux marchent, les lépreux sont nettoïés, les sourds entendent, les morts ressuscitent & l'Evangile est annoncé aux pauvres*, Matth. XI. 3-6. Cela signifie autant que s'il eut dit, les oeuvres que je fais

faits sont les preuves de ce que je suis, & qui témoignent que je suis le Messie, l'Oint de Dieu. Il donne la même réponse au souverain Sacrificateur qui lui disoit: *Je te conjure par le Dieu vivant que tu nous déclares si tu es le Christ, le Fils de Dieu?* il lui repliqua, *je le suis*, Matth. XXVI. 63. 64. Les Disciples du Seigneur reconnurent & confessèrent aussi qu'ils le tenoient pour le Messie, car leur ayant dit un jour: *Qui dites-vous que je suis?* Pierre répondit: *Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant*, Matth. XVI. 15. 16.

Il est vrai que le Sauveur défendit alors à ses Disciples de dire qu'il fut le Christ, Matth. XVI. 20. Mais il avoit des raisons pour cela, & vraisemblablement il avoit entr'autres celle-ci. Il savoit qu'aussitôt qu'il leur auroit déclaré ouvertement qu'il étoit le Messie, les Juifs ne manqueroient pas de lui oter la vie, comme ils le firent ensuite; & dans ce tems-là l'heure de ses souffrances & de sa mort n'étoit pas encore venue. Après son Ascension & la descente du saint Esprit, les Apotres dirent hardiment: *Que toute la maison d'Israël tienne pour certain que Dieu a fait Seigneur & Christ ce même Jésus que vous avés crucifié*, Act. II. 36. *Il n'y a point de salut en aucun autre, & nul autre nom sous le Ciel n'a été donné aux hommes par lequel nous puissions être sauvés*, Chap. IV. 12. *C'est de ce Jésus que tous les Prophètes rendent témoignage, que tous ceux qui croiront en lui recevront la rémission de leurs péchés par son Nom*, Chap. X. 43. Et c'est ainsi que la prémiére fonction des Apotres fut, de témoigner que le Pere a envoïé le Fils pour être le Messie, c'est à dire, le Sauveur du monde, 1 Jean IV. 14. 1 Tim. 4. 10.

§. 78.

Quand nous avons dit de Jésus-Christ, §. 70. qu'il est le Sacrificateur qui s'est offert sans tache à Dieu, par le saint Esprit, il faut remarquer que cette fonction de Sacrificateur est une suite de sa qualité de Médiateur entre Dieu & les hommes. Voici ce que l'Ecriture sainte nous en dit: *Il y a un seul Dieu & un seul Médiateur entre Dieu & les hommes, savoir Jésus-Christ homme, lequel s'est donné lui-même en rançon pour tous*, 1 Tim. II. 5. 6.

Lorsque quelqu'un entreprend de réconcilier différentes parties adverses, ou divisées l'une contre l'autre, & de rétablir la paix entre elles, on dit qu'il est leur Médiateur. On appelle aussi Médiateur celui qui intervient entre deux parties inégales, & par l'entremise duquel ces deux parties traitent d'affaires l'une avec l'autre. Selon l'une & l'autre de ces significations notre Seigneur Jésus-Christ est véritablement le Médiateur entre Dieu & les hommes.

Il a été observé §. 50. & suivans, que par le péché, l'homme est déchu de l'heureux état dans lequel Dieu l'avoit mis en le créant, & que par là il a été plongé dans la plus profonde misére. Dès lors tous les hommes sont charnels de leur nature, par conséquent leurs affections sont aussi charnelles, suivant qu'il est dit, Rom. VIII. 5. *Or l'affection des choses de la chair est une inimitié contre Dieu, parce qu'elle n'est point soumise à la Loi de Dieu, & en effet, elle ne le peut*, Rom. VIII. 7. De là vient que, de leur nature, & avant qu'ils se convertissent, tous les hommes sont ennemis de Dieu. Aussi se montrent-ils tels en ce qu'ils ne font pas ce qui est agréable à Dieu, tandis qu'ils aiment & qu'ils font

ce qu'il hait. Pour comble de malheur, ils ont communion avec l'ennemi de Dieu, savoir avec l'esprit malin, pour faire sa volonté & pour se laisser dominer par lui, comme nous l'avons prouvé §. 57.

Telle est la situation de l'une des parties que Christ, en qualité de Médiateur, avoit à réconcilier, je veux dire, des hommes. Voïons maintenant quelle étoit la disposition de Dieu, comment étoit-il intentionné à l'égard des hommes? Se trouvoit-il aussi de son coté une inimitié contre eux? Non assurément. Il n'avoit point cessé d'aimer ces créatures devenues ingrates & perverses. L'état déplorable dans lequel ils s'étoient précipités excitoit sa compassion. Il lui faisoit peine de leur infliger les chatimens rigoureux qu'ils avoient méritès. Cependant il pouvoit aussi peu avoir communion avec eux, qu'eux avec lui. Le péché formoit un mur de séparation entre le Saint & le Juste, d'un coté, & l'homme devenu impur & infidèle, de l'autre, voïés §. 46. Et, hors de la Communion avec Dieu il est impossible à tout homme d'être heureux. Du coté de Dieu, son amour pour ses pauvres créatures étoit demeuré invariable; & de cet amour découloit le désir de les tirer de leur déplorable état, & de les rendre participans de tous les biens qu'il leur avoit destinés lorsqu'il créa les prémiers hommes.

Tel étoit l'Amour de Dieu envers les hommes & son désir de les sauver, mais autant cet amour & ce désir étoient sincéres, autant grande étoit la haine qu'il avoit pour le péché. Il ne pouvoit que détester ce qui sépare l'homme de son Dieu, & qui le plonge dans une telle misére, qu'il devient par là un malheureux esclave de Satan qui court à sa perdition éternelle; par conséquent Dieu

ne

ne pouvoit voir qu'avec indignation des hommes qui ſe ſoumettoient volontairement à la ſervitude de Satan & du péché. Obſervons pourtant ici, qu'il n'eſt pas poſſible qu'il y ait en Dieu une colère telle que celle qui s'allume dans le coeur des hommes qui ſont dominés par leur nature corrompue. Cette ſorte de colère, dis-je, ne peut pas ſe trouver en Dieu, parce qu'elle eſt miſe au nombre des oeuvres manifeſtes de la chair, Gal. V. 20. & qu'elle eſt rangée dans la même claſſe que l'idolatrie, les ſortiléges & d'autres péchés ſemblables. Dieu eſt ſaint dans toutes ſes oeuvres, §. 46. c'eſt pourquoi rien de ſemblable ne peut avoir lieu en lui.

Qu'eſt-ce donc, dirés-vous, que la colère de Dieu? Quand on examine tous les paſſages de l'Ecriture qui parlent de la colère de Dieu, on réconnoit d'abord que, par cette colère il faut entendre le mécontentement qu'il a de certaines choſes, la répugnance qu'il en reſſent, l'horreur & l'averſion qu'il en a, & la réſolution ſérieuſe qu'il prend de les bannir loin de lui & de faire éclater ſon indignation. C'eſt dans ce ſens qu'il faut la prendre, quand David dit: *Eternel, ne me chatie point dans ta colère*, Pſ. VI. 2. De même quand Jérémie fait cette priére: *Eternel, chatie moi, mais que ce ſoit par meſure, & non pas dans ta colère, de peur que tu ne me réduiſes à néant*, Jér. X. 24. C'eſt dans le même ſens qu'il faut entendre ces paroles du Prophéte Nahum: *Qui ſubſiſtera devant ſon indignation, & qui demeurera ferme dans l'ardeur de ſa colère?* Chap. I. 6. C'eſt auſſi de cette ſorte de colère qu'il eſt parlé en St. Jean III. 36. où il eſt dit: *Qui croit au Fils a la vie éternelle, qui ne croit point au Fils ne verra point la vie, mais la colère de Dieu demeure ſur lui.*

Par

Par la colère de Dieu il faut auſſi entendre les châtimens de Dieu qui ſont les ſuites ordinaires du péché. C'eſt dans ce ſens que St. Paul en parle, quand il dit: *La colère de Dieu ſe montre du ciel contre toute impiété & toute injuſtice des hommes qui retiennent la vérité captive dans l'injuſtice*, Rom. I. 18. *Par ton impénitence & par l'endurciſſement de ton coeur, tu t'amaſſes à toi-même un tréſor de colère, pour le jour de la colère & de la manifeſtation du juſte Jugement de Dieu*, Rom. II. 5. *Que perſonne ne vous ſéduiſe par de vains diſcours, car c'eſt pour ces choſes là que la colère de Dieu tombe ſur les enfans de Rebellion*, Eph. V. 6. Enfin, il ſe trouve des paſſages où le terme de colère de Dieu, eſt emploïé dans l'un & dans l'autre de ces deux ſens.

Lors donc qu'en parlant de la colère de Dieu on prend le terme dans la prémiére de ces ſignifications; c'eſt à dire, quand on entend par là le mécontentement qu'il a de certaines choſes, la répugnance qu'elles lui cauſent, l'horreur & l'averſion qu'il en reſſent, & la ſérieuſe réſolution qu'il prend de les écarter loin de lui, & de faire éclater ſa diſgrace; lors, dis-je, qu'on prend le terme de colère dans ce ſens, on doit être perſuadé que cette colère ne découle pas moins de ſon amour, que de ſa juſtice & de ſa ſainteté. Un pere, ou une mere peuvent-ils voir avec indifférence des choſes qui menacent de nuire à leurs enfans, ou celles qui cauſent déja actuellement leur dommage & leur malheur? L'amour qu'ils portent à leurs enfans n'eſt-il pas allarmé & irrité à la vue de ces maux? Et notre Dieu, qui eſt un Dieu de charité, pourroit-il voir avec indifférence ce qui rend ſes créatures malheureuſes? Non ſans doute; une pareille indifférence à l'égard du mal, ou la paiſible & tranquile in-

inaction où il demeureroit, en le voïant, seroit incompatible avec la justice & la sainteté de Dieu. Si l'on veut se faire une idée d'un Dieu irrité contre le mal, & même contre les hommes, entant, qu'ils sont méchans & qu'ils obéïssent volontairement au péché, on n'a qu'à jetter la vue sur le Seigneur Jésus qui est la parfaite image de Dieu. Un jour de Sabbat qu'il vouloit guérir un homme qui avoit une main séche, il fit aux Juifs cette question: *Est-il permis de faire du bien, ou de faire du mal les jours de Sabbat: de sauver la vie, ou de l'oter?* Et ils demeurérent dans le silence, parce qu'ils ne vouloient pas faire hommage à la vérité. Alors regardant avec indignation, ou avec colère, ceux qui étoient autour de lui, il fut affligé de l'endurcissement de leur coeur, Marc III. 4. 5. Ne se sentit-il pas rongé du zéle pour la maison de Dieu, lorsqu'il vit dans le parvis du Temple des changeurs, & des gens qui y vendoient des boeufs, des brebis & des pigeons? Il en fut irrité au point, qu'il fit un fouet de petites cordes, chassa les vendeurs avec leurs bestiaux, jetta par terre l'argent des changeurs, & renversa leurs tables, Jean II. 14-17. Quel langage tiendront un jour les hommes misérables qui auront refusé de se donner à Jésus-Christ? Ne diront-ils pas aux montagnes & aux rochers: *Tombés sur nous & cachés nous de devant la face de celui qui est assis sur le Trone, & de la colère de l'Agneau?* Apoc. VI. 16. Cependant ce même Seigneur & Sauveur pleura autrefois sur la ville de Jérusalem; il fit plus, il mourut pour ces hommes méchans.

i Lorsque, selon la seconde signification, nous entendons par la colère de Dieu, les jugemens par lesquels il punit le péché, il faut ranger dans cette classe,

1. Tous

1. Tous les péchés où les hommes tombent par une juste punition de Dieu. Tels ſont ceux dont l'Apotre parle, Rom. I. 21. &c. quand il dit: Que *parce que les Gentils n'ont point glorifié Dieu, & ne lui ont point rendu graces, dans le tems pourtant qui leur avoit été manifeſté qu'il y a un Dieu, il les a livrés aux paſſions de leurs coeurs qui les ont entraînés dans toutes ſortes de crimes abominables & honteux.*

2. Il faut entendre par cette colère, la mort, avec toutes les choſes épouvantables qui l'accompagnent & qui ſelon l'Ecriture ſont le partage de ceux qui ſont deſtitués de la vie de Dieu: voïés §. 51. & ſuivans.

3. Une ſuite, ou un effet de cette colère, eſt encore la puiſſance que Satan exerce ſur les hommes qui ont abandonné Dieu pour ſe livrer au péché; car dès lors ils ſont aſſujettis au joug de cet Eſprit malin. §. 57.

4. Dans le terme de colère de Dieu eſt auſſi compriſe la damnation éternelle & les peines de l'enfer; parce que, comme dit St. Paul, *la colère & la vengeance, l'affliction & le deſeſpoir tomberont ſur tout homme adonné au mal*, Rom. II. 8. 9. Tout cela eſt appellé dans l'Ecriture, la colère à venir.

§. 79.

Qu'eſt-ce donc que le Médiateur entre Dieu & les hommes a fait pour appaiſer cette colère de Dieu, pour réconcilier l'homme avec ſon Dieu, & pour rétablir la paix? Il s'eſt fait Victime pour les hommes; c'eſt à dire, il s'eſt laiſſé immoler & ſacrifier de la maniére la plus cruelle, pour les hommes & à la place des hommes; dans le tems qu'ils étoient dignes de ce ſupplice & que lui ne l'avoit point mérité; & il a fait cela, pour les

les rendre agréables à Dieu, pour les affranchir des peines qu'ils devoient ſubir à cauſe de leurs péchés, & pour les délivrer de la puiſſance du Diable & de toutes leurs miſéres. Nous avons déja parlé en général de ce ſacrifice du Seigneur Jéſus, §. 70. & ſuivans; cependant nous ne pouvons nous diſpenſer d'ajouter ce qui ſuit.

1. Quand le Sauveur s'eſt offert en ſacrifice pour les hommes il l'a fait enſuite de ce qui avoit été décrété dès toute Eternité dans le Conſeil de Dieu; ainſi que nous le liſons Act. II. 23. Luc XXII. 22. 1 Pier. I. 20. Ce Conſeil de Dieu avoit été révélé par les Prophétes qui ont parlé par l'inſpiration du ſaint Eſprit: comme on peut le voir dans la Prophétie d'Eſaïe, Chap. LIII. Outre cela, ce ſacrifice du Fils de Dieu a conſtamment été figuré par les différens ſacrifices qui ont été offerts, ſurtout parmi le peuple d'Iſraël depuis le tems d'Abel, juſqu'à celui de la mort de Jéſus, voïés §. 11. & 16. Celui qui avoit commis une faute étoit obligé de prendre un jeune boeuf ou quelque autre bête ſans tare, de la mener auprès du Sacrificateur, & là de faire la confeſſion de ſon péché. Enſuite l'animal étoit égorgé, on répandoit ſon ſang & on l'offroit à l'Eternel; c'eſt ainſi que celui qui avoit péché étoit réconcilié devant le Seigneur & qu'après cela tout ce qu'il avoit fait & toutes les fautes qu'il avoit commiſes, lui étoïent pardonnées, voïés Levit. VI. 7. Nombr. XV. 28. Levit. IV. 26. 35. V. 13. 18. 2 Sam. XXIV. 25. C'eſt auſſi par cette raiſon qu'il eſt dit, que le ſang de la victime fait la propitiation pour la vie, ou pour l'ame, Levit. XVII. 11. Remarqués bien, que ce n'étoit pas le ſang de l'animal qui opéroit cet effet, par lui-même; car ſelon que l'Ecriture le témoigne, ces ſortes de victimes ne pouvoient nulle-

nullement effacer les péchés. Ces ſacrifices, dit St. Paul, ne peuvent jamais oter les péchés: *Il eſt impoſſible*, dit-il encore, *que le ſang des taureaux & des boucs efface les péchés*, Hébr. X. 11. 4. Tout cela n'étoit que l'ombre & la figure du ſacrifice que Chriſt a offert, & du ſang qu'il a verſé pour nous.

2. Conſidérons bien ici qui étoit celui qui s'eſt donné en oblation pour les hommes. C'étoit Jéſus, qui n'étoit pas ſeulement homme, mais qui étoit auſſi Dieu. Il a été mis à mort quant à la chair, c'eſt à dire, quant à ſon humanité; car entant que Dieu il ne pouvoit pas mourir. Cependant, quand on le conſidére comme victime, il ne faut pas oublier qu'il étoit le Seigneur notre Dieu. C'eſt auſſi en cette qualité que les Apotres nous l'ont repréſenté, & entr'autres St. Paul quand il dit: *Le Saint Eſprit vous a établis Evêques, pour paître l'Egliſe de Dieu, laquelle il a rachetée par ſon propre ſang*, Act. XX. 28. De là vient que le ſacrifice que le Seigneur Jéſus a offert pour nous, eſt d'un ſi grand prix, que rien n'en peut égaler la valeur.

3. Cette Victime ſacrifiée a été préſentée & offerte à l'Eternel, à ce Dieu contre lequel les hommes ont péché, & duquel ils ont offenſé & outragé la Majeſté. Et ce qu'il y a de conſolant pour nous, eſt que Dieu a accepté cette offrande par un effet de ſa Grace, & qu'elle lui a été agréable. L'Ecriture ne nous permet pas d'en douter, puiſqu'elle nous dit expreſſément: *Que Chriſt nous a aimés & qu'il s'eſt livré lui-même pour nous, en s'offrant à Dieu comme une oblation & une victime de très agréable odeur*, Eph. V. 2. *Par l'Eſprit éternel, il s'eſt offert à Dieu ſoi-même ſans nulle tache*, Hébr. IX. 14.

C'eſt donc une vérité bien certaine que nous ſommes réconciliés avec Dieu par le ſacrifice & par la mort de ſon Fils; c'eſt à dire, qu'il s'eſt fait une propitiation devant Dieu, que par cette oblation nos péchés ont été expiés, que Chriſt a payé notre rançon par ſon ſacrifice; que par ce même ſacrifice il a acquité nos dettes, & que Chriſt aïant ſubi toutes les peines que nous avons méritées, à cauſe de tout cela, nous ſommes devenus des créatures, non ſeulement ſupportables, mais encore agréables à Dieu. Cela étant, lorſque nous nous approchons de Dieu par Jéſus-Chriſt, nous ſommes agréables à ſes yeux en ſon Fils bien-aimé, Eph. I. 6.

4. Nous venons de dire que, par le ſacrifice que le Sauveur a offert pour nous, nos péchés ont été expiés. St. Pierre nous l'aſſûre quand il dit dans ſa 1 Epitre II. 24. *Qu'il a porté lui-même nos péchés en ſon corps ſur le bois.* Cela veut dire, que lorſqu'il a donné ſa vie pour nous à la croix, il étoit chargé de nos péchés, & qu'il en a fait l'expiation, voïés §. 70.

5. Tout cela a été fait ainſi ſelon la volonté & le bon plaiſir de Dieu. C'eſt Dieu qui a bien voulu choiſir & préparer lui-même ſon cher Fils, afin qu'il fût une victime ſacrifiée pour les hommes. Il a même voulu coopérer avec lui, pour que ce ſacrifice fût offert & conſommé: *Celui qui n'a point commis de péché*, dit St. Paul, *Dieu l'a fait être péché pour nous*, c'eſt à dire, qu'il l'a donné afin qu'il fut une parfaite victime pour le péché, 2 Cor. V. 21. *Dieu étoit en Chriſt, réconciliant le monde avec lui-même & ne leur imputant point leurs péchés*, 2 Cor. V. 19. Pourquoi ne leur imputoit-il point leurs péchés? C'eſt parce qu'il les imputoit à Jéſus-Chriſt, ſur lequel il les avoit poſés, comme Eſaïe

nous

nous l'apprend, quand il dit, que *l'Eternel a fait venir sur lui l'iniquité de nous tous*, Es. LIII. 6. En effet, il étoit *l'Agneau de Dieu qui porte les péchés du monde*, Jean I. 29. *Le bon plaisir de Dieu*, dit St. Paul, *a été que toute la plénitude habitat en lui, & de réconcilier par lui toutes choses avec lui, tant celles qui sont dans le ciel, que celles qui sont sur la terre, ayant fait la paix par lui, savoir, par le sang de sa croix*, Col. I. 19. 20.

§. 88.

6. Voïons maintenant quelles sont les Bénédictions que nous pouvons puiser dans le Sacrifice de Jésus-Christ, ou pour parler d'après l'Ecriture, dans sa mort & dans son sang. La prémiére consiste en ce que, comme le dit l'Apôtre, Rom. V. 10. *Nous avons été réconciliés avec Dieu par la mort de son Fils, dans le tems que nous étions ennemis de Dieu.* C'est à dire que, pour l'amour de Christ, & à cause de son sacrifice, Dieu est disposé & prêt à pardonner les péchés à tous les hommes qui embrassent Jésus-Christ par la foi. Il ne veut damner aucun homme à cause qu'il est né pécheur, il ne le veut point damner non plus à cause des péchés qu'il a commis, pourvu que venant à entendre l'Evangile, il y croïe, & se laisse amener au Sauveur. Bien loin de le damner, il veut lui pardonner tous les péchés qu'il a faits; & cette corruption & misére dans laquelle il est né & qui habite en lui, c'est à dire dans sa chair, ne doit point lui nuire. C'est ce que St. Paul nous enseigne lorsqu'il dit: *Comme, par le péché d'un seul, savoir d'Adam, la condamnation est venue sur tous les hommes, ainsi, par la justice d'un seul, savoir de Christ, la justification de vie est venue sur tous les hommes*, Rom.

V. 18. voïés 1 Cor. XV. 22. Cela étant, la digue qui arrêtoit le torrent de la grace & de la bonté de notre Dieu, & qui l'empêchoit de se répandre sur nous, se trouve maintenant rompue. Mais quand quelqu'un entend la prédication de l'Evangile, ou s'en laisse instruire, s'il refuse de la recevoir avec foi & d'aller à Jésus-Christ, il sera condamné, mais ce sera à cause de son incrédulité. C'est ce que le Sauveur nous déclare lui même, quand il dit: *Celui qui ne croit point sera condamné, & la colère de Dieu demeure sur lui*, Marc XVI. 16. Jean III. 36. Et les Apotres nous disent: *Que tous les Prophètes rendent ce témoignage à Jésus, que tous ceux qui croiront en lui recevront la rémission de leurs péchés, par son Nom*, Act. X. 43. *Dieu*, dit St. Paul, *nous a rendus agréables à ses yeux, en son Fils bien-aimé, dans lequel nous avons la Rédemption, par son sang, c'est à dire, la rémission de nos péchés, selon les richesses de sa Grace.* Eph. I. 6. 7.

Une seconde Bénédiction qui découle du sacrifice du Fils de Dieu ou de son sang & de sa mort, est la grace qu'il nous a acquise par là, d'être affranchis du joug de Satan & de la mort; car comme les enfans participent à la chair & au sang, il a participé, comme eux aux mêmes choses, afin que par la mort il détruisit celui qui avoit l'Empire de la mort, savoir le Diable, & qu'il délivrat tous ceux qui, par la crainte de la mort, étoient retenus toute leur vie dans l'esclavage, Hébr. II. 14. 15. *Jésus-Christ notre Sauveur*, dit St. Paul, *a détruit la mort, savoir par sa mort, & il a mis en lumière la vie & l'immortalité, par l'Evangile*, 2 Tim. I. 10. voïés §. 58.

La troisiéme Bénédiction qui nous revient du sacrifice, ou du sang & de la mort de Jésus, est la force qu'il

nous

nous donne de pouvoir mener une vie & une conduite conforme à la volonté de Dieu; en effet, le sang de Jésus-Christ, qui par l'Esprit éternel, s'est offert à Dieu soi-même sans nulle tache, purifie nos consciences des oeuvres mortes, pour servir le Dieu vivant, Hébr. IX. 14. Il est dit dans la Révélation de St. Jean, que *Jésus-Christ nous a aimés & nous a lavés de nos péchés, par son sang, & nous a faits Rois & Sacrificateurs à Dieu son Père*, Apoc. I. 6. Il faut joindre à cela ces paroles de St. Paul: *Jésus-Christ vous a maintenant réconciliés par la mort qu'il a soufferte dans le corps de sa chair, afin qu'il vous rendit saints, irrépréhensibles & exempts de toute tache devant lui*, Col. I. 22. *Il s'est donné lui-même pour nous*, dit encore le même Apôtre, *afin qu'il nous rachetât de toute iniquité, & qu'il nous purifiât pour être son peuple particulier, zélé pour les bonnes oeuvres*, Tit. II. 14. voïés 1 Cor. V. 7. 1 Pier. I. 18. 19.

Enfin, pour quatriéme Bénédiction, nous trouvons dans le sang & la mort de Jésus, ou dans son sacrifice, le fondement de la ferme espérance, qu'au jour où la colère de Dieu éclatera contre les hommes qui ne connoissent point Dieu & qui n'obéïssent point à l'Evangile, nous serons pour toujours garantis de toute peine & punition; et alors Jésus-Christ sera l'Auteur & la cause unique de notre félicité éternelle. Voici ce que l'Apôtre dit là-dessus: *Dieu a montré son amour envers nous en ce que, lorsque nous étions encore pécheurs, Christ est mort pour nous. A plus forte raison donc, à présent que nous sommes justifiés par son sang, serons-nous délivrés par lui de la colère de Dieu;* Rom. V. 8. 9. *Christ, ayant été consommé par ses souffrances, est devenu l'Auteur de notre salut éternel pour tous ceux qui*

lui obéissent, Hébr. II. 10. V. 9. *Dieu ne nous a point destinés à la colère; mais à obtenir le salut par notre Seigneur Jésus-Christ; lequel est mort pour nous, afin que soit que nous veillions, soit que nous dormions, nous vivions avec lui*, 1 Thess. V. 9. 10. *Nous attendons du ciel son Fils, qu'il a ressuscité d'entre les morts, savoir Jésus, qui nous délivre de la colère à venir*, 1 Thess. I. 10. Dans quels sentimens de reconnoissance ne devons-nous donc pas nous prosterner dans la poussière, pour adorer notre Dieu, & pour le remercier d'avoir délivré tant de millions d'hommes de la perdition éternelle, par le sacrifice du Seigneur Jésus?

Nous n'entrerons point ici en dispute avec ceux qui veulent en quelque maniére contester avec Dieu; avec ceux qui demandent: Pourquoi Dieu punit-il de mort son Fils qui est innocent, tandis qu'il absout de la peine de mort l'homme qui l'a méritée, dès qu'il croit à ce Jésus qui est mort pour lui? Il vient un jour où les hommes rendront compte de toutes les paroles vaines qu'ils auront prononcées, Matth. XII. 36. Comment pourront alors subsister ceux qui méprisent le sage & infiniment bon conseil de Dieu touchant notre salut, & ceux qui le rejettent tout à fait malicieusement?

Mais qui ne seroit frappé de l'éclat merveilleux avec lequel la sagesse, la vérité, la bonté & la miséricorde de notre Dieu s'est manifestée dans le sacrifice que le Sauveur a offert pour nous? Nous en parlerons plus au long, §. 144.

§. 81.

Après avoir parlé de la Réconciliation de Dieu avec les hommes, disons aussi quelque chose de la Réconciliation

liation des hommes avec Dieu. Comment parviennent-ils à dépouiller leur inimitié contre Dieu? De quelle maniére le Sauveur y intervient-il en ſa qualité de Médiateur? Pendant le tems qu'il a converſé avec les hommes ſur la terre, il n'a point ceſſé de prêcher l'Evangile. A préſent qu'il a été reçu dans le Ciel & qu'il eſt aſſis à la droite de ſon Pere, il envoïe ſes ſerviteurs pour annoncer cet Evangile. Et ſi vous demandés en quoi il conſiſte? St. Paul répond: *Dieu qui étoit en Chriſt, réconciliant le monde avec ſoi-même, a mis en nous la parole de réconciliation; nous vous ſupplions donc, de la part de Jéſus-Chriſt, de vous réconcilier avec Dieu*, 2 Cor. V. 19. 20. O vous, ſerviteurs de Jéſus, apprenés ici des Apotres en quoi conſiſte proprement votre miniſtère. Votre vocation eſt de prier les hommes, au Nom de Jéſus-Chriſt, de ſe réconcilier avec Dieu. Le Seigneur ſe ſert de votre bouche pour leur adreſſer cette exhortation: "Enfans des hommes, je vous aime, "approchés-vous de mon Chriſt, recevés-le, embraſſés-"le par la foi; Je ſuis diſpoſé à vous adopter pour mes "enfans, pour l'amour de lui, je veux vous faire héri-"tiers de la vie & de la félicité éternelle. Pourquoi "voudriés-vous mourir? Sachés que Chriſt votre Sau-"veur eſt mort pour vous, qu'il a payé toutes vos det-"tes, qu'il a expié tous vos péchés, & qu'il a ſubi "toutes les peines que vous avés méritées!"

§. 82.

C'eſt donc ainſi que, par ſon ſacrifice, qui eſt d'une valeur éternelle & infinie, notre Seigneur Jéſus-Chriſt a opéré une parfaite réconciliation, Hébr. X. 12. 14. 18. *Il nous a rachetés de la malédiction de la Loi, quand il*

a été fait malédiction pour nous: c'eſt à dire, qu'en ſe laiſſant attacher à la Croix il s'eſt mis au rang & à la place des hommes desquels il eſt dit; *Maudit ſoit quiconque eſt pendu au bois*, ou qui eſt crucifié: Gal. III. 13. Je dis, que Jéſus-Chriſt, en s'offrant à Dieu en ſacrifice pour nous, & en ſe livrant lui-même à la mort de la croix, a opéré une réconciliation qui a été jugée ſi compléte dans le conſeil de Dieu, qu'il n'auroit pu s'en faire une plus parfaite.

Il faut donc déſormais mettre au nombre des gens qui ne connoiſſent point l'oeconomie de la Grace de Dieu ſous la nouvelle Alliance, tous ceux qui cherchent hors de Chriſt, & ſans recourir aux mérites de ſon ſang & de ſa mort, le moïen d'être affranchis de la malédiction qui repoſe ſur eux, à cauſe de leurs péchés: Tous ceux qui prétendent pouvoir expier eux-mêmes leurs péchés, & qui s'impoſent eux-mêmes des peines dans l'intention d'appaiſer Dieu par là & de ſe le rendre propice: De même tous ceux qui s'imaginent pouvoir acquérir ou mériter la rémiſſion de leurs péchés par différentes bonnes oeuvres, comme en jeunant ſouvent, en faiſant beaucoup d'aumones, en menant une vie auſtère, & par d'autres pratiques ſemblables. On peut même dire que ces gens là diminuent & anéantiſſent en quelque ſorte les mérites de Jéſus-Chriſt, auſſi bien que le prix & l'efficace de ſon ſacrifice, de ſon ſang & de ſa mort; c'eſt comme ſi tout cela n'étoit pas aſſés valable ni ſuffiſant pour opérer notre réconciliation & notre rédemption, voïés Gal. II. 21. Tous ceux qui acceptent & s'appliquent cela par la foi, en s'y fondant & repoſant avec une entiére confiance, rendent à Dieu l'hommage qui lui eſt dû, ils exaltent ſon conſeil de

Grace

Grace touchant notre salut, & ne risquent point de se détourner de la route qui y conduit. Mais au contraire tous ceux qui cherchent leur réconciliation hors du Sauveur, quelque bonnes que soient d'ailleurs leurs intentions, se trouveront misérablement trompés. Ils se choisissent des moiens de salut qui ne procureront à leurs ames aucun repos, aucune espérance ferme de la vie éternelle; avec cela, ils se mettent dans le cas de périr immanquablement, Jean III. 36.

Depuis que la réconciliation a été faite une fois par le sacrifice de Jésus & qu'il nous a procuré une Rédemption éternelle, l'oeuvre par laquelle le Médiateur, Jésus-Christ homme, veut porter les hommes à se réconcilier avec Dieu, continue de se faire, & elle continuera jusqu'au tems dont parle St. Paul, 1 Cor. XV. 24. & suivans. Lorsque Dieu aura mis sous les pieds du Médiateur tous ses ennemis; & lorsque tout ce qui est mort en Adam sera vivifié par Christ, il remettra le Roiaume à Dieu son Pere; & alors tout Empire, toute principauté & toute puissance sera détruite. En attendant, il travaille sans cesse à la réconciliation des hommes avec Dieu.

§. 83.

Autant il est vrai, que notre Seigneur Jésus-Christ s'occupe aux fonctions de Médiateur entre Dieu & les hommes, autant est-il vrai aussi que c'est par ses mains que s'exécute l'ouvrage entier de notre salut. Il dit lui-même, qu'il est le chemin, la vérité & la vie, & que nul ne va au Pere, sinon par lui, Jean XIV. 6. Et voici ce que St. Paul nous en apprend: *Dieu nous a élus en Christ déja avant la fondation du monde,*

Eph. I. 4. *Il nous a prédestinés par un pur effet de ſa bonne volonté, à être adoptés pour ſes enfans par Jéſus-Chriſt*, Eph. I. 5. Jean I. 12. *Il nous a fait connoître le ſecret de ſa volonté par lui*, Eph. I. 9. *C'eſt par lui*, par Chriſt, *que vous avés oüi la parole de vérité, ſavoir l'Evangile de votre ſalut*, Eph. I. 13. Hébr. I. 2. *C'eſt par lui que vous croïés en Dieu, qui l'a reſſuſcité des morts*, 1 Pier. I. 21. *Par lui nous avons la liberté de nous approcher de Dieu avec confiance, par la foi que nous avons en lui*, Eph. III. 12. II. 18. Hébr. VII. 25. *Il nous a donné par la foi accès à cette Grace, dans laquelle nous demeurons fermes*, Rom. V. 2. *Dieu nous a bénis du ciel, par Jéſus-Chriſt, de toutes ſortes de Bénédictions ſpirituelles*, Eph. I. 3. *C'eſt par ce même Jéſus-Chriſt que nous avons eu part à l'héritage à quoi nous avons été deſtinés*, v. 11. *Aïant été juſtifiés par ſon ſang, nous ſerons délivrés par lui de la colère de Dieu*, Rom. V. 9. *Dieu ne nous a point deſtinés à la colère, mais à obtenir le ſalut par notre Seigneur Jéſus-Chriſt*, 1 Theſſ. V. 9. *Nous avons la paix avec Dieu par notre Seigneur Jéſus-Chriſt*, Rom. V. 1. *Vous qui avés cru, avés été marqués par lui du ſceau du Saint Eſprit*, Eph. I. 13. Act. II. 33. Tit. III. 6. Jean XVI. 7. *Nous nous glorifions en Dieu, par notre Seigneur Jéſus-Chriſt, par qui nous avons reçu dès à préſent la Réconciliation*, Rom. V. 11. *Plus nous ſouffrons pour Chriſt, plus nous ſommes abondamment conſolés par Chriſt*, 2 Cor. I. 3-5. *Le Dieu de paix achève de nous former à toutes ſortes de bonnes oeuvres, pour faire ſa volonté, & il fait lui-même en nous ce qui lui eſt agréable par Jéſus-Chriſt*, Hébr. XIII. 21. *Dieu nous donne la victoire par Jéſus-Chriſt*, 1 Cor. XV. 57.

XV. 57. *Je puis tout*, dit St. Paul, *en Christ qui me fortifie*, Phil. IV. 13. *Celui qui a ressuscité le Seigneur Jésus, nous ressuscitera aussi par Jésus*, 2 Cor. IV. 14. *Dans cette journée, Dieu jugera par Jésus-Christ les actions secrètes des hommes*, Rom. II. 16.

Par tous les passages qu'on vient d'alléguer il paroit incontestablement vrai que c'est par Jésus-Christ que nous allons à Dieu, & que c'est par les mains du Médiateur que passe tout ce que Dieu nous donne par grace, & toutes les oeuvres qu'il fait, soit dans les hommes, soit en faveur des hommes. C'est lui qui communique à nous pauvres & misérables humains tous les biens qui émanent de Dieu. Nous voyons aussi clairement par là quelle est la raison pour laquelle notre Seigneur Jésus-Christ est appellé le Médiateur de la nouvelle Alliance, Hébr. IX. 15. Et cela, par opposition à Moïse qui étoit le Médiateur de l'ancienne Alliance que Dieu fit avec le peuple d'Israël, Gal. III. 19. Cette nouvelle Alliance est appellée un meilleur Testament, ou une meilleure Alliance, parce qu'elle a été établie sur de meilleures promesses, Hébr. VIII. 6. Et tout ce qui y a été stipulé s'exécute par Jésus-Christ.

Il ne paroit pas moins évidemment par là, que tout homme qui veut prêcher l'Evangile d'une manière conforme à l'intention de Dieu, doit adresser tous les hommes au Médiateur Jésus-Christ. Quiconque ne le fait pas, se fourvoie lui-même, & conduit les autres dans l'égarement. Celui qui, voulant conduire les hommes à Dieu, laisse le Médiateur à côté, n'est point un Prédicateur évangélique, & le chemin qu'il montre aux hommes n'est point celui de la vie. Ecoutons ce que St. Jean nous en dit; voici ses paroles: *Si nous marchons*

le témoignage des hommes, le témoignage de Dieu eſt plus grand; Or c'eſt Dieu lui-même qui a rendu témoignage à ſon Fils. Qui croit au Fils de Dieu, reçoit ce témoignage de Dieu; mais qui ne croit point au Fils, fait Dieu menteur, car il ne croit point le témoignage que Dieu a rendu de ſon Fils. Et voici en quoi conſiſte ce témoignage; c'eſt que Dieu nous a donné la vie éternelle, & que cette vie eſt en ſon Fils. Celui qui a le Fils, a la vie, celui qui n'a point le Fils, n'a point la vie, 1 Jean V. 9-12.

De Dieu le Pere, le Fils & le Saint Eſprit.

§. 84.

Par les oeuvres de la Création il eſt manifeſté qu'il y a un Dieu; mais nous ne ſaurions rien du Pere, ni du Fils, ni du Saint Eſprit, ſi nous n'avions pas la Révélation, ou l'Ecriture ſainte. Il n'en eſt pas parlé dans l'ancien Teſtament auſſi clairement que dans le nouveau. Cependant quand on en a été inſtruit par le nouveau Teſtament, on en trouve auſſi quelques indications dans l'ancien Teſtament. Par exemple, lorſque David, parlant par l'Eſprit dit: *Le Seigneur a dit à mon Seigneur; aſſieds-toi à ma droite, juſqu'à ce que j'aie mis tes ennemis pour le marchepied de tes pieds,* Pſ. CX. 1. Nous voïons ici le Seigneur qui eſt aſſis ſur le Trone de la Divinité, & le Seigneur qui s'aſſied à ſa droite ſur le même Trone. Le Prophéte Eſaïe dit, en parlant des Juifs: Qu'ils ont contriſté l'Eſprit de ſa ſainteté, ou le Saint Eſprit de Dieu, Eſaïe LXIII. 10.

Toute

Toute personne qui a appris par le nouveau Testament la Doctrine touchant le Pere, le Fils & le Saint Esprit, trouve aussi cette même Doctrine dans les passages que nous venons de citer.

Ce Mystère fut clairement revélé aux hommes dans le tems que notre Seigneur Jésus-Christ se fit baptiser: Jean vit alors l'Esprit de Dieu, descendant sous la forme d'une colombe, qui se posa sur Jésus; & dans le même instant on entendit une voix venant du Ciel qui dit: *Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai pris mon bon plaisir.* Le Pere étoit donc le Pere, parlant du haut du Ciel; le Fils qui recevoit le Baptême & qui prioit, & le Saint Esprit qui reposoit sur lui, Matth. III. 16. 17. Luc III. 21. & suivans. Quelque tems après notre Sauveur dit à ses Disciples: *Je prierai le Pere, & il vous donnera un autre Consolateur, pour demeurer avec vous éternellement*, Jean XIV. 16. Ici on trouve le Pere qui est prié, le Fils qui lui adresse sa priére, & le Saint Esprit qui est promis aux Disciples. Lorsque le Seigneur envoia ses Disciples, il leur donna ce commandement: *Allés, enseignés toutes les nations, les baptisant au nom du Pere, du Fils & du Saint Esprit*, Matth. XXVIII. 19. Cette Doctrine est aussi celle que S. Paul enseigne, quand il dit: *Il y a bien diversité de dons, mais il n'y a qu'un seul & même Esprit: Il y a aussi diversité de ministéres, mais il n'y a qu'un même Seigneur. Il y a diversité d'opérations, mais il n'y a qu'un même Dieu qui opére toutes choses en tous*, 1 Cor. XII. 4. 5. 6. C'est à cela que se rapporte encore ce souhait du même Apotre: *La Grace de notre Seigneur Jésus-Christ, & l'Amour de Dieu, & la Communication du Saint Esprit, soit avec vous tous, Amen!*

Chap. VII. 13. S. Pierre dit: *Aux Elus selon la prescience de Dieu le Pere, en sanctification d'Esprit, à obéissance & à l'aspersion du sang de Jesus-Christ, grace & paix vous soient multipliées*, 1 Pier. I. 2. Enfin St. Jean nous apprend, qu'il y en a trois qui rendent témoignage au Ciel, *le Pere, la Parole & le Saint Esprit, & ces trois là sont un*, 1 Jean V. 7.

Dans tous ces passages il est fait expressément mention du Pere, du Fils & du Saint Esprit; & ce que l'Ecriture sainte nous en dit, nous devons le recevoir prosternés à genoux, & avec obéissance de foi. Nous n'entreprenons pas de sonder par la pensée les profondeurs de la Divinité, ou l'abîme impénétrable de l'Eternité. Cette entreprise, d'aller au-delà de ce qui nous est révélé, n'est pas seulement inutile & insensée, mais encore téméraire & dangereuse. Vouloir comprendre ces mystères, ce seroit imiter un enfant qui tenteroit de puiser avec la main toutes les eaux de l'Océan, & de les renfermer dans une petite fosse qu'il auroit creusée dans le sable. Cela étant, lorsque nous nous abstenons de parler de ce qui concerne les profondeurs de la Divinité, nous estimons qu'il est plus convenable d'en agir ainsi, que d'oser expliquer ou déterminer ce que l'Ecriture sainte ne détermine pas. C'est assez pour nous qu'elle nous dise clairement, que Dieu a un Fils unique, lequel il a donné pour nous, & qu'il n'y a qu'un seul Esprit, lequel n'a point été créé, mais qui procéde du Pere & qui nous est envoié par Jesus-Christ.

Du

Du Pere de notre Seigneur Jéſus-Chriſt.

§. 85.

Notre Seigneur Jéſus-Chriſt eſt la parfaite Image de ſon cher Pere, voïés §. 49. Ainſi, celui qui le voit, voit auſſi le Pere; & celui qui le connoit, connoit auſſi le Pere, Jean XIV. 9. L'Ecriture dit touchant le Pere, que nul ne l'a vu, Jean I. 18. VI. 46. 1 Jean IV. 12. 1 Tim. VI. 16. Mais le Fils apparut à Adam, Gen. III. 8. 9. 13-21. à Abraham, Gen. XVII. 1. à Iſaac, Gen. XXVI. 2. à Jacob, Gen. XXXII. 24. &c. à Moïſe, Exod. III. 4. &c. Act. VII. 30. &c. aux anciens d'Iſraël, Exod. XXIV. 9. 10. à Eſaïe, Eſ. VI. 5. Jean XII. 41. & à d'autres perſonnes. C'eſt auſſi de lui que parle Moïſe, Nombr. XXI. 5. quand il dit: *Le peuple parla contre Dieu & contre Moïſe, en diſant: Pourquoi nous as-tu fait monter hors d'Egypte pour mourir dans ce déſert. Et l'Eternel envoïa des ſerpens brulans qui mordoient le peuple.* St. Paul applique ce paſſage au Fils de Dieu, quand il dit: *Ne tentons point Chriſt, comme quelques uns d'eux le tentèrent & périrent par les ſerpens*, 1 Cor. X. 9.

Sous la nouvelle Alliance le Fils de Dieu s'eſt revêtu de notre chair & de notre ſang, & a vêcu pendant trente & quelques années ſur la terre. Durant cet eſpace de tems il a non ſeulement honoré & glorifié ſon Pere dans le monde, par ſa prédication, Jean XVII. 4. Mais encore il a démontré dans ſa perſonne de quelle maniére nous devons conſidérer le Pere & ce que nous pouvons attendre de lui. Auſſi eſt-il vrai, que toutes les deſcriptions, ou répréſentations que nous pourrions faire du Pere, ne nous procurent pas de ſon Eſſence

invisible des notions si claires & si sensibles que celles que nous donne la connoissance des sentimens, de la vie & de la conduite de notre Sauveur. On peut donc être assuré que le Pere ne demeurera pas un Dieu inconnu pour quiconque a reçu la grace de bien connoitre Jésus-Christ. Quant à ceux qui ne le connoissent pas, voici ce que l'Apotre en dit: *Le Dieu de ce monde a aveuglé leur esprit, afin qu'ils ne soient pas éclairés par la splendeur de l'Evangile de la gloire de Christ, qui est l'image de Dieu*, 2 Cor. IV. 4. Et le Sauveur lui-même, en parlant des enfans de ce siécle en général, s'exprime ainsi: *Pere juste, le monde ne te connoit point*, Jean XVII. 25. VIII. 54. 55.

§. 86.

Tout ce que nous pouvons dire de plus relevé touchant le Pere, c'est qu'il est le Pere de notre Seigneur Jésus-Christ, 2 Cor. XI. 31. Eph. I. 3. 1 Pier. I. 3. St. Paul parle ainsi de lui: *Béni soit Dieu, qui est le Pere de notre Seigneur Jésus-Christ, le Pere des miséricordes, & le Dieu de toute consolation*, 2 Cor. I. 3. Dieu s'est manifesté d'une maniére glorieuse en ce qu'il a créé le monde par le Fils, Hébr. I. 2. Il se fait connoitre aussi comme le Pere des miséricordes par les bienfaits qu'il accorde à ses créatures; car il fait lever son soleil sur les méchans & sur les bons, il fait pleuvoir sur les justes & sur les injustes, Matth. V. 45. Il nourrit aussi les oiseaux du Ciel qui ne sement ni ne moissonnent & qui n'amassent point dans des greniers, Matth. VI. 26. Il a même soin de chaque créature en particulier, de sorte qu'il ne tombe pas un seul passereau sur la terre sans sa volonté, Matth. X. 29. Mais son

Amour

Amour envers nous s'eſt démontré en particulier en ce qu'il a envoïé ſon Fils unique dans le monde, afin que nous euſſions la vie par lui, 1 Jean IV. 9. Jean III. 16. Oui c'eſt pour nous qui lui étions devenus infidéles & qui nous étions rendus eſclaves du péché; c'eſt pour nous qu'il a donné ſon Fils, ce Fils unique & bien-aimé qui lui étoit plus cher & plus précieux que les cieux & la terre. Il l'a donné afin qu'il ſe fît homme & qu'il allat à la mort pour nous: *Dieu*, dit St. Paul, *n'a point épargné ſon propre Fils, mais il l'a livré pour nous tous*, Rom. VIII. 32. Quel grand amour pour les hommes n'a pas ce Dieu qui a tant fait pour les ſauver?

§. 87.

C'eſt à ce bon Dieu & Pere que le même Apotre attribue notre Election de grace, quand il dit: *Béni ſoit Dieu, qui eſt le Pere de notre Seigneur Jéſus-Chriſt, qui nous a bénis du Ciel, par Jéſus-Chriſt, de toutes ſortes de bénédictions ſpirituelles ſelon qu'il nous avoit élus en lui, avant la fondation du monde*, Eph. I. 3. 4. Rien n'eſt plus convenable à notre ſujet que de dire ici quelque choſe ſur l'importante matiére de cette Election de grace. Autrefois Dieu avoit traité une Alliance avec Abraham & ſa poſtérité. Il avoit auſſi choiſi le peuple d'Iſraël, préférablement à tous les autres, pour être ſon peuple particulier, un peuple ſaint & entiérement ſéparé des autres nations. Ce choix n'étoit pas fondé ſur ce que ce peuple étoit meilleur ou en plus grand nombre que tout autre, mais il avoit choiſi & élu les Iſraëlites, parce qu'il les aimoit à cauſe de leurs peres, Gen. XVII. 2. Exod. XIX. 5. Deut. VII. 6. &c. En vertu de cette gracieuſe Election, ils jouïſſoient préférablement à toutes

les autres nations de la terre, de tous les grands privilèges dont St. Paul fait l'énumération en peu de mots, Rom. IX. 4. & suivans. Ils étoient le Roïaume sacerdotal, que Dieu gouvernoit lui-même comme étant leur Roi. Les clauses & conditions de cette Alliance étoient, qu'ils obéiroient à sa voix & qu'ils observeroient ses commandemens; & cette Alliance s'étendoit sur tous les descendans d'Abraham qui naitroient à son fils Isaac & à son petit-fils Jacob, voïés §. 4. §. 11. &c.

Sous le nouveau Testament Dieu ne borna pas son choix au peuple d'Israël, mais notre Seigneur & Sauveur envoïa ses Apotres par tout le monde & leur ordonna de prêcher l'Evangile à toutes les nations. Le précis & tout le contenu de cet Evangile étoit: *Celui qui croira & sera baptisé, sera sauvé.* Ceux donc qui prêtérent l'oreille à cet Evangile, qui l'embrassérent avec foi, & qui sur cela reçurent le baptême conformément à sa parole, furent faits, par la foi en Jésus-Christ, enfans de Dieu & héritiers de la vie éternelle: Ils reçurent le pardon de leurs péchés & furent scellés du saint Esprit; enfin il leur fut accordé la grace de pouvoir servir Dieu toute leur vie dans la justice & la sainteté. Tous ces croïans, soit qu'ils fussent Israëlites, soit qu'ils descendissent des païens, furent nommés, dans les Ecrits du nouveau Testament, les Saints, les Bien-aimés, les Elus de Dieu. C'est ce qu'on peut voir entr'autres, Col. I. 2. Tit. I. 1.

Remarqués que cette Election de Dieu n'avoit pas pour principal objet les sages selon la chair, ni les puissans, ni les nobles, mais comme dit St. Paul: *Dieu, pour confondre les sages, a choisi les choses folles de ce monde: il a choisi les choses foibles de ce monde pour confondre*

fondre les fortes: Il a choisi les choses viles de ce monde, celles qui sont méprisées, & même celles qui ne sont rien, pour anéantir celles qui sont; afin qu'il n'y ait personne qui se glorifie devant Dieu, 1 Cor. I. 26-31.

§. 88.

Cette volonté de Dieu sous le nouveau Testament, de ne faire aucune différence entre le Juif & le Gentil, étoit pour les Juifs un sujet de se scandaliser dans le tems que les Apotres prêchoient indistinctement l'Evangile à tous. Quoi! disoient-ils, Dieu n'a-t-il pas choisi le peuple d'Israël pour être son peuple particulier? N'a-t-il pas traité une Alliance avec nos peres, & ne leur a-t-il pas donné la Circoncision pour sceau de cette Alliance? N'a-t-il pas dit: Vous serés mon peuple, & je serai votre Dieu? Ne leur a-t-il pas donné sa Loi & sa sainte Parole? Pourroit-il se repentir de les avoir appellés & élus? Voudroit-il rejetter son peuple, un peuple auquel il a fait de si grandes promesses? &c.

Lorsque les Apôtres répondoient à ces objections & à d'autres semblables, ils posoient d'abord en fait, que cette Alliance particuliére, que Dieu avoit faite avec le peuple d'Israël & qui est consignée dans les livres de Moïse, ne devoit pas être regardée comme devant subsister à jamais, de la maniére qu'elle avoit été traitée par l'organe de Moïse. A cela les Apotres ajoutoient, que Dieu leur avoit fait connoitre bien clairement par les Prophétes, qu'il mettroit fin à l'Alliance qu'il avoit traitée avec eux de cette maniére, & qu'il vouloit en faire avec eux une nouvelle qui seroit infiniment plus glorieuse. Voici ce que nous en lisons dans l'Epitre de St. Paul aux Hébreux: *Le tems vient*, dit le Seigneur,

Jér. XXXI. 31. &c. *que je traiterai une nouvelle Alliance avec la maiſon d'Iſraël, & avec la maiſon de Juda; non comme l'Alliance que je traitai avec leurs peres, lorſque je les pris par la main pour les retirer du païs d'Égypte; car ils n'ont point gardé mon Alliance; & c'eſt pour cela que je les ai rejettés, dit le Seigneur: Mais voici l'Alliance que je traiterai avec la maiſon d'Iſraël, quand ce tems-là ſera arrivé, dit le Seigneur: Je mettrai mes Loix dans leur eſprit, & je les écrirai dans leurs coeurs: Je ſerai leur Dieu, & ils ſeront mon peuple. Et chacun n'enſeignera plus ſon prochain, ni chacun ſon frere, en lui diſant: connois le Seigneur, parce que tous me connoîtront depuis le plus petit juſqu'au plus grand d'entre eux. Car je pardonnerai leurs injuſtices & ne me ſouviendrai plus de leurs péchés, ni de leurs tranſgreſſions.* De là St. Paul tire cette conſéquence & dit: *Or en appellant cette Alliance une Alliance nouvelle, il déclare que la prémiére a vieilli; & ce qui eſt devenu ancien & vieux eſt prêt d'être aboli*, Hébr. VIII. 8-fin.

Une autre raiſon que les Apotres alléguoient pour réfuter les objections des Juifs étoit, que la foi en Jéſus-Chriſt eſt indiſpenſablement néceſſaire & requiſe de la part de toute perſonne qui veut avoir part à la nouvelle Alliance; car où la foi en Chriſt ſe trouve, là eſt auſſi la rémiſſion des péchés. Dès lors nous ſommes faits enfans de Dieu, & ce Dieu ſe déclare notre Dieu: Nous devenons de nouvelles créatures: Nous connoiſſons Dieu, ſon amour s'empare de nos coeurs, & en l'aimant nous aimons auſſi notre prochain. C'eſt là cette nouvelle Loi qui eſt gravée dans nos coeurs. Quand au contraire un homme, à l'ouïe de l'Evangile de Chriſt, refuſe de le recevoir comme ſon Sauveur & ſon Rédemp-

teur,

teur, la colère de Dieu demeure sur lui, il n'y a point pour lui de pardon des péchés, il n'est point enfant de Dieu, il ne connoît point Dieu, il ne l'aime point, & l'amour du prochain ne se trouve point en lui; enfin le sort qu'il a à attendre est, selon la parole du Seigneur, celui d'être condamné, Marc XVI. 16.

C'est sur ce fondement que les Apotres avançoient: qu'un homme n'appartenoit point à la nouvelle Alliance parce qu'il étoit issu d'Abraham selon la chair, mais qu'alors seulement il y étoit reçu, lorsqu'il venoit à croire en Jésus-Christ. Saint Paul va jusqu'à soutenir que les vrais enfans d'Abraham ne sont pas ceux qui descendent de lui selon la chair, mais que ce sont ceux qui croient en Jésus-Christ, ceux-ci sont les véritables enfans d'Abraham est leur pere, qu'ils soient Israélites ou Gentils de naissance, voïés Rom. IX. 6. &c. Gal. III. 6. 7. C'est aussi ce que notre Seigneur Jésus-Christ avoit auparavant déja déclaré aux Juifs, Jean VIII. 39. &c.

Les Apotres opposoient, pour troisiéme raison, aux objections des Juifs, que Dieu en usant de miséricorde envers les païens & en recevant au nombre de ses enfans ceux qui croiroient en Jésus-Christ, n'excluoit pas de la nouvelle Alliance le peuple d'Israël, ni celui de Juda, Dieu, disoient ces Apotres, a pitié de ceux dont il veut avoir pitié, & il n'appartient pas à une chétive créature s'y trouver à redire. Que s'il trouvoit bon d'appeller à lui les gentils par la voix de l'Evangile & de les associer à son peuple, il l'avoit fait savoir au peuple d'Israël & de Juda depuis longtems par les Prophétes, voïés Rom. IX. 24. &c. Enfin, que désormais Dieu ne faisoit plus aucune différence entre le Juif & le Grec, c'est à dire, le païen; & qu'étant le Dieu de tous, il étoit aussi

riche en graces, & en miséricordes pour tous ceux qui l'invoquent; parce que quiconque invoque le Nom du Seigneur Jésus sera sauvé, 1 Cor. VIII. 6. Rom. X. 12. 13.

§. 89.

Lorsqu'après avoir établi toutes ces vérités, St. Paul se fait à lui-même cette question: *Dieu a-t-il donc rejetté son peuple?* Il répond: *A Dieu ne plaise*, Rom. XI. 1. Mais pour bien comprendre la pensée de l'Apotre, il convient de faire les observations suivantes.

1. C'est aux Juifs prémiérement que l'Evangile a été préché, dans tous les différens lieux où ils se trouvoient. D'abord cela se fit par le ministère de Jean le précurseur de Jésus-Christ; ensuite par celui du Sauveur lui-même; & enfin, par celui des Apotres qui avoient reçu les prémices de l'Esprit. Lorsque ceux-ci arrivoient dans un païs hors de l'enceinte de la Judée, leur prémier soin étoit de se rendre dans les Synagogues des Juifs, pour leur annoncer l'Evangile avant tous autres. C'est ce qui est suffisamment prouvé par l'histoire des Actes des Apotres.

2. La prédication de l'Evangile n'a pas été sans fruit parmi les Juifs. Déja avant que le Seigneur Jésus montat au Ciel, après sa Résurrection, il apparut dans un même tems à cinq cens freres, c'est à dire, à des Juifs qui croïoient en lui, voïés §. 231. Après la descente du saint Esprit, trois mille ames furent converties à la prémiére prédication de St. Pierre. Vingt & quelques années après les Anciens de Jérusalem dirent à St. Paul: *Frere, tu vois combien il y a de milliers de Juifs qui ont cru*, Act. XXI. 20. Tous ces Juifs convertis à la foi en Jésus-Christ sont appellés l'Election, ou les Elus d'entre

d'entre le peuple Juif. Il est même inhabitable que plusieurs d'entre les dix Tribus d'Israël qui furent menées captives en Assyrie & qui se trouvoient répandues dans différens païs, ont été de ce nombre. L'Epitre catholique de St. Jaques met cette assertion hors de doute, puisqu'elle est adressée aux douze Tribus qui étoient dispersées dans le monde, Jaq. I, 1. St. Pierre leur donne le titre d'Elus étrangers & dispersés dans le Pont, dans la Galatie, dans la Cappadoce, dans l'Asie & dans la Bithynie, selon la Providence de Dieu le Pere, 1 Pier. I, 1, 2. C'est par cette raison que St. Paul dit: *Dieu a-t-il point rejetté son Peuple, lequel il a préconnu, ou qui est compris dans le nombre de ses Elus*, Rom. XI. 2. Il n'en falloit pas d'avantage pour résoudre toutes les objections des Juifs.

2. Cependant il se trouva un très grand nombre de gens, tant de Juda, que d'Israël, qui n'obéïrent pas à l'Evangile de Jésus-Christ, c'est pourquoi il versa tant de larmes sur la ville de Jérusalem, Luc XIX. 41. De là vient encore qu'il dit à haute voix, devant tout le peuple: *Jérusalem, Jérusalem, qui tues les Prophétes & qui lapides ceux qui te sont envoïés, combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfans, comme la poule rassemble ses poussins sous ses ailes, mais vous ne l'avés point voulu*, Matth. XXIII. 37. C'est aussi pour cela que St. Etienne leur faisoit ce reproche: *Gens inflexibles & incirconcis de coeur & d'oreilles, vous ne cessés de résister au saint Esprit, comme font fait vos peres*, Act. VII. 51. Enfin c'est ce qui engagea Paul & Barnabas à dire publiquement aux Juifs d'Antioche: *Il est vrai que vous étiés les prémiers à qui il falloit prêcher la Parole de Dieu, mais puisque vous la rejettés, & que vous vous jugés*

vous-mêmes indignes de la vie Eternelle, nous allons nous tourner vers les Gentils, Act. XIII. 46.

4. Par l'endroit donc que les Juifs refuſérent la grace que le Sauveur vouloit leur faire, de les raſſembler ſous ſes ailes: Parce qu'ils ſe roidiſſoient & qu'ils réſiſtoient au ſaint Eſprit: Parce qu'ils rejettoient l'Evangile, & qu'ils ne ſe jugeoient pas dignes de la vie éternelle, ils ſe précipitérent eux-mêmes dans le malheur, comme l'avoit dit le Prophéte Oſée, XIII. 9. Le Roi les avoit fait inviter par ſes ſerviteurs aux noces de ſon Fils, mais ils n'avoient pas voulu y aller, Matth. XXII. 3. Ils ſe rangeoient dans la claſſe de ceux dont St. Paul parle, quand il dit: *Si notre Evangile eſt caché, il n'eſt caché qu'à ceux qui périſſent*, 2 Cor. IV. 3. Et c'eſt ſur cela que vinrent fondre ſur eux ces jugemens de Dieu, deſquels le même Apotre parle en ces termes: *Pour les autres*, c'eſt à dire, ceux qui n'appartiennent pas à l'Election, ou au nombre des Elus, *ils ont été endurcis, ſelon qu'il eſt écrit: Dieu leur a donné un Eſprit d'aſſoupiſſement, dénué de ſentiment, des yeux pour ne point voir, des oreilles pour ne point ouïr, juſqu'à ce jour*, Rom. XI. 7. 8.

5. Dans les Chapitres IX. X. & XI. de ſon Epître aux Romains, St. Paul traite aſſés au long cette matiére, touchant la réjection des Juifs qui refuſérent de recevoir l'Evangile, & touchant l'Election des Gentils qui le reçurent avec joïe & qui crurent au Seigneur Jéſus. Après quoi cet Apotre rapporte les obſervations qu'il avoit faites ſur les cauſes de cette réjection & de cette Election: *Les Gentils*, dit-il, *qui ne pourſuivoient point la juſtice ont atteint la juſtice, je veux dire, la juſtice qui s'obtient par la foi. Les Iſraëlites au con-*

contraire qui poursuivoient la Loi de justice, ne sont point parvenus à la Loi de justice. Pourquoi cela? Parce qu'ils ont prétendu y parvenir, non par la foi, mais par les œuvres de la Loi; car ils ont heurté contre la pierre d'achoppement, Rom. IX. 30-33.

L'Apotre a voulu dire par là, que les gens du peuple d'Israël ont voulu s'aider eux-mêmes. Ils ont dit entre eux: "Nous voulons observer la Loi que Dieu nous a donnée par le ministère de Moïse; & en faisant cela, nous obtiendrons la rémission des péchés, la vie & le salut." Mais parce qu'ils n'obéissent point à l'Evangile & qu'ils ne considérent pas que le commandement qui nous ordonne de croire en Jésus-Christ est un commandement de Dieu, ils demeurent sous la colère, il n'y a point pour eux de pardon des péchés; & ils s'égarent ainsi du chemin qui conduit au salut. Les païens au contraire, persuadés qu'ils n'avoient rien de bon à produire devant Dieu, sont venus comme des hommes entiérement pécheurs & perdus se convertir à Jésus-Christ & l'ont reçu comme leur Seigneur & Sauveur. C'est pour cela qu'il leur est arrivé ce qui arrive à tous ceux qui embrassent ce Sauveur par la foi; je veux dire, d'obtenir le pardon de leurs péchés, d'être adoptés de Dieu pour ses enfans, d'être scellés du saint Esprit, & d'être rendus participans de toutes les graces & de toutes les bénédictions qui sont renfermées dans la nouvelle Alliance; & tout cela, gratuitement, sans que de leur coté il y ait aucun mérite ni dignité.

§. 90.

Jusqu'ici nous avons parlé des hommes que l'Ecriture sainte nomme les Elus. Quand, par l'Election, on entend

tend cette gracieuſe réſolution de Dieu, envers un ou pluſieurs hommes, par laquelle il veut leur accorder certains avantages particuliers préférablement à d'autres; quand, dis-je, l'on prend le terme d'Election dans ce ſens, & qu'on veut penſer ou s'exprimer ſur cette matiére, on riſque beaucoup de s'en faire une fauſſe idée, dès qu'on ne s'en tient pas ſtrictement & ſcrupuleuſement à l'Ecriture ſainte. Nous nous contenterons de faire là-deſſus les deux obſervations ſuivantes.

I. C'eſt un fait connu d'un chacun, que Dieu fait annoncer l'Evangile dans un certain païs, à un certain peuple, à une certaine famille, & même à une certaine perſonne en particulier; tandis qu'il ne le fait pas prêcher dans un autre païs, à une autre nation, à une autre famille, ni à une autre perſonne. Les raiſons qu'il a d'en agir ainſi ne ſont connues qu'à lui ſeul. Tout ce que nous en ſavons eſt, que le mérite des oeuvres n'y entre pour rien; car comme dit St. Paul, *qui eſt-ce qui lui a donné quelque choſe le premier, afin qu'il en ſoit récompenſé?* Rom. XI. 35. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que bien des gens font un mauvais uſage des graces particuliéres que Dieu leur offre; & c'eſt ce que le Sauveur nous a repréſenté dans la parabole du Semeur, Matth. XIII. 3. &c. Combien ne tomba-t-il pas de grains de ſemence ſur le chemin, qui furent foulés aux pieds? Combien n'en tomba-t-il pas ſur un lieu pierreux, couvert d'un peu de terre, qui ſécha bientôt après avoir germé? Combien n'en tomba-t-il pas parmi les épines, qui l'étoufférent? Outre cela, nous voïons de nos propres yeux bien des milliers d'hommes qui entendent la prédication de l'Evangile & qui pourtant refuſent d'y obéir. Comment donc, je vous prie, ces hom-

hommes-là pourront-ils subsister au jour du Jugement? Celui à qui il a été beaucoup donné, il lui sera aussi beaucoup redemandé.

On peut aussi regarder comme une Election de grace, lorsque certaines personnes sont mises à part & appellées de Dieu pour remplir telle ou telle fonction. David, par exemple, fut élu de la part de Dieu pour être Roi, préférablement à tous ses freres, 1 Sam. XVI. 1. &c. Il est dit du Prophète Jérémie: *Avant que je te formasse dans les flancs de ta mere, je t'ai connu; & avant que tu fusses sorti de son sein, je t'ai sanctifié, je t'ai établi Prophète pour les nations*, Jér. I. 5. voïés Rom. I. 1. C'est ainsi que le Sauveur dit à ses Disciples: *Ce n'est pas vous qui m'avés choisi, c'est moi qui vous ai choisis, & je vous ai établis afin que vous alliés, & que vous fassiés du fruit, & un fruit qui soit de durée*, Jean XV. 16.

Il faut pourtant remarquer ici qu'un homme peut être favorisé de ces sortes de prérogatives, & avec cela tomber dans la perdition. On le voit clairement par l'exemple de Judas. Le Seigneur dit de lui: *Ne vous ai-je pas choisi vous douze? Et néanmoins l'un de vous est un Démon; or il parloit de Judas Iscariot*, Jean VI. 70. 71. C'est aussi à cela que se rapportent ces paroles du Sauveur: *Dans ce jour là plusieurs me diront: Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé en ton Nom? N'avons-nous pas chassé les Démons en ton Nom? Et n'avons-nous pas fait beaucoup de miracles en ton Nom? Mais alors je leur dirai ouvertement: Je ne vous ai jamais connus, ou, je ne vous ai point reconnus pour miens; éloignés vous de moi, vous qui faites métier d'iniquité*, Matth. VII. 22. 23. Paroles remar-

marquables, auxquelles ceux que le Seigneur a honorés du ministère de l'Evangile, doivent faire grande attention; de peur que, comme le dit St. Paul, après avoir prêché aux autres, ils ne soient trouvés dignes d'être rejettés.

§. 91.

Quant à l'Election de grace par laquelle Dieu nous destine à hériter le salut; voici ce que l'Ecriture nous en apprend: *Dieu, qui est le Pere de notre Seigneur Jésus-Christ, nous a élus en lui, avant la fondation du monde*, Eph. I. 3. 4. Et dans le verset 11. l'Apotre dit: *C'est par ce même Jésus-Christ que nous avons eu part à l'héritage, à quoi nous avons été prédestinés suivant la résolution de celui qui exécute toutes choses selon le conseil de sa volonté.* C'est dans les mêmes termes que cet Apotre en parle encore dans ses autres Epîtres, comme quand il dit: *Nous savons que toutes choses contribuent au bien de ceux qui aiment Dieu, puisqu'ils sont appellés selon la résolution qu'il en avoit prise*, Rom. VIII. 28. *Il nous a sauvés & nous a appellés par une vocation sainte, non à cause de nos oeuvres, mais suivant sa propre résolution & la grace qui nous a été donnée en Jésus-Christ, avant tous les siécles*, 2 Tim. I. 9. *La Sagesse de Dieu infiniment diverse est maintenant manifestée par l'Eglise aux Principautés & aux Puissances qui sont dans le Ciel, selon le dessein éternel de Dieu qu'il a exécuté par Jésus-Christ notre Seigneur*, Eph. III. 10. 11. *Ceux que Dieu a préconnus il les a aussi destinés à être rendus conformes à l'image de son Fils*, Rom. VIII. 29. *Dieu vous a choisis dès le commencement pour vous sauver par la sanctification*

tion qu'opère son Esprit, & par la foi en vérité, 2 Thess. II. 13.

§. 92.

De tous ces passages & de plusieurs autres que nous avons rapportés, on peut tirer les propositions suivantes.

1. Dieu aïant prévu, déja avant que le monde fut créé, la chute des hommes qu'il formeroit à son image, a résolu dans son Conseil éternel de les faire relever de cette chute par son cher Fils. De là vient que cette résolution est appellée le Conseil de Dieu touchant notre salut. Notre Seigneur & Sauveur a bien voulu, après son incarnation, nous en apprendre le contenu en ces termes: *Dieu a tellement aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique, afin que tous ceux qui croïent en lui ne périssent point, mais qu'ils aïent la vie éternelle,* Jean III. 16. voïés aussi Act. II. 23. Luc XXII. 22. Act. IV. 28. 1 Pier. I. 20.

2. Dieu qui connoit toutes choses avant qu'elles existent; & qui voit les événemens avant qu'ils arrivent, a aussi prévu, avant la Création du monde, qui seroient ceux qui accepteroient sa Grace en Jésus-Christ. Ensuite de cette prévoïance il les a aussitot élus en Christ & par Christ, & les a destinés à être ses enfans & les héritiers de la vie éternelle.

3. Il s'est aussi proposé de leur procurer, à tous en général, & à chacun en particulier, tout ce qui leur seroit nécessaire pour parvenir à ce but; c'est à dire, il a formé la résolution de les appeller par la voix de l'Evangile, de les éclairer par sa Grace, de leur donner la connoissance de son Fils, de les soutenir & de les garder jusqu'à la fin; & tout cela, par Jésus-Christ.

4. Selon

4. Selon notre maniére de concevoir les choſes, nous nous repréſentons cette prévoïance, cette réſolution & cette Election de Grace comme s'étant ſuccédées l'une à l'autre. Et il eſt vrai que l'Ecriture n'en parle pas autrement, parce que Dieu, par un effet de ſa gracieuſe condeſcendance, a bien voulu s'accommoder à notre foible portée. Lorsque nous faiſons uſage des facultés de notre ame, une penſée ſuccéde à l'autre, & la ſeconde eſt fondée ſur la prémiére; par conſéquent lorsque nous penſons à une choſe & que nous voulons auſſi y réfléchir, cela ne ſe fait que ſucceſſivement & il s'écoule un intervalle de tems entre la penſée & la réflexion. Mais il n'en eſt pas de même en Dieu; tout lui eſt d'abord préſent tout à la fois. Le principe de chaque choſe, ſa nature, ou ſon eſſence, toutes ſes circonſtances & ſes ſuites; tout cela lui eſt clair & découvert dans l'inſtant où il veut y jetter un coup d'oeil. De là nous devons apprendre combien peu il nous convient de diſputer avec ceux qui prétendent déterminer quelle a été la prémiére, la ſeconde, la troiſiéme penſée de Dieu, lorsqu'il s'eſt intéreſſé au relévement & au ſalut des hommes.

§. 93.

Conformément à la réſolution que Dieu avoit formée, déja avant que le monde fut fait, & dans le tems que ſa ſageſſe avoit fixé, il a envoïé ſon Fils dans le monde pour exécuter par lui tout ce qui étoit néceſſaire pour réconcilier le monde avec lui. Il a déclaré par l'Evangile quel étoit ſon conſeil & ſa volonté touchant notre ſalut; ſavoir, que c'eſt par Jéſus-Chriſt ſeul, & uniquement par la foi en lui, que nous pouvons obtenir la rémiſ-

rémission des péchés, la vie & le salut. *Maintenant*, disent les Apotres, *Dieu fait annoncer & commander à tous les hommes auxquels l'Evangile sera annoncé, dans quelque lieu qu'ils puissent être, qu'ils aïent à se convertir, & qu'ils croïent au Nom de son Fils Jésus-Christ*, Act. XVII. 30. 1 Jean III. 23. Avec cela, il travaille sans cesse à convaincre par son Esprit tout homme qui entend ou qui lit l'Evangile, & il lui accorde tous les secours de Grace dont il a besoin pour se convertir. Mais c'est ici que se fait voir la différence qu'il y a entre homme & homme; en ce que les uns conçoivent de l'amour pour la vérité & sont sauvés, au lieu que les autres ne veulent point aimer la vérité pour parvenir au salut; voïés ce qu'en dit l'Apotre, 2 Thess. II. 10.

A l'égard de ceux qui ne veulent point recevoir la grace de pouvoir aimer la vérité qui les conduiroit au salut, on peut dire d'eux, qu'ils attirent sur leurs ames les justes Jugemens de Dieu; car il sera donné à celui qui a déja, & il aura d'avantage; mais pour celui qui n'a pas, cela même qu'il a lui sera oté, Matth. XIII. 12. Le sens de ces paroles est expliqué plus clairement, Matth. XXV. 14. &c. *Celui qui a*, c'est à dire, celui qui fait un bon usage des graces & des dons qu'il a reçus de Dieu, *en recevra d'avantage. Celui qui n'a rien*, c'est à dire, celui qui ne fait ni cas ni usage des dons & des graces que Dieu lui accorde, & qui loin de les mettre à profit, s'en prive en les perdant, se trouvera dépouillé de tout. Ces gens là sont ceux qui, comme dit St. Jean, aiment mieux les ténébres que la lumiére, & qui haïssent même la lumiére, Jean III. 19. 20.

En

En ſuppoſant donc comme vrai, que les gens de cet ordre provoquent les jugemens de Dieu contre eux, on comprendra aiſément le ſens des paſſages où il eſt dit, par exemple, que Dieu a aveuglé leurs yeux & qu'il a endurci leurs coeurs, afin qu'ils ne voïent point de leurs yeux, qu'ils ne comprennent point de leur coeur, & que ne ſe convertiſſant pas, il ne les guériſſe pas non plus, Jean XII. 40. Le Sauveur dit auſſi: *Je te bénis, o mon Pere, Seigneur du Ciel & de la terre, de ce que tu as caché ces choſes aux ſages & aux prudens, & de ce que tu les as révélées aux enfans*, Matth. XI. 25. St. Paul s'exprime bien clairement là-deſſus, quand il dit: *Parce qu'ils n'ont point aimé, ni reçu la vérité pour être ſauvés, c'eſt pour cela que Dieu leur envoïera une vertu propre à les jetter dans l'erreur, afin qu'ils ajoutent foi au menſonge; & que tous ceux qui n'ont point cru à la vérité, mais qui ont aimé l'iniquité, ſoient condamnés*, 2 Theſſ. II. 10, 11, 12. voïés Rom. I. 21. &c. C'eſt ainſi que ces gens-là périſſent, ſelon l'arrêt de Dieu, que le Sauveur a prononcé en ces termes: *Tous ceux qui croïent au Fils de Dieu ne périront point, mais ils auront la vie éternelle; mais celui qui ne croit point ſera condamné.* C'eſt donc par leur propre faute qu'ils périſſent: c'eſt parce qu'ils ne veulent pas croire. Cela étant, ils ne pourront pas dire au dernier jour qu'ils auroient bien voulu ſe convertir, mais que Dieu a refuſé de les recevoir.

Si, d'un coté, on peut aſſurer que les gens de cette ſorte ſont les Auteurs de leur perdition; de l'autre, on ne peut pas dire de ceux qui ſont ſauvés, que le bien dont ils jouïſſent vient d'eux-mêmes, & qu'ils peuvent ſe l'attribuer. Loin de là, c'eſt uniquement à la Grace

de

de Dieu en Jésus-Christ qu'ils en sont redevables. C'est par grace qu'ils ont été sauvés. C'est par grace qu'il leur a été donné de croire en Jésus-Christ & qu'ils ont obtenu par la foi le pardon de leurs péchés, la vie & le salut. C'est par pure grace que leur Dieu & Pere les a tirés à son Fils, que le Fils les a tirés à soi, & que le Saint Esprit a allumé & conservé en eux l'amour de Dieu & du prochain. S'ils ont la connoissance d'eux-mêmes, s'ils sont parvenus à connoître Jésus-Christ, aussi bien que leur Pere céleste & le Saint Esprit, s'ils connoissent les œuvres & la volonté de Dieu; tout cela est un pur don gratuit. Ce n'est que par grace qu'ils ont été faits enfans de Dieu, membres du corps de Christ, & des temples où habite le Saint Esprit. Quand ils dépouillent le vieil homme pour se revêtir du nouveau, & qu'ils sont remplis des fruits de l'Esprit, Gal. V. 22. qu'est-ce autre chose sinon une pure grace. Enfin, s'ils ont le bonheur de persévérer dans la vérité jusques à la fin, cela ne vient point d'eux-mêmes, ils le doivent au Seigneur Jésus, de la plénitude duquel tout cela leur est donné gratuitement.

§. 94.

Cette Doctrine est sans contredit bien capable de remplir nos coeurs de joie & de consolation; surtout lorsqu'on y ajoute ces belles paroles du Sauveur: *Mes brebis entendent ma voix, je les connois & elles me suivent. C'est moi qui leur donne la vie éternelle, aussi ne périront-elles jamais, & personne ne les ravira de mes mains. Mon Pere qui me les a données est plus grand que tous & personne ne peut les ravir d'entre ses mains. Mon Pere & moi nous ne sommes qu'un*, Jean

X. 27-30. A ces paroles il convient de joindre encore celles-ci de St. Paul: *Je suis assuré que, ni la mort, ni la vie, ni Anges, ni Principautés, ni Puissances, ni les choses présentes, ni les choses à venir, ni hauteur, ni profondeur, ni aucune autre créature ne pourra jamais nous séparer de l'amour que Dieu nous porte en Jésus-Christ notre Seigneur*, Rom. VIII. 38. 39. *Les dons & la vocation de Dieu sont irrévocables, il ne peut s'en repentir*, Rom. XI. 29.

Autant ces vérités sont consolantes pour les ames qui croient au Seigneur Jésus & qui se laissent conduire par son Esprit, autant cet Esprit a-t-il eu soin de nous prémunir dans l'Ecriture sainte contre l'abus qu'on pourroit faire de cette doctrine divine. Si quelqu'un s'avisoit de dire: "Puisqu'une fois je suis devenu une brebis de Christ, je n'ai risque plus rien, je serai infailliblement sauvé;" & que cet homme là vint à tomber dans la légéreté & à se permettre des choses contraires à l'Esprit & à l'intention de Christ, il se tromperoit grossièrement lui-même. En effet, quiconque est du nombre des brebis que le Pere a données à son Fils, c'est à dire, qui ont été élues en Christ, entend aussi la voix du bon Pasteur, & il le suit, Jean X. 27. C'est pourquoi St. Paul dit: que *le fondement de Dieu demeure ferme, ayant ce sceau: Le Seigneur connoit les siens; & quiconque invoque le Nom de Christ*, ou qui a tiré du Nom de Christ le beau nom de Chrétien qu'il porte, *qu'il s'éloigne de l'iniquité*, 2 Tim. II. 19. Tout homme donc qui veut se prévaloir de ces paroles: *Le Seigneur connoit ceux qui sont siens*, lesquelles sont gravées sur l'un des cotés du sceau de Dieu; ou qui croit que son nom est écrit dans les cieux; cet homme là doit aussi considérer ces autres paroles qui

se

se lisent sur le revers de ce sceau, où il est dit: Que *quiconque invoque le Nom de Christ, se retire & s'éloigne de l'iniquité.* C'est aussi pour cela qu'il est dit dans l'Ecriture sainte: *Celui qui persévérera jusqu'à la fin, sera sauvé*, Matth. X. 22. *Sois fidèle jusqu'à la mort, & je te donnerai la couronne de vie*, Apoc. II. 10. voïés Hébr. III. 14. Apoc. II. 25. 26. III. 11.

§. 95.

D'ailleurs l'Ecriture sainte nous apprend, qu'à cause des Elus, Dieu abrégera les jours de tribulation, Marc XIII. 20. Que ses Elus crient à lui nuit & jour, & qu'il les délivre & les venge, Luc XVIII. 7. Et que, quand le Fils de l'homme paroitra dans le ciel, venant sur les nues avec une grande puissance & une grande Majesté, il envoïera ses Anges qui, au son éclatant de la trompette, rassembleront ses Elus des quatre vents, depuis une extrémité du ciel jusqu'à l'autre, Matth. XXIV. 30. 31. St. Paul disoit aux fidéles de Rome: *Qui accusera les Elus de Dieu? Dieu est celui qui les justifie. Qui est-ce qui condamnera? Jésus-Christ est celui qui est mort, & de plus qui est ressuscité, qui est assis à la droite de Dieu & qui intercède pour nous*, Rom. VIII. 33. 34. St. Pierre, parlant de tous les fidéles en général, leur dit: *Pour vous, vous êtes la race élue, la sacrificature roïale, la nation sainte, le peuple acquis, afin que vous annonciés les vertus de celui qui vous a appellés des ténébres à sa merveilleuse lumière*, 1 Pier. II. 9. Que dirons nous de plus? Ici nous ne pouvons que nous écrier avec l'Apotre: *O profondeur des richesses de la Sagesse & de la Science de Dieu! Que ses jugemens sont impénétrables & ses voïes impossibles à découvrir!*

couvrir! A lui ſoit gloire dans tous les ſiècles, Amen. Rom. XI. 33-36. Finiſſons cet article par cette exhortation de St. Pierre: C'eſt *pourquoi, mes Freres, employés-vous de plus en plus à affermir votre vocation & votre élection*, c'eſt à dire, faites en ſorte que vous ſoïés aſſurés de votre ſalut. Voïés auſſi 2 Cor. I. 21. 22.

§. 96.

Autrefois le Sauveur diſoit à ſes Diſciples: *Ce n'eſt pas de ce que les eſprits vous ſont ſoumis, que vous devés vous réjoüir, mais plutot de ce que vos noms ſont écrits dans le ciel*, Luc X. 20. St. Paul dit la même choſe en parlant des autres freres, Phil. IV. 3. Et St. Jean inſinue que les noms des Elus ſont écrits, dès la fondation du monde, dans le Livre de vie de l'Agneau qui a été immolé, Apoc. XIII. 8. & XVII. 8. Dans le Chap. XX. 12. il eſt dit, que les Livres furent ouverts, & qu'il y avoit un Livre à part, qui eſt le Livre de vie, qui fut auſſi ouvert. Les morts furent jugés ſelon leurs oeuvres, ſur ce qui étoit écrit dans ces Livres. Tout cela nous fait croire que Dieu connoit, depuis le commencement du monde, tous les hommes qui ſont le Bien particulier de l'Agneau, & qu'il a écrit leurs noms dans le Livre de vie. Jugeons de là combien ſont cheres au Pere céleſte les ames qui appartiennent à ſon Fils bien-aimé, qui ſont les membres de ſon corps, puiſque, déja dès l'Eternité, il a penſé à elles & qu'elles ont été un objet particulier de ſon attention.

Mais que diſons-nous? Déja dans cette vie, il les reçoit, pour l'amour de ſon cher Fils, au nombre de ſes enfans & des héritiers de la vie éternelle, & il veut être leur bon Pere, Jean I. 12. Gal. III. 36. 2 Cor. VI. 17. 18.

VI. 17. 18. Rom. VIII. 16. 17. Qui ne seroit ravi en admiration, quand il considére ce que sont les hommes & qui est celui qui nous adopte pour enfans & pour héritiers de la béatitude éternelle? Nous sommes des pauvres créatures dénuées de tout bien; & outre cela corrompues entiérement, de corps & d'ame, par le péché. Lui est la Majesté souveraine, le Seigneur du ciel & de la terre. Mille milliers le servent & dix mille millions assistent devant lui; & tous ces adorateurs sont autant de saints & heureux Anges. S'il arrivoit qu'un grand Roi adoptat pour enfant & héritier un pauvre mandiant qui ne l'auroit mérité par aucun endroit, on regarderoit cela comme un fait inouï dont on conserveroit à jamais la mémoire. Or qu'est ce grand Roi au prix de Dieu? Si tous les peuples du monde ne sont devant lui que comme une goute d'eau qui pend à un vaisseau, il faut convenir que le plus grand Monarque, mis en comparaison avec Dieu, ne doit être regardé que comme un petit grain de pouſſiére, comme un atome. St. Jean avoit donc bien raison de dire: *Considérés combien est grand l'amour que le Pere nous a témoigné, de vouloir que nous soions appellés Enfans de Dieu*, 1 Jean III. 1. Et le Seigneur notre Sauveur dit à ses Disciples peu avant son ascension: *Je monte à mon Pere & à votre Pere, à mon Dieu & à votre Dieu*, Jean XX. 17.

§. 97.

Il pourroit aisément arriver à un homme peu attentif à ce que l'Ecriture nous enseigne, de penser en lui-même: "Je veux croire que Dieu daignera m'adopter "pour son enfant, lorsque j'aurai été foncièrement sanq-

 "tifié

de Dieu. Or ſi nous ſommes enfans, nous ſommes auſſi héritiers, héritiers, dis-je, de Dieu & cohéritiers de Chriſt.

§. 98.

C'eſt donc une vérité certaine que le Pere de notre Seigneur Jéſus-Chriſt accorde la grace de l'adoption & celle de le regarder comme un bon pere, même aux pécheurs les plus miſérables & les plus corrompus, dès que comme tels, ils recourent à ſon cher Fils Jéſus, qu'ils le reçoivent & l'embraſſent par la foi comme leur Seigneur & Sauveur, & qu'ils ſe laiſſent affranchir par lui de la malédiction & de la domination du péché. Et puiſque cela eſt vrai, il eſt auſſi inconteſtable que dès lors, ce cher Pere les chérit d'un amour particulier & qu'il les prend ſous ſes fidéles ſoins, voïés Jean XVI. 27. XII. 26. XIV. 21. Luc XXI. 18. Rom. VIII. 38. 39. Cet amour du Pere céleſte envers ſes enfans eſt même ſi tendre qu'il va juſqu'à compter les cheveux de leur tête, Matth. X. 30. Luc XII. 7.

Cependant, ſi l'on s'avifoit de dire: "Puiſque ce "riche Pere aime tant ſes enfans, il ne manquera pas "de leur donner tout en abondance dans ce monde," on ſe tromperoit groſſiérement. Notre bon Dieu agit en tout avec une parfaite Sageſſe. Comme le Regne de ſon cher Fils n'eſt point de ce monde, ainſi les biens que Dieu donne à ſes Enfans ſont bien plus excellens que les honneurs, les plaiſirs & les richeſſes de ce monde, voïés §. 38. Il les bénit du ciel, par Jéſus-Chriſt, de toutes ſortes de bénédictions ſpirituelles, Eph. I. 3. Par exemple, il leur accorde un doux contentement de coeur, qui eſt certainement plus eſtimable

que

que tous les biens, les honneurs & les plaiſirs de ce monde. A la vérité il arrive quelquefois aux enfans de Dieu de ſouffrir la faim & la ſoif, de manquer d'habits, de ne point trouver de logement, d'être malades & d'être faits priſonniers. Le Sauveur l'a prédit à ſes freres, Matth. XXV. 35. &c. Mais le Pere des miſéricordes, le Dieu de toute conſolation, les conſole auſſi efficacement dans leurs calamités, 2 Cor. I. 3. Et cela de telle maniére qu'ils ſont eux-mêmes en état de conſoler ceux qui ſont dans de ſemblables afflictions, & de leur donner les mêmes conſolations que celles dont Dieu les a conſolés, 2 Cor. I. 4. Car plus les maux qu'ils ſouffrent pour Chriſt ſont grands, plus auſſi leur conſolation eſt grande par Chriſt, v. 5. Ils ont été enſeignés à ſe contenter d'avoir la nourriture & le vêtement, 1 Tim. VI. 8. Avec cela, ils ont toujours préſente à l'eſprit cette leçon de leur divin Maitre: *Ne ſoïés point en peine, & ne dites point: Que mangerons-nous, ou que boirons-nous, ou de quoi ſerons-nous vêtus? Car ce ſont les païens qui recherchent toutes ces choſes là, & votre Pere céleſte ſait bien qu'elles vous ſont néceſſaires*, Matth. VI. 31. 32. Ils ſavent en même tems que celui qui n'a point épargné ſon propre Fils, mais qui l'a livré pour nous tous, leur donnera auſſi toutes choſes avec lui, Rom. VIII. 32. Enfin ils ſe conforment à l'exhortation de l'Apotre qui leur dit: *Invoqués Dieu en eſprit, par toutes ſortes de priéres & de ſupplications*, Eph. VI. 18. Alors ils éprouvent auſſi l'accompliſſement de cette promeſſe: *Tout ce que vous demanderés dans vos priéres, croïés que vous l'obtiendrés, & il vous ſera en effet accordé*, Marc XI. 24.

De Jéſus-Chriſt le Fils de Dieu.

§. 99.

Le Fils de Dieu eſt appellé, dans l'Ecriture ſainte, *la Parole*, Jean I. 1. &c. *la Parole de Dieu*, Apoc. XIX. 13. & *la Parole de vie*, 1 Jean I. 1.

Dieu a donné lui-même le témoignage à notre Seigneur Jéſus-Chriſt, *qu'il eſt ſon Fils Bien-aimé en qui il a pris ſon bon plaiſir*, Matth. III. 17. XVII. 5. Il eſt *le ſeul Fils*, *le Fils unique*, *le propre Fils*, *le Bien-aimé*, Marc XII. 6. Jean III. 16. Rom. VIII. 32. Eph. I. 6. voïés §. 66. Dans le tems qu'il habitoit viſiblement ſur la terre, il ſe nommoit lui-même ordinairement *le Fils de l'homme*, comme Luc V. 24. Cependant il a auſſi déclaré ouvertement & expreſſément, devant tout le peuple, qu'il étoit le Fils de Dieu, Jean V. 17. &c. Un jour que les Juifs cherchoient à le faire mourir, par ce qu'il avoit guéri le paralitique de trente huit ans au jour du ſabbat, il leur dit: *Mon Pere agit continuellement & j'agis auſſi de même.* Il vouloit dire par là: Puiſque Dieu agit ſans ceſſe pour le bien de ſes créatures, & même les jours de ſabbat, je ne fais rien de blamable quand je guéris un pauvre miſérable le jour du ſabbat. Les Juifs comprirent bien que le Seigneur Jéſus vouloit leur faire entendre par là, qu'il étoit égal à Dieu; auſſi loin de les détourner de cette penſée, le Sauveur leur déclara ouvertement, qu'en qualité de Fils de Dieu, il avoit le pouvoir, non ſeulement de reſſuſciter les morts, mais encore d'exercer le dernier Jugement; car, diſoit-il, *le Pere a donné au Fils tout pouvoir de juger*, *afin qu'ils honorent le Fils comme ils honorent le Pere.* Jean le Précurſeur de Jéſus-Chriſt

lui

lui avoit déja rendu ce témoignage: *Le Pere aime le Fils, & il lui a mis toutes choſes entre les mains*, Jean III. 35. Ce témoin du Sauveur, parlant de lui-même, diſoit: qu'il tiroit ſon origine de la terre, & que ſon langage étoit terreſtre; mais que, pour ce Jéſus, *il venoit du ciel & qu'il étoit au deſſus de tous.* A quoi il ajoute: *Celui qui croit au Fils a la vie éternelle*, Jean III. 31. 36. Les Diſciples du Seigneur continuérent de lui rendre authentiquement le même témoignage, ſavoir, qu'il étoit le Chriſt, le Fils de Dieu, ſurtout après que le Saint Eſprit fut deſcendu ſur eux. Leurs écrits ſont remplis de pareils témoignages, & on en trouve un grand nombre dans ceux de l'ancien Teſtament, Jean V. 39.

§. 100.

Cependant il faut auſſi obſerver que notre Seigneur Jéſus-Chriſt a poſitivement déclaré, que nul ne connoit qui eſt le Fils, ſinon le Pere, Luc X. 22. *Mon Pere me connoit, & je connois le Pere*, Jean X. 15. *Perſonne ne connoit le Fils, ſi ce n'eſt le Pere*, Matth. XI. 27. Comme les Apotres, en parlant du Saint Eſprit, nous diſent, que c'eſt cet Eſprit qui pénétre toutes choſes, & même les profondeurs de Dieu; *car perſonne ne ſait ce qui eſt en Dieu, ſinon l'Eſprit de Dieu*, 1 Cor. II. 10. 11. De même le Sauveur dit, que *l'Eſprit de vérité qui procéde du Pere rendra témoignage de lui*, Jean XV. 26. & Jean XVI. 14. *C'eſt cet Eſprit de vérité qui me glorifiera.* Déja auparavant il avoit dit: *Celui qui m'aime ſera aimé de mon Pere; & je l'aimerai, & je me manifeſterai à lui*, Jean XIV. 21. De tout cela il paroit clairement, que ce n'eſt que par une opération de la grace de Dieu que nous apprenons à connoitre le Fils

de

de Dieu. C'eſt le Pere céleſte qui révéla ſon Fils à Pierre & à Paul, Matth. XVI. 16. 17. Gal. I. 15. 16. Ce fut le Saint Eſprit qui donna aux Diſciples cette vive connoiſſance de Jéſus-Chriſt, en vertu de laquelle ils lui rendoient témoignage avec tant de fermeté, quoiqu'ils fuſſent des hommes ſans lettres, & du commun peuple, Act. IV. 13. Cela ſe prouve encore par pluſieurs autres paſſages des Actes des Apotres & de leurs autres écrits. Thomas a auſſi été un de ceux auxquels le Sauveur s'eſt ainſi donné à connoître, Jean XX. 27. St. Paul éprouva la même Grace, & c'eſt ce qui lui faiſoit dire: *Je compte tout pour un dommage, au prix de l'excellence de la connoiſſance de Jéſus-Chriſt*, Phil. III. 8.

Puis donc que l'Ecriture ſainte atteſte que c'eſt dans le Myſtère de Dieu, du Pere, & de Chriſt, que ſont cachés tous les tréſors de la Sageſſe & de la connoiſſance, Col. II. 2. 3. Puiſqu'outre cela, nous avons, par la grace de Dieu, entre les mains la ſainte Ecriture, tant du vieux que du nouveau Teſtament, qui rend témoignage de Chriſt le Fils de Dieu, nous devons, à l'exemple de St. Paul nous avancer vers ce but avec empreſſement, Phil. III. 13. &c.

§. 101.

Il a déja été inſinué dans un autre endroit, que le Fils de Dieu eſt intervenu d'une façon particuliére dans l'oeuvre de la Création, & que c'eſt par lui qu'ont été créées toutes choſes, tant celles qui ſont dans le Ciel, que celles qui ſont ſur la terre, les viſibles & les inviſibles, Col. I. 16. voïés §. 28. Nous avons auſſi déja prouvé par l'Ecriture, que c'eſt par lui que toutes choſes

ſes ſubſiſtent & ſont conſervées; & que c'eſt lui qui ſoutient toutes choſes par ſa parole puiſſante, §. 32. Que c'eſt des Peres qu'eſt deſcendu, ſelon la chair, le Chriſt, lequel eſt Dieu ſur toutes choſes, béni éternellement, Rom. IX. 5. Que Dieu, ſavoir le Fils de Dieu, a été manifeſté en chair, 1 Tim. III. 16. c'eſt de quoi il a été fait mention au §. 63. Nous avons pareillement fait voir ci-deſſus comment le Fils de Dieu, en qualité de Créateur des hommes, a commencé l'oeuvre de leur Rédemption; comment il l'a continuée, & comment par ſa mort il a conſommé tout ce qui étoit néceſſaire pour les délivrer du péché, de la mort, de la puiſſance du Démon & de l'enfer. Comment, en échange, il leur a acquis la Grace d'être faits enfans de Dieu, par la foi en lui, des temples du Saint Eſprit & des héritiers du ſalut éternel. C'eſt dis-je, ce qui a été amplement démontré par l'Ecriture au §. 67. & ſuivans. Nous avons en même tems expoſé la maniére dont Jéſus-Chriſt s'eſt lui-même anéanti & abaiſſé au point de ſe rendre obéiſſant juſqu'à la mort, même à la mort de la croix; & enfin comment, après ſa Réſurrection, il eſt monté au Ciel & s'eſt aſſis à la droite de la Majeſté de Dieu; voïés §. 70. &c.

On pourroit maintenant demander comment nous pouvons nous repréſenter le Fils de Dieu, en le conſidérant tel qu'il étoit avant la Création du monde? Je réponds à cela, que la connoiſſance que nous pouvons avoir du Fils de Dieu doit être fondée ſur ce que l'Ecriture nous en apprend; car nous ignorons entiérement tout ce qui ne nous y eſt pas révélé. St. Paul fut un jour conduit en eſprit dans le Paradis; & là il vit & entendit des choſes qu'il ne lui étoit pas permis d'exprimer,

2 Cor. XII. 4. Cependant il fait encore cet aveu: *A présent je ne connois qu'imparfaitement, ou en partie; mais alors*, savoir, quand je le verrai face à face, *je connoîtrai comme j'ai été moi-même connu*, c'est à dire, parfaitement, car c'est ainsi que Dieu nous connoît, 1 Cor. XIII. 12.

Quelle est donc la connoissance que l'Ecriture nous donne du Fils de Dieu? Voici ce qu'elle nous apprend: *Toi Béthléhem, terre de Juda, tu n'es nullement la moindre entre les villes des Gouverneurs de Juda; car c'est de toi que sortira le Chef qui gouvernera mon peuple d'Israël*, savoir Jésus-Christ, Matth. II. 5. 6. *Celui dont les issues sont d'ancienneté, dès les jours éternels*, Mich. V. 2. Es. XLIII. 13. *L'Enfant nous est né, le Fils nous a été donné*, savoir Jésus, *l'empire a été posé sur son épaule & on appellera son Nom, l'Admirable, le Conseiller, le Dieu fort & puissant, le Pere d'Eternité, le Prince de paix*, Es. IX. 5. il est dit du Fils: *ton Trône, o Dieu, subsistera de siécle en siécle*, Hébr. I. 8. Le Seigneur Jésus disoit lui-même à St. Jean: *Je suis le prémier & le dernier*, Apoc. I. 17. *Je suis le commencement & la fin, celui qui est, qui a été, & qui est à venir, le Tout-puissant*, Apoc. I. 8. XXII. 13. Si nous consultons St. Jean, il nous apprend, *qu'au commencement*, c'est à dire, avant que rien fût créé, *étoit la Parole, cette Parole étoit avec Dieu, & cette Parole étoit Dieu*, Jean I. 1, St. Paul atteste que *tout a été crée par lui & pour lui*, & *qu'il est avant toutes choses*, Col. I. 16. 17. *Il étoit*, comme il l'est encore, *la splendeur de la gloire de Dieu, & l'empreinte ou l'image de son Essence*, Hébr. I. 3. *En lui étoit la vie*, Jean I. 4. *Il étoit la véritable Lumière*, Jean I. 9. *Il étoit en*

forme

forme de Dieu & égal à Dieu, Phil. II. 6. *Il étoit dans la gloire auprès du Pere avant la création du monde*, Jean XVII. 5. *Il étoit le Fils unique qui eſt dans le ſein du Pere*, Jean I. 18. *Il étoit le Prémier-né de toutes les créatures, car tout a été créé par lui, tant ce qui eſt dans le Ciel, que ce qui eſt ſur la terre*, Col. I. 15. 16.

Il eſt évidemment démontré par ces paroles de l'Ecriture, que le Fils de Dieu, en qualité de Dieu fort & de Pere d'Eternité, a été dès toute Eternité dans l'union la plus étroite & la plus intime avec ſon Pere & qu'il a poſſédé la même Gloire que lui; & cela de telle maniére qu'on peut dire: Le Fils étoit comme le Pere, & le Pere comme le Fils. En effet, ſi dans ſon état du plus profond abaiſſement il a pu dire: *Celui qui me voit, voit celui qui m'a envoïé*, Jean XII. 45. XIV. 9. 10. *Si vous me connoiſſiés, vous connoitriés auſſi mon Pere*, Jean XIV. 7. *Croïés moi, que je ſuis dans le Pere, & que le Pere eſt en moi*, Jean XIV. 11. Si St. Paul a pu dire auſſi, *qu'en Chriſt habite toute la plénitude de la Divinité, corporellement*, Col. II. 9. qu'eſt-ce qui nous empêcheroit de dire la même choſe de lui, puiſque déja avant la fondation du monde il a été dans le ſein du Pere?

§. 102.

Le Fils de Dieu ne s'eſt pas contenté de faire éclater ſa Gloire & d'opérer d'une façon particuliére dans l'oeuvre de la Création de toutes choſes; mais depuis ce tems-là il a toujours continué de s'intéreſſer particuliérement à ce qui concerne les hommes, juſqu'au tems de ſon Incarnation. L'Ecriture ſainte nous dit clairement, en parlant du Pere: *Nul ne vit jamais Dieu*, Jean

Jean I. 18. 1 Jean IV. 12. *Il habite dans une lumière inaccessible, nul des hommes ne l'a vû & ne le peut voir*, 1 Tim. VI. 16. *Ce n'eſt pas que perſonne ait vû le Pere, excepté celui qui eſt venu de la part de Dieu, ſavoir Chriſt, celui-là a vû le Pere*, Jean VI. 46. Cela étant, lorsque Dieu a apparu aux hommes, lorsqu'il a parlé aux hommes, ce qui eſt ſouvent arrivé; c'a toujours été le Fils de Dieu qui leur a apparu & qui leur a parlé; voïés §. 85.

Mais, dira-t-on, comment devons-nous le conſidérer depuis le tems de l'accompliſſement de cette prophétie de David, quand parlant par l'Eſprit, il dit: *Le Seigneur a dit à mon Seigneur, aſſieds-toi à ma droite, juſqu'à ce que j'aie réduit tes ennemis à te ſervir de marchepied?* Matth. XXII. 44. Pſ. CX. 2. A cela je réponds, que c'eſt, en ſa qualité de Médiateur entre Dieu & les hommes, que Jéſus-Chriſt s'eſt aſſis à la droite de Dieu, & que cet office de Médiateur doit continuer d'être exercé juſqu'à ce que le Pere aura mis tous ſes ennemis ſous ſes pieds; & le dernier ennemi qui ſera détruit, ſera la mort, 1 Cor. XV. 25. 26. Ainſi, quoique les paroles du Sauveur ſoient très vraïes, quand il dit: *Moi & le Pere ſommes un*, Jean X. 30. Quoiqu'il ſoit vrai auſſi, *qu'il eſt Dieu ſur toutes choſes, béni éternellement*, Rom. IX. 5. Il n'eſt pas moins vrai que Dieu eſt le Chef du Médiateur Jéſus-Chriſt, 1 Cor. XI. 3. C'eſt dans ce ſens & par cette raiſon que St. Paul dit aux Corinthiens: *Vous êtes à Chriſt, & Chriſt eſt à Dieu*, 1 Cor. III. 23. C'eſt auſſi par la même raiſon que cet Apotre dit en parlant du Seigneur Jéſus: *Que Dieu l'a élevé & lui a donné un Nom qui eſt au deſſus de tout Nom, afin qu'au Nom de Jéſus tout fléchiſſe les ge-*

genouil, tant ce qui eſt au Ciel, que ce qui eſt ſur la terre, & que toute langue confeſſe, que Jéſus eſt le Seigneur, pour la gloire de Dieu le Pere, Phil. II. 9. 10. 11. St. Pierre dit la même choſe dans des termes peu différens: *Le Dieu de nos Peres*, dit-il, *a reſſuſcité Jéſus, que vous aviés fait mourir en croix, & il l'a élevé par ſa puiſſance, pour être Prince & Sauveur*, Act. V. 30. 31.

Par cette exaltation du Sauveur on ne peut entendre autre choſe, ſinon qu'il eſt aſſis à la droite de Dieu; ainſi il eſt évident que c'eſt ce Jéſus qu'on a fait mourir en croix, que c'eſt le Médiateur entre Dieu & les hommes qui s'eſt aſſis à la droite de Dieu. Auſſi eſt-ce en parlant de lui-même, comme du Médiateur entre Dieu & les hommes, que notre Sauveur dit: *Toute puiſſance m'a été donnée au Ciel, & ſur la terre*, Matth. XXVIII. 18. Et St. Paul: *Dieu a reſſuſcité Jéſus-Chriſt d'entre les morts & il l'a fait aſſeoir à ſa droite dans le Ciel*, Eph. I. 20. De là il paroit auſſi que celui qui s'eſt aſſis à la droite de Dieu eſt ce même Jéſus, ce Médiateur entre Dieu & les hommes, qui eſt mort pour nous & que Dieu a reſſuſcité des morts. C'eſt pour cela que Dieu le Pere eſt appellé le Dieu de notre Seigneur Jéſus-Chriſt, Eph. I. 17. C'eſt auſſi par la même raiſon que le Sauveur diſoit à Marie: *Va vers mes freres & leur dis: Je monte à mon Pere & à votre Pere, à mon Dieu & à votre Dieu*, Jean XX. 17. Pour comprendre d'autant mieux ce qu'on vient d'alléguer, on n'a qu'à y joindre ces paroles du Sauveur: *Le Pere a donné au Fils le pouvoir de juger, parce qu'il eſt le Fils de l'homme*, Jean V. 27. Cela veut dire bien clairement, que le Fils de Dieu, qui eſt devenu le Médiateur entre

Dieu & les hommes, exerce le jugement, par la raison, & entant qu'il eſt le Fils de l'homme. Par là nous apprenons auſſi comment nous devons entendre ces paroles du Seigneur, quand il dit: *Le Pere eſt plus grand que moi*, Jean XIV. 28. Il eſt inconteſtable qu'il parle ici de lui, non comme du Fils éternel de Dieu, mais comme du Médiateur entre Dieu & les hommes. C'eſt ſous les pieds de ce Médiateur que Dieu a mis toutes choſes, cependant il eſt clair, dit St. Paul, qu'il en faut excepter celui qui lui a tout aſſujetti, 1 Cor. XV. 27. Au reſte, lorsque ſera conſommé le rétabliſſement de toutes choſes, dont Dieu a parlé dès le commencement du monde, par la bouche de tous ſes ſaints Prophétes, Act. III. 21. ce ſera alors que le Fils, Jéſus le Médiateur, réſignera ſon office, & que Dieu ſera tout en tous, 1 Cor. XV. 28.

§. 103.

En admettant comme vrai tout ce que nous venons d'établir, il eſt aiſé de comprendre le ſens des paroles de l'Ecriture quand elle nous dit: *Que Jéſus-Chriſt eſt notre Intercéſſeur auprès du Pere.* Quelle grande conſolation pour nous, de ſavoir que ſon ſang, qui dit de meilleures choſes que celui d'Abel (car le ſang d'Abel crioit vengeance, Gen. IV. 10.) quelle grande conſolation, dis-je, de ſavoir que le Sang de Jéſus parle en notre faveur! Hébr. XII. 24. Car puiſque Jéſus a préſenté à Dieu ſon ſacrifice expiatoire lorsqu'il eſt entré une fois avec ſon propre ſang dans le lieu très ſaint, nous ayant obtenu une Rédemption éternelle, Hébr. IX. 12. nous ſavons maintenant que ce Sacrifice eſt toujours préſent au ſouvenir de Dieu, qu'il demande continuellement grace & miſéri-

corde

corde pour nous, & qu'infailliblement il doit être exaucé. Mais ce n'eſt pas ſeulement ce Sacrifice qui parle pour nous, Jéſus lui-même, qui eſt aſſis à la droite de Dieu, intercéde auſſi pour nous, Rom. VIII. 34.

En effet, quoique notre Seigneur Jéſus-Chriſt ſoit monté au Ciel, & qu'il ſe ſoit aſſis à la droite de Dieu, il n'a pas ceſſé pour tout cela d'être le Chef de ſon Egliſe. En cette qualité, il s'intereſſe à tout ce qui concerne ſoit l'enſemble, ſoit une partie ou un ſeul membre de ſon Egliſe. Il regarde le bien & le mal qui arrive à ſon Egliſe comme s'il étoit fait à lui-même. Lorſque Saul perſécutoit les Egliſes de Judée, le Sauveur lui cria: *Saul, Saul, pourquoi me perſécutes-tu?* Act. IX. 4. Et lorſque quelqu'un donne à un pauvre enfant de Dieu de quoi manger ou boire, ou qu'il le ſource, ou qu'il le loge, ou qu'il le viſite dans ſa maladie ou dans la priſon, le Sauveur lui dit: *Ce que vous avez fait au moindre de mes freres, vous l'avez fait à moi-même*, Matth. XXV. 40. C'eſt ainſi qu'il s'intereſſe charitablement au ſalut d'une pauvre ame qui, par ſa Grace, eſt diſpoſée à ſe convertir à Dieu; car l'Ecriture nous dit: Qu'il *peut toujours ſauver ceux qui s'approchent de Dieu par lui, parce qu'il eſt toujours vivant, afin d'intercéder pour eux*, Hébr. VII. 25. Lorſqu'un homme qui appartient à ſon peuple a le malheur de commettre une faute par laquelle il pourroit encourir la diſgrace du Pere céleſte; le Sauveur eſt là qui ne ceſſe point de prier pour lui: *Si quelqu'un péche*, dit St. Jean; c'eſt à dire, ſi un homme qui croit au Seigneur Jéſus, s'oublioit au point de tomber en faute, ou de commettre un péché, de quoi il doit avoir grand ſoin de ſe garder, *nous avons pour Avocat auprès du Pere Jéſus-Chriſt le juſte*,

1 Jean II. 1. On n'a qu'à lire le Chapitre XVII. de l'Evangile selon St. Jean pour se convaincre de la bonté singuliére avec laquelle le Sauveur prie & intercéde pour nous auprès de son Pere. Cette bonté est si grande, qu'il compatit à nos maux, puisqu'il a été éprouvé comme nous par toutes sortes de tentations, si on en excepte le péché, Hebr. IV. 15. Il est entré dans le ciel, afin de se présenter désormais pour nous devant la face de Dieu, Hébr. IX. 24. Cependant il n'a point cessé d'être bien près de nous, selon cette promesse: *Voici, je suis avec vous tous les jours, jusques à la fin du monde*, Matth. XXVIII. 20. *Et où il y en aura deux ou trois assemblés en mon Nom, je suis au milieu d'eux*, Matth. XVIII. 20. Personne ne prend tant à cœur les biens & les maux qui nous arrivent que ce chéf & bon Sauveur; & quelle intercession pourroit être autant efficace & suivie de tant de bénédictions, que la sienne? *Approchons-nous donc avec confiance du Trône de la Grace, afin d'obtenir miséricorde, & de trouver grace, pour être secourus dans le besoin*, Hébr. IV. 16. Ce qu'il y a encore de consolant pour nous, c'est qu'on a la liberté de converser familiérement avec lui, de lui dire en confidence tout ce qu'on a sur le cœur, & de verser dans son sein, ce que l'on n'oseroit déclarer à aucun homme. Il n'y a rien, soit de la plus grande, soit de la plus petite importance, sur quoi nous ne puissions nous ouvrir librement à lui, & où nous ne puissions espérer avec une confiance d'enfant, qu'il en fera sa propre affaire, pourvu que dans ce que nous demandons il n'y ait rien qui pût porter préjudice soit à nous mêmes, soit à autrui, ou qui pût blesser sa gloire.

§. 104.

§. 104.

Jésus-Christ est véritablement notre Seigneur, en prenant le sens de ce terme dans toute son étendue; par conséquent nous sommes un Bien particulier qui lui appartient en propre; & cela, non seulement parce que nous sommes l'ouvrage de ses mains, §. 28. Mais encore, parce que, lorsque nous étions perdus & damnés, il nous a rachetés, acquis, rançonnés & délivrés de tout péché, de la mort & de la puissance du Démon; ce qu'il n'a pas fait par or ou par argent, mais par son précieux Sang, par sa sainte Passion & par sa Mort innocente, §. 80. Il est vrai qu'en général il est le Seigneur de gloire, 1 Cor. II. 8. & qu'il est le Seigneur de tous & sur toutes choses, Act. X. 36. Mais il est vrai aussi qu'il est spécialement le Seigneur des hommes, car, dit St. Paul, nous n'avons qu'un seul Seigneur, par lequel sont toutes choses, & par qui nous sommes aussi, 1 Cor. VIII. 6. C'est pour cela même que Jésus-Christ est mort, qu'il est ressuscité, & qu'il est retourné en vie, afin qu'il dominât sur les morts & sur les vivans, Rom. XIV. 9. C'est des hommes en premier lieu qu'il faut entendre ces paroles de l'Ecriture, quand l'Apôtre dit: *Qu'au Nom de Jésus tout doit fléchir les genoux, tant ce qui est au Ciel, que ce qui est sur la terre, ou sous la terre, & que toute langue doit confesser, que Jésus est le Seigneur, pour la gloire de Dieu le Pere*, Phil. II. 10. 11. Cela arrivera, surtout dans le tems où les hommes comparoîtront devant son Tribunal, Rom. XIV. 10. 11.

Au reste ce n'est pas seulement des hommes, mais aussi des Anges, qu'il doit être adoré, Hébr. I. 6. *Dieu l'a fait asseoir à sa droite dans le Ciel au dessus de*

toute Principauté, de toute Puiſſance, de tout Empire, de toute Domination & de tout Nom que l'on célébre, non ſeulement dans ce ſiécle, mais encore dans le ſiécle à venir, & il a mis toutes choſes ſous ſes pieds, Eph. I. 20-22. Quand donc il eſt appellé le Roi des Rois & le Seigneur des Seigneurs, Apoc. XVII. 14. XIX. 16. il n'eſt pas tel, ſeulement à l'égard des hommes, mais il l'eſt auſſi à l'égard de toute l'armée des Cieux. Voici comment il en parle lui-même par la bouche du Prophéte Eſaïe: *Ainſi a dit l'Eternel qui a créé les Cieux, lui qui eſt le Dieu qui a formé la terre: Je ſuis l'Eternel, & il n'y en a point d'autre: Il n'y a point d'autre Dieu que moi, il n'y a point de Dieu Fort, Juſte & Sauveur, que moi: Vous tous les bouts de la terre, regardés vers moi, & ſoïés ſauvés; car je ſuis le Dieu Fort, & il n'y en a point d'autre. J'ai juré par moi-même, & la parole eſt ſortie en juſtice de ma bouche, & ne ſera point révoquée, que tout génou ſe pliera devant moi & que toute langue jurera par moi. Certainement on dira de moi: Il y a des juſtices & de la force en l'Eternel*, Eſaï. XLV. 18-24. Cette Prophétie eſt appropriée à Jéſus-Chriſt, de la maniére la plus formelle, dans le nouveau Teſtament, comme on peut le voir, Rom. XIV. 10. 11. Auſſi eſt-ce en effet par lui & en lui que nous trouvons la véritable juſtice, la rémiſſion des péchés, la paix de Dieu & la vertu du ſaint Eſprit.

Si tout ce que nous venons de dire eſt vrai: Si les Domeſtiques ſont obligés d'être ſoumis aux Maitres à qui ils appartiennent, avec toute ſorte de reſpect, non ſeulement à ceux qui ſont bons & équitables, mais auſſi à ceux qui ſont facheux, 1 Pier. II. 18. Si les eſclaves ſont tenus de tacher de plaire à leurs Maitres en toutes choſes,

choſes, & de montrer en tout une parfaite fidélité, Tite II. 9. 10. S'il eſt du devoir des ſerviteurs d'obéir à ceux qui ſont leurs Maitres, avec crainte & tremblement, dans la ſimplicité de leur coeur, Eph VI. 5. &c. A combien plus forte raiſon devons nous être animés de ces ſentimens envers un Maitre qui eſt le plus aimable, le meilleur & le plus gracieux de tous les Maitres, envers un Seigneur qui nous a rachetés, non par or, ou par argent, mais par ſon propre Sang, afin que nous fuſſions entiérement à lui? Et puiſque nous ſommes ſes rachetés, combien fidélement ne devons-nous pas lui être attachés, & cela, non par un motif de crainte, mais par un principe d'amour? Rom. XIV. 7. 9. 2 Cor. V. 15.

§. 105.

C'eſt ce que nous ne négligerons pas de faire, auſſitot & auſſi longtems que nous aurons préſente à nos yeux & empreinte dans nos coeurs cette Image vivante de Jéſus-Chriſt dont nous avons parlé §. 49. C'eſt auſſi à nous acquiter de ce devoir que la Parole de Dieu nous exhorte, quand elle dit: *Qu'il nous a laiſſé un modéle, afin que nous ſuivions ſes traces*, 1 Pier. II. 21. Et quand nous nous y conformons, toutes nos voïes ſont accompagnées de bénédiction. Au reſte, nous parlons ici de ceux qui ſont en Jéſus-Chriſt, & qui demeurent en lui; c'eſt à eux précifément qu'il eſt commandé & donné de vivre comme Jéſus-Chriſt a vécu, 1 Jean II. 6. Auſſi n'y a-t-il qu'eux qui puiſſent le faire, parce qu'il leur en donne les forces.

Quand nous parlons du devoir de ſuivre l'exemple du Sauveur, on conçoit aiſément qu'il ne s'agit pas de

l'imiter dans les choſes qu'il a faites en ſa qualité de Médiateur & de grand prophéte envoïé de Dieu, dans le tems qu'il habitoit viſiblement ſur la terre. Si, par exemple, un homme s'imaginoit que, pour imiter Jéſus-Chriſt, il doit rendre la vue aux aveugles, l'ouïe aux ſourds, l'uſage de la parole aux muets, & aux paralitiques la faculté de marcher, il manqueroit autant de ſageſſe que celui qui chaſſeroit à coups de fouet hors de l'Egliſe certaines gens qui ſont auſſi indignes d'y être que les boeufs & les brebis l'étoient d'entrer dans le parvis du Temple.

L'imitation de Jéſus-Chriſt que l'Ecriture ſainte recommande aux fidéles ſe borne donc à vivre comme il a vêcu, entant qu'homme, ſemblable aux autres hommes, excepté le péché. Par exemple, tels étoient ſes ſentimens, qu'il aimoit à s'abaiſſer lui-même & à vivre ſur la terre plutot dans la baſſeſſe que dans la grandeur. Sur cela l'Ecriture nous dit: *Qu'il y ait dans un chacun de vous, qui croïés en lui, le même ſentiment que celui qui étoit en lui*, Phil. II. 5. Il ne ſe complaiſoit point à lui-même, ainſi nous ne devons pas non plus chercher notre ſatisfaction en nous-mêmes, Rom. XV. 1-3. Il renonçoit à ſoi-même & ſe chargeoit de ſa croix; & c'eſt ce que doivent faire tous ceux qui veulent marcher ſur ſes traces, Marc VIII. 34. Ce que nous avons dit ci-deſſus §. 68. peut ſervir à éclaircir ce que nous diſons ici.

Pour tout dire en peu de paroles; la volonté de Dieu eſt, que nous ſoïons rendus conformes à l'Image de ſon Fils, Rom. VIII. 29. Suivant cette ſainte volonté de Dieu, nous devons nous aimer les uns les autres comme Chriſt nous a aimés, Jean XIII. 34. Nous

devons

devons nous pardonner comme Christ nous a pardonné, Col. III. 13. Cependant il faut remarquer que cette ressemblance avec Jésus-Christ commence à la vérité à se former en nous à tous égards, dès que nous sommes faits de nouvelles créatures en lui, par la foi, mais elle prend de plus en plus son accroissement à mesure que nous croissons à tous égards dans celui qui est notre Chef, savoir, Christ, Eph. IV. 15. De là vient que St. Paul avoit tant à coeur que les Galates parvinssent au point que Christ fut formé en eux. C'est à dire, qu'ils fussent rendus plus conformes à lui, Gal. IV. 19. De là encore ce qu'il dit, 2 Cor. III. 18. *Nous contemplons la gloire du Seigneur*, c'est à dire, la gloire du Seigneur nous est manifestée, *& nous sommes transformés dans la même image, de gloire en gloire, comme par l'Esprit du Seigneur.*

C'est ainsi, qu'en avançant de progrés en progrés, nous parvenons à une ressemblance & à une conformité toujours plus grande avec le Sauveur, & que par sa Grace, nous devenons de plus en plus agréables à ses yeux.

Du Saint Esprit.

§. 106.

De tout tems, ce qui concerne la personne de Jésus-Christ le Sauveur des hommes, aussi bien que ceux qui croient en lui, a fait l'objet de l'occupation la plus assidue de l'Esprit de Dieu. Déja avant que la Parole eut été faite chair, cet Esprit Saint a prédit clairement par la bouche des Prophétes, les circonstances de la Naissance, de la Vie, des Souffrances, de la Mort, de

la Résurrection & de l'Ascension du Sauveur du monde. Lorsque le tems fixé pour son incarnation arriva, la Bienheureuse Vierge Marie, qui avoit été choisie de Dieu pour être la Mere de Jésus, devint enceinte par l'opération du saint Esprit, Matth. I. 18. 20. Bientôt après elle fit une visite à Elisabeth sa cousine; & celle-ci remplie du saint Esprit, bénit Marie & le fruit qu'elle portoit, Luc I. 39. &c. Jean le Précurseur de Christ fut aussi rempli du saint Esprit dès ses flancs de sa mere, Luc I. 15. Et son Pere Zacharie parla de notre Sauveur avec beaucoup d'énergie & par l'inspiration de ce même Esprit, Luc I. 67. &c. Siméon avoit été divinement averti par le saint Esprit qu'il ne mourroit point qu'il n'eut vu l'Oint du Seigneur. Il vint donc au Temple par un mouvement de l'Esprit, dans le tems que l'Enfant Jésus étoit présenté au Seigneur. Il le prit entre ses bras & bénit Dieu avec joïe Luc II. 22-28. Lorsque Jésus fut baptisé par Jean, l'Esprit de Dieu descendit du ciel comme une colombe qui s'arrêta sur lui, Jean I. 32. 33. Ce fut par ce même Esprit, qu'auſſitôt après, le Sauveur fut conduit au désert, pour y être tenté par le Diable, Matth. IV. 1. &c. C'étoit aussi par cet Esprit de Dieu que Jésus chassoit les Démons, Matth. XII. 28. Tout cela ne permet pas de douter que le saint Esprit n'ait aussi été avec lui & ne l'ait assisté dans tous les Miracles qu'il a opérés. Enfin quand Jésus-Christ s'est offert à Dieu soi-même sans nulle tache, ç'a aussi été par l'Esprit éternel, Hébr. IX. 14. Et c'est ainsi que le saint Esprit a toujours été avec Christ & en Christ, pendant tout le cours de sa vie sur cette terre, voïés §. 69.

§. 107.

§. 107.

Dans plus d'un endroit de l'Ecriture sainte, le terme de Force se trouve joint à celui d'Esprit. Par exemple, il est dit: *Que Dieu a oint d'Esprit & de force Jésus de Nazareth*, Act. X. 38. Quand notre Sauveur fait cette promesse à ses Disciples: *Dans peu de jours, vous serés baptisés du saint Esprit*, Act. I. 5. Il s'exprime ainsi dans un autre endroit: *Vous serés revêtus de la vertu, ou de la force d'enhaut*, Luc XXIV. 49. D'où il paroit évidemment que partout où le saint Esprit est, là est aussi la force ou la vertu de Dieu.

Il ne faut pas conclure de là que le saint Esprit ne soit qu'un attribut, ou une proprieté en Dieu; loin de nous une pareille pensée! Il est Dieu, & vrai Dieu dans l'Unité du Pere & du Fils. Le Seigneur Jésus l'affirme bien positivement, quand il dit à ses Disciples: *Baptisés les nations au Nom du Pere, & du Fils & du saint Esprit*, Matth. XXVIII. 19. Ici le saint Esprit est aussi expressément nommé, que le Pere & le Fils. C'est donc en son Nom, aussi bien qu'en celui du Pere & du Fils, qu'un pauvre pécheur repentant qui croit à l'Evangile, doit être baptisé, & qu'il reçoit la rémission des péchés, la vie & le salut; voïés aussi 2 Cor. XIII. 13. Jean XV. 26. Cette vérité ne pouvoit être plus fortement confirmée que par ces paroles de St. Pierre: *Ananias, comment se peut-il que Satan se soit emparé de ton cœur, jusqu'à te faire mentir au saint Esprit? Ce n'est pas aux hommes que tu as menti, mais à Dieu même*, Act. V. 3. 4. A qui Ananias avoit-il donc menti? Au saint Esprit, à ce même Esprit qui avoit révélé à Pierre ce qui s'étoit passé entre Ananias & Saphira, à cet Esprit par l'inspiration duquel Pierre leur

avoit

avoit fait la question à laquelle ils répondirent par un mensonge. Ce fut sur cela que Pierre lui dit qu'il avoit menti à Dieu & qu'il attribua ce mensonge à une séduction de Satan, auquel Ananias avoit donné entrée dans son coeur. Une autre preuve de cette vérité sont ces paroles que St. Paul adresse aux Corinthiens: *Ne savés-vous pas que vous êtes le Temple de Dieu, & que l'Esprit de Dieu habite en vous?* 1. Cor. III. 16. Qui étoit celui qui habitoit en eux? C'étoit le saint Esprit. Et qu'étoient-ils devenus par là? Un Temple de Dieu. Il ne faut pas oublier ici ces paroles remarquables du Sauveur: *Tout péché & tout blasphéme sera pardonné aux hommes, mais pour le blasphéme contre le saint Esprit, il ne leur sera point pardonné: & si quelqu'un parle contre le Fils de l'homme, il pourra lui être pardonné, mais si quelqu'un parle contre le saint Esprit, il ne lui sera pardonné, ni dans ce siécle, ni dans le siécle à venir*, Matth. XII. 31. 32. St. Marc rapporte le même discours en ces termes: *Quiconque aura blasphémé contre le saint Esprit, il n'en obtiendra jamais le pardon, mais il sera sujet à une condamnation éternelle*, Marc III. 28. 29. Voici ce qui donna occasion au Seigneur d'adresser cet avertissement aux Docteurs de la Loi & aux Pharisiens: on lui avoit amené un Démoniaque qui étoit aveugle & muet, & il le guérit si bien que l'aveugle muet recouvra la parole & la vue. Sur cela ils dirent, que ce n'étoit que par Béelzébut le Prince des Démons qu'il chassoit les Démons. En cela ils parloient contre science & conscience, selons le témoignage de Nicodéme, homme du prémier rang parmi les Juifs, qui dit à notre Seigneur; *Maitre, nous savons que tu es un Docteur venu de la part de Dieu, car nul ne peut faire*

les miracles que tu fais si Dieu n'est avec lui, Jean III. 2.
Or comme le Sauveur voïoit que les Pharisiens & les Docteurs de la Loi, aussi bien que le peuple qui leur étoit attaché, se précipiteroient dans la perdition, pour le tems & pour l'Eternité, s'ils persistoient dans ces sentimens ou s'ils y alloient plus loin encore; il voulut leur mettre devant les yeux le danger auquel ils s'exposoient. Mais tout cela ne fit aucune impression sur eux. Ce fut inutilement que les Apotres convainquirent ces hommes malheureux, de la vérité de la Résurrection de Jésus-Christ, & qu'ils leur prouvérent par là, que ce Jésus de Nazareth étoit le Messie & l'Oint de Dieu. En vain ces Apotres, & particuliérement St. Paul, les mirent ils hors d'état de rien répliquer aux preuves tirées des Ecrits des Prophétes, par lesquelles ils faisoient voir que le Messie dont ces Hommes de Dieu avoient parlé étoit Jésus de Nazareth. Ce fut encore en vain que ces mêmes Apotres confirmérent la vérité de leur Doctrine par des signes & des miracles aussi nombreux, aussi grands, & même plus grands encore que ceux que le Seigneur Jésus avoit lui-même opérés. Enfin ce fut aussi inutilement qu'ils virent de leurs yeux plusieurs milliers d'hommes convertis par l'Evangile des ténébres à la lumiére & de la puissance de Satan à Dieu. Tout cela ne les empêcha pas de persévérer dans leur endurcissement, ni de blasphémer contre le saint Esprit qui parloit par la bouche des Apotres, ni de persécuter à toute outrance les Disciples du Seigneur Jésus. Ce péché étoit donc de nature à ne pouvoir point leur être pardonné; & ce fut pour cela que les Jugemens de Dieu vinrent bientot fondre sur eux. Jérusalem & tout le païs de Judée fut mis dans un état de dévastation le plus dé-

plo-

plorable & ce peuple éprouva les châtimens les plus terribles.

§. 108.

Nous trouvons, dans la I. Epitre de St. Paul aux Corinthiens, Chap. XII. v. 4. & suivans, une belle instruction touchant les Dons du saint Esprit, c'est à dire, touchant les différens Dons qu'il plaisoit à l'Esprit de Dieu de départir dans les premiers siécles du Christianisme. Cet Esprit Saint les dispensoit avec une Sagesse toute admirable, selon les circonstances où l'Eglise de Christ se trouvoit alors. Comme le peuple Juif ne croïoit point, à moins qu'il ne vit des signes & des miracles, ainsi que le Sauveur le leur reprochoit, Jean IV. 48. II. 18. les Disciples du Seigneur Jésus avoient besoin, pour la fondation de la primitive Eglise, d'être enrichis du Don des miracles. Celui d'opérer des guérisons étoit tel que, lorsque St. Pierre passoit sur les rues, son ombre guérissoit les malades, Act. V. 15. Et lorsqu'on appliquoit aux malades les mouchoirs & les linges qui avoient touché le corps de St. Paul, ils étoient guéris de toutes maladies & les esprits malins sortoient de ceux qui en étoient possédés, Act. XIX. 12. Remarquez que ce Don d'opérer des guérisons n'étoit pas accordé aux Apôtres seulement, mais aussi à plusieurs autres fidéles. C'est ainsi que plusieurs gens sans étude & qui n'avoient appris aucune autre langue que celle de leur païs, lorsqu'ils se convertissoient au Seigneur, recevoient le Don de parler des langues étrangéres. D'autres avoient le Don d'entendre des langues inconnues, d'autres encore avoient celui d'expliquer ce qui étoit dit dans ces langues là, 1 Cor. XIV. 27. &c. Les Apôtres du Seigneur

avoient

avoient aussi le Don de punir ceux qui étoient en opprobre au Nom de Christ & en scandale aux autres. C'est ce que fit St Pierre, lorsqu'il découvrit le complot qu'Ananias avoit formé secrétement avec Saphira pour tromper les Apotres, il les punit tous deux tellement qu'ils moururent sur le champ, Act. V. 1. &c. St. Paul livra un homme à Satan, pour la destruction de la chair, afin que l'esprit fut sauvé dans la journée du Seigneur Jésus, & cela, parce qu'il avoit épousé la seconde femme de son pere, ce qui étoit un inceste que les païens mêmes abhorroient. 1 Cor. V. 5. Il étoit donné aux Apotres de faire plusieurs autres grands miracles, tels que celui de rappeller les morts à la vie, qui fut accordé à St. Pierre & à St. Paul, comme on peut le voir, Act. IX. 36. &c. & XX. 9. &c.

Cependant nous voïons aussi par les Epitres des Apotres que, déja dans la primitive Eglise, on commença d'abuser de ces Dons extraordinaires. De l'exhortation que St. Paul adresse aux Corinthiens, dans sa I. Epitre, Chap. XII. 11. &c. on peut conclure que l'un regardoit d'un œil jaloux le Don de l'autre, & qu'il le comparoit avec le sien pour voir lequel étoit le plus grand & le meilleur. De là vient que l'Apotre recommande que chacun soit content du Don qu'il a reçu, parce que le saint Esprit les a tous sagement dispensés. *De même*, dit-il, *que dans un corps il y a plusieurs membres, dont chacun a son usage particulier, quoiqu'il soit différent de l'autre; ainsi en est-il des membres de l'Eglise & de leurs différens Dons.* Il arriva même que quelques uns allérent jusqu'à parler dans les assemblées des langues que personne n'entendoit; en quoi ils agissoient d'une maniére inconsidérée, quelque bonne qu'eut pu être leur intention. D'autres, comme on peut en juger avec vrai-

sem-

semblance, recherchoient des Dons qui frappassent les yeux & qui excitassent l'admiration, plutot que ceux qui, bien que moins extraordinaires, sont plus utiles pour l'édification de l'Eglise. De là vient que St. Paul les exhorte à aspirer aux Dons qui sont les meilleurs & de la plus grande utilité, surtout au Don de prophétiser. Mais quand il parle du Don de Prophétie, il n'entend pas par là celui de prédire les choses à venir, mais celui de donner à l'Eglise des enseignemens & des exhortations consolantes, accompagnées de sentiment & d'une onction propre à toucher & à édifier les ames, 1 Cor. XIV. 3. Après avoir amplement démontré cela, il ajoute: *Pour moi, j'aime mieux ne prononcer dans l'Eglise que cinq paroles qui soient entendues, afin d'instruire les autres, que mille paroles dans une langue inconnue*, Chap. XIV. 19. En même tems il leur fait observer que les langues étrangéres ou inconnues ne sont pas destinées à en faire usage pour les fidéles, mais pour ceux qui ne sont pas encore parvenus à la foi. Cette observation de l'Apotre mérite bien l'attention de ces Prédicateurs qui font des discours si fort au dessus de la portée de leurs auditeurs qu'il leur semble entendre parler une langue étrangére parce qu'ils n'en comprennent que la moindre partie, ou tout à fait rien. Lorsqu'on réfléchit là-dessus, on découvre aisément la raison pour laquelle il a plut au Seigneur de priver peu à peu son Eglise de ces Dons extraordinaires. Quant aux Apotres, ils en avoient besoin, dans ces prémiers tems, pour la prédication de l'Evangile parmi les nations païennes, & ils s'en servoient avec avantage & bénédiction.

Pour nous, il doit nous suffire que nous aions & que nous puissions avoir de nos jours tous les Dons de l'Esprit

qui

qui nous ſont néceſſaires, tant pour parvenir au ſalut, que pour y conduire les autres; car Dieu exauce les priéres qu'on lui adreſſe. Mais celui à qui il accorde des Dons a ſujet de bien conſidérer l'uſage qu'il en doit faire, parce qu'un jour il ſera obligé d'en rendre compte au Seigneur.

§. 109.

Lorsque, dans l'Ecriture ſainte, il eſt parlé de l'Eſprit de vie, de l'Eſprit de grace, de l'Eſprit de vérité, de l'Eſprit de foi, de l'Eſprit de priére, de l'Eſprit de ſageſſe & d'intelligence, de l'Eſprit de conſeil & de force, de l'Eſprit de connoiſſance & de crainte de l'Eternel, de l'Eſprit de révélation, de l'Eſprit de prophétie &c. tous ces différens termes déſignent, tantot les divers Noms qui ſont attribués au ſaint Eſprit, tantot certains Dons particuliers que cet Eſprit confére aux fidéles. C'eſt à lui que nous ſommes redevables de la vie, de la grace, de la vérité, & de tous les autres Dons de Dieu. Ici on peut dire avec St. Paul: *C'eſt un ſeul & même Eſprit qui opère toutes ces choſes*, 1 Cor. XII. 11. Ce ſeul & même Eſprit eſt appellé l'Eſprit du Pere, parce qu'il procéde du Pere; & il eſt appellé l'Eſprit de Chriſt, ou l'Eſprit du Fils de Dieu, parce que c'eſt Chriſt qui l'envoïe. *L'Eſprit*, dit St. Paul, *pénétre toutes choſes, & même les profondeurs de Dieu; car qui eſt-ce qui connoit ce qui eſt dans l'homme, ſi ce n'eſt l'eſprit de l'homme qui eſt en lui? Il n'y a tout de même que l'Eſprit de Dieu qui ſache ce qui eſt en Dieu*, 1 Cor. II. 10. 11. Or comment pourroit-il ſonder & approfondir toutes choſes, même les profondeurs de Dieu? Comment pourroit-il ſavoir ce qui eſt en Dieu, s'il n'étoit pas lui-même vrai Dieu?

C'eſt cependant de quoi nous ne pouvons dire que ce que nous en liſons dans l'Ecriture ſainte. Mais quant à ce que le ſaint Eſprit opère en nous mêmes, c'eſt ce que notre coeur doit éprouver conformément à la parole de Dieu.

Avant que le Sauveur privat ſes Diſciples de ſa préſence viſible, il leur fit pluſieurs grandes promeſſes, & entr'autres, celle ci: *Je prierai le Pere, & il vous donnera un autre Conſolateur*, c'eſt à dire, un autre ſoutien, un autre interceſſeur, *pour demeurer avec vous éternellement; ſavoir l'Eſprit de vérité que le monde ne peut recevoir, parce qu'il ne le voit point & qu'il ne le connoit point; mais vous, vous le connoiſſés, parce qu'il demeure en vous & qu'il eſt au dedans de vous*, Jean XIV. 16. 17. On voit par là, prémiérement que le ſaint Eſprit habite dans les fidéles, & en ſecond lieu, qu'il n'habite point dans les incrédules; c'eſt à dire, dans ceux qui n'ont pas la foi. Le Seigneur dit plus; il aſſure que le monde ne peut point recevoir l'Eſprit de vérité; & par le terme de Monde, il entend tous les hommes qui ont dans le coeur la convoitiſe de la chair, la convoitiſe des yeux, & l'orgueil de la vie, & qui n'aiment ni le Sauveur ni ſon Pere; voïés 1 Jean II. 15. 16. Cet Eſprit ne peut point habiter dans leurs coeurs, parce qu'il leur eſt autant difficile de le connoitre qu'il leur eſt impoſſible de le voir. La raiſon de cela eſt, que l'Eſprit de Dieu eſt ſaint, au lieu que les hommes ſont ſouillés & impurs, auſſi longtems qu'ils aiment le péché, & qu'ils ſe laiſſent gouverner par l'Eſprit malin. Cela étant, il ne peut y avoir aucune communion entre eux & le ſaint Eſprit.

§. 110.

§. 110.

Notre Sauveur nous apprend que le ſaint Eſprit ne ceſſe neanmoins pas de faire ſon oeuvre de Grace en faveur des hommes qui ne le connoiſſent pas encore, qui ne l'ont pas encore reçu par la foi, & dont les coeurs ne lui ſont pas attachés, mais qui le ſont encore au monde. C'eſt, dis-je, ce qu'il nous apprend par ces paroles: *Quand le Conſolateur ſera venu, il convaincra le monde de péché, il le convaincra outre cela de juſtice & de jugement; de péché parce qu'ils n'ont pas cru en moi; de juſtice, parce que je m'en vais à mon Pere, & que vous ne me verrés plus; & de jugement, parce que le Prince de ce monde eſt déja jugé*, Jean XVI. 8-11. Cette oeuvre de l'Eſprit de Dieu commença dès le jour qu'il fut répandu ſur les Diſciples; car auſſi tot qu'ils eurent été remplis du ſaint Eſprit, ils commencérent à prêcher en diverſes langues, ſelon qu'ils y étoient portés par l'Eſprit, Act. II. 4. Or quel étoit le but de leur prédication? C'étoit prémiérement de convaincre le peuple d'Iſraël du péché qu'il venoit de commettre; & de quel péché? De ce qu'ils n'avoient pas voulu recevoir Jéſus de Nazareth, ce ſaint Homme que Dieu avoit légitimé par nombre de ſignes, de miracles & de prodiges, & qu'il avoit déclaré être ſon cher Fils & le Meſſie promis; & de ce qu'au lieu de l'avoir reçu & d'avoir cru en lui, ils l'avoient fait mourir en l'attachant à la croix par les mains des méchans, c'eſt à dire des païens, Act. II. 22. 23. C'eſt de la même maniére que le ſaint Eſprit convainquit le peuple Juif de ſon incrédulité par le miniſtère de St. Pierre, Act. III. 13-15. Quand cet Apotre leur fit ce reproche: *Vous avés livré & renié devant Pilate Jéſus le Fils de*

Dieu, quoiqu'il trouvat juſte de le relacher: Vous avés, dis-je, renié le Saint & le Juſte, pendant que vous avés demandé la grace d'un meurtrier: Vous avés fait mourir l'Auteur de la vie. Si vous aviés cru en lui, vous n'auriés pas fait cela.

C'eſt ainſi que le ſaint Eſprit, parlant par la bouche des Diſciples, a auſſi convaincu le monde de juſtice, parce que Jéſus eſt allé au Pere. Voici ce qu'ils dirent dans leur prémier Diſcours public: *Dieu a reſſuſcité ce Jéſus, & nous en ſommes tous témoins: Que toute la Maiſon d'Iſraël tienne donc pour certain, que Dieu a fait Seigneur & Chriſt ce même Jéſus que vous avés crucifié: Convertiſſés-vous donc, & que chacun de vous ſoit baptiſé au Nom de Jéſus-Chriſt, pour obtenir la rémiſſion de vos péchés &c.* Act. II. 32-38. Dans un autre Diſcours ils tinrent le même langage & leur dirent: *Le Dieu de nos Peres a reſſuſcité Jéſus, que vous aviés fait mourir en croix. Il l'a élevé par ſa main droite pour être Prince & Sauveur, afin qu'il donnat au peuple d'Iſraël la repentance & la rémiſſion des péchés,* Act. V. 30. 31. Ici l'on trouve la juſtice, ou la rémiſſion des péchés, qui eſt accordée à tous ceux qui recourrent au Seigneur Jéſus, & qu'il nous a procurée lorsqu'il eſt allé au Pere. C'eſt de cette maniére que le ſaint Eſprit convainc le monde de juſtice.

Mais comment convainc cet Eſprit Saint de jugement, & que le Prince de ce monde eſt jugé, ou qu'il a perdu ſon procès? En voici la raiſon; c'eſt parce que Dieu a reſſuſcité Jéſus des morts, qu'il l'a élevé à ſa droite, qu'il l'a établi Seigneur & Chriſt, & que par ce Jéſus, quiconque croit en lui obtient le pardon de ſes péchés, la vie & le ſalut. Si Jéſus-Chriſt eut perdu le pro-

procès, rien de tout cela n'auroit jamais eu lieu; mais par ſa mort il a dépouillé de ſa puiſſance celui qui avoit l'empire de la mort, ſavoir le Diable, §. 80.

Ce n'eſt pas ſeulement par la bouche des Apotres que le ſaint Eſprit convainquoit le monde de péché, de juſtice & de jugement, il opéroit auſſi cette conviction dans les coeurs des hommes, par le moïen du témoignage que les Apotres rendoient. Il faiſoit cela avec tant d'efficace, qu'à la prédication des Apotres, leurs auditeurs avoient le coeur pénétré de componction, & diſoient à Pierre & aux autres Apotres: *Hommes freres, que ferons-nous?* Et c'eſt ainſi que, dès ce jour la même, trois mille ames furent converties & qu'elles reçurent, par la foi, le Seigneur Jéſus pour leur Seigneur & Sauveur. Or, qui eſt-ce qui opéroit tout cela en eux? C'étoit aſſurément le ſaint Eſprit, car nul ne peut dire que Jéſus eſt ſon Seigneur, ſinon par le ſaint Eſprit, 1 Cor. XII. 3. C'eſt de cette maniére que l'Eſprit de Dieu a continué ſon oeuvre juſqu'à ce que le nombre des Juifs qui ſe convertirent à Jéſus-Chriſt fut monté à pluſieurs milliers. Et depuis ce tems-là, le ſaint Eſprit n'a point diſcontinué de travailler dans les coeurs des hommes du monde. Auſſi ne pourroit-on pas compter le nombre de ceux qui, par ſa gracieuſe opération, ont été convertis à la foi, & aſſiſtent maintenant devant le Trone de l'Agneau.

Juſques à cette heure le ſaint Eſprit continue encore de convaincre les hommes du monde de péché, de juſtice & de jugement. Lorsqu'ils liſent, ou qu'ils entendent l'Evangile, il touche leurs coeurs & les convainc du péché, qui eſt qu'ils ne croïent point en Jéſus-Chriſt. Comme autrefois il convainquoit les Juifs

de leur incrédulité parce qu'ils avoient crucifié le Seigneur de Gloire; de même, encore aujourd'hui il fait toujours ſentir aux hommes qu'ils ne croïent point à Jéſus-Chriſt, parce qu'ils le crucifient tous les jours de nouveau, par leurs péchés. Par tout le ſaint Eſprit ſuſcite de tems en tems des hommes zélés qui élévent leur voix pour conjurer les pauvres eſclaves du péché de ſe tourner vers ce Jéſus qui eſt aſſis là haut, à la droite du Pere, afin qu'ils trouvent en lui le pardon de leurs péchés & la juſtice qui eſt ſeule valable devant Dieu; qui les exhortent à embraſſer le Seigneur Jéſus par la foi & à accepter la Grace qui leur eſt offerte, afin que par ce moïen, ils conſentent volontiers à ſecouer les liens de Satan le Prince de ce monde; & cela, parce que l'Ennemi eſt jugé, qu'il a perdu ſon droit & qu'il ne peut plus retenir dans ſes chaines celui qui déſire ſincérement d'en être affranchi par Jéſus-Chriſt. Ce témoignage rendu à la vérité ne manque pas non plus d'être confirmé par le ſaint Eſprit dans les coeurs des hommes; & heureux ſont ceux qui y ſont attentifs & obéïſſans! Car c'eſt de cela que dépend la vie éternelle. C'eſt donc de cette maniére qu'opère encore continuellement cet Eſprit de vérité, qui procéde du Pere & qui rend témoignage de Jéſus-Chriſt, Jean XV. 26.

§. III.

Il eſt maintenant à propos que nous parlions de l'habitation du ſaint Eſprit dans les fidéles, conformément à ce que le Sauveur en a dit. On ne peut nullement douter qu'il n'habite dans leurs coeurs quand on lit ces paroles de l'Apotre: *Ne ſavés-vous pas que vous êtes le*

le Temple de Dieu & que l'Esprit de Dieu habite en vous? 1 Cor. III. 16. *Ne savés-vous pas que votre corps est un Temple du saint Esprit qui est en vous?* 1 Cor. VI. 19. voïés 2 Cor. I. 22. Eph. I. 13. 14. Que c'est par la foi que nous recevons l'Esprit que le Sauveur a promis, c'est ce qui paroit par ce que St. Paul dit, Gal. III. 14. *Lorsque par la foi nous devenons enfans de Dieu*, Gal. III. 26. le saint Esprit fait son entrée chés nous, & l'Esprit immonde est obligé de lui ceder la place. C'est à cela que se rapportent ces autres paroles du même Apotre: *Parce que vous êtes enfans, Dieu a envoié l'Esprit de son Fils, c'est à dire, le saint Esprit, dans vos coeurs*, Gal. IV. 6. Ezéch. XXXVI. 27. Cette grace accordée aux enfans de Dieu est si grande, & les distingue si fort des autres hommes, que St. Paul dit: *Que celui qui n'a point l'Esprit de Christ*, ou celui en qui l'Esprit de Dieu n'habite point, *ne lui appartient pas;* c'est à dire, qu'il n'est pas encore une de ses brebis, de son Troupeau, ni un membre du corps de Christ, Rom. VIII. 9. Cette communication & communion du saint Esprit dont parle l'Apotre, 2 Cor. XIII. 13. commence à avoir lieu dès le tems que nous recevons Jésus-Christ, & que nous croïons en son Nom.

Au reste St. Paul, après avoir posé pour principe fondamental que nous sommes le Temple de Dieu, tire de là une exhortation bien sérieuse & bien touchante, quand il dit: *Si quelqu'un détruit le Temple de Dieu, Dieu le détruira; car le Temple de Dieu est saint, & c'est vous qui êtes ce Temple*, 1 Cor. III. 17.

§. 112.

Le ſaint Eſprit n'a ceſſé dans aucun tems de donner ſes fidéles ſoins aux hommes. Il n'eſt pas douteux qu'il n'ait accordé cette grace à ceux qui ont vécu avant le Déluge, puisque le Seigneur a pu dire: *Mon Eſprit ne plaidera point à toujours avec les hommes, car auſſi ils ne ſont que chair*, Gen. VI. 3. Il eſt donc prouvé que l'Eſprit de Dieu les reprenoit & travailloit à les ramener de leurs égaremens dans les voies de Dieu, mais ils refuſérent d'entendre ſa voix. Hénoc, qui fut le ſeptiéme homme après Adam, prophétiſoit auſſi que le Seigneur viendroit, accompagné de pluſieurs milliers d'Anges, pour exercer le Jugement, Jud. 14. En prédiſant cela, il parloit par l'inſpiration du ſaint Eſprit, 2 Pier. I. 21. Lorsque Dieu traita une Alliance particuliére avec Abraham & avec ſes deſcendans, il leur donna ſon bon Eſprit pour les inſtruire; c'eſt ce que Néhémie nous apprend dans le Livre que nous avons de lui, Chap. IX. 20. Le Prophéte Eſaïe en parlant d'eux, dit: Qu'ils contriſtérent le ſaint Eſprit & qu'ils lui furent rebelles, Chap. LXIII. 10. St. Etienne leur fit auſſi ce reproche: *Gens inflexibles, incirconcis de coeur & d'oreilles, vous ne ceſſés de réſiſter au ſaint Eſprit; & en cela vous faites comme ont fait vos Peres.* Ce que ce ſaint Homme dit ici, il le prouve par le récit abrégé qu'il fait de toute l'hiſtoire de la nation, Act. VII. 2-51. Dans ces tems là le nombre de ceux qui donnoient entrée au ſaint Eſprit alloit toujours en diminuant. Il eſt vrai que Moïſe ſouhaitoit que tout le peuple d'Iſraël prophétiſat & que l'Eternel répandit ſon Eſprit ſur eux, Nombr. XI. 29. Mais on ne peut pas dire que cela ſoit jamais arrivé. Pour ce qui regarde ceux qui étoient

atta-

attachés de coeur au Seigneur, & spécialement les Prophétes, St. Pierre nous apprend que Dieu les avoit rendus participans de son Esprit, lorsqu'il dit: *Que les saints Hommes de Dieu ont parlé, poussés par le saint Esprit*, 2 Pier. I. 21.

Quant aux tems de la nouvelle Alliance, voici une Prophétie qui s'y rapporte: *Il arrivera après ces choses, dit l'Eternel, que je répandrai mon Esprit sur toute chair*, Joël II. 28. Cette Promesse eut son accomplissement le jour de la Pentecote & dans les tems suivans. A l'entendre dans un sens conforme à ce que les Apotres nous en disent dans leurs Ecrits, cela vouloit dire, que quiconque reçoit par la foi Jésus-Christ pour son Seigneur & pour son Sauveur, devient par là enfant de Dieu & un Temple du saint Esprit, qu'il soit Juif ou Païen, homme ou femme, libre ou esclave, pauvre ou riche, jeune ou vieux. C'est en leur faveur que s'accomplit cette Prophétie d'Esaïe: *Ils seront tous enseignés de Dieu*, Esaï. LIV. 13. Prophétie que le Seigneur Jésus a lui-même alléguée, Jean VI. 45.

Selon la Promesse de Dieu, portée, Esaï. XLIV. 3. le saint Esprit fut répandu sous le nouveau Testament; c'est à dire, qu'il fut communiqué d'une maniére tout à fait abondante, efficace & féconde, comme une riche ploïe qui, tombant sur une terre altérée, la pénétre & la rend fertile. Lorsque Jean Baptiste conduisoit au Jourdain & plongeoit dans l'eaux ceux qui venoient à lui & qui confessoient leurs péchés, il leur conféroit par là le Baptême de la maniére qu'il s'administroit alors; mais non content de cela, il y ajoutoit ce témoignage: *Pour moi, je vous baptise d'eau, pour vous porter à la repentance; mais celui qui vient après moi, savoir*

Chriſt, eſt plus puiſſant que moi & je ne ſuis pas digne de lui porter ſes ſouliers, c'eſt à dire, d'être ſon ſerviteur; *c'eſt lui qui vous baptiſera du ſaint Eſprit & de feu*, Matth. III. 11. En un mot, le ſaint Eſprit s'eſt communiqué dans les tems du nouveau Teſtament d'une telle ſorte & à tant de perſonnes; il a ſignalé ſa vertu par tant & par de ſi grands Dons, par tant d'opérations, de miracles & d'effets merveilleux, qu'à cet égard les Diſciples du Seigneur ont pu dire des tems précédens, que le ſaint Eſprit n'étoit pas encore là, ou qu'il n'avoit pas encore été donné. C'eſt ainſi qu'il eſt rapporté en St Jean Chap. VII. 37. que le dernier jour de la fête, qui étoit le plus ſolemnel, Jéſus s'étant trouvé là, dit à haute voix: *Si quelqu'un a ſoif, qu'il vienne à moi & qu'il boive. Celui qui croit en moi, il ſortira de lui des fleuves d'eau vive comme dit l'Ecriture; ou il entendoit cela de l'Eſprit que devoient recevoir ceux qui croiroient en lui.* Ici le Sauveur fait alluſion à ces paroles du Prophéte: *Vous puiſerés avec joïe des eaux de la fontaine de délivrance*, ou de ſalut, Eſaï. XII. 3. &c. Et en s'appliquant ces paroles, il veut dire par là: Je ſuis la ſource du ſalut, c'eſt de moi que découlent des fleuves d'eau vive, d'une eau dans laquelle ſe trouve la vie, & qui donne la vie. Quiconque croit en moi en peut boire & en boira en effet, il en ſera abreuvé dès qu'il en aura le déſir & la ſoif. Pour être aſſuré que c'eſt là le vrai ſens des paroles du Sauveur, on n'a qu'à lire l'explication que l'Evangéliſte en donne, quand il dit: *Or Jéſus entendoit cela de l'Eſprit que devoient recevoir ceux qui croiroient en lui; car le ſaint Eſprit n'avoit pas encore été donné*, c'eſt à dire, qu'il n'avoit pas encore été donné à ceux qui croïoient à Jéſus; de

la même maniére & dans la même mesure qu'il le fut ensuite; parce que Jésus n'étoit pas encore glorifié, Jean VII. 39.

§. 113.

Il est donc vrai que les Disciples du Sauveur, & tous ceux qui croïent en lui par leur prédication, sont rendus participans de cette promesse qu'il leur a faite, quand il a dit: *Je prierai le Pere, & il vous enverra un autre Consolateur, afin qu'il demeure avec vous éternellement*, Jean XIV. 16. Lorsqu'on fait bien le sens de ces paroles, on trouve qu'il a voulu dire par-là "Jusqu'ici j'ai été avec vous, j'ai eu soin de vous à "tous égards, je vous ai enseignés, je vous ai avertis, "corrigés, conduits, dirigés, consolés & fortifiés. "Maintenant vous allés recevoir le saint Esprit, c'est "lui qui doit désormais, & qui ne manquera pas de "faire à votre égard ce que j'ai fait pour vous jusqu'à "présent;" *car le Consolateur, savoir le saint Esprit que le Pere enverra en mon Nom, est celui qui vous enseignera toutes choses, & il vous remettra en mémoire tout ce que je vous ai dit*, Jean XIV. 26. Dans un autre endroit il dit: *Mais quand le Consolateur sera venu, lequel je vous enverrai de la part de mon Pere, l'Esprit de vérité qui procéde de mon Pere, celui-là rendra témoignage de moi*, Jean XV. 26. A quoi il faut ajouter ces autres paroles du Seigneur: *Quand celui-là, savoir l'Esprit de vérité, sera venu, il vous conduira en toute vérité, & il vous annoncera les choses à venir*, Jean XVI. 13.

Tout cela doit nous convaincre que, sous le nouveau Testament, & depuis que notre Seigneur Jésus Christ

Chriſt eſt allé s'aſſeoir à la droite de la Majeſté de Dieu le ſaint Eſprit a pris toute l'Egliſe de Chriſt ſous ſes ſoins & ſous ſa conduite particuliére. Il habite dans le coeur de tout homme qui croit en Jéſus-Chriſt. Il l'inſtruit, il le conduit, il le reprend, il l'avertit, le conſole, l'exhorte & le fortifie en tout bien; voïés 1 Cor. VI. 11. Gal. V. 18. 22. Eph. I. 13. 14. 1 Cor. II. 12. C'eſt lui qui conſerve toute la Chrétienté dans l'unité de ſentiment. Au reſte ceci ne doit pas s'entendre de toute la multitude de ceux qui confeſſent, ſeulement de bouche, le Nom de Jéſus-Chriſt; mais il faut néceſſairement entendre par là ceux qui ſont réellement fondés dans la vraïe & vive foi en Chriſt, & qui, par la foi, ſont devenus enfans de Dieu & des Temples du ſaint Eſprit. C'eſt de ceux-ci qu'on peut dire proprement qu'ils compoſent la vraïe Chrétienté, le Troupeau de Chriſt, l'Egliſe de Dieu; c'eſt, dis-je, de ces derniers qu'on peut aſſurer, que le ſaint Eſprit les unit & les maintient dans un même ſentiment, quant aux diſpoſitions qui doivent néceſſairement ſe trouver dans chaque enfant de Dieu, & ſans leſquelles perſonne ne peut être ni demeurer un vrai enfant de Dieu. C'eſt auſſi par le ſaint Eſprit que ſont préparés & ordonnés les ſerviteurs de Chriſt & les miniſtres de l'Egliſe qui portent ce nom à juſte titre. Voici ce que St. Paul dit aux Anciens & aux Evêques de l'Egliſe d'Ephèſe: *Veillés ſur vous-mêmes & ſur tout le Troupeau dont le ſaint Eſprit vous a établis Evêques, pour paitre l'Egliſe de Dieu, qu'il a acquiſe par ſon propre ſang*, Act. XX. 28. voïés 1 Pier. I. 12.

Qui ne voit ici que tout ce que cet Eſprit Saint & incréé, qui eſt lui-même vrai Dieu, fait pour le bien des hommes qui ſont des créatures corrompues & pé-

che-

chereſſes, eſt un effet de ſa grande & incompréhenſible condeſcendance? Dans toutes les fonctions dont il s'eſt chargé il ſe manifeſte comme le vrai Conſolateur venu de la part du Pere & envoïé par notre Seigneur & Sauveur. C'eſt ce que ce Sauveur nous apprend quand il dit: *L'Eſprit de vérité ne dira rien de ſon propre mouvement, mais tout ce qu'il aura appris, il le dira: C'eſt lui qui me glorifiera, car il recevra de moi ce qu'il vous annoncera: Tout ce que mon Pere a, eſt à moi; c'eſt pourquoi j'ai dit que le ſaint Eſprit recevroit de moi, & qu'il vous l'annonceroit*, Jean XVI. 13-15.

§. 114.

A l'occaſion des paſſages que nous venons de citer, où le Sauveur dit: *Le ſaint Eſprit vous enſeignera toutes choſes, & vous fera ſouvenir de tout ce que je vous ai dit*, Jean XIV. 26. *Quand l'Eſprit de vérité ſera venu, il vous conduira en toute vérité, & il vous annoncera ce qui eſt à venir;* on pourroit propoſer cette queſtion: Comment le ſaint Eſprit enſeignoit-il les Apotres? A cela je réponds 1. Qu'ils avoient les Ecritures de l'ancien Teſtament. L'Eſprit de Dieu leur en donnoit l'intelligence, de même que le Sauveur l'avoit déja fait; de ſorte qu'ils pouvoient les comprendre & en faire l'uſage & l'application convenable, comme nous pouvons nous en convaincre par leurs diſcours & par leurs écrits. 2. Ils avoient entendu les Inſtructions du Seigneur Jéſus, tant dans ſes Diſcours publics, que dans les entretiens particuliers qu'il avoit eu avec eux. L'Eſprit les leur remettoit en mémoire non ſeulement, mais encore il leur rendoit claires les choſes qu'ils n'avoient pas bien compriſes au commencement, voïés par exemple,

ple, Jean II. 19. &c. Outre cela il leur donnoit une connoiſſance claire de tout le Conſeil de Dieu touchant notre ſalut, il leur découvroit l'harmonie & la liaiſon que toutes les vérités divines ont entre elles, & il leur donnoit de les expoſer dans toute leur force & dans tout leur jour. 4. Enfin il leur révéloit quel ſort l'Egliſe de Chriſt auroit à l'avenir, ce que Satan & ſes ſuppots machineroient contre elle, comment l'ennemi ſeroit enfin rendu confus & détruit, & comment le Regne de Chriſt ſeroit affermi pour ſubſiſter éternellement. De là vient que St. Paul a pû dire: *Ce que l'oeil n'a point vu, ce que l'oreille n'a point entendu, ce qui n'étoit jamais venu dans l'eſprit de l'homme, ce que Dieu a préparé à ceux qui l'aiment, c'eſt ce que Dieu nous a révélé par ſon Eſprit*, 1 Cor. II. 9. 10.

Mais, dira-t-on, comment les fidéles ſont-ils inſtruits aujourd'hui par le ſaint Eſprit? C'eſt, dirai-je, en ce qu'ils ont la ſainte Ecriture, tant de l'ancien que du nouveau Teſtament; & dans ce dernier ils trouvent la Doctrine de Jéſus-Chriſt & de ſes Diſciples. C'eſt à cette Doctrine que les Apotres s'en ſont tenus fermement, parce qu'ils l'avoient reçue du Seigneur Jéſus & de ſon Eſprit; c'eſt pourquoi St. Paul diſoit: *Quand nous vous annoncerions nous-mêmes, ou quand un Ange du Ciel vous annonceroit un Evangile différent de celui que nous vous avons annoncé, qu'il ſoit anathéme*, Gal. I. 8. voïés 2 Jean 9. &c. Cela étant, lorſque nous avons reçu le don de la foi au Fils de Dieu, lorſque nous liſons, ou entendons d'une maniére convenable la Parole de Dieu, telle qu'elle a été dictée par le ſaint Eſprit aux Hommes de Dieu, c'eſt par le moïen de cette Parole que le ſaint Eſprit nous inſtruit. Cet

Esprit opère en nous ce qu'il opéroit autrefois dans les Disciples du Seigneur, en ce qu'il nous ouvre & éclaire les yeux de l'entendement pour tirer de l'Ecriture sainte les lumiéres qui nous sont nécessaires, tant pour notre salut en général, que pour nous conduire convenablement dans les différentes circonstances & dans les différens états où nous pouvons nous trouver. Et comme autrefois il avoit soin de faire souvenir les Apotres des choses que le Seigneur leur avoit dites; de même il nous remet encore aujourd'hui en mémoire les paroles du Seigneur Jésus, de ses Apotres & de ses Prophétes que nous avons lues ou entendues. Le saint Esprit nous donne aussi de faire l'expérience, ou d'éprouver la réalité des choses dont l'Ecriture sainte nous instruit; & c'est ce qui produit en nous des idées claires, des connoissances vivantes; des impressions & des sentimens salutaires. Comme autrefois les Disciples d'Emaüs disoient: *Notre coeur ne bruloit-il pas dans nous, lorsque le Seigneur nous parloit sur le chemin & qu'il nous expliquoit les Ecritures?* Nous de même, nous pouvons alors dire, à la louange du saint Esprit, que notre coeur est enflamé, lorsqu'il nous donne l'intelligence de la Parole de Dieu & qu'il nous parle dans l'Ecriture sainte. Nous n'avons nullement besoin de nouvelles Révélations, parce que nous trouvons dans les Livres sacrés tout ce que nous avons besoin de savoir pour parvenir au salut. Quant aux Prophéties qui se rapportent aux tems à venir, tant de l'ancien, que du nouveau Testament, nous pouvons croire avec une confiance entiére, que dans le tems convenable, Dieu accordera à ceux de ses enfans, pour lesquels ces Prophéties ont été écrites, la grace, de les leur faire compren-

dre

dre par ſon Eſprit, & de pouvoir en faire un bon uſage. *Que celui qui a des oreilles entende ce que l'Eſprit dit aux Egliſes*, Apoc. II. 11.

§. 115.

L'état d'un homme qui n'a point l'Eſprit de Chriſt, & qui ne lui appartient pas, eſt toujours déplorable en ſoi-même. Il ſuit, comme le dit l'Apotre, les déſirs de ſa chair & de ſa raiſon; & avec cela il eſt de ſa nature un enfant de colère, parce qu'il n'a pas encore reçu la rémiſſion de ſes péchés, Eph. II. 3. Au contraire celui qui eſt devenu, par la foi en Jéſus-Chriſt, enfant de Dieu & participant du ſaint Eſprit, marche ſelon l'Eſprit & ſe laiſſe conduire par lui, Rom. VIII. 14. Pour ſavoir de quelle maniére cet Eſprit conduit les enfans de Dieu, on n'a qu'à lire ce que St. Paul en dit, Rom. VIII. & Gal V. Et comment les conduit-il? Il les traite avec plus d'amour, plus d'aſſiduité, de fidélité, d'application, de ſupport & de patience qu'une mere ne traite & ne peut traiter ſon enfant. En effet lorsque nous recevons le Seigneur Jéſus par la foi, nous ſommes régénérés ou engendrés de nouveau par le ſaint Eſprit, ainſi que le Sauveur le dit, Jean III. 5. 6. 8. & nous devenons par là de nouvelles créatures. Car être une nouvelle créature, & avoir la foi qui eſt opérante par la charité, c'eſt la même choſe, ſelon l'Ecriture. Quand il eſt dit dans un endroit: *En Jéſus-Chriſt, ni la circonciſion, ni le prépuce ne ſervent de rien, mais la nouvelle Créature*, Gal. VI. 15. dans un autre endroit cela eſt exprimé ainſi: *En Jéſus-Chriſt, ni la circonciſion, ni le prépuce ne ſervent de rien, mais la foi qui eſt agiſſante par la Charité*, Gal. V. 6.

Cela

Cela étant, lorsque nous ſommes conduits & gouvernés par le ſaint Eſprit, nous ne ſommes plus ſous la Loi, mais ſous la Grace, Gal. V. 18. Ainſi, lorsqu'affranchis de la malédiction & de la contrainte de la Loi, nous voulons, par un motif d'amour & de reconnoiſſance envers Dieu, pourſuivre courageuſement notre carriére dans notre état de grace; le ſaint Eſprit, qui eſt un Eſprit de Grace, Hébr. X. 29. nous donne, pour ainſi dire, la main, afin de nous ſoutenir dans notre marche. Que s'il nous arrive d'être foible & las, il nous eſt un Eſprit de force qui nous raſſure, qui nous conſole & nous donne de nouvelles forces, 2 Tim. I. 7. Si, dans le tems que nous avons devant les yeux le but de notre carriére & que nous courrons pour y parvenir, il nous arrive de broncher ou de tomber, & qu'en même tems nous en reſſentions de la triſteſſe & de la douleur; alors le ſaint Eſprit eſt pour nous un Conſolateur qui, par ſon langage d'ami, ranime notre coeur abattu, Jean XVI. 7. Avons nous le malheur de choquer quelqu'un, ou d'être choqués par ceux qui marchent dans la même voïe que nous, de ſorte qu'ils nous ſoient devenus à charge, ou nous à eux? Ce même Eſprit qui eſt un Eſprit d'amour, 2 Tim. I. 7. nous prête ſes fidéles ſecours, & loin de permettre que le feu de la charité ſoit éteint dans nos coeurs, il rallume le lumignon fumant. Il peut ſouvent arriver, qu'en contemplant l'amour que Dieu nous a démontré en Jéſus-Chriſt, nos ſens ſe trouvent arrêtés & comme intredits, parce que nous ne pouvons pas comprendre comment ce grand Dieu puiſſe s'abaiſſer juſqu'à nous qui ſommes des créatures ſi chétives, ſi corrompues & péchereſſes. Mais alors le ſaint Eſprit eſt à notre égard

un Eſprit de Foi, 1 Cor. IV. 13. Il éclaire de plus en plus les yeux de notre entendement, il nous porte à les fixer ſur le Martire de notre Dieu-Sauveur & ſur la Parole de ſon Evangile; & par là il répand de nouveau la paix de Dieu dans nos coeurs. Si nous apprenons par notre propre expérience à connoitre combien nous manquons encore de ſageſſe & d'intelligence, dans le tems pourtant que nous en avons ſi grand beſoin pour nous conduire dans ce ſiécle mauvais; c'eſt alors que l'Eſprit de Dieu, qui eſt un Eſprit de Sapience & d'intelligence, Eſaï. XI. 2. ſe prête à nos beſoins & que, malgré notre grande foibleſſe & imprudence, il nous fait paſſer heureuſement par les chemins les plus épineux. Lorsque, dans des circonſtances embarraſſantes, nous ne ſavons quel parti prendre, & que nous ſommes trop foibles pour ſuivre & exécuter entiérement les bons avis qu'on nous donne, il eſt autant heureux que néceſſaire pour nous, que cet Eſprit ſoit un Eſprit de Conſeil & de Force, Eſaï. XI. 2. Si après même que nous ſommes entrés dans le chemin de la vie nous nous reſſentons encore de cette ignorance & de cette légéreté qui nous ſont naturelles, le ſaint Eſprit ne manquera pas d'y ſubvenir, pourvu que nous ſoïons attentifs à ſa voix, car il eſt l'Eſprit de ſcience & de crainte de l'Eternel, Eſaï. XI. 2. Si nous ne ſavons pas ce que nous devons demander, ni prier comme il convient, le ſaint Eſprit qui eſt un Eſprit de priére, Zach. XII. 10. ſoulage de ſon coté nos foibleſſes & prie lui-même pour nous par des ſoupirs qui ne ſe peuvent exprimer, Rom. VIII. 26. En un mot, il eſt l'Eſprit du Fils de Dieu, lequel Dieu envoïe dans nos coeurs, & qui crie en nous: *Abba*, c'eſt à dire, *cher Pere*, Gal. IV. 6.

§. 116.

§. 116.

Qui pourroit exprimer le bonheur dont jouiſſent les pauvres pécheurs qui ſont attachés à Jéſus par la foi, d'avoir le bon Eſprit habitant en eux? Leur ſort eſt d'autant plus heureux que celui des autres eſt d'être aſſujettis à l'empire de l'Eſprit malin; de cet Eſprit qui eſt le Prince de l'air, & qui exerce à préſent ſon pouvoir dans les enfans de rébellion, c'eſt à dire, dans ceux qui refuſent de croire à Jéſus-Chriſt, Eph. II. 2.

Puis donc que le ſaint Eſprit, par un effet de ſon amour pour les hommes, & pour l'amour du Seigneur Jéſus, daigne s'abaiſſer juſqu'à nous, prendre tant de ſoins & entreprendre de ſi grands travaux pour nous, quelle doit être notre attention, à éviter tout ce qui pourroit le contriſter? *Ne contriſtés point l'Eſprit de Dieu*, dit St. Paul; & il dit cela, non aux Juifs, ni aux gentils incrédules, mais à ceux de l'Egliſe d'Ephèſe. Pourquoi à ceux-ci? *Parce*, ajoute-t-il, *que vous avés été ſcellés par cet Eſprit pour le jour de la rédemption*, Eph. IV. 30. Or comment le contriſte-t-on? C'eſt en ne faiſant point attention à ſes avertiſſemens: C'eſt, par exemple en tenant des diſcours ſales ou frivoles, comme il eſt dit au verſet 9. de ce même Chapitre.

Telle eſt donc la maniére dont le ſaint Eſprit conduit, dirige & gouverne les pauvres hommes pécheurs, qui ont le bonheur d'être incorporés à Chriſt par la foi. Mais l'expérience qu'en font les enfans de Dieu leur donne là deſſus des connoiſſances beaucoup plus claires & plus certaines que tout ce que nous venons d'en dire. Quant aux hommes naturels, c'eſt à dire, qui ne ſont pas encore convertis au Seigneur, tout ce qu'on pourroit

roit en dire ſera toujours incompréhenſible pour eux: *L'homme naturel, ou animal*, dit St. Paul, *ne comprend point les choſes qui ſont de l'Eſprit de Dieu, car elles ſont pour lui une folie; il ne peut même les connoître, parce qu'il faut être ſpirituel pour en bien juger*, 1 Cor. II. 14. Voïés auſſi ce qui eſt dit, Matth. XI. 25.

De la Volonté de Dieu touchant notre Salut.

§. 117.

Lorsqu'après avoir réſumé ce que nous avons dit, ſelon l'Ecriture, touchant le Pere, le Fils & le ſaint Eſprit, on demande; ſi la volonté de Dieu eſt de ſauver tous les hommes? On peut en toute aſſurance répondre à cette queſtion par l'affirmative. Il y a en lui le déſir le plus ardent & la volonté la plus ſérieuſe que tous les hommes ſoient ſauvés. Quelle preuve en avons-nous? C'eſt qu'il a tant fait que de donner pour cela ſon propre Fils unique; & il l'a livré à la mort afin que tous euſſent la vie par lui, Jean III. 17. Rom. VIII. 32. Que notre Seigneur Jéſus-Chriſt ait ſincérement à coeur de nous ſauver tous, c'eſt ce qui paroit clairement par ce qui eſt dit, 1 Tim. II. 6. & 1 Jean II. 2. Puiſqu'il eſt deſcendu du Trone de ſa Gloire pour prendre à ſoi notre chair & notre ſang: Puiſque, pendant trente & quelques années, il s'eſt laiſſé tourmenter & martiriſer par des hommes impies, & que même il a bien voulu être tenté par le malin Eſprit: Puiſqu'il a voulu être plongé dans une détreſſe qui fit ſortir de ſon

corps

corps une sueur de sang, & dans les angoisses de la mort: Puisqu'il a permis que des hommes iniques le condamnassent, qu'ils le maltraitassent de la façon la plus ignominieuse & lui fissent subir le supplice le plus cruel: & quand on considére qu'il a fait & souffert toutes ces choses uniquement afin de nous racheter de la perdition & de nous ouvrir le chemin de la vie, on ne peut s'empêcher de voir qu'il veut nous sauver, & que c'est avec un désir incompréhensible & une ardeur vraiment divine (car tout cela passe les pensées & les forces de l'homme) qu'il cherche à nous rendre heureux.

Le saint Esprit a formé le corps du Sauveur du monde dans le sein de la B. Vierge Marie; il l'a constamment accompagné, assisté & animé, pendant toute sa vie, dans sa prédication, dans ses souffrances & dans sa mort. Il instruit, conduit, dirige, soigne, console & reprend les croïans dans les coeurs desquels il habite, s'occupant à les former à l'honneur & à la joïe du Dieu qui les a rachetés; il convainc & censure les enfans de ce siécle, dans les coeurs desquels il n'habite pas encore & ne peut habiter, aussi longtems qu'ils vivent sous la domination de Satan & du péché. Il les convainc, dis-je, de péché, de justice & de jugement & il fait tout cela avec une assiduité infatigable. Après cela, qui pourra encore douter que celui qui se donne tant de soins & de peines pour le bien & le salut des hommes n'ait sincérement à coeur de les sauver tous?

Il faut joindre à cela les déclarations positives par lesquelles le Seigneur manifeste sa volonté dans l'Ecriture; & cela dans les termes les plus clairs & les plus précis. Comme quand il est dit: *Dieu veut que tous*

les hommes ſoient ſauvés & qu'ils parviennent à la connoiſſance de la vérité, 1 Tim. II. 4. *Dieu ne veut point*, dit St. Pierre, *qu'aucun homme périſſe, mais au contraire que tous ſe convertiſſent*, 2 Pier. III. 9. Matth. XVIII. 14. Voici maintenant ce que Dieu dit lui-même: *Auſſi vrai que je ſuis vivant, dit le Seigneur l'Eternel, je ne prens point plaiſir à la mort du pécheur, mais plutot que le méchant ſe convertiſſe de ſon mauvais train, & qu'il vive*, Ezéch. XXXIII. 11. & dans le Chap. XVIII. 23. il dit: *Penſes-tu que je prenne en aucune maniére plaiſir à la mort du méchant, dit le Seigneur l'Eternel, & non plutot qu'il ſe détourne de ſon train & qu'il vive?* Ajoutons à ces témoignages celui de St. Paul, qui eſt conçu en ces termes: *Dieu aïant laiſſé paſſer les tems de l'ignorance, fait maintenant annoncer à tous les hommes, en quelque lieu qu'ils puiſſent être, qu'ils aïent à ſe convertir*, Act. XVII. 30. Cela étant, qui oſera dire qu'un Dieu qui commande à tous les hommes, en tous lieux, de ſe convertir à lui, n'aïe pas la volonté de les tous ſauver? qui pourroit penſer ainſi d'un Dieu infiniment ſaint & véritable?

De la Foi.

§. 118.

Quand nous établiſſons comme une vérité indubitable que la volonté de Dieu eſt de ſauver tous les hommes, il faut obſerver qu'il agit ſelon ſa Sageſſe envers les hommes, comme envers des hommes. On ne ſauroit dire comment un homme, de malheureux qu'il eſt, peut devenir heureux, avant que d'avoir montré, con-

conformément à l'Ecriture ſainte, ce que c'eſt qu'un homme malheureux & qu'un homme heureux. Lorſqu'un homme n'a pas un coeur content, lorſqu'il ne peut pas parvenir à un vrai repos intérieur, lorſqu'il vit dans la crainte & dans le trouble, que ſon propre coeur le condamne, & que le péché regne en lui: Lorſqu'il ſe ſent aſſujetti à la puiſſance de l'Ennemi, qu'il ne jouït point de la paix de Dieu, qu'il ne ſait ce que c'eſt que la joïe par le ſaint Eſprit, & qu'il n'a aucune eſpérance de la vie & de la félicité éternelle; cet homme-là eſt aſſurément un homme malheureux. Au contraire, ſi un homme reconnoit Jéſus-Chriſt pour ſon Rédempteur & ſon Sauveur: Si, par la foi en lui, il a reçu la rémiſſion de tous ſes péchés: S'il goute la paix de Dieu: Si le péché ne peut plus regner en lui, parce qu'il eſt ſous la Grace: S'il eſt affranchi de la crainte de la mort, du Démon & de l'Enfer: S'il peut, de corps & d'ame, ſe réjoüir au Dieu vivant, par le ſaint Eſprit: S'il a une ferme eſpérance de la vie éternellement heureuſe: S'il eſt aſſuré qu'il eſt un membre du Corps de Chriſt: S'il a un libre accès à Dieu par Jéſus-Chriſt, de ſorte qu'il puiſſe lui adreſſer toutes ſes priéres, ſans douter qu'elles ne ſoient favorablement exaucées: S'il a un coeur rempli de l'amour de Dieu & du prochain: Si le ſaint Eſprit habite dans ſon coeur & lui rend témoignage qu'il eſt enfant de Dieu; cet homme-là eſt, déja dès cette vie, un homme véritablement heureux. Et quand même la mort terminera ſa carriére ici bas, ſa félicité ne prendra point de fin, mais plutot elle ira toujours en augmentant, parce qu'en qualité d'héritier, il entrera dans la poſſeſſion de la Gloire que Dieu a préparée à ſes enfans dans le Ciel.

Par cette deſcription de ce qui fait proprement le bonheur de l'homme, on comprend aiſément que ce bonheur n'eſt pas une choſe à laquelle il doive & puiſſe être contraint par force. Non, il faut qu'un pauvre eſclave de Satan & du péché conſente librement & volontairement à accepter la Grace de Dieu qui eſt en Jéſus-Chriſt & qui lui eſt offerte; c'eſt à dire, il faut qu'il croïe au Seigneur Jéſus. Tel eſt le ſeul moïen de parvenir au ſalut, c'eſt la voïe que Dieu lui-même a preſcrite & préparée, & c'eſt la ſeule qui lui ſoit agréable.

Dans le tems que le Fils de Dieu converſoit ſur cette terre avec les hommes, il faiſoit à un chacun cette déclaration: *C'eſt ici la volonté de celui qui m'a envoïé, que quiconque contemple le Fils & croit en lui, ait la vie éternelle*, Jean VI. 40. III. 16. Après qu'il eut accompli tout ce qu'il avoit à faire & à ſouffrir, ſelon les Ecritures, & lorſqu'il alloit monter au ciel & s'aſſeoir à la droite du Pere, il envoïa ſes Diſciples prêcher l'Evangile par tout le monde. Or quel étoit en abrégé le contenu de leur prédication? Le voici: *Celui qui croira ſera ſauvé, mais celui qui ne croira point ſera condamné*, Marc XVI. 16. C'eſt donc ici le Commandement de Dieu, dit St. Jean, que nous croïons en ſon Fils Jéſus-Chriſt, 1 Jean III. 23.

§. 119.

Il paroit clairement de là, que le péché pour lequel les hommes ſont damnés, conſiſte en ce qu'ils ne croïent point ces divines & ſalutaires vérités, qui ſont: Que Dieu les aime tellement qu'il a donné ſon Fils unique pour être le Sauveur du monde: Que ce Fils de

Dieu,

Dieu, Jéſus-Chriſt, s'eſt fait victime pour eux & qu'il a verſé ſon ſang pour leur mériter la rémiſſion des péchés: Qu'il eſt maintenant reſſuſcité, qu'il eſt aſſis à la droite de Dieu, & qu'il viendra un jour pour juger les vivans & les morts: Que c'eſt donc en lui qu'ils doivent croire; & que s'ils le reçoivent pour leur Seigneur & Sauveur, ils recevront la rémiſſion des péchés, ils ſeront adoptés pour enfans de Dieu, ſcellés du ſaint Eſprit, & mis en état de ſervir Dieu toute leur vie, dans une juſtice & une ſainteté qui lui ſoit agréable; & enfin, d'hériter la vie éternelle. Telle étant la volonté de Dieu touchant le ſalut des hommes, la cauſe de leur damnation conſiſte en ce qu'ils rejettent ſon Conſeil, & qu'ils aiment mieux demeurer les eſclaves de Satan & du péché. C'eſt ce que le Seigneur reprochoit autrefois aux Juifs par la bouche de ſes ſerviteurs, comme nous l'avons vu §. 89. On en trouve la raiſon dans ces paroles: *Le ſujet de la damnation, c'eſt que la lumière*, ſavoir Chriſt, *eſt venue dans le monde, & que les hommes ont mieux aimé les ténébres*, c'eſt à dire, leurs péchés, & leurs égaremens *que la lumière*, Jean III. 19. Combien de milliers d'hommes n'y a-t-il pas encore aujourd'hui ſur la terre pour qui cette voïe de Dieu eſt rebutante, & qui refuſent d'être ſauvés par la foi en Jéſus-Chriſt? Combien n'y en a-t-il pas qui prétendent de pouvoir s'aider par eux mêmes & qui s'imaginent de pouvoir ſe ſauver par leurs propres oeuvres? Combien enfin ne s'en trouve-t-il pas qui n'ont nulle envie d'aller à Jéſus pour être affranchis du péché? Inſenſés qu'ils ſont, ils réputent pour une félicité la malheureuſe liberté de vivre ſelon les déſirs de la chair & de leur raiſon aveuglée.

§. 120.

Nous avons encore bien des choſes à dire ſur la matiére de la foi; & la prémiére queſtion qui s'offre ici à réſoudre eſt, en quoi conſiſte la foi par laquelle nous ſommes ſauvés? Lorsqu'un pauvre homme ſe ſentiroit entiérement infecté du venin du péché, à peu près comme les Iſraëlites l'étoient de celui des ſerpens qui les bruloit comme un feu & qui leur cauſoit la mort, & que cet homme-là déſirat d'être, par la Grace de Dieu, délivré du péché, avec la même ardeur qu'un Iſraëlite mordu d'un ſerpent ſouhaitoit d'être guéri de ſa maladie; & que ce même homme jettat les yeux avec confiance & eſpérance de ſalut ſur ce Jéſus qui a été fait malédiction pour nous à la croix, de la même maniére que les Iſraëlites navrés à mort regardoient le ſerpent d'airain élevé par Moïſe, dans l'eſpoir d'y trouver la conſervation de leur vie. Que ſeroit cela autre choſe, ſinon la Foi? De même, quand un homme, par un effet de la Grace, s'apperçoit qu'il eſt aveugle par rapport aux choſes divines & qu'il ne peut point comprendre ce qui eſt de l'Eſprit de Dieu: Quand avec cela il ſe ſent un déſir d'être éclairé, ſemblable à celui que Bartimée avoit de recouvrer la vue, Marc X. 46. &c. Quand en même tems il a cette confiance au Sauveur que Bartimée avoit, que Jéſus pouvoit & vouloit le guérir, & qu'il le guériroit infailliblement: Quand enfin cet homme, à l'exemple de Bartimée, crieroit au Seigneur Jéſus: *Fils de David, Sauveur du monde, aïe pitié, aïe compaſſion de moi!* Cela s'appelleroit la Foi. Un autre exemple; lorsqu'un homme ſent qu'il eſt, de corps & d'ame, ſouillé totalement du péché, & que le péché le mine & le ronge comme faiſoit autrefois la lépre:

Que

Que cet homme ainſi infecté ſent en même tems dans ſon coeur un déſir opéré par la Grace de Dieu, qui le porte à demander d'être allibéré de la malédiction & de la ſervitude du péché; & cela avec la même ardeur avec laquelle le lépreux prioit le Seigneur Jéſus de le rendre net: Lorsqu'avec cela cet homme, dans l'eſpérance que le Sauveur peut ſeul lui aider, ſe jette à ſes pieds, comme fit le lépreux; Matth. VIII. 2. &c. & lui expoſe ſa miſére & ſon beſoin; c'eſt la véritablement la Foi.

Pour le dire en peu de mots; il s'agit ici des hommes dont les yeux ont été ouverts pour voir & pour ſentir qu'ils ſont pécheurs & corrompus, qu'ils ſe ſont rendus coupables devant Dieu, tant pour avoir négligé le bien qu'il leur a commandé, que pour avoir fait le mal qu'il a defendu; & ſurtout en ce qu'ils n'ont point cru au Sauveur & qu'ils ne l'ont point aimé; raiſon pour laquelle ils reconnoiſſent qu'ils ont mérité les châtimens les plus ſévéres de Dieu. Ces hommes là, quand ils entendent, ou qu'ils liſent, ou qu'ils ſe ſouviennent d'avoir lu ou entendu, que Jéſus-Chriſt eſt le Sauveur de tous les hommes, & principalement des croïans, qu'il eſt venu dans le monde pour être notre victime & pour ſauver les pécheurs; quand en même tems ces hommes là s'approchent du Sauveur, ce qu'ils peuvent faire par l'aſſiſtance de la Grace de Dieu, & qu'au lieu de prendre conſeil de la chair & du ſang, comme parle St. Paul, ils s'attachent au Seigneur Jéſus; & cela, dans la confiance qu'il peut & qu'il veut les tirer de miſére, leur pardonner leurs péchés, les affranchir de l'eſclavage du péché & de la puiſſance de Satan: C'eſt là ce qui conſtitue l'eſſence de la foi dont nous par-

parlons, de la foi par laquelle nous obtenons la rémiſſion des péchés, la vie & le ſalut. C'eſt là auſſi l'idée que le Seigneur lui-même nous donne de la foi, quand il dit: *Comme Moïſe éleva le ſerpent dans le déſert, il faut tout de même que le Fils de l'homme ſoit élevé*, ſavoir à la croix; *afin que quiconque croit en lui ne périſſe point, mais qu'il ait la vie éternelle*, Jean III. 14. 15. Joignons à ces paroles celles où St. Paul dit: *Lequel, Jéſus-Chriſt, Dieu a ordonné de tout tems pour être une victime de propitiation*, ou un propitiatoire, *un trone de Grace*, Hébr IV. 16. *par la foi en ſon ſang, afin de montrer ſa juſtice par la rémiſſion des péchés*, Rom. III. 25. Et celles-ci de St. Jean: *Ceci eſt écrit afin que vous croïés que Jéſus eſt le Chriſt, le Fils de Dieu, & qu'en croïant, vous aïés la vie éternelle*, Jean XX. 31.

§. 121.

On voit par cette définition de la Foi, qu'elle n'eſt pas auſſi commune qu'on ſe l'imagine ordinairement; auſſi n'eſt-ce pas aux hommes mondains, mais aux membres de l'Egliſe de Dieu qui étoit à Corinthe, que l'Apotre adreſſe cette exhortation: *Examinés vous vous-mêmes, pour voir ſi vous êtes dans la foi, fondés, éprouvés-vous vous-mêmes*, 2 Cor. XIII. 5. Partout où ſe trouve la foi en Jéſus-Chriſt, là ſe trouve auſſi la connoiſſance du péché. Cela paroit évidemment par la deſcription qu'on à donnée de la foi. Un homme qui ſe reconnoit pauvre pécheur s'attache par la foi à Jéſus-Chriſt, pour trouver en lui, non ſeulement l'abſolution de la coulpe & de la peine du péché, mais auſſi l'affranchiſſement de la ſervitude du péché. Or, qu'eſt-ce qui

le

le porteroit à demander cette double Grace, s'il n'étoit pas convaincu que, par ſes péchés, il a mérité la damnation, & s'il ne ſe ſentoit pas aſſujetti à la domination du péché? C'eſt par cette raiſon que le but de la prédication de l'Evangile eſt, auſſi bien de conduire les hommes à la connoiſſance du péché, que de les amener à la connoiſſance de Jéſus-Chriſt, pour en être déchargés & ſauvés par lui. Lorsque St. Pierre, qui avoit été appellé par le Sauveur à prêcher l'Evangile, s'acquita de cette fonction pour la prémiére fois après l'effuſion du ſaint Eſprit, il commença par montrer avec énergie aux Juifs qu'ils étoient des meurtriers, en ce qu'ils avoient mis à mort Jéſus, le Saint & l'Elu de Dieu, Act. II. 22. Il en fit de même dans un autre cas, rapporté Act. III. 13. &c. IV. 10. 11. St. Etienne ſuivit la même méthode avec plus d'étendue encore, comme nous l'apprenons par Act. VII. 2. &c. voïés auſſi §. 110. Lorsque le Sauveur prêcha du ciel à Saul, il commença par lui mettre ſon péché devant les yeux, en lui criant: *Saul, Saul, pourquoi me perſécutes-tu?* Act. IX. 3. &c. Auſſi cette méthode étoit-elle celle que le Fils de Dieu ſuivoit conſtamment dans ſes Prédications évangéliques: *Repentés-vous, amendés-vous*, diſoit-il, *& croïés à l'Evangile*, Marc I. 15. voïés Act. XX. 21. En exhortant ainſi les hommes à la repentance, il vouloit leur dire par là: "Reconnoiſſés vos péchés, concevés-en du répentir & de la douleur, & ceſſés de vivre "dans le péché." Telle étoit, par exemple, la repentance que les Ninivites firent à la prédication de Jonas, comme le Seigneur nous l'apprend, Matth. XII. 41. En quoi conſiſtoit-elle proprement? En ce qu'ils reconnoiſſoient leur péché, qu'ils le confeſſoient, qu'ils en avoient

avoient un coeur repentant & contrit, qu'ils crioient à Dieu pour implorer Grace, & qu'ils ſe convertirent de leur mauvais train de vie, Jon. III. 7-10. De là vient que, dans l'Ecriture ſainte, ces deux expreſſions, ſe repentir & ſe convertir, ſont ſouvent jointes enſemble; comme, Act. III. 19. XXVI. 20. Dans d'autres endroits le terme ſeul, ſe convertir, eſt pris pour celui & comprend celui de, ſe repentir. Par exemple, Jéſus-Chriſt dit autrefois à Saul: *Je t'enverrai vers les Gentils, afin que tu leur oeuvres les yeux & qu'ils ſe convertiſſent des ténébres à la lumiére, de la puiſſance de Satan à Dieu, afin que, par la foi, ils reçoivent la rémiſſion de leurs péchés & leur part à l'héritage des ſaints*, Act. XXVI. 17. 18.

D'ailleurs, le terme de Repentance a quelquefois une ſignification plus étendüe. Il ne veut pas dire ſeulement, que les hommes doivent reconnoitre leurs péchés & en avoir le coeur pénétré de contrition & de componction, mais il comprend auſſi la foi. St. Pierre nous en fournit un exemple. Lorſque les gens, à qui ſes paroles touchérent le coeur, demandérent: *Hommes Freres, que ferons-nous?* Il leur répondit: *Repentés-vous, & que chacun de vous ſoit baptiſé au Nom de Jéſus-Chriſt, pour obtenir la rémiſſion des péchés*, Act. II. 38. C'eſt dans le même ſens que le terme de Repentance eſt emploïé en St. Matth. IV. 17. comme on peut le voir par Marc I. 14. 15. Dans le prémier de ces paſſages il eſt dit: *Jéſus commença à prêcher & à dire: Repentés-vous car le Regne des cieux eſt approché.* Dans l'autre de ces paſſages cela eſt énoncé en ces termes: *Jéſus prêchoit l'Evangile du Regne de Dieu & diſoit: Le tems eſt accompli, & le Regne de Dieu*

Dieu eſt proche, repentés-vous & croïés à l'Evangile. Tel eſt auſſi le ſens dans lequel il faut entendre le mot de Repentance quand le Sauveur dit: *C'eſt ainſi qu'il eſt écrit, & c'eſt ainſi qu'il falloit que le Chriſt ſouffrit, qu'il reſſuſcitat le troiſiéme jour, & qu'on prêchat en ſon Nom la repentance & la rémiſſion des péchés*, Luc XXIV. 46. 47. Ces paroles ne ſignifient autre choſe, ſinon que les hommes doivent reconnoitre leurs péchés, s'en repentir & en même tems croire en Jéſus-Chriſt; en un mot, ſe convertir, afin d'obtenir la rémiſſion des péchés.

§. 122.

Il y a encore quelques obſervations à faire ſur cette matiére.

1. Un pauvre Païen qui n'auroit jamais lu ni entendu la Loi de Moïſe, non plus que l'Evangile, pourroit neanmoins ſe reconnoitre coupable de pluſieurs péchés. Sa conſcience l'en convainc & ſon propre coeur le condamne. Mais celui, qui a la connoiſſance de la Loi de Moïſe découvre aiſément en lui beaucoup plus de choſes odieuſes qui lui ſont un ſujet de fraïeur. Par là il voit clairement ce qui eſt juſte ou injuſte, bien ou mal fait; & c'eſt ſur cela que ſon coeur l'accuſe d'une multitude innombrable de forfaits. Non ſeulement il en eſt convaincu, mais encore il voit, par la malédiction que Dieu a attachée au péché, combien les ſiens ſont énormes & abominables. Cependant celui qui lit ou entend l'Evangile & qui, par la Grace de Dieu, y fait de ſérieuſes réflexions, ne manque pas de reconnoitre bientôt, qu'à ſes propres yeux, il eſt un des plus grands pécheurs. En effet, l'Evangile lui montre que les péchés de tous les hommes, que Dieu a fait tomber ſur

Jéſus-

Jéſus-Chriſt, & dont ce Sauveur s'eſt chargé, l'ont tellement accablé d'angoiſſe & de douleur, qu'il en a ſué des gouttes de ſang, & que, privé de toute conſolation divine, il a été attaché pour nous à la croix, où il a été fait malédiction pour nous. Sur cela le pécheur ſe demande à lui-même: Qu'elle étoit donc la cauſe de ces horribles tourmens? Hélas ce ſont mes péchés qui l'ont navré à mort: C'eſt moi qui, par mes iniquités, ai angoiſſé, battu, meurtri, couronné d'épines, cloué à la croix & fait mourir le Seigneur de Gloire! alors il s'écrie: Juſte Dieu, combien le péché n'eſt-il pas déteſtable à tes yeux! Combien tes jugemens ſont-ils rigoureux, puiſqu'à cauſe de nos péchés, tu en as fait tomber de ſi terribles ſur ce ſaint & innocent Agneau de Dieu qui avoit bien voulu ſe charger des péchés du monde! En ſuppoſant donc comme vrai, que le marteau de la Loi ait aſſés de force pour briſer le coeur de l'homme, dont la dureté égale celle de la pierre; il faudra toujours avouer que l'Evangile conduit le pécheur plus loin, & que ſi la Loi briſe le coeur, l'Evangile le fait fondre comme la cire.

2. Il eſt vrai qu'un homme qui ſe convertit de tout ſon coeur à Dieu eſt d'abord diſpoſé, par l'aſſiſtance du ſaint Eſprit, à reconnoître ſon état de miſére & de péché, à en gémir avec douleur & avec larmes, à le confeſſer & à ſe proſterner aux pieds du Seigneur pour en demander la rémiſſion, laquelle lui eſt auſſi accordée; cependant il ne faut pas s'imaginer que cet homme découvre, du prémier coup d'oeil, tout le fond de ſa corruption. Loin de là, après ſa converſion, il reçoit ſucceſſivement une augmentation de lumiéres par où il apprend à ſe mieux connoître de corps & d'ame. De

là

là il arrive qu'un homme, après avoir marché fidélement pendant cinquante années dans les voïes du Seigneur, eſt à ſes yeux un plus grand pécheur qu'il ne croïoit l'être dans les commencemens de ſa converſion.

3. Il n'eſt pas poſſible de déterminer juſqu'à quel dégré une ame qui ſe convertit à Dieu eſt affligée ſur ſon état de miſére & de péché. Pour que cette triſteſſe ſoit agréable à Dieu, elle ne doit pas être produite par la nature, mais opérée par la Grace. En cela, ce que l'homme prétend faire par ſes propres forces ſert ordinairement à ſon dommage plutot qu'à ſon avancement. Cependant il demeure certain que tout homme vraiment repentant, doit reconnoitre devant Dieu ſa corruption, ſes fautes & ſes péchés, en être honteux & confus devant ſa face & en avoir le coeur touché de componction. *Le ſacrifice agréable à Dieu eſt l'eſprit angoiſſé: ô Dieu! tu ne mépriſes point le coeur froiſſé & briſé*, Pſ. LI. 19. Voïés Eſ. LVII. 15. LXVI. 2.

4. Lorsque nous rencontrons un homme à qui Dieu a ouvert les yeux pour voir la corruption de ſa nature, qui eſt touché par la Grace & qui gémit ſur ſes péchés, le meilleur ſervice que nous puiſſions lui rendre eſt de l'adreſſer d'abord au Seigneur Jéſus & de l'encourager à croire & à mettre toute ſa confiance en lui. La méthode de le retenir plus longtems dans ſon état de perplexité & de l'empêcher de mettre ſitot une confiance entiére dans le Sauveur, cette méthode, dis-je, peut être dictée par une bonne intention, mais ce n'eſt pas celle que la Parole de Dieu nous montre. Lorsque David eut dit à Nathan: *J'ai péché contre l'Eternel;* le Prophéte lui répondit auſſi-tot: *Auſſi l'Eternel a fait paſſer ton péché; tu ne mourras point*, 2 Sam. XII. 13.

Lorsque le Geolier, dont il eſt parlé dans les Actes des Apotres, tira ſon épée pour ſe tuer, qu'il ſe jetta tout tremblant aux pieds de Paul & de Silas, qu'il les conduiſit hors de la priſon & qu'il leur dit: Mes chers Seigneurs, que faut-il que je faſſe pour être ſauvé? Quel langage lui tinrent ces Apotres? Le voici: *Croi au Seigneur Jéſus-Chriſt & tu ſeras ſauvé, toi & ta famille.* Sur cela ils lui donnérent de plus amples inſtructions, de ſorte qu'il fut converti à la foi & que, cette nuit-là même, il fut baptiſé avec tous ceux qui étoient dans ſa maiſon, Act. XVI. 27-33.

A cela on pourroit objecter & dire: David ne fut-il pas occupé pendant neuf mois à gémir ſur ſon péché? Ne fut-il pas privé de tout repos, depuis le moment de ſa chute, juſqu'au tems où la femme d'Urie lui enfanta un fils? On répond à cela: D'où provenoient ſes longs gémiſſemens? David lui-même nous l'apprend, quand il dit: *Quand je me ſuis-tû*, c'eſt à dire, auſſi longtems que j'ai voulu taire & cacher mon péché, *mes os ſe ſont envieillis; & je n'ai fait que rugir tout le jour, parce que jour & nuit ta main s'appeſantiſſoit ſur moi; ma vigueur s'eſt changée en une ſéchereſſe d'Eté, Sélah!* Pſ. XXXII. 3. 4. Mais qu'arriva-t-il lorſqu'il eut changé de diſpoſition? Voici ce qu'il en dit: *je t'ai fait connoître mon péché & je n'ai point caché mon iniquité. J'ai dit; je ferai confeſſion de mes transgreſſions à l'Eternel; & tu as ôté la peine de mon péché, Sélah!* Pſ. XXXII. 5.

§. 123.

La foi eſt par la prédication; St. Paul le dit expreſſément, & par cette prédication il entend celle de l'Evangile, Rom. X. 17. Cette prédication peut être, ou lue, ou

ou entendue. Lorsque, par la parole que les Disciples nous ont laissée par écrit, nous sommes amenés à la foi au Seigneur Jésus, nous commençons à jouïr de la bénédiction qu'il nous a obtenue par sa prière, rapportée en St. Jean XVII. 20. En effet, les Apôtres, comme St. Jean le dit de lui en particulier, ont écrit afin que nous croïons que Jésus est le Christ, & qu'en croïant nous aïons la vie par son Nom, Jean XX. 31.

Mais, dira-t-on, un homme qui entend, ou qui lit, ou qui médite la parole de l'Evangile, peut-il concevoir la foi par ses propres efforts, ou par la force de sa raison? Nullement; St. Paul a décidé la question quand il a écrit aux Ephésiens: *C'est gratuitement que vous êtes sauvés, par la foi; & cela ne vient point de vous, c'est un don de Dieu*, Eph. II. 8. *C'est une Grâce que Dieu vous a faite, que vous croïés en Jésus-Christ*, disoit cet Apôtre aux Philippiens, Chap. I. 29. Et aux Colossiens: *Vous êtes ressuscités en Christ par la foi opérée par la vertu de Dieu qui l'a ressuscité d'entre les morts*, Col. II. 12. Notre Seigneur Jésus-Christ, en parlant du saint Esprit, qui est aussi appellé un Esprit de foi, dit entr'autres, que cet Esprit le glorifieroit, Jean XVI. 14. Or comment l'Esprit de Dieu glorifie-t-il Jesus-Christ? C'est inconteſtablement en portant les pauvres ames affligées, qui pleurent sur leurs péchés, à jetter les yeux sur ce Jésus qui est la propitiation pour les péchés de tout le monde & qui est venu pour chercher & pour sauver ce qui étoit perdu; en un mot, c'est en opérant en eux la foi en ce Sauveur.

Après être convenu que c'est en effet Dieu qui produit la foi par l'Evangile, qui est la vertu de Dieu pour le salut de tous ceux qui y croïent, Rom. I. 16. on

demandera peut-être ce qu'on doit penſer des enfans qui ne peuvent, ni lire, ni entendre l'Evangile? Je réponds à cela que Dieu, qui remplit du ſaint Eſprit Jean le précurſeur de Chriſt, dans le tems qu'il étoit encore dans les flancs de ſa mere, Luc I. 15. ſait auſſi ce qu'il veut & qu'il doit faire pour le ſalut des enfans, quand même nous ne le comprenons pas. Le B. Luther regardoit les enfans qui meurent dans leur enfance comme un bien qui appartient en propre à notre Seigneur Jéſus-Chriſt, comme un bien qu'il a acheté, acquis & conquis par ſon propre ſang, comme une proprieté ſur laquelle l'ennemi n'a aucun droit ni pouvoir, enfin comme un tribut que le Sauveur eſt en droit de lever ſur tout le genre humain. Si quelqu'un penſe que le D. Luther en a trop dit, on le prie de convenir au moins, que Dieu eſt un Juge juſte, & qu'il s'agit ici de pauvres créatures ſur leſquelles le péché eſt tombé par la chute d'Adam, qui ne ſont des créatures pechereſſes que parce qu'Adam a péché, & qui en même tems ont été reconciliées par ce Jéſus qui a été la victime de propitiation pour nous tous. Cela étant, nous devons croire que Dieu ſaura agir à l'égard des enfans de la maniére la plus convenable à ſa bonté, à ſa vérité, à ſa ſainteté & à ſa juſtice.

§. 124.

Quand St. Paul dit: *Non point à celui qui fait les oeuvres, mais à celui qui croit en celui qui juſtifie le méchant, ſa foi lui eſt imputée à juſtice*, Rom. IV. 5. ces paroles de l'Apotre ſont énoncées par St. Pierre en ces termes: *C'eſt à lui*, ſavoir à ce Jéſus qui eſt mort pour nous à la croix, & que Dieu a reſſuſcité au troiſiéme

jour,

jour, *c'eſt à lui que tous les Prophètes rendent témoignage, que tous ceux qui croiront en lui, recevront la rémiſſion de leurs péchés en ſon Nom*, Act. X. 43. Le Seigneur Jéſus tint le même langage à Saul, quand il lui dit: *Je t'envoie chès les Gentils, afin que tu leur ouvre les yeux afin qu'ils ſe convertiſſent des ténèbres à la lumière, & de la puiſſance de Satan à Dieu; & afin qu'ils reçoivent la remiſſion des péchés, & leur part à l'héritage des ſaints, par la foi en moi.* Act. XXVI. 18.

Voici les réflexions qui ſe préſentent à faire là-deſſus. Lorsque, par la grace prévenante de Dieu, un homme eſt réveillé du ſommeil du péché & qu'il ouvre les yeux à la lumière, non ſeulement pour reconnoître ſes fautes & ſes péchés, mais encore pour en découvrir la ſource & la corruption totale dont il eſt infecté, de corps & d'ame; alors ſon propre coeur lui dit qu'il a mérité la colère & les juſtes châtimens de Dieu. Si, dans ce tems là, cet homme n'eſt pas invité par une inſtruction évangélique à aller d'abord, avec toute ſa miſére, droit au Seigneur Jéſus; ou s'il mépriſe cette inſtruction, parce qu'elle ne s'accorde pas avec ſon raiſonnement, alors le parti qu'il prend eſt de tacher de faire des bonnes oeuvres, dans la penſée qu'il trouvera par là le repos de ſon ame. C'eſt ici, dit-il en lui-même, ce que j'ai à faire: Il m'eſt, hélas, que trop vrai que, juſqu'ici, j'ai négligé le bien que Dieu a commandé, & que je me ſuis abandonné au mal qu'il a defendu; mais c'en eſt aſſés, dès maintenant je veux m'étudier & m'efforcer à faire le bien & à fuir le mal; & cela de tout mon pouvoir; & même je prierai Dieu de vouloir pour cela m'accorder ſon aſſiſtance. Cette réſolution priſe, il prend les Commandemens de Dieu pour régle, il ſe

propoſe fermement d'y conformer ſa conduite: Il renouvelle même de tems en tems le voeu qu'il en a fait, eſpérant que par là, il réuſſira à tranquiliſer ſa conſcience, à plaire à Dieu & à ſe rendre digne de la vie éternelle. C'eſt préciſément cela que St. Paul appelle *faire les oeuvres;* & c'eſt ce que cet Apotre reproche aux Juifs qui ſe trouvoient dans ces diſpoſitions, de prétendre obtenir par leurs oeuvres la rémiſſion des péchés & le ſalut éternel: Il leur prouve dans ſon Epitre aux Romains & dans celle aux Galates, qu'il étoit abſolument impoſſible qu'ils parviniſſent à leur but par ce moïen. Si un homme, leur diſoit-il, prétendoit d'être juſtifié devant Dieu & ſauvé par les oeuvres de la Loi, il faudroit qu'il accomplit parfaitement toute la Loi, dans tous ſes points & dans toute l'étendue de ſa ſignification, ſans jamais contrevenir à aucun de ſes préceptes. La raiſon de cela eſt, que celui qui ne perſévére pas dans tout ce que la Loi exige & qui péche en un ſeul point, ſe rend coupable & tranſgreſſeur de toute la Loi; & il eſt par conſéquent aſſujetti à la malédiction. Or d'accomplir la Loi & de ſe conduire à tous égards de telle maniére qu'on ne ſe rende jamais coupable par la violation d'aucun commandement; c'eſt ce qui eſt abſolument impoſſible à l'homme, qui eſt de ſa nature une créature corrompue & péchereſſe de corps & d'ame. De là notre Apotre conclud, qu'il n'eſt pas poſſible que, par les oeuvres de la Loi, l'homme puiſſe obtenir la Grace de Dieu, la rémiſſion des péchés, la juſtice valable devant Dieu, ni par conſéquent la vie éternelle. Voïés Rom. III. 20. Gal. II. 16. Eph. II. 8. 9. & ce qui eſt dit §. 89.

§. 125.

§. 125.

Parlons maintenant d'un homme qui ne trouve rien en lui que péché. Supposons qu'il en est inquiet & affligé, qu'il se reconnoît pour une créature damnable, qu'il ne sait quel conseil suivre, ni que faire pour se procurer du repos, mais qu'il désire sincérement de trouver l'un & l'autre. Cet homme là a l'occasion d'entendre l'Evangile de notre Seigneur Jésus-Christ: Il apprend que ce Sauveur est mort à la croix pour nous, & qu'il est ressuscité au troisiéme jour, afin que par lui nous obtenions la vie & le salut. Sur cela il va au Seigneur Jésus, & par la Grace de Dieu qui lui est accordée, il l'embrasse & le reçoit par la foi. Que dirons-nous de cet homme là? Certainement il trouve en Jésus la Grace & le salut qu'il cherche. En voici la raison: Le Sauveur a pris sur lui nos péchés, & il a porté toutes les peines que nous avons méritées: Après qu'il a souffert, qu'il est mort pour nous, & qu'il est ressuscité pour notre justification: Après enfin qu'il a été pour nous obéissant jusqu'à la mort; dès lors tout ce qu'il a fait & souffert est imputé dans le jugement de Dieu à l'homme qui s'attache à Jésus par la foi. Alors tout cela est réputé comme si ce pauvre pécheur, qui croit en Jésus, avoit lui-même été crucifié, comme s'il avoit été mis à mort & enseveli, à cause de ses péchés, comme s'il avoit subi lui même toutes les peines qu'il a méritées. Par le sacrifice, par le sang & la mort du Seigneur Jésus, l'Agneau innocent & sans tache, il obtient le pardon de tous ses péchés, & par la parfaite obéissance que Christ a pratiquée, en se rendant obéissant jusqu'à la mort de la croix, ce pécheur qui croit en lui est réputé juste devant Dieu; il est justifié, comme le dit St. Paul,

Rom. V. 19. c'eſt à dire, il eſt abſou de toutes ſes fautes & tranſgreſſions, tous ſes péchés ſont jettés au fond de la mer, comme parle un Prophéte. Il y a même plus, dès que cet homme eſt rendu participant des mérites de la paſſion, du ſang & de la mort de Chriſt, dès que par l'obéiſſance de Chriſt il a été juſtifié devant Dieu, ce Dieu eſt ſi gracieux & ſi bon qu'il lui donne une conviction, une perſuaſion intime, un vif ſentiment de coeur, par où il l'aſſure qu'il le reçoit en grace, qu'il eſt content de lui, qu'il lui pardonne ſes péchés & que déſormais il lui eſt agréable en ſon Fils bien-aimé. Heureuſe expérience, doux ſentiment! qui procure à l'ame le vrai repos & au coeur le parfait contentement. Cependant il faut que je diſe auſſi, que ce ſentiment, fondé ſur la Grace évangélique, a ſes dégrés. Il peut être plus vif chés un homme qui a trouvé Grace dans le ſang de Jéſus, qu'il ne l'eſt chés un autre. Mais que perſonne ne penſe que ce ſentiment ne réſide que dans l'imagination; non, c'eſt une vraïe & réelle opération du Saint Eſprit.

§. 126.

Pour éclaircir davantage ce que nous avons encore à dire, & à prouver par l'Ecriture ſainte, il eſt bon de conſulter l'explication que St. Paul donne lui-même du paſſage où il dit, qu'*à celui qui croit en celui qui juſtifie le méchant, ſa foi lui eſt imputée à juſtice.* Voici ce que cet Apotre dit immédiatement après: *C'eſt auſſi conformément à cela que David déclare heureux l'homme*, le ſeul homme, *à qui Dieu impute la juſtice ſans les oeuvres, lorſqu'il dit: Heureux ſont ceux à qui les iniquités ſont pardonnées & dont les péchés ſont couverts:*

Heu-

Heureux l'homme à qui Dieu n'impute point de péché, Rom. IV. 6-8. Il faut entendre ces paroles comme si l'Apotre avoit dit: L'homme qui croit en Jésus-Christ, en ce Jésus qui justifie les hommes méchants, à cause qu'il a été obéissant pour eux jusqu'à la mort de la croix, & parce que par là il leur a acquis la rémission des péchés, la vie & le salut; à cet homme là, sa foi lui est imputée à justice, c'est à dire, cet homme-là reçoit le pardon de ses péchés, & il est tellement rendu participant des souffrances, du sacrifice, de la mort & du sang de Christ, qu'en lui, il paroît comme un Juste devant Dieu. Nous en trouvons un exemple bien remarquable chès les fidéles de l'Eglise de Corinthe. St. Paul leur disoit: *Ne vous y trompés pas, ni les fornicateurs, ni les idolatres, ni les adultéres, ni les efféminés, ni les abominables, ni les voleurs, ni les avares, ni les yvrognes, ni les médisans, ni les ravisseurs n'hériteront point le Roïaume de Dieu*, 1 Cor. VI. 9. 10. Mais que dit cet Apotre quand il parle d'eux comme de gens, qui étoient allés comme impies & méchants à Jésus-Christ, & qui l'avoient reçu par la foi? Voici le témoignage qu'il leur rend: *C'est ce que quelques-uns de vous ont été, mais vous avés été lavés, vous avés été sanctifiés, vous avés été justifiés au Nom du Seigneur Jésus & par l'Esprit de notre Dieu*, 1 Cor. VI. 11. Il demeure donc constamment vrai que, comme le dit le même Apotre: *Dieu a ordonné Christ pour être un propitiatoire par la foi en son sang, afin de montrer sa justice par le pardon des péchés*, Rom. III. 25. *Nous concluons donc que l'homme est justifié par la foi, sans les oeuvres de la Loi*, Rom. III. 28.

Lorsque St. Paul parle de deux différentes voïes par lesquelles les hommes prétendent d'être justifiés devant

Dieu, il entend par l'une, celle des oeuvres, par laquelles on s'imagine pouvoir être justifié, mais cette voie eſt, après la chute de l'homme, tout à fait impraticable & impoſſible; par conſéquent la voie qui nous reſte à ſuivre eſt celle de la foi. On ne peut s'exprimer plus clairement là-deſſus que le fait l'Apôtre, quand il dit: *Sachant que l'homme n'eſt point juſtifié par les oeuvres de la Loi, mais par la foi en Jéſus-Chriſt, nous-mêmes, nous avons cru en Jéſus-Chriſt, afin d'être juſtifiés par la foi en Jéſus-Chriſt, & non par les oeuvres de la Loi, parce que perſonne ne ſera juſtifié devant Dieu par les oeuvres de la Loi*, Gal. II. 16. voïés Hébr. IV. 16. Jean XX. 31. Et qu'on ne penſe pas ici que St. Paul ne parle que de la Loi cérémonielle & des oeuvres qui apartenoient au culte moſaïque; ce n'eſt pas ſeulement de celles-là qu'il eſt queſtion, mais en général de toutes les oeuvres que la Loi exigeoit. Pour en être pleinement convaincu, on n'a qu'à lire les premiers chapitres de l'Epître de St. Paul aux Romains; entr'autres ces paroles: *Nous ſavons que la Loi eſt ſpirituelle, mais pour moi, je ſuis charnel, vendu & aſſervi ſous le péché*, Rom. VII. 14. Il veut dire par là: Je ſuis tellement corrompu de ma nature, qu'il ne m'eſt pas poſſible d'accomplir la Loi ſelon toute l'étendue du ſens qu'elle renferme. C'eſt ainſi que cet Apôtre dit encore: *Ce qui étoit impoſſible à la Loi*, ſavoir, de vous rendre juſtes & heureux, *parce que la chair la rendoit foible*, c'eſt à dire, parce qu'après la chute nous ſommes ſi corrompus que nous ne pouvons pas l'accomplir, *Dieu l'a fait lorsqu'à cauſe du péché il a envoïé ſon Fils dans une chair ſemblable à une chair pechereſſe, &c.* Rom. VIII. 3. &c.

§. 127.

§. 127.

La rémiſſion des péchés eſt toujours accompagnée de la paix avec Dieu. St. Paul nous en aſſure, lorſqu'il dit: *Etant donc juſtifiés par la foi, nous avons la paix avec Dieu par notre Seigneur Jéſus-Chriſt*; Rom. V. 1. Quand, par la foi, nous avons obtenu le pardon de nos péchés, & que ce pardon a été enterine & ſcellé dans nos coeurs par le ſaint Eſprit, alors nous voïons auſſi à la faveur de ſa lumiére, que Dieu daigne prendre ſon plaiſir en nous, entant que nous ſommes des pécheurs réconciliés avec lui; & que puiſqu'il eſt devenu notre Pere, ſa Grace & ſa dilection ineffable nous ſont acquiſes. Alors toute inquiétude eſt calmée: On ne ſent plus cette crainte ſervile, ni cette appréhenſion qui agite & tourmente une pauvre ame, qui ſe ſent chargée d'un grand nombre de fautes & de péchés & qui à cauſe de cela n'auroit à attendre d'un Dieu juſte que les châtimens les plus rigoureux. C'eſt alors auſſi que ceſſe l'inimitié contre Dieu, & contre ſes commandemens, qui ſont contraires à la volonté de la chair & du raiſonnement; & qui condamnent l'homme non-converti, parce qu'il eſt enclin à ſuivre les déſirs de ſa nature corrompue & qu'il s'eſtime heureux lorſqu'il peut les ſatisfaire. Cet homme juſtifié eſt en même tems délivré par grace de cette défiance envers Dieu qui auparavant ne lui permettoit d'approcher de ce Dieu qu'en tremblant, parce qu'il ſe le repréſentoit comme un Juge irrité contre lui. Il faut pourtant avouer qu'un homme à qui les péchés ont été pardonnés, demeure toujours couvert de cette confuſion qu'il éprouve, en qualité de pécheur, à la vue de la miſére & de la corruption qu'il trouve encore en lui. Il y a même plus; non ſeulement

cette

cette componction de coeur subsiste, mais encore elle augmente à mesure que la miséricorde du Seigneur se déploïe plus abondamment sur lui. Cependant il faut dire aussi que ce sentiment, loin de l'empêcher d'approcher de Dieu, l'oblige plutot à recourrir souvent à lui, parce que sa Grace lui est devenue aussi indispensablement nécessaire, que l'air l'est à un homme vivant. Une autre Grace qui est accordée à l'homme, à qui les péchés ont été pardonnés, consiste en ce qu'il lui est donné d'aimer Dieu d'un amour filial, qui est répandu & allumé dans son coeur par le saint Esprit; & les productions de cet amour sont, entr'autres, qu'il trouve en son Dieu sa joïe & son contentement: Il aime à avoir souvent avec lui des entretiens de coeur & à marcher continuellement comme en sa présence; enfin il prend son plus grand plaisir dans l'observation de ses Commandemens.

Tel est le portrait de l'homme qui est réconcilié avec Dieu; ce qui faisoit dire à St. Paul: *Nous vous supplions de la part de Christ, laissés-vous réconcilier avec Dieu.* C'est là cette paix avec Dieu, par notre Seigneur Jésus-Christ, qui découle de la rémission des péchés comme de sa source, & que nous obtenons par la foi en ce Sauveur, voïés Matth. XI. 28. 29. Au reste tous ces avantages sont des choses d'expérience, des graces qui, selon l'Ecriture sainte, ne sont accordées qu'aux enfans de Dieu, & qu'ils obtiennent par la foi. Tout homme qui n'en a pas la connoissance, & la jouïssance, a plutot sujet de s'en affliger que d'en contester la réalité, & d'en juger comme un aveugle feroit des couleurs. Après tout, il faut avouer qu'il n'est pas possible d'exprimer par des paroles tout ce que la paix de Dieu comprend. St. Paul nous dit: *Que la paix de Dieu surpasse tout entendement,* Phil.

Phil. IV. 7. Par conſéquent, il faut convenir que, ni les hommes, ni même les Anges ne pourront jamais parvenir, par toute la ſubtilité de leur eſprit, à comprendre toute l'excellence de cette Grace; ſavoir, qu'un Dieu infiniment ſaint, daigne s'abaiſſer juſqu'à contracter une Alliance d'amour & de paix avec une créature ſi pauvre & ſi pécheresſe. Ici nos voeux ſont que ces paroles du Sauveur puiſſent rétentir dans le coeur de tous nos Lecteurs, quand il dit à ſes Diſciples: *Je vous laiſſe ma paix, je vous donne ma paix*, Jean XIV. 27.

§. 128.

Il a déja été dit plus haut, §. 97. &c. que par la foi, nous devenons enfans de Dieu. Cette qualité d'enfant emporte inconteſtablement avec elle celle d'héritier de la vie éternelle, laquelle nous obtenons également par la foi. St. Paul le déclare dans les termes les plus précis, quand il dit: *C'eſt ce même Eſprit de Dieu qui rend témoignage à notre eſprit que nous ſommes enfans de Dieu. Or ſi nous ſommes enfans, nous ſommes donc auſſi héritiers, héritiers dis-je, de Dieu, & co-héritiers de Chriſt*, Rom. VIII. 16. 17. Lorsque quelqu'un hérite, il n'entre ordinairement en poſſeſſion de l'héritage qu'après la mort de celui dont il eſt l'héritier. Or comme Dieu ne peut mourir, les croïans ne ſont appellés les héritiers de Dieu que, parce que le Roïaume des Cieux & la vie éternelle ne leur ſont donnés uniquement que par la raiſon qu'ils ſont devenus enfans de Dieu par la foi. Ainſi que Dieu a établi Seigneur & Chriſt ce Jéſus que les Juifs ont crucifié, & qu'il lui a dit, *Aſſieds-toi à ma droite*, Act. II. 34. De même il l'a auſſi établi Héritier ſur toutes choſes, Hébr. I. 2. Cela étant, qui-

conque

eſt fait enfant de Dieu par la foi, devient auſſi Co-héritier de Chriſt, ou héritier de Dieu par Chriſt, Gal. IV. 7. St. Pierre appelle cela, être héritier de ces biens incorruptibles, qui ne peuvent changer ni flétrir, & qui nous ſont réſervés dans le Ciel, 1 Pier. I. 4. St. Paul, parlant de cet héritage, dit: *Que ce que l'oeil n'a point vu, ce que l'oreille n'a point oüi, ce qui n'eſt jamais venu dans l'eſprit de l'homme, c'eſt ce que Dieu a préparé à ceux qui l'aiment*, 1 Cor. II. 9. Cependant cet Apotre ajoute dans le verſet ſuivant: *Et c'eſt là ce que Dieu nous a révélé par ſon Eſprit.* De là vient que le même Apotre ſouhaite aux Ephéſiens que Dieu éclaire les yeux de leur entendement, enſorte qu'ils ſachent à quelles Eſpérances il les appelle, quelles ſont les richeſſes & la gloire de l'héritage qu'il deſtine aux ſaints, Eph. I. 18. Le ſaint Eſprit, duquel nous ſommes ſcellés, lorsque nous avons la foi, eſt appellé le Gage, ou *l'Arrhe de notre Héritage*, Eph. I. 14. Et cela, parce qu'il nous eſt donné pour aſſurance de la gloire à venir qui nous a été promiſe. C'eſt ainſi que l'eſpérance de la vie éternelle eſt auſſi attachée à la foi en Jéſus-Chriſt; & quand cette eſpérance eſt bien vivante en nous, on ne peut exprimer l'abondance des conſolations qu'elle nous procure, tant dans tout le cours de notre vie, qu'à l'heure de la mort. C'eſt dequoi la Parole de Dieu veut que nous ſoïons bien perſuadés, lorsqu'elle nous dit entr'autres: *Que celui qui croit au Fils a la vie éternelle*, Jean III. 36. Il eſt auſſi aſſuré de cette vie heureuſe que s'il en jouïſſoit déja. Il en a déja la jouïſſance antiçipée.

§. 129.

Quand notre Seigneur Jéſus-Chriſt dit à cette Cananéenne, qui courroit & crioit après lui dans ſa détreſſe, &

& qui ne ceſſoit de le ſupplier, juſqu'à ce qu'il ſe fut tourné vers elle dans ſa grace: *O femme, ta foi eſt grande, qu'il te ſoit fait comme tu le déſires*, Matth. XV. 22. &c. Quand il dit à ſes Diſciples qui penſoient périr dans les flots d'une mer agitée: *Gens de petite foi, pourquoi avés-vous peur?* Matth. VIII. 23. &c. Quand ſes diſciples le prient de leur *augmenter* la foi, Luc XVII. 5. Quand St. Paul écrit aux Theſſaloniciens: *Nous devons toujours rendre graces à Dieu pour vous, puiſque votre foi s'accroit de plus en plus*, 2 Theſſ. I. 3. on peut voir par tous ces paſſages & par pluſieurs autres, que la foi peut être petite & foible, même chès ceux qui appartiennent au Sauveur. Mais on voit en même tems par là que, ſelon l'intention du Seigneur Jéſus, la foi ne doit pas reſter foible & petite, mais croitre & augmenter de plus en plus. En effet, lorsque nous avançons dans la Grace & dans la connoiſſance de notre Seigneur & Sauveur Jéſus-Chriſt, comme nous devons le faire, ſelon le voeu de St. Pierre, 2 Pier. III. 18. nous ne pouvons y faire des progrés, ſans qu'en même tems nous en faſſions auſſi dans la foi. *Soïés vigilans*, dit St. Paul, *demeurés inébranlablement fermes dans la foi; aïés bon courage & fortifiés-vous*, 1 Cor. XVI. 13. Il eſt vrai que le Seigneur ne briſe point le roſeau caſſé & qu'il n'éteint point le lumignon fumant, c'eſt à dire, qu'il ne mépriſe & ne rejette point une petite foi qui ne luit & ne brule que foiblement, ſelon qu'il eſt dit, Matth. XII. 20. Eſaï. XLII. 3. Cependant ce n'eſt pas ſa volonté que la foi ſubſiſte toujours dans cet état de foibleſſe. Il eſt dit d'Abraham: Que l'incrédulité ne le fit point douter de la promeſſe de Dieu, mais qu'étant fortifié par

la foi, il donna gloire à Dieu; assuré qu'il étoit, que Dieu est puissant pour faire ce qu'il a promis, Rom. IV. 20. 21. De là vient qu'il est appellé le Pere de tous les croïans, Rom. IV. 11. 12. voïés §. 88. Ainsi, nous, si nous prétendons être ses enfans, nous devons suivre ses traces.

§. 130.

Quand nous parlons ici du don de la foi, nous n'entendons pas par là les Dons extraordinaires du saint Esprit, ou la foi des miracles dont il est fait mention, Luc XVII. 6. &c. Ici le Sauveur dit à ses Disciples: *Si vous aviés la foi aussi gros qu'un grain de sénévé, vous pourriés dire à ce meurier déracine-toi, & va-te planter dans la mer; & il vous obéiroit.* Et dans un autre endroit il leur dit: *Si vous avés la foi & que vous ne doutiés point, vous dirés à cette montagne, ote-toi de là & te jette dans la mer, & cela se fera*, Matth. XXI. 21. Cette foi des miracles qui se manifestoit par tant de signes & de grands prodiges, étoit nécessaire dans ce tems là; c'est pourquoi le Sauveur donnoit ce commandement à ses Disciples: *Aiés la foi en Dieu.* Marc XI. 22. Dieu, par condescendance pour les Juifs qui ne vouloient pas croire à moins qu'ils ne vissent des signes & des miracles, accordoit à la foi le don de les opérer; mais sa volonté n'a pas été que ce don subsistat toujours dans son Eglise; par de bonnes & sages raisons, il a cessé de l'accorder aussi bien que le don des langues & d'autres semblables, voïés §. 108. Cependant, quand nous disons que ces Dons ont cessé, nous ne prétendons pas insinuer par là que Dieu ne puisse ou ne veuille pas conférer ces mêmes Dons aujourd'hui comme alors, s'il jugeoit qu'ils fussent néces-

saires

faires. Nous voulons ſeulement dire que ces Dons extraordinaires n'entrent pas eſſentiellement dans l'oeconomie ordinaire & actuelle de l'Egliſe de Chriſt. En diſant cela, nous n'avons pas beſoin d'en alléguer des preuves, parce qu'il n'y a perſonne qui n'en convienne. Encore une fois, ce n'eſt point de la foi des miracles qu'il eſt ici queſtion, mais de celle qui ſe trouve dans tous les enfans de Dieu, de celle dont parle le Sauveur, quand il dit: Tous ceux qui croïent au Fils de l'homme, qui a été élevé à la Croix, ne périront point, mais ils auront la vie éternelle, Jean III. 15.

§. 131.

Cette foi, qui eſt ſi eſſentielle à la qualité d'enfant de Dieu, que tout homme qui ne l'a pas, ne peut pas être enfant de Dieu; cette foi, dis-je, quand même elle n'opère pas des ſignes & des miracles, qu'elle ne reſſuſcite pas des morts & qu'elle ne transporte pas des montagnes, elle fait neanmoins des autres choſes qui ne doivent pas être regardées comme moins grandes. Qu'eſt-ce donc qu'elle opère? Par elle nous entrons dans la jouïſſance de ce que le Sauveur nous a mérité par ſon Sacrifice. voïés §. 80. Je veux dire que,

1. Par la foi en Jéſus-Chriſt, nous ſommes affranchis de la domination du péché. St. Paul nous en aſſure, quand il dit: *Le péché ne dominera point ſur vous, parce que vous n'êtes point ſous la Loi, mais ſous la Grace*, Rom. VI. 14. Tous ceux qui ont la vraïe foi en Jéſus-Chriſt ſont auſſi délivrés de la malédiction, ainſi que de la contrainte & de la rigueur de la Loi. Ils obtiennent le pardon de leurs péchés, ils ſont adoptés de Dieu pour enfans, ils ſont ſcellés du

ſaint Eſprit. Et comme ils ſont affranchis de la ſervitude du péché, parce qu'ils ſont ſous la Grace, c'eſt à eux qu'on peut avec raiſon adreſſer cette exhortation de St. Paul: *Que le péché ne regne donc point dans votre corps mortel, pour lui obéir en ſatisfaiſant ſes convoitiſes; & ne donnés point vos membres au péché, pour être des inſtrumens d'iniquité, &c.* Rom. VI. 12. 13. Etant donc des affranchis du Seigneur, ils ne peuvent pas s'excuſer & dire: Hélas! cela nous eſt impoſſible, Dieu ſait que nous ſommes des créatures péchereſſes, la chair eſt foible, les tentations ſont fortes, l'ennemi eſt puiſſant & ruſé, &c. Pourquoi ces excuſes leur ſont-elles otées, & pourquoi ne les alléguent-ils pas? C'eſt qu'ils ont avec eux & en eux, ce Jéſus qui ſauve ſon peuple de tous ſes péchés, C'eſt qu'ils ont au ciel un Pere qui entend leurs priéres & leurs ſupplications: C'eſt que le ſaint Eſprit habite dans leurs coeurs & qu'il les fortifie en tout bien. Cela étant, pourvu & auſſi long tems qu'ils font uſage de la Grace dans laquelle ils ſubſiſtent par la foi, le péché ne peut point regner en eux. C'eſt ce que St Jean affirme bien poſitivement, quand il dit: *Quiconque eſt né de Dieu ne péche point*, il ne fait point le péché, il ne laiſſe point regner le péché dans ſon corps mortel pour ſatisfaire ſes convoitiſes; *parce que la ſemence de Dieu demeure en lui, & il ne peut pas pécher, parce qu'il eſt né de Dieu;* c'eſt à dire, ſon coeur ne le lui permet pas, parce qu'il aime ſon Sauveur, parce qu'il eſt enfant de Dieu & qu'il a été rendu participant du ſaint Eſprit.

2. *Notre foi*, dit St. Jean, *eſt la victoire ſur le monde. Qui eſt-ce qui ſurmonte le monde, ſinon celui qui croit que, Jéſus eſt le Fils de Dieu?* 1 Jean IV. 4. 5.

Tous

Tous les hommes, quels qu'ils ſoient, auſſi longtems qu'ils vivent ſans Chriſt & qu'ils ne croïent point en lui, aiment le monde, ils aiment ce qui eſt hors de Dieu & contre Dieu, ils aiment tout ce qui eſt dans le monde, comme, la convoitiſe de la chair, la convoitiſe des yeux, & l'orgueil de la vie; tout cela les domine & les tyranniſe. Il n'en eſt pas ainſi d'un homme qui, par la foi, a été fait enfant de Dieu & une nouvelle créature. Celui-ci eſt affranchi de cet eſclavage. Il eſt ſorti de ce miſérable état où l'on eſt obligé de ſe conformer au monde & d'obéïr à ſes volontés, parce qu'on n'a, ni l'envie, ni la force de s'y ſouſtraire; enfin le fidéle eſt mis en pleine liberté. Ce n'eſt donc pas exiger l'impoſſible, que de dire à ceux qui croïent en Jéſus-Chriſt: *N'aimés point le monde, ni les choſes qui ſont dans le monde; ſi quelqu'un aime le monde, l'amour du Pere n'eſt point en lui; car tout ce qui eſt dans le monde, comme la convoitiſe de la chair, la convoitiſe des yeux & l'orgueil de la vie, ne vient point du Pere, mais du monde. Or le monde paſſe & ſa convoitiſe*, &c. 1 Jean II. 15-17. Pourquoi n'eſt-ce pas la prétendre une choſe impoſſible? C'eſt parce que, par la foi, ils ont trouvé en Chriſt la force de ſurmonter le monde; que dis-je? Ils ont déja remporté la victoire & vaincu le monde par la foi, lorsqu'ils ſe ſont détachés du monde, de ſa vanité & de ſes maximes, pour ſe convertir à Jéſus-Chriſt.

3. Par la foi, nous ſommes auſſi délivrés de la puiſſance du Diable & mis en état de repouſſer ſes aſſauts & ſes tentations. Lorsque nous avons ouvert les yeux pour nous bien connoitre nous-mêmes & l'état de miſére où nous ſommes, & que nous jettons un regard de foi

ſur ce Jéſus qui peut & qui veut nous en tirer; alors nous nous convertiſſons des ténébres à la lumiére; & de la puiſſance de Satan à Dieu, Act. XXVI. 18. Auſſitot que nous croïons au Sauveur & que dans notre détreſſe nous recourrons à lui, l'Ennemi eſt obligé de ſe retirer & de nous relacher. Cependant cet adverſaire ne laiſſe pas enſuite de tourner autour de nous, comme un lion rugiſſant, cherchant qui il pourra dévorer, 1 Pier. V. 8. Mais qu'eſt-ce que les croïans ont à faire dans ce cas? St. Pierre le leur apprend, quand il dit: *Réſiſtés lui, en demeurant fermes dans la foi, conſidérant que vos freres qui ſont répandus dans le monde ſouffrent les mêmes adverſités que vous*, 1 Pier. V. 9. C'eſt le conſeil que St. Paul nous donne auſſi dans ſon exhortation, adreſſée aux Ephéſiens, où il dit: *Sur toutes choſes, prenés le bouclier de la foi, avec lequel vous pourrés éteindre tous les dards enflamés du malin*, Eph. VI. 16. C'eſt ce que nous avons déja expoſé au §. 58. & 59.

Quel inſigne bienfait, je vous prie, n'eſt pas celui d'être affranchi du cruel eſclavage de Satan, qui préſentement a ſon oeuvre dans les enfans de rébellion, c'eſt à dire, dans les incrédules? Eph. II. 2. Quel avantage n'eſt-ce pas d'être mis en ſureté contre toutes ſes ruſes, & ſes machinations, contre ſa rage & toute ſa puiſſance? Or tout cela ſe fait par la foi, ou plutot par notre Seigneur Jéſus-Chriſt, lorsque nous recourrons & que nous nous attachons à lui par la foi.

§. 132.

4. Ajoutons ce que St. Paul dit: *Anéantiſſons-nous donc la Loi par la foi?* Bien loin de cela, nous établiſſons

ſous la Loi, Rom. III 31. Il y a eu de tout tems des hommes qui ont travaillé à la reforme du genre humain, & l'on doit reſpecter leur bonne intention; mais s'ils laiſſent à coté la foi en Jéſus-Chriſt, toutes les peines qu'ils ſe donnent n'aboutiront tout au plus qu'à engager l'un ou l'autre à tenir une conduite plus raiſonnable que ne le fait le gros des hommes; mais ſous cette conduite raiſonnable quel eſt l'état du coeur? Eſt-il guéri de l'amour propre, de l'avarice, de l'orgueil, de la convoitiſe charnelle & de pluſieurs autres vices ſemblables? Ce coeur eſt-il rempli de l'amour de Dieu & de confiance en lui: Eſt-il porté d'inclination à lui obéir, à aimer ſon prochain, & même ſes ennemis? C'eſt ici qu'on trouve le vuide. Auſſi, lorsqu'un tel homme, qui n'a pas éprouvé que Jéſus-Chriſt eſt ſon Sauveur, vient une fois à ſe bien connoitre lui-même; il ne peut manquer de ſe ſentir couvert de confuſion à la vue de ſon état précédent. Et quand il eſt conduit à cette connoiſſance par la Grace de Dieu, il n'eſt pas rendu moins honteux devant la face du Seigneur, que le ſeroit l'homme le plus vicieux & le plus dépravé, lorsqu'il parviendroit à la connoiſſance de ſoi-même.

Mais qu'arrive-t-il lorsque, par la foi, nous recevons Jéſus-Chriſt pour notre Sauveur & Seigneur? Nos péchés nous ſont pardonnés, ils ſont jettés dans le fond de la mer; & cela par les mérites de la mort que Jéſus a ſoufferte pour nous; & de ce gracieux pardon réſulte l'amour dont nos coeurs ſe ſentent remplis pour un Dieu ſi bon. C'eſt ce que le Sauveur nous apprend, quand il dit: *Celui à qui il a été beaucoup pardonné, aime beaucoup*, Luc VII. 37. &c. Oui, il aime beaucoup, ſurtout lorsque le ſaint Eſprit rend clair & ſenſible à ſon

coeur combien il en a coûté au Sauveur de porter la peine de nos péchés afin que par lui nous eussions la paix. Dès qu'une fois il nous a été donné par Grace de pouvoir l'aimer, nous ne désirons rien tant que de vivre à sa joïe; & c'est alors que se vérifient chès nous ces paroles du Seigneur: *Celui qui m'aime gardera ma parole, ou mes commandemens*, Jean XIV. 23. Alors l'Esprit de Dieu, qui habite dans nos coeurs, nous donne l'envie & les forces de faire ce que Dieu nous a commandé; en même tems il nous inspire du dégout & de l'aversion pour le péché, & nous prête son secours pour lui resister. C'est ainsi que, par la foi en Christ, la Loi est établie & affermie. Elle n'est plus pour les fidéles un joug ou un fardeau dur à porter; au contraire, elle fait leur joïe, ils la méditent jour & nuit: Ils s'étudient continuellement à y conformer toute leur conduite: Par leurs prières & leurs larmes ils implorent le Seigneur de vouloir pour cela leur accorder l'assistance de sa Grace; & en se tenant, à l'exemple de St. Paul, attachés par la foi au Sauveur, ils peuvent dire comme cet Apotre: *Je puis tout en Christ qui me fortifie*, Phil. IV. 12. 13.

C'est aussi pour cela que l'Ecriture parle de la foi comme d'une vertu qui est opérante par la Charité, Gal. V. 6. Par conséquent où la charité manque, là il n'y a point non plus de foi. St. Jean a décidé bien positivement là-dessus, quand il a dit: *Celui qui dit, qu'il le connoit*, c'est à dire, qu'il croit en lui, *& qui ne garde pas ses commandemens, est un menteur & il n'y a point de vérité en lui. Celui qui dit qu'il demeure en Jésus-Christ*, savoir par la foi, car c'est par la foi qu'on se revêt de Christ, & quand on persévére dans la foi, on demeure en lui; *celui-là doit vivre comme Jésus-Christ a vécu*, 1 Jean II. 4. 6.

§. 133.

§. 133.

Une question qu'on pourroit faire, à l'occasion de ce que nous venons de dire, est celle-ci: Comment peut-on imputer à la foi toutes les productions qu'on vient de lui attribuer? Ne vaudroit-il pas mieux dire, que c'est Jésus-Christ qui est la cause de notre salut, & que c'est par lui que nous sommes, non seulement délivrés de toutes nos misères, mais encore mis en possession de la parfaite joïe & de la vie éternelle? Je réponds, qu'il en est véritablement ainsi. Mais voici ce qu'il faut observer. C'est bien notre Seigneur & Sauveur qui donne; mais c'est la foi qui accepte & reçoit. Cependant cette foi qui accepte la Grace, est si agréable au Seigneur, lequel donne toujours plus volontiers que les pauvres hommes ne sont disposés à recevoir, qu'il se plait à tout attribuer à la foi. L'hémoroïsse de l'Evangile nous en fournit un exemple. Cette pauvre femme étoit, depuis douze ans, travaillée d'une maladie autant douloureuse qu'impure, de laquelle personne n'avoit pu la guérir. Elle s'approcha du Sauveur, & au moment où elle touchoit avec foi son vêtement, il sortit de lui une vertu par laquelle elle fut rendue nette & saine. Que lui dit le Seigneur là-dessus? *Femme, ta foi t'a sauvée*; & il tenoit le même langage à tous ceux qui éprouvoient son secours dans leurs calamités. Gardons nous pourtant de croire que la foi mérite quelque chose, celui qui croit n'a aucun mérite & n'en peut point avoir. Pourroit-on dire d'un pauvre homme, qui est si malade qu'il ne peut s'aider en rien, & qu'il faut mettre dans la situation où il doit être pour recevoir le don ou le remède qui lui est présenté; pourroit-on, dis-je, dire de cet homme là, qu'en acceptant ce don il l'a mérité?

De même auſſi l'on ne peut attribuer aucun mérite à la foi. L'homme eſt ſi corrompu, qu'il n'a pas même la volonté de ſe laiſſer aider par Jéſus-Chriſt, & s'il a quelque diſpoſition à accepter de la main du Seigneur le ſecours qu'il lui offre; s'il croit, s'il a la foi, cette foi eſt un Don de Dieu & il ne l'a pas de lui-même. Voïés ce qu'on a dit là-deſſus, §. 123.

§. 134.

La foi ſe tient attachée à la Parole de Dieu, ou à l'Evangile, qui eſt une puiſſance de Dieu pour le ſalut de tous ceux qui y croïent, Rom. I. 16. Telle étoit la foi d'Abraham, duquel il eſt dit: Qu'il ne douta point de la promeſſe de Dieu par incrédulité, mais étant fortifié par la foi; il donna gloire à Dieu, bien aſſuré qu'il étoit, que Dieu eſt puiſſant pour faire ce qu'il a promis, Rom. IV. 20. 21. Il s'en tint donc à la promeſſe de Dieu, à cet Evangile qu'il avoit entendu de la bouche du Seigneur. St. Paul étoit animé des mêmes ſentimens lors qu'il diſoit: *Je ſais en qui j'ai cru, & je ſuis perſuadé qu'il a la puiſſance de garder juſqu'à ce jour là mon dépot*, c'eſt à dire les paroles ſalutaires que j'ai appriſes de lui & que j'ai reçues dans mon cœur, car c'eſt dans ce ſens qu'il emploïe ce terme d'abord après, 2 Tim. I. 12.

Notre foi augmente & s'affermit à meſure que nous nous attachons à la Parole de Dieu, que nous vaquons à la lecture & à la méditation de cette divine Parole & que nous en faiſons la nourriture de nos ames. C'eſt à quoi St. Pierre nous exhorte, quand il dit: *Déſirés avec ardeur, comme des enfans nouvellement nés, le lait ſpirituel & pur, afin que vous croiſſiés par ſon moïen*, 1 Pier. II. 2.

L'Evan-

L'Evangile eſt appellé dans l'Ecriture une lumiére reſplendiſſante, par laquelle les hommes ſont éclairés afin qu'ils voïent la ſplendeur de la gloire de Jéſus-Chriſt, qui eſt l'image de Dieu, 2 Cor. IV. 4. En effet, toutes les promeſſes de Dieu qui y ſont contenues ſont, oui & amen en lui, ſavoir en notre Seigneur Jéſus-Chriſt, 2 Cor. I. 20. Quoique les précieux témoignages que l'Ecriture ſainte rend à notre Seigneur Jéſus-Chriſt ſoient en très grand nombre, un homme à qui ſa miſére & ſa corruption a été découverte, & qui déſire ardemment d'en être délivré, fixe cependant ſa prémiére attention ſur ce que l'Apotre dit: *Cette parole eſt certaine & digne d'être entiérement reçue, c'eſt que Jéſus-Chriſt eſt venu au monde pour ſauver les pécheurs;* c'eſt à dire, ceux auſſi qui ſe ſont rendus coupables des plus groſſiers péchés, 1 Tim. I. 15. Un autre objet de ſon attention particuliére ſont les paroles que l'Ange du Seigneur adreſſe à Joſeph: *Marie mettra au monde un Fils; auquel tu donneras le Nom de Jéſus; car c'eſt lui qui ſauvera ſon peuple, en le délivrant de tous ſes péchés,* Matth. I. 21. A l'ouïe de ces paroles, un homme qui voit dans la lumiére de l'Eſprit qu'il eſt une pauvre créature perdue, tombe incontinent aux pieds du Seigneur Jéſus; & en ſe proſternant devant lui, il ne fait que ſuivre les mouvemens de cet Eſprit de Dieu; parce que nul ne peut dire avec vérité, que Jéſus eſt ſon Seigneur, ſinon par le ſaint Eſprit, 1 Cor. XII. 3. Cet homme là déplore & expoſe ſa miſére devant le Sauveur, & Dieu lui accorde la Grace de croire avec une pleine aſſurance de foi, que ce Jéſus peut & veut le ſauver de ſes péchés, & qu'il ne manquera pas de le faire. C'eſt dans ce tems de Grace que lui eſt donné le pouvoir

d'être fait enfant de Dieu, ſelon ce qui eſt dit, Jean I. 12. C'eſt auſſi de ce pauvre pécheur, qui ſe tient ainſi avec confiance proſterné aux pieds du Sauveur, que St. Jean dit: *Quiconque croit que Jéſus eſt le Chriſt*, qu'il eſt ſon Sauveur & celui de tout le monde, *celui-là eſt né de Dieu*, c'eſt à dire, il eſt une nouvelle créature, un enfant de Dieu, 1 Jean V. 1. Enfin, c'eſt à cet homme qui eſt ainſi venu à Jéſus par la foi & qui l'a reçu pour ſon Seigneur & Sauveur, que peuvent à juſte titre être appliquées les paroles que St. Paul adreſſoit à l'Egliſe des Ephéſiens, quand il leur diſoit: *Lorsque vous avés cru en Jéſus-Chriſt, vous avés été marqués du ſeau du ſaint Eſprit, de la promeſſe*; c'eſt à dire, de l'Eſprit que Dieu avoit promis, Eph. I. 13. voïés auſſi Gal. III. 14.

Dès l'heure même que Dieu a allumé la foi en Jéſus-Chriſt dans le coeur d'un pauvre pécheur qui ſe croïoit perdu, le ſaint Eſprit continue ſans ceſſe de glorifier Chriſt en lui, par l'Evangile; & même ce Jéſus, qui eſt l'Auteur & le conſommateur de la foi, Hébr. XII. 2. ce Jéſus qui diſoit à Pierre: *J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point*, Luc XXII. 32. ce même Jéſus veille à la conſervation de la foi de ſes Elus; & cela, avec la même fidélité qu'il le faiſoit lorsqu'il converſoit avec les ſiens ſur la terre.

§. 135.

Lorsque l'on conſidére les voïes de Dieu à l'égard des ames qui lui appartiennent, avec toute l'attention qu'on doit y apporter, on remarque en général, qu'il nourrit leur foi, qu'il l'exerce, qu'il l'éprouve, & que quand elle eſt foible & languiſſante, il la ſoutient & la guérit.

Il

Il en uſoit déja ainſi ſous l'ancien Teſtament. Par exemple, entr'autres Commandemens qu'il avoit donnés aux Iſraëlites, il leur avoit dit: Qu'à chaque ſeptiéme année, ils ne devoient ni moiſſonner ni labourer la terre. Par là ils étoient obligés de croire, que s'ils obſervoient ce Commandement, Dieu feroit croitre chaque ſixiéme année une abondance de biens de la terre qui, ſuffiroit pour les entretenir juſqu'à la moiſſon de la neuviéme année. La maniére dont Dieu conduiſit ce peuple hors d'Egypte, à travers le déſert, juſques dans le païs de Canaan, étoit une épreuve continuelle de la foi. Ses ſerviteurs & ſes Prophétes, tels qu'Abraham, Iſaac, Jacob, Moïſe, Joſué, David, & pluſieurs autres, virent chacun en particulier leur foi miſe à l'épreuve, & ils y furent par là de plus en plus affermis. La Bible eſt toute remplie de pareils exemples & St. Paul en rapporte un grand nombre dans le XI. Chapitre de ſon Epitre aux Hébreux. Cette conduite de Dieu a continué d'être la même à l'égard de l'Egliſe du nouveau Teſtament, & de ſes ſerviteurs ſous la nouvelle Alliance. On peut même dire que ces épreuves de foi y ont été beaucoup plus nombreuſes.

Quand nous examinons la foi par laquelle nous devenons des hommes heureux, & de laquelle nous parlons ici, nous trouvons que la maniére dont elle eſt nourrie, ſoignée & ſoutenue n'eſt pas la même chès tous les hommes qui ſont membres du corps de Chriſt. Il y a, entre homme & homme une extrême différence, eu égard à leur éducation, à leur Réligion, à leurs talens, à leurs lumiéres & à leurs autres circonſtances particuliéres. Cela étant, le ſaint Eſprit, qui eſt la ſource de la Sageſſe; puiſqu'il eſt Dieu, agit à l'égard de chacun en particulier de la façon la plus convenable pour parvenir

à

à ſon but. Ce que l'expérience nous en apprend nous fait voir que ce ſont ici les principaux objets dont le ſaint Eſprit s'occupe avec une aſſiduité infatigable.

1. Il montre de plus en plus aux ames qui ſe ſont données à Jéſus-Chriſt, combien elles ont beſoin de ce Sauveur, & que ſa gracieuſe proximité eſt auſſi indiſpenſablement néceſſaire à un pauvre pécheur, que puiſſe l'être à aucune créature l'élément naturel dans lequel elle trouve la vie & la ſubſiſtance. Quiconque ſe laiſſe perſuader de cela découvre en même tems la raiſon pour laquelle Dieu permet que nous ſoïons encore environnés de tant de foibleſſes, même après que nous avons été réellement convertis au Seigneur Jéſus.

2. Le ſaint Eſprit ne ceſſe point d'avertir toujours de nouveau les ames qui ont été incorporées à Chriſt par la foi, qu'elles aïent à penſer & à regarder continuellement à ce Jéſus qui eſt mort pour nous hommes méchants: Il veut qu'elles ſe ſouviennent qu'il a été immolé pour nos péchés, que pour nous il a offert à Dieu des priéres accompagnées de grands cris & de larmes, qu'il a été fait malédiction pour nous, que c'eſt pour nous qu'il a verſé ſon précieux ſang; & qu'il a fait tout cela, par un effet de ſon amour pour nous pauvres créatures perdues. Cet Eſprit Saint nous préſerve de tomber dans l'indifférence à l'égard des mérites & de la mort du Sauveur. Il nous rappelle en mémoire cette angoiſſe d'ame qui a fait ſortir de ſon corps une ſueur mêlée de ſang, ces opprobres qui lui perçoient le coeur, à cauſe de ceux qui outrageoient Dieu, les douleurs cruelles dont ſa tête fut navrée lorſqu'on y enfonça une couronne d'épines, ſon obéïſſance juſqu'à la mort de la croix, ce cri d'angoiſſe qu'il pouſſa en diſant: *Mon Dieu, mon Dieu! Pour-*

Pourquoi m'as-tu abandonné; & enfin comment, de ſon coté percé, il coula du ſang & de l'eau &c. Quel reſtaurant, quelles forces nouvelles tout cela ne fournit-il pas à la foi! Quoi de plus propre, que ces traits d'amour, à allumer dans nos coeurs un ardent amour pour lui! Il n'eſt pas poſſible qu'on ne s'en ſente enflamé, quand on peut dire avec St. Paul: *Jéſus-Chriſt m'a aimé & s'eſt donné ſoi-même pour moi*, Gal. II. 20.

3. L'Eſprit de Dieu nous fait voir auſſi toujours plus clairement, par l'Evangile, combien ſont riches les tréſors de Grace & de ſalut qui ſont renfermés dans le ſacrifice, dans le ſang, dans la mort & dans l'obéiſſance de Jéſus-Chriſt. Par là il nous a rachetés de la malédiction de la Loi: Par lui tout a été réconcilié avec lui-même: Il nous a délivrés de la colère à venir, & par ſes meurtriſſures nous avons la guériſon. *Il s'eſt livré lui-même pour nos péchés, afin de nous retirer de la méchanceté de ce préſent ſiécle*, Gal. I. 4. *Il s'eſt donné lui-même pour nous, afin qu'il nous rachetat de toute iniquité & qu'il nous purifiat pour lui être un peuple qui, fut ſon peuple particulier, zélé pour les bonnes oeuvres*, Tit II. 14. *En lui nous avons la Rédemption par ſon ſang, ſavoir la rémiſſion des péchés*, Eph. I. 7. Col. I. 14. *Il eſt mort pour nous, afin que, ſoit que nous veillions, ſoit que nous dormions, nous vivions toujours avec lui*, 1 Theſſ. V. 10. *Jéſus-Chriſt a ſouffert pour nos péchés, le juſte pour les injuſtes, afin de nous conſacrer à Dieu;* c'eſt à dire, pour faire de nous a Dieu un *ſacrifice qui fut vivant, ſaint & agréable à Dieu*, 1 Pier. III. 18. Rom. XII. 1. *Par ſa mort il a dépouillé de ſa puiſſance, celui qui avoit l'empire de la mort, ſavoir le Diable*, Hébr. II. 14. *Comme par la déſo-*

déſobéïſſance d'un ſeul, c'eſt à dire, d'Adam, *pluſieurs ont été rendus pécheurs; de même auſſi, par l'obéïſſance d'un ſeul*, ſavoir de Chriſt, qui a été obéïſſant juſqu'à la mort en croix, *pluſieurs ſont rendus juſtes*, Rom. V. 19. *Le ſang de Jéſus-Chriſt purifie nos conſciences des oeuvres mortes, pour ſervir le Dieu vivant*, Hébr. IX. 14.

Quand le ſaint Eſprit nous invite à méditer là-deſſus, & qu'il nous inſtruit efficacement de tout ce qui eſt renfermé pour nous dans le Sacrifice du Sauveur, la foi ne peut qu'en être puiſſamment fortifiée. Alors notre foi eſt telle que le B. Docteur Luther l'a dépeinte; c'eſt à dire, qu'elle eſt vivante, opérante, puiſſante, agiſſante, tellement qu'il, ne lui eſt pas poſſible de ceſſer de faire le bien. Elle ne demande pas non plus, s'il y a des bonnes oeuvres à faire, elle les a faites avant qu'on les demande, & le bien fait ſon occupation continuelle. Auſſi eſt-il autant impoſſible de ſéparer les oeuvres de la foi, qu'il l'eſt de ſéparer du feu la vertu d'éclairer & de bruler. Voïés la Préface de Luther ſur l'Epitre aux Romains.

4. Il paroit, parce que nous venons de dire, que la principale occupation du ſaint Eſprit eſt, de porter un pauvre pécheur à fixer toujours les yeux de ſa foi ſur le ſacrifice que Jéſus a offert pour nous. Sous l'ancien Teſtament Dieu avoit ordonné que, deux fois chaque jour, le matin & le ſoir, on offrit un Agneau en ſacrifice; afin de leur mettre par là continuellement devant les yeux le Sacrifice que Jéſus viendroit offrir; c'eſt ainſi que depuis que ce Sacrifice a été offert une fois pour nous, le ſaint Eſprit ne ceſſe d'en renouveller toujours le ſouvenir au coeur des fidéles. C'eſt en effet en donnant ſon Fils unique pour nous, & par l'oblation que ce

Sauveur

Sauveur a faite de lui même pour nos péchés, que l'amour de Dieu s'eſt manifeſté de la maniére la plus éclatante.

Cependant il ne faut pas douter que le ſaint Eſprit, en faiſant cela, n'explique toujours plus clairement, à ceux qui croïent au Sauveur, ce qui eſt dit de lui d'ailleurs dans l'Evangile. La foi en Jéſus-Chriſt ſaiſit & embraſſe tout ce que ce ſaint Evangile dit de lui, & elle s'y tient fermement attachée. Par exemple, quand l'Evangile nous apprend que Dieu nous a parlé & qu'il nous a inſtruit par ſon Fils, la foi ſaiſit cette parole, & reçoit avec joïe ce Fils de Dieu pour ſon Docteur: Elle tient pour vrai tout ce qu'il a dit; & cela, parce que c'eſt lui qui l'a dit. Elle reçoit avec une ſoumiſſion filiale tout ce qu'il a commandé, comme étant utile, néceſſaire, bon & ſalutaire, par la raiſon que c'eſt lui qui l'a commandé. Ce qu'il a défendu, elle le regarde comme nuiſible, comme inſenſé, comme mauvais & pernicieux, préciſément parce qu'il l'a défendu. Il en eſt de même des autres paroles divines. Par exemple, il eſt dit dans l'Evangile, que tous les Anges de Dieu doivent adorer Jéſus-Chriſt: Que la Grace & la Paix repoſeront ſur tous ceux qui invoquent le Nom du Seigneur Jéſus: Que quiconque l'invoquera ſera ſauvé & délivré, &c. La foi s'applique ces paroles, & elle ſe réjouit d'oſer approcher du Sauveur, d'être proſternée à ſes pieds & d'épancher ſon coeur devant lui. Quand il dit: Toute puiſſance m'eſt donnée au Ciel & ſur la terre: Quand il eſt appellé dans l'Evangile, le Roi des Rois, & le Seigneur des Seigneurs; la foi en reſſent une joïe inexprimable & fait qu'on ſe repoſe ſur lui avec une entiére confiance de coeur. C'eſt ainſi que la foi

eſt

eſt ravie de voir dans l'Evangile que le Seigneur Jéſus y eſt nommé le Chef de l'Egliſe, l'Evêque de nos ames, le bon Berger de ſes brebis, l'Avocat, l'Interceſſeur auprès du Pere, la Lumiére qui éclaire tous les hommes, le Créateur de toute créature, le Conſervateur de toutes choſes, l'Epoux de ſon Egliſe, la Réſurrection & la Vie, le Juge de l'Univers, notre Bouclier & notre grande Recompenſe, &c. Tous ces beaux Noms ſont plus précieux aux yeux de la foi que tous les tréſors & toutes les grandeurs de la terre.

5. Comme c'eſt par la foi que nous nous attachons à Jéſus-Chriſt, c'eſt auſſi par elle que nous parvenons à l'expérience & à la jouïſſance de tout ce qui eſt dit de lui dans l'Evangile. Et comme c'eſt auſſi par la foi en lui que nous entrons dans l'union la plus étroite avec le ſaint Eſprit; c'eſt de même par elle que nous ſommes admis dans la Communion du Pere de notre Seigneur Jéſus-Chriſt. L'Evangile, ou la Doctrine du Sauveur & de ſes Apotres, nous donne de l'amour de ce cher Pere céleſte des aſſurances ſi glorieuſes qu'elles ſurpaſſent l'intelligence des hommes & des Anges. Cet amour ineffable l'a porté à nous donner ſon Fils unique; & c'eſt en ſon Bien-aimé, & par lui, que nous avons part aux gracieuſes promeſſes par leſquelles il nous aſſure qu'il veut être notre Dieu & notre Pere, & ſe démontrer tel envers nous. La foi embraſſe toutes ces promeſſes & elle en obtient la jouïſſance par Jéſus-Chriſt. Tout cela excite dans nos coeurs cette confiance filiale avec laquelle nous oſons nous approcher librement de notre bon Dieu & Pere. De là nait cet amour tendre que nous avons pour lui. De là cette vive & reſpectueuſe reconnoiſſance avec laquelle nous nous proſternons devant

devant lui, pour lui rendre nos actions de graces. De là encore cette assurance avec laquelle nous lui présentons nos priéres & nos supplications: Cette vive espérance en lui, fondée sur sa divine parole: Cette soumission, cette résignation, avec laquelle nous nous remettons & abandonnons à sa volonté; enfin ce zéle & cette application avec laquelle nous nous étudions à vivre à sa joïe & à son honneur. Nous n'en disons pas davantage ici, parce qu'il en sera encore parlé plus amplement ci-après.

Du saint Baptême.

§. 136.

Lorsque Dieu daigna traiter Alliance avec Abraham, il lui donna la Circoncision pour en être le sceau, Gen. XVII. 7. &c. Rom. IV. 11. &c. En ordonnant que tout enfant mâle, agé de huit jours, fut circoncis, il vouloit que cette Loi fût si ponctuellement observée, qu'il dit: *Le mâle incirconcis, dans la chair duquel le prépuce n'aura point été circoncis, sera retranché du milieu de ses peuples*, Gen. XVII. 14. De là vient qu'après avoir appellé Moïse à aller délivrer le peuple d'Israël de la servitude d'Egypte, il fut sur le point de faire mourir ce serviteur, parce qu'il avoit différé jusqu'alors de circoncire son fils, Exod. IV. 24. &c. Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même a bien voulu se soumettre à cette ordonnance de Dieu, & en qualité de notre Médiateur, il s'est laissé circoncire au huitiéme jour, Luc II. 21.

Conformément à l'intention de Dieu, le prémier devoir du peuple d'Israël étoit, de conserver, par cette

circonciſion, un ſouvenir continuel qu'il étoit un peuple allié de l'Eternel, & qu'il étoit tenu d'obſerver ſes commandemens. Dès que les Iſraëlites, au lieu de s'y conformer, les oublioient & les tranſgreſſoient, leur circonciſion ceſſoit de leur être de quelque avantage; alors ils n'étoient pas réputés meilleurs que les incirconcis. St. Paul le dit expréſſément dans ſon Epitre aux Romains, Chap. II. 25. &c. Dieu avoit encore une autre vue en inſtituant la circonciſion, qui étoit d'inculquer au peuple d'Iſraël cette importante inſtruction, qu'ils euſſent à ſe défaire de tout ce qui tenoit de la corruption de la nature & de tout ce qui n'étoit point conforme à ſa volonté, quoique cela ne pourroit point ſe faire ſans douleur. C'eſt par cette raiſon que, déja dans ce tems-là, Moïſe leur parloit du prépuce du cœur & de la circonciſion du cœur, Deut. X. 16. XXX. 6. La même Doctrine fut enſuite répétée pluſieurs fois par les Prophétes & entr'autres par Jérémie, Chap. IV 4. Par le prépuce du cœur l'Ecriture ſainte entend tout ce qui eſt contraire à la parole de Dieu, à l'amour de Dieu & du prochain; & c'eſt cela qu'il faut retrancher.

Or comme Dieu avoit établi la Circonciſion pour être un ſceau de l'Alliance qu'il avoit traitée avec Abraham & avec ſa poſtérité; de même notre Seigneur Jéſus-Chriſt a inſtitué le ſaint Baptême pour être un ſceau de la nouvelle Alliance: *Allés*, dit-il à ſes Diſciples, après ſa Réſurrection & avant ſon Aſcenſion, *Allés, & enſeignés toutes les nations, & les baptiſés au Nom du Pere, & du Fils, & du ſaint Eſprit*, Matth. XXVIII. 19. St. Marc rapporte ce commandement en ces termes: *Allés par tout le monde & préchés l'Evangile à toute créa-*

créature; c'eſt à dire, à tous les hommes, tant aux païens qu'aux Juifs: *Celui qui croira & ſera baptiſé, ſera ſauvé, mais celui qui ne croira point, ſera condamné*, Marc XVI. 15. 16.

C'eſt donc du Baptême, que Jéſus-Chriſt a établi pour être le ſceau de la nouvelle Alliance, que nous avons maintenant à parler.

§. 137.

Avant que le Sauveur entrat dans les fonctions de ſon Office de Prophéte ou de Docteur, Jean Baptiſte, fils de Zacharie, avoit commencé ſa prédication. Le but & le précis de ſa Doctrine étoit d'abord de reprocher aux Juifs leur mauvais train de vie, & de les exhorter à la repentance. En même tems il inſinuoit au peuple qu'on devoit croire en celui qui devoit venir après lui; c'eſt à dire, croire que Jéſus étoit le Chriſt ou le Meſſie, Jean I. 6. 7. Act. XIX. 4. Lorsque les Juifs confeſſoient leurs péchés, il les baptiſoit en rémiſſion des péchés & il les exhortoit à faire des fruits dignes de la repentance, Matth. III. 5. &c. Il leur annonçoit en même tems, que ce Jéſus les baptiſeroit du ſaint Eſprit; ce qui arriva en effet.

Par la deſcription que nous allons donner du Baptême de Jéſus-Chriſt, on pourra aiſément voir ce que ſon Baptême avoit de commun avec celui de Jean, & en quoi ils différoient l'un de l'autre.

Le Baptême étoit toujours précédé de la prédication de l'Evangile. Les Diſciples de Jéſus-Chriſt qu'il envoïa par tout le monde pouvoient déſormais en toute confiance de coeur annoncer à un chacun le ſalut qui eſt en Chriſt. Ils diſoient dans leurs prédications que

Dieu le Pere n'avoit point épargné ſon Fils unique, mais qu'il l'avoit donné pour nous tous. Ils témoignoient que le Fils s'eſt chargé de nos péchés & qu'il eſt devenu une victime de propitiation pour nous. Ils aſſuroient que le ſaint Eſprit ſeroit communiqué à ceux qui recevroient Jéſus-Chriſt par la foi. Ils ſoutenoient que ce Jéſus étoit véritablement reſſuſcité, qu'il s'étoit aſſis à la droite de Dieu dans les cieux, & que tous ceux qui croiroient en lui recevroient la rémiſſion des péchés en ſon Nom; &c. En préchant cette Doctrine, ils fixoient leur attention ſur ceux chès qui l'Evangile trouvoit entrée & qui le recevoient avec foi; & quand ceux-ci, demandoient d'être baptiſés, on leur répondoit: Vous pouvés l'être, pourvu que vous croïés de tout votre coeur, Act. VIII. 37. Et ſur cela, on leur adminiſtroit le Baptême. Tel étoit donc l'ordre dans lequel cela s'exécutoit, 1. celui qui croit & qui 2. eſt baptiſé, ſera ſauvé, ſelon la parole du Sauveur, Marc XVI. 16. Aprés leur avoir ainſi conféré le Baptême, ils les prenoient ſous leurs ſoins & les enſeignoient de garder toutes les choſes que Jéſus-Chriſt leur avoit commandées, ſuivant qu'il eſt dit, Matth. XXVIII. 19. 20.

§. 138.

Les Apotres regardoient le Baptême d'eau comme une choſe très néceſſaire, à cauſe du Commandement de Jéſus-Chriſt. Cela paroit entr'autres par l'hiſtoire de la converſion de Corneille. Cet homme, auſſi bien que les parens & les amis qu'il avoit raſſemblés dans ſa maiſon, furent baptiſés, quoique déja auparavant & pendant la prédication de St. Pierre, le ſaint Eſprit eut été répandu ſur eux, Act. X. 24. &c.

Le

Le Baptême étoit donc une action ſainte inſtituée & commandée par Jéſus-Chriſt. C'étoit un moïen de Grace, par lequel un homme qui ſe reconnoiſſoit pauvre, pécheur & chargé de péchés, & qui en même tems s'en repentoit, les confeſſoit, & croïoit de tout ſon coeur que le Seigneur Jéſus pouvoit les lui pardonner & l'en purifier; étoit reçu dans la nouvelle Alliance de Grace, établie par Jéſus-Chriſt & fondée ſur ſon ſacrifice propitiatoire. Le Baptême, conſidéré comme un acte extérieur, étoit adminiſtré par un ſerviteur de Chriſt, au Nom du Pere, & du Fils, & du Saint Eſprit, & par là le Baptiſé étoit lavé, quant au corps, d'eau pure; il y étoit même plongé & comme enſeveli. En même tems il étoit purifié de tout péché par le ſang de Jéſus-Chriſt le Fils de Dieu; tellement qu'au Nom du Pere, & du Fils & du ſaint Eſprit, & à cauſe du ſacrifice de Jéſus, tout lui étoit pardonné, 1 Jean V. 6. Eph. V. 25. 26. De plus, le Baptême étoit un ſceau & une déclaration publique, par laquelle le nouveau baptiſé étoit cenſé appartenir déſormais en propre à Jéſus-Chriſt, lui être incorporé par la foi, être enfant de Dieu, un temple du ſaint Eſprit, & par conſéquent tenu, dès le moment de ſon Baptême, de vivre & de ſe conduire d'une maniére digne de la Grace qu'il avoit reçue. Tout comme ſous l'ancien Teſtament, un homme qui, par la Circonciſion, étoit reçu dans l'Alliance que Dieu avoit traitée avec Abraham & avec ſes deſcendans, avoit part, dès ce moment-là, à tous les tréſors de Grace & à tous les priviléges qui étoient attachés à l'ancienne Alliance; mais qu'il entroit en même tems dans l'obligation d'obſerver toutes les Loix qui appartenoient à cette Alliance. De même ſous le nouveau Teſtament, un homme qui

croïoit en Jéſus-Chriſt étoit, par le Baptême, reçu dans la nouvelle Alliance que le Sauveur a établie & ſcellée de ſon ſang; ce qui lui faiſoit avoir part à tout le ſalut & à tous les biens que Jéſus nous a mérités par ſa vie, ſes ſouffrances & ſa mort. Mais dès lors il s'engageoit à ſervir fidélement Jéſus-Chriſt, comme ſon Seigneur & à obſerver ſes commandemens avec une obéiſſance filiale.

Nous ne pouvons pas aſſurer poſitivement que, dans toutes les Egliſes particuliéres qui compoſoient la primitive Egliſe, on ait emploïé l'eau de la même maniére dans l'adminiſtration du Baptême. Il eſt vraiſemblable que, dans les endroits où il y avoit des riviéres, on plongeoit dans l'eau ceux qui devoient être baptiſés, & que dans ceux où cela ne pouvoit point avoir lieu, on les inondoit & lavoit d'eau. On n'a pas beſoin de prouver ici que, dans la ſuite des tems, on n'a pas obſervé le même uſage à l'égard de l'eau du Baptême dans toutes les différentes Egliſes chrétiennes. Cela eſt ſuffiſamment connu d'un chacun.

§. 139.

La preuve de l'efficace du Baptême ſe trouve dans ces paroles de St. Paul: *Ne ſavés vous pas que nous tous, qui avons été baptiſés en Jéſus-Chriſt, nous avons été baptiſés en ſa mort? Nous ſommes donc enſevelis avec lui en ſa mort, par le Baptême*, Rom. VI. 3. 4. L'eau du Baptême de quelle maniére qu'elle ſoit adminiſtrée ne peut point par elle même nous donner le ſalut, comme St. Pierre l'inſinue, 1 Pier. III. 21. Ce qui conſtitue l'eſſence du Baptême c'eſt la participation à la mort de Chriſt, auquel la foi s'attache. C'eſt en effet par cette

mort

mort que nous avons été réconciliés & que nos dettes ont été païées: C'eſt par cette mort de Jéſus, & par la foi en lui, que nous trouvons grace devant Dieu; & l'aſſurance certaine nous en eſt donnée par le Baptême. C'eſt ainſi qu'il faut entendre ce que St. Pierre dit aux Juifs: *Que chacun de vous ſoit baptiſé au Nom de Jéſus-Chriſt, pour obtenir la rémiſſion de vos péchés & vous recevrés le don du ſaint Eſprit*, Act. II. 38. Lorsqu'Ananias dit à Saul: *Léve-toi, reçois le Baptême, & ſois lavé de tes péchés*, Act. XXII. 16. Lorsque St. Paul écrit aux Ephéſiens en ces termes: *Jéſus-Chriſt a aimé l'Egliſe & il s'eſt livré lui-même pour elle, afin qu'il l'a ſanctifiat, & il l'a purifiée par le Baptême d'eau & par ſa parole*, Eph. V. 25. 26. Ces hommes de Dieu n'ont pas voulu inſinuer que c'eſt à l'eau que cela doit être attribué. La foi regarde à Jéſus-Chriſt qui a répandu ſon ſang pour la rémiſſion de nos péchés. C'eſt lui qui nous aime & qui nous lave de nos péchés par ſon ſang, Apoc. I. 5. Et c'eſt le ſang de Chriſt qui purifie nos conſciences des oeuvres mortes, Hébr. IX. 14. Le Baptême y intervient comme une purification d'eau, par la parole, & qui étant joint à la parole de Dieu, nous eſt un ſceau, par lequel nous ſommes aſſurés de la Grace de Dieu dans le ſang de Jéſus, & de la rémiſſion des péchés acquiſe par ſon ſang & par ſa mort. C'eſt ainſi qu'il faut entendre les paroles que nous liſons, 1 Cor. I. 9-11. Ici l'Apotre, après avoir parlé des fornicateurs, des idolatres & d'autres gens ſemblables, dit enſuite aux Corinthiens: *C'eſt ce que quelques uns de vous ont été, mais vous avés été lavés, vous avés été ſanctifiés, vous avés été juſtifiés*, &c. c'eſt à dire, tout vous a été pardonné. Par quel moïen avoient-ils donc

été lavés? Le ſang de Jéſus-Chriſt le Fils de Dieu, en qui ils avoient cru, les rendoit nets de tout péché. Mais cette purification leur étoit confirmée & ſcellée par le Baptême d'eau & par la parole. C'eſt auſſi dans le même ſens que le Baptême eſt appellé un bain de régénération & de renouvellement par le ſaint Eſprit dans l'Epitre de St. Paul à Tite, Chap. III. 4. &c. où cet Apotre dit: *Lorsque Dieu notre Sauveur a fait paroître ſa bonté & ſon amour envers les hommes, il nous a ſauvés, non en conſidération d'aucunes oeuvres que nous euſſions faites, mais par le ſeul motif de ſa propre miſéricorde, en nous lavant dans le Baptême de la régénération, & en nous renouvellant par le ſaint Eſprit, lequel il a répandu abondamment ſur nous, par Jéſus-Chriſt notre Sauveur.*

La Régéneration, qui conſiſte en ce que nous ſommes faits enfans de Dieu, par la foi en Jéſus-Chriſt, eſt une oeuvre du ſaint Eſprit. Elle eſt inſéparablement accompagnée du Renouvellement, par lequel nous devenons de nouvelles créatures, par la foi au Seigneur Jéſus; & ce Renouvellement eſt auſſi une oeuvre de l'Eſprit de Dieu. Ainſi, lorsque par cette foi un homme eſt fait enfant de Dieu & une nouvelle créature, il eſt enſuite extérieurement lavé & baptiſé & ce Baptême eſt le bain de la Régénération & du renouvellement par le ſaint Eſprit. C'eſt par notre Seigneur Jéſus-Chriſt que Dieu répand abondamment ſon Eſprit ſur nous. Dieu nous ſauve par le Baptême; c'eſt à dire, par le Baptême, il ſcelle en nous le pardon des péchés, l'adoption & l'héritage de la vie éternelle, graces qui nous ſont accordées, non en conſidération de nos oeuvres, ou de notre dignité, mais uniquement pour l'amour de Jéſus-Chriſt & par la foi en lui. Dans le paſſage que nous

nous avons cité on voit la maniére dont le Pere, & le Fils & le ſaint Eſprit opèrent dans le Baptême de l'homme pécheur qui a conçu la foi au Seigneur Jéſus.

§. 140.

Nous avons encore quelques obſervations à faire ſur ce que St. Paul & St. Pierre ont dit touchant le Baptême. St. Paul écrivant aux Coloſſiens leur dit: *C'eſt en Jéſus-Chriſt*, ou par Jéſus-Chriſt, *que vous avés été circoncis d'une circonciſion qui n'eſt point l'ouvrage de la main des hommes, par le dépouillement du corps des péchés de la chair, qui eſt la circonciſion de Chriſt; étant enſevelis avec lui par le Baptême, en qui vous êtes auſſi reſſuſcités par la foi que produit ce Dieu qui l'a reſſuſcité des morts*, Col. II. 11. 12. Quant à St. Pierre, voici comme il en parle: *Le Baptême qui nous ſauve, ce n'eſt pas l'eau qui nettoie les ordures du corps, mais c'eſt l'alliance d'une bonne conſcience avec Dieu, par la réſurrection de Jéſus-Chriſt*, 1 Pier. III. 21. Il paroît évidemment par ces paſſages 1. que, ſous le nouveau Teſtament, Dieu ne demande pas moins la circonciſion du coeur, dont nous avons parlé §. 136. qu'il ne l'exigeoit ſous l'ancien Teſtament. Auſſi voit-on par les paroles de St. Paul que les Coloſſiens avoient reçu la circonciſion du coeur par le Baptême. 2. Il paroît de là, que l'intention de ceux qui recevoient le Baptême étoit celle-ci: Puiſque Chriſt eſt mort & qu'il a été enſeveli pour nous, & puiſque, par la foi, nous avons part au ſacrifice qu'il a offert pour nous; nous auſſi nous voulons mourir au péché, y renoncer de tout notre coeur, & noyer, pour ainſi dire, tout ce dont l'expiation lui a coûté tant de douleurs. 3. On voit

par ces paſſages que l'adminiſtration du Baptême étoit accompagnée de la commémoration de la réſurrection de Jéſus-Chriſt; c'eſt à dire, que les baptiſés formoient cette réſolution: Nous voulons auſſi dès à préſent reſſuſciter avec Chriſt, & commencer de vivre avec lui d'une vie nouvelle, dans la juſtice & dans la ſainteté qui lui eſt agréable. C'étoit là l'Alliance d'une bonne conſcience avec Dieu. Un homme peut ſe trouver dans le cas de pouvoir dire, à tel & tel égard, j'ai une bonne conſcience, c'eſt à dire, il ne me ſouvient pas qu'en cela je me ſois rendu coupable de péché. Mais quand on repaſſe tout le cours de ſa vie, quand on fait un ſérieux examen de ſes inclinations, de ſes déſirs, de ſes paſſions & de tout ce qu'on a fait & négligé, quand on confronte tout cela avec la parole & la volonté de Dieu; c'eſt alors qu'aucun homme ne peut être trouvé avoir une bonne conſcience. Il n'en eſt pas ainſi de nous, lorsque nous croïons en Jéſus-Chriſt, & que nous avons été baptiſés en ſon Nom; parce qu'alors nos péchés nous ſont tous pardonnés à la fois, & que nous ſommes adoptés pour enfans de Dieu. Alors la conſcience eſt calme & tranquile, elle ne nous accuſe & ne nous condamne plus; en un mot nous parvenons à avoir une bonne conſcience. Dès que nous avons obtenu cette bonne conſcience, par la foi, dans le ſaint Baptême, notre ſoin principal doit être de la conſerver fidélement. Nous la conſervons en effet, lorsque nous perſévérons dans la foi du Fils de Dieu & que nous avons toujours ſes Commandemens devant les yeux: Lorsque nous ne nous laiſſons point détourner de la Doctrine du Seigneur Jéſus: Lorsqu'attentifs aux inſtructions & aux mouvemens de ſon ſaint Eſprit, nous les ſuivons

avec

avec une obéiſſance filiale; lorsqu'enfin, malgré nos imperfections, nos différens manquemens, nos négligences, & nombre fautes, nous nous tenons toujours attachés à ce Sauveur, lequel nous pardonne chaque jour abondamment, pour l'amour du ſang qu'il a verſé pour nous. En un mot, partout où ſe trouve la rémiſſion des péchés, là eſt auſſi la vie, le ſalut & la bonne conſcience. Mais ſi quelqu'un donne dans le relachement, s'il détruit cette bonne conſcience, s'il perd de vue les commandemens de Jéſus, s'il ne ſe laiſſe pas conduire par le ſaint Eſprit, s'il ne perſiſte pas dans la doctrine de Jéſus-Chriſt, s'il ne ſe tient pas attaché à lui conſtamment; il perd l'aſſurance du ſalut, la paix s'éloigne de ſon ame, ſon propre coeur le condamne, & il fait naufrage quant à la foi; c'eſt à dire, qu'il s'égare du ſentier de la vérité, le ſaint Eſprit s'éloigne de lui, il eſt déchu de la Grace, il perd la foi. Voïés 1 Tim. I. 19.

§. 141.

L'uſage de *baptiſer les petits enfans*, quoiqu'il y ait de la diverſité dans la maniére de l'adminiſtrer, eſt généralement reçu dans la Chrétienté, ſi vous en exceptés les différens partis connus ſous le nom de Mennonites & Anabaptiſtes. Ce Baptême des enfans n'eſt ni expreſſément commandé, ni défendu dans l'Ecriture ſainte. Ceux qui penſent, qu'il ne faut point baptiſer les enfans, alléguent pour raiſon que Jéſus-Chriſt a ordonné à ſes Diſciples d'annoncer prémiérement l'Evangile, & enſuite de baptiſer ſeulement ceux qui y croiroient. Il faut, diſent-ils, que l'homme ait la foi avant qu'il ſoit permis de le baptiſer; or St. Paul dit: Comment croiront-

ront-ils en celui duquel ils n'ont point entendu parler? Puis donc que les enfans n'ont point entendu l'Evangile, ils ne peuvent point avoir la foi, & puisqu'ils n'ont pas la foi, ils ne doivent pas non plus être baptiſés.

Cette objection paroit d'abord ſpécieuſe; mais quand on fait attention à toutes les circonſtances, on découvre aiſément la raiſon pour laquelle la coutume de baptiſer les enfans eſt devenue ſi générale. Le tems auquel notre Sauveur envoïa ſes Diſciples par tout le monde, étoit celui où l'Egliſe chrétienne étoit encore à établir. Alors le Seigneur les inſtruiſoit ſur la maniére dont ils devoient commencer de raſſembler ſon Egliſe. Ils avoient donc à prêcher l'Evangile non ſeulement aux Juifs, mais encore aux païens; enſuite ils devoient baptiſer au Nom du Pere, & du Fils, & du ſaint Eſprit, ceux qui croiroient à cet Evangile. Ceux qui avoient été baptiſés s'uniſſoient enſemble, leur union formoit un troupeau de Chriſt, & tous ces troupeaux raſſemblés compoſoient l'Egliſe de Jéſus-Chriſt en général. Là, il falloit que la prédication précédat, que la foi ſuivit; enſuite de quoi le Baptême étoit adminiſtré.

Lorsque pluſieurs de ces Troupeaux de Chriſt, ou de ces Egliſes particuliéres, ſe furent formées, que ſe préſentoit-il à faire à l'égard des enfans? Comment devoit-on les regarder? St. Paul nous dit que les enfans ſont ſaints, dès que le Pere, ou la mere ſeulement, eſt du nombre des fidéles, ou des croïans, 1 Cor. VII. 14. Mais, dira-t-on, comment ſont-ils ſaints? Les enfans des fidéles ne ſont-ils pas de leur nature des créatures péchereſſes comme les autres? Le Sauveur ne dit-il pas que ce qui eſt né de la chair eſt chair? Cela eſt vrai; dans ce ſens & à cet égard, ils ne ſont point ſaints. Mais com-

comment le font-ils? Ils le font entant que, dès leur plus tendre enfance, ils appartiennent à ce peuple de la nouvelle Alliance que le Seigneur a mis à part pour être ſon héritage particulier lequel il a ſanctifié. Les enfans ſont auſſi en effet un bien qui appartient en propre à Jéſus-Chriſt, puiſqu'il les a rachetés, non par or, ou par argent, mais par ſon précieux ſang. Auſſi les enfans peuvent-ils être rendus participans du ſaint Eſprit dès les flancs de leurs meres, comme cela eſt dit expreſſément de Jean fils de Zacharie. La foi ne peut-elle pas ſe trouver dans le plus petit enfant? Rappellés-vous celui que le Sauveur plaça au milieu de ſes Diſciples & qu'il embraſſa, en diſant: *Celui qui reçoit un tel petit enfant en mon Nom, celui-là me reçoit*, Marc IX. 36. 37. Et immédiatement après il dit: *Si quelqu'un eſt une occaſion de ſcandale, ou de chute, à l'un de ces plus petits, qui croïent en moi, il vaudroit mieux pour lui qu'on lui eut attaché au cou une de ces meules qu'un ane tourne, & qu'on l'eut jetté au fond de la mer*, Matth. XVIII. 6. Lorsque St. Pierre parloit aux Juifs du Baptême qui eſt conféré en rémiſſion des péchés & du don du ſaint Eſprit que Dieu avoit promis, que leur dit-il touchant leurs enfans? Voici ſes paroles, *C'eſt à vous & à vos enfans qu'appartient la promeſſe*, Act. II. 39. Les enfans mâles des Iſraëlites n'étoient-ils pas circoncis le huitiéme jour; & par là reçus dans l'Alliance que Dieu avoit traitée avec Abraham & avec ſa poſtérité? Quand on apporta ſur les bras des petits enfans au Sauveur, afin qu'il les touchat, que dit-il à ſes Diſciples? *Laiſſés venir à moi les petits enfans & ne les en empêchés point, car c'eſt à tels qu'eſt le Royaume de Dieu*, Marc X. 13. 14.

Quand

Quand on raſſemble tout ce qui vient d'être allégué, on comprend aiſément comment il eſt arrivé que le Baptême des enfans eſt devenu d'un uſage univerſel dans l'Egliſe chrétienne. On peut même croire ſans en douter qu'il a été admis par une direction particuliére de Dieu, & que le ſaint Eſprit, qui n'a point ceſſé de conduire les Diſciples de Jéſus en toute vérité, leur a auſſi enſeigné que les enfans peuvent & doivent être baptiſés. Outre cela, quand un enfant eſt baptiſé au Nom du Pere, & du Fils & du ſaint Eſprit, peut-on penſer qu'il n'en reçoive pas une bénédiction? Quand une Egliſe du Seigneur Jéſus lui préſente & conſacre un enfant avec priéres & ſupplications, oſeroit-on ſoupçonner que c'eſt en vain qu'elle fait cela? Ne peut-on pas dire des enfans, avec St. Paul: *Vous tous qui avés été baptiſés en Jéſus-Chriſt, vous avés été revêtus de Jéſus-Chriſt?* Gal. III. 27. Si un enfant eſt revêtu de Chriſt, le Pere céleſte refuſera-t-il de le recevoir au nombre de ſes enfans, & le ſaint Eſprit dédaignera-t-il de le choiſir pour ſon Temple & d'y faire ſa demeure? Non aſſurément; au contraire cet enfant éprouvera la réalité de ces paroles de St. Paul: *Il nous a ſauvés en nous lavant dans le Baptême de la régénération & en nous renouvellant par le ſaint Eſprit, lequel il a répandu abondamment ſur nous par Jéſus-Chriſt notre Sauveur*, Tit. III. 5. 6.

§. 142.

Mais on doit ajouter ici les obſervations ſuivantes:

1. Puiſque le Baptême eſt une action ſainte, qui ſe fait au Nom du Pere, & du Fils & du ſaint Eſprit, on doit avoir grande attention de le célébrer d'une maniére digne d'une choſe de cette importance.

2. Dès

2. Dès que les enfans ſont baptiſés on doit apporter toute la fidélité poſſible à les élever pour le Sauveur, on doit avoir ſoin de les préſerver de tout ce qui pourroit être préjudiciable à leur coeur: de leur inſpirer du gout pour tout ce qui eſt bon & agréable à Dieu: De leur rappeller en mémoire l'Alliance que Dieu a daigné faire avec nous, & dans laquelle ils ont été reçus par le Baptême: De les exciter à mettre leur confiance en notre Pere céleſte qui les a adoptés pour enfans: De leur donner la connoiſſance de Jéſus-Chriſt, de ce qu'il a fait & ſouffert pour les racheter, & de ce qu'il a commandé à ſes Diſciples d'obſerver: De les accoutumer à s'approcher de lui avec une confiance filiale & à avoir ſouvent avec lui des entretiens de coeur, ſurtout dans leurs priéres: De les exhorter à être attentifs à la voix de l'Eſprit de Dieu qui nous remet en mémoire ce que le Sauveur a dit, &c.

3. Si les enfans ſe laiſſent aller au mal & entrainer dans le péché, — ce qui n'arrive hélas! que trop ſouvent — on doit, avec l'aſſiſtance de la grace, les ramener de leurs égaremens. On doit leur bien inſinuer que s'ils ſe convertiſſent de tout leur coeur, Dieu qui, de ſon coté, garde fidélement l'Alliance, eſt toujours prêt à la renouveller avec un homme qu'il a bien voulu y recevoir dans le St. Baptême.

Au reſte il eſt bien triſte de voir que tant de gens oublient & mépriſent l'Alliance dans laquelle ils ſont entrés avec Dieu par le Baptême, & que presque tous ceux qui ont été baptiſés dans leur enfance ſe livrent enſuite au péché & deviennent ainſi les eſclaves volontaires de l'Ennemi. C'eſt pourquoi un miniſtre de la Réligion dans la Chrétienté, s'il veut s'acquiter fidélement

ment de ſon miniſtère, ne doit point ceſſer d'exhorter les hommes à retourner à Jéſus-Chriſt & de les prier au Nom de Jéſus-Chriſt qu'ils ſe laiſſent réconcilier avec Dieu. Voïés §. 121. &c.

De la ſainte Cène.

§. 143.

Lorsque Dieu, touché des cris du peuple d'Iſraël qui gémiſſoit ſous le joug de la plus cruelle tyrannie, voulut le délivrer & le tirer par ſa main forte du païs d'Egypte, il lui commanda d'immoler & de manger l'Agneau paſcal. Avant de ſortir de ce païs de ſervitude, chaque famille devoit prendre un agneau ſans târe, l'égorger entre deux vêpres, c'eſt à dire, après trois heures du ſoir, arroſer de ſon ſang les linteaux de leurs portes, rotir cet agneau au feu, ne lui rompre aucun os, & enſuite le manger en entier, non avec du pain levé, mais avec du pain ſans levain. Il arriva alors, ſelon la parole que Dieu avoit fait annoncer par Moïſe à Pharaon, que l'Ange exterminateur parcourut à minuit tout le païs d'Egypte & qu'il fit mourir tous les prémiers-nés, tant des hommes que des animaux. Mais comme les Iſraëlites avoient eu ſoin de teindre du ſang de cet agneau les linteaux de leurs portes, ils furent tous épargnés, & il n'arriva aucun dommage, ni aux hommes, ni aux bêtes. Depuis ce tems-là ils étoient obligés de célébrer chaque année la fête de Pâques, en mémoire de leur ſortie de la ſervitude d'Egypte; c'eſt à dire, qu'ils devoient égorger l'Agneau Paſcal, pour ſe ſouvenir que, par ſon ſang, ils avoient été

été préſervés de l'Ange deſtructeur: Ils devoient le rotir au feu & le manger avec des pains ſans levain; toutefois, ſans qu'il fût permis, à aucun incirconcis d'en manger avec eux, Exode XII. 3. &c.

Quand on fait attention à toutes les circonſtances qui devoient accompagner l'immolation de l'Agneau Paſcal, il ne paroit nullement douteux que cet Agneau n'ait été un type & une figure de notre Seigneur Jéſus-Chriſt. St. Paul met cette vérité hors de tout doute, lorſqu'il dit: *Nous avons auſſi un Agneau Paſcal, qui eſt Chriſt, ſacrifié pour nous: C'eſt pourquoi célébrons la fête, non avec le vieux levain, ni avec du levain de malice & de méchanceté, mais avec les pains ſans levain de la ſincérité & de la vérité*, 1 Cor. V. 7. 8.

Revenons pour un inſtant à la ſortie des Iſraëlites hors d'Egypte. Certainement c'étoit une affaire importante & digne de Dieu, qu'il ait bien voulu tirer de l'eſclavage & mettre en liberté un peuple ſi nombreux, ſavoir ſix cens mille hommes, avec leurs femmes, leurs enfans, leurs beſtiaux & tous leurs biens meubles; & cela, par le miniſtère de ſon ſerviteur Moïſe, lequel oſa ſe préſenter devant le puiſſant Roi Pharaon, & le ſommer au Nom de Dieu de laiſſer ſortir ce peuple de ſon Roïaume. Ici l'Eternel ne faiſoit pas moins éclater ſa bonté & ſa vérité, que ſa puiſſance & ſa juſtice. Je dis, ſa vérité, parce qu'il avoit promis à Abraham qu'il délivreroit ſes deſcendans qui, pendant quatre cens ans, ſeroient maltraités & réduits à une dure ſervitude, Gen. XV. 13. 14. Je dis ſa Bonté, car il dit à Moïſe: *J'ai très-bien vû l'affliction de mon peuple qui eſt en Egypte, & j'ai oüi le cri qu'ils ont jetté à cauſe de leurs exacteurs, car j'ai connu leurs douleurs*, Exode III. 7.

Il y fit éclater ſa Juſtice en puniſſant les Egyptiens de la cruauté & de la tyrannie tout à fait inhumaine qu'ils avoient exercée ſur le peuple d'Iſraël, Exod. I. & II. Enfin ſa Puiſſance y parut avec le plus grand éclat; car quoi de plus frappant que les Jugemens qui fondirent ſur les Egyptiens & les prodiges inouïs que Dieu fit par l'organe de Moïſe?

§. 144.

La délivrance que Dieu accorda au peuple d'Iſraël, en le tirant de la ſervitude d'Egypte, étoit avec raiſon regardée par les fidéles de l'ancien Teſtament comme une grace tout à fait ſinguliére; de là vient qu'ils en faiſoient continuellement mention dans leurs Cantiques, comme on peut le voir dans les Pſaumes de David. Il faut pourtant avouer que ce bienfait étoit incomparablement moins grand que celui que Dieu nous a accordé par la Rédemption opérée par Jéſus-Chriſt. Le prémier ne regardoit que le peuple d'Iſraël, mais le ſecond s'étend ſur tout le genre humain. Par la prémiére délivrance, les Iſraëlites furent affranchis de l'eſclavage ſous lequel le Roi Pharaon les retenoit. Par la ſeconde, tous ceux qui veulent ſe laiſſer affranchir ſont entiérement déchargés & allibérés du joug inſupportable & de la malheureuſe tyrannie de Satan & du péché. Le Médiateur, par l'entremiſe duquel ſe fit la prémiére délivrance, étoit Moïſe, un fidéle ſerviteur dans la maiſon de l'Eternel. Le Médiateur, par lequel le grand ouvrage de la Rédemption a été exécuté, eſt Jéſus-Chriſt, vrai homme & en même tems, Seigneur du Ciel & de la terre, auſſi bien que de toutes les choſes qui y ſont. Il fallut pluſieurs grands miracles, & il en couta la vie à bien des mil-

milliers d'hommes avant que le peuple Juif fût mis en parfaite liberté. L'oeuvre de la Rédemption n'a pas moins coûté que la vie à Jéſus-Chriſt le Fils de Dieu. Lors de la prémiére délivrance on immola un grand nombre d'Agneaux & on arroſa les linteaux des portes de leur ſang pour que l'Ange deſtructeur paſſât outre. Après la Rédemption opérée par Jéſus-Chriſt l'Agneau innocent & ſans tache, lorsque nous croïons en lui, ſon ſang nous met en ſureté contre la puiſſance de la mort, contre le Démon & tous ſes ſuppôts.

Ainſi que, par la délivrance du peuple d'Iſraël, Dieu manifeſta ſa vérité, ſa bonté, ſa puiſſance & ſa juſtice; de même a-t-il fait éclater, & cela d'une maniére beaucoup plus glorieuſe, ſa Sageſſe, ſa juſtice, ſa miſéricorde, ſa vérité & ſa puiſſance, dans l'oeuvre de la Rédemption opérée par la mort de Jéſus-Chriſt. Il a ſignalé ſa Sageſſe, en ce que, pour ſauver tant de millions d'hommes de la mort éternelle qu'ils avoient méritée, & pour leur procurer une vie éternellement heureuſe, il a trouvé un moïen qui ne ſeroit jamais venu dans la penſée d'aucune créature. Sa Juſtice a été manifeſtée, en ce que, Jéſus-Chriſt s'étant chargé des péchés du monde, il a fait tomber ſur lui toutes les peines que nous aurions dû ſubir; & parce qu'il étoit le Fils de Dieu, cela a été réputé, dans le Jugement de Dieu, être autant valable pour nous, que ſi nous-mêmes nous avions tous été punis de mort. La Miſéricorde de Dieu brille dans l'oeuvre de la Rédemption avec d'autant plus d'éclat, que c'eſt par pure compaſſion, par une grace & une charité tout à fait gratuite, qu'il a ouvert les portes de la vie à des créatures humaines qui ne l'ont nullement méritée, qui en ſont totalement indignes, que

dis-je? qui ne ſe ſont pas même aviſés de l'en prier. Sa Vérité ne s'y manifeſte pas avec moins d'éclat, car en Chriſt, & par Chriſt, ont été ponctuellement accomplies toutes les divines Promeſſes touchant la Semence de la femme qui devoit briſer la tête du ſerpent, & celles qui avoient été faites à la ſemence d'Abraham, dans laquelle toutes les nations de la terre devoient être bénites. La Puiſſance de Dieu s'eſt déployée d'une maniére beaucoup plus merveilleuſe dans l'oeuvre de la Rédemption qu'elle ne l'avoit fait en délivrant le peuple d'Iſraël de la ſervitude d'Egypte. En effet, qu'eſt-ce que le Rédempteur a fait? Il a, par ſa mort, détruit la puiſſance de celui qui avoit l'empire de la mort, ſavoir du Diable, & il a racheté ceux qui, par la crainte de la mort, étoient toute leur vie retenus dans la ſervitude, Hébr. II. 14. 15. C'eſt par ſa mort qu'il a poſé le fondement de notre Rédemption & de notre délivrance de la puiſſance des ténébres. Dès lors tout eſclave du Démon & du péché, quand il eſt las de porter ce joug, & qu'il déſire d'en être affranchi; quand pour cela il s'adreſſe au Sauveur & le prie de ſe démontrer envers lui comme un vrai Sauveur, tel qu'il l'eſt en effet de tout le monde; ce pauvre eſclave, dis-je, ſera délivré, par la puiſſance du Seigneur Jéſus, de celle de l'ennemi, & par la même puiſſance divine, il ſera préſervé & gardé pour la vie éternelle.

De même donc que Dieu a jugé néceſſaire d'inſtituer l'agneau Paſcal pour être une commémoration de la délivrance du peuple d'Iſraël & de ſa ſortie d'Egypte; c'eſt auſſi par un effet de ſa Sageſſe & de ſon amour pour les hommes, qu'il a bien voulu établir une commémoration de ſa mort, par laquelle il nous a réconciliés & acquis

acquis la vie; c'est à dire, instituer la sainte Cène, de laquelle nous avons maintenant à parler.

Voici les termes dans lesquels l'Ecriture sainte parle de cette Institution: *Le Seigneur Jésus, la nuit dans laquelle il fut trahi, prit du pain, & ayant béni Dieu, il le rompit & le donna à ses Disciples, en disant: Prenés, mangés, ceci est mon corps qui est donné pour vous, faites ceci en mémoire de moi. De même, après qu'ils eurent mangé, il prit aussi la coupe, & ayant rendu graces il la leur donna, disant: Buvés-en tous, ceci est mon sang, le sang de la nouvelle Alliance, qui est répandu pour vous & pour plusieurs, pour la rémission des péchés, toutes les fois que vous en boirés, faites ceci en mémoire de moi*, Matth. XXVI. 26-28. Marc XIV. 22-24. Luc XXII. 19. 20. 1 Cor. XI. 23-25.

§. 145.

Nous voïons d'abord par ces paroles, que c'est notre Seigneur & Sauveur lui-même qui a institué la sainte Cène, & qui en a fait un don & un leg à ses Disciples. En même tems nous voïons qu'il l'a établie dans l'intention qu'elle fut célébrée en mémoire de lui. St. Paul nous confirme dans cette créance quand il dit: *Toutes les fois que vous mangerés de ce pain & que vous boirés de cette coupe, vous annoncerés la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne*, 1 Cor. XI. 26.

Déja avant que notre Sauveur instituat la sainte Cène, il avoit parlé à Capernaüm de sa chair comme d'une viande & de son Sang comme d'un breuvage, Jean VI. 51-57. Les gens qu'il avoit pour auditeurs étoient, d'un côté ses Disciples, & de l'autre, c'étoit une multitude de Juifs qu'il avoit enseigné le jour précédent dans une soli-

tude près de Tibérias; en même tems il avoit guéri leurs malades & les avoit tous rassasiés miraculeusement, Matth. XIV. 13. &c. Jean VI. 5. &c. ils étoient au nombre de cinq mille hommes, sans compter les femmes & les enfans. Toute cette troupe de gens fut rassasiée au moïen de cinq pains d'orge & d'une couple de petits poissons que le Seigneur aïant pris sur ses mains, les bénit, les rompit & les fit présenter à ce peuple qui s'étoit assis par bandes, pour que personne ne fut oublié. Après qu'ils eurent été rassasiés & qu'on eut rempli douze corbeilles des morceaux qui restèrent, ils conçurent le dessein de le faire Roi, parce qu'ils commençoient à croire qu'il étoit le Messie. Cela engagea le Seigneur à se retirer à l'écart; & comme il étoit retourné à Capernaüm, les Juifs qui le cherchoient, s'y allérent trouver. Lorsqu'il les vit, il leur fit entendre que ce n'étoit pas tant à cause du pain dont il les avoit rassasiés, qu'ils devoient le suivre, qu'à cause des miracles qu'il avoit fait en leur présence. Eux, irrités de ce reproche lui dirent: *Quels Signes fais-tu, pour que nous les voïons & que nous croïons en toi? Que fais-tu de miraculeux? Nos peres ont bien été nourris & rassasiés de Manne dans le désert*, Jean VI. 30. 31. Ce discours fournit au Sauveur l'occasion de parler de lui-même, comme d'un pain de vie descendu du ciel, & de leur dire qu'il étoit le pain dont il falloit se nourrir si l'on vouloit vivre éternellement. Il s'expliqua plus clairement encore là-dessus, en leur disant: *Le pain que je vous donnerai, c'est ma chair, laquelle je donnerai pour la vie du monde*, Jean VI. 51. A quoi il ajoute: *Ma chair est une véritable viande, & mon sang est un véritable breuvage*, v. 55. Que dit en même tems le Seigneur

touchant

touchant le manger & le boire de ſa chair & de ſon ſang? Voici ſes paroles: *Celui qui mange ma chair, & qui boit mon ſang, a la vie éternelle, & je le reſſuſciterai au dernier jour*, Jean VI. 54. Et plus bas: *Celui qui mange ma chair, & qui boit mon ſang, celui-là demeure en moi, & moi en lui*, v. 56. Ce qu'il dit ici de ſa chair & de ſon ſang, il l'attribue auſſi à la foi en lui, car il dit dans le même Chapitre: *C'eſt ici la volonté de celui qui m'a envoïé, que quiconque contemple le Fils & croit en lui, ait la vie éternelle, & je le reſſuſciterai au dernier jour*, Jean VI. 40. voïés auſſi Jean III. 16. 36. *Chriſt*, dit St. Paul, *habite dans nos coeurs par la foi*, Eph. III. 17. *C'eſt par la foi que nous nous revêtons de Chriſt & que nous ſommes en lui*, Gal. III. 26. 27.

D'après cela on ne peut plus douter que, par le manger & le boire de la chair & du ſang de Jéſus-Chriſt, dont il eſt parlé, dans le paſſage allégué, il ne faille entendre la jouïſſance qu'on a de lui, par la foi. Par cette foi nous ſommes rendus participans du ſacrifice qu'il a offert pour nous, lorsque par amour pour nous, il a enduré dans ſon ſacré corps les peines les plus cruelles de la mort & répandu ſon ſang pour la rémiſſion des péchés. Nous en obtenons la jouïſſance lorsque, dans le ſentiment de notre état de miſére & de péché, nous recevons, embraſſons & nous approprions cet Agneau immolé pour notre réconciliation, ce corps navré à mort pour nous, & ce ſang répandu pour nos péchés, avec une faim & une ſoif ſemblable à l'envie qu'un homme affamé & altéré a de manger & de boire. Tout cela, dis-je, ſe fait par la foi; & c'eſt ainſi que nous mangeons la chair & que nous buvons le ſang de Jéſus-Chriſt. La participation actuelle au ſacrifice Propitiatoire du Sau-

ne peut être exprimée avec plus d'énergie qu'il l'a fait lui-même. Il en parle dans des termes ſi clairs & ſi précis, que tout homme qui s'examine bien lui-même peut aiſément voir s'il en a fait l'heureuſe expérience, & s'il la fait encore tous les jours. Il ſuffit de dire que notre Seigneur Jéſus-Chriſt eſt véritablement le pain de Dieu, ce pain deſcendu du ciel qui donne la vie au monde, Jean VI. 33. C'eſt lui-même qui a dit: *Je ſuis le pain de vie; celui qui vient à moi n'aura plus jamais faim, & celui qui croit en moi n'aura plus jamais ſoif*, Jean VI. 35. Cela ne prouve-t-il pas évidemment que, croire en lui, c'eſt réellement, manger & boire? Ce qui doit achever de nous en convaincre, ſont ces autres paroles du Seigneur: *En vérité, en vérité je vous le dis, celui qui croit en moi a la vie éternelle.* Cela étant, qui ne reconnoitra ici l'extrême beſoin que nous avons de faire de ce pain de vie notre nourriture journaliére, & de demander chaque jour que nos ames en ſoient repûes?

§. 146.

Les paroles ſur leſquelles l'inſtitution de la ſainte Cène eſt fondée, ſont celles que le Fils de Dieu a prononcées lui-même, quand il a dit: *Prenés, mangés, ceci eſt mon corps: Prenés, buvés, ceci eſt mon ſang.* A cela il ajoute: *Toutes les fois que vous mangerés de ce pain; toutes les fois que vous boirés de cette Coupe, faites le en mémoire de moi.* Il s'agit donc ici d'une jouïſſance myſtérieuſe du corps & du ſang de Jéſus-Chriſt; c'eſt à dire, que quand on participe à la ſainte Cène, d'une maniére conforme à l'intention de Chriſt, la participation au pain & au vin eſt accompagnée de la participation

tion au corps & au ſang de Jéſus; & cela, d'une maniére incompréhenſible, & par conſéquent inexprimable. C'eſt ce que St. Paul a voulu inſinuer, quand il a dit: *La coupe de bénédiction, que nous béniſſons, n'eſt-elle pas la communion au ſang de Jéſus-Chriſt? Le pain que nous rompons, n'eſt-il pas la communion au corps de Jéſus-Chriſt?* 1 Cor. X. 16. Il veut dire par là; que la participation à la ſainte Cène eſt véritablement & réellement une communion au corps & au ſang de Chriſt. Auſſi vrai donc que nous mangeons le pain de bénédiction, auſſi vrai eſt-il que nous ſommes rendus participans du corps de Chriſt; & auſſi vrai que nous buvons le vin de bénédiction; auſſi vrai eſt-il que nous ſommes rendus participans du ſang de Chriſt. Nous mangeons & nous buvons; en participant à l'un, nous participons à l'autre, nous avons la jouïſſance de l'un comme de l'autre; c'eſt pourquoi le Sauveur dit: *Prenés, mangés, ceci eſt mon corps: Prenés, buvés, ceci eſt mon ſang.* Lors donc que nous ne nous approchons pas indignement de la ſainte Cène, nous ne devons pas moins attendre du Seigneur que ce qu'il a promis en St. Jean Chap. VI. à ceux qui mangent ſa chair & qui boivent ſon ſang, hors de la participation à la ſainte Cène. La raiſon de cela eſt, que notre cher Seigneur a attaché une Grace particuliére à la ſainte Cène, & qu'en l'inſtituant, il a voulu donner un repas de fête à ſon Egliſe.

Il faut pourtant bien faire attention ici, que la ſainte Cène n'a pas été inſtituée & ordonnée pour les incrédules mais pour les croïans. Comme autrefois il n'étoit permis à aucun incirconcis de manger de l'Agneau Paſcal, §. 143. De même la participation à la ſainte Cène doit être interdite à tout homme non-baptiſé. Cependant

lorsqu'un homme, après avoir reçu le baptême, se trouve avoir violé l'Alliance d'une bonne conscience avec Dieu, & être devenu un esclave du Démon & du péché, il faut qu'il commence par se convertir de tout son cœur à Dieu, avant que d'oser participer à la Cène du Seigneur. Mais aussi lors même qu'il est converti, il ne doit point s'approcher de la sainte Cène, sans avoir auparavant lavé & blanchi ses vêtemens dans le Sang de l'Agneau.

§. 147.

C'est pour nous faire sentir l'importance & la nécessité de cette préparation que St. Paul dit: *Que chacun donc s'éprouve soi-même, & qu'après cela il mange de ce pain, & boive de cette coupe*, 1 Cor. XI. 28. Cette épreuve, ou cet examen de nous-mêmes, ne doit pourtant pas être restreint au tems où nous nous proposons d'aller à la sainte Cène; nous devons le faire chaque jour; car après même que par la grace puissante de Jésus-Christ nous avons été affranchis de la Domination du péché, nous sommes toujours des pauvres créatures pécheresses & demeurons telles jusqu'à notre fin, de sorte que tous les jours nous nous trouvons des défauts, nous commettons des fautes & nous restons en arriére à l'égard de bien des choses qui nous sont commandées. C'est ce que nous avons besoin journellement de reconnoître devant notre Dieu, & en même tems, de lui en demander pardon & d'implorer sa Grace toujours de nouveau. Mais cet examen si nécessaire ne l'est jamais tant que lorsque nous nous proposons de participer à la sainte Cène; & comme l'amour & l'estime de nous-mêmes, auquel nous sommes plus ou moins portés, nous fait aisément croire que nous sommes meilleurs que nous ne

le ſommes en effet, nous avons ſujet de prier le Seigneur qu'il nous éclaire de ſa lumiére afin que nous parvenions à nous bien connoitre nous-mêmes. C'eſt ainſi que David le prioit quand il diſoit: *O Dieu fort, ſonde mai & conſidére mon coeur: Eprouve moi & conſidére mes diſcours & mes voïes*, Pſaume CXXXIX. 23. 24. St. Paul exhorte particuliérement les Corinthiens à cet examen parce qu'ils n'avoient pas bien peſé l'importance de la ſainte Cène & qu'il s'étoit gliſſé pluſieurs abus dans la célébration de ce divin repas. De là vient que pluſieurs d'entre eux en avoient été châtiés, que quelques uns avoient été affligés de maladies & d'autres punis de mort. Et c'eſt ce qui donna occaſion à cet Apotre de leur dire: *Si le Seigneur nous châtie, c'eſt afin que nous ne ſoïons point condamnés avec le monde*, 1 Cor. XI. 32. S'ils ſe fuſſent jugés eux mêmes, s'ils euſſent bien recherché ce qu'il y avoit de mauvais chés eux, pour le reconnoitre devant Dieu & pour le retrancher du milieu d'eux, ſous l'aſſiſtance de ſa Grace, ils n'auroient point été jugés, le Seigneur n'auroit pas exercé envers eux une diſcipline ſi ſévére.

La prémiére choſe que doit faire tout homme qui a deſſein d'aller à la ſainte Cène eſt, d'examiner s'il eſt bien vrai qu'il ſe ſoit converti de tout ſon coeur à Dieu? *Examinés-vous vous-mêmes*, dit l'Apotre, *pour voir ſi vous êtes dans la foi; éprouvés-vous vous-mêmes*, 2 Cor. XIII. 5. car tant que quelqu'un en eſt encore deſtitué, il n'eſt du tout point en état de participer à la Cène du Seigneur, voïés §. 146.

Dans le tems même que nous ſommes réellement convertis, nous devons auſſi examiner ſi nous ſommes ſains dans la foi? Si notre eſpérance eſt uniquement

fondée

fondée sur Jésus-Christ? Ou si, à quelques égards, nous nous fondons sur nos qualités ou sur nos oeuvres? Nous devons nous examiner, selon la doctrine de Jésus-Christ & de ses Apotres sur nos dispositions envers Dieu; si nous vivons actuellement dans une liaison & un commerce intime de coeur avec Jésus-Christ? Si nous avons pour notre Pere céleste un coeur rempli d'une confiance filiale? Si nous nous laissons instruire, conduire & gouverner par le saint Esprit? Si nous crucifions la chair avec ses désirs & ses convoitises? Si nous avons toujours devant les yeux Jésus souffrant & mourant pour nous; & si notre coeur trouve la vie dans cette contemplation? S'il est bien vrai que nous appartenons en entier au Sauveur, & que nous aimons notre Dieu de tout notre coeur, de toute notre ame, de toute notre pensée & de toutes nos forces? Si nous sommes contens dans l'état où il lui a plus de nous mettre & de marcher dans les voïes par lesquelles il nous conduit? Si pour toutes choses nous rendons graces à Dieu notre Pere par Jésus-Christ notre Seigneur? Si nous prions avec foi & avec fidélité tant pour nous que pour notre prochain? Si nous faisons un bon usage du tems, & si nous remplissons les devoirs de notre vocation d'une maniére conforme à l'intention du Seigneur? Si nos discours sont agréables à Dieu & utiles au prochain? Si nous gardons fidélement les commandemens de Jésus-Christ, qu'il ne doit pas nous suffire de savoir, mais que nous devons observer fidélement? Si nous aimons notre prochain, & même nos ennemis, comme nous-mêmes? Si nous sommes portés d'inclination à leur aider & à leur rendre service? si, conformément à la parole du Seigneur, il est plus heureux pour nous de donner, que de recevoir? S'il

y a en nous le même ſentiment que celui qui étoit en Chriſt, c'eſt à dire, que nous conſentions volontiers à être pauvres & peu eſtimés? Si ce qui concerne notre prochain nous tient autant à coeur que ce qui nous intéreſſe nous-mêmes? Si nous ſommes fondés dans une eſpérance vive du ſalut éternel, & s'il ſe trouve en nous un déſir de déloger pour être avec Chriſt notre Seigneur? Tels ſont, entr'autres, les points qu'un Chrétien doit prendre en conſidération & ſur leſquels il doit s'examiner. Pour peu qu'il y faſſe attention, il trouvera bientot mille ſujets d'avoir honte devant Dieu & de s'humilier profondément à ſes pieds. Mais alors, de quel prix infini n'eſt pas pour nous la mort & le ſang de Jéſus-Chriſt, & qu'elle conſolation n'y trouvons-nous pas, puiſque c'eſt de là que nous vient la grace & la rémiſſion?

Il demeure donc vrai que, par nous-mêmes, nous ne ſommes pas dignes de participer à la ſainte Cène du Seigneur. Car qu'eſt-ce que l'homme, qu'a-t-il, & que peut-il faire de bon? Hélas! tout n'eſt que miſére. Mais quand, par la foi, nous ſommes devenus enfans de Dieu & membres de Chriſt, alors, pour l'amour de lui & à cauſe du ſang qu'il a répandu pour nous, nous ſommes réputés dignes de participer à ce ſacré repas & nous oſons en toute confiance nous approcher de la Table du Seigneur. En un mot, nous ſommes admis à la ſainte Cène, comme nous le ſommes au ſalut éternel, c'eſt à dire, par pure Grace, ſans que, de notre coté, il y ait aucun mérite ni dignité.

§. 148.

Il nous reſte encore quelque choſe à dire touchant la bénédiction qui nous revient de la participation à la ſainte

ſainte Cène. Cette bénédiction n'eſt aſſurément pas peu abondante. Quand un pauvre pécheur repentant eſt attaché au Seigneur Jéſus par la foi; Quand, après un ſérieux examen de lui-même il médite ſur la mort que le Sauveur a ſoufferte pour nous & ſur le précieux ſang qu'il a répandu pour nous rançonner; Quand il eſt vivement pénétré du ſentiment de ſa miſére & de toutes ſes grandes défectuoſités, & en même tems animé d'une confiance filiale que le Seigneur daignera le bénir par la communion à ſon corps & à ſon ſang: Enfin, quand dans ces diſpoſitions il communie conformément à la parole & au commandement de Jéſus-Chriſt, il ne ſe peut qu'il n'en reçoive une réelle bénédiction. C'eſt ce que ne peut pas ſe promettre un homme qui aime encore le péché, qui en eſt encore eſclave, qui ne s'eſt point converti à Dieu, ou s'il s'eſt converti, qui donne encore entrée dans ſon coeur à des choſes odieuſes au Seigneur, qui ne les reconnoît pas, ne s'en repent pas, & n'y renonce pas; ſi cet homme là oſe, dans ces mauvaiſes diſpoſitions, s'approcher de la Table du Seigneur, il peut compter qu'il en recevra plutot du dommage que de la bénédiction. Cependant, quand nous diſons cela, nous ne doutons pas que Dieu, par un effet de ſa miſéricorde & de ſa grande patience, n'ait égard à l'ignorance de pluſieurs mille hommes qui ne ſavent ce qu'ils font. Quant à ceux qui ont une vraïe foi, on peut dire que chaque communiant reçoit, dans la ſainte Cène, un nouveau ſceau de la rémiſſion de ſes péchés; & cela, parce qu'il participe réellement au corps qui a été livré pour nous & au ſang qui a été répandu pour nous en rémiſſion des péchés.

Il y a plus encore; toutes les fois que nous allons à la ſainte Cène dans des diſpoſitions convenables, nous

entrons

entrons par là dans une union toujours plus étroite avec notre Seigneur & Sauveur. Il nous en aſſure lui-même, quand il dit: *Celui qui mange ma chair & qui boit mon ſang, celui-là demeure en moi, & moi en lui*, Jean VI. 56. Cette union avec Chriſt fait en même tems la baſe & le maintien de la communion que les fidéles ont entre eux, comme St. Paul nous l'inſinue par ces paroles: *Bien que nous ſoïons pluſieurs, nous ne ſommes qu'un ſeul pain & un ſeul corps, parce que nous participons tous à un même pain*, 1 Cor. X. 17. Quand un homme prend une nourriture ſaine & ſucculente, tous les membres de ſon corps en jouïſſent, tous en ſont fortifiés. Il en eſt de même d'une Société de vrais Chrétiens. Quand cette Société, qui forme un corps, mange de ce pain myſtique, qui eſt Jéſus-Chriſt, tous les membres de ce corps en ont, l'un comme l'autre, la jouïſſance. De là vient que la ſainte Cène eſt appellée la *ſainte Communion*, & c'eſt à juſte titre qu'on lui donne ce nom. En effet, le ſaint Eſprit nous y enſeigne combien nous devons eſtimer & aimer nos freres & nos ſoeurs en Chriſt. C'eſt par un effet du grand amour qu'il a pour chacun d'eux qu'il s'eſt livré à la mort: c'eſt à un chacun d'eux qu'il donne ſa chair pour nourriture & ſon ſang pour breuvage. Lorsqu'en célébrant la ſainte Cène nous nous repréſentons que Jéſus le Fils de Dieu s'eſt livré à la mort pour nos péchés & que le ſaint Eſprit nous en donne une impreſſion vivante dans nos coeurs, cela y allume le feu d'un nouveau zéle qui nous porte à mourir entiérement au péché pour ne plus vivre qu'à Jéſus-Chriſt. La jouïſſance autant réelle que myſtérieuſe de ſa chair & de ſon ſang, dans la ſainte Cène, nous eſt auſſi un fortifiant efficace qui nous ex-

cite puiſſamment à mortifier en nous tout ce qui eſt contraire à l'intention de Chriſt, & à nous appliquer à tout ce qui eſt conforme à ſon image & à ſa volonté. C'eſt de quoi il ſera parlé plus amplement ci-après.

Lorsque le Sauveur dit: *Celui qui mange ma chair & qui boit mon ſang a la vie éternelle, & je le reſſuſciterai au dernier jour*, Jean VI. 54. on voit par là que, par la ſainte Cène les vrais croïans reçoivent une nouvelle aſſurance de la vie éternelle & d'une heureuſe réſurrection. C'eſt ainſi que le Seigneur Jéſus prouve qu'il eſt le ſecond Adam, qui répare & rétablit tout ce qui a été gaté & perdu par le péché du prémier homme, & qu'en même tems il eſt véritablement un Eſprit vivifiant, comme St. Paul l'appelle 1 Cor. XV. 44. Puis donc que, dans la ſainte Cène, le ſaint Eſprit glorifie d'une façon particuliére la mort de notre Seigneur Jéſus-Chriſt & la réconciliation faite par ſon ſang: Et puiſqu'en mangeant ſa chair & en buvant ſon ſang, nous y participons d'une maniére ſi intime, notre ame ne peut manquer d'en être remplie d'une vive eſpérance du ſalut éternel. Alors nous nous diſons à nous-mêmes: Si Jéſus notre Sauveur s'eſt livré à la mort afin de nous faire parvenir à la vie éternelle; & ſi, après nous avoir attirés à lui, il nous admet, par la jouïſſance de ſon corps & de ſon ſang, à une participation ſi intime au ſacrifice qu'il a offert pour nous; pourrions-nous douter qu'il veuille nous reſſuſciter pour la vie éternelle & nous y introduire par Grace?

Cela étant, un pauvre pécheur qui, par la foi en Jéſus-Chriſt, a été fait enfant de Dieu & qui reçoit tant de bienfaits dans la ſainte Cène, ne peut ſe diſpenſer d'y faire la commémoration de la mort du Seigneur, comme de

de l'unique cauſe de toutes les graces dont il eſt ſi abondamment comblé. Son coeur en eſt fondu d'amour, & il eſt ſi pénétré de reconnoiſſance, qu'il ne peut s'empêcher de la faire éclater par ſa bouche. C'eſt ce qu'il fait auſſi toutes les fois qu'il a le bonheur d'être admis à la Table du Seigneur; & c'eſt ce qui s'obſervera conſtamment dans l'Egliſe de Chriſt, juſques à ce qu'il vienne.

De la Sanctification.

§. 149.

L'amour ineffable de Jéſus-Chriſt, qui l'a porté à donner ſa vie & à répandre ſon Sang pour nous; amour qui ſe renouvelle & ſe fait ſi heureuſement ſentir dans nos coeurs chaque fois que nous participons à la ſainte Cène; cet amour inépuiſable eſt un motif bien puiſſant pour nous exciter à une reconnoiſſance ſans bornes, à nous dépouiller de tout ce qu'il y a en nous qui pourroit lui déplaire, & à nous appliquer à tout ce que ſon coeur aime. Cette matiére nous conduit naturellement à traiter ici celle de la Sanctification.

Il faut d'abord obſerver que, dans l'Ecriture ſainte, le terme de *Saint* n'eſt pas toujours emploïé de la même maniére ni toujours dans le même ſens. Sous l'ancien Teſtament on appelloit Saint tout ce qui étoit deſtiné & conſacré à Dieu, tout ce qui étoit ſéparé de l'uſage commun & ordinaire & qui étoit réſervé pour le Seigneur, tout ce qui lui appartenoit comme un bien propre & particulier; enfin tout ce qui lui étoit préſenté comme un Don & comme une offrande. C'eſt ainſi,

par exemple, que Moïſe dit au peuple d'Iſraël: *Tu es un peuple ſaint à l'Eternel ton Dieu; l'Eternel ton Dieu t'a choiſi, afin que tu lui ſois un peuple précieux d'entre tous les peuples qui ſont ſur l'étendue de la terre*, Deut. VII. 6. C'eſt auſſi le même ſens qu'il convient de donner à ce terme dans le commandement que Dieu donna à Moïſe, lorſqu'il lui dit: *Sanctifie moi tout premier-né, tant des hommes que des bêtes, car ils ſont à moi*, Exod. XIII. 2. C'eſt encore de cette maniére que l'on ſanctifioit les maiſons au Seigneur, Levit. XXVII. 14. l'argent, 2 Rois XII. 4. les tréſors, 1 Chron. XXVII. 20. les boeufs & les brebis, 2 Chron. XXIX. 33.

Quand St. Paul dit: *Toute créature de Dieu eſt bonne, & rien n'eſt à rejetter, pourvu que l'on en uſe avec actions de graces; parce que tout eſt ſanctifié par la parole de Dieu & par la priére*, 1 Tim. IV. 4. 5. Ces paroles de l'Apotre ſont rélatives à la différence des viandes pures & impures, qui avoit lieu ſous l'ancien Teſtament. Cette différence eſt entiérement abolie, depuis que l'ancien Teſtament a eu ſon accompliſſement & qu'il eſt parvenu à ſa fin. De là vient qu'un poiſſon, ou une autre créature que les fidéles mangent avec actions de graces, & qu'ils béniſſent par la parole de Dieu & par la priére; eſt pour eux une viande pure, quoi qu'elle ait été autrefois défendue comme impure au peuple d'Iſraël.

En ſecond lieu, le terme de *Saint*, & de *ſanctifier*, eſt auſſi pris, dans le nouveau Teſtament, dans un ſens ſi étendu, que tous ceux qui ſe trouvent en liaiſon avec l'Egliſe du Seigneur Jéſus, ſont compris ſous cette dénomination; & cela, ſans aucune diſtinction. C'eſt ainſi, par exemple, que St. Pierre, écrivant aux Elûs étran-

étrangers qui étoient dispersés dans plusieurs différens païs, leur dit: *Vous êtes la race élue, la sacrificature roïale, la nation sainte, le peuple que Dieu s'est acquis*, 1 Pier. II. 9. St. Paul nomme l'Eglise de Corinthe l'Eglise de ceux qui, aïant été sanctifiés par Jésus-Christ, sont saints par sa vocation, 1 Cor. I. 2. Ceux de l'Eglise de Rome, il les nomme les bien-aimés de Dieu, saints par sa vocation, Rom. I. 7. Et ceux d'Ephèse les saints & les croïans en Jésus-Christ, Eph. I. 1. Bien plus, le même Apotre dit d'un homme qui, quoiqu'encore païen, consentiroit à vivre avec sa femme qui croit au Sauveur, qu'il est saint; il dit la même chose d'une femme païenne qui ne feroit aucune difficulté de demeurer avec son mari qui s'est converti à Jésus-Christ, il dit aussi que les enfans qu'ils auroient ensemble sont saints. *Le mari infidéle*, dit-il, *est sanctifié par la femme fidéle; & la femme infidéle est sanctifiée par le mari fidéle; autrement vos enfans seroient impurs, au lieu qu'ils sont saints*, 1 Cor. VII. 14. voïés §. 141.

En troisiéme lieu, tous ceux qui, par la foi, ont trouvé la rémission des péchés dans le sacrifice & dans le sang de Jésus, sont appellés saints & sanctifiés. L'Apotre écrivant aux Corinthiens qui auparavant avoient vécu dans les oeuvres manifestes de la chair, leur dit: *Vous avés été lavés, vous avés été sanctifiés, vous avés été justifiés*, 1 Cor. VI. 11. Ce qui est la même chose que ce qu'on lit dans l'Apocalypse, Chap. I. 5. où il est dit: *Jésus-Christ nous a aimés & nous a lavés de nos péchés par son sang;* & que ce qui est dit Hébr. IX. 14. *Le sang de Jésus-Christ, qui par l'Esprit éternel s'est offert à Dieu soi-même sans nulle tache, purifie nos consciences des oeuvres mortes.*

En quatriéme lieu, nous trouvons dans l'Ecriture ſainte des paſſages où il eſt parlé de la Sanctification en ces termes: *Recherchés la ſanctification, ſans laquelle nul ne verra le Seigneur*, Hébr. XII. 14. *C'eſt ici la volonté de Dieu; ſavoir, votre ſanctification*, 1 Theſſ. IV. 3. *Qu'il plaiſe au Seigneur que vos coeurs, étant irréprehenſibles dans la ſainteté, ſoient affermis en la préſence de Dieu notre Pere, en attendant que notre Seigneur Jéſus-Chriſt vienne*, 1 Theſſ. III. 13. *Purifions nous de toutes ſouillures de chair & d'eſprit, achevant notre ſanctification dans la crainte de Dieu*, 2 Cor. VII. 8. *Dieu ne vous a point appellés à la ſouillure, mais à la ſanctification*, 1 Theſſ. IV. 7. C'eſt de la Sanctification, priſe dans ce dernier ſens, que nous avons proprement à parler ici.

§. 150.

Toutes les paroles de l'Ecriture que nous venons e rapporter s'adreſſent uniquement à ceux qui, par la foi en Jéſus-Chriſt étoient déja devenus enfans de Dieu. C'étoit eux qui appartenoient déja véritablement à l'Egliſe de Chriſt, qui étoient la race élue, la ſacrificature roïale, le peuple acquis, la nation ſainte. C'étoit d'eux qu'on pouvoit dire, qu'ils avoient été lavés, purifiés & ſanctifiés par le ſang de Jéſus. Leurs fautes & leurs péchés leur avoient été pardonnés. Ils s'étoient déja livrés de corps & d'ame au Sauveur, & par lui au Pere céleſte, auquel ils étoient un ſacrifice ſaint & agréable. Ils avoient déja été ſcellés du ſaint Eſprit, qui habitoit dans leur coeur comme dans un ſaint temple de Dieu. Quand donc ces fidéles ſont exhortés à *rechercher* la ſanctification, à *achever* leur ſanctification, comment faut-il l'entendre?

Il

Il eſt certain que le commencement de la Sanctification ſe fait par la converſion du coeur à Dieu. Alors nos coeurs ſont purifiés par la foi, Act. XV. 9. X. 43, Dès que nous avons conçu la foi, nous mourons au péché & nous n'y voulons plus vivre. En même tems nous nous revêtons de Chriſt, Gal. III. 27. Car, comme le dit le Docteur Luther, la foi eſt une oeuvre divine en nous, par laquelle nous ſommes changés & nés de Dieu, Jean I. 13. Cette fois mortifie le vieil homme, elle fait de nous des hommes totalement changés, de coeur, d'eſprit, d'inclinations & de facultés; enfin, c'eſt par elle que nous eſt donné le ſaint Eſprit. C'eſt ainſi que Luther parle de la foi dans ſa préface ſur l'Epitre de St. Paul aux Romains. D'ailleurs l'Ecriture ſainte nous dit expreſſément que, par la foi, nous ſommes faits de nouvelles créatures.

Cependant, quand nous avons reçu de Dieu une nouvelle vie, nous ne ſommes d'abord que comme des enfans qui viennent de naître. Dans ces prémiers momens, un enfant eſt à la vérité doué d'un corps & d'une ame; il apporte avec lui toutes les facultés de l'ame, auſſi bien que tous les membres intérieurs & extérieurs du corps; mais avec cela, il a beſoin d'être nourri, gardé & ſoigné, afin qu'il prenne de l'acroiſſement, juſqu'à ce qu'il parvienne à la grandeur naturelle de ſa ſtature. C'eſt ainſi que, dans la nouvelle créature, je veux dire, dans un homme qui, par la foi, a été fait enfant de Dieu, l'image de Jéſus-Chriſt, & tout ce qui y appartient, commence d'abord & dès le commencement à ſe manifeſter. Cependant, auſſi longtems qu'il vit, il a beſoin de croître à tous égards dans celui qui eſt notre Chef, ſavoir Jéſus-Chriſt, Eph. IV. 15. comme

nous l'avons déja dit §. 105. Et lorsque cela arrive, cet homme avance de plus en plus dans la ſanctification, il s'étudie & s'applique à la ſanctification.

Il faut dire auſſi que Dieu ne change pas tout à coup cet homme de maniére qu'il ceſſe d'être un homme pécheur. Il eſt bien vrai que, quand il ſe convertit, il eſt affranchi de la domination du péché. Comme il eſt ſous la Grace, le péché ne peut plus regner ſur lui. Le Démon ne peut pas non plus exercer ſur lui la puiſſance qu'il avoit auparavant. Il eſt dégagé des liens par leſquels l'ennemi le tenoit captif pour faire ſa volonté. La foi ſurmonte auſſi le monde & met cet homme en état de s'en détacher & de quiter ſon mauvais train. Malgré tout cela, il faut que, ſous l'aſſiſtance de la Grace de Dieu, il ſe tienne toujours ſur ſes gardes & qu'il ſe garantiſſe de tout ce qui n'eſt pas conforme à l'image & à l'intention de Chriſt. Il faut qu'il ſe conſerve exempt, qu'il ſe préſerve & ſe purifie ſoigneuſement de tout ce que la chair, c'eſt à dire, ſa nature corrompue pourroit lui ſuggérer de contraire à l'Eſprit de Chriſt. Enfin il faut, qu'au lieu d'écouter les ſuggeſtions de Satan & du monde, il les repouſſe continuellement. C'eſt en pratiquant ces devoirs qu'il recherchera la Sanctification & qu'il y fera des progrès.

Ce que nous venons de dire nous facilite l'intelligence d'un grand nombre de paſſages de l'Ecriture ſainte, & entr'autres de ceux-ci: *Dépouillés vous du vieil homme, ſelon lequel vous viviés autrefois, & qui périt, en ſuivant des convoitiſes qui le ſéduiſent: ſoïés renouvellés à l'égard de votre eſprit & de vos penſées: Revêtés-vous de l'homme nouveau, créé à l'image de Dieu, dans la juſtice & dans la ſainteté de la vérité.* Eph.

Eph. IV. 22-24. *En vous dépouillant du vieil homme, revêtés-vous du nouveau qui, se renouvellant & croissant en connoissance, se forme à l'image de celui qui l'a créé*, Col. III. 9. 10. Par le *vieil homme* il faut entendre ici ce corps de péché, cette masse de corruption qui réside dans notre nature & que nous apportons tous avec nous en venant au monde; aussi bien que tous les mauvais fruits & les tristes suites qui en découlent. Voïés ce qui en a été dit, §. 53. &c. Ce que l'Ecriture appelle *l'Homme nouveau* est cette disposition conforme à l'image de Dieu, que nous trouvons dans la sainte humanité de Jésus-Christ, & dont nous avons parlé, §. 49. Nous devons nous dépouiller du premier, & nous revêtir du second.

§. 151.

Par ce que nous avons dit jusqu'ici, il paroit que la Sanctification dont nous parlons maintenant, doit être précédée de la Justification. Cette Justification consiste en ce qu'un pauvre homme qui, par la Grace de Dieu, reconnoit son état de misére & de péché, & qui comme pécheur & misérable, recourt au Sauveur par la foi, reçoit la rémission de tous ses péchés, à cause & par les mérites du sang & de la mort de Jésus-Christ. Cependant la Sanctification & la Justification sont si étroitement liées l'une avec l'autre, que si un homme, à qui les péchés ont été pardonnés, ne recherche pas la sanctification, mais qu'il donne à cet égard dans l'indolence & qu'il demeure stérile dans la connoissance de notre Seigneur Jésus-Christ, on doit dire de lui, qu'il est aveugle, qu'il ne voit pas de loin, aïant oublié la purification de ses péchés précédens, 2 Pier. I. 8. 9.

Il faut ajouter à cela, qu'un homme, même après ſa converſion, a toujours beſoin de la Grace de la Juſtification; je veux dire, qu'il a tous les jours ſujet de demander à Dieu le pardon de ſes fautes; & le beſoin qu'il en a dure auſſi longtems qu'il eſt dans ce monde. C'eſt de quoi l'on acquiert l'intelligence à l'école du ſaint Eſprit, & nous ne pouvons le comprendre, avant qu'il nous en ait inſtruits lui-même. Lorsqu'un homme, qui a ſenti le poids de ſes péchés & qui en a eu le coeur pénétré de componction, trouve grace aux pieds du Sauveur & en eſt comme inondé; il peut arriver à cet homme là de penſer, tout va bien, me voilà parfaitement rétabli dans l'ordre du ſalut. Il peut lui arriver, comme à Pierre, de dire au Seigneur: *Seigneur, je donnerai ma vie*, j'irai à la mort *pour toi*. Il peut même dire cela dans toute la ſincérité de ſon coeur. Bien plus, dans le tems que la Grace de Dieu ſe fait ſentir en lui & que le ſaint Eſprit lui donne l'aſſurance du pardon de ſes péchés; dans le tems qu'il a conçu du dégout & de l'averſion pour les choſes mauvaiſes auxquelles il prenoit plaiſir auparavant; il pourroit s'imaginer qu'il eſt entiérement, & une fois pour toutes, affranchi de toutes ſes miſéres & de tout ſentiment de ſa corruption. Mais ſi à la ſuite il éprouve qu'il habite encore dans la chair de péché, qu'il a encore une nature corrompue & qu'il ſe manifeſte, tant dans ſon ame, que dans ſon corps, bien des choſes contraires à l'intention de Chriſt; c'eſt alors qu'il eſt déconcerté & qu'il ſait à peine où il en eſt; ſurtout lorsque malgré ſes bonnes intentions, il lui arrive de tomber dans différentes fautes & qu'il trouve encore en lui nombre de foibleſſes, d'imperfections & de défectuoſités. Dans

cette

cette ſituation il a beſoin d'être enſeigné par le ſaint Eſprit, & lorsqu'il eſt attentif à ſa voix, cet Eſprit l'inſtruit à aller toujours en pauvre pécheur, ſe jetter aux pieds du Sauveur, auquel il doit demander pardon, & duquel il peut l'attendre avec confiance. Si cet homme là a le bonheur de rencontrer une perſonne expérimentée dans les voïes de Dieu, il ſortira bientot d'embarras, dès qu'il voudra ſuivre les avis qu'elle lui donnera, en lui conſeillant d'être attentif & docile aux ſalutaires inſtructions de l'Eſprit de Dieu & de ſa parole. Il s'épargnera auſſi bien des inquiétudes & des peines, s'il eſt fidéle, obéïſſant & ſoigneux à ſe préſerver de tout péché. En même tems il ne regardera pas ſes foibleſſes, ſes imperfections & ſes défectuoſités comme de petites choſes mais il en aura le coeur pénétré de confuſion & les déplorera ſouvent avec larmes en la préſence du Seigneur. D'ailleurs le ſaint Eſprit eſt ſi fidéle & ſi infatigable à continuer ſon oeuvre dans un homme qui eſt ſous ſa diſcipline, qu'il ne lui permet pas de fermer les yeux ſur ſes écarts, ſur ſes fautes & ſes reculemens. Outre cela, comme le Sauveur lui donne de tems en tems de nouvelles aſſurances de ſon amour, de ſa grace & du contentement qu'il a de lui, cela l'affermit & le fait perſévérer conſtamment dans la grace de la Juſtification. On a coutume d'appeller cela, la *Repentance journaliére;* mais il ne faut pas confondre cette repentance avec ces troubles & ces remords que reſſentent les impies, lorsqu'ils vivent dans le péché & qu'ils accompliſſent la volonté de la chair & du raiſonnement, parce qu'ils ſont encore enfans de colère. La repentance journaliére dont nous parlons eſt bien différente de celle-là, elle n'a lieu que chès les enfans de Dieu, & elle doit y

ſubſiſter & continuer auſſi longtems qu'ils vivent dans un corps mortel.

C'eſt ce que St. Jean a voulu nous faire entendre, lorsque s'adreſſant, non aux enfans de ce ſiécle, mais aux vrais croïans, il leur dit: *Si nous diſons que nous n'avons point de péché, nous nous ſéduiſons nous-mêmes, & la vérité n'eſt point en nous; mais ſi nous confeſſons nos péchés, il eſt fidéle & juſte pour nous les pardonner, & pour nous purifier de toute iniquité*, 1 Jean I. 8. 9. Ici ſe trouve, prémiérement la Juſtification, en ce qu'il nous pardonne nos péchés; & ſecondement la Sanctification, en ce qu'il nous purifie de toute iniquité. Or Dieu fait tout cela par Jéſus-Chriſt, voïés §. 83. Et c'eſt ainſi que Chriſt, après être devenu notre *Sageſſe*, en nous éclairant pour nous donner la vraïe connoiſſance, tant de Dieu & de ſa volonté, que de nous-mêmes, au moins dans ſes commencemens, devient auſſi notre *Juſtice*; c'eſt à dire, qu'en lui nous avons la Rédemption, par la foi, en ſon ſang, ſavoir la rémiſſion des péchés. Enſuite il devient auſſi notre *Sanctification*; c'eſt à dire, il nous purifie de toute iniquité & nous renouvelle à la reſſemblance de ſon Image. Enfin il devient notre *Rédemption*, lorsqu'il nous délivre de tout mal & qu'il nous reçoit par grace dans ſon Ciel, comme le dit l'Apotre, 1 Cor. I. 30.

§. 152.

Il demeure donc vrai que Jéſus-Chriſt eſt notre ſanctification, & l'Ecriture atteſte qu'il nous a été fait tel de la part de Dieu, 1 Cor. I. 30. Les paroles par leſquelles l'Apotre nous en aſſure ne peuvent ſignifier autre choſe, ſinon, qu'il eſt celui par lequel nous ſommes

ſancti-

ſanctifiés ſelon la volonté de Dieu. C'eſt lui qui nous lave par ſon ſang, c'eſt à dire, que c'eſt par ſon ſang que nous recevons la rémiſſion des péchés; & c'eſt dans ce ſens que nous ſommes ſanctifiés par lui, comme nous l'avons déja dit plus haut. Mais comme nous parlons maintenant de la Sanctification comme d'une oeuvre de Grace qui conſiſte en ce que nous ſommes délivrés & purifiés de toutes les choſes qui ne ſont pas conformes à ſon intention, pour être ainſi renouvellés & formés à ſa reſſemblance, il eſt à propos que nous faſſions ici les obſervations ſuivantes:

1. C'eſt Jéſus-Chriſt qui, par ſes ſouffrances & par ſa mort, nous a acquis la Grace de la Sanctification, ſelon qu'il le dit lui-même: *Je me ſanctifie moi-même pour eux, afin qu'eux auſſi ſoient ſanctifiés dans la vérité*, Jean XVII. 19. En diſant cela à ſon cher Pere, il vouloit lui recommander, non ſeulement ſes Diſciples, mais encore tous ceux qui viendroient à croire en lui, par leur prédication. Le ſens de ſes paroles eſt donc celui-ci: Je m'offre à Toi en ſacrifice pour eux, afin qu'eux auſſi te ſoient conſacrés comme un ſacrifice vivant, ſaint, & qui te ſoit agréable, ſelon ce qui eſt dit, Rom. XII. 1. C'eſt en conformité de cela qu'il eſt dit dans d'autres endroits de l'Ecriture: *Notre Seigneur Jéſus-Chriſt s'eſt donné ſoi-même pour nous, afin qu'il nous rachetat de toute iniquité & qu'il nous purifiat, pour lui être un peuple qui fut ſon peuple particulier, zélé pour les bonnes oeuvres*, Tit. II, 14. *Jéſus-Chriſt vous a maintenant réconciliés par la mort qu'il a ſouffert dans le corps de ſa chair, afin qu'il vous rendit ſaints, exempts de toute tache & irrépréhenſibles devant lui*, Col. I, 22. *Chriſt a aimé l'Egliſe & il s'eſt livré lui-*

lui-même pour elle, afin qu'il la ſanctifiat, & qu'il ſe la rendit une Egliſe glorieuſe, qui n'eut ni tache ni ride, ni rien de ſemblable; mais qui fut ſainte & ſans reproche, Eph. V. 25-27.

2. Jéſus-Chriſt, entant qu'il eſt la parfaite Image de Dieu, §. 49. n'eſt pas ſeulement le modéle ſelon lequel nous devons être renouvellés & formés dans la ſanctification, §. 105. Mais encore tout en lui eſt méritoire pour nous, ſes penſées, ſa volonté, ſes prières & ſes larmes, ſes paroles & ſon ſilence, ſon travail & ſon repos, ſon ſommeil & ſes veilles. Ainſi qu'il a pris nos péchés ſur lui & qu'il a comparu devant le Jugement de Dieu comme s'il eut été lui-même pécheur; de même ſa perſonne, ſa juſtice & ſa ſainteté devient notre, par la foi; nous ſommes revêtus de lui comme d'un habillement, & c'eſt comme étant en lui que nous paroiſſons devant Dieu.

3. Jéſus-Chriſt, fidéle à la promeſſe portée Exéch. XXXVI. 26. nous donne un nouveau coeur & un eſprit nouveau: Que s'il nous châtie, c'eſt pour notre bien, afin de nous rendre participans de ſa ſainteté, XII. 10. C'eſt alors que s'accomplit cette promeſſe qu'il nous a faite par la bouche d'un Prophéte qui dit: *Le Seigneur ſera comme le feu de celui qui raffine & comme le ſavon des foulons: Il ſera aſſis comme celui qui raffine & qui purifie l'argent, il nettoïera les fils de Lévi, il les épurera comme l'or & l'argent, & ils ſeront offrant à l'Eternel l'oblation dans la juſtice*, Mal. III. 2. 3.

4. C'eſt auſſi dans la communion de notre Seigneur Jéſus-Chriſt que nous trouvons toutes les forces qui nous ſont néceſſaires pour vivre dans la Sanctification;

& c'eſt dans cette ſource qu'il invite ſes Diſciples à les aller puiſer, quand il leur dit: *Demeurés en moi, & je demeurerai en vous: Comme un ſarment ne peut point porter de fruit, à moins qu'il ne demeure attaché au ſep, il en ſera de même de vous, ſi vous ne demeurés pas attachés à moi. Je ſuis le Sep, & vous êtes les ſarmens, celui qui demeure en moi, & en qui je demeure, porte beaucoup de fruit; car hors de moi vous ne pouvés rien faire*, Jean XV. 4. 5. voïés 1 Jean II. 28. 2 Pier. I. 3. &c.

§. 153.

La condeſcendance infinie avec laquelle Jéſus le Roi de gloire daigne, dans ſa Grace, ſe communiquer aux pauvres pécheurs qui croïent en lui, contribue beaucoup à leur Sanctification. Il leur a déja ravi le coeur, lorſqu'il leur a pardonné tout ce en quoi ils l'ont contriſté. L'amour qu'ils lui portent eſt d'autant plus grand que, dans le tems qu'ils ne méritoient qu'une ſevère punition, il leur a beaucoup pardonné. Cette Grace les remplit tellement de confiance, qu'ils ne connoiſſent point de momens plus heureux que ceux où ils peuvent s'entretenir avec lui. Et ce qui attache toujours plus fortement leurs coeurs à lui, c'eſt qu'eu égard à leur foibleſſe, il uſe envers eux de compaſſion, & qu'il leur pardonne chaque jour abondamment des fautes qu'ils regardent eux-mêmes comme des péchés, & qui effectivement en ſont auſſi. Par l'expérience qu'ils en font tous les jours, ils apprennent auſſi toujours mieux à le connoitre comme l'ami des pauvres & des miſérables, le plus miſéricordieux, le plus gracieux, le plus compatiſſant, le plus bénin, le plus cordial & le plus fidéle

Tout

Tout cela les porte à ne rien tant désirer que de pouvoir vivre à sa joïe & à son honneur. Animés de ces sentimens, tout ce qui est contraire à sa volonté leur devient odieux & leur désir le plus sincére est d'en être délivrés. En même tems les voeux les plus ardens de leurs coeurs sont, de devenir & d'être une fois tels qu'il étoit sur la terre & qu'il est encore aujourd'hui. O quel comble de joïe n'est-ce pas pour eux de pouvoir espérer qu'il ne cessera point de les former, jusques à ce qu'il les ait rendus entiérement conformes à son image! Aussi, persuadés qu'ils sont, que cela s'accomplira immanquablement après cette vie, ils attendent avec une sainte impatience l'heureux jour où ils verront son apparition, ou celui où ils seront recueillis auprès de lui. Telles sont les dispositions de ceux qui sont liés de coeur au Seigneur Jésus & qui lui demeurent persévéramment attachés.

§. 154.

Le saint Esprit ne travaille pas avec moins d'assiduité à l'oeuvre de notre Sanctification; de là vient que cette oeuvre lui est particuliérement attribuée, 2 Thess. II. 13. 1 Pier. I. 2. Rom. XV. 16. St. Pierre nous exhorte à rendre nos ames chastes, c'est à dire, à les purifier dans l'obéissance à la vérité, par l'Esprit, 1 Pier. I. 22. Lorsque nous sommes attentifs aux opérations du saint Esprit dans nos coeurs, elles nous fournissent matiére à faire les observations suivantes:

1. Le saint Esprit est celui qui, non seulement nous rend claires & compréhensibles les paroles du Seigneur Jésus, aussi bien que celles de ses Prophétes & de ses Apotres, mais encore qui a soin de nous les remettre en mémoire.

2. C'est

2. C'eſt lui qui eſt ſans ceſſe occupé à nous montrer les choſes qui ne ſont pas conformes à l'Eſprit de Chriſt, & desquelles nous devons nous défaire; & il nous les fait voir, non ſeulement toutes en général, mais encore chacune en particulier.

3. Il s'occupe de même ſans relache à nous remettre devant les yeux Jéſus-Chriſt comme l'Image de Dieu auquel nous devons regarder pour en faire notre modéle; & il ne permet pas que nous perdions de vue le parfait exemple qu'il nous a donné.

4. Il ne ceſſe pas non plus de nous rappeller le ſouvenir de l'angoiſſe d'ame, & de la mort douloureuſe que Jéſus notre Seigneur a endurée pour nous. En même tems il nous fait remonter à la cauſe de ſes ſouffrances & de ſa mort, & nous fait comprendre qu'il falloit néceſſairement cela, pour que l'image de Dieu, perdue en Adam, fut retracée en nous par Jéſus-Chriſt.

5. C'eſt lui encore qui nous inſpire du dédain pour les choſes qui ſont contraires au Sauveur, & qui excite dans nos coeurs la triſteſſe & la douleur que nous en reſſentons. En faiſant cela il nous porte auſſi à demander ſans ceſſe à Dieu qu'il nous en préſerve à l'avenir & qu'il nous en délivre par ſa Grace.

6. De l'autre coté il nous fait prendre un vrai plaiſir à toutes les qualités qui conſtituent l'homme nouveau, & il effectue par là que nous ne nous laſſons point de les demander à Dieu & de les rechercher avec ardeur.

7. Lorsque nous contemplons à face découverte la Gloire du Seigneur, nous ſommes transformés dans la même image, de gloire en gloire, comme par l'Eſprit du Seigneur, 2 Cor. III. 18.

8. Ce

8. Ce même Eſprit, qui eſt le Seigneur, nous donne toujours mieux à connoitre le coeur de notre cher Pere céleſte, ce coeur toujours brulant d'amour pour nous; & à meſure qu'il nous le découvre, il nous apprend à nous approcher de lui avec une confiance enfantine pour épancher nos coeurs devant lui & pour lui expoſer toutes nos peines & tous nos beſoins.

9. Il nous conſerve auſſi dans une étroite liaiſon & dans un intime & libre commerce de coeur avec ce fidéle Ami des ames qui par amour pour nous s'eſt livré à la mort en croix. C'eſt à lui que nous faiſons confidence de tout ce qui nous manque, & de tout ce qui nous peine; & lui de ſon coté prend part à nos circonſtances & il ne manque jamais de leur donner une heureuſe iſſue. Quiconque néglige d'entretenir ce commerce de coeur avec le Seigneur recule par là l'oeuvre de ſa Sanctification.

10. Le ſaint Eſprit nous ouvre de plus en plus les yeux, non ſeulement pour comprendre & admirer les glorieuſes promeſſes de Dieu, mais encore pour nous en faire l'application par la foi; & cela nous excite puiſſamment à nous emploïer avec ardeur à l'avancement de notre Sanctification.

§. 155.

Ce n'eſt pas ſeulement les fidéles en général que le ſaint Eſprit prend ſous ſa gracieuſe direction, il accorde auſſi ſes ſoins particuliers à chaque pauvre pécheur qui s'eſt attaché à Jéſus-Chriſt par la foi. Cet Eſprit, qui ſonde les coeurs, les connoit tous à fond, & rien n'échappe à ſa pénétration. *L'Eſprit*, dit St. Paul, *pénétre toutes choſes, & même les profondeurs de Dieu.* 1 Cor.

1. Cor. II. 10. Qu'il daigne, & même qu'il ſe plaiſe d'habiter dans les enfans des hommes, c'eſt déja un effet de ſa grande condeſcendance; mais n'y a-t-il pas dequoi s'étonner quand on penſe qu'il veut bien auſſi donner ſon attention à toutes leurs circonſtances, même à celles qui paroiſſent en être les plus indignes? C'eſt cependant ce qu'il fait. Lorsqu'ils ont beſoin d'être inſtruits, ou avertis, ou conſolés, ou affermis, ou cenſurés par la parole de Dieu, & qu'ils oublient d'aller puiſer dans cette ſource, le ſaint Eſprit ſaiſit le moment convenable pour les faire reſſouvenir de ce que le Seigneur Jéſus a dit à ſes Diſciples & de ce que ceux-ci ont dit aux Egliſes, voïés Jean XIV. 26. C'eſt la vérité qui nous affranchit, dit le Seigneur, Jean VIII. 32. Or qui eſt-ce qui nous conduit en toute vérité? Nul autre que le ſaint Eſprit, Jean XVI. 13. Par la connoiſſance de celui qui nous a appellés par ſa gloire & par ſa vertu, c'eſt à dire, de Jéſus-Chriſt, nous a été donné toute la puiſſance divine qui nous eſt néceſſaire pour la vie & pour la piété, 2 Pier. I. 3. Qui eſt-ce encore qui manifeſte & glorifie Jéſus-Chriſt en nous? C'eſt ce même Eſprit de Dieu, Jean XVI. 14. Lorsque nous ſommes trop foibles pour prier, c'eſt lui qui ſoulage notre foibleſſe, ſelon ces paroles de l'Apôtre: *L'Eſprit ſoulage notre foibleſſe, en ce que lorsque nous ne ſavons pas bien ce qu'il faut que nous demandions à Dieu dans nos prières, l'Eſprit lui-même intercéde pour nous par des ſoupirs qui ne ſe peuvent exprimer*, Rom. VIII. 26. 27. Lorsque nous tombons dans quelque égarement, c'eſt lui qui nous ramène au droit chemin. Si nous tombons, c'eſt lui qui nous relève. Si nous marchons dans les voïes du Seigneur, c'eſt lui

qui nous guide & qui nous conduit; en un mot, c'eſt lui qui, en tout & par tout, prend de nous un ſoin auſſi tendre qu'une fidéle Mere pourroit prendre de ſon enfant, voïés §. 115. &c.

Quel effet doit donc produire ſur nos coeurs la fidélité avec laquelle nous voïons qu'il s'intéreſſe pour nous, cette patience avec laquelle il nous ſupporte, cette Sageſſe avec laquelle il nous conduit, ce travail infatigable qu'il ſe donne pour nous, combien ſouvent il rallume dans nos coeurs l'amour du Seigneur Jéſus, combien fortement il nous ſoutient, & de quelle longanimité il uſe envers nous? Hélas! combien de fois n'auroit-il pas ſujet de s'éloigner de nous? Mais telle eſt ſa grande bonté qu'il ne nous abandonne point. Tous ces bienfaits forment autant de liens qui captivent nos coeurs & qui les attachent à lui de la façon la plus forte & la plus étroite. De là vient cette joïe & ces larmes de reconnoiſſance que nous fait épancher l'intime proximité de ce Dieu qui daigne habiter dans nos coeurs. De là encore le déſir ardent que nous avons de reſter éternellement ſous ſa gracieuſe conduite. Lorſque nous ſommes animés de ces ſentimens, nous marchons ſelon l'Eſprit, nous nous laiſſons diriger & gouverner par lui, & comme des enfans dociles, nous le ſuivons & lui obéiſſons, Gal. V. 16. Qui ne voit donc ici que cette communication du ſaint Eſprit, que l'Apotre ſouhaitoit aux Corinthiens, nous eſt d'une néceſſité indiſpenſable dans l'oeuvre de notre Sanctification? Dès que cet Eſprit eſt comme le pilote qui tient en main le gouvernail de notre coeur, & qu'en ſimples enfans, nous nous laiſſons conduire par lui, nous ne manquons pas de mener une vie digne des enfans de Dieu. *Ceux qui*

sont conduits par l'Esprit de Dieu, dit St. Paul, *sont enfans de Dieu*, Rom. VIII. 15. Gal. V. 18. Alors cet *Esprit de Dieu rend aussi témoignage à notre esprit que nous sommes enfans de Dieu*, Rom. VIII. 16. Alors il crie en nous *Abba, c'est à dire, Pere*, Rom. VIII. 15. Gal. IV. 6. C'est aussi alors que, de notre coté, nous mortifions par l'Esprit les oeuvres de la chair, Rom. VIII. 13. c'est à dire, toutes les mauvaises productions de notre nature corrompue, selon ce qui est dit, Matth. XV. 19. Gal. V. 19. &c. En échange nous sommes remplis des fruits de l'Esprit qui sont, la charité, la joïe, la paix, la patience, &c. Gal. V. 22.

§. 156.

Lorsque l'Ecriture sainte nous apprend que le conseil éternel du Pere a été que nous fussions sauvés par Jésus-Christ, elle nous assure en même tems que ce conseil a été arrêté dans l'intention de nous faire recouvrer l'image de Dieu perdue en Adam, & qu'ainsi nous fussions rendus heureux par ce Sauveur. *Il nous a élus*, dit St. Paul, *en Jésus-Christ, avant la fondation du monde, afin que nous fussions saints & irrépréhensibles devant lui, dans la charité*, Eph. I. 4. *Ceux que Dieu a préconnus, il les a aussi prédestinés à être rendus conformes à l'image de son Fils*, Rom. VIII. 29. *Dans l'accomplissement des tems* qu'il avoit déterminés pour cela, *il a envoïé son Fils au monde, afin qu'il fut une victime sacrifiée pour nous & qu'il nous acquit le salut.* Dans ces mêmes tems ce Fils de Dieu a été fait, de la part de Dieu, *notre Sanctification*, 1 Cor. I. 30. c'est à dire, qu'il nous a été donné pour être le chemin unique & vivant, par lequel nous pouvons rentrer dans la

félicité perdue. Ainſi, quand nous allons à Jéſus, quand nous le recevons & embraſſons par la foi, & que nous confeſſons nos péchés, le Pere celeſte, comme le dit St. Jean, eſt fidéle & juſte pour nous pardonner nos péchés & pour nous purifier de toute iniquité, 1 Jean I. 7. 9. Cela ſe rapporte aux paroles du Sauveur, quand il dit: *Je ſuis le vrai Sep, & mon Pere eſt celui qui le cultive: Toute branche qui eſt en moi ſans porter des fruits, il la coupe, & il émonde celles qui portent du fruit, afin qu'elles en portent encore d'avantage*, Jean XV. 1. 2. Ainſi que le Pere de notre Seigneur Jéſus-Chriſt nous régénére en une eſpérance vive, 1 Pier. I. 3. De même il nous ſanctifie par ſa vérité, ou par ſa Parole, Jean XVII. 17. Il nous accorde ſa Grace, avec l'aſſiſtance de laquelle nous nous rendons obéiſſans à l'Evangile; & par ce moïen nous parvenons à la ſanctification. Lorſque nous gémiſſons ſur nos miſéres, que nous lui expoſons nos beſoins, & que nous implorons ſa Grace, il daigne nous exaucer. *Lui, qui n'a point épargné ſon propre Fils unique, mais qui l'a livré pour nous tous, comment ne nous donneroit-il pas toutes choſes avec lui?* Rom. VIII. 32. Son oeuvre de Grace eſt une oeuvre compléte; elle ne ſe borne pas à remédier à tel ou tel défaut, ſon objet eſt le dépouillement total du vieil homme avec toutes ſes oeuvres, & le rétabliſſement de l'image de Dieu en nous. C'eſt ce que l'Apotre a bien exprimé quand il a dit: *Veuille le Dieu de paix vous rendre tous parfaitement ſaints; & puiſſe tout ce qui eſt en vous, votre eſprit, votre ame & votre corps être conſervé ſans reproche, & ſe trouver tel lorſque notre Seigneur Jéſus-Chriſt viendra*, 1 Theſſ. V. 23. Tant de preuves que nous avons de l'amour de notre

Dieu,

Dieu, de ſa Grace & du ſoin paternel qu'il prend de nous, ſoit pour l'intérieur, ſoit pour l'extérieur: Tant de témoignages de la bonté avec laquelle il s'intéreſſe ſi particuliérement à toutes les circonſtances où nous pouvons nous trouver; tout cela ne peut manquer de produire en nous un redoublement d'amour, de confiance & de gratitude. Et de quel ſecours tout cela ne nous eſt-il pas dans la voïe de la Sanctification? Ici nous éprouvons l'efficace de cette fervente priére du Sauveur: *Pere, ſanctifie-les par ta vérité, ta parole eſt vérité*, Jean XVII. 17. Et c'eſt ainſi que nous moiſſonnons ce qu'il a ſemé.

§. 157.

Que perſonne ne penſe ici, que ce que nous venons d'expoſer, eſt tout ce qu'il y a à dire touchant l'oeuvre de Grace que le Pere, & le Fils & le ſaint Eſprit opérent pour notre Sanctification. Il s'en faut de beaucoup; car il n'eſt pas poſſible de concevoir ni d'exprimer tous les ſoins & toutes les peines que notre Dieu ſe donne pour les hommes, afin de les rétablir dans l'heureux état duquel ils ſont déchus.

Cependant le peu que nous venons d'en dire ſuffit pour nous donner l'intelligence & pour nous montrer l'uſage que nous devons faire de ce que l'Ecriture nous apprend touchant la Sanctification, dans les paſſages ſuivans: *Puiſque nous avons de telles promeſſes, purifions-nous de toutes les ſouillures de la chair & de l'eſprit, achevant notre ſanctification dans la crainte de Dieu*, 2 Cor. VII. 1. *Il faut que, quiconque a cette eſpérance en lui, ſe ſanctifie comme il eſt ſaint*, 1 Jean III. 3. *Vous avés été rachetés à grand prix; glorifiés*

dant Dieu dans votre corps & dans votre eſprit qui lui appartiennent, 1 Cor. VI. 20. *Que chacun de vous ſache poſſéder ſon vaiſſeau dans la ſainteté & dans l'honneur*, 1 Theſſ. IV. 4. *Appliqués-vous à la Sanctification, ſans laquelle nul ne verra le Seigneur*, Hébr. XII. 14. Le ſens des ces paſſages n'eſt pas que l'homme puiſſe travailler par ſes propres forces à l'oeuvre de ſa ſanctification. Le Sauveur doit nous convaincre du contraire, quand il dit, non aux gens du monde, mais à ſes Diſciples: *Hors de moi*, ou ſans moi, *vous ne pouvés rien faire*, Jean XV. 5. St. Paul affirme la même vérité, quand il aſſure les fidéles de l'Egliſe de Philippes, que c'eſt Dieu qui produit en eux le vouloir & le parfaire, ſelon ſon bon plaiſir, Phil. II. 13.

Qu'eſt-ce donc, dirés-vous, que doit & peut faire un homme qui eſt appellé à ſe purifier, comme le Seigneur eſt pur, qui veut glorifier Dieu dans ſon corps & dans ſon eſprit; en un mot, qui veut rechercher la ſanctification? A cela je réponds,

1. Qu'il doit avant toutes choſes convenir que la ſanctification eſt néceſſaire. La raiſon de cela eſt, que dès l'éternité, Dieu nous a élus en Chriſt & qu'il nous a deſtinés à être rendus conformes à l'image de ſon Fils, §. 156. Jéſus-Chriſt s'eſt livré pour nous à la mort, afin que nous fuſſions ſanctifiés dans la vérité, §. 152. D'ailleurs il paroit clairement par les paſſages allégués ci-deſſus que la volonté expreſſe de Dieu eſt notre ſanctification.

2. Il doit reconnoitre & avouer que la ſanctification d'un homme qui eſt attaché à Jéſus-Chriſt par la foi, n'eſt pas une choſe impoſſible, quelque grande que ſoit ſa corruption naturelle; & pourquoi ſeroit-elle impoſſible,

ble, puiſque le Pere, le Fils & le ſaint Eſprit travaillent ſérieuſement à la ſanctification de chaque homme qui eſt devenu enfant de Dieu, par la foi? voïés §. 152. &c. Pour ne pouvoir pas y parvenir, il faudroit qu'un homme, après qu'il auroit reçu Grace, fît naufrage quant à la foi & qu'il fut devenu un arbre doublement mort.

Il eſt donc réellement vrai qu'un homme, qui a trouvé Grace en Chriſt notre Sauveur, qui ſe comporte en tout avec la fidélité requiſe, & qui ſe laiſſe conduire par l'Eſprit de Dieu, s'emploïe auſſi avec foi à l'oeuvre de ſa ſanctification; je veux dire, que cet homme-là a cette confiance filiale en Dieu, qu'il a le pouvoir, qu'il a la volonté, & qu'il ne manquera pas d'opérer en lui tout ce qui eſt néceſſaire pour ſa ſanctification, voïés Phil. I. 6. Cet homme-là n'ignore pas que, hors du Sauveur, & ſans lui, il ne peut rien faire; & ſachant cela, il ſuit cette exhortation que le Seigneur a donnée à ſes Diſciples: *Demeurés en moi, & moi en vous*, Jean XV. 4. c'eſt à dire, qu'il s'étudie à demeurer toujours dans une étroite communion de coeur avec lui; & lorſqu'il ne jouït pas continuellement de ſa gracieuſe préſence, il ſe trouve comme un enfant que la mere a ſevré, & qui pleure après ſa nourrice. Cet homme reçu en Grace profite auſſi avec plaiſir du privilége qu'il a d'oſer s'approcher par Chriſt de notre cher Pere céleſte. Il ſe fonde ſur la promeſſe qu'il a faite que, quand ſes Elus crieront à lui nuit & jour, il leur accordera infailliblement ce qu'ils lui demanderont au nom du Seigneur Jéſus. Lorſque le Sauveur le châtie pour ſon amendement, quelque douloureuſe que lui ſoit cette correction, il la reçoit avec autant de reconnoiſſance

que de ſoumiſſion, parce qu'il ſait par expérience qu'il en retire toujours quelque nouvelle bénédiction. S'apperçoit-il que le Seigneur a quelque choſe contre lui, que ce ſoit une choſe de petite, ou de grande importance; il ne ſe donne point de repos juſqu'à ce que le Sauveur ait mis dans ſon coeur l'aſſurance qu'il eſt content de lui. Avec cela, il eſt continuellement attentif à la voix du ſaint Eſprit, & il obſerve ſoigneuſement ce que cet Eſprit ſe propoſe de produire en lui, de jour en jour, d'heure en heure, de moment en moment. Mais il ſe garde bien des propres efforts, c'eſt à dire de ſe mettre en activité, de courir & de ſe peiner dans la confiance en ſes propres forces, ce qu'on entreprend ordinairement en bonne intention, mais on manque le but, parce que ce propre travail met obſtacle à celui du ſaint Eſprit qui ſeul nous conduit ſurement. Et comme le travail du ſaint Eſprit va toujours à la racine, ſoit qu'il veuille retrancher ce qui n'eſt pas bon, ſoit qu'il veuille produire ce qui ſert au renouvellement de l'image de Dieu en nous, tout enfant qu'il inſtruit s'abandonne entiérement à ſa conduite, & c'eſt en la ſuivant qu'il marche en ſureté.

Il faut obſerver en général que tout ce que l'on dira encore touchant la ſanctification & l'obſervation des commandemens de Dieu, ne doit jamais s'entendre comme d'une choſe que l'on prétendit des propres forces de l'homme. Notre entendu eſt plutot que, quand un homme a obtenu par grace d'être fait enfant de Dieu & participant du ſaint Eſprit, par la foi en Jéſus-Chriſt, il en doit être reconnoiſſant. Il ne faut pas que, comme le dit St. Paul, 2 Cor. VI. 1. ce ſoit en vain qu'il ait reçu la Grace & l'amour du Pere, du Fils & du ſaint Eſprit,

Eſprit, & en particulier le bonheur d'avoir un Médiateur & un Sauveur en la perſonne de Jéſus; non, il ne faut pas que ce ſoit en vain que cette Grace repoſe ſur lui depuis le moment qu'il en a été fait participant, car l'Ecriture ſainte cenſure très ſévérement ceux qui, à cet égard, ſe rendent coupables d'ingratitude & d'infidélité. Il ſuffit de lire là-deſſus ces paroles du Fils de Dieu: *Il ſera donné à celui qui a déja, & il aura davantage, mais pour celui qui n'a rien, on lui otera même ce qu'il a*, Matth. XIII. 12. Le Sauveur ne s'eſt pas contenté de nous donner une ſeule fois cette importante leçon, & l'on peut voir, par ce qu'il dit, Matth. XXV. 14. &c. que c'eſt ici ce qu'il a voulu nous inſinuer: Lorſqu'un homme ne fait pas de la Grace qu'il a reçue un uſage conforme à la volonté de Dieu, c'eſt comme s'il ne l'avoit jamais reçue; & la ſuite de cela, lorſqu'il en fait trop peu de cas & qu'il en abuſe, eſt qu'il s'en verra de nouveau privé. C'eſt de cet homme là que le Seigneur parle, quand il dit: *Mon Pere retranchera toute branche qui, étant ente en moi, ne porte point de fruit*, Jean XV. 2. En effet, un ſarment qui demeure attaché à Jéſus le vrai Sep, jouït naturellement du ſuc & de la ſéve qui découle de lui; mais ſi c'eſt en vain que cette ſéve lui eſt communiquée, & ſi elle ne lui fait point porter de fruit, que lui arrivera-t-il? le Pere retranchera ce ſarment ſtérile, il le jettera loin, il ſéchera, il ne ſera plus bon qu'à être mis au feu pour être brulé, Jean XV. 6.

§. 158.

Tout homme qui eſt attaché de coeur au Seigneur Jéſus, & qui s'applique ſérieuſement à la ſanctification, a

toujours préſentes à l'eſprit ces paroles de l'Apotre: *Purifiés vos ames dans l'obéiſſance à la vérité, par l'Eſprit, afin que vous aiés une amitié fraternelle qui ſoit ſans hypocriſie*, 1 Pier. I, 22. Il n'oublie jamais non plus cette exhortation de St. Paul: *Je vous conjure, mes freres, par les compaſſions de Dieu, de lui offrir vos corps comme une victime vivante, ſainte & agréable à Dieu, comme étant votre raiſonnable ſervice*, Rom. XII. 1. Quand l'Eſprit, parlant par les Apotres, nous exhorte à purifier nos ames de tout ce qui pourroit les rendre ſouillées aux yeux de Dieu, il faut entendre par là toutes les idées & les opinions qui ne s'accordent pas avec l'intention & la parole de notre Seigneur Jéſus-Chriſt: De même toutes ces répréſentations & ces images ſales que la corruption naturelle eſt capable de retracer dans notre imagination; enfin tous les déſirs, toutes les paſſions & tous les penchans qui ſont contraires à la Doctrine de Jéſus-Chriſt & qu'il a condamnés par ſon exemple. C'eſt de tout cela que nous devons nous purifier, & nous préſerver par le ſaint Eſprit, dans l'obéiſſance à la vérité de l'Evangile; & de là nait, entr'autres fruits, une charité fraternelle exempte d'hypocriſie.

Avons nous réſolu de conſacrer nos corps au Seigneur comme une victime vivante, ſainte & agréable à Dieu; ſouvenons-nous bien avant toutes choſes, que ces corps ſont le Temple du ſaint Eſprit. *Ne ſavés-vous pas*, dit St. Paul, *que vos corps ſont le temple du ſaint Eſprit, qui eſt en vous, & que vous avés reçu de Dieu, & que vous n'appartenés pas à vous-mêmes?* 1 Cor. VI. 19. Souvenons-nous en même tems de ces autres paroles du même Apotre: *Revétés-vous du*

Seigneur

Seigneur Jéſus-Chriſt, & n'allés aucun ſoin de la chair, pour en ſatisfaire les convoitiſes, Rom. XIII. 14.

Quant à l'uſage que nous devons faire des membres de notre corps, il doit être réglé ſur la Doctrine du Sauveur & ſelon ſon Eſprit. Voici ce que St. Paul nous en dit: *Ne donnés point vos membres au péché, pour être des inſtrumens d'iniquité; mais donnés-vous vous-mêmes à Dieu, comme étant vivans, de morts que vous étiés, & donnés-lui vos membres comme des inſtrumens de juſtice*, Rom. VI. 13. *Comme vous aviés fait de vos membres des eſclaves de l'impureté & de l'iniquité, pour ſervir à l'iniquité, faites-en de même à préſent des eſclaves de la juſtice, pour ſervir à la ſainteté*; Rom. VI. 19. 1 Cor. VI. 15. St. Jaques parle en particulier de la langue & nous montre combien il eſt néceſſaire de la tenir en bride, Jaq. III. 2. 12. C'eſt ainſi que ceux qui appartiennent au Seigneur Jéſus doivent apprendre à faire un bon uſage de tous les ſens externes, dont les hommes non-convertis font ordinairement un uſage ſi criminel. Il faut y apporter une attention d'autant plus grande que celui qui ne veille pas ſur ſes ſens, pour en éviter l'abus & pour en faire un uſage convenable, ne manquera pas d'en ſouffrir du dommage dans ſon ame. C'eſt par cette raiſon que St. Paul faiſoit ce ſouhait en faveur des Philippiens: *Que la paix de Dieu, qui ſurpaſſe toute intelligence, garde vos coeurs & vos ſens, & les conſerve en Jéſus-Chriſt*, Phil. IV. 7.

§. 159.

Tout enfant de Dieu qui ne veille pas fidélement ſur ſon coeur & ſur ſes ſens, s'expoſe immanquablement à la tentation. Qu'il ſe ſouvienne qu'il eſt encore dans le monde, que ce monde git dans le mal, & que ce qui

y regne, c'eſt la convoitiſe de la chair, la convoitiſe des yeux & l'orgueil de la vie. Songeons que nous ſommes comme la méche qui s'allume aiſément à l'approche de la plus petite étincelle. Il ne faut qu'un inſtant pour que certains objets faſſent de nouveau éclore les germes de notre corruption. Quelle précaution faut-il prendre alors? Dès que nous nous en appercevons, (or le ſaint Eſprit ne manque pas de nous en avertir fidélement,) le parti que nous avons à prendre eſt, de recourrir au Sauveur, de lui demander humblement pardon & d'implorer ſon aſſiſtance pour être préſervés. Il eſt en même tems de la prudence, & même d'une néceſſité indiſpenſable, d'éviter autant qu'il eſt poſſible toutes les occaſions qui menacent nos ames de dommage & de danger. Voïés ce qui eſt dit, 1 Jean II. 15. &c.

Il n'eſt que trop vrai auſſi que Satan & ſes ſuppots ne ceſſent point de tenter les membres de Chriſt. Pour ne pas donner priſe ſur nous à ces ennemis & pour les empêcher d'exciter dans nos ames des impreſſions capables de les déranger & de les ſouiller, nous avons beſoin de veiller nuit & jour ſur nous-mêmes. Que ſi quelqu'un a le malheur de tomber dans la tentation & de ſentir les mouvemens de quelque paſſion déréglée, quel conſeil y a-t-il à lui donner? C'eſt prémiérement, qu'il reconnoiſſe que toute la faute vient de lui; car s'il ſe fut tenu ſur ſes gardes & que par la foi il eut réſiſté fortement au tentateur, aſſurément l'ennemi s'en ſeroit fuï de lui & il ne ſe ſeroit pas trouvé enveloppé dans ces facheuſes circonſtances, voïés ce qui a été dit, §. 59. En même tems il a ſujet de déplorer amérement ſa miſére & ſa faute aux pieds du Sauveur, & d'aller par la foi puiſer dans ſon ſang une nouvelle purification

cation de ſes péchés, afin qu'ils lui ſoient pardonnés & effacés. C'eſt à quoi le ſaint Eſprit ne manquera pas de le ſolliciter; & pourvu qu'il ſuive ſes impulſions avec docilité & ſincérité de coeur, ſans ſe laſſer de demander la délivrance de cette tentation, il pourra compter que la tentation aura une telle iſſue, qu'il aura ſujet d'en bénir & remercier Dieu. Au reſte ce qui a été dit §. 71. touchant les tentations que le Fils de Dieu a ſouffertes, peut nous ſervir d'inſtruction & de conſolation, lorſque nous ſommes tentés. Souvenons-nous toujours de ces conſolantes paroles de l'Apotre: *Nous n'avons point un Souverain Sacrificateur incapable de compatir à nos maux, puiſqu'il a été éprouvé comme nous par toutes ſortes de tentations, ſi on en excepte le péché*, Hébr. IV. 15. *Etant été lui-même éprouvé par les ſouffrances, il eſt capable de ſecourir ceux qui ſont éprouvés de la même ſorte*, Hébr. II. 18.

§. 160.

Pour parler plus en détail de ces choſes qui ſont compriſes ſous le nom du vieil homme dont nous devons nous dépouiller, il faut obſerver qu'il n'eſt pas poſſible de faire ici l'énumération de tout ce dont doivent ſe purifier ceux qui recherchent la Sanctification; cependant nous pourrons indiquer ici les choſes que nous devons principalement regarder comme pouvant nous cauſer du dommage, & par celles-ci on pourra juger des autres de même nature.

La prémiére dont nous avons d'abord à parler en général eſt ce qu'on nomme la concupiſcence ou l'affection charnelle; vice qui regne dans toutes les perſonnes qui n'ont pas encore été faites de nouvelles créatures en

Jéſus-

Jéſus-Chriſt. Ce vice conſiſte en ce qu'on ſuit les déſirs & les volontés de la nature corrompue & infectée de péché, ou pour parler avec l'Apotre en ce qu'on marche ſelon la chair, Rom. VIII. 1. Selon le même Apotre celui en qui ſe trouve cette affection charnelle accomplit les déſirs de la chair, autant qu'il oſe & qu'il peut le faire, Gal. V. 16. Or celui qui eſt ainſi affectionné aux choſes charnelles & qui eſt encore eſclave de nature corrompue, n'eſt aſſurément pas encore un Enfant de Grace: *L'affection pour les choſes de la chair*, dit St. Paul, *eſt une inimitié contre Dieu, parce qu'elle ne ſe ſoumet point à la Loi de Dieu, & en effet, elle ne le peut*, Rom. VIII. 6. 7. Quant à celui qui croit en Jéſus-Chriſt, & qui a ſa ſanctification à coeur, le ſoin qu'il a de s'y avancer le porte à veiller ſur lui-même. Lui arrive-t-il de ſentir quelques mouvemens de cette nature charnelle? Il n'a rien de plus empreſſé que d'aller droit à l'Ami des pauvres pécheurs: Il s'en plaint à lui avec douleur: Il le ſupplie de vouloir, pour l'amour de ſon ſang & de ſa mort, lui faire Grace & lui accorder la rémiſſion de ſes péchés; & c'eſt ainſi que, par l'efficace de la vertu du Seigneur, il parvient à étouffer le mal dans ſon principe.

Il faut ſur-tout parler ici, en ſecond lieu, des mauvaiſes habitudes que les hommes contractent avant leur converſion, & qui ſont un ſurcroît de leur corruption naturelle dans l'ame & le corps. Un homme qui ſe convertit de tout ſon coeur, eſt mis en état, par la grace de notre Seigneur Jéſus-Chriſt, de ſe défaire de ces habitudes, enſorte qu'elles ne dominent plus ſur lui. Mais il doit être attentif à la voix du ſaint Eſprit, qui ne manquera pas de l'avertir, chaque fois que les habitudes

tudes viennent à reparoître, & il doit prier le Sauveur de l'aſſiſter contre ce mal, de l'en délivrer, & de lui pardonner pour l'amour de ſon Sang & de ſa Mort tous les reſtes qui s'en trouvent encore en lui. C'eſt ainſi qu'il en ſera & demeurera victorieux, & la mauvaiſe habitude ſe perdra de plus en plus.

Un troiſiéme objet de nôtre attention doit être ces ſortes de mauvaiſes penſées, que notre propre coeur nous ſuggére, desquelles le Sauveur parle Matth. XV. 19. 20. & desquelles il dit expreſſément, qu'elles ſouillent le coeur. En général, tout ce qu'on penſe de contraire à la Parole de Dieu & à l'intention de Chriſt, eſt une mauvaiſe penſée; de même tout ce qui ne s'accorde pas & qui ne peut pas ſubſiſter avec l'amour de Dieu & du prochain, tout cela ſont des productions d'un eſprit gaté & d'une volonté dépravée. Or le Seigneur eſt le juge des intentions & des penſées du coeur, Hébr. IV. 12. Il peut être auſſi que les penſées de cette nature procédent quelquefois de l'Eſprit malin. On en voit un exemple dans la perſonne de David, duquel il eſt dit, que Satan l'incita à faire, par un principe d'orgueil, le dénombrement d'Iſraël, 1 Chron. XXI. 1. Témoin encore Judas Iſcariot auquel le Diable mit au coeur de trahir Jéſus, par un principe d'avarice, Jean XIII. 2. O qu'il eſt néceſſaire de veiller ſur ſoi-même, d'être humilié & confus de toute penſée mauvaiſe, d'en demander pardon à Dieu, & de s'en purifier & défaire auſſitot. Tout nous ſera aiſé, ſi nous ſommes bien attentifs à la voix du ſaint Eſprit.

La quatriéme choſe à laquelle nous devons faire grande attention eſt, cet Amour-propre déréglé, criminel & idolâtre qui ſe trouve dans l'homme depuis la

chute

chute d'Adam. Il eſt bien vrai que Dieu a mis dans l'homme, auſſi bien que dans tous les animaux, juſques aux moindres inſectes, un inſtinct & un penchant qui les porte à ſe garantir de tout ce qui pourroit leur nuire & à veiller à la conſervation de leur être, de là vient que St. Paul nous dit, que perſonne n'eut jamais de haine pour ſa propre chair, mais il l'entretient & lui donne ſes ſoins, Eph. V. 29. Cependant ſi l'homme s'aime ſoi-même plus qu'il n'aime le Seigneur ſon Dieu, ou même s'il s'aime ſoi-même plus qu'il n'aime ſon prochain, il n'eſt pas dans l'ordre ou Dieu veut qu'il ſoit. Cela paroit clairement par ce que nous liſons, Matth. XXII. 37-39. Or c'eſt ce renverſement d'ordre, c'eſt cet amour-propre déſordonné & criminel, que le ſaint Eſprit attaque & combat fortement dans le cœur de ceux qui apartiennent à Jéſus-Chriſt. C'eſt pourquoi auſſi nous devons, dès que cela nous eſt montré, en chercher la guériſon & être ſur nos gardes contre les retours de cette maladie. Cela eſt d'autant plus néceſſaire que ſon infection ſe produit toujours de nouveau. St. Paul nous dit que, *nous ne devons point nous complaire à nous-mêmes*; car, ajoute-t-il, *Jéſus-Chriſt n'a point voulu complaire à ſoi-même*, Rom. XV. 1. 3.

Ce dont il faut nous garder en cinquiéme lieu c'eſt d'aſpirer aux choſes élevées, ce qui eſt fort ordinaire aux hommes naturels, quoique l'Ecriture diſe expreſſément: *N'aſpirés point aux choſes élevées*, Rom. XII. 15. Un enfant de Dieu ne peut point être dominé par l'orgueil, & quiconque laiſſe regner ce vice dans ſon cœur eſt un objet odieux aux yeux du Seigneur. *Le Tout-puiſſant*, dit la Bienheureuſe Vierge, *diſſipe les deſſeins que forment les orgueilleux dans leur cœur*, Luc I. 51.

Cepen-

Cependant il faut avouer que le germe de ce vice ſe trouve dans le coeur de tous les hommes. En effet, qu'eſt-ce que cette ambition, cette préſomption de ſoi-même, ces recherches de ſa propre gloire, qui ſont ſi naturelles à l'homme? Ce ſont des fruits de l'orgueil, de ces émanations du coeur qui ſouillent l'homme, comme le Sauveur le dit, Marc VII. 21. &c. Cela étant, tout homme qui recherche la ſanctification a ſoin de s'en dépouiller, à meſure que le ſaint Eſprit lui fait voir dans ſa lumiére, combien il en eſt encore infecté, il s'empreſſe d'en chercher la guériſon; & c'eſt-ce qu'il réitére toutes les fois qu'il en reparoit quelque choſe. Cette connoiſſance qui lui eſt donnée de la dépravation de ſa nature eſt en même tems accompagnée de la grande confuſion qu'il en a devant le Seigneur & des ſoupirs qu'il lui adreſſe pour lui en demander pardon.

Une ſixiéme choſe qui eſt digne de toute notre attention, c'eſt l'Avarice; cette paſſion qui ne nous permet pas de nous contenter d'avoir la nourriture & l'habillement, qui nous fait déſirer d'être riches, & que St. Paul appelle la racine de tous les maux, 1 Tim. VI. 10. *Ceux qui veulent s'enrichir*, dit cet Apotre, *ſe jettent dans des tentations & dans des piéges, & dans pluſieurs déſirs inſenſés & pernicieux qui plongent les hommes dans la ruïne & dans la perdition*, 1 Tim. VI. 9. L'avarice a ſa ſource dans le coeur & elle ſouille l'homme, Marc VII. 21. 22. Quiconque eſt né de Dieu ne peut point être eſclave de ce vice. Auſſi longtems que l'homme en eſt poſſédé, il n'eſt certainement pas encore enfant de Dieu. Que font donc ceux qui ont leur ſanctification à coeur? Ils ſont attentifs à leur coeur & à ce que le ſaint Eſprit y opére. Auſſitot qu'il s'y manifeſte quel-

que chose qui se ressent de l'avarice, ils vont s'en plaindre à leur Sauveur, ils le prient de les en purifier par son sang & de les en préserver à la suite; en un mot, loin de fomenter cette passion, ils ne désirent rien tant que de pouvoir l'amortir entiérement, selon cette exhortation de l'Apotre: *Mortifiés vos membres qui sont sur la terre, la paillardise, la souillure, les affections dérégiées, la mauvaise convoitise, & l'avarice qui est une idolâtrie*, Col. III. 5. *Si vous êtes ressuscités avec Christ, cherchés les choses qui sont en haut, où Christ est assis à la droite de Dieu. Attachés vous aux choses qui sont en haut, & non à celles qui sont sur la terre*, Col. III. 1. 2.

§. 161.

A toutes les choses qui demandent de nous la plus sérieuse attention, il faut ajouter l'Incrédulité; ce vice radical, inné à l'homme, enraciné dans son coeur, est d'autant plus pernicieux qu'il est la cause de son malheur temporel & de sa perdition éternelle. Lorsque Dieu allume la foi en nous par sa Parole, cette production nous est représentée dans l'Ecriture comme une de ses plus grandes oeuvres. Dieu qui a commandé que la lumiére éclatat du sein des ténébres, qui dit: *Que la lumière soit, & la lumière fut*, est celui qui a répandu sa clarté dans nos coeurs; c'est à dire, non seulement il a répandu dans nos coeurs la connoissance de Jésus-Christ notre Seigneur, mais encore il a voulu que nous éclairions les autres de la connoissance de la gloire de Dieu, qui éclate dans la personne de Jésus-Christ, 2 Cor. IV. 6. Mais nous sommes si miserables, nous voïons en nous tant de défauts, nous commettons tant de fautes, nous man-

manquons en tant de maniéres, que tout cela ne nous fait venir que trop ſouvent cette penſée: Dieu ne ſe laſſera-t-il pas enfin de pardonner? C'eſt que, nous autres hommes, nous imaginons que Dieu nous reſſemble, qu'il penſe & agit comme nous. Pour nous, nous ne pourrions pas ſouffrir que quelqu'un en agit à notre égard comme nous en agiſſons envers Dieu, bientot la colére s'allumeroit chés nous & nous ne voudrions plus nous mêler de lui; ſurtout après que nous aurions comblé ce ſujet là de toutes ſortes de bienfaits. Dès que nous écoutons de pareilles penſées, nous nous trouvons dans l'obſcurité, la confiance en Dieu ſe perd, & nous ne ſommes plus en état de pourſuivre courageuſement & paiſiblement notre courſe. Eſt-ce là un état qui puiſſe être agréable à Dieu? Non, il ne l'eſt point. Notre meilleur parti eſt donc, de reconnoitre notre néant, d'avouer notre indignité, de demander à Dieu Grace & pardon, de recourir au trone de ſa Grace & de nous en tenir à ces paroles de l'Apotre: *Si nous confeſſons nos péchés, il eſt fidéle & juſte pour nous les pardonner, & pour nous purifier de toute iniquité*, 1 Jean I. 9. Ce doit être là l'occupation journaliére de tout homme qui veut faire des progrés dans la ſanctification, & il n'en fera aucun s'il n'a pas ſoin de ſe purifier de cette maniére. Etre bien attentif à l'oeuvre du ſaint Eſprit en nous, & lui permettre de glorifier ſans ceſſe en nous Jéſus-Chriſt & ſon ſacrifice méritoire, c'eſt le moïen ſûr d'empêcher l'incrédulité de prendre le deſſus.

Un huitiéme objet de notre attention ſont, les affections ou les différens mouvemens de notre ame. Ces affections n'ont rien de mauvais en elles-mêmes, ſi l'on en excepte celles qui partent d'un mauvais prin-

cipe, telle qu'eſt par exemple, l'envie; cependant elles deviennent mauvaiſes & criminelles, ſelon les circonſtances qui les font naître & où elles produiſent leur activité. Un homme qui déſire d'avancer dans la ſanctification, a donc grand ſujet de veiller ſur les mouvemens & les affections de ſon ame; auſſitot qu'elles commencent à s'élever, il doit examiner ſoigneuſement de quelle nature elles ſont, quel en eſt le principe & l'objet. Par exemple, s'il s'eſt mis en colère, & s'il vient à réfléchir ſur la cauſe, ſur l'éclat & ſur les ſuites de ſon emportement; bientot ſon coeur lui dira, ou plutot le ſaint Eſprit lui montrera, de quel oeil il doit regarder ſa colère. Pour ſe convaincre qu'il y a toujours plus de mal à attendre, que de bien à eſpérer de la colère de l'homme, on n'a qu'à lire ce qui en eſt dit, Eph. IV. 26. 31. Col. III. 8. 1 Tim. II. 8. Jaq. I. 19. 20. Souvent il arrive même que la colère dégénére en une de ces oeuvres de la chair qui ſont nommées, Gal. V. 20. Par conſéquent elle devient une de ces oeuvres qui excluent du Regne de Dieu l'homme qui y perſévére. Ainſi celui qui reconnoit que ſa colère eſt criminelle, ne peut trop tot recourrir au Sauveur pour en obtenir la purification & la délivrance. Il en eſt de même de la triſteſſe. Selon St. Paul, 2 Cor. VII. 10. il y a une triſteſſe ſelon le monde, que doit bannir, & de laquelle doit être guéri tout homme qui recherche la ſanctification. La joie au contraire & la douceur ſont des fruits de l'Eſprit, Gal. V. 22.

Il y a encore une neuviéme choſe qui mérite notre attention. Les hommes qui ne ſe ſont pas encore convertis ont communément certains péchés favoris; & ces ſortes de péchés ſont toujours dangereux pour eux-même

même après leur converſion. St. Jaques nous dit, que chacun eſt tenté lorsqu'il eſt attiré & amorcé par ſa propre convoitiſe, Jaq. I. 14. Ici, le péché favori d'un homme eſt appellé ſa propre convoitiſe, & l'Apotre l'exhorte à s'en préſerver. La propre convoitiſe de Judas Iſcariot étoit l'avarice, & comme il n'en avoit pas été guéri radicalement, elle lui donna enfin le coup de ſa mort. C'eſt pourquoi tout homme qui s'emploïe fidélement à l'oeuvre de ſa ſanctification, eſt attentif aux moindres mouvemens de ſa propre convoitiſe, & au lieu de s'en repaitre & de la fomenter, il implore auſſitot la vertu de Jéſus-Chriſt & de ſon Eſprit, pour en être purifié.

Par tous les exemples que nous venons de citer on voit que rien n'eſt plus néceſſaire que de prévenir toutes les mauvaiſes choſes & d'y réſiſter d'abord fortement. Néglige-t-on de le faire, une petite étincelle, qu'on eût pu au commencement éteindre du bout du doigt, eſt capable d'allumer un feu qui fera ravage.

§. 162.

Après avoir vu en quoi conſiſte le dépouillement du vieil homme, il eſt bon de montrer auſſi ce que c'eſt que ſe révêtir du nouvel homme. L'Ecriture ſainte nous apprend que cela conſiſte à nous appliquer ſérieuſement, ſous l'aſſiſtance de la Grace de Dieu, à devenir ſemblables à l'image de Dieu perdue par le péché. C'eſt ce que St. Paul nous enſeigne bien clairement, quand il dit: *Soïés revêtus du nouvel homme, créé ſelon Dieu dans une juſtice & une ſainteté véritable*, Eph. IV. 24. voïés Gen. I. 26. 27. &c. & Col. III. 10. Le même Apotre exprime cela encore plus brièvement

& plus clairement, en disant: *Soïés revêtus du Seigneur Jésus-Christ*, Rom. XIII. 14. Dans un autre endroit il dit: *Vous tous qui avés été baptisés, vous avés été revêtus de Christ*, Gal. III. 27. Le sens de ces paroles n'est autre que celui-ci: Par la foi en Jésus-Christ, au Nom duquel ils ont été baptisés, ils ont été rendus participans du sacrifice qu'il a offert pour nos péchés, ils ont été revêtus de sa justice, ils sont étroitement unis à Jésus-Christ, & lui à eux. Quelle est donc, dirés vous, l'intention de St. Paul, quand il exhorte les Romains à se revêtir de Christ, dans le tems qu'ils avoient déja été revêtus de lui dans le Baptême? Il veut leur insinuer que leur application la plus soigneuse doit être, de devenir conformes à l'image de Jésus-Christ, d'avoir le même sentiment que celui, qui étoit en lui, & de vivre comme il a vécu sur la terre, voïés Gal. IV. 19. En effet, comme Jésus-Christ est la parfaite image de Dieu, il est aussi le modéle que nous avons à imiter: Il est l'original duquel nous devons devenir les copies. C'est ce que St. Pierre nous enseigne, quand il dit: *Soïés saints dans toute la conduite de votre vie, imitant la sainteté de celui qui vous a appellés*, 1 Pier. I. 15. & plus bas: *Christ a souffert pour nous, nous laissant un exemple, afin que vous marchiés sur ses traces*, 1 Pier. II. 21.

Tout comme Jésus-Christ notre Seigneur est pour nous le modéle le plus proche, & le plus à notre portée, parce qu'il a vécu lui-même comme un homme dans ce monde; nous sommes exhortés de même à imiter aussi notre cher Pere céleste: *Soïés miséricordieux*, nous dit le Seigneur, *comme votre Pere est miséricordieux; Car il est bon même envers les ingrats & les méchants*, Luc VI. 35. 36. *Aimés* nous dit encore le Seigneur;

aimés

aimés vos ennemis, béniſſés ceux qui vous maudiſſent, faites du bien à ceux qui vous haïſſent, priés pour ceux qui vous outragent & vous perſécutent, afin que vous ſoïés les enfans de votre Pere qui eſt aux cieux; car il fait lever ſon ſoleil ſur les méchants & ſur les bons, & il fait pleuvoir ſur les juſtes & ſur les injuſtes, Matth. V. 44. 45. A cela ſe rapporte cette exhortation de St. Paul: *Pardonnés vous mutuellement, comme Dieu vous a pardonné pour l'amour de Jéſus-Chriſt: Soïés les imitateurs de Dieu, comme étant ſes chers enfans, & marchés dans la charité*, Eph. IV. 32. V. 1.

Il faut cependant bien remarquer que toute la vie que le Fils de Dieu a menée ſur la terre a été rélative à ſon office de Médiateur. Ce n'eſt qu'en qualité de Médiateur entre Dieu & les hommes, & pour l'amour de nous, qu'il a paru dans le monde. Il a été fait homme, comme nous, excepté le péché, afin qu'il rachetat les hommes par ſa mort. *Quoi qu'il fut riche*, dit St. Paul, *il s'eſt rendu pauvre pour nous, afin de nous enrichir par ſa pauvreté*, 2 Cor. VIII. 9. Il voulut ſe ſoumettre à la Loi qu'il avoit lui-même donnée au peuple d'Iſraël, il s'y eſt rendu obéiſſant parfaitement & en tout point; & cela, afin qu'il rachetat ceux qui étoient ſous la Loi, c'eſt à dire, ceux qui gémiſſoient ſous la malédiction & ſous la contrainte de la Loi, & afin que nous reçuſſions l'adoption des enfans, ou que nous devinſſions les enfans de la nouvelle Alliance de grace, laquelle conſiſte dans la juſtice, dans la paix & la joïe, par le ſaint Eſprit. Sa conduite étoit, de marcher dans la vérité de Dieu, dans la juſtice & la ſainteté qui lui eſt agréable. Comme ſon deſſein étoit de réconcilier les hommes avec Dieu, par ſa mort, il

ne devoit pas avoir besoin de sacrifice pour sa propre personne; *Car*, dit l'Apotre, *il nous falloit un tel Souverain Sacrificateur, qui fut saint, innocent, sans tache, séparé des pécheurs, & élevé au dessus des cieux, qui n'eut pas besoin, comme les Sacrificateurs de la Loi, d'offrir des sacrifices pour ses propres péchés*, Hébr. VII. 26. 27. Il falloit qu'il fut un Agneau innocent & sans tare; sans cela il n'eut pas pu être une victime acceptable & agréable à Dieu. Or il s'est offert à Dieu comme une victime exempte de toute tache & comme une oblation de très-agréable odeur; c'est à dire, qu'elle a été agréée & reçue avec joïe. Il paroit donc clairement par là, que son office de Médiateur exigeoit qu'il fut sans tache & sans péché, que toute sa vie, & toute sa conduite sur terre, fut parfaitement conforme à la volonté de Dieu, sans la moindre exception.

Ainsi la vie & la conversation de Jésus-Christ sur la terre est non seulement notre modéle, mais elle est encore une source de bénédictions pour nous. Tout ce que Jésus a fait, est pour nous plein de mérite, son obéissance filiale, son assiduité au travail, sa douceur & son humilité, ses veilles & ses jeunes, ses priéres & ses larmes &c. tout nous est béni, tout contribue à notre salut.

§. 163.

Il faut encore observer ici que la Parole de Dieu est un des moïens qui nous ont été donné pour notre avancement dans la sanctification, tant du corps que de l'ame. Cette parole de Dieu est appellée par le Sauveur, *la Vérité*, Jean XVII. 17. Lorsque nous nous rendons obéissans à cette Vérité, nous sommes sanctifiés par le saint Esprit & rendus chastes de corps & d'ame. Cette vérité

vérité nous affranchit de toutes les choſes qui nous éloignent de la conformité avec l'image de Dieu, qui nous ſouillent & nous défigurent; cette Vérité, dis-je, nous en dégage, lorsque nous vivons dans la foi du Fils de Dieu & que nous perſiſtons dans ſa Doctrine, Jean VIII. 31. 32. Ceci nous fait voir combien il importe à tout homme qui a ſa ſanctification à coeur, de vaquer aſſidument à la lecture & à la méditation de la Parole de Dieu, d'implorer la Grace de notre Seigneur Jéſus-Chriſt & de demander l'aſſiſtance du ſaint Eſprit, afin qu'il puiſſe en faire un uſage qui ſerve à ſon ſalut.

Une choſe bien néceſſaire à toute perſonne qui s'eſt convertie au Seigneur Jéſus eſt, de ſe conſidérer ſans ceſſe dans le miroir de la Parole de Dieu. En la conſultant, nous apprenons toujours à nous mieux connoître. Nous y découvrons toujours plus clairement nos imperfections & nos défectuoſités; & lorsque nous avons un ſincére déſir d'avancer dans la ſanctification, cette divine Parole, qui eſt vérité, & qui le ſera éternellement, nous montrera les choſes qui nous manquent, qui nous ſont néceſſaires & qui doivent faire l'objet de nos recherches; & le ſaint Eſprit ſe ſervira de ce moïen pour nous en inſtruire.

Le Fils de Dieu a travaillé ſans relache à conduire les Juifs en général, & en particulier ſes Diſciples, à la connoiſſance d'eux-mêmes. Les Apotres prirent à tâche de continuer le même travail. Aïant à parler ou à écrire à des particuliers, ou à des Egliſes du Seigneur, ils avoient ſoin de leur faire voir quel étoit leur état actuel, ce qui leur manquoit encore, ce qu'ils devoient rechercher avec le plus d'ardeur & les moïens d'atteindre

aimant ainſi le Seigneur Jéſus par deſſus toutes choſes, fait auſſi de lui l'objet principal & le grand but auquel il rapporte tous ſes déſirs & toutes ſes actions; par conſéquent, c'eſt Jéſus, ce n'eſt plus ſoi-même qu'il eſtime, ce n'eſt plus ſoi-même qu'il aime, ce n'eſt plus ſoi-même qu'il cherche de ſatisfaire. Chès cet homme là, c'eſt Jéſus-Chriſt, c'eſt le déſir de l'honorer, de lui obéïr, & de vivre à ſa joïe, qui eſt le prémier mobile de ſes penſées, de ſes volontés, de ſes paroles & de ſes actions; & il fait tout cela, par amour pour ſon Dieu & Sauveur.

Demandés-vous maintenant ce que c'eſt que porter ſa croix chaque jour? Je vous dirai qu'autrefois un malfaiteur, condamné à ſubir la mort en croix, étoit obligé de porter l'inſtrument de ſon ſupplice, c'eſt à dire, le bois auquel il devoit être cloué, jusques au lieu où il devoit être exécuté. C'eſt ainſi que notre Seigneur Jéſus-Chriſt a porté jusqu'au Calvaire la croix ſur laquelle il a été cloué. Voici donc ce qu'il a voulu dire: Celui qui veut venir après moi, qui veut me ſuivre & être mon imitateur, doit par amour pour moi, prendre chaque jour volontiers ſur ſoi tout ce qui peut le rendre un ſpectacle de mépris aux yeux des hommes, tout ce qui paroît dur & peſant à ſa nature, & tout ce que le monde pourroit machiner contre lui pour lui rendre la vie amère. St. Paul en eſt un exemple, lorſqu'après avoir perſécuté l'Egliſe de Chriſt, il ſe fut converti de tout ſon cœur à lui, il porta chaque jour ſa croix. En devenant un témoin & un confeſſeur de Jéſus-Chriſt, de Phariſien ſavant & honoré qu'il étoit auparavant, il devint le ſcandale & l'horreur des Juifs; ce qui certainement ne coûte pas peu à la nature. Il crucifioit ſa chair avec tous

ſes

ſes déſirs & ſes convoitiſes, ce qui n'eſt pas moins dur & pénible à la nature. Il ſe conſacra tout entier au ſervice du Sauveur, bien qu'il ſçut d'avance qu'il devoit s'attendre à des liens, à beaucoup de tribulations & même au martire, dont il fut en effet honoré; tout cela ne l'empêcha pas de prendre volontiers cette croix ſur ſoi. Bien plus, il ſe glorifioit uniquement en la croix du Seigneur Jéſus, pour l'amour duquel le monde lui étoit crucifié, & lui au monde; c'eſt à dire, qu'il regardoit le monde comme on regarde un malfaiteur qui ſubit le ſupplice de la croix, & le monde l'enviſageoit de même, Gal. VI. 14. On peut dire de tout homme qui ſe convertit de tout ſon coeur à Jéſus-Chriſt, qu'il aura à faire & à ſouffrir, ſelon ſes circonſtances & jusqu'à un certain dégré, tout ce que St. Paul a fait & ſouffert.

Qu'eſt-ce enfin que ſignifient ces autres paroles du Sauveur: Et qu'il me ſuive? On le ſuit, lorsqu'on a le même ſentiment, la même intention que Jéſus avoit, lorsqu'on vit comme il a vécu ſur la terre, lorsqu'on n'a point honte de ſa Doctrine, mais qu'on la confeſſe & profeſſe hautement, dans toutes les occaſions, & devant tous les hommes. Cela s'appelle être le Diſciple & l'imitateur de Jéſus-Chriſt.

§. 165.

Un puiſſant motif, qui doit nous porter à la recherche de la ſanctification, eſt cette eſpérance d'une vie éternellement heureuſe dont eſt remplie toute ame qui croit au Sauveur. C'eſt pourquoi il eſt important que nous en diſions ici quelque choſe. Le Seigneur a dit: *Comme Moïſe éleva le ſerpent d'airain dans le déſert, de même le Fils de l'homme doit être élevé*, ſavoir à la croix;

croix; *afin que tous ceux qui croïent en lui ne périſſent point, mais qu'ils aïent la vie éternelle*, Jean III. 14. 15. Ces paroles ſont le fondement de l'eſpérance que les fidéles ont de cette vie éternelle que Dieu, qui ne peut mentir, leur a promiſe, Tit. I. 2. Cette eſpérance attend ce qu'on ne voit pas encore, avec autant d'aſſurance & de certitude que ſi elle le voïoit déja. Mais il faut ſavoir que cette eſpérance eſt proprement l'oeuvre de Dieu, opérée dans les hommes qui reçoivent Jéſus-Chriſt par la foi. St. Pierre nous l'apprend, quand il dit: *Béni ſoit Dieu qui eſt le Pere de notre Seigneur Jéſus-Chriſt qui, par ſa grande miſéricorde, nous a régénérés en une eſpérance vive, par la réſurrection de Jéſus-Chriſt d'entre les morts*, 1 Pier. I, 3. Le Sauveur eſt appellé notre eſpérance, 1 Tim. I. 1. Et cela, parce que c'eſt ſur ce Jéſus qui, par une ſeule oblation a purifié pour toujours ceux qui ſont ſanctifiés, que notre eſpérance ſe fonde, Hébr. X. 14. Le ſaint Eſprit eſt celui qui en même tems nous y affermit. C'eſt par lui & de lui que nous ſommes ſcellés, lorſque nous parvenons à la foi; car comme le dit St. Paul, *il eſt l'arrhe, le gage & le ſceau de notre héritage;* & cela, jusqu'à notre entiére délivrance, Eph. I. 13. 14. *C'eſt par la vertu de cet Eſprit ſaint que nous ſommes comblés d'eſpérance*, Rom. XV. 13. La volonté de Dieu eſt auſſi que nous y perſévérions, ſuivant ces paroles de l'Apôtre: *Nous ſouhaitons que chacun de vous montre juſqu'à la fin le même ſoin pour la pleine certitude de l'eſpérance*, Hébr. VI. 11. Dès que cette eſpérance eſt une fois bien établie dans le coeur, on n'a plus ſujet de craindre la mort. On peut dire avec St. Paul: *Mon déſir tend à déloger pour être avec Chriſt mon Seigneur*, Phil. I. 23.

On

On ne peut point douter que cette eſpérance ne nous excite puiſſamment à nous emploïer à notre ſanctification, pour peu qu'on faſſe attention aux paſſages ſuivans: *Puiſque nous avons de telles promeſſes, purifions nous, mes chers freres, de toutes les ſouillures de la chair & de l'eſprit, achevant notre ſanctification dans la crainte de Dieu*, 2 Cor. VII. 1. *Lorſque Jéſus-Chriſt qui eſt notre vie apparoitra, vous paroîtrés auſſi avec lui revêtus de gloire. Mortifiés donc vos membres qui ſont ſur la terre, la paillardiſe, l'impureté, les paſſions déréglées, les mauvais déſirs, & l'avarice qui eſt une idolâtrie*, Col. III. 4. 5. Ce ſont là en effet les membres du vieil homme, les inſtrumens qui le font mouvoir & agir, & qui doivent être retranchés, afin que le vieil homme meure. *Mes chers freres*, dit St. Jean, *nous ſommes bien dès à préſent enfans de Dieu, mais il ne nous eſt pas encore manifeſté ce que nous ſerons un jour; mais nous ſavons que quand cette manifeſtation arrivera, nous ſerons ſemblables à lui, parce que nous le verrons tel qu'il eſt. Et il faut que quiconque a cette eſpérance en lui, ſe ſanctifie comme il eſt ſaint*, 1 Jean III. 2. 3.

§. 166.

La réalité de tout ce que nous venons d'expoſer ſe démontre par la conduite & l'expérience journaliére des enfans de Dieu. Auſſi, quand nous penſons à ce que Dieu a fait pour nous & qu'il a donné ſon Fils unique pour nous racheter: Quand nous nous repréſentons tout ce que ce Fils de Dieu a fait & ſouffert pour nous, qu'il a gouté pour nous la mort la plus amère, & qu'il a répandu ſon ſang pour la rémiſſion de nos péchés: Quant avec cela nous éprouvons l'amour, la fidélité, la pa-

patience, le ſupport, la ſageſſe & la force, avec laquelle le ſaint Eſprit travaille à notre ſanctification; tout cela, joint à un grand nombre d'autres bienfaits que nous recevons chaque jour, eſt plus que ſuffiſant pour nous exciter à vivre à ſa joïe & à ſon honneur. Quand nous joignons à cela l'Héritage ſouverainement glorieux qui nous attend, duquel il veut nous rendre participans, & duquel il a mis dans nos coeurs les aſſurances les plus certaines; c'eſt alors que nous nous ſentons encore plus enflamés du déſir de vivre uniquement pour lui, & de rejetter bien loin de nous tout ce qui pourroit le contriſter.

Cette eſpérance de la vie éternelle, auſſi bien que la communion des fidéles avec Chriſt & celle qu'ils ont les uns avec les autres, eſt puiſſamment affermie par le bon uſage que nous faiſons de la ſainte Cène. Il en eſt de même de la ſanctification, ce qui contribue efficacement à nous y faire avancer, eſt la participation au corps & au ſang du Seigneur, voïés § 148. Surtout par le endroit que la commémoration de la mort de Chriſt, par laquelle il nous a démontré ſon amour d'une maniére ſi éclatante, entre eſſentiellement dans la célébration de la ſainte Cène. En effet, quoi de plus capable de nous porter à la ſanctification, qui eſt ſi agréable à Dieu, que quand nous nous ſouvenons avec des coeurs touchés & reconnoiſſans, de cet amour ineffable qui a engagé le Fils de Dieu à ſe livrer pour nous à la mort la plus ignominieuſe & la plus amére de la croix?

§. 167.

Il ſuffit de raſſembler tout ce qui vient d'être dit touchant la ſanctification pour comprendre le ſens des paro-

parties de l'Ecriture, quand elle nous parle de la Perfection. Notre Seigneur Jésus-Christ dit positivement à ses Disciples: *Soiés parfaits, comme votre Pere qui est dans le ciel, est parfait*, Matth. V. 48. On voit par les paroles précédentes que l'intention du Sauveur étoit de munir ses Disciples contre la fausse Doctrine des Scribes & des Pharisiens qui, par un renversement de la Loi de Dieu, disoient: Tu aimeras ton prochain & tu haïras ton ennemi. Il n'en doit pas être ainsi, disoit le Seigneur; voici l'esprit de la Loi: *Aimés vos ennemis, bénissés ceux qui vous maudissent, faites du bien à ceux qui vous haïssent, priés pour ceux qui vous outragent & vous persécutent*, &c. Et la raison qu'il en allégue est celle, ci: *Votre Pere qui est au ciel fait luire son soleil sur les méchans & sur les bons, il fait pleuvoir sur les justes & sur les injustes.* Puis donc, vouloit-il dire, que Dieu est si bon & si bienfaisant envers les ingrats & les impies, vous devés avoir les mêmes dispositions & agir de même que lui. C'est trop peu que vous l'imitiés en aimant vos amis, il faut qu'à son exemple vous aimiés aussi vos ennemis. Votre amour doit embrasser tous les hommes sans exception. Il s'agit donc ici de l'étendue de la charité & non du dégré auquel elle doit être portée. Cela étant, la perfection dont il est question ici consiste à aimer tous les hommes.

Dans d'autres endroits de l'Ecriture sainte, devenir parfait, signifie autant que, croître & avancer dans la connoissance & dans la pratique de tout bien. C'est dans ce sens qu'il faut entendre ces paroles de l'Apotre: *Ne soïés point, mes freres, des enfans en intelligence, mais soïés des enfans en malice, & pour l'intelligence, soïés des hommes parfaits*, 1 Cor. XIV. 20. Ainsi lors-

que, comme le dit le même Apotre, *nous croiſſons à tous égards dans celui qui eſt notre Chef, ſavoir Jéſus-Chriſt*, Eph. IV. 15, *nous devenons parfaits, nous ſommes rendus toujours plus accomplis*, 1 Theſſ. IV. 1.

Cependant ſi quelqu'un s'imaginoit qu'il a porté la ſageſſe à un ſi haut point, qu'il ne péche plus en aucune parole, & qu'il eſt tellement avancé dans le bien qu'il n'a plus beſoin de prier pour lui-même: *Pardonne nous nos offenſes, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offenſés;* cet homme-là donneroit manifeſtement à connoitre qu'il ne comprend point les Ecritures. Je dis plus, par là il prouveroit à ſa propre honte qu'il eſt encore très éloigné de la perfection & qu'il ne ſe connoit pas encore lui-même.

§. 168.

Outre ce que nous venons de dire touchant la ſanctification, il convient de rappeller ici ce qui a été dit, §. 152. & d'y ajouter ce qui ſuit. Nous liſons dans l'Ecriture que *Jéſus-Chriſt nous a été fait, de la part de Dieu, Sageſſe, Juſtice, Sanctification & Rédemption*, 1 Cor. I. 30. Or, comme tout cela ſe trouve réuni dans la perſonne de Jéſus-Chriſt, il faut auſſi que nous faſſions l'expérience de tout cela enſemble, chacun dans ſa propre perſonne. Ainſi lorſqu'un homme, après être allé au Sauveur avec toute ſa miſére, & avoir trouvé par la foi en lui la rémiſſion de ſes péchés, penſe ainſi en lui-même: Puisque Chriſt a été fait Juſtice pour moi, il faut auſſi que je ſois ſanctifié par lui, cet homme-là ſe trouve déja actuellement dans le droit chemin du ſalut. Mais s'il néglige de chercher ſa juſtification en Jéſus-Chriſt, c'eſt en vain qu'il travaillera nuit & jour

à

à ſa ſanctification. Ce travail le fatiguera tellement qu'il perdra les forces & l'envie de s'y appliquer. Si nous voulons y réuſſir, il faut que nous aïons toujours bien préſent à nos yeux & à nos coeurs Jéſus, païant notre rançon & mourant pour nous. Dès que nous oublions que c'eſt en lui que nous avons la rédemption, par ſon ſang, ſavoir la rémiſſion des péchés, notre avancement dans la ſanctification eſt arrêté. St. Paul, qui emploïoit à ſa ſanctification tout le pouvoir qui lui étoit accordé en Chriſt, nous en a donné un bel exemple. Il dit, en parlant de lui-même: *Je vis, mais ce n'eſt plus moi qui vis, c'eſt Jéſus-Chriſt qui vit en moi, & ſi je vis encore à préſent dans ce corps mortel, je vis dans la foi du Fils de Dieu, qui m'a aimé & qui s'eſt livré lui-même pour moi*, Gal. II. 20. Jéſus & ſa mort en croix rempliſſoit toute la capacité de ſon coeur, & cette plénitude s'épanchoit continuellement par ſa bouche. C'eſt ce qui paroit par ces paroles qu'il écrivit aux Corinthiens: *Je n'ai pas jugé qu'il me fallut ſavoir autre choſe parmi vous, que Jéſus-Chriſt, & Jéſus-Chriſt crucifié*, 1 Cor. II. 2. Et comme il ſe trouvoit alors des gens qui ne faiſoient pas de la croix de Chriſt leur principal & unique objet, il leur fait cette déclaration: *Pour moi, Dieu me garde de mettre jamais ma gloire que dans la croix de notre Seigneur Jéſus-Chriſt*, Gal. VI. 14. Par la Grace de ſon Dieu cet Apotre éprouvoit la réalité de ce qu'il ſouhaitoit à ſes chers Ephéſiens, quand il prioit à genoux le Pere de notre Seigneur Jéſus-Chriſt de leur faire, entr'autres graces, celle que Chriſt habitat dans leurs coeurs par la foi, Eph. III. 17. En effet, Chriſt vivoit en lui & lui étoit continuellement préſent dans ſa forme d'Agneau de Dieu

qui porte les péchés du monde. La vie qu'il paſſoit dans ſon corps mortel, c'eſt à dire, ſes veilles & ſon ſommeil, ſon travail & ſon repos, ſes penſées & ſes déſirs, ſes volontés & ſes deſſeins, &c. toute cette vie là, il la paſſoit dans la foi qu'il avoit au Fils de Dieu. Cette foi n'étoit pas chès lui une diſpoſition interrompue qui parut un jour & qui diſparut le jour ſuivant; c'étoit une diſpoſition continue, qui ſubſiſtoit jour & nuit & qui continua ſans interruption tout le tems de ſa vie. Et la méditation dont ſa foi s'occupoit principalement étoit, que Chriſt l'avoit aimé & s'étoit livré lui-même pour lui à la mort; à quelle mort? A la mort de la croix.

Heureux ſommes nous, quand notre coeur ſe trouve dans cette ſituation, quand nous ſommes dans les diſpoſitions où ſe trouvoit le bienheureux Valère Herberger, qui aimoit ſi tendrement ſon Rédempteur, & quand nous pouvons dire comme lui: Sur ma face on peut lire les traits de mon Sauveur, & ſon ſanglant martire eſt gravé dans mon coeur. Mon ame en aſſurance l'embraſſe par la foi, chaque fois que je penſe: Jéſus eſt mort pour moi. Quand, dis-je, nous ſommes animés de ces ſentimens, que le Nom & la croix de Jéſus reſtent continuellement gravés dans nos coeurs, alors nous ne manquons, ni de l'ardeur ni des forces néceſſaires pour travailler à notre ſanctification.

Des

Des Commandemens de Dieu.

§. 169.

L'Article de la sanctification de l'ame & du corps nous conduit naturellement à celui des Commandemens de Dieu, par lesquels il a fait connoitre aux hommes ce qu'ils doivent faire & ce qu'il veut qu'ils évitent. Dans tous les tems Dieu leur a manifesté ce qu'il est en droit d'attendre d'eux & tout ce dont ils doivent s'abstenir. En cela il n'y a de différence que dans la maniére dont il leur a donné cette connoissance. Les païens même peuvent & doivent apprendre, par la contemplation des oeuvres de la création & de la conservation de cet univers, qu'il y a un Dieu créateur & conservateur de toutes choses. Leur conscience les instruit en même tems qu'ils doivent honorer ce Dieu souverain, le craindre, l'aimer, le servir, le louer, le remercier de ses bienfaits, ne point nuire à leur prochain, mais l'aimer & lui faire du bien; voïés §. 55. Il est à propos de se rappeller ici ce qui a été dit §. 1, 2. & 3. touchant l'oeconomie de Dieu par rapport aux hommes, depuis le commencement du monde jusqu'au tems de Moïse. Quant à la maniére dont Dieu s'est communiqué au peuple d'Israël, comment il l'a choisi pour être son peuple particulier, préférablement à tous les autres, & comment il lui a révélé sa sainte volonté, on peut consulter là-dessus ce que nous en avons dit §. 13. & suivans.

De toutes les manifestations de la volonté de Dieu faites aux hommes, la plus glorieuse est celle qu'il leur en a donnée par son Fils unique, par lequel il a créé l'Univers. C'est lui qui a été le grand Prophéte envoïé de Dieu au monde. C'est lui qui a publié l'Evangile,

hautement & devant un chacun, qui a accompagné ſa prédication d'une vertu divine, & qui l'a confirmée par un grand nombre de prodiges & de miracles. C'eſt de ſa bouche que bien des millions d'hommes apprirent le vrai ſens des commandemens qu'il avoit donnés ſous l'ancien Teſtament; car Jéruſalem, où il prêchoit, étoit le lieu où l'on alloit en foule, de tous les païs du monde, pour adorer Dieu, ſurtout dans les tems de fêtes ſolemnelles. Auſſi, lorſqu'il annonçoit aux hommes la volonté de Dieu & qu'il leur inculquoit fortement l'obſervation de ſes Commandemens, chacun en étoit ſaiſi d'étonnement & ravi en admiration.

Après que les Diſciples de Jéſus eurent été baptiſés du ſaint Eſprit, ils allérent, comme le Seigneur le leur avoit commandé, prêcher l'Evangile par tout le monde & à tous les hommes. Ils atteſtoient devant tous, & cela avec démonſtration d'Eſprit & de force, que ce Jéſus qui avoit été mis à mort en croix & qui enſuite étoit reſſuſcité, devoit être reconnu, & étoit en effet, le Seigneur, lequel s'étoit aſſis à la droite de Dieu, & que tous ceux qui croiroient en lui recevroient le pardon des péchés, la vie & le ſalut. En même tems ils enſeignoient ceux qui avoient cru, à obſerver tout ce que le Seigneur Jéſus leur avoit commandé.

Les Diſciples du Seigneur ne ſe ſont pas contentés d'inculquer ſes commandemens de vive voix aux fidéles, mais par la grace de Dieu il nous les ont auſſi transmis par écrit. Ces Hommes de Dieu, qui dans leurs Ecrits nous apprennent quelle a été la vie & la conduite du Sauveur ſur la terre, & comment il a été conſommé par ſes ſouffrances & par ſa mort; ces mêmes hommes ont été ceux qui, étant pouſſés par le ſaint Eſprit, nous ont auſſi

auſſi transmis pluſieurs de ſes Diſcours; & nous ne pouvons aſſés en bénir & remercier Dieu. Nous y trouvons la volonté de Dieu à l'égard des hommes, c'eſt à dire, ſes commandemens, ſi clairement & ſi divinément bien exprimés; que tout enfant de Dieu en reſſent dans ſon coeur une joïe inexprimable. Tout ce que les Diſciples de notre Seigneur Jéſus-Chriſt, nous ont encore recommandé en ſon Nom & par l'inſpiration de l'Eſprit de Dieu, nous devons le regarder & l'obſerver comme nous étant commandé par Dieu même. C'eſt une obligation qui nous eſt impoſée; mais c'eſt en même tems une grace & une bénédiction pour nous de nous y conformer.

Mais que dirons-nous des commandemens de l'ancien Teſtament? Sommes-nous obligés ſous le nouveau Teſtament de les obſerver? Ici il faut faire une diſtinction. Pour ce qui eſt des Commandemens de l'ancien Teſtament, qui ſont rélatifs au gouvernement civil que Dieu exerçoit alors en qualité de Roi du peuple d'Iſraël; de même, quant à ceux qui concernoient le culte lévitique d'alors, & dont il a été parlé §. 12. il paroit clairement par ce que nous liſons, Act. XV. que, ſous le nouveau Teſtament, les fidéles d'entre les Gentils ne ſont point tenus de les obſerver. Voïés auſſi §. 18.

Pour ce qui regarde les dix commandemens que Dieu a donnés au peuple d'Iſraël, voïés §. 13. Notre Seigneur Jéſus-Chriſt nous en a donné une explication claire & complète ſelon le coeur de Dieu. Nous la trouvons dans les V. VI. & VII. Chapitres de St. Matthieu & dans d'autres endroits. C'eſt à quoi nous devons nous en tenir fermement ſous le nouveau Teſta-

ment; & quiconque refuſe de s'y conformer, pèche inconteſtablement contre Dieu. Il convient de joindre à cela ce que les Apôtres du Seigneur ont dit, pour nous donner une intelligence plus claire & plus ample tant des dix Commandemens, que d'autres paſſages de l'ancien Teſtament qui regardent la vie morale. Au reſte lorsque nous trouvons dans le nouveau Teſtament une explication plus préciſe de la Loi de Dieu que celle qui a été donnée dans l'ancien Teſtament, c'eſt à celle du nouveau Teſtament que nous devons nous en tenir, plutôt qu'à celle de l'Ancien.

§. 170.

Notre Seigneur Jéſus-Chriſt a fortement inſiſté ſur l'obſervation de ſes Commandemens, comme ſur une choſe abſolument néceſſaire. Dans la concluſion de ſon Diſcours rapporté, Matth. V. VI. & VII. il dit entr'autres paroles: *Tout arbre qui ne produit pas de bon fruit, eſt coupé & jetté au feu. Quiconque donc entend ces inſtructions que je vous donne, & les met en pratique, je le comparerai à un homme prudent, qui a bâti ſa maiſon ſur le roc: La pluie eſt tombée, les rivières ont débordé, les vents ont ſouffié & ſont venus fondre ſur cette maiſon, & elle n'a point été renverſée, parce qu'elle étoit fondée ſur le roc*, Matth. VII. 19. 24. 25. *Mais il en ſera de celui qui, entendant les inſtructions que je vous donne, ne les met point en pratique, comme d'un homme inſenſé, qui a bâti ſa maiſon ſur le ſable: La pluie eſt tombée, les rivières ont débordé, les vents ont ſouffié & ſont venus fondre ſur cette maiſon; elle eſt tombée & la ruine en a été grande*, Matth. VII. 26. 27. En parlant de ſes brebis en général, il dit: *Mes brebis entem-*

entendent ma voix, je les connois, & elles me suivent, Jean X. 27. Pour ce qui concerne ses Disciples en particulier, il paroit par plusieurs de ses paroles rapportées par St. Jean, de quelle maniére pressante il leur a inculqué l'obéissance à ses commandemens: *Si vous m'aimez*, leur dit-il, *gardés mes commandemens*, Jean XIV. 15. *Si vous gardés mes commandemens, vous demeurerés dans mon amour, comme en gardant les commandemens de mon Pere, je demeure dans son amour*, Jean XV. 10. *Celui qui m'aime gardera ma parole, & mon Pere l'aimera*, Jean XIV. 23. *Vous serés mes amis, si vous faites tout ce que je vous commande*, Jean XV. 14. Toutes ces paroles sont autant de preuves bien claires, premiérement que l'amour du Seigneur Jésus ne se trouve point dans celui qui n'observe pas ses Commandemens. L'un ne peut point être séparé de l'autre. L'amour du Seigneur emporte naturellement cela avec soi. Secondement ces paroles nous prouvent que, dès qu'on n'a point d'amour pour lui, il ne prend aucun plaisir à l'observation extérieure de ses commandemens. De là vient que St. Paul dit: *Quand je donnerois tout ce que j'ai aux pauvres, & que je livrerois mon corps pour être brulé, si je n'ai point l'amour & la charité, tout cela ne me servira de rien*, 1 Cor. XIII. 3. Et ce qui est dit ici de la charité, doit s'entendre de tous les autres commandemens de Dieu. C'est aussi par cette raison que le bienheureux D. Luther, dans son exposition du Décalogue, commence l'explication de chaque commandement par ces paroles: Nous devons craindre & aimer Dieu; par exemple, quand il explique le VIII. Commandement il commence par dire: Nous devons craindre & aimer Dieu tellement que nous

ne trompions pas notre prochain par des fauſſetés & des menſonges, &c.

§. 171.

En exhortant ainſi ſes Diſciples à garder ſes Commandemens, notre Seigneur Jéſus-Chriſt leur a auſſi ordonné d'y exhorter de même les autres. C'eſt ce qu'on voit par les inſtructions qu'il donna en peu de paroles à ſes Diſciples avant qu'il montat au Ciel: *Allés*, leur dit-il, *enſeignés toutes les nations, & baptiſés les au Nom du Pere, & du Fils, & du ſaint Eſprit, & enſeignés les à garder toutes les choſes que je vous ai commandées*, Matth. XXVIII. 19. 20. C'eſt auſſi ce que ſes Diſciples ne négligérent pas de faire, comme on le voit par tous leurs écrits, où non ſeulement ils enſeignent avec une force divine les dogmes de la foi, mais ils y montrent auſſi fidélement ce que demande & peut attendre de nous ce Dieu qui nous a fait tant de bien, qui nous en fait encore journellement, & qui veut nous en faire en éternité, voïés §. 169. Voici, entr'autres, ce que St. Jean nous enſeigne: *C'eſt en ceci que conſiſte l'amour de Dieu, que nous gardions ſes commandemens; & ſes commandemens ne ſont point pénibles*, 1 Jean V. 3. Il veut dire par là, que Dieu accorde à ſes enfans la puiſſante aſſiſtance de ſa Grace, par laquelle ils ſont mis en état d'obéir à ſes commandemens, & qu'il incline tellement leur coeur qu'ils les obſervent avec plaiſir, & qu'ainſi ce n'eſt pas pour eux une charge peſante & incommode. Le même Apotre dit encore dans un autre endroit: *Celui qui dit qu'il le connoit, & qui ne garde pas ſes commandemens, eſt un menteur, & il n'y a point de vérité en lui*, 1 Jean II. 4. Et plus bas: *Celui*

celui qui observe ses commandemens demeure en Dieu, & Dieu demeure en lui; c'est à dire, cet homme là se trouve dans une communion intime avec son Dieu 1 Jean III. 24.

Cette Doctrine, qui est celle de Jésus-Christ, doit rester telle & subsistera jusqu'à la fin des siécles. Lorsque le Seigneur, parlant de son avénement, lors de la consommation de toutes choses, dit: *Voici, je viens bientot & mon salaire est avec moi, pour donner à un chacun selon ses oeuvres*, Apoc. XXII. 12. Dabord après il ajoute: *Bienheureux sont ceux qui gardent ses Commandemens*, Apoc. XXII. 14.

§. 172.

Il faut bien remarquer qu'il ne s'agit pas ici des gens non-convertis, mais des enfans de Dieu. Un homme purement naturel peut bien s'abstenir des actes extérieurs de péché grossier, tels que sont le meurtre, l'adultére, le larcin, le jurement, le blasphéme, le faux serment & autres semblables. S'il ne lui étoit pas possible de s'en abstenir, il y auroit de la dureté à l'en punir. Il peut aussi faire bien des choses qui, étant considérées extérieurement, sont bonnes en elles-mêmes; par exemple, il peut faire du bien aux pauvres, préserver son prochain de dommage, travailler diligemment, être un citoïen utile à la Société &c. voïés §. 55. Mais si l'on s'imaginoit que cet homme non-converti est capable d'observer les commandemens de Dieu selon l'étendue du sens spirituel qu'ils renferment, on se tromperoit grossiérement. Lorsqu'un tel homme se propose d'observer les commandemens de Dieu, dans la pensée que par là il évitera la damnation éternelle, c'est un dessein dont

dont on ne peut pas dire qu'il ne puiſſe avoir des ſuites heureuſes, pourvu que cet homme entre dans le vrai chemin, qui eſt, qu'il reconnoiſſe ſa grande miſére & corruption, qu'il ſe défie de lui-même, qu'il ſente ſon impuiſſance à faire le bien, & qu'il ſe convertiſſe de tout ſon cœur au Seigneur Jéſus qui peut ſeul nous ſauver de tous nos péchés. De cette maniére il deviendra un enfant de Dieu, & une nouvelle créature, il ſera rendu participant du ſaint Eſprit, il obtiendra l'affranchiſſement de l'eſclavage du péché, & il lui ſera donné le déſir & les forces néceſſaires pour vivre d'une maniére conforme à la volonté de Dieu. Mais ſi cet homme là refuſe d'aller à Jéſus-Chriſt, de le recevoir & embraſſer par la foi & de ſe convertir de tout ſon cœur à lui; ſi au lieu de faire cela, il penſe en lui-même: Voici ce que je ferai, j'éviterai tout ce que Dieu a défendu, & je ferai ce qu'il a commandé; qu'arrivera-t-il à cet homme-là? Il ſe donnera beaucoup de peine, & il ne viendra à bout de rien. C'eſt ici le cas auquel il convient d'appliquer ces paroles du Sauveur: *Efforcés-vous d'entrer par la porte étroite*, Luc XIII. 24. Or, quelle eſt cette porte étroite? C'eſt Jéſus-Chriſt; & comment entre-t-on par cette porte? c'eſt en croïant en lui, c'eſt en s'attachant fortement à lui par la foi; *car*, dit-il, *il y en a beaucoup qui tâcheront d'entrer, & qui ne pourront pas le faire.* Pourquoi tenteront-ils cela en vain? C'eſt parce que, laiſſant Jéſus-Chriſt à coté, ils veulent s'aider & s'amender par eux-mêmes. C'eſt auſſi par cette raiſon que le Sauveur a commandé à ſes Diſciples de prêcher premiérement l'Evangile, enſuite de baptiſer ceux qui le recevroient avec foi au Nom du Pere, & du Fils, & du ſaint Eſprit, & après cela

de

de leur enſeigner de garder les choſes qu'il leur avoit commandées. Les Apotres ont agi dans leur miniſtère conformément à cet ordre que leur Maitre leur avoit preſcrit, & pour s'en convaincre on n'a qu'à lire le Livre des Actes des Apotres. Dans toutes leurs prédications ils débutoient par exhorter les hommes à ſe convertir à Jéſus-Chriſt, afin qu'ils reçuſſent la rémiſſion de leurs péchés & qu'ils fuſſent rendus participans du ſaint Eſprit. Dès que ces hommes croïoient, leur foi ne demeuroit pas infructueuſe, & c'eſt alors qu'on les enſeignoit de garder ce que le Seigneur Jéſus avoit commandé. Tel eſt auſſi l'ordre que le Sauveur preſcrit, quand il dit: *Faites l'arbre bon, & ſon fruit ſera bon*, Matth. XII. 33. *Car*, dit-il ailleurs, *un bon arbre ne ſauroit produire de mauvais fruits, comme un arbre mauvais n'en ſauroit produire de bons. Ce n'eſt point ſur des épines que l'on cueille des figues; comme l'on ne cueille point des raiſins ſur un buiſſon*, Luc VI. 43. 44. Il faut donc qu'un homme, pour être en état de faire de bons fruits & d'obſerver les Commandemens de Dieu, ſoit prémiérement devenu par la foi, un bon arbre, c'eſt à dire, une nouvelle créature, créée en Jéſus-Chriſt pour les bonnes oeuvres.

Pour ſe perſuader d'autant plus de ce qu'on vient d'avancer, il ſuffit de lire le II. Chapitre des Actes des Apotres, on y en trouvera un exemple bien convainquant. Auſſitot que ceux à qui St. Pierre reprochoit qu'ils avoient crucifié le Seigneur de Gloire, rentrérent en eux mêmes, qu'ils ſe repentirent de leur forfait, qu'ils reçurent Jéſus par la foi, qu'ils ſe firent baptiſer, & qu'ils furent rendus participans du ſaint Eſprit, quel effet tout cela produiſit-il? Ils furent remplis de

l'amour

l'amour de Dieu & du prochain; & cet amour ſe manifeſta à tous égards & en toutes ſortes de maniéres. Alors fût accomplie cette promeſſe de Dieu: *Je mettrai mes Loix dans leur eſprit, & je les écrirai dans leurs coeurs*, Hébr. VIII. 10. Jér. XXXI. 33. St. Paul dit à ce ſujet: *Anéantiſſons-nous donc la Loi par la foi? A Dieu ne plaiſe; nous établiſſons plutôt la Loi*, Rom. III. 31. voïés §. 132. Par la foi nous ſommes faits enfans de Dieu, de nouvelles créatures & rendus participans du ſaint Eſprit, de l'Eſprit d'adoption, de l'Eſprit des enfans. Cet Eſprit habitant dans nos coeurs nous enſeigne toutes choſes, Jean XIV. 26. Il nous conduit en toute vérité, Jean XVI. 13. Par conſéquent il nous fait connoitre qu'elle eſt la volonté de Dieu. St. Paul nous en aſſure, quand il dit: *Pour ce qui eſt de l'amour fraternel, vous n'avés pas beſoin qu'on vous en écrive, parce que vous-mêmes vous êtes enſeignés de Dieu à vous aimer l'un l'autre; & c'eſt auſſi ce que vous faites*, 1 Theſſ. IV. 9. 10. voïés §. 114. Celui qui n'a pas appris dans l'école du ſaint Eſprit à connoitre la volonté de Dieu eſt ſujet à s'en faire des idées tout à fait fauſſes; comme cela arriva autrefois aux Phariſiens & aux Docteurs de la Loi. Ils avoient bien les Ecrits de l'ancien Teſtament, mais on voit par ce qui en eſt rapporté par St. Matthieu, Chap. V. VI. VII. & XXIII. de quelle étrange façon ils en avoient altéré & falſifié le ſens. Ce n'eſt pas tout; le ſaint Eſprit ne ſe contente pas de nous enſeigner la volonté de Dieu, il nous donne auſſi la volonté & l'inclination de nous y conformer, & il y ajoute les forces dont nous avons beſoin pour le faire. De là vient que St Paul dit: *Les fruits de l'Eſprit ſont l'amour, la joïe, la paix, la patience, la douceur, la bonté,*

bonté, la fidélité, la bénignité, la tempérance, la chaſteté, Gal. V. 22. Et dans un autre endroit: *Les fruits de l'Eſprit conſiſtent en toute ſorte de bonté, de juſtice & de vérité*, Eph. V. 9. Tout cela prouve que chaque acte d'obéïſſance à la volonté de Dieu eſt un fruit de l'Eſprit, voïés §. 154. &c. Cet Eſprit nous fait la Grace de nous donner à connoitre ce qui eſt agréable à Dieu; de nous incliner à le faire avec joïe, & de pouvoir le faire en Chriſt qui nous fortifie. C'eſt là ce qui s'appelle, avoir la Loi de Dieu écrite dans notre eſprit & gravée dans notre coeur. Cela ſe trouvoit dans la perſonne du Sauveur au plus haut dégré de la perfection, comme on le voit par ce qui eſt dit, Pſ. XL. 8. 9. Hébr. X. 7. Chès nous, cela ne ſe trouve qu'imparfaitement, mais pourtant réellement. Témoin St. Pierre, qui pouvoit dire avec vérité: *Seigneur, tu ſais toutes choſes, tu ſais que je t'aime*, Jean XXI. 17. Par là nous voïons que, lorsque nous déſirons d'obſerver les Commandemens de Dieu, nous n'avons qu'à être attentifs à la voix du ſaint Eſprit; il ne manquera pas de nous inſtruire & de nous enſeigner d'un moment à l'autre à agir ſelon ſa volonté.

Ce n'eſt pas ſeulement le ſaint Eſprit qui ne ſe laſſe jamais de nous remettre en mémoire les Commandemens de Dieu, de nous en faire comprendre le vrai ſens, de nous exciter à y obéïr & de nous donner abondamment la volonté & le pouvoir de le faire; Jéſus-Chriſt notre Seigneur, auſſi bien que ſon cher Pere céleſte, qui eſt auſſi le notre, eſt toujours diſpoſé & occupé à nous tendre pour cela une main ſecourable. Quant à notre Sauveur, il eſt dit de lui: *Qu'il s'eſt donné lui-même pour nous, afin qu'il nous rachetât de toute iniquité,*

ſur vous & apprenés de moi que je ſuis doux & humble de coeur; c'eſt comme s'il diſoit: Si vous aimés à vivre ſous mon Empire, livrés-vous entiérement à moi, ceſſés de ſuivre vos propres volontés, aïés pour moi une obéïſſance de coeur, & ſur tout apprenés de moi la douceur & l'humilité de coeur. A quoi pourrés-vous alors vous attendre? *Vous trouverés le repos*, la paix & la tranquilité *de vos ames*, Matth. XI. 28. &c. De là il s'enſuit naturellement que ceux qui refuſent d'obéïr à ſa voix ſe privent de ce doux repos de l'ame.

2. Ce qu'on vient de dire fait voir combien nous avons ſujet de regarder tous les Commandemens de Dieu, ſans exception, comme autant de preuves de ſon amour & de la bonté avec laquelle il fait tout pour le bien des hommes, particuliérement de ceux qui appartiennent à Jéſus-Chriſt & qui ſe laiſſent conduire par ſon Eſprit. David ſe ſentoit preſſé de remercier Dieu de tout ſon coeur, de ce qu'il avoit donné la Loi de l'ancienne Alliance, comme on le voit entr'autres par le CXIX. de ſes Pſaumes; or ſi ce Roi Prophéte faiſoit tant de cas d'une Loi d'autant plus difficile à obſerver qu'elle comprenoit tous les préceptes rélatifs au Culte lévitique, combien plus devons-nous rendre graces au Seigneur, ſous la nouvelle Alliance, de nous avoir donné des Loix qui ne reſpirent que grace & douceur?

3. Quel bonheur n'eſt donc pas le notre, lorsqu'après avoir reçu par Jéſus-Chriſt ce coeur & cet eſprit nouveau, nous faiſons conſiſter notre plus grande joïe à obſerver ſes ſaints commandemens? Etre aſſiſté du ſaint Eſprit pour marcher conſtamment dans ſes ordonnances: Etre diſpoſé jour & nuit à faire ce qu'il a commandé & à nous abſtenir de ce qu'il nous a défendu;

c'eſt

c'eſt ſans contredit un grand bienfait de Dieu. Et c'eſt une vraïe bénédiction pour nous d'être mis par ſa Grace en état de faire le bien & de réſiſter au mal.

§. 174.

Outre cela, tout ce que nous faiſons conformément à la volonté de Dieu a ordinairement des ſuites ſi heureuſes que nous avons toujours ſujet de lui en rendre nos actions de graces. Le Sauveur a dit: *Heureux ſont les pauvres en eſprit, car le Roïaume des cieux eſt à eux: Heureux ſont ceux qui ſont dans l'affliction, car ils ſeront conſolés; Heureux ſont ceux qui ſont doux, car ils poſſéderont la terre: Heureux ſont ceux qui ont faim & ſoif de juſtice, car ils ſeront raſſaſiés: Heureux ſont les miſéricordieux, car ils obtiendront miſéricorde: Heureux ſont ceux qui ont le coeur pur, car ils verront Dieu: Heureux ſont les pacifiques, car ils ſeront appellés les enfans de Dieu: Heureux ſont ceux qui ſont perſécutés pour la juſtice, car le Roïaume des cieux eſt à eux*, Matth. V. 3-10. Etre *pauvre en eſprit*, c'eſt reconnoitre dans la lumiére de Dieu, qu'on eſt deſtitué de tout ce qu'il faut pour être en état de grace, ou auſſi qu'on eſt encore fort en arriére par rapport à ce qu'on devroit être. Etre *dans l'affliction*, c'eſt n'être pas indifférent à l'égard de ſa corruption & de ſa miſére, mais la déplorer amèrement, & en avoir le coeur vivement affligé. Etre *doux ou débonaire*, c'eſt dompter la véhémence des affections de la nature & ne porter ſes regards que ſur ſes propres défauts en penſant: Ah, le pauvre homme que je ſuis! Avoir *faim & ſoif de juſtice*, c'eſt n'avoir rien tant à coeur que de pouvoir trouver Grace dans le ſang de Jéſus & d'être revêtu de ſa

juſtice. Etre *miſéricordieux*, c'eſt être ſenſible & compatiſſant aux différens maux des autres hommes & être porté à leur aider de tout ſon pouvoir pour les tirer de miſére & de leurs facheuſes circonſtances. Avoir *le cœur pur*, c'eſt ſe préſerver ſoigneuſement de toute ſouillure de chair & d'eſprit, ou de corps & d'ame, & ſe trouver purifié de tout péché par le ſang de Jéſus-Chriſt le Fils de Dieu. *Les pacifiques* ſont ceux qui, d'un coté tâchent d'écarter, tant chés eux que chés les autres, tout ce qui pourroit affoiblir, ou rompre tout à fait le lien de la paix, tandis que de l'autre coté ils font tout leur poſſible, pour maintenir & affermir les noeuds de l'amitié. Etre *perſécuté pour la juſtice*, c'eſt être haï, calomnié & maltraité, non pour des mauvaiſes actions, mais pour la cauſe de Jéſus-Chriſt, parce qu'on l'aime & qu'on le ſert, ou à cauſe du bien qu'on fait en ſon Nom. Toutes ces choſes, dis-je, & chacune en particulier ſont en elles mêmes autant de béatitudes dont nous avons ſujet de rendre graces à Dieu; mais outre cela chacune de ces graces a auſſi des ſuites très heureuſes.

Il eſt donc important qu'à chaque Commandement de Dieu nous joignions ces deux conſidérations; la prémiére, combien eſt bon en lui-même ce qui nous eſt ordonné dans ce commandement & combien mauvais eſt au contraire ce qui nous y eſt défendu. La ſeconde conſidération doit avoir pour objet les ſuites de l'obéiſſance & celles de la déſobéiſſance.

§. 175.

4. Une quatriéme obſervation qu'il convient encore de faire ici eſt, que dans tout ce que nous faiſons ou évi-

évitons en conformité des commandemens & des défenſes de Dieu, nous examinions les vues & les intentions qui nous y déterminent. Il ne ſuffit pas d'obſerver extérieurement les commandemens de Dieu, car Dieu a égard au coeur. Notre Seigneur Jéſus-Chriſt qualifie d'hypocrites ceux qui donnent l'aumone dans l'intention d'être loués des hommes, de même ceux qui jeunent & qui prient pour paroitre dévots aux yeux des hommes, Matth. VI. 2. &c. Après quoi il ajoute: *L'oeil eſt la lumière du corps, ſi ton oeil eſt ſimple, tout ton corps ſera éclairé; mais ſi ton oeil eſt malin, tout ton corps ſera ténébreux. Or ſi la lumière qui eſt en toi n'eſt que ténèbres, combien ſeront grandes les ténèbres mêmes?* Matth. VI. 22. 23. Il paroit par la liaiſon de ſon Diſcours que, par l'oeil, il faut entendre ici l'intention dans laquelle on fait ou évite quelque choſe. De même donc qu'un homme eſt comme enveloppé de ténébres quand il n'a pas la vue bonne, ainſi une action eſt mauvaiſe & deſagréable à Dieu, dès que l'intention dans laquelle on la fait eſt vicieuſe.

Nous avons l'oeil ſimple lorſque nous n'agiſſons que par un motif d'amour pour Dieu & pour le prochain. Alors notre oeil n'eſt point louche, il ne regarde point de travers pour porter ſes regards ſur des objets qu'il ne doit point avoir en vue, tels que ſont notre propre honneur, notre avantage particulier, & d'autres ſemblables. Quant à cet amour de Dieu & du prochain, St Jean nous montre quel en eſt le vrai fondement, quand il dit: *Aimons-le, car il nous a aimés le premier*, 1 Jean IV. 19. & 10. *Puiſque Dieu nous a ainſi aimés, nous devons auſſi nous aimer les uns les autres*, 1 Jean IV. 11. voïés Matth. XVIII. 33. Jean XV. 12.

A quoi il faut ajouter ces autres paſſages: *Vous avés été achetés à grand prix; glorifiés donc Dieu dans votre corps & dans votre eſprit, qui lui appartiennent*, 1 Cor. VI. 20. *Jéſus-Chriſt eſt mort pour tous, afin que ceux qui vivent encore ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui eſt mort & reſſuſcité pour eux*, 2 Cor. V. 15. voïés Rom. XIV. 7. &c. *Chriſt a porté lui-même nos péchés en ſon corps ſur le bois, afin qu'étant affranchis du péché nous vivions dans la juſtice*: c'eſt à dire, il a pris nos péchés ſur ſoi & il s'eſt offert en ſacrifice pour les expier, 1 Pier. II. 24.

5. Il ne faut pas oublier ici ce qui a été dit §. 18. ſavoir, que toute la Doctrine de Jéſus-Chriſt & de ſes Diſciples eſt Évangile & qu'elle eſt ainſi appellée dans l'Ecriture ſainte. Lorſque nous y trouvons des paroles qui expriment avec énergie l'excellence de la Grace de nôtre Seigneur Jéſus-Chriſt, de l'amour de notre Pere céleſte, & de la communication du ſaint Eſprit: Lorſqu'elle nous repréſente les grands avantages qui nous en reviennent & qui ſeront notre partage dans l'éternité, on ne doit point en ſéparer les Commandemens par leſquels Dieu nous a montré quelle doit être l'étendue de notre reconnoiſſance & l'obligation où nous ſommes de vivre à ſa joïe & à ſon honneur, l'un eſt eſſentiellement lié avec l'autre. De l'autre coté lorſque nous méditons ſur les commandemens de Dieu, nous devons toujours porter en même tems la vue ſur ces paſſages de la doctrine de Jéſus-Chriſt & de ſes Diſciples qui nous repréſentent toutes les béatitudes dont nous jouiſſons en lui & par lui, & dont nous jouïrons dans l'éternité; c'eſt ce qu'on ne doit abſolument pas ſéparer des commandemens de Dieu, ſans quoi tous les efforts que nous ferons pour

les

les observer ne nous conduiront pas bien avant, & nous nous trouverons toujours destitués de l'inclination & des forces nécessaires à cet effet.

§. 176.

Notre Seigneur Jésus-Christ a renfermé tous les Commandemens de Dieu dans celui de l'amour de Dieu & du prochain, quand il a dit: *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton coeur, de toute ton ame, de toute ta pensée & de toutes tes forces, & ton prochain comme toi-même: de ces deux commandemens dépendent toute la Loi & les Prophètes*, Matth. XXII. 37. 39. Marc XII. 30. 31. Après lui les Apotres en ont fait de même, & entr'autres St. Paul qui dit: *Le sommaire du commandement c'est la charité qui procède d'un coeur pur, d'une bonne conscience & d'une foi sincère*, 1 Tim. I. 5. Dans sa I. Epitre aux Corinthiens, Chap. XIII. 1. & suivans, il donne de l'amour, ou de la charité, une description par laquelle on voit que c'est de cet amour qu'il dérive tout le reste.

De l'Amour de Dieu.

§. 177.

En traitant des Commandemens de Dieu, nous commençons par celui où il est dit à tous les hommes en général & à chacun en particulier: *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu, de tout ton coeur, de toute ton ame, de toute ta pensée & de toutes tes forces.* Ce commandement n'a pas été donné pour la prémiére fois sous le nouveau Testament, il avoit déja été publié sous l'Ancien, & il se trouve rédigé par écrit Deut. VI. 5. en

ces termes: *Tu aimeras l'Eternel ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton ame, & de toutes tes forces.* Il avoit même déja été donné aux fidéles de l'ancienne Alliance de pouvoir observer ce Commandement selon la mesure de Grace qui leur étoit alors départie. David, entr'autres, pouvoit déja dire à son Dieu: *Eternel, tu es ma force, je t'aimerai d'une affection cordiale: L'Eternel est ma roche, ma forteresse & mon libérateur: Mon Dieu fort est mon rocher, je me retirerai vers lui: Il est mon bouclier & la corne de mon salut, ma haute retraite,* Ps. XVIII. 2. 3. Cependant il faut convenir que les fidéles n'avoient pas alors de notre Seigneur Jésus-Christ, non plus que de notre cher Pere céleste, ni du saint Esprit, une connoissance aussi claire que celle que nous avons sous le nouveau Testament. C'est pourquoi on doit attendre des fidéles de la nouvelle Alliance un amour pour Dieu beaucoup plus cordial & plus tendre qu'on ne le trouve chés ceux de l'ancienne Alliance. A l'égard des fidéles de l'ancienne Alliance, Dieu se déclaroit leur Seigneur gracieux, bon, fidéle, patient, doux, miséricordieux & charitable. Il leur pardonnoit leurs péchés, il exauçoit leurs priéres, les secouroit dans le besoin, & se plaisoit à leur faire du bien en toute maniére. Il leur donnoit à connoitre sa volonté, il leur faisoit les promesses les plus glorieuses, il signaloit par tout sa Grace envers eux & les conduisoit comme par la main. C'est à lui qu'ils étoient redévables de leurs corps & de tous leurs membres, de leurs ames & de toutes leurs facultés, de leur vie & de tous les biens dont ils jouissoient. Comme un bon & fidéle Pere, il prenoit soin d'eux & leur fournissoit tout ce dont ils avoient besoin pour la nourriture & la subsistance. Lorsque le cas l'exi-

Exigeoit; il les châtioit pour les porter à s'amender, & il les ramenoit à leur devoir lorsqu'ils s'en étoient écartés. Le feu & l'eau, l'air & la terre, la pluïe & la neige, le tonnerre & les éclairs, le chaud & le froid, le soleil & la lune, en un mot, toutes les créatures avoient ordre de la part de Dieu de les servir par tout & aussi souvent qu'ils en avoient besoin. C'étoit là des motifs innombrables qui devoient les exciter à aimer Dieu. De nos jours, nous avons tous ces mêmes avantages; & pour ce qui est des Dons spirituels, ceux qui nous sont accordés sous le nouveau Testament sont en plus grand nombre, & la mesure en est de beaucoup plus abondante.

Lorsqu'il est donné par grace à un homme d'apprendre à connoître Jésus-Christ & de croire en lui, il trouve d'abord en lui la Rédemption par son sang, savoir la rémission des péchés, & il lui est donné par Christ le pouvoir d'être fait enfant de Dieu. Outre cela, il est rendu participant du saint Esprit, par lequel il ose invoquer le Pere de notre Seigneur Jésus-Christ comme son cher Pere. Il trouve en Christ l'affranchissement de la domination du péché, de la puissance du Diable & du présent siécle mauvais. Il n'est plus sujet à avoir peur de la mort, ni du jugement, ni de la colère à venir, ni de l'enfer. Il peut toujours être assuré qu'il a part à la grace de Jésus-Christ, à l'amour de Dieu & à la communication du saint Esprit. Se trouve-t-il dans quelque peine, ou lui manque-t-il quelque chose? dans tous les cas, il a par Jésus-Christ un libre accès au trone de son Pere céleste. Par la connoissance de Jésus-Christ, il lui est donné abondamment la force nécessaire pour vivre & se conduire selon Dieu. Si malgré cela, il lui arrive de s'oublier & de tomber en faute, dès qu'il en fait

la confeſſion; notre Dieu & Sauveur eſt fidéle & juſte pour lui pardonner ſes péchés & pour le purifier de toute iniquité. Le ſaint Eſprit lui donne l'aſſurance que notre Pere céleſte, qui nous a donné ſon propre Fils unique, nous donnera auſſi toutes choſes avec lui. Ce même Eſprit lui accordera la grace de croire avec certitude de foi, que le Seigneur Jéſus, après qu'il a donné ſa vie & répandu ſon ſang pour nous, ne nous refuſera rien de tout ce qui peut contribuer à notre ſalut. Il ſait, cet homme reçu en Grace, que par la foi, il eſt devenu un membre du corps de Chriſt, & qu'il a part aux fidéles ſoins que ce Chef prend de ſes membres. Tous les dons de l'Eſprit de Dieu, qui lui ſeront néceſſaires juſqu'à la fin de ſes jours, lui tomberont en partage par Jéſus-Chriſt. Il peut fonder ſur les promeſſes de Dieu l'eſpérance certaine d'être un héritier de Dieu & un cohéritier de Chriſt. La bonne Providence de notre cher Pere céleſte, ſa garde, ſa Protection, fait ſa ſureté: Elle le conduit, le préſerve, le défend & le ſoigne fidélement dans toutes les circonſtances où il ſe trouve. Enfin il goute combien le Seigneur eſt bon & combien grande eſt la charité de Dieu notre Sauveur. Or comme tous ces dons ſalutaires & tous ces tréſors de Grace découlent ſur nous par Jéſus-Chriſt, lequel nous les a acquis par ſon obéïſſance & par ſa mort en croix, il eſt aiſé de comprendre qu'un homme qui croit en Jéſus ſon Sauveur eſt d'abord porté à l'aimer comme un enfant aime ſa mere; & cet amour pour lui eſt lié inſéparablement avec l'amour pour ſon cher Pere, qui eſt auſſi le nôtre. C'eſt pourquoi nous pouvons ſurement prendre pour nous ces paroles de St. Jean: *Aimons-le, car il nous a aimés le premier*, 1 Jean IV. 19. & comme l'écriture dit,

dit, que *Dieu ne nous a pas donné un Esprit de timidité, mais un Esprit de force & d'Amour*, 2 Tim. I. 7. & qu'entre les fruits de l'Esprit nommés Gal. V. 22. le prémier c'est la charité ou l'amour, il doit être possible aux fidéles d'aimer Dieu, non pas à la vérité dans toute la perfection que sa sainte Loi exige, c'est ce qui n'appartient qu'à notre Seigneur Jésus-Christ seul, mais nous pouvons pourtant aimer Dieu en sincérité & en vérité. *Veuille le Seigneur conduire Lui-même nos coeurs à aimer Dieu!* 2 Thess. III. 5.

§. 178.

Quand nous parlons de l'amour de Dieu, on comprend aisément, qu'il doit être précédé de la foi en Dieu, car il faut que celui qui s'approche de Dieu croïe qu'il y a un Dieu, & qu'il est le rémunérateur de ceux qui le cherchent, Hébr. XI. 6. Cet amour de Dieu doit sur-tout découler de la foi en Jésus-Christ, comme de sa source ainsi que nous l'avons insinué, §. 132.

L'amour que nous avons pour notre Dieu & pour notre Sauveur Jésus-Christ est ordinairement accompagné de la joïe que nous avons en lui. Lorsque nous nous réjouïssons par le saint Esprit, prémiérement en Christ notre Sauveur, auquel le Pere céleste nous a commandé de nous adresser, & qu'en nous réjouïssant en lui, nous nous réjouïssons en même tems en notre cher Pere céleste, duquel nous pouvons nous approcher par Jésus-Christ; cette joïe ne nous est pas seulement permise, mais encore elle nous est expressément commandée: *Réjouïssés-vous*, disoit l'Apotre aux Philippiens, qui avoient été sanctifiés par Jésus-Christ, *réjouïssés-vous toujours dans le Seigneur, je le dis encore*

réjouïssés-

réjouissés-vous, Phil. IV. 4. Il disoit de même aux Thessaloniciens: *Soiés toujours dans la joïe*, 1 Thess. V. 16. Et à ceux de l'Eglise de Rome: *Soiés joieux dans l'espérance*, Rom. XII. 12. Il importe même au Sauveur que ses gens goûtent la douceur de cette joïe qu'on a dans le Seigneur; c'est pourquoi il disoit à ses Disciples: *Je vous dis ces choses afin que ma joïe demeure en vous, & que votre joïe soit parfaite*, Jean XV. 11. *Demandés*, dit-il dans un autre endroit, *& vous recevrés, afin que votre joïe soit parfaite*, Jean XVI. 24. Et dans sa priére sacerdotale rapportée en St. Jean XVII. 13. il dit à son cher Pere: *Maintenant je vais à toi, & je dis ces choses dans le monde, afin qu'eux, savoir mes Disciples, goûtent en moi une joïe parfaite.*

En effet, cette joïe est un des principaux biens dont on jouït dans le Regne de Dieu, c'est à dire, dans l'Alliance de Grace entre Dieu & les hommes, dont le Seigneur Jésus est le Médiateur. *Le Regne de Dieu*, dit St. Paul, *consiste dans la justice, dans la paix & dans la joïe, par le saint Esprit*, Rom. XIV. 17. Cette joïe est aussi appellée un fruit de l'Esprit, Gal. V. 22. Lorsque St. Paul dépeint le caractère des serviteurs de Christ, entr'autres traits sous lesquels il nous les représente, il nous dit d'eux, qu'ils sont comme contristés; mais pourtant toujours dans la joïe, 2 Cor. VI. 10. Esaïe disoit déja de son tems: *Je me réjouirai extrémement en l'Eternel, & mon ame s'égaïera en mon Dieu*, Esaï. LXI. 10. David dit dans le Psaume LXXXIV. 3. *Mon coeur & ma chair tressaillent de joïe après le Dieu fort & vivant.* La sainte Vierge Marie goutoit aussi toute la douceur de cette joïe, quand elle disoit: *Mon esprit s'égaïe en Dieu qui est mon Sauveur,*

veur, Luc I. 47. Cette joïe eſt telle, que les ſouffrances qu'on endure pour l'amour de Chriſt, loin de la troubler, l'augmentent plutot. C'eſt de quoi on peut ſe convaincre par les paſſages ſuivans: *Réjouiſſés vous de ce que vous ſouffrés avec Chriſt*, 1 Pier. IV. 13. *Regardés les diverſes épreuves qui vous arrivent comme le plus grand ſujet de votre joïe*, Jaq. I. 2. *Heureux ſont ceux qui ſont perſécutés pour la juſtice, car le Roïaume des cieux eſt à eux: Vous ſerés heureux quand, à cauſe de moi, on vous aura outragés & perſécutés, & qu'on aura dit fauſſement contre vous toute ſorte de mal; réjouiſſés vous alors, & ſoïés ravis de joïe, parce que votre recompenſe ſera grande dans le ciel*, Matth. V. 11. 12. Cette joïe eſt même tellement ſolide qu'elle n'aura point de fin, comme St. Pierre nous en aſſure, quand il dit: *Lorsque Jéſus-Chriſt apparoitra, lequel vous aimés ſans l'avoir vu, & en qui vous croïés quoique vous ne le voïés pas encore, vous ſerés remplis d'une joïe inexprimable & pleine de gloire*, 1 Pier. I. 7. 8.

La raiſon pour laquelle on vient de prouver clairement, par l'Ecriture ſainte, la réalité de cette joïe, eſt que pluſieurs bonnes ames s'imaginent que la triſteſſe eſt comme la compagne inſéparable de la pratique du vrai Chriſtianiſme. Il eſt bien vrai que David dit, dans une certaine circonſtance: *Je me ſuis travaillé dans mon gémiſſement, je baigne ma couche toutes les nuits, je trempe mon lit de mes larmes*, Pſ. VI. 7. 8. Il eſt vrai auſſi que chacun en ſon particulier éprouve quelque choſe de ſemblable, lorsque ſa conſcience ſe réveille & que, dans la détreſſe de ſon ame, il cherche grace & pardon auprès du Seigneur: Il eſt vrai encore qu'on peut avoir le coeur rempli de triſteſſe lorsqu'après ſa con-

les yeux, il eſt impoſſible que celui qui craint aime parfaitement, 1 Jean IV. 18. Et St. Paul dit aux Romains: *Vous n'avés point reçu un Eſprit de ſervitude pour être encore dans la crainte; mais vous avés reçu un Eſprit d'adoption, par lequel nous crions: Abba, c'eſt à dire, Pere*, Rom. VIII. 15. D'un autre côté voici ce que nous liſons dans l'Ecriture: *Craignés Dieu*, 1 Pier. II. 17. *Travaillés à votre ſalut avec crainte & tremblement*, Phil. II. 12. *Paſſés dans la crainte le tems de votre ſejour ici bas*, 1 Pier. I. 17. *Puiſque nous entrons en poſſeſſion d'un Roiaume qui ne ſera point ébranlé, conſervons la Grace, afin que par elle nous puiſſions ſervir Dieu d'une maniere qui lui ſoit agréable, avec reſpect & avec crainte*, Hébr. XII. 28.

Cette contradiction apparente n'en eſt nullement une réelle; il y a une ſorte de crainte qui ne doit plus avoir lieu, après que nous eſt apparue la Grace de la nouvelle Alliance à laquelle nous ſommes appellés. Il y a auſſi une autre ſorte de crainte qui eſt recommandée ſous la nouvelle Alliance, même aux enfans de Dieu, & qui par conſequent doit auſſi ſe trouver en nous. Un pauvre eſclave, qui n'aime point ſon maitre, ne le ſert que par crainte; & parce qu'il ſait, qu'en ne le faiſant pas, il s'attirera un châtiment rigoureux. Il s'abſtient des choſes que ſon maitre lui a défendues, non par un principe d'amour qu'il ait pour lui, mais par la crainte d'être puni. Cette ſorte de crainte ne peut point ſubſiſter avec la Grace de la nouvelle Alliance. Lorſque nous avons une vraie foi au Seigneur Jéſus, nous ſommes faits enfans de Dieu, nous recevons la rémiſſion de nos péchés, l'amour eſt allumé dans nos coeurs l'Eſprit d'adoption en prend poſſeſſion, la volonté de

Dieu

Dieu fait notre joie; & alors l'eſprit d'eſclavage eſt entiérement banni. Cet état eſt celui dont parle St Paul quand il dit: *Parce que vous êtes enfans, Dieu a envoié dans vos coeurs l'Eſprit de ſon Fils, qui crie: Abba, c'eſt à dire, Pere*, Gal, IV. 6.

Mais qu'arrivera-t-il à un homme qui jouït de la Grace de la nouvelle Alliance, qui aime de tout ſon coeur Jéſus-Chriſt ſon Seigneur, & Dieu ſon cher Pere céleſte; & qui par conſéquent eſt aſſuré qu'il a part à la Grace de Jéſus-Chriſt, à l'amour de Dieu & à la communication du ſaint Eſprit? Que lui arrivera-t-il, dis-je, quand il réfléchit ſur ce qu'il eſt, dans quelles circonſtances il ſe trouve, à qui il a à faire, & dans quels facheux écarts il eſt ſujet de tomber? Ne reſſentira-t-il pas alors des mouvemens de crainte? Cet homme eſt une pauvre créature corrompue de corps & d'ame, qui ne peut faire aucun fond ſur lui-même & à qui, s'il ne demeure pas continuellement attaché à Jéſus-Chriſt, il peut arriver de tomber dans bien des ſortes de fautes & de péchés. L'ennemi n'épargne rien pour nous faire ſortir de la ſimplicité en Chriſt, & comme il eſt ingénieux à nous tromper, il tâche de nous engager dans des routes qui menent à la ruïne & à la perdition. Nous ſommes encore dans un monde qui git dans le mal, quoiqu'on ſoit affranchi de ſon eſclavage, ſes amorces ſont ſi flatteuſes & ſes attraits ſi puiſſans, qu'on peut en être endommagé & ébranlé, autant que par ſes contrariétés & ſes perſécutions. Outre cela, cet homme a à faire à un Dieu qui n'eſt pas moins ſaint & juſte qu'il eſt gracieux, bon & miſéricordieux, à un Jéſus qui ne juge point ſelon l'apparence des perſonnes, à un Eſprit Saint que l'inconſtance & la légéreté contriſte & oblige

à ſe refuſer. Quoiqu'il ſoit un ſarment enté ſur Jéſus-Chriſt le vrai Sep, dès qu'il ne porte point de fruit, le Pere ne manque point de le retrancher; enfin, s'il ne demeure point en Chriſt, il ſera jetté dehors comme un ſarment ſtérile, il ſéche, & l'on amaſſe ces ſortes de ſarmens & on les jette au feu pour être brulés, Jean XV. 2. 6. Qu'arrivera-t-il à un homme qui prendra tout cela à coeur? Sera-t-il exempt de crainte? L'amour qu'il a pour ſon Sauveur & pour ſon Pere céleſte ne l'obligera-t-il pas à être ſur ſes gardes? Au milieu des dangers auxquels il eſt expoſé, pourra-t-il vivre dans l'indifférence & dans la légéreté? Ne criera-t-il pas à Dieu, jour & nuit, pour le prier de le ſoutenir, de le garder & de le préſerver, de peur qu'il ne ſoit entrainé par la corruption qui eſt encore en lui? Ne ſuppliera-t-il pas le Seigneur d'être ſa garde & ſon bouclier contre les tentations du monde & du Démon? Ne ſe ſouviendra-t-il point de ce que le Sauveur a ſouffert pour nous & à quel point le péché provoque la colére de Dieu? Ne ſe dira-t-il pas quelque fois à lui-même: De quelle infidélité ne me rendrois-je pas coupable ſi j'abuſois de la Grace que Dieu m'a faite, & quel terrible jugement n'aurois-je pas alors à attendre? Lorsqu'il ſe préſentera quelque occaſion, ou quelque tentation de pécher & d'agir contre l'intention de Chriſt, ne dira-t-il pas comme autrefois Joſeph: *Comment commettrois-je un ſi grand mal contre Dieu?* Comment pécherois-je contre mon Seigneur & Sauveur qui m'a aimé juſqu'à mourir pour moi, contre mon bon Pere céleſte qui, par grace, m'a adopté pour ſon enfant? Ne lui ſemblera-t-il pas qu'il eſt comme un homme qui porte un riche tréſor dans un vaſe fragile & qui, prend

garde

garde à tous ſes pas de peur de tomber & de perdre ſon tréſor?

C'eſt là la crainte qui ſe trouve & qui doit ſe trouver chès les enfans de Dieu; mais c'eſt une crainte qui peut ſubſiſter avec la paix de Dieu & avec la joïe qu'ils ont par le ſaint Eſprit. L'Ecriture ne nous permet pas d'en douter puiſqu'il eſt dit: *Les Egliſes étoient en paix dans toute la Judée, la Galilée & la Samarie, elles s'affermiſſoient, & s'avançant dans la crainte du Seigneur, elles étoient remplies de la conſolation du ſaint Eſprit*, Act. IX. 31. Telle étoit alors la ſituation où ſe trouvoit toute l'Egliſe de Chriſt.

§. 181.

Cette crainte de Dieu eſt toujours accompagnée d'une confiance en Dieu avec laquelle on oſe, dans tous ſes beſoins, s'adreſſer à lui & attendre de lui toutes les conſolations & tous les ſecours néceſſaires. Dans cette ferme confiance, on décharge tous ſes ſoucis ſur lui & l'on n'eſt plus ſujet à en avoir le coeur rongé. Le fondement ſur lequel cette confiance s'appuïe eſt ce que la Parole de Dieu nous apprend touchant ſa Providence & le gouvernement de ſes créatures, ſpécialement touchant le ſoin qu'il a des hommes, voïés §. 32. &c. Elle ſe fonde en même tems ſur la connoiſſance que l'Ecriture ſainte nous donne des attributs de Dieu, de ſon amour, de ſa puiſſance, de ſa ſageſſe & de ſa fidélité, voïés ce qui en a été dit §. 41. &c. Notre Seigneur Jéſus-Chriſt nous aſſure que Dieu ſe plait à faire du bien, même aux ingrats & aux méchans, Luc VI. 35. Il nourrit les oiſeaux de l'air, quoiqu'ils ne ſement, ni ne moiſſonnent, & qu'ils n'amaſſent point dans des greniers. Il revêt les

fleurs des champs, bien qu'elles soient de très courte durée, & leur donne une parure, telle que Salomon dans toute sa gloire, n'en a point eu de semblable Matth. VI. 28. &c. Par là le Sauveur convainc ses Disciples qu'ils n'ont nul sujet de se mettre en peine & en souci pour se procurer la nourriture & l'habillement; & la raison qu'il en donne est, que leur Pere céleste aura soin d'eux. C'est comme s'il leur disoit: Reposés-vous entiérement sur Dieu & mettés toute votre confiance en lui, il ne vous abandonnera point, il ne vous laissera avoir faute de rien, voïés Hébr. XIII. 5. & S. 36. & les suivans.

Cette ferme confiance en la Providence de Dieu est très expressément recommandée aux hommes dans plusieurs passages de l'Ecriture, entr'autres dans ceux-ci: *Confie-toi de tout ton cœur en l'Eternel, & ne t'appuïe point sur ta prudence*, Prov. III. 5. *Confiés-vous en l'Eternel à perpétuité; car le rocher des siécles est en l'Eternel Dieu*, Esaï. XXVI. 4. *Qui est celui d'entre vous qui craigne l'Eternel, & qui écoute la voix de son serviteur? Que celui qui a marché dans les ténébres, & qui n'avoit point de clarté, ait confiance au Nom de l'Eternel, & qu'il s'appuïe sur son Dieu*, Esaï. L. 10. *Peuples, confiés-vous en lui, en tout tems, déchargés votre cœur devant lui; Dieu est notre retraite, Sélah!* Ps. LXII. 9. *Offrés des sacrifices de justice, & confiés-vous en l'Eternel*, Ps. IV. 6. *Ne crain point, car je suis avec toi: Ne sois point étonné, car je suis ton Dieu: Je t'ai fortifié & je t'ai aidé, même je t'ai maintenu par la droite de ma justice*, Esaï. XLI. 10. *Ne crain point, car je t'ai racheté, je t'ai appellé par ton nom; tu es à moi: Quand tu passeras par les eaux, je serai avec toi, & quand*

quand tu traverseras les fleuves ils ne te noieront point: Quand tu marcheras dans le feu, tu n'en seras point brûlé, & la flamme ne t'embrasera point; Esaï. XLIII. 1. 2. Remarquez que, quand le Seigneur fait ces belles promesses, son intention la plus sérieuse est que l'homme y mette une pleine & entière confiance; c'est pourquoi il dit par la bouche de son Prophète: *Maudit soit l'homme qui se confie en l'homme, & qui fait de la chair son bras, & dont le cœur se retire de l'Eternel*, Jér. XVII. 5. *Mais*, ajoute-t-il, *béni soit l'homme qui se confie en l'Eternel, & duquel l'Eternel est la confiance*, Jér. XVII. 7.

L'Histoire sainte nous fournit un grand nombre d'exemples de personnes qui, pour s'être trop fiées à leur prudence, à leur pouvoir, ou à d'autres secours humains, se sont attirées les châtimens les plus sévères. Nous y trouvons aussi beaucoup d'exemples de personnes qui, ayant eu leur recours à Dieu dans leurs calamités, & ayant mis en lui toute leur confiance, ont éprouvé une délivrance merveilleuse. Le peuple d'Israël nous offre un de ces exemples. Les Prophètes avoient élevé leur voix pour leur dire: *Malheur à ceux qui descendent en Egypte pour avoir de l'aide, qui s'appuient sur les chevaux & qui mettent leur confiance en leurs chariots quand ils sont en grand nombre, & en leurs gens de cheval quand ils sont bien forts, tandis qu'ils n'ont point regardé au Saint d'Israël, & n'ont point recherché l'Eternel*, Jér. XXXI. 1. Les Israélites, pour avoir été sourds à cette voix & être allé implorer le secours des Egyptiens, tombèrent dans tous les maux dont le Prophète Jérémie fait la description. Le Roi Ezéchias au contraire, quelle délivrance miracu-

leuſe n'éprouva-t-il pas, lorſqu'il ſe fut entiérement repoſé ſur l'aſſiſtance du Seigneur? 2 Rois XIX. Les exemples des uns & des autres ſont en trop grand nombre pour pouvoir être rapportés ici; mais tous enſemble ont été rédigés par écrit pour notre inſtruction, & nous pouvons encore tous les jours en faire l'expérience.

Dites moi maintenant, qui que vous ſoïés, eſt-ce un Commandement dur & pénible, quand Dieu nous ordonne de nous repoſer ſur lui? Non, aſſurément; heureux celui qui, comme un enfant ſimple, peut le faire en toute confiance. Je dis, comme un enfant ſimple, car c'eſt dans cet eſprit de ſimplicité & de confiance filiale que nous devons nous remettre entre les mains de notre bon & fidéle Pere céleſte, quand même nous ne comprenons pas comment il eſt poſſible qu'il nous aide & nous tire de peine. Lui, qui eſt admirable en conſeils & magnifique en moïens, ſait trouver & emploïer ceux que nous ne connoiſſons point. Ce que nous avons encore à faire eſt, de remettre entiérement à ſa volonté l'heure & le moment où il lui plaira de nous aider, & la maniére dont il trouvera bon de le faire. C'eſt lui qui eſt le ſeul Sage; & nous, combien ſommes-nous dépourvus d'intelligence? Notre grande conſolation eſt de pouvoir croire avec une entiére certitude de foi, que toutes choſes concourent au bien de ceux qui aiment Dieu, Rom. VIII, 28.

Plus notre commerce de coeur avec notre Seigneur Jéſus-Chriſt eſt ſimple, & affectueux, plus auſſi notre confiance en lui prend de nouveaux dégrés d'accroiſſement. Chaque jour nous fournit de nouvelles preuves du tendre amour qu'il nous porte & de la part qu'il

prend

prend à nos circonſtances. Lorsque nos défectuosités nous abattent & nous rendent confus devant lui: Lorsque la vue de nos fréquens manquemens ralentit notre courage, ce qui le ranime & qui nous conſole, c'eſt la grande patience dont il uſe envers nous & les gracieux encouragemens de ſon ſaint Eſprit. Et lors même que le Sauveur nous eſt ſévére, comme le feu de l'orfévre & le ſavon du foulon, il eſt auſſi prompt au pardon dès que nous recourrons à Lui avec larmes & prières; & en nous accordant chaque jour abondance de rémiſſions des péchés, il guérit auſſi toutes nos infirmités. Le Saint Eſprit opére dans nos coeurs une nouvelle impreſſion & une connoiſſance toujours plus claire de ce grand amour, qui a porté le Sauveur à ſubir la mort pour nous, & à ſe charger des peines que nous avions méritées, afin de nous apporter la paix. Cet Eſprit de Dieu a ſoin en même tems de nous remettre ſouvent en mémoire que nous avons, en la perſonne de Jéſus-Chriſt, un Seigneur qui a tout pouvoir au ciel & ſur la terre. Lorsqu'avec cela nous avançons de plus en plus, par Jéſus-Chriſt, dans la connoiſſance de notre cher Pere céleſte, notre confiance en lui augmente dans la même proportion; & dans l'école du ſaint Eſprit nous avançons en effet de plus en plus dans la connoiſſance de notre cher Pere céleſte. Car il nous remet ſans ceſſe dans la penſée, que puiſque Dieu nous a donné ſon propre Fils, nous ne devons point douter qu'il ne veuille auſſi nous donner toutes choſes avec lui. C'eſt auſſi lui qui nous enſeigne à aller avec confiance & aſſurance lui expoſer nos beſoins & à lui parler avec la même liberté que des enfans chéris oſent parler à un bon pere. C'eſt encore de ce même Eſprit que nous

apprenons à dire avec St. Paul: *Je suis assûré que ni la mort, ni la vie, ni les anges, ni les principautés, ni les puissances, ni les choses présentes, ni les choses à venir, ni la hauteur, ni la profondeur, ni aucune autre créature, ne pourra jamais nous séparer de l'amour que Dieu nous porte en Jésus-Christ notre Seigneur*, Rom. VIII. 38. 39. Ajoutés à cela que, de tems en tems, nous éprouvons combien gracieusement il exauce les supplications que nous exposons à ses pieds; & toutes ces graces sont autant de nouveaux gages de son amour pour nous. Enfin c'est cet Esprit de Dieu qui retrace à notre esprit les paroles du Sauveur, quand il dit à ses Disciples: *Le Pere qui est au ciel a compté tous les cheveux de votre tête & il ne vous perdra aucun.* Lorsque nous nous entretenons avec notre cher Pere céleste, il nous met aussi dans le cœur une assurance sensible que nous avons le bonheur de lui être agréables en son Bien-aimé, savoir en son Fils Jésus-Christ. Tout cela réuni ensemble fait que, même dans l'état le plus fâcheux & le plus désespéré en apparence, nous nous reposons sur sa parole & nous abandonnons à lui de toutes les puissances de notre ame. C'est à quoi se rapporte cette exhortation de St. Paul: *N'abandonnés pas cette confiance & cette fermeté que vous avés fait paroître, puisqu'elle doit avoir une si grande récompense*, Hébr. X. 35.

§. 182.

Lorsque, par la Grace de Dieu, un homme est parvenu à l'aimer, à se réjouir en lui & à mettre sa confiance en lui, non seulement il cesse aussitôt d'être idolâtre, s'il jamais il le fut, mais encore il se garde bien de retomber dans l'idolâtrie. St. Paul dit, en parlant des païens:

paiens : *Parce qu'ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, & ne lui ont point rendu graces, mais ils se sont égarés dans la vanité de leurs pensées, & leur cœur dépourvu d'intelligence a été rempli de ténèbres. En prétendant être sages, ils sont devenus fous*; c'est-à-dire, ils ont fait entrer toutes sortes d'extravagances dans leur culte religieux. *Ils ont changé la gloire de Dieu, qui est immortel, en des images qui représentent un homme mortel, des oiseaux, des bêtes à quatre pieds, & des reptiles. C'est pourquoi Dieu les a livrés aux passions de leur cœur qui les entraîna aux déshonnêtetés*, &c. Rom. I. 21-24.

Par-là on voit, 1) que l'idolâtrie, proprement ainsi appellée, qui consiste à rendre un culte religieux aux idoles, est une suite des jugemens de Dieu sur les hommes qui n'ont point glorifié ni remercié ce Dieu qui s'est pourtant révélé à eux; c'est pourquoi il permet qu'ils deviennent insensés. 2.) Il paroît par le passage cité que, par un saint & juste jugement de Dieu, l'idolâtrie a entraîné après elle tous ces péchés abominables, qui sont nommés Rom. I. 24. & suivans.

C'est cette Idolâtrie grossière & païenne que Dieu défendit autrefois au peuple d'Israël avec les menaces les plus sévères, quand il dit: *Tu ne te feras point d'image taillée, ni aucune ressemblance des choses qui sont là-haut aux cieux, ni ici bas sur la terre, ni dans les eaux sous la terre*, Exod. XX. 4. Il ne vouloit pas non plus qu'en l'adorant, on honorât en même tems les Idoles; c'est pourquoi il dit: *Tu n'auras point d'autres Dieux devant ma face*, Exod. XX. 3.

On a vu dans les §. 5. & 6. quelle fut la conduite des Israëlites par rapport à ce Commandement. St. Paul,

qui avoit à parler à des gens qui auparavant avoient été païens, a soin de les faire ressouvenir de l'état misérable d'où ils avoient été tirés. C'est ainsi, par exemple, qu'il dit aux Corinthiens: *Vous savez bien que, lorsque vous étiés païens, vous vous laissiés entraîner vers les Idoles muettes*, 1 Cor. XII. 2. voiés aussi ce qu'il dit Eph. II. 11. &c. Lorsque cet Apôtre parle des œuvres manifestes de la chair, il fait aussi mention de l'Idolâtrie & des autres abominations dont elle est accompagnée, Gal. V. 19. &c. 1 Cor. VI. 9. &c. Apoc. II. 14. 20. Il ne faut pas douter qu'il n'ait eu sujet de les avertir d'être sur leurs gardes à cet égard, dans le tems même qu'ils avoient déja été convertis à Jésus-Christ. En effet, il peut arriver que des gens, qui ont renoncé au culte extérieur des Idoles, conservent encore certaines idées & différentes coutumes qui se ressentent encore du paganisme & qui se propagent encore longtems parmi les hommes. Que dira-t-on, par exemple des interprétations des songes, des divinations, des sortilèges, des distinctions de jours, des présages tirés du vol & du chant des oiseaux, de l'interrogation des morts, & d'autres présages semblables? Et que dira-t-on en voiant que ces restes d'idolâtrie se trouvent encore aujourd'hui parmi des gens qui ont été baptisés au Nom de Jésus-Christ? Ne sont-ce pas des impostures & des abominations païennes qui se sont ainsi perpétuées, pour avoir été transmises de pere en fils?

En parlant des Idolâtres, ou des adorateurs des faux Dieux, il faut se souvenir que l'Ecriture sainte donne ce nom à tout homme qui attache son cœur, qui met sa confiance, qui prend son plaisir & sa joie en quelque chose que ce puisse être, hors de Dieu & de notre Seigneur Jésus-Christ.

Christ. C'est ainsi que le Sauveur traite d'idolâtres les serviteurs de Mammon, c'est à dire, les avares, Matth. VI. 24. St. Paul dit aussi que l'Avarice est une idolâtrie Col. III 5. Et dans un autre endroit, il déclare que tout avare, qui est un idolâtre, n'a aucune part à l'héritage du Roiaume de Christ & de Dieu, Eph. V. 5. voïés §. 166. Cet Apotre donne aussi ce nom à ceux qui introduisoient des divisions & des scandales, à coté de la Doctrine que les Romains avoient apprise, car il dit d'eux, qu'ils ne servoient point Jésus-Christ, mais leur ventre, Rom. XVI. 17. 18. En parlant des ennemis de la croix de Christ, il n'hésite point de dire, que leur ventre est leur Dieu, Phil. III. 19. A quoi il ajoute, que ce sont des gens qui ne respirent qu'après les choses de la terre, qui mettent leur gloire dans ce qui fait leur honte, & dont la fin sera la perdition. St. Jean finit sa prémiére Epitre par ces paroles: *Nous savons que le Fils de Dieu est venu, & qu'il nous a donné l'intelligence pour connoître le vrai Dieu, & nous sommes avec le vrai Dieu par son Fils Jésus-Christ. C'est lui qui est le vrai Dieu & la vie éternelle. Mes petits enfans gardés-vous des idoles; Amen!* 1 Jean V. 20.

§. 183.

Quiconque aime le Seigneur son Dieu de tout son coeur, & le sert avec une crainte filiale, ne proférera jamais *Son Nom* qu'avec le plus profond respect. Le commandement donné sous l'ancien Testament doit avoir également lieu sous le nouveau, quand Dieu dit: *Tu ne prendras point le Nom de l'Eternel ton Dieu en vain; car l'Eternel ne tiendra point pour innocent, ou, ne laissera point impuni, celui qui aura pris son Nom en vain,*

vain, Deut. V. 11. La preuve en eſt, que notre Seigneur Jéſus-Chriſt a enſeigné ſes Diſciples à prier ainſi: *Que ton Nom ſoit ſanctifié*, Matth. VI. 9. *Dieu*, dit St. Paul, *a élevé Jéſus-Chriſt, & lui a donné un Nom qui eſt au deſſus de tout Nom, afin qu'au Nom de Jéſus tout genou ſe ploie, tant de ceux qui ſont dans le ciel, que de ceux qui ſont ſur la terre & ſous la terre*, Phil. II. 9. 10. L'Apôtre nous donne cette règle: *Quelque choſe que vous faſſiez, ſoit par paroles, ſoit par actions, que tout ſe faſſe au Nom de notre Seigneur Jéſus-Chriſt, rendant par lui des actions de graces à Dieu notre Pere*, Col. III. 17. ce qui eſt exprimé dans un autre endroit en ces termes: *Soit que vous mangiez, ſoit que vous buviez, ſoit que vous faſſiez quelque autre choſe, faites tout pour la gloire*, ou à l'honneur *de Dieu*, 1 Cor. X. 31. Notre cher Sauveur a dit à ſes Diſciples: *Voici les ſignes qui accompagneront ceux qui auront cru: Ils chaſſeront les Démons en mon Nom; ils parleront de nouvelles langues*, c'eſt à dire des langues qu'ils n'auront point appriſes auparavant, &c. Marc XVI. 17. &c.

Tout cela prouve qu'on ne doit jamais prononcer le Nom ſaint & conſolant de *Jéſus* en vain & à la légére, par conſéquent, que c'eſt pécher griévement que d'en uſer, ou plutôt en abuſer, en le proférant mal à propos ou dans de mauvaiſes vues. L'abus du ſacré Nom de Jéſus fut autrefois bien funeſte aux fils du ſacrificateur Scéva, lorſqu'ils s'enhardirent d'employer ce Nom pour chaſſer les mauvais eſprits, en diſant: *Nous vous conjurons par Jéſus que Paul annonce*; comme on peut le voir, Act. XIX. 13. &c. Pourquoi en furent-ils punis? N'étoit-ce pas en ce même Nom de Jéſus que les Diſciples chaſſoient les eſprits malins? ou ſans doute; & cela prouve par

par ce que St. Luc nous en apprend, quand il dit, que les Démons leur étoient assujettis au Nom de Jésus, Luc X. 17. Mais la différence consistoit en ce, que les fils de Scéva étoient des gens qui ne croïoient point en Jésus, & qui outre cela n'avoient, ni ordre, ni permission de faire ce qu'ils faisoient. C'est pourquoi il arriva que le possédé, se jettant sur eux, s'en rendit maître, & les maltraita tellement qu'ils s'en fuïrent de la maison nuds & blessés. C'est aussi parce qu'ils avoient ainsi abusé du Nom de Jésus que l'esprit malin leur répondit: *Je connois Jésus & je sai qui est Paul; mais vous, qui êtes vous?* Act. XIX. 15. 16. Il seroit à souhaiter que bien des gens, qui certainement ne sont pas meilleurs que les fils de Scéva, profitassent de cet avertissement: *Dieu a dit au méchant: qu'as-tu que faire de réciter mes statuts & de prendre mon Alliance dans ta bouche, vu que tu hais la correction, & que tu as jetté mes paroles derrière toi,* Ps. L. 16. 17. En effet, c'est là précisément ce qui s'appelle prendre le Nom de Dieu en vain.

Il faut aussi mettre au nombre de ces profanations l'usage criminel, & malheureusement trop général & trop fréquent, de jurer, lequel notre Seigneur & Sauveur a si expressément défendu, Matth. V. 34. où il dit: *Ne jurés point du tout*, &c. Il est triste de voir que ces sortes de péchés regnent parmi nombre de nations entières; mais on devroit songer que Dieu ne les laissera pas impunis.

§. 184.

Quoique dans un coeur rempli d'un amour sincère & d'une crainte filiale pour Dieu, la *désobéissance* ne puisse plus avoir lieu; car il a été démontré §. 172. que

celui

celui qui a cet amour & cette crainte filiale pour ſon Dieu & pour ſon Sauveur, eſt porté à garder ſes commandemens. Cependant il eſt à propos que nous diſions encore ici quelque choſe touchant la déſobéiſſance.

Nous ſavons tous, hélas! & nous n'éprouvons que trop, quels maux & quelles miſéres la déſobéiſſance de nos prémiers parens envers Dieu a attirés ſur eux & ſur leur poſtérité, voïés ce qui en a été dit §. 51. &c. Dans les tems de l'Alliance que Dieu traita avec Abraham & avec ſes deſcendans, & qui eſt appellée le vieux Teſtament, les ſuites de cette prémiére déſobéiſſance étoient des plus terribles. Il en a été parlé §. 5. & 6. Et cela ſe voit par ce qui eſt rapporté, Nomb. XV. 30. 31. & Deut. XXVIII. 15-19. Mais quel changement eſt-il arrivé à cet égard ſous la nouvelle Alliance, dont Jéſus-Chriſt eſt le Médiateur? Parce que Dieu s'y eſt plus particuliérement manifeſté comme un Dieu d'amour & de Charité, en uſe-t-il pour cela d'une plus grand tolérance? La déſobéiſſance à l'Evangile l'offenſe-t-elle moins que celle que l'on commettoit à l'égard de la Loi? Non, aſſurément. Il eſt dit expreſſément: Que le Seigneur Jéſus ſe montrera du ciel, accompagné de ſes Anges, qui ſont les miniſtres de ſa puiſſance; & qu'au milieu des flammes ardentes, il ſe vengera de ceux qui ne connoiſſent point Dieu, & qui n'obéiſſent point à l'Evangile de notre Seigneur Jéſus-Chriſt; car le Seigneur punira ces gens-là d'un ſupplice éternel, &c. 2 Theſſ. I. 7. 8. 9. Mais qu'eſt-ce qu'être déſobéiſſant à l'Evangile? Ici, comme dans pluſieurs autres endroits le terme d'Evangile doit être pris pour toute la Doctrine de Jéſus-Chriſt & de ſes Diſciples, voïés §. 18. Ainſi la déſobéiſſance à l'Evangile conſiſte prémié-

miérement, à ne point reconnoître pour ſon Seigneur & Sauveur ce Jéſus qui nous y eſt annoncé, & à ne point croire en lui. *C'eſt ici le commandement de Dieu*, dit St. Jean, *que nous croïons au Nom de ſon Fils Jéſus-Chriſt*, 1 Jean III. 23. Tout homme donc qui refuſe de faire cela, ſera condamné à cauſe de cette déſobéiſſance envers l'Evangile. En ſecond lieu, on ſe rend déſobéiſſant à l'Evangile lorſqu'on mépriſe ce que le Seigneur Jéſus a commandé à ſes Diſciples, lorſque l'on continue de vivre dans le péché, dans le tems pourtant que l'on confeſſe de bouche les vérités de l'Evangile. Que ceux donc qui profeſſent de bouche qu'ils croïent en Jéſus-Chriſt, tandis qu'avec cela ils ſont encore eſclaves du péché & accompliſſent les déſirs de la chair & de leur raiſonnement, aviſent à ce qui pourra leur arriver. S'il en faut croire l'Ecriture, ils n'éviteront point la condamnation; à moins qu'ils ne ſe convertiſſent, & qu'ils ne ceſſent de ſe repoſer ſur une vaine illuſion, je veux dire, ſur une foi morte, qui eſt plutot une incrédulité qu'une foi, parce qu'elle eſt ſans force & ſans vie.

§. 185.

Dieu n'a point créé l'homme pour qu'il vive dans l'oiſiveté; car déja avant ſa chute, il le plaça dans le jardin d'Eden pour le cultiver & pour le garder, Gen. II. 15. Ainſi quand même l'homme ne ſeroit pas tombé, il n'auroit pas été diſpenſé de travailler, par obéiſſance envers ſon Créateur qui l'avoit placé pour cela dans ce Paradis terreſtre. Si ce travail a été rendu rude & pénible à l'homme, c'eſt par ſa chute & par ſa faute que cela eſt arrivé. Alors Dieu mit ſur Adam le poids de ce travail comme une peine de ſa prévarication; & ce

fut

fut enſuite de ſon péché qu'il ſe vit obligé de ſe nourrir avec travail & de manger le pain à la ſueur de ſon viſage, ſur une terre qui avoit été maudite à cauſe de lui, Gen. III. 19. Bien plus, après que l'homme s'eſt laiſſé ſéduire par la ruſe du ſerpent, & détourner de la ſimplicité, comme le dit St. Paul, 2 Cor. XI. 3. ſa maniére de travailler en a été pervertie. Dans ſon état d'intégrité l'homme travailloit par un principe d'amour pour Dieu & d'obéïſſance à ſa volonté. Dans ſon heureuſe ſimplicité, il ne regardoit qu'à ſon Créateur & n'avoit en vue que de lui plaire & de vivre à ſa joïe; mais après ſa chute, il commença à agir par des motifs tout différens. Au commencement, ce fut la néceſſité qui l'y contraignit, parce que la terre, à moins d'être cultivée, ne lui produiſoit que des épines & des chardons. Bientot après, lorsque les hommes ſe furent multipliés, & que chacun voulut s'approprier une certaine portion de terre, à l'excluſion de tout autre, l'avarice ſe manifeſta, avec tous les vices qu'elle a coutume d'enfanter. Alors, dès qu'un homme étoit puiſſant, tel que fut Nimrod, il s'érigeoit en maitre & forçoit ceux qui étoient plus foibles que lui, à lui obéïr & à le ſervir. Il alloit même juſqu'à les vendre à d'autres qui, pour les avoir achetés, ſe croïoient en droit de les contraindre à travailler pour eux. Le droit de propriété tant ſur les biens que ſur les perſonnes une fois introduit, Dieu, en traitant une Alliance particuliére avec les enfans d'Iſraël, leur donna ſur ce ſujet de ſages ordonnances ſur leſquelles ils devoient ſe régler à cet égard. Ces réglemens étant fondés ſur ſon Amour, ſa bonté, ſa juſtice & ſa ſainteté, doivent être obſervés juſqu'à ce jour avec toute la fidélité poſſible: par exemple quand il eſt dit: *Tu ne déro-*

beras

biras point, Exod. XX. 15. Mais plusieurs autres de ces ordonnances étoient tellement relatives à la forme du gouvernement particulier sous lequel le peuple d'Israël vivoit alors, que depuis que cette constitution n'existe plus, elles ne sont pas applicables au tems où nous vivons; telles sont entr'autres les loix qui concernent la vente des terres, Lev. XXV. 23. &c.

§. 286.

Revenons-en au Travail. Entr'autres sages Ordonnances, Dieu donna celle-ci au peuple d'Israël: *Tu travailleras six jours & tu feras toute ton oeuvre; Mais le septiéme jour est le repos de l'Eternel ton Dieu. Tu ne feras aucune oeuvre en ce jour-là, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton boeuf, ni ton ane, ni aucune de tes bêtes, ni l'étranger qui est dans tes portes; afin que ton serviteur & ta servante se reposent comme toi*, Levit. V. 13. 14. Sur cela, voici ce que dit notre Seigneur Jésus-Christ: *Le Sabbat a été fait pour l'homme, & non pas l'homme pour le Sabbat*, Marc II. 27. C'est à dire, Dieu a donné le jour du repos aux hommes, comme un bienfait, pour leur avantage, & non pour qu'il leur soit onéreux. On ne peut pas douter que les fidéles d'entre les Juifs n'aient, même après leur conversion à Christ, observé le jour du Sabbat selon le commandement que Dieu avoit donné au peuple d'Israël. Il est aisé de s'en convaincre par les paroles que les Anciens de l'Eglise chrétienne de Jérusalem adressérent à St. Paul, quand ils lui dirent: *Tu vois, cher frere, combien il y a de milliers de Juifs qui ont cru, & qui cependant sont tous zélés pour la Loi*, Act. XXI. 20. Malgré cela, nous ne trouvons dans les

Ecrits du nouveau Teſtament aucune parole par laquelle il ſoit commandé aux fidéles d'entre les gentils d'obſerver le Sabbat. Au reſte, cela n'empêche pas que le ſeptiéme jour ne ſoit un jour particulier de commémoration & d'actions de graces, par la raiſon que notre Sauveur s'eſt repoſé ce jour là dans le tombeau.

On a trouvé bon dans l'Egliſe chrétienne de célébrer le prémier jour de la ſemaine à la place du ſeptiéme, & les Livres du nouveau Teſtament nous fourniſſent des indices qui prouvent que, déja du tems des Apotres, le prémier jour étoit appellé le jour du Seigneur, parce que c'étoit le jour auquel il étoit reſſuſcité, Apoc. I. 10. Il eſt vrai que nous ne trouvons dans les Ecrits du nouveau Teſtament aucun commandement poſitif concernant la célébration du prémier jour de la ſemaine; cependant nous avons ſujet de remercier Dieu de ce que par ſa ſage Providence, & par l'organe des Souverains, qui ſont ſes miniſtres, il a tellement dirigé les choſes que, dans la Chrétienté, ce prémier jour eſt un jour de repos. Sans cela qu'en arriveroit-il ſi les hommes n'avoient pas cette occaſion qu'ils ont ce jour là, d'entendre la parole de Dieu? D'ailleurs l'avare, qui eſt ordinairement inhumain, accableroit gens & bêtes de travail, ſi ce jour ne mettoit pas des bornes à ſon inſatiable avidité du gain. Quiconque donc aime le Seigneur emploïe ce jour à offrir à Dieu l'hommage de ſa reconnoiſſance, à implorer ſa bénédiction & à travailler, tant à ſa propre édification qu'à celle des autres.

§. 187.

Nous trouvons d'ailleurs dans le nouveau Teſtament, non ſeulement des exhortations au travail, mais encore

des instructions sur la maniére dont nous devons le faire. Il nous montre la conduite convenable & agréable à Dieu que doivent observer, tant les maitres que les domestiques. St. Paul nous enseigne que tous ceux qui appartiennent à Jésus-Christ, sont obligés de travailler, quand il dit: *Etudiés-vous à vivre paisiblement, à vous occuper de vos propres affaires, & à travailler de vos mains, comme nous vous l'avons recommandé; de sorte que vous vous conduisiés honnêtement envers ceux de dehors*, c'est à dire, envers les gens incrédules & non convertis, lesquels par conséquent ne sont point des brebis du Troupeau de Christ; à quoi l'Apotre ajoute: *afin que vous n'aiés besoin de personne*, 1 Thess. IV. 11. 12. Et plus bas: *Celui qui ne veut point travailler, ne doit point manger*, 2 Thess. III. 10.

Quant à ceux qui se trouvent dans des circonstances qui ne leur permettent pas d'être leurs propres maitres, & qui les obligent à travailler pour d'autres, voici l'instruction que le même Apotre leur donne: *Serviteurs, obéissés en toutes choses à ceux qui sont vos maitres à l'égard du corps, ne les servant pas seulement quand ils ont l'oeil sur vous, comme des gens qui ne veulent plaire qu'aux hommes, mais dans la simplicité de votre coeur, dans la crainte de Dieu*, Col. III. 22-25. St. Pierre dit de même: *Vous, domestiques, soiés soumis à vos maitres avec toute sorte de respect, non seulement à ceux qui sont bons & équitables, mais aussi à ceux qui sont facheux*, 1 Pier. II. 18. St. Paul, leur adresse encore cette exhortation: *Serviteurs, obéissés à ceux qui sont vos maitres, à l'égard du corps, avec crainte & avec tremblement, dans la simplicité de votre coeur, comme à Jésus-Christ; ne les servant pas seule-*

suffit quand ils ont l'œil sur eux, semblables aux gens qui ne veulent plaire qu'aux hommes; mais faisant de bon cœur ce que Dieu vous commande, comme de véritables serviteurs de Jésus-Christ. Servés les donc avec affection, parce que c'est le Seigneur que vous servés, et non pas les hommes, Eph. VI. 5. 6. 7. Et dans un autre endroit: *Que ceux qui sont sous le joug de la servitude sachent qu'ils doivent rendre à leurs maîtres toute sorte d'honneur, afin que le Nom de Dieu et la Doctrine de l'Evangile ne soit exposé à aucun blâme. Et que ceux qui ont des Fidèles pour maîtres, bien qu'ils ne les méprisent point sous prétexte qu'ils sont leurs frères, mais plutôt qu'ils les servent d'autant mieux, parce que ceux qu'ils servent sont des Fidèles, des bien-aimés de Dieu, et participans des mêmes Graces*, 1 Tim. VI. 1. 2.

On voit par tous ces passages 1.) que les Apôtres n'ont point confondu les différens états, ni aboli la différence des conditions. Ceux qui étoient Seigneurs et maîtres, ils les ont laissé subsister dans leur autorité; et ceux qui servoient, ils ont voulu qu'ils restassent dans leur condition de serviteurs, selon ce que St. Paul dit là-dessus, 1 Cor. VII. 20. 21. 24. On voit par là, que les domestiques doivent servir fidèlement leurs maîtres, non par contrainte et par nécessité, mais par un principe de crainte de Dieu et d'amour pour Jésus-Christ. 2.) Il paroît aussi de là que les Apôtres veulent que le service qu'un pauvre esclave rend à son maître, même à un maître païen, soit regardé comme un service rendu à Dieu même. 3.) Enfin ils insinuent que la véritable consolation des esclaves, car c'est de ces sortes de serviteurs qu'il étoit question, consiste en ce que lorsqu'ils soupirent sous la pesanteur de ce joug, ils pen-

pendant qu'elle est la volonté de Dieu, & que c'est lui qui les a placés dans cet état.

§. 188.

Les Maîtres doivent traiter leurs serviteurs, ou esclaves, en observant aussi les instructions que leur enseignent dans les passages suivans. *Maîtres, rendés à vos esclaves ce qui est de la justice & de l'équité, sachant que vous avés aussi bien qu'eux un Maître dans le Ciel.* Col. IV. 1. *Vous, Maîtres, faites aussi votre devoir envers vos serviteurs*; c'est à dire, comportés vous comme des serviteurs de Christ, *sachant que chacun recevra du Seigneur la recompense du bien qu'il aura fait, soit esclave, soit libre. Ne traités point si facilement que vous êtes, aussi-bien qu'eux, un Maître dans le ciel, qui n'a point d'égard à la condition des personnes.* Eph. VI. 8. 9. L'Apotre adresse ces exhortations à des Maitres dont les domestiques étoient des pauvres & misérables esclaves. Autrefois Dieu avoit défendu à tous Israélite de traiter avec rudesse un autre Israélite que la pauvreté avoit obligé à se rendre son domestique. *Tu ne domineras point sur lui rigoureusement*, dit le Seigneur, *mais tu craindras ton Dieu.* Levit. XXV. 43. Or, si dans ce cas, le seigneur étoit défendu sous l'ancien Testament, combien plus les Maitres, qui sont enfans de la nouvelle Alliance, sont-ils obligés d'user de support & de douceur envers leurs domestiques?

C'est ici une Régle générale que Dieu nous a prescrite dans sa parole: *Soit que vous mangiés, soit que vous buviés, soit que vous fassiés quelque autre chose, faites tout pour la gloire de Dieu.* 1. Cor. X. 31. Cette maxime doit être observée dans toutes nos actions,

ſuſſi-bien que celle-ci: *Quelque choſe que nous faſſions, ſoit par paroles, ſoit par actions, que tout ſe faſſe au Nom de notre Seigneur Jéſus-Chriſt, rendant par lui des actions de graces à Dieu notre Pere*, Col. III. 17. Toute perſonne qui aime le Seigneur Jéſus, & qui ſe laiſſe conduire par l'Eſprit de Dieu, ſe conforme à cette Régle; & quand elle agit dans cette diſpoſition, elle ne manque pas de ſentir la paix de Dieu dans ſon coeur, & elle peut compter ſur ſon aſſiſtance. Au contraire, un homme qui travaille par un principe d'orgueil, pour ſe diſtinguer; ou par un motif d'avarice, pour s'enrichir, ou pour amaſſer dequoi vivre dans la volupté, à moins que ſa conſcience ne ſoit endormie & ſon coeur inſenſible, il n'éprouvera dans ſon travail que trouble, inquiétude, reproches & condamnation.

§. 189.

Il y a bien des gens qu'aucun autre motif ne pouſſe au travail que celui de la néceſſité; on pourroit appeller cela une heureuſe néceſſité, parce qu'elle les détourne de bien des vices auxquels ſe livrent communément ceux qui vivent dans l'abondance. Cette néceſſité devient plus preſſante quand ils ont femme & enfans, à l'entretien desquels ils ſont obligés de fournir. Mais quand, malgré toute la bonne volonté, ils ne trouvent point de travail à pouvoir gagner dequoi fournir aux beſoins de leur famille; alors la miſére les inquiéte & la mélancolie s'empare de leur ame. C'eſt pourtant ce qui ne devroit point avoir lieu, parce que le Seigneur a dit: *Prenés garde à vous, de peur que vos coeurs ne s'appeſantiſſent par l'excès des viandes & du vin, ou par les inquiétudes de cette vie*, Luc XXI. 34. Matth. XIII. 22. En même

tems

même il parle d'une manière bien consolante à ceux qui sont dans un état de pauvreté, quand il leur dit: *Ne vous mettés point en peine pour ce qui regarde votre vie, de ce que vous mangerés & de ce que vous boirés; ni à l'égard de votre corps, dequoi vous vous habillerés. La vie n'est-elle pas plus que la nourriture, & le corps plus que le vêtement? Ne soïés donc point en peine & ne dites point, que mangerons-nous? ou que boirons-nous? ou dequoi serons-nous vêtus? car ce sont les païens qui recherchent toutes ces choses-là, & votre Pere céleste sait bien quelles vous sont nécessaires. N'aïés donc point d'inquiétude pour le lendemain, car le lendemain aura soin de ce qui le regarde*, Matth. VI. 25. 34. St. Pierre leur dit aussi: *Déchargés vous sur lui de tous vos soucis, parce qu'il a soin de vous*, 1 Pier. V. 7. Joignons à cela ces paroles consolantes de David: *Remets ta voie sur l'Eternel, assure-toi en lui, & il agira*, Ps. XXXVII. 5. voïés §. 181.

Il faut pourtant bien remarquer ici que notre devoir est, de nous contenter de ce qu'il plait à Dieu de nous donner, conformément à ces paroles de St. Paul: *C'est une grande richesse que la piété, avec la modération d'un esprit qui se contente de peu; car nous n'avons rien apporté dans ce monde, & il est bien certain que nous n'en pouvons rien emporter; nous devons donc être contents, pourvu que nous ayons dequoi nous nourrir, & dequoi nous vêtir*, 1 Tim. VI. 6-8. & Hébr. XIII. 5. *Que vos mœurs soient sans avarice, étant contents de ce que vous avés, puisque Dieu lui-même a dit: Je ne te laisserai point sans secours, je ne t'abandonnerai point.* Il n'y a que trop de gens qui se plaignent uniquement des

besoins du corps, & qui ne pensent qu'à cela. Le Seigneur veut que nous tournions nos pensées vers un autre objet, quand il dit: *Cherchez premierement le Regne de Dieu & sa justice, & toutes ces choses vous seront données par dessus*; c'est à dire, il vous sera accordé, par forme de supplément, tout ce dont vous avés besoin pour votre entretien, Matth. VI. 33. Aussi est-il certain qu'aucun ne sera rendu confus de tous ceux qui se reposent sur les paroles & les promesses du Seigneur; & pourquoi ne nous y reposerions-nous pas? Le ciel & la terre passeront, mais ses paroles sont immuables.

§. 190.

Ce n'est pas assés que nous soïons contens de marcher dans les voïes par lesquelles Dieu nous conduit; nous devons aussi l'en remercier & consentir volontiers à vivre dans la pauvreté, puisqu'elle vient aussi de Dieu, voïés §. 98. & 38. Cependant il faut convenir, que ce que certaines gens nomment pauvreté, n'est pas toujours une pauvreté réelle. A juger sainement des choses, on ne devroit point appeller pauvre celui à qui Dieu accorde chaque jour suffisamment de quoi appaiser sa faim & couvrir sa nudité. Il ne faudroit appeller pauvre que celui qui, aïant faim, n'a pas de quoi se rassasier, & celui, manquant de vêtement, n'a pas les moïens de se le procurer. Tout homme qui possède au dela de ce qui lui est nécessaire pour sa subsistance, peut déja être regardé comme riche. Au reste, supposé qu'un homme soit véritablement pauvre, ce qui peut arriver, même aux enfans de Dieu, il n'est pas dispensé par là de bénir & de remercier Dieu. C'est aux personnes de tout état que l'Ecriture dit: *Rendés graces en tout tems, & de*

toutes

soit la bénédiction de Dieu notre Père, par notre Seigneur Jésus-Christ. Ephes. I. 3. *Béni soit Dieu du Père de notre Seigneur Jésus-Christ, qui nous a bénis de toutes sortes de bénédictions spirituelles en Jésus-Christ.* I. Thess. V. 28. *Que tout ce que vous faites au Nom de Jésus-Christ, nous rende par lui des actions de graces à Dieu notre Père.* Col. III. 17. Ce n'est pas seulement dans la pauvreté qu'il faut aussi dans toutes les autres calamités qui peuvent nous survenir, que nous devons être resignés à la sainte volonté de Dieu & posséder nos ames par la patience. Luc. XXI. 19. Prov. III. 11, 12. Rom. XII. 12. Hébr. X. 36. Jac. V. 7, 8. Le pieux Job jouissoit de grandes richesses, & avoit outre cela sept fils & trois filles. Le jour qu'il apprit que tout étoit perdu, sans exception de bien, il se prosterna la face en terre, bénit Dieu & dit: *Je suis sorti nud du ventre de ma mere, & nud je retournerai chez la. L'Eternel l'avoit donné, l'Eternel l'a ôté, le Nom de l'Eternel soit béni.* Job I. 20, 21. Cet exemple de patience est si beau, que l'Ecriture nous recommande expressément de l'imiter, entre autres, Jac. V. 10, 11.

Les calamités auxquelles nous sommes exposés sont de plus d'une sorte. Quand il en survient aux Philosophes, il leur est assés ordinaire de tâcher de s'en consoler par des motifs tirés de la raison humaine. Il n'en est pas ainsi de ceux qui ont bien appris ce que le Seigneur leur veut, qui ne cherchent leur consolation qu'en lui seul. Un enfant de Dieu est-il pauvre? Il trouve un abondante consolation dans la pauvreté de Jésus. Si ses circonstances sont tristes & facheuses, il en trouve dans la vie pénible de Jésus. S'il est réduit à une condition abjecte & mépriſable aux yeux des hommes, Jésus dans sa forme de serviteur fait sa consolation. Quand

personne ne fait cas de lui & qu'on a honte d'être dans sa compagnie, il se console en se Jésus qui a été si méprisé & rejetté. Quand il est exposé à la tentation & à quelque danger qui menace son ame, il puise sa consolation dans les tentations que Jésus a bien voulu éprouver. Se trouve-t-il dans la foiblesse & dans la souffrance, quant au corps, & quant à l'ame? Il cherche du remède dans l'affoiblissement & dans les souffrances de cet Homme de douleurs dont l'angoisse d'ame a été telle, qu'il a lutté avec la mort & sué des grumeaux de sang. Se voit-il réduit à un état de détresse qui lui fait verser des larmes amères? Il va les noyer dans les larmes méritoires de Jésus. Enfin s'il se trouve dans le cas de souffrir injustement & pour la cause de l'Evangile, fut-il même emprisonné & chargé de chaines, sa consolation est en ce Jésus qui a été saisi, lié & martyrisé jusqu'à la mort. En effet, en tout cela, notre Seigneur & Sauveur ne nous a pas seulement donné un exemple que nous devons imiter, mais encore tout ce qu'il a fait & souffert est méritoire pour nous, & d'une efficace, dont nous pouvons & devons ressentir l'influence. Il n'y a point de sortes de souffrances qu'il n'ait enduré. Avec cela, il a pitié & compassion de nous; & ce qui est infiniment consolant, il peut & il veut nous assister de ses conseils & de ses secours. Au reste la raison pour laquelle nous devons remercier le Seigneur, même des choses qui sont pénibles & douloureuses à la nature, St. Paul nous l'enseigne, quand il dit: *Que toutes choses concourent au bien de ceux qui aiment Dieu*, Rom. VIII, 28. Aussi est-il certain que, dans toutes les adversités auxquelles il permet que nous soions exposés, il ne le permet que par un principe d'amour & de bonté pour nous & pour

notre

quelle il, & après l'avoir permis, la fagesse fait donner une heureuse issue à tout ce qui nous arrive. Voiés §. 37. & les suivans.

§. 197.

Un cœur dévoué au Sauveur trouve d'ailleurs des sujets d'actions de graces sans nombre. Car outre ces biensfaits que la main du Seigneur lui dispense comme aux autres hommes, & qui sont presque communs à tous, comme d'avoir reçu de Dieu un corps pourvu de tous ses membres, & une ame douée de toutes ses facultés, il jouit des riches & inestimables trésors du salut, dont l'acquisition a couté si cher à son Rédempteur. Cet homme a déja eu le cœur pénétré de reconnoissance, aussitot qu'il a commencé de gouter & de voir combien le Seigneur est bon & qu'il a reçu de lui la rémission de ses péchés. A mesure que cet homme là avance de jour en jour dans la Grace & dans la connoissance de Jésus-Christ, à mesure aussi sa gratitude en devient plus vive. Cet amour du Pere céleste qui a été répandu dans son cœur par le saint Esprit & qui lui a été rendu si clair & si sensible, le porte à lui rendre des actions de graces toujours plus grandes. Quand, d'un coté, il éprouve journellement l'oeuvre de Grace que l'Esprit de Dieu ne se lasse point de continuer en lui, & que d'un autre coté, il est obligé de reconnoitre combien il en est indigne; tout cela l'abbat jusques dans la poussiére pour en bénir le Seigneur. Cette abondance de biens qui découlent sans cesse sur lui de la plénitude de la Grace de notre Seigneur Jésus-Christ, de l'amour de Dieu, & de la communication du saint Esprit; ces biens, dis-je, & ceux qu'il a à attendre dans l'éternité, le retiennent

dans

dans l'abaissement, le mouvement de confusion, et le remplissent de reconnoissance. Bref en un mot, il n'est pas possible d'exprimer tout ce qu'éprouve & tout ce que sent un coeur ainsi réconcilié avec Dieu & attaché à lui. Ah! plut à Dieu que tant de milliers d'hommes, qui n'en ont encore aucune connoissance, parvinssent dès jour à en faire l'heureuse expérience! Ils pourroient ceux qui jouissent déjà de ce bonheur, y être affermis & en être de plus en plus comblés!

§. 192.

Du coeur plein de reconnoissance, & échauffé du saint nom du Seigneur Jésus, découle, comme de sa source, un zèle courageux avec lequel on confesse Jésus-Christ & la vérité de son Evangile. Lui-même y exhorte les siens, en leur disant: *Quiconque me confessera devant les hommes, je le confesserai aussi devant mon Pere qui est dans le ciel, mais quiconque me aura renoncé devant les hommes, je le renoncerai aussi devant mon Pere qui est dans le ciel.* Matth. X. 32. 33. Et dans un autre endroit: *Quiconque aura honte de moi & de ma Parole, parmi cette génération adultère & corrompue, le Fils de l'homme aura aussi honte de lui, quand il viendra dans la Majesté de son Pere, accompagné des saints Anges.* Marc VIII. 38. St. Paul déclare aussi, que si nous le renions, il nous reniera aussi. 2 Tim. II. 12. Il paroît donc bien évidemment par là, que, si nous voulons que notre Seigneur Jésus-Christ se déclare pour nous, c'est à dire, si nous voulons obtenir le salut, il faut nécessairement que nous nous déclarions pour lui & pour sa Doctrine.

On ne pouvoit autrefois confesser Jésus-Christ & la Parole de son Evangile, sans s'exposer à bien des dan-

gers

gnage de ses persécuteurs. Un fidèle confesseur de Christ & de la vérité de l'Evangile ne pouvoit attendre qu'ignominie & souffrance, la privation de ses biens, des chaînes & des fers, & souvent une mort douloureuse & infamante. Le Sauveur en avoit prévenu ses Disciples & nous ses Imitateurs; & ce qu'il leur avoit prédit arriva en effet. Cela est suffisamment prouvé par les Ecrits du nouveau Testament, & l'histoire des Martyrs nous apprend combien de mille personnes ont souffert les supplices les plus cruels pour avoir confessé Jésus-Christ & professé son Evangile. Cependant sa Parole reste immuable: *Celui*, dit-il, *qui ne se déclarera pas pour moi & pour ma Doctrine, je ne me déclarerai pas aussi pour lui devant mon Père céleste & devant les saints Anges, lorsque je paroîtrai dans ma gloire*; c'est à dire, quand je viendrai exercer le Jugement universel. N'étoit-ce pas là une parole bien dure? Elle le seroit en effet, si nous n'avions d'espérance en Jésus-Christ que pour cette vie; mais voici ce que dit l'Apôtre: *Ces légères afflictions, qui ne font que passer, produisent un poids éternel d'une gloire infiniment excellente pour nous, qui ne regardons point aux choses visibles, mais aux invisibles*, 2 Cor. IV. 17. 18. Et ailleurs: *J'estime que les souffrances du tems présent ne sauroient contrebalancer la gloire à venir qui doit être manifestée en nous*, Rom. VIII. 18. Cela étant les souffrances qui sont attachées à la confession du Nom & de l'Evangile de Christ, sont pour nous une grace, une bénédiction, & même un vrai sujet de joie, voïez ce qui en est dit, Matth. V. 11. 12. Luc VI. 22. 23. 1 Pier. IV. 13. &c.

Mais que dirons-nous de ce qui arrive de nos jours à ceux qui confessent Jésus-Christ & son Evangile? Il

eſt vrai que chés les Chrétiens d'aujourd'hui il n'eſt pas ordinaire de voir les Témoins du Seigneur Jéſus & de la vérité de ſon Evangile ſouffrir le martire; cependant on ne peut nier que cela ne ſoit arrivé pluſieurs mille fois & que cela n'arrive encore à préſent. On ne peut pas nier non plus que ceux qui aiment & confeſſent le Seigneur Jéſus ne ſoient encore tous les jours mépriſés, outragés, calomniés, réputés pour fous, haïs & perſécutés; & ils le ſont, plus ou moins, ſelon les circonſtances & l'eſprit qui domine dans le païs où ils habitent. Quel parti prendre dans ce cas? Nous abſtiendrons-nous pour cela de confeſſer le Sauveur & ſa Parole? Dieu nous en préſerve! L'ardeur de notre zéle à le confeſſer augmentera plutot, à meſure que les perſécutions que nous aurons à en ſouffrir ſeront plus grandes.

Ce n'eſt pas ſeulement de bouche qu'on peut confeſſer & renoncer Jéſus-Chriſt & ſa Doctrine, cela ſe fait auſſi par les actions & la maniére de vivre. Par exemple, n'eſt-ce pas renoncer Chriſt & ſa Parole que de s'accommoder au gout, aux fauſſes maximes & aux vains uſages du monde; dans le tems que la Parole de Dieu nous défend de nous conformer à ce préſent ſiécle? Rom. XII. 2. Au contraire, quand un homme régle ſes paroles, ſes actions & toute ſa conduite d'une maniére conforme à l'intention & à la Doctrine de Jéſus-Chriſt, n'eſt-ce pas là le confeſſer pour ſon Seigneur, & ſa Doctrine pour la Régle de ſa vie?

§. 193.

Si la ſainte & adorable Majeſté s'étoit contentée de nous permettre, à nous qui ſommes des créatures ſi pauvres & péchereſſes, de lui expoſer nos miſéres & nos beſoins,

soins, ne seroit-ce pas déjà une grace digne d'éternelles louanges? Ce Dieu infiniment bon fait plus que cela; il nous commande expressément de lui demander ce qui nous est nécessaire & nous promet solennellement de nous exaucer. Déja sous l'ancien Testament il disoit *Invoque-moi au jour de ta détresse, je t'en tirerai hors, & tu me glorifieras*, Ps. L. 15. *Cherchés l'Eternel pendant qu'il se trouve, invoqués-le, tandis qu'il est près* Esaï. LV. 6. Sous le nouveau Testament le Sauveur nous dit: *Demandés, & l'on vous donnera; cherchés & vous trouverés; heurtés & l'on vous ouvrira. Car quiconque demande reçoit; quiconque cherche, trouve; & l'on ouvre à celui qui heurte*, Matth. VII. 7. 8. C'est à quoi St. Paul nous invite aussi, quand il dit: *Ne soïés en peine de rien; mais dans tous vos besoins, exposés à Dieu vos demandes par des prières & des supplications accompagnées d'actions de graces*, Phil. IV. 6.

Il se trouve plus d'un païen qui croit qu'il y a un bon & un mauvais Esprit. Attribuant à l'un tout le bien, & à l'autre tout le mal qui arrive parmi les hommes, voici le langage qu'il tient: Je n'ai pas besoin de prier le bon Esprit, car étant bon, il est déja disposé à me procurer toute sorte de bien, quand même je ne l'en prierai pas; mais c'est le mauvais Esprit que j'ai besoin de prier, afin qu'il ne me nuise pas. Quand on rencontre un païen imbu de cette opinion extravagante, il est difficile de le faire revenir de son erreur aussi longtems qu'il ne se convertit pas à Jésus-Christ & qu'il ne croit pas en lui. Mais quand il lui est donné de croire & de se rendre obéissant à l'Evangile, bientot la Grace de Dieu lui découvre la profonde corruption & son état de misére & de péché; alors il comprend combien il a besoin de prier

Dieu

Dieu qu'il l'en délivre. Quand après cela on lui dit qu'il doit vaquer diligemment à la priére, s'il demande pourquoi? On lui répond, Dieu l'a ainsi commandé, telle est sa volonté. Aussitot ce pauvre païen converti est d'accord avec nous. Il n'en est pas de même de ces profanes qui se moquent de la Religion & des choses saintes, tels qu'il ne s'en trouve, hélas, que trop dans la Chrétienté; il est ordinairement beaucoup plus difficile de les tirer de leur erreur que les païens.

§. 194.

L'Ecriture sainte ne nous enseigne pas seulement que nous devons prier, elle nous montre aussi la maniére dont nous devons le faire. La meilleure instruction est celle que le Sauveur nous donne, quand il dit: *Tout ce que vous demanderés dans vos priéres, croïés seulement que vous l'obtiendrés & il vous sera en effet accordé*, Marc XI. 24. St. Jaques répéte cette instruction en ces termes: *S'il y a quelqu'un parmi vous qui manque de sagesse, qu'il la demande à Dieu, qui la donne à tous libéralement, sans rien reprocher, & elle lui sera donnée; mais qu'il la demande avec foi, sans aucun doute car celui qui doute ne doit pas s'attendre à obtenir aucune chose du Seigneur*, Jaq. I. 5. 6. 7. *Sans la foi*, dit aussi St. Paul, *il est impossible d'être agréable à Dieu, car il faut que celui qui s'approche de Dieu croïe qu'il y a un Dieu, & qu'il est le Rémunérateur de ceux qui le cherchent*, Hébr. XI. 6. Le précis de tous ces enseignemens est donc, que la priére doit être faite avec foi.

A ces passages, par lesquels nous sommes si gracieusement invités à prier, il convient de joindre les promesses consolantes de notre Dieu & de notre Seigneur Jésus-

Jéſus-Chriſt. Telles ſont entr'autres celles-ci: *Il arrivera qu'avant qu'ils crient, je les exaucerai, & lorsqu'ils parleront encore, je les aurai déja entendus*, Eſaï. LXV. 24. voïés Gen. XXIV. 12. &c. *Celui qui n'a point épargné ſon propre Fils, mais qui l'a livré pour nous tous, comment ne nous donnera-t-il pas toutes choſes avec lui?* Rom. VIII. 32. *Nous avons auſſi cette confiance en lui, que ſi nous lui demandons quelque choſe, conformément à ſa volonté, il nous exaucera; car ſachant qu'il écoute favorablement toutes nos priéres nous ſommes aſſurés d'obtenir tout ce que nous lui demandons*, 1 Jean V. 14. 15. voïés auſſi, Luc. XI. 11. &c. Telles ſont, entre pluſieurs autres, les gracieuſes promeſſes que Dieu nous a faites, que ſon Eſprit a ſoin de nous remettre en memoire, & que nous devons bien graver dans nos coeurs, pour nous y fonder & repoſer de toutes les puiſſances de notre ame.

§. 195.

Notre Dieu a des raiſons dignes de ſa Sageſſe & de ſa Bonté, pour leſquelles il lui plait quelque fois de nous accorder d'abord, & ſur le champ, les choſes que nous lui demandons, comme nous en trouvons des exemples, Gen. XXIV. 11. &c. & Act. IV. 24. &c. Il a auſſi des raiſons, puiſées dans la même ſource, pour leſquelles il juge à propos de différer ſon ſecours, & de nous faire attendre quelque tems; comme nous le voïons par l'exemple de la Cananéenne, Matth. XV. 21. &c. Dans ce dernier cas, l'Ecriture nous exhorte à perſévérer dans la priére. Le Sauveur nous donne là-deſſus une inſtruction bien claire dans la parabole de la veuve. Cette femme ne ceſſoit point de ſolliciter ſon

Juge, en lui disant: Fai moi justice de mon adverse partie. A force de sollicitations elle vainquit la résistance de ce Juge; & bien qu'il fût un homme injuste, il lui accorda enfin sa demande. De là le Sauveur tire cette application: *Dieu ne vangeroit-il pas ses Elus, qui crient à lui nuit & jour? Je vous assure qu'il ne tardera point à les vanger*, Luc XVIII. 1-8. & XI. 5. &c. Dans un autre endroit il est dit: *Soiés persévérans dans la prière*, Rom. XII. 12. *Invoqués Dieu en Esprit, toujours & par toutes sortes de prières & de supplications: Veillés même dans cet exercice avec une très-grande persévérance, priant pour tous les Saints*, Eph. VI. 18.

Comme l'Apotre parle ici de faire des priéres & des supplications en Esprit, & qu'il est dit ailleurs: *Priés sans cesse*, 1 Thess. V. 17. il faut observer, que cette derniére exhortation ne peut point signifier que l'on dût rester continuellement à genoux & prononcer des priéres. Il est dit de Daniel, qu'il se mettoit trois fois le jour à genoux, & qu'il prioit & célébroit son Dieu, Dan. VI. 10. Cela est beau, sans contredit; mais ce n'est pas encore assés; il faut que le coeur soit toujours tourné vers le Seigneur, qu'il ait avec lui de fréquens entretiens; en un mot, qu'il se trouve dans une disposition semblable à celle où étoit Moïse, à qui Dieu dit: *Que cries-tu à moi?* Dans le tems pourtant que Moïse étoit occupé à parler au peuple, Exod. XIV. 15.

§. 196.

Notre Seigneur & Sauveur a de plus commandé à ses Disciples de prier le Pere en son Nom; voici ses paroles: *En vérité, en vérité je vous le dis, tout ce que vous deman-*

demanderés à mon Pere en mon Nom, il vous l'accordera: Jusqu'ici vous n'avés rien demandé en mon Nom; demandés & vous recevrés, afin que votre joïe soit parfaite, Jean XVI. 23. 24. Et dans un autre endroit: *Tout ce que vous demanderés en mon Nom, je le ferai, afin que le Pere soit glorifié dans le Fils*, Jean XIV. 13. Ici on pourroit demander ce que c'eſt que prier le Pere au Nom de Jéſus-Chriſt? Cela ne conſiſte pas à réciter ſimplement la formule par laquelle on termine ordinairement ſa priére, en diſant de bouche: Pour l'amour de notre Seigneur Jéſus-Chriſt! Chés bien des mille perſonnes cette formule fait la concluſion de leurs priéres; & malgré cela, elles ne ſont point exaucées. Il faut pourtant convenir que la priére faite véritablement au Nom de Jéſus-Chriſt ne peut point manquer de l'être; par conſéquent il faut que, prier au Nom de Jéſus-Chriſt, emporte quelque choſe de plus; & voici en quoi cela conſiſte: C'eſt prier le Pere, dans la foi en ſon Fils Jéſus, avec un coeur plein de confiance en ſa parole, & animé de l'Eſprit de Chriſt; de telle maniére que le Sauveur puiſſe nous avouer pour ſiens & appuïer notre demande devant le trone de ſon Pere. C'eſt-là, dis-je, ce qui s'appelle prier au Nom de Jéſus-Chriſt, & nous en trouvons un exemple, Act. IV. 24. &c.

§. 197.

Nous avons encore quelques obſervations à faire ſur l'article de la Priére.

1. Le Sauveur dit à ſes Diſciples: *Si vous demeurés en moi, & ſi mes paroles demeurent en vous, demandés tout ce que vous voudrés, & vous l'obtiendrés*, Jean XV. 17. Et voici ce que St. Jean écrit aux fidéles:

Mes bien-aimés, ſi notre coeur ne nous condamne point, nous pouvons paroître avec confiance devant Dieu; & tout ce que nous lui demanderons, nous l'obtiendrons, parce que nous gardons ſes commandemens & que nous faiſons ce qui lui eſt agréable, 1 Jean III. 21. 22. Lors donc qu'un homme veut demander quelque choſe à Dieu, il faut premiérement qu'il s'examine bien, pour voir, s'il eſt uni à Jéſus-Chriſt par la foi, ſi ſa parole habite dans ſon coeur, s'il marche dans les commandemens de Dieu, & s'il fait ce qui lui eſt agréable? Ou bien, ſi ſon propre coeur le condamne, ſi ſa conſcience lui dit qu'il n'a pas les diſpoſitions qu'il devroit avoir? Dans ce dernier cas, le meilleur parti qu'il a à prendre eſt, qu'il s'adreſſe premiérement à notre cher Sauveur, qu'il implore ſa Grace & ſon pardon, & qu'il cherche en lui la délivrance de toutes les choſes pour leſquelles ſon coeur le condamne, juſqu'à ce qu'il en ait obtenu l'affranchiſſement & la purification.

2. Notre Sauveur a expreſſément défendu d'emploïer beaucoup de paroles & d'uſer de redites dans la priére; & il en allégue la raiſon: *C'eſt*, dit-il, *parce que votre Pere ſait de quoi vous avés beſoin, avant que vous le lui demandiés*, Matth. VI. 7. 8. Ces gens qui uſent de beaucoup de paroles dans leurs priéres, il les nomme des païens, & il ne veut point que les ſiens ſe conforment à leur exemple. Dans cette belle priére: *Notre Pere qui es aux cieux; ton Nom ſoit ſanctifié* &c. qu'il a enſeignée lui-même à ſes Diſciples, il leur a montré bien clairement comment ils doivent parler à leur Pere céleſte, Matth. VI. 9. &c. Ces inſtructions du Seigneur doivent ſervir d'avertiſſement à ces perſonnes dévotes qui, ſoit pour ſe plaire à elles-mêmes, ſoit pour plaire aux autres,

autres, font de longues priéres. Que ces perſonnes là ſe demandent à elles-mêmes ſi elles n'en ſouffrent pas du dommage pour leur coeur.

3. Ces paroles du Seigneur méritent qu'on y faſſe grande attention, quand il dit: *Quand vous vous diſpoſés à prier, ſi vous avés quelque choſe contre quelqu'un, pardonnés-lui, afin que votre Pere qui eſt dans le ciel vous pardonne auſſi vos fautes*, Marc XI. 25. Cela eſt d'autant plus néceſſaire qu'il nous a appris à dire: *Pardonne nous nos offenſes, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offenſé*, Matth. VI. 12. Ce n'eſt pas encore aſſés que nous pardonnions; ſi nous voulons que notre priére ſoit agréable à Dieu, il faut auſſi que nous faſſions ceſſer tous les ſujets de plaintes que notre prochain pourroit avoir contre nous. Et c'eſt ce que le Sauveur demande de nous quand il dit: *Lorsque tu préſentes ton offrande à l'autel, & que là il te ſouvient que ton frere a quelque choſe contre toi; laiſſe là ton offrande, & va premiérement te réconcilier avec ton frere, & puis viens & préſente ton offrande*, Matth. V. 23. 24. Nous devons entendre ces paroles comme s'il eut dit: Quand tu veux prier, ſi tu t'aviſes que ton prochain a quelque raiſon de ſe plaindre de toi, différe pour quelque tems ta priére, & va promptement trouver celui à qui tu as donné quelque ſujet de mécontentement; lorsque tu te ſeras expliqué avec lui, & que tu auras fait tout ce qui eſt en ton pouvoir pour rétablir la paix entre lui & toi, tu pourras retourner dans ton cabinet, fermer ta porte, & prier ton Pere céleſte en ſecret, voïés Matth. VI. 6.

4. Le Sauveur a attaché une bénédiction particuliére à la priére qui ſe fait en communion, lorsqu'il dit:

Lorsque deux d'entre vous vivront ſur la terre en bonne intelligence, ou dans une étroite union, tout ce qu'ils demanderont leur ſera accordé par mon Pere qui eſt dans le ciel, Matth. XVIII. 19. Car, dit-il enſuite: *Ou il y a deux ou trois perſonnes aſſemblées en mon Nom, j'y ſuis au milieu d'eux*, v. 20.

§. 198.

Les hommes ne ſe trouvent pas tous dans les mêmes circonſtances. Les uns ſont encore dans les années de l'enfance, les autres en age de diſcrétion; de ces derniers les uns ſont mariés, les autres ne le ſont pas, ſoit qu'ils ne l'aient jamais été, ou qu'après l'avoir été ils ſoient devenus veufs ou veuves. A les conſidérer par rapport à leurs différentes conditions, les uns exercent la magiſtrature, les autres ſont de ſimples ſujets. Or Dieu a preſcrit dans ſa Parole à tous la maniére dont ils doivent ſe comporter, chacun dans les circonſtances particuliéres où il ſe trouve; par conſéquent chacun eſt obligé de ſe conduire dans ſon état d'une maniére conforme à ſa volonté. Cette obéiſſance découle naturellement de l'amour qu'on a pour Dieu & pour notre Seigneur Jéſus-Chriſt: *Celui qui m'aime*, dit-il, *gardera mes Commandemens.*

Avant que nous parlions de la conduite que les hommes doivent tenir, rélativement aux différentes circonſtances dans leſquelles ils ſe trouvent, il convient de répéter ici ce que nous avons déja inſinué ci-devant. Notre intention n'eſt pas de preſcrire des maximes de Morale à des gens qui ſont encore deſtitués de la vie de Dieu, & aſſujettis à la ſervitude du péché & du Démon. Les gens de cet ordre, auſſi longtems qu'ils reſtent dans

ce

ce triſte & miſérable état, ne pourront jamais mener une vie telle que doit être celle des enfans de Dieu. Mais quand ils prennent l'heureux parti de s'approcher de Jéſus-Chriſt & de le recevoir dans leur cœur, par la foi: Quand il leur a donné le droit d'être faits enfans de Dieu: Quand ils ont reçu un cœur & un eſprit nouveau, dans lequel le ſaint Eſprit a établi ſa demeure: Quand enfin ils ſont devenus, par la foi, des branches vivantes, qui ont été entées ſur Jéſus le vrai Sep, & qui demeurent en lui; c'eſt alors ſeulement qu'ils ſont en état de comprendre & d'obſerver les préceptes que nous allons tracer ci-après.

Lorſque nous parlons de la conduite agréable à Dieu que doivent tenir les enfans, les jeunes gens, les adoleſcens, les perſonnes mariées & celles qui vivent dans l'état de viduité, nous ſuppoſons toujours que ces perſonnes là doivent avoir reçu & éprouvé la Grace de Dieu qui eſt dans le ſang de Jéſus. Dès qu'on a éprouvé cela, c'eſt à dire, qu'on a obtenu, par la foi, la rémiſſion des péchés; & qu'on a été fait membre du corps de Chriſt; alors on ceſſe d'accomplir les déſirs de la chair & de ſes penſées, ou de ſa raiſon, comme parle St. Paul, Eph. II. 3. En échange, on eſt rempli de l'amour de Chriſt & de ſon Eſprit. Quand donc un garçon, ou un adoleſcent, ou un jeune homme, ou un homme marié, ou un veuf, &c. apprend, par la Parole de Dieu, ce qu'il doit obſerver dans les circonſtances où il ſe trouve, pour ſe conformer à ſa divine volonté; alors le ſaint Eſprit lui ouvre l'entendement, & lui rend toutes ces choſes non ſeulement claires mais auſſi agréables. Il l'avertit de tems en tems de ce qui dans ſon état eſt requis de lui & fait honneur à la doctri-

ne de Jésus-Christ. Enfin cet Esprit saint l'anime de plus en plus, & a de lui un soin, tel qu'une fidèle Mere peut en avoir d'un enfant qu'elle chérit, voyez §. 254. On doit encore observer ici, que par rapport aux points qui sont communs à tous & un chacun, indépendamment de les circonstances particulières, nous les supposons suffisament connus, nous ne ferons que les toucher bréviérement, & chacun pourra les joindre à ce qui est rélatif à son état particulier.

Notre Seigneur Jésus-Christ, qui a voulu être aussi un enfant dans ce monde, a donné par là un exemple à imiter, non seulement aux enfans, mais encore aux personnes agées, 1 Pier. II. 21. L'Ecriture sainte dit de lui: *L'Enfant croissoit, & se fortifioit en esprit; il étoit rempli de sagesse, & la Grace de Dieu étoit sur lui*, Luc II. 40. Lors donc qu'un enfant garde & conserve la Grace de la nouvelle Alliance que Jésus-Christ a commencée avec nous, & dans laquelle les enfans sont reçus par le Baptême: Lorsque le saint Esprit, qui daigne aussi faire des enfans un Temple où il habite, trouve en eux des coeurs dociles & disposés à se laisser fortifier par lui, tant pour faire le bien, que pour fuir le mal: Lorsque ces enfans sont & demeurent de véritables enfans; c'est à dire, dépourvus de connoissance & de compréhension par rapport au mal, tandis qu'ils acquiérent chaque jour plus d'intelligence & de disposition pour le bien; Alors ils sont sur les voies qui conduisent à la ressemblance & à l'imitation de l'Enfant Jésus: Alors aussi ils ont pour leurs Peres & Meres l'amour, le respect, & l'obéissance qu'ils leur doivent, conformément à la Parole de Dieu: *Enfans, obéissés, selon le Seigneur, à vos peres & à vos meres; parce que cela est juste. Hono-*

ton pere & ta mere, c'eſt le premier commandement qui eſt accompagné de cette promeſſe: afin que tu ſois heureux & que tu jouiſſes d'une longue vie ſur la terre, Eph. VI. 1. 2. 3. Exod. XX. 12. *Enfans, obéiſſés en toutes choſes à vos peres & meres, car cela eſt agréable au Seigneur,* Col III. 20. Remarqués que l'Apotre parle ici des peres & meres qui ſont incapables de commander quelque choſe de mauvais à leurs enfans. Dans un autre cas, c'eſt à dire, lorſqu'ils ſeroient aſſés méchants pour commander du mal à leurs enfans, ceux-ci doivent obéir à Dieu plutot qu'aux hommes. En toute autre choſe, où il n'y a point de mal, l'obéiſſance des enfans envers leurs parens n'admet aucune exception ni reſtriction. On ne peut pas beaucoup prétendre des enfans, mais ils ſont capables d'aimer, & c'eſt ce qu'on a vu dans la perſonne de l'Enfant Jéſus. St. Paul dit auſſi de Timothée que, dès ſon enfance, il avoit la connoiſſance des ſaintes Lettres, 2 Tim III. 15. Qu'il ſeroit beau de voir nos enfans jouïr du même avantage! Et qu'il ſeroit heureux pour eux & pour nous, qu'ils fuſſent diſpoſés, dans cet age, à louer & à bénir Dieu, de maniére que fuſſent accomplies en eux ces paroles de l'Ecriture: *Tu as tiré la louange la plus parfaite de la bouche des enfans & de ceux qui ſont à la mammelle,* Matth. XXI. 16. Pſ. VIII. 3.

§. 199.

Quand des enfans qui ſe laiſſent conduire par l'Eſprit de Dieu ſeront devenus des jeunes garçons & des jeunes filles, on ne les verra pas devenir plus mauvais, mais plutot meilleurs. Il eſt dit que quand Jéſus fut devenu un garçon ſorti de l'enfance, il étoit ſoûmis à

ſes parens, & qu'il croiſſoit en ſageſſe, en ſtature, & en grace, devant Dieu & devant les hommes, Luc II. 51. 52. On ne peut nier que, chès les jeunes gens de l'un & de l'autre ſexe, la corruption naturelle, tant du corps que de l'ame, ne ſe manifeſte ordinairement d'une maniére plus ſenſible qu'auparavant. Mais lors qu'en ſimples enfans, ils ſe tiennent attachés au Sauveur, les paroles de l'Apotre s'accompliſſent en leur faveur; c'eſt à dire, qu'il leur eſt donné une puiſſance divine & tout ce qui eſt néceſſaire pour la vie & pour la piété, de maniére qu'ils peuvent croitre de plus en plus dans la paix & dans la grace, par la connoiſſance de Dieu & de Jéſus-Chriſt notre Seigneur, 2 Pier. I. 2. 3. Auſſi, à meſure qu'ils apprennent par leur propre expérience combien il eſt vrai, que les penſées & les déſirs du coeur de l'homme ne ſont que mal, dès la jeuneſſe, Gen. VIII. 21. à meſure auſſi ils reconnoiſſent combien ils ont beſoin du Sauveur. Mais pourvu qu'ils aillent lui confeſſer leur état de corruption & de péché, ils ne manqueront pas d'éprouver qu'il eſt fidéle & juſte pour leur pardonner leurs péchés & pour les purifier de toute iniquité, 1 Jean I. 9. Seulement, qu'ils n'héſitent point d'aller à la lumiére, tels qu'ils ſont, avec toutes leurs miſéres, ſans entreprendre de ſe cacher & de ſe dérober à la lumiére. Alors ils trouveront les inſtructions & les ſecours dont ils auront beſoin. Jéſus, dans ſon age de garçon, étoit obéiſſant, c'eſt à dire, il continua de pratiquer l'obéiſſance dans laquelle il avoit vécu auparavant. Il croiſſoit & augmentoit en Sageſſe, & parce qu'il vouloit être ſemblable aux autres hommes en toutes choſes, excepté le péché, il a voulu auſſi avancer par dégrés dans la Sageſſe. Il croiſſoit en grace

grace devant Dieu & devant les hommes; cela veut dire, que, comme enfant, non ſeulement il aimoit Dieu & les hommes, mais encore il étoit auſſi aimé de Dieu & des hommes. Parvenu à l'age de garçon il faiſoit en tout cela tous les jours de nouveaux progrès. C'eſt auſſi ce qu'on doit attendre des jeunes garçons & des jeunes filles qui ont été revêtus de Chriſt dans le ſaint Baptême. C'eſt aux uns & aux autres que s'adreſſent particuliérement ces paroles du ſage: *Mon fils, écoute l'inſtruction de ton Pere, & n'abandonne point l'enſeignement de ta Mere*, Prov. I. 8. *Ne ſois point ſage en toi-même: Crain l'Eternel & détourne toi du mal*, Prov. III. 7.

§. 200.

Une époque bien critique pour un garçon parvenu à l'age d'adoleſcence, eſt celle où, ſans y être contraint par perſonne, il doit faire choix de la profeſſion qu'il lui convient d'embraſſer. Comme ce choix dépend de lui, s'il ſe détermine pour un genre de vie qui ne ſoit pas conforme aux vues de Dieu, il courra grand riſque de trainer une vie pénible tout le reſte de ſes jours. Qu'a-t-il donc à faire dans ce cas? Son meilleur parti eſt, de ſe conſacrer de nouveau, de corps & d'ame, à Jéſus ce bon Sauveur qui a donné ſa vie pour lui & qui l'a heureuſement amené juſqu'à cet age. C'eſt de renouveller, avec toute la ſincérité de ſon coeur, l'Alliance d'une bonne conſcience qu'il a faite avec Dieu dans le ſaint Baptême; c'eſt enfin de s'abandonner avec une confiance filiale à la conduite de cet Eſprit de grace qui, pour l'amour de Jéſus-Chriſt, daigne nous prendre ſous ſes ſoins. S'il fait cela bien ſincérement, il ſaura auſſi

que

que ce n'eſt point pour lui-même qu'il doit vivre, mais pour celui qui eſt mort pour lui. Alors, en ſimple enfant, il dira à ſon Dieu: *Enſeigne moi à faire ta volonté, car tu es mon Dieu: Que ton bon Eſprit me conduiſe comme par un pays uni*, Pſ. CXLIII. 10. Animé de ces ſentimens, il ne fera rien avec précipitation, & il ne permettra pas que ſes inclinations naturelles fixent le choix de ſon ſort. Mais plutot il ſe dira à lui même: Je ſuis un enfant, Dieu eſt mon Pere, Jéſus-Chriſt eſt mon Seigneur, & je ſuis ſon pauvre ſerviteur: Un enfant doit ſe conformer à la volonté de ſon Pere, & un ſerviteur à celle de ſon Maitre; c'eſt donc ce que je dois & que je veux faire. Ce n'eſt plus moi qui vis, c'eſt Chriſt qui vit en moi, & ſi je vis encore à préſent dans ce corps mortel, je vis dans la foi que j'ai au Fils de Dieu, qui m'a aimé & qui s'eſt donné lui-même pour moi, Gal. II. 20. Il tâche, avec l'aſſiſtance de la grace de Dieu, de ſuivre ce précepte de l'Apotre: *Purifiez vos ames dans l'obéiſſance à la vérité, par l'Eſprit; afin que vous aiés une amitié fraternelle qui ſoit ſans hypocriſie*, 1 Pier. I. 22. Il a en même tems devant les yeux cette exhortation de St. Paul: *Je vous conjure par les compaſſions de Dieu, de lui offrir vos corps, comme une victime vivante, ſainte & agréable à Dieu, comme étant votre raiſonnable ſacrifice: Ne vous conformés point à ce préſent ſiécle, mais ſoiés transformés par le renouvellement de votre eſprit, afin que vous éprouviés quelle eſt la volonté de Dieu bonne, agréable, & parfaite*, Rom. XII. 1. 2. Il choiſit Jéſus-Chriſt pour modéle de ſes ſentimens & de ſa conduite, & il s'étudie à l'imiter pendant tout le cours de ſa vie ici bas. Il fe fait une Loi de cette inſtruction que St. Paul donnoit à

Timothée serviteur de Christ, qui alors vivoit aussi dans le célibat: *Fui les passions de la jeunesse, & attache toi au contraire à la justice, à la foi, à la charité, & à conserver la paix avec tous ceux qui invoquent le Seigneur d'un cœur pur*, 2 Tim. II. 22. Et celle-ci adressée à ce même Disciple: *Homme de Dieu, fui toutes cela, savoir l'avarice, & attache toi à la justice, à la piété, à la foi, à la charité, à la patience & à la douceur*, 1 Tim. VI. 11. Si Dieu daigne le mettre en état de faire quelque chose pour sa gloire & pour le bien de son prochain, il le fait avec fidélité, & en remercie le Seigneur. Car il n'ignore pas que ceux qui ont cru en Dieu doivent avoir soin d'être les prémiers à donner l'exemple des bonnes oeuvres, Tite III. 8. Enfin, au cas qu'il soit convaincu que la volonté de Dieu est, qu'il change d'état, pour entrer dans celui du mariage, ses désirs & ses prières les plus ardentes sont, que cela se fasse selon le Seigneur, comme l'Apotre le commande, 1 Cor. VII. 39.

§. 201.

Les jeunes filles, en avançant en age ne peuvent mieux faire que de se vouer de nouveau & se consacrer de corps & d'ame à Jésus leur Sauveur, pour être à lui en entier & lui appartenir en propre. Rien de plus juste que cela, puisqu'il lui en a tant couté pour les racheter: C'est pour leur réconciliation qu'il a répandu son sang, & c'est aussi pour elles qu'il s'est livré à la mort. Elles doivent donc avoir bien profondément gravées dans leur coeur ces paroles de l'Ecriture: *Jésus-Christ est mort pour tous, afin que ceux qui vivent encore ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort & qui est*

eſt reſſuſcité pour eux, 2 Cor. V. 15. *Nul de nous ne vit pour ſoi-même & nul ne meurt pour ſoi-même: Si nous vivons nous vivons pour le Seigneur, ſi nous mourons, nous mourons pour le Seigneur; car, c'eſt pour cela même que Jéſus-Chriſt eſt mort, qu'il eſt reſſuſcité & qu'il eſt retourné en vie, afin qu'il dominat ſur les morts & ſur les vivans*, Rom. XIV. 7. 8. 9. Cela étant, en qualité de ſervantes de Jéſus, à qui elles appartiennent à ſi juſte titre, comme un bien propre qu'il a acquis à grand prix, elles s'abandonnent entiérement à ſa volonté & à ſon bon plaiſir; diſpoſées, comme elles doivent l'être, à dire de coeur oui & amen à tout ce qu'il lui plaira de faire à leur égard, fut-il même dur & déſagréable à la nature. C'eſt auſſi pour les acheminer à cet état de grace que le ſaint Eſprit opère efficacement dans le coeur de chacune en particulier, ayant ſoin de la conduire & diriger avec une ſageſſe, une bonté & une fidélité inexprimable. Tant qu'elle demeure dans cet état elle prend pour régle cette inſtruction de l'Apotre: *Que la Vierge s'occupe des choſes qui regardent le Seigneur pour être ſainte de corps & d'eſprit*, 1 Cor. VII. 34. Aſſiſtée de ſa puiſſante grace, elle ne ſouffre pas que ſon coeur ſe livre à l'amour du monde & des choſes qui ſont dans le monde, 1 Jean II. 15. ſachant bien qu'elle doit garder ſoigneuſement ſon coeur, Prov. IV. 23. Elle ſait auſſi que le ſommaire du Commandement eſt une charité qui part d'un coeur pur, d'une bonne conſcience, & d'une foi ſincère, 1 Tim. I. 5.

Une fille vierge vient-elle à être recherchée en mariage? Dès qu'elle a dans ſon coeur l'aſſurance que cela arrive par la diſpenſation du Seigneur, elle accepte cette vocation pour l'amour de lui; & elle le fait, lors même

même qu'elle fait d'avance qu'elle aura une vie plus pénible dans l'état du mariage qu'elle ne l'avoit étant fille. Que ſi elle n'eſt pas convaincue que cela procede du Seigneur, & ſi outre cela, elle a ſujet de craindre d'en ſouffrir du dommage pour ſon ame & d'être détournée de l'heureuſe route qu'elle a tenue dans ſon état de fille; alors elle doit ſe prévaloir de la liberté que la Parole de Dieu lui accorde, de demeurer comme elle eſt, 1 Cor. VII. 26. Au reſte quand St. Paul dit, qu'il vaut mieux ne pas ſe marier que de ſe marier, 1 Cor. VII. 38. 40. il faut remarquer que ce n'eſt là qu'un conſeil qu'il donnoit à cauſe des afflictions auxquelles on étoit alors expoſé & de celles auxquelles on devoit s'attendre dans les tems ſuivans. C'eſt auſſi ce qu'il déclare expreſſément, 1 Cor. VII. 26. Auſſi ne preſcrit-il pas cela comme un commandement du Seigneur, mais comme un ſimple conſeil qu'il donne en qualité de Miniſtre de Chriſt, 1 Cor. VII. 25.

§. 202.

Le Mariage doit être regardé comme un ſage établiſſement qu'il a plu au Créateur d'inſtituer, pour la propagation du genre humain, & pour que les Epoux ſe prêtaſſent un ſecours mutuel. Ce n'eſt pas ſeulement l'homme, mais auſſi la femme que Dieu créa à ſon Image, Gen. I. 27. Lorsqu'Adam vit la femme que le Seigneur lui avoit amenée, il dit: *Celle-ci eſt chair de ma chair & os de mes os; on l'appellera Hommeſſe, parce qu'elle a été priſe de l'homme. C'eſt pourquoi l'homme quitera ſon Pere & ſa Mere pour ſe joindre à ſa femme, & ils ſeront une chair*, Gen. II. 23. &c. Il paroit par ce que nous liſons, Matth. XIX. 4. &c.

qu'Adam

qu'Adam eut pas tiré de son propre fond tout ce qu'il disoit alors, mais que c'étoit le Créateur qui le lui avoit révélé; parce que dans le passage cité, Jésus-Christ met ces paroles dans la bouche de celui qui créa les hommes au commencement. C'est donc le Créateur qui fit connoître à Adam quelle étoit son intention en instituant le Mariage; savoir, que l'homme vivroit désormais, & devoit vivre dans l'union la plus étroite avec sa femme, tellement qu'il quiteroit pere & mere pour s'attacher à sa femme. Et c'est pour cela que le Seigneur ajoute: *Ils ne sont donc maintenant plus deux, mais une seule chair*; après quoi il dit: *Ce que Dieu a joint ensemble, l'homme ne doit point le séparer*. Lorsque Dieu eut ainsi uni ces deux prémiers Epoux, qu'il venoit de former de sa propre main, il posa sa Bénédiction sur leur mariage, en leur disant: *Croissés, multipliés & remplissés la terre*, &c. Gen. I. 28. Avant que la femme fut formée, & elle le fut pareillement le sixiéme jour, Gen. I. 27. quoique les circonstances n'en soient rapportées que Gen. II. 18. avant, dis-je, que la femme fut formée, Dieu dit: *Il n'est pas bon que l'homme soit seul, je lui ferai une aide semblable à lui*, Gen. II. 18. Mais après qu'elle eut été créée, suivant ce qu'on en lit, Gen. I. 27. il est dit: *Dieu vit tout ce qu'il avoit fait, & voilà, il étoit très bon*, Gen. I. 31. Par là nous voions que le mariage de nos prémiers Parens étoit un état saint que Dieu avoit lui-même établi & favorisé de sa bénédiction. Aussi y vécurent-ils dans une simplicité & innocence parfaite pendant tout le tems qu'ils conservérent l'image de Dieu, voïés Gen. II. 25.

Après la chute des prémiers hommes, arrivée par leur desobeïssance au commandement du Seigneur, le cor-

corruption ne tarda pas de ſe manifeſter chez eux & de répandre ſa mauvaiſe influence ſur leur mariage. L'Ecriture nous le fait comprendre par ces termes: *Ils connurent qu'ils étoient nuds, & ils coufurent enſemble des feuilles de figuier, & s'en firent des ceintures*, Gen. III. 7. Le Créateur lui-même vit auſſi que, dès lors, il étoit néceſſaire que les hommes euſſent le corps couvert; car il eſt dit, que l'Eternel Dieu fit à Adam & à ſa femme des robes de peaux, & les en revêtit, Gen. III. 21. Toute perſonne qui ſe rappelle, que c'eſt à cauſe de la corruption, dans laquelle nous ſommes tombés par le péché, que Dieu a trouvé bon que nous euſſions le corps couvert, cette perſonne-là ſe gardera certainement bien de faire parade & de tirer vanité de ſes habits.

Revenons au Mariage. Cette inſtitution, ſuivant laquelle chaque homme a ſa propre femme, n'a point ceſſé de ſubſiſter, même parmi les nations les plus ſauvages. Cependant il faut avouer qu'il s'y eſt gliſſé tant de péchés & d'infamies qu'à peine pourroit-on les nommer toutes, & qu'on ne peut y penſer qu'avec horreur. Qu'on liſe ſeulement le XX. Chapitre du Lévitique, on y en trouvera des preuves plus que ſuffiſantes. Dans le 23. verſet de ce Chapitre l'Eternel dit aux Iſraëlites: *Vous ne ſuivrés point les ordonnances des nations que je m'en vais chaſſer de devant vous; car elles ont fait toutes ces choſes là, & je les ai eues en abomination*, c'eſt à dire, tous les crimes que le Seigneur défend dans ce même Chapitre. Le XVIII. Chapitre du même Livre eſt à peu près du même contenu & condamne les mêmes abominations. Le Seigneur conclud par dire: *Ne vous ſouillés point en aucune de*

toutes ces choſes; car les gens de ce païs-là, qui y ont été avant vous, ont fait toutes ces abominations, & la terre en a été ſouillée, Levit. XVIII. 24-30. Or, puiſque c'eſt à cauſe des crimes ſpécifiés dans le XVIII. & le XX. Chapitre du Lévitique, que Dieu a eu en horreur & qu'il a enfin détruit ces nations païennes: Puiſque Dieu vouloit que ces mêmes péchés fuſſent auſſi punis de mort, parmi le peuple d'Iſraël; il eſt inconteſtable que tous ceux qui ne veulent pas être en abomination aux yeux de l'Eternel doivent fuir & déteſter tous ces horribles crimes. Quelle ne fut pas l'indignation de St. Paul, lorsqu'il arriva quelque choſe de ſemblable dans la perſonne d'un homme qui avoit pris ſa belle-mére pour femme? Et avec quelle ſévérité ne cenſura-t-il pas, non ſeulement l'inceſtueux, mais encore l'Egliſe entiére? Voïés 1 Cor. V. 1. &c.

Venons-en maintenant aux ſiécles du nouveau Teſtament. Nous ſavons par l'Epître aux Hébreux XIII. 4. que le Mariage eſt, & doit conſtamment être reputé honorable, entre tous & à tous égards. Nous voïons auſſi, par ce qui eſt rapporté, Matth. XIX. 4. &c. que le Sauveur tire de la prémiére inſtitution du Mariage une preuve contre le Divorce, qui étoit alors commun parmi les Juifs: *N'avés-vous pas lu*, leur dit-il, *que celui qui les a faits dès le commencement, les fit un homme & une femme* &c? Si donc, veut dire le Seigneur, Dieu a joint enſemble un homme & une femme: Si, ſuivant ſa Parole expreſſe, ils ne ſont plus deux, mais une ſeule chair, aucun homme ne doit les ſéparer. Par là notre Seigneur Jéſus-Chriſt établit la prémiére inſtitution du Mariage pour Régle invariable qui doit être conſtamment ſuivie; & c'eſt comme s'il avoit dit:

Vou-

Voulés vous savoir si votre union conjugale est telle qu'elle doit être? Consultés celui qui a institué le mariage au commencement, sa Parole vous en instruira, & c'est à son ordonnance que vous devés vous en tenir.

§. 203.

Le Mariage en général est donc un état institué de Dieu, dans lequel un homme a sa propre femme, forme avec elle une oeconomie dans laquelle tous deux vivent en amitié & en paix, & engendrent des enfans qu'ils élévent d'une maniére convenable. En même tems ces deux Epoux se conforment exactement aux Loix & aux usages du païs où ils habitent, particuliérement aux ordonnances qui concernent le mariage; & cela de maniére qu'ils puissent être des membres utiles de la société. Quant au mariage des enfans de Dieu en particulier, il faut bien considérer les points suivans:

1. Le mari & la femme, si ce sont des coeurs fidéles, & soumis au Sauveur, & qui se laissent instruire & diriger par le saint Esprit qui habite en eux, conviennent entr'eux dès le commencement de leur mariage, de s'occuper dans cet état des choses qui regardent le Seigneur avec la même fidélité qu'ils l'avoient fait dans leur état précédent; car ce que St. Paul dit 1 Cor. VII. 33. que celui qui est marié s'occupe des choses du monde, ne peut signifier autre chose, sinon, que les personnes mariées sont obligées, à cause de leurs circonstances, de s'occuper d'avantage des choses de cette vie, que celles qui ne le sont pas; mais ce que le même Apotre dit au v. 29. doit toujours avoir lieu: *Que ceux qui ont des femmes soient comme s'ils n'en avoient point*, 1 Cor. VII. 29.

2. Ces Epoux doivent former de concert le dessein de vivre dans l'état du mariage d'une manière conforme à l'intention de Jésus-Christ, avec l'assistance de sa Grace; de s'abstenir des convoitises charnelles qui font la guerre à l'ame, 1 Pier. II. 11. de purifier leurs ames dans l'obéissance à la vérité, par le saint Esprit, 1 Pier. I. 22. & d'offrir leurs corps comme une victime vivante, sainte & agréable à Dieu, comme étant leur raisonnable sacrifice, Rom. XII. 1.

3. Ils doivent poser pour principe fondamental que, pour leur mariage doit être agréable à Dieu, il faut qu'ils y vivent d'une manière conforme à son ordonnance; c'est à dire, que le mari aime sa femme, qu'il soit le Chef, & qu'elle lui soit soumise. C'est ce que Dieu nous enseigne dans sa Parole: *Femmes, soyez soumises à vos maris, comme au Seigneur, parce que le mari est le chef de la femme*, Eph. V. 22. *Maris, aimez vos femmes, comme Christ a aimé l'Eglise, pour laquelle il s'est livré lui-même*, Eph. V. 25.

4. Qu'ils n'oublient jamais qu'ils doivent l'un & l'autre aimer le Sauveur plus qu'eux mêmes & par dessus toutes choses. Qu'ils sachent que leur amitié réciproque ne doit point être seulement une affection naturelle, mais aussi surtout un fruit de l'Esprit, & qu'elle procède de la foi, Gal. V. 22.

5. Il faut donc que tout ce qu'ils entreprennent se fasse dans la charité; c'est à dire, que tout ce qu'ils font & tout ce qu'ils ne font pas, ait pour principe l'amour du Seigneur Jésus & celui qu'ils se doivent l'un à l'autre.

6. Comme ils savent qu'ils ne sont point capables de tenir cette conduite par leurs propres forces, ils ont sujet, de prier Dieu de tout leur cœur, chacun en son parti-

particuliér & tous deux conjointement, pour le supplier qu'il veuille les conduire, les diriger, les préserver du mal, les fortifier dans le bien, & les disposer à agir en tout point selon sa volonté.

7. Surtout ils auront soin de demander cela à Dieu, lorsqu'ils se proposeront de s'unir ensemble comme mari & femme, en implorant sa présence gracieuse, sa paix & sa bénédiction, afin que tout se fasse suivant son bon plaisir. Ces paroles de l'Ecriture sont appliquables à tous les cas: *Quelque chose que vous fassiés, soit paroles, soit actions, faites tout au Nom du Seigneur Jésus, & rendés graces par lui à notre Dieu & Pere*, Col. III. 17.

8. Et comme ils savent tous deux que, lors même qu'ils servent le Seigneur avec toute la fidélité dont ils sont capables, ils demeurent toujours des pauvres creatures foibles, sujettes à faillir, & qui avec toute la bonne volonté qui leur a été donnée de Dieu, peuvent souvent tomber en faute, & y tombent effectivement; sachant cela, dis-je, ils ont soin d'aller tous les jours puiser leur absolution & leur purification dans le sang de Jésus-Christ persuadés qu'ils sont que, par Grace, ils ont part au salut qu'il nous a acquis.

§. 204.

Ces Epoux, tels que nous venons de les dépeindre, lorsqu'ils ont des enfans, ils les regardent comme un héritage donné par l'Eternel, & le fruit du ventre comme une recompense de Dieu, Ps CXXVII. 3. Ils s'appliquent à les élever de maniére qu'ils puissent servir à la joïe & au bon plaisir de celui qui les a rachetés par son sang, voïés §. 141. 142. La sainte incarna-

tion de Jéſus dans le ſein de la B. Vierge Marie, le bonheur qu'elle a eu de le porter neuf mois ſous ſon coeur, l'abaiſſement de ce Fils de Dieu, qui a bien voulu venir au monde comme un autre enfant; tout cela fait une profonde & ſalutaire impreſſion ſur eux. A l'exemple de ce Sauveur qui ſe plaiſoit ſouvent à poſer ſes mains & ſa bénédiction ſur les enfans, Matth. XIX. 13. &c. ils recommandent les leurs à ce cher Seigneur, dès le moment de leur conception, & ils ne ceſſent point de prier pour eux. Et comme le Sauveur prononce malheur à quiconque ſcandaliſe un de ces petits qui croïent en lui, ils veillent ſoigneuſement ſur eux-mêmes pour ne pas ſe rendre coupables à cet égard. Non ſeulement ils ont grande attention de ne rien dire & de ne rien faire qui puiſſe cauſer quelque dommage à l'ame de leurs enfans, mais encore ils tachent par tout moïen de les préſerver d'être ſcandaliſés ou ſéduits par d'autres. L'exemple de Moïſe & de Samuel eſt pour eux une leçon bien inſtructive. Quoique ces deux pieux perſonnages euſſent été élevés, l'un au milieu du paganiſme où toute l'Egypte étoit plongée, & l'autre dans la compagnie des méchans fils du ſacrificateur Héli; les inſtructions qu'ils avoient reçues de leurs meres, dans leur jeuneſſe, leur furent d'une bénédiction réelle & permanante pendant toute leur vie. C'eſt ainſi que tous les peres & meres devroient ſe faire un devoir ſacré de donner à leurs enfans, dès leur plus tendre age, la connoiſſance de Jéſus-Chriſt, de ce qu'il a fait & ſouffert pour eux; auſſi bien que de ce qu'il nous a enſeigné & commandé dans ſa Parole. En même tems ils devroient prendre à tache de les accoutumer de bonne heure à s'approcher de lui avec une confiance filiale

pour

pour avoir avec lui de fréquens entretiens de coeur, & pour lui adreſſer leurs priéres. En faiſant cela, ils ne doivent pas négliger de les former à l'obéiſſance, & à un travail proportionné à leurs forces. Cela eſt d'autant plus néceſſaire qu'on s'occupe communément à des choſes frivoles ou mauvaiſes pour n'en avoir pas de meilleures à faire. C'eſt le conſeil que leur donne Sirac, quand il dit: *Envoïe ton enfant au travail, afin qu'il ne ſoit pas oiſif; car l'oiſiveté a enſeigné beaucoup de malice*, Eccleſ. XXXIII. 28. Dans toutes les circonſtances ils doivent ſe ſouvenir de ces paroles de l'Ecriture: *Vous peres, n'irrités point vos enfans, mais élevés-les en les châtiant & en leur faiſant des remontrances ſelon le Seigneur*, Eph. VI. 4. *Peres, n'irrités point vos enfans, de peur qu'ils ne perdent courage*, Col. III. 21. Il faut que les enfans ſoient toujours aſſurés de l'affection de leurs parens, de peur qu'ils ne perdent la confiance qu'ils doivent avoir en eux; mais il eſt néceſſaire, qu'avec cela, ils ſentent la fermeté avec laquelle ces bons parens veulent les porter au bien & les détourner du mal. Sans céla, ils éprouveront, comme autrefois Héli & ſes enfans, les triſtes effets d'une indulgence outrée.

§. 205.

Une Alliance conjugale, réglée ſur ces maximes, eſt véritablement un mariage chrétien & une image de l'union de Jéſus-Chriſt avec l'Egliſe de Dieu, laquelle il s'eſt acquiſe par ſon propre ſang, comme il eſt dit, Act. XX. 28. De même que Chriſt a aimé l'Egliſe & qu'il s'eſt donné lui-même pour elle, ainſi les hommes doivent aimer leurs femmes comme leur propre corps.

Quiconque aime ſa femme l'aime ſoi-même; car perſonne n'a jamais haï ſa propre chair, mais il la nourrit & en prend ſoin, comme le Seigneur en agit envers ſon Egliſe. Et comme Chriſt eſt le Chef de l'Egliſe & le Sauveur de ſon corps, de même le mari eſt le chef de la femme. Enfin comme l'Egliſe, c'eſt à dire, le troupeau des brebis de Chriſt, qui entendent ſa voix, qui le ſuivent, leſquelles il connoit, auxquelles il donne la vie éternelle, qui ne périront point, & que perſonne ne ravira de ſa main, ni de celle de ſon Pere, ſuivant la deſcription qu'il en donne, Jean X. 27. &c. Comme cette Egliſe, dis-je, eſt ſoumiſe à Jéſus-Chriſt, de même auſſi les femmes le ſont à leurs maris en toutes choſes. C'eſt de quoi St. Paul nous inſtruit amplement, Eph. V. 22. &c.

Jéſus-Chriſt eſt l'Epoux, Jean III. 29. *l'Egliſe de Dieu eſt l'Epouſe*, 2 Cor. XI. 2. L'Epoux aime plus l'Epouſe que ſa propre vie; il en a donné la preuve lorſqu'il eſt mort à la croix pour elle. L'Epouſe, de ſon coté, aime auſſi l'Epoux plus que ſa propre vie; c'eſt ce qu'ont prouvé pluſieurs mille martirs qui ont ſacrifié leur ſang & leur vie pour lui. Quel grand & beau modéle à imiter ne trouvent pas ici les enfans de Dieu qui vivent dans l'état du mariage! Et combien glorieux eſt le but de la carriére qu'ont à fournir, tant les hommes chrétiens, que les femmes chrétiennes! voïés 1 Pier. III. 1. &c. Col. III. 18. 19.

§. 296.

Lorſque, par le trépas, Dieu ſépare une femme de ſon mari, celui-ci eſt appellé Veuf. St. Paul ne conſeilloit pas aux veufs de Corinthe de rentrer dans le mariage,

rage, à cauſe des adverſités préſentes & de celles qui pourroient ſurvenir à la ſuite. Il dit, 1 Cor. VII. 27. 28. *Es-tu lié avec une femme? ne cherche point à te dégager. N'es-tu point lié avec une femme? ne cherche point de femme. Si pourtant tu te maries, tu ne pêches point.* Quand cet Apôtre dit, 1 Tim. III. 2. que l'Evêque doit être irrépréhenſible & mari d'une ſeule femme, on pourroit interpréter ces paroles comme s'il eut ordonné à Timothée de ne point choiſir pour Evêque un homme qui ſeroit entré dans un ſecond mariage. Si quelqu'un penchoit pour cette opinion, nous le prierions de faire attention à ce que nous allons dire là-deſſus. St. Paul étoit Apôtre des Gentils, & il envoïoit Timothée dans des endroits où l'Evangile avoit déja été préché, afin qu'il réunit en une Egliſe les païens qui avoient cru, & qu'il établit parmi eux des Evêques, c'eſt à dire, des Surveillans, & des Miniſtres. Or les païens avoient coutume de prendre plus d'une femme, & même les Rois d'Iſraël ſe permettoient la poligamie. Remarqués outre cela que ce n'étoit pas un commandement que St. Paul donnat de la part de Dieu, mais ſeulement un conſeil qu'il donnoit, quand il dit: *Si un frere à une femme païenne, & qu'elle conſente de demeurer avec lui, il ne doit point la quitter*, 1 Cor. VII. 12. Lors donc qu'un homme ſe trouvoit avoir plus d'une femme; quel parti s'agiſſoit-il de prendre dans ce cas? Vraiſemblablement il les gardoit toutes deux, dès qu'elles conſentoient de demeurer avec lui. Car laquelle des deux auroit-il dû repudier? Or St. Paul ne vouloit pas que Timothée choiſit pour Evêque un homme qui eut plus d'une femme à la fois.

Cela étant, lorsqu'un veuf convole en secondes noces, il rentre dans l'obligation d'observer ce qui a été dit concernant les personnes mariées, §. 202. &c. Demeure-t-il dans son état de veuvage, soit à cause de son age, soit pour quelque autre raison? Il a à observer ce que nous avons dit §. 200. touchant les personnes libres qui n'ont pas encore été mariées. Dans ce cas, il doit aussi s'appliquer très particulièrement ces paroles de l'Apotre: *Notre conversation est celle de bourgeois des cieux, d'où aussi nous attendons le Sauveur, le Seigneur Jésus-Christ*, Phil. III. 20. *Ma ferme attente & mon espérance est, que je ne serai confus en rien; mais qu'en toute assurance, Christ sera maintenant, comme il a toujours été, glorifié dans mon corps, soit par la vie, soit par la mort; car Christ m'est gain à vivre & à mourir, & mon désir tend à déloger pour être avec Christ*, Phil. I. 20-23.

§. 207.

Une femme qui survit à son mari est appellée veuve; & les enfans qui sont par là privés de leur pere sont appellés Orphelins. L'Ecriture sainte range ordinairement les veuves & les orphelins dans la même classe; cependant il faut mettre principalement au rang des orphelins les enfans qui n'ont plus, ni pere, ni mere. Dieu est nommé dans sa Parole le Protecteur des veuves & le Pere des orphelins, Ps. X. 14. LXVIII. 6. Il est loué par l'endroit qu'il maintient l'orphelin & la veuve, Ps. CXI. VI. 9. Et parce qu'il ne mépriſe point leur priére, Eccles. XXXV. 17. Il est aussi appellé le Juge des vénves, ou celui qui leur fait droit, Ps. LXVIII. 6.

Pour

Pour ce qui concerne les orphelins, & les orphelines, ce qui a été dit des enfans, tant garçons que filles, les regarde également; & quant aux veuves, elles ont à ſe régler ſur ce qui a été dit en parlant des perſonnes de leur ſexe qui n'ont pas été mariées. Cependant, comme il a été fait aux orphelins des promeſſes particuliéres, ils doivent auſſi y mettre plus particuliérement leur confiance; & les veuves de même. Et comme tant les uns que les autres ſont un bien particulier que le Sauveur s'eſt acquis, ils doivent auſſi ſe faire un devoir particulier de vivre à ſa joïe & à ſon honneur.

Dans le tems que St. Paul écrivit ſa prémiére Epitre aux Corinthiens il ne jugeoit pas à propos de conſeiller aux veuves de ſe marier, non plus qu'aux perſonnes du ſexe qui ne l'avoient pas encore été, 1 Cor. VII. 40. Ce qui l'empêchoit de le faire étoit les tribulations auxquelles il falloit alors s'attendre, & deſquelles il eut voulu les exempter, v. 26. 28. Cependant il dit dans le v. 39. que la femme eſt aſtreinte à la Loi du mariage auſſi longtems que ſon mari eſt en vie, mais que, quand le mari eſt mort, elle eſt libre de ſe marier à qui elle veut, pourvu que cela ſe faſſe ſelon le Seigneur. Dans les tems d'alors les pere & mere d'une fille étoient en droit de décider ſi elle devoit ſe marier, ou ne pas ſe marier, v. 36. 37. A l'égard des veuves, lorsqu'il s'agiſſoit d'en marier une & du choix de celui qu'elle devoit épouſer, c'étoit à elle principalement d'en donner la déciſion. Bien plus, St. Paul déclare poſitivement, qu'il veut que les jeunes veuves ſe marient, qu'elles aïent des enfans, qu'elles gouvernent leurs familles, & qu'elles ne donnent à l'adverſaire aucun ſujet de médire d'elles, 1 Tim. V. 14. Cela étant, lors-

qu'une

qu'une veuve ſe remarie, elle rentre dans l'état où elle étoit auparavant. Voïez §. 205.

§. 208.

Que ſi une femme veuve reſte dans ſon état de viduité, c'eſt à elle particuliérement que s'adreſſe cette inſtruction de l'Apotre: *Pour la veuve, qui eſt véritablement veuve, qu'elle mette toute ſon eſpérance en Dieu, & qu'elle paſſe les nuits & les jours dans la priére & dans l'oraiſon*, 1 Tim. V. 5. La prémiére veuve dont il eſt fait mention dans les écrits du nouveau Teſtament étoit Anne, qui avoit vécu ſept ans avec ſon mari depuis ſa virginité. C'étoit une jeune veuve; car chés les Iſraélites on avoit coutume de marier les filles fort jeunes. Devenuë veuve, elle vécut dans cet état juſqu'à l'age de quatre vingt cinq ans. Elle ne bougeoit point du Temple, c'eſt à dire, qu'elle ne négligeoit aucun ſervice divin. Elle ſervoit Dieu en jeunes & en priéres jour & nuit. Lorsque l'Enfant Jéſus eut environ cinq ſemaines & qu'il fut préſenté au Temple ſuivant la Loi, Levit. XII. 2. &c. cette pieuſe femme s'y trouva, bénit Dieu & parla de ce Jéſus à tous ceux de Jéruſalem qui attendoient la délivrance, ou la Rédemption par le Meſſie, Luc II. 36. &c. Outre cela, il eſt parlé des veuves qui s'étoient rendues recommandables par leurs bonnes oeuvres, qui avoient bien élevé leurs enfans, qui avoient exercé l'hoſpitalité, lavé les pieds des ſaints, aſſiſté ceux qui ſouffroient; enfin qui s'étoient attachées à la pratique de toutes les bonnes oeuvres, 1 Tim. V. 10. De là nous voïons 1. Que les jeunes veuves ne ſont pas toutes obligées de ſe remarier, & que cela dépend des circonſtances particuliéres où chacune peut ſe trouver.

2. Que

1. Que c'eſt une conduite agréable à Dieu, que celle d'une veuve qui continue de tenir ménage, qui éléve elle-même ſes enfans, & qui, dans l'Egliſe dont elle eſt membre, s'emploïe comme une ſervante du Seigneur à rendre ſervice aux autres. 2. Que, lorſqu'une veuve, ſoit par l'endroit de ſon haut age, ſoit par d'autres raiſons légitimes, ſe trouve déchargée des occupations extérieures, il n'eſt pas moins agréable à Dieu, qu'elle marche ſous ſes yeux, en vaquant à la priére, & en paſſant les jours & les nuits dans un intime commerce de cœur avec le Sauveur & avec les ames qui lui appartiennent.

Il convient que les paſſages ſuivans trouvent encore place ici: *La piété pure & ſans tache, devant Dieu notre Pere, conſiſte à avoir ſoin des orphelins & des veuves, dans leurs afflictions, & à ſe conſerver exempt de la corruption du monde*, Jac. I. 27. Si quelqu'un d'entre les fidéles, homme ou femme, a des veuves; c'eſt à dire, ſi ſa mere, ou ſa grand mere, ou ſa proche parente, eſt veuve, qu'il ait ſoin de les aſſiſter, afin qu'elles ne ſoient point à charge à l'Egliſe & qu'elle puiſſe entretenir celles qui ſont vraiement veuves; c'eſt à dire, afin que l'Egliſe puiſſe pourvoir aux beſoins des veuves qui n'ont pas par elles mêmes les moïens de ſubſiſter, ni des parens qui leur prêtent aſſiſtance. Car s'il ſe trouve quelqu'un qui n'ait pas ſoin des ſiens, & ſurtout de ceux de ſa famille, il a renoncé la foi, & il eſt pire qu'un infidéle, 1 Tim. V. 3-16.

§. 209.

Les inſtructions que les Livres du nouveau Teſtament nous donnent ſur l'article des Magiſtrats, ou des Puiſſances

ces supérieures, sont renfermées dans les passages suivans: *Que toute personne soit soumise aux Puissances supérieures; car il n'y a point de Puissance qui ne vienne de Dieu, & c'est lui qui établit celles qui subsistent; c'est pourquoi quiconque résiste aux Puissances, résiste à l'ordre que Dieu a établi, & ceux qui y résistent en porteront la peine dans leurs personnes. Car ceux qui font bien n'ont rien à craindre des Princes, mais ceux qui font mal. Veux-tu donc ne pas craindre les Puissances? Fai bien, & elles te donneront des louanges. En effet, le Prince est le Ministre de Dieu pour ton bien, mais si tu fais mal, crain*, ou, tu as sujet de craindre, *parce que ce n'est pas en vain qu'il porte le glaive. Il est le Ministre de Dieu & le vengeur établi pour punir celui qui fait mal. Il faut donc nécessairement être soumis aux Princes, non seulement à cause de la punition, mais encore à cause de la conscience. C'est pour cette même raison que vous devés leur payer les tributs, parce qu'ils sont les Ministres de Dieu, appliqués sans relache aux fonctions de leur ministère. Rendés donc à chacun ce qui lui appartient, le tribut à qui vous devés le tribut, les impots à qui vous devés les impots, la crainte à qui vous devés la crainte, l'honneur à qui vous devés l'honneur*, Rom. XIII. 1-7. & Matth. XXII. 21. *Soïés soumis à tout établissement humain, pour l'amour du Seigneur, soit au Roi, comme à celui qui est par-dessus tous, ou le Magistrat supérieur, soit au Gouverneurs, ou aux Officiers qui sont envoïés de sa part pour punir ceux qui font mal, & pour honorer ceux qui font bien. Rendés honneur à un chacun: Cultivés l'amour fraternel: Craignés Dieu: Honorés le Roi*, 1 Pier. II. 13-17. voïés aussi Tite III. 1. *Je re-*

com-

commande donc avant toutes choſes qu'on faſſe des requêtes, des prières, des ſupplications & des actions de graces pour tous les hommes: Pour les Rois & pour tous ceux qui ſont élevés en dignité; afin que nous puiſſions mener une vie douce & tranquile, en toute piété & en toute honnêteté; car cela eſt bon & agréable à Dieu notre Sauveur, 1 Tim. II. 1-3.

§. 210.

De tous les principes établis dans ces paſſages, découlent naturellement les conſéquences ſuivantes:

1. Une Puiſſance ſupérieure qui aime & honore notre Seigneur Jéſus-Chriſt, & qui ſe laiſſe conduire par ſon ſaint Eſprit, trouve ici en abrége tout ce qu'on doit attendre d'elle. Il y eſt dit bien clairement que cette Puiſſance eſt auſſi bien que toutes les autres, établie de Dieu pour être ſon Miniſtre. Dès qu'elle eſt une Puiſſance vraiement chrétienne, elle ne ſonge qu'à plaire & à obéir à ce Dieu qu'elle doit ſervir comme ſon Seigneur: & elle le fait dans toutes choſes, dans les petites comme dans les grandes. Elle ſait, par la Parole de Dieu, qu'il a reſſuſcité Jéſus-Chriſt d'entre les morts, & qu'il l'a fait aſſeoir à ſa droite dans le ciel, au deſſus de toute Principauté, de toute Puiſſance, de tout Empire, de toute Domination, & de tout nom que l'on célèbre, non ſeulement dans ce ſiécle, mais encore dans le ſiécle à venir, Eph. I. 20. 21. Elle a auſſi appris par l'Ecriture, que ce Jéſus eſt le Roi des Rois, & le Seigneur des Seigneurs, Apoc. XIX. 11-16. XVII. 14. Un tel Prince ou Magiſtrat prend Jéſus-Chriſt & ſon gouvernement ſuprême pour modéle. Il apprend de lui l'art de gouverner, & la Parole de Dieu eſt la Régle invariable de ſa conduite. Il

y

y puiſe la véritable ſageſſe & cette prudence qui fait les moïens les plus efficaces pour s'oppoſer au mal & pour procurer l'avancement du bien. D'ailleurs, quand il ſe conſidére dans ſa propre perſonne, il ſait qu'il ne peut, non plus que tous les autres hommes, être ſauvé, que par Jéſus-Chriſt, & qu'il n'eſt pas moins obligé que tous les autres d'obſerver les Commandemens de Dieu; & la perſuaſion qu'il en a, répand ſon influence ſur tout ce qu'il fait en ſa qualité de Souverain.

§. 211.

Les autres conſéquences non moins naturelles des principes tirés de ces paſſages ſont celles-ci:

2. Tout homme qui appartient au Seigneur Jéſus, qui ſe laiſſe conduire par l'Eſprit de Dieu, & qui eſt fidéle dans toutes ſes voïes, ſe met auſſi dans l'eſprit, que la Puiſſance ſupérieure que Dieu a établie ſur lui, l'a été pour ſon bien, auſſi-bien que pour celui de tous ceux qui s'étudient à la piété. Cela l'engage à remercier Dieu d'avoir établi cette Puiſſance, il a un amour cordial pour elle, & il lui obéït, non par la crainte du châtiment, mais pour l'amour de Dieu & de notre Seigneur Jéſus-Chriſt, lequel aïant établi lui-même les Puiſſances ſupérieures, veut qu'on leur ſoit ſoumis & obéïſſant.

3. Attendu que le Souverain eſt obligé d'avoir pluſieurs Miniſtres & Officiers pour veiller à la tranquilité du païs, pour maintenir chaque ſujet dans la poſſeſſion de ſes biens, pour adminiſtrer la juſtice, & pour faire regner partout le bon ordre; & vu que tout cela exige des frais & des dépenſes conſidérables, tout ſujet doit ſentir l'obligation où il eſt d'y contribuer. Par conſéquent

quent un homme qui eſt attaché de cœur au Sauveur & qui obſerve fidélement ce qu'il nous a ordonné, ne ſe ſent pas ſeulement obligé de ſupporter ſa part des charges publiques, mais encore il le fait avec plaiſir & inclination de cœur. Il s'en fait un devoir ſi eſſentiel que, quand même il pourroit ſe retenir une partie de ce qu'il doit au Souverain, ſans que perſonne s'en apperçut & ſans riſquer d'en être puni, il ſe garde bien de le faire. La conſcience ne le lui permet pas, ſachant que cela déplairoit à ſon Pere céleſte & à Jéſus-Chriſt ſon Sauveur.

4. Quand un ſujet rempli de ces ſentimens préſente à Dieu ſes requêtes, ſes prieres, ſes ſupplications & ſes actions de graces pour tous les Souverains, & en particulier pour celui de la protection duquel il jouit, il ne prie pas ſeulement pour la proſpérité de ſon gouvernement, afin que ſous lui nous puiſſions mener une vie paiſible & tranquile en toute piété & honêteté: mais il prie auſſi pour la perſonne même de ſon Souverain. Quand St. Paul dit, que Dieu notre Sauveur veut que tous les hommes ſoient ſauvés, il preſcrit immediatement après le devoir de prier pour tous les hommes, & principalement pour les Rois & pour toutes les perſonnes conſtituées en dignité. Ainſi il lie ces deux propoſitions très étroitement enſemble, & il fait découler la ſeconde de la prémiére.

De l'Amour du Prochain.

§. 212.

Nous en venons maintenant à l'amour du prochain, & nous commençons par obſerver que, déja ſous l'ancien Teſtament Dieu avoit donné ce Commandement: *Tu aimeras ton prochain comme toi-même*, Levit. XIX. 18. Si les anciens Docteurs de la Loi avoient confronté ces paroles avec d'autres paſſages des Livres de Moïſe; il leur eut été aiſé de juger que, par le prochain, il faut entendre tous les hommes en général & chacun en particulier. Quand Dieu dit: *Tu ne diras point de faux témoignage contre ton prochain*, Exod. XX. 16. *Tu ne convoiteras point la femme de ton prochain*, v. 17. *Tu ne tranſporteras point les bornes de ton prochain*, Deut. XIX. 14. *Tu n'opprimeras point ton prochain & tu ne le pilleras point*, Levit. XIX. 13. Il eſt évident que, par le terme de prochain, on doit entendre tous les hommes, ſans exception. Ainſi, quand Dieu dit: *Tu ne diras point de faux témoignage contre ton prochain*, c'eſt autant que s'il diſoit: Tu ne diras point de faux témoignage contre aucun homme que ce ſoit. Par une fauſſe interprétation du mot de prochain, les Docteurs Juifs diſoient: Tu aimeras ton prochain & tu haïras ton ennemi; comme ſi nos ennemis n'étoient pas compris ſous la dénomination du prochain, voïés Matth. V. 43. Pour réfuter cette fauſſe interprétation, & expliquer le vrai ſens du commandement touchant l'amour du prochain notre Sauveur leur dit: *Mais moi je vous dis: Aimés vos ennemis, béniſſés ceux qui vous maudiſſent, faites du bien à ceux qui vous haïſſent, & priés pour ceux qui*

vous calomnient & vous perſécutent, &c. Matth. V. 43. C'eſt ce qu'il a enſeigné dans pluſieurs autres occaſions. Par exemple, un jour quelqu'un lui demanda: Qui eſt mon prochain? Pour l'en inſtruire, il lui raconta l'hiſtoire d'un Juif de Jéruſalem & d'un Samaritain. Le Juif avoit été cruellement maltraité par des brigands, & le Samaritain courant à ſon ſecours, lui ſauva la vie. Or comment les Samaritains & les Juifs ſe regardoient-ils les uns les autres? Pas autrement que comme des ennemis jurés & irréconciliables. Les Juifs tenoient les Samaritains pour hérétiques, & ils l'étoient en effet; malgré cela, les Samaritains penſoient qu'ils étoient de la bonne Religion. Quel jugement le Sauveur porte-t-il ſur cela? Il déclare que le Juif avoit été le prochain du Samaritain, & le Samaritain celui du Juif, voïés Luc X. 29. &c. De là on peut conclure que, ſelon l'explication du Seigneur, ces paroles: *Tu aimeras ton prochain comme toi-même*, ſignifient autant que s'il avoit dit: Tu aimeras tous les hommes comme toi-même, qu'ils ſoient tes amis ou tes ennemis; qu'ils ſoient de ta Religion, ou d'une Religion différente. Pour exprimer cela ſelon la maniére de parler d'aujourd'hui, on pourroit dire: Tu aimeras comme toi-même tous les hommes en général & chacun en particulier, qu'ils ſoient des gens convertis, ou qu'ils ne le ſoient pas, qu'ils ſoient Chrétiens, ou Juifs, au Turcs, ou Païens, ou avoir tel autre nom qu'on voudra leur donner.

La Parole de Dieu nous enſeigne que, dans ce Commandement, ſont compris tous les autres préceptes rélatifs à notre conduite envers le prochain. Il y eſt dit: *Ne devés rien à perſonne; ſi ce n'eſt l'amour que vous vous devés les uns aux autres, car celui qui aime*

ſon prochain accomplit la Loi; en effet, tous ces commandemens: tu ne commettras point adultère, tu ne tueras point, tu ne déroberas point; & s'il y a quelque autre commandement, tout eſt compris en abrégé dans cette parole: Tu aimeras ton prochain comme toi-même, Rom. XIII. 8. 9. Et dans un autre endroit: *Toute la Loi eſt compriſe dans ce ſeul Commandement; tu aimeras ton prochain comme toi-même*, Gal. V. 14. De là vient que ce Commandement eſt appellé la Loi Roïale, c'eſt à dire, la Loi par excellence, parce que toutes les autres y ſont renfermées & en découlent, Jaq. II. 8. C'eſt auſſi ſur cela que ſont fondées ces paroles du Sauveur: *Agiſſés en toutes choſes envers les autres hommes, comme vous voudriés qu'ils agiſſent envers vous*, Matth. VII. 12.

§. 213.

La haine du prochain ne doit donc pas avoir place dans le coeur d'un homme qui ſait, par l'heureuſe expérience qu'il en a faite, que Jéſus eſt ſon Sauveur. La haine eſt cette indiſpoſition de coeur qu'on a contre un homme & qui nous porte à lui nuire, à lui cauſer du dommage, à nous réjouïr du mal qui lui arrive; par conſéquent cette paſſion eſt une oeuvre manifeſte de la chair, & quiconque la laiſſe regner en lui ne peut point hériter le Roïaume de Dieu, Gal. V. 20. 21. Déja ſous l'ancien Teſtament il fut dit: *Tu ne haïras point ton frere en ton coeur*, Levit. XIX. 17. Sous le nouveau Teſtament nous apprenons, que *celui qui dit qu'il eſt dans la lumière, & qui cependant hait ſon frere, eſt encore dans les ténèbres*, 1 Jean II. 9. que *tout homme qui hait ſon frere eſt homicide, & vous ſavés que nul homicide n'a la*

vie

vie éternelle demeurante en lui, 1 Jean III. 15. *Celui qui dit qu'il aime Dieu, & qui néanmoins hait ſon frere, eſt menteur*, 1 Jean IV. 20. Or, comme nous deſcendons tous d'un même pere & d'une même mere, nous ſommes tous freres à cet égard. Quant aux enfans de Dieu, qui n'ont tous qu'un même Pere, ſavoir le Pere de notre Seigneur Jéſus-Chriſt, ils ſont freres doublement & dans un ſens particulier.

Mais comment interpréterons-nous les paroles de David, quand il dit: *J'ai haï ceux qui s'adonnent aux vanités trompeuſes*, Pſ. XXXI. 7. *Eternel, n'aurois-je point en haine ceux qui te haïſſent?* CXXXIX. 21. Et quand il eſt dit, de Dieu lui-même, que ſon ame hait celui qui aime l'extorſion, Pſ. XI. 5. Par là nous devons entendre que les méchants ſont un objet de haine, entant qu'ils ſont méchants, mais non entant qu'ils ſont des créatures de Dieu; ou, comme l'on a d'ailleurs coutume de s'exprimer, on ne hait pas l'homme, mais le péché qui eſt dans l'homme. C'eſt à la faveur de cette diſtinction que nous pouvons comprendre pourquoi il eſt dit généralement de toutes les créatures: Seigneur, tu aimes toutes les choſes qui ſont, & tu ne haïs aucune des choſes que tu as faites, Sap. XI. 25. Et quand Moïſe dit: que Dieu aime les peuples, c'eſt à dire, tous les hommes, entant qu'ils ſont l'ouvrage de ſes mains, Deut. XXXIII. 3. C'eſt auſſi en faiſant cette diſtinction que nous devons entendre ces paroles de l'Apotre: *N'aimés point le monde*, 1 Jean II. 15. *Dieu lui-même a tellement aimé le monde, qu'il a donné ſon Fils unique, afin que tous ceux qui croïent en lui ne périſſent point, mais qu'ils aïent la vie éternelle*, Jean III. 16. Nous devons donc inconteſtablement aimer auſſi le monde, c'eſt à dire, tous les hommes,

& même ceux qui ſont encore de miſérables eſclaves du péché & du Démon; & cela, entant qu'ils ſont hommes. Mais ce que nous ne devons point aimer, c'eſt le mauvais train, ce ſont les mauvaiſes choſes qui ſont dans le monde; ſavoir, la convoitiſe des yeux, la convoitiſe de la chair, & l'orgueil de la vie. Loin de les aimer, nous devons les haïr & les fuïr: *Ne vous conformés point à ce préſent ſiécle*, dit St. Paul, *ne participés point aux oeuvres infructueuſes des ténébres, mais plutot cenſures-les.*

Il demeure donc conſtant, que nous devons abonder en charité les uns envers les autres, & envers tout le monde, ſelon le voeu de l'Apotre, 1 Theſſ. III. 12. *Car le fruit de l'Eſprit, c'eſt l'amour ou la charité*, Gal. V. 22. En effet, ſeroit-il poſſible que la charité ne ſe trouvat pas dans un coeur où le ſaint Eſprit habite? Cette charité eſt une inclination de coeur, par laquelle nous ſommes portés & même preſſés à faire du bien à tous, ſans exception, & à leur procurer ſelon notre pouvoir tout ce qui peut leur être avantageux. C'eſt ce que l'Apotre nous recommande quand il dit: *Marchés dans la charité*, Eph. V. 2. Il veut nous faire entendre par là, que la charité doit avoir ſon cours ſans interruption, qu'elle ne doit point s'arrêter ni ceſſer, & que, dans toutes nos affaires, nous devons agir avec charité, comme il le dit, 1 Cor. XVI. 14.

§. 214.

C'eſt très particuliérement à ceux qui croïent en Jéſus-Chriſt que la charité mutuelle eſt recommandée. Dans les Ecrits du nouveau Teſtament elle eſt appellée l'Amour fraternel. Cette dénomination, ou plutot, cette

cette fraternité eſt fondée ſur ces paroles du Sauveur: *Vous n'avés qu'un ſeul Docteur*, ou un ſeul Maitre, *qui eſt Chriſt, & pour vous, vous êtes tous freres*, Matth. XXIII. 8. C'eſt auſſi ſur cela que les Diſciples du Seigneur ſe ſont réglés, lorſqu'ils ont donné aux fidéles la ſimple qualification de Freres, comme cela ſe voit dans leurs Diſcours & dans leurs Ecrits inſérés dans le nouveau Teſtament. Il eſt bien vrai que le Sauveur n'a pas voulu abolir parmi les hommes la différence des conditions. Cela eſt démontré par ce qui a été dit touchant les Maitres & les Domeſtiques, touchant les Souverains ou les Magiſtrats & les Sujets, §. 187. 209. Cependant il ne demeure pas moins vrai, qu'à l'égard des choſes qui appartiennent à ſon Roïaume, ſon Regne n'eſt point de ce monde, & que là il n'y a nulle diſtinction. De là vient que St. Jaques exhortoit bien ſérieuſement les Egliſes de ſon tems à ne pas donner aux riches la prééminence ſur les pauvres, dans leurs aſſemblées: *Chers freres*, leur dit-il, *ſachés que votre foi en Jéſus-Chriſt notre glorieux Seigneur eſt exempte de toute acception de perſonnes. Si vous avés égard à l'apparence extérieure des perſonnes, vous commettés un péché, & la Loi elle-même vous convainc d'être des transgreſſeurs*, Jaq. II. 1. 9. Le Sauveur ne vouloit pas non plus que ſes Diſciples ambitionnaſſent aucune ſupériorité les uns ſur les autres. Un jour il les appella auprès de lui & leur dit: *Vous ſavés que les Princes des nations les maitriſent, & que les Grands en uſent avec elles d'une maniére impérieuſe. Il n'en doit pas être ainſi parmi vous; au contraire, quiconque voudra s'élever parmi vous, il faut qu'il ſoit comme votre ſerviteur; & il faut que celui qui voudra être le prémier entre vous ſoit comme votre eſclave*, Matth. XX. 25-27.

Cela étant, à nous considérer par rapport au Regne Christ, ou à l'Alliance de Grace que Dieu a traitée avec les hommes, dont Jésus-Christ est le Médiateur, dans laquelle nous sommes admis par la foi en lui; à nous considérer, dis-je, dans cette relation, nous ne devons pas nous regarder les uns les autres autrement que comme des Freres, qui n'ont tous qu'un même Pere, qui est celui de notre Seigneur Jésus-Christ. St. Pierre nous l'apprend quand il dit: *Béni soit Dieu, qui est le Pere de notre Seigneur Jésus-Christ, de ce que nous ayant régénérés*, c'est à dire, fait de nouvelles créatures créées en Jésus-Christ, *selon la grandeur de sa miséricorde, il nous a donné l'espérance d'une vie immortelle par la résurrection de Jésus-Christ d'entre les morts*. 1 Pier. I. 3.

§. 215.

On pourroit rapporter ici un grand nombre de passages où il est recommandé aux fidéles de s'aimer les uns les autres. Nous y apprennons en même tems quelle doit être la nature de cet Amour fraternel. Le Sauveur disoit à ses Disciples: *Je vous donne un nouveau Commandement, c'est de vous aimer les uns les autres, afin que, comme je vous ai aimés, vous vous aimiés aussi mutuellement. C'est à cet amour mutuel que tout le monde vous reconnoitra pour mes Disciples*, Jean XIII. 34. 35. Et dans un autre endroit: *C'est ici mon commandement, que vous vous aimiés les uns les autres, comme je vous ai aimés*, Jean XV. 12. Comme le Seigneur avoit ordonné à ses Disciples d'enseigner à garder ses commandemens tous ceux qui croiroient en lui & qui seroient baptisés en son Nom, Matth. XXVIII. 20.

ces

ces Disciples, de leur coté, ne manquérent pas de leur inculquer fortement ce Précepte de leur divin Maitre. C'eſt ce que fit St. Pierre quand il dit: *Purifiés vos ames en obéiſſant à la vérité par l'Eſprit, & aiant une charité ſincére, aimés vous en effet les uns les autres avec ardeur, d'un coeur pur & d'un amour inviolable*, 1 Pier. I. 22. *Surtout qu'il y ait entre vous une ardente charité, car la charité couvre un grand nombre de péchés*, c'eſt à dire, lors même que d'autres nous ont offenſés tant & plus, la charité couvre toutes ces offenſes, & pardonne de très bon coeur, 1 Pier. IV. 8. 11. 17. St. Paul s'eſt acquité du même devoir, quand il a dit: *Aimés-vous les uns les autres d'une affection cordiale*, Rom. XII. 10. *Demeurés*, ou perſévérés fermement *dans l'amour fraternel*, Hébr. XIII. 1. *Dieu lui-même, vous a appris à vous aimer les uns les autres*, (Marc XII. 31.) *Et c'eſt ce que vous faites envers tous nos fréres, nous vous exhortons ſeulement, mes fréres, à vous y avancer de plus en plus*, 1 Theſſ. IV. 9. 10. St. Jean, dans toute ſa prémiére Epitre, ſemble avoir particuliétement pris à tache d'inculquer cet amour fraternel. Il y dit entr'autres: *C'eſt ici le Commandement de Dieu, que nous croions en ſon Fils Jéſus-Chriſt, & que nous nous aimions les uns les autres, comme il nous l'a commandé*, 1 Jean III. 23. *Mes chers freres, aimons-nous les uns les autres, car la charité eſt une vertu qui vient de Dieu, & quiconque aime eſt né de Dieu, & connoit Dieu: Celui qui n'aime point ne connoit point Dieu, parce que Dieu eſt charité*, 1 Jean IV. 7. 8. *Voici le vrai caractére de la charité, c'eſt que Jéſus-Chriſt a donné ſa vie pour nous; nous devons auſſi donner nos vies pour nos fréres*, 1 Jean

III. 16. St. Paul, dans ſa 1. Epitre aux Corinthiens, Chap. XIII. fait un beau portrait d'un homme dont le coeur eſt véritablement rempli de l'amour du Seigneur Jéſus, & qui par conſéquent eſt animé de l'amour de Dieu & de la charité envers le prochain. Perſonne ne pourra ſe conſidérer dans ce miroir, ſans s'appercevoir en quoi il manque encore de charité. Il ne manquera pas de recevoir en même tems une impreſſion de la félicité dont jouïſſent ceux qui deviennent toujours de plus en plus ſemblables à leur Sauveur en charité.

D'après ces paſſages, rien n'eſt plus inconteſtable que l'obligation où nous ſommes de nous aimer les uns les autres; mais comment devons-nous nous aimer? L'Apotre répond, *nous devons nous aimer comme Chriſt nous a aimés; & cela au point de conſentir à donner notre vie pour nos freres.* Il faut donc que notre charité mutuelle ſe produiſe & ſoit miſe au jour; puiſque c'eſt à cette marque que chacun doit reconnoitre que nous appartenons à Jéſus-Chriſt. Il faut en même tems que nous nous aimions réciproquement d'un amour cordial & reſpectueux, que nous perſévérions dans la charité & qu'elle abonde de plus en plus en nous. Dès qu'elle ſera telle, on la verra infailliblement produire ſes fruits.

Il ne faut donc pas s'étonner, bien moins faut-il trouver étrange, que les enfans de Dieu s'aiment les uns les autres, par préférence. En cela il n'y a rien que de conforme à la Parole de Dieu & rien qui affortiſſe mieux à leur caractère: *Pendant que nous en avons le tems*, dit St. Paul, *faiſons du bien à tous, mais principalement aux domeſtiques de la foi;* c'eſt à dire, à ceux qui ſont participans avec nous de la foi en Jéſus-Chriſt, Gal. VI. 10. Ce n'eſt pourtant pas cet amour fra-

ternel

ternel ſeulement qui ſe démontre en eux, c'eſt auſſi la charité envers tous les hommes en général, 2 Pier. I. 7. St. Paul prie en faveur des Theſſaloniciens, qu'il plaiſe au Seigneur de les faire croitre & abonder en charité les uns envers les autres, & envers tout le monde, 1 Theſſ. III. 12. Et plus bas il leur dit: *Attachés-vous toujours à vous faire du bien les uns aux autres, & même à tout le monde*, Chap. V. 15.

§. 216.

L'Amour de nos ennemis nous a été très expreſſément recommandé par notre Seigneur Jéſus-Chriſt. C'eſt ce que l'on a vu par les paſſages que nous avons cités §. 212. Et entr'autres par celui où il dit: *Aimés vos ennemis, béniſſés ceux qui vous maudiſſent, faites du bien à ceux qui vous haïſſent, & priés pour ceux qui vous outragent & vous perſécutent*, Matth. V. 44. Que les Enfans de Dieu aïent toujours des ennemis, c'eſt ce qui n'eſt pas douteux, mais très bien prouvé, non ſeulement par l'Hiſtoire, mais encore par une expérience journaliére. Demande-t-on à ces gens malintentionnés, quelle eſt la raiſon de cette inimitié? L'un allégue celle-ci, l'autre celle-là, & l'on ne manque jamais de prétexte. Mais la véritable cauſe eſt celle que le Sauveur nous découvre, quand il dit à ſes Diſciples: *Si vous étiés du monde, le monde aimeroit ce qui ſeroit à lui, mais parce que vous n'êtes pas du monde, & que je vous ai choiſi du milieu du monde, c'eſt pour cela que le monde vous hait*, Jean XV. 19. Il nous enſeigne la même choſe quand il dit à ſon cher Pere: *Je leur ai donné ta Parole & le monde les a eus en haine, parce qu'ils ne ſont pas du monde, comme je n'en ſuis pas non plus*, Jean XVII. 14.

Lors-

Lorsqu'un homme aime ſon ennemi, il tache non ſeulement d'ecarter tout ce qui peut lui nuire, mais encore il eſt porté d'inclination, & ſollicité dans ſon coeur, à s'emploïer de tout ſon pouvoir à lui procurer ce qui lui eſt avantageux. Animé de ces ſentimens, il ne ſe permet pas d'exercer aucune vengeance, Rom. XII. 19. Il ne rend pas le mal pour le mal, 1 Theſſ. V. 15. Il ſe ſouvient de ces paroles du Seigneur: *Mais moi je vous dis: Ne réſiſtés point à celui qui vous fait du mal; au contraire, ſi quelqu'un vous frappe à la joue droite, préſentés-lui auſſi l'autre*, Matth. V. 39. Ce ne ſeroit à la vérité pas pécher ſi, par obéïſſance aux paroles du Seigneur, on préſentoit la joue gauche à celui qui nous auroit frappé ſur la droite, comme il s'en peut trouver des exemples; cependant il s'agit ici de bien comprendre ce que le Sauveur a voulu dire. Le ſens eſt, qu'on feroit beaucoup mieux de ſe laiſſer frapper à l'autre joue, que de ſe mettre ſur la defenſive pour ſe revanger & pour rendre la pareille. Lui-même, notre Seigneur, dit à l'officier qui lui avoit donné un ſoufflet: *Si j'ai mal parlé, fai voir ce que j'ai dit de mal, mais ſi j'ai bien dit, pourquoi me frappes-tu?* Jean XVIII. 23. Il eſt bon auſſi que nous ſaiſiſſions le vrai ſens de l'exhortation de St. Paul, quand il dit: *Si ton ennemi a faim, donne-lui à manger: S'il a ſoif, donne lui à boire, car en agiſſant de la ſorte, tu lui entaſſeras des charbons de feu ſur la tête*, Rom. XII. 20. Si quelqu'un faiſoit du bien à ſon ennemi dans l'intention de lui amaſſer des charbons de feu ſur la tête, c'eſt à dire, dans la vue que cela tourne à ſon dommage & à ſa ruine, ce ne ſeroit pas là uſer de charité. Cependant quand un homme, par une obéïſſance filiale à la parole

de

de Chriſt, ſurmonte le mal par le bien; c'eſt à dire, quand plus ſon ennemi lui fait de mal, plus il lui fait de bien, il peut arriver que cet ennemi en ſera enfin rendu ſi honteux que ſon inimitié lui cauſera autant de douleurs que s'il avoit des charbons ardens ſur la tête. Voïés des exemples de cela 1 Sam. XXIV. 4. &c. 2 Rois VI. 8. &c. Ce bien rendu pour le mal fait quelquefois une telle impreſſion ſur un ennemi, qu'il rentre en lui-même, qu'il reconnoît ſon tort, qu'il l'avoue, & que d'ennemi qu'il étoit, il devient ami. Combien de pareils exemples ne ſont-ils pas réjouiſſans pour un cœur véritablement charitable? Souvenons-nous ici que notre Seigneur Jéſus-Chriſt eſt mort pour nous, lorſque nous étions pécheurs; c'eſt à dire, lorſque nous étions encore ſes ennemis, Rom. V. 8. 10. N'oublions jamais qu'il a prié pour ceux qui le crucifioient, Luc XXIII. 34. Voilà le tableau vivant, le modéle original de l'amour des ennemis!

A l'égard de cette ſorte d'amitié qui conſiſte à aimer particuliérement, & préférablement à d'autres, une perſonne qui nous aime auſſi par prédilection; amitié qui nous porte auſſi à lui aider, à lui rendre ſervice & à lui être utiles en toute maniére; le Sauveur n'en a pas fait mention bien expreſſément, ni bien amplement. Il eſt vrai que cette ſorte d'amitié n'a rien de blamable en elle-même; au contraire, entant qu'elle eſt accompagnée de réconnoiſſance & qu'elle bannit le vice odieux de l'ingratitude, 2 Tim. III. 2. c'eſt une vertu néceſſaire; cependant le Sauveur ne veut pas que ſes Diſciples ſe bornent à cette eſpéce d'amitié, ni qu'ils la regardent comme une preuve qu'ils ſont enfans de Dieu. Voici ce qu'il leur dit là-deſſus: *Si vous n'aimés que*

ceux

ceux qui vous aiment, quelle recompenſe en aurés-vous? Les péagers eux-mêmes n'en font-ils pas autant? Luc VI. 33. *C'eſt pourquoi, aimés vos ennemis*, &c.

§. 217.

De l'amour du prochain découle immanquablement l'amour de la paix; cette vertu qui non ſeulement nous rend pacifiques envers les autres, mais encore qui s'emploïe de tout ſon pouvoir à établir & à maintenir la paix parmi tous. Chès les enfans de Dieu, l'Unité d'eſprit doit occuper le prémier rang. Notre Seigneur & Sauveur avoit fort à coeur qu'elle fût bien établie parmi tous les croïans. On en peut juger par cet endroit de ſa Priére ſacerdotale, où il dit: *Je prie pour eux, afin que tous enſemble ils ne ſoient qu'un; & que, comme tu es en moi, o mon Pere, & que je ſuis en toi, ils ſoient tous un en nous*, Jean XVII. 21. Ce voeu du Sauveur eut bientot après ſon accompliſſement dans l'Egliſe de Jéruſalem. Il eſt dit, Act. IV. 32. *Ce grand nombre de gens qui avoient reçu la foi, n'étoient qu'un coeur & qu'une ame.* Remarqués que leur nombre étoit d'environ cinq mille perſonnes, Act. IV. 4. Les Diſciples du Seigneur eurent auſſi, grand ſoin de faire en ſorte que cette union d'eſprit & de coeur regnat avec bénédiction dans toutes les Egliſes: *Conduiſés-vous*, diſoit St. Paul, *d'une maniére qui ſoit digne de l'Evangile de Chriſt, & demeurés fermes dans un même Eſprit*, Phil. I. 27. Pour que cette unité d'eſprit ſoit entiére, il faut que les Enfans de Dieu ſoient ſoigneux d'entretenir la paix. St. Paul le leur recommande fortement, quand il dit: *Aiés ſoin de conſerver l'unité de l'Eſprit par le lien de la paix*, Eph. IV. 3. *Attache-toi,*

toi, dit-il à Timothée, *à la juſtice, à la foi, à la charité & à conſerver la paix avec tous ceux qui invoquent le Seigneur d'un coeur pur*, 2. Tim. II. 22. Dans ſa 2. Epitre aux Corinthiens, il leur dit: *Au reſte mes freres, réjouiſſés-vous, ſoïés entiers, conſolés-vous les uns les autres, ſoïés tous d'un même ſentiment, vivés en paix, & le Dieu de l'amour & de la paix ſera avec vous*, 2 Cor. XIII. 11. Et aux Romains: *Attachons-nous à ce qui eſt propre à entretenir la paix & à nous édifier les uns les autres*, Rom. XIV. 19. Voïés auſſi Marc IX. 50. Matth. V. 9.

Ce n'eſt pas aſſés que les Enfans de Dieu vivent paiſiblement entr'eux, il faut auſſi qu'ils tachent de vivre en paix avec un chacun: *Recherchés la paix avec tout le monde*, dit l'Apotre Hébr. XII. 14. Et ailleurs: *Faites tout ce qui dépendra de vous pour avoir, s'il eſt poſſible, la paix avec tous les hommes*, Rom. XII. 18. voïés 1 Pier. III. 11. Cette paix eſt auſſi un fruit de l'Eſprit, Gal. V. 22. Mais il y a bien des choſes qui peuvent la troubler & qu'il faut par conſéquent avoir ſoin d'ecarter. De ce nombre eſt la préſomption, ou la bonne opinion de ſoi-même; c'eſt pourquoi St. Paul nous exhorte bien ſérieuſement à être en garde contre ce vice, lorsqu'il dit: *Ne ſoïons point avides d'une vaine gloire, nous provoquant les uns les autres, nous portant envie les uns aux autres*, Gal. V. 29. Et dans un autre endroit: *En vertu de la Grace qui m'a été donnée, j'avertis tous ceux qui ſont parmi vous qu'ils n'aïent point une trop haute opinion de leur propre ſageſſe, mais qu'ils aïent d'eux-mêmes des ſentimens modeſtes*, Rom. XII. 3. Auſſitot que les Diſciples du Seigneur devinrent envieux de ſavoir lequel d'entr'eux ſeroit, ou devoit

devoit être le plus grand, il s'éleva une conteſtation parmi eux, & la paix fut troublée, Luc XXII. 24.

On en peut dire autant de l'Intéret particulier; combien de fois n'a-t-il pas rompu le lien de la paix? Lorsqu'il ſurvient parmi nous une queſtion ſur le mien & ſur le tien, ſi nous voulons conſerver le précieux tréſor de la paix, le plus court chemin & le moïen le plus ſûr eſt de ſuivre le Précepte du Sauveur, qui nous dit: *Si quelqu'un te fait un procés pour avoir ta robe, laiſſe-lui auſſi le manteau*, Matth. V. 40. St. Paul fait la même exhortation aux Corinthiens: *C'eſt déja*, leur dit-il, *un grand défaut parmi vous, que vous aïés des procés les uns avec les autres. Que n'endurés-vous plutot qu'on vous faſſe tort? Que ne ſouffrés-vous plutot quelque perte?* 1 Cor. VI. 7. En parlant de ces deux vices qui troublent la paix, ſavoir de la préſomption de ſoi-même & de l'attachement à ſon propre intérêt, voici ce que le même Apotre dit encore: *S'il y a quelque conſolation en Jéſus-Chriſt, s'il y a quelque ſoulagement à attendre de la charité, s'il y a quelque communion d'eſprit entre vous, s'il y a quelque émotion d'entrailles, & quelques compaſſion; rendés ma joïe parfaite, vivant enſemble dans une entiére intelligence, aïant un amour réciproque, n'étant qu'une ame & n'aïant qu'un même ſentiment. Ne faites rien par un eſprit de contention, ou par vaine gloire; mais que, par humilité, chacun de vous eſtime les autres plus excellens que ſoi-même; & qu'il n'ait pas tellement en vue ſes propres intérêts, qu'il n'ait auſſi égard à ceux d'autrui*, Phil. II. 1-4.

§. 218.

Plus un coeur dévoué au Sauveur demeure attaché à ſa Doctrine & à celle de ſes Diſciples: Plus il fixe ſes

regards

regards ſur Jéſus, qui eſt l'Image de Dieu & le modéle de nous tous: Plus il eſt attentif & docile à la conduite du ſaint Eſprit, qui eſt notre fidéle Docteur & Directeur; plus auſſi il avance dans la charité que nous devons avoir & exercer les uns envers les autres. Nous n'avons tous qu'une même Régle ſélon laquelle nous devons marcher. Il n'y a qu'un ſeul & même Modéle qu'il nous faut avoir ſans ceſſe devant les yeux. Il n'y a non plus qu'une ſeule & même Ecole, où nous avons beſoin d'aller puiſer les inſtructions qui nous ſont neceſſaires. C'eſt pourquoi il n'eſt pas ſeulement néceſſaire, mais auſſi très poſſible, & même aiſé à tous les membres de Chriſt, d'avoir un même ſentiment & de cultiver la paix. Ils n'ont beſoin pour cela que d'être fidéles & obéiſſans. Voici quelques obſervations que nous avons encore à faire ſur cette matiére.

1. Comme nous ſommes toujours des pauvres créatures humaines qui avons encore bien des défectuoſités & qui bronchons en pluſieurs maniéres, il eſt bien juſte que nous uſions de patience & de ſupport les uns envers les autres. Cette patience eſt également un fruit de l'Eſprit, Gal. V. 22. & elle ſe démontre, non ſeulement à l'égard des freres, mais encore à l'égard d'un chacun ſans exception. St. Paul dit: *Je vous exhorte à vous conduire d'une maniére digne de votre vocation, avec patience, vous ſupportant charitablement les uns les autres*, Eph. IV. 1. 4. *Nous vous prions auſſi de ſoutenir les foibles, & d'uſer de patience envers tous*, 1 Theſſ. V. 14. Le motif le plus puiſſant à uſer de patience envers les autres eſt celle dont le Seigneur uſe envers nous & qui eſt inépuiſable. Quant à cette ſorte de patience, dont on a parlé §. 190. & qui conſiſte à être

réſigné dans les afflictions & à ne point murmurer contre Dieu, quoiqu'elle différe en quelque ſorte de celle dont nous parlons ici; elle ne lui en eſt pas moins inſéparablement unie. Une autre compagne de la patience eſt la débonnaireté, ou la douceur; cette vertu qui nous porte à ménager notre prochain, à ne pas nous irriter aiſément & promptement contre lui, mais plutot à modérer notre colère, quelque juſte qu'elle puiſſe être; vertu que le Sauveur nous recommande ſi expreſſément, quand il dit: *Apprenés de moi que je ſuis débonnaire & humble de coeur*, Matth. XI. 29. & dans un autre endroit; *Bienheureux ſont ceux qui ſont doux*, Matth. V. 5.

2. Lorſque nous marchons dans l'unité d'Eſprit & dans la charité, nous avons devant les yeux ce Dieu infiniment bon qui ne briſe point le roſeau caſſé & qui n'éteint point le lumignon fumant; & cela engage ceux qui ſont forts à ſupporter les foibles dans leurs infirmités, Rom. XV. 7. Comme on voit un bon berger ſe charger d'un agneau encore jeune & foible, & comme une mere tendre porte ſur ſes bras l'enfant qu'elle allaite; de même le Sauveur nous porte comme ſur ſes mains, & nous devons apprendre de lui à avoir du ſupport pour les autres, à conſoler ceux qui ont l'eſprit abattu, à ſoutenir les foibles, & à uſer de patience envers tous, 1 Theſſ. V. 14.

3. Quand nous aimons les autres comme nous nous aimons nous-mêmes, nous ne pouvons pas les voir dans des circonſtances, ſoit riantes, ſoit facheuſes, ſans y être ſenſibles; mais nous prenons ſincérement part aux unes & aux autres, ſuivant cette exhortation de St. Paul: *Soïés en joïe avec ceux qui ſont en joïe, pleurés avec ceux qui pleurent*, Rom. XII. 15. C'eſt auſſi à quoi un

Pere,

Pere, réjoüi du retour de ſon fils prodigue, exhortoit ſon autre fils mécontent, quand il lui diſoit: Il falloit bien faire un feſtin & ſe réjoüir, parce que ton frere que voici étoit mort, & il eſt reſſuſcité, il étoit perdu, & il eſt retrouvé, Luc XV. 32. C'eſt ſur cette charité, qui prend part au bien & au mal qui arrive à notre prochain, que ſont fondées ces paroles de St. Paul: *Souvenés-vous de ceux qui ſont dans les chaines*, ſouvenés vous de ceux qui ſont maltraités, & de ceux qui ſont dans les liens, comme Paul lui-même étoit lié d'une chaine à un Soldat à Rome.

4. Eſt-on animé de ces ſentimens d'amour & de charité dont le Sauveur eſt rempli? On eſt auſſi diſpoſé à pardonner volontiers à ſon prochain. L'on ſe ſouvient toujours que ce Sauveur a dit: *Si vous pardonnés aux hommes leurs fautes, votre Pere céleſte vous pardonnera auſſi les vôtres; mais ſi vous ne pardonnés pas aux hommes leurs fautes, votre Pere céleſte ne vous pardonnera point non plus les vôtres*, Matth. VI. 14. 15. Il eſt dit dans d'autres endroits: *Soïés doux & miſericordieux les uns envers les autres, vous pardonnant mutuellement; comme Dieu vous a pardonné pour l'amour de Jéſus-Chriſt*, Eph. IV. 32. *Supportés-vous les uns les autres, & vous pardonnés mutuellement, ſi l'un a quelque ſujet de plainte contre l'autre. Comme Jéſus-Chriſt vous a pardonné, pardonnés vous auſſi*, Col. III. 13. Voïés encore Matth. XVIII. 21. &c. Luc XVII. 4. Lorſqu'on eſt dans ces diſpoſitions, on ne conſerve dans ſon cœur aucune aigreur contre perſonne, ſuivant ce Précepte de St. Jaques: *Mes freres, ne ſoupirés point*, ou ne vous aigriſſés point, *les uns contre les autres, de peur que vous ne ſoïés condamnés*, Jac.

V. 9. Pourquoi l'Apotre ne veut-il pas qu'on ſoupire contre quelqu'un? C'eſt que ces ſoupirs ſont une preuve qu'on ne pardonne pas; & celui qui ne pardonne pas, il ne lui ſera pas non plus pardonné; or celui à qui il ne ſera pas pardonné, ſera condamné, voïés Matth. XVIII. 23-35.

5. Les paſſages ſuivans méritent d'être rapportés ici, quand les Apotres nous diſent: *Aſſujettiſſés-vous les uns aux autres, par la charité*, Gal. V. 13. *N'aimons pas ſeulement en paroles, ni de la langue, mais en effet & en vérité*, 1 Jean III. 18. *Rendés vous des mutuels ſervices. Comme de bons oeconomes des diverſes graces de Dieu, faites ſervir à l'utilité commune les dons que vous avés reçus de lui*, 1 Pier. IV. 10. Quand donc un homme a beſoin du ſecours d'un autre, il convient qu'il le reçoive comme lui venant de la main de Dieu; & lorſque ce ſecours ſert à ſon avantage, il en remercie premiérement le Seigneur, & enſuite ſon prochain, de tout ſon coeur. Mais celui à qui il eſt donné de pouvoir aider & rendre ſervice à ſon prochain, s'il penſe & agit ſelon l'Eſprit de Chriſt, il regarde cela comme un bienfait de Dieu encore plus grand & il en conçoit encore plus de joie & de reconnoiſſance; ſurtout lorſque c'eſt à des membres de Chriſt qu'il a eu occaſion de faire du bien. C'eſt qu'il ſait que le Seigneur Jéſus regarde comme fait à lui-même le bien qu'on fait à ceux qui lui appartiennent.

6. Pour qu'un bienfait, ou un ſervice, ſoit agréable à celui qui le reçoit; il faut qu'il ſoit accordé volontiers, avec joïe & promptitude. C'eſt ce que le Sauveur veut nous faire entendre quand il dit: *Si quelqu'un veut te contraindre à faire mille pas avec lui, fais-en deux mille*, Matth. V. 41. La Parole de Dieu nous

donne

donne d'ailleurs des instructions suffisantes sur la maniére dont nous devons nous comporter les uns envers les autres. Telles sont, par exemple celles-ci: *Soïés doux & miséricordieux les uns envers les autres*, Eph. IV. 32. *Prévenés-vous mutuellement par honneur*, Rom. XII. 10. *Que, par humilité, chacun de vous estime les autres plus excellens que soi-même*, Phil. II. 3. *Supportés-vous charitablement les uns les autres*, Eph. IV. 2. *Faites connoitre à tous votre modération*, c'est à dire, cette complaisance avec laquelle on ne juge pas scrupuleusement & à la rigueur des paroles & des actions d'autrui, Phil. IV. 5. *Considérés avec quelle circonspection vous devés marcher, non comme des imprudens, mais comme des personnes sages*, Eph. V. 15. *Conduisés-vous avec prudence envers ceux de dehors*; c'est à dire, avec ceux qui ne sont pas de vrais membres de l'Eglise de Dieu, Col. IV. 5.

§. 219.

L'Amour de Dieu & celui du prochain sont deux choses qui ne doivent & ne peuvent jamais être séparées l'une de l'autre; parce que l'Ecriture nous apprend que: *Quiconque aime Dieu qui l'a engendré, aime aussi celui qui a été engendré par lui*, 1 Jean V. 1. Et que *celui qui dit qu'il aime Dieu, & qui néanmoins hait son frere, est menteur; car puisqu'il n'aime point son frere qu'il voit, comment pourroit-il aimer Dieu qu'il ne voit point?* 1 Jean IV. 20. Ce double amour une fois établi dans un coeur, les fruits qu'il produit naturellement sont:

1. Une disposition sincère à nous emploïer selon notre pouvoir à l'édification & à l'amendement les uns

des autres; ainſi que St. Paul nous y exhorte: *Aions l'oeil les uns ſur les autres, pour nous exciter mutuellement à la charité & aux bonnes oeuvres*, Hébr. X. 24. *Attachons-nous à ce qui eſt propre à nous édifier les uns les autres*, Rom. XIV. 19. *Car la charité édifie*, 1 Cor. VIII. 1. Eph. IV. 16.

2. De là découle cette charité qui nous porte à ramener au bon chemin notre prochain égaré & qui ne nous permet pas de lui refuſer le ſecours dont il a beſoin pour ce qui regarde la ſituation de ſon coeur. C'eſt ce que St. Paul nous recommande, quand il dit: *Mes freres, ſi quelqu'un eſt tombé par ſurpriſe dans une faute; relevés-le avec un eſprit de douceur*, Gal. VI. 1. Et St. Jaques: *Mes freres, ſi quelqu'un s'eſt égaré du chemin de la vérité, & que quelqu'un le redreſſe, ou le ramène; qu'il ſache que celui qui aura ramené un pécheur de ſes égaremens, ſauvera une ame de la mort*, Jaq. V. 19. 20.

3. De là découle encore l'obligation où nous ſommes de donner un bon exemple à notre prochain & de lui montrer par notre conduite quelle doit être la ſienne. Un mari païen, ou qui ne croit pas à la parole de l'Evangile, peut être gagné par la ſoumiſſion & par la conduite chaſte de ſa femme fidéle, même ſans qu'elle l'y ſollicite par ſes paroles. C'eſt ce que St. Pierre affirme, 1 Pier. III. 1. 2. De là nous pouvons juger que la conduite d'un homme qui aime ſincérement le Seigneur Jéſus contribue ſouvent beaucoup plus à l'édification que les plus beaux diſcours. Cela eſt même atteſté par l'expérience. Par le contraire, un homme qui préche la Parole de Dieu & qui la viole ou la renie par ſa conduite, expoſe le Nom de Dieu à être blaſphémé,

&

& est en scandale aux autres; & c'est ce que St. Paul reprochoit aux Juifs de son tems, Rom. II. 17, &c.

Cette bonne conduite consiste en général à fuïr le mal & à s'appliquer au bien, ou pour parler avec David, à se détourner du mal, & à faire le bien, Ps. XXXIV. 15. Cette bonne conduite nous est d'ailleurs très expressément recommandée dans la Parole de Dieu; & entr'autres dans les passages suivans: *Cessés de mal faire, apprenés à bien faire*, Esaï. I. 16. 17. *Aiés le mal en horreur, & attachés vous fortement au bien*, Rom. XII. 9. *Haïssés le mal & aimés le bien*, Amos V. 15. *Mes freres, tout ce qui est véritable, tout ce qui est honnête, tout ce qui est juste, tout ce qui est pur, tout ce qui est propre à vous faire aimer, tout ce qui peut donner une bonne renommée; en un mot, tout ce qui est vertu, & tout ce qui est digne de louange, c'est à cela que vous devés penser*, Phil. IV. 1. *La Grace de Dieu, laquelle est salutaire à tous les hommes, a paru dans le monde, & c'est elle qui nous enseigne, qu'après avoir renoncé à l'impiété & aux convoitises mondaines, nous vivions en ce siécle dans la tempérance, dans la justice & dans la piété*, Tit. II. 11. 12. *Que votre lumiére éclate devant tous les hommes, afin que voïant vos bonnes oeuvres, ils glorifient votre Pére qui est dans le ciel*, Matth. V. 16. *Aiés une conduite honnête parmi les gentils, afin qu'au lieu qu'ils médisent de vous, comme si vous étiés des malfaiteurs, les bonnes oeuvres qu'ils vous verront faire, les engagent à glorifier Dieu, lorsqu'il les visitera*, 1 Pier. II. 12. Les fidéles sont appellés une Lumiére au Seigneur, Eph. V. 8. Pourquoi l'Ecriture leur donne-t-elle ce titre? C'est qu'ils sont sur cette terre ce qu'est la Lune au firmament. La lune

emprunte du ſoleil la lumiére qu'elle repand pendant la nuit ſur la terre; de même les enfans de Dieu, par leur bonne conduite répandent dans ce monde pervers une lumiére bienfaiſante pour ceux qui en veulent profiter. Mais cette lumiére ils ne l'ont pas d'eux-mêmes, mais de Jéſus-Chriſt qui eſt le Soleil de Juſtice.

4. C'eſt auſſi une diſpoſition propre à ceux qui aiment Dieu & le prochain, que d'aimer auſſi à faire toutes choſes dans la bienſéance & avec ordre, comme le préſcrit St. Paul, 1 Cor. XIV. 40. En qualité d'enfans de Dieu, ils s'étudient à être ſans reproche & ſans malice, exempts de toute tache au milieu d'une race perverſe & déréglée, Phil. II. 15. Ils ne ſe rendent point participans des oeuvres infructueuſes des ténébres; au contraire, ils les condamnent, Eph. V. 11.

§. 220.

Tous ceux, en général, qui appartiennent au Sauveur doivent ſe ſouvenir continuellement qu'ils ne ſe trouvent placés dans ce monde que pour annoncer les vertus de celui qui les a appellés des ténébres à ſa merveilleuſe lumiére, 1 Pier. II. 9. Car quoique chacun ne ſoit pas établi Paſteur ou Prédicateur de l'Egliſe, ſi cependant quelqu'un ſelon la grande miſéricorde de Dieu a été régénéré en une eſpérance vive, comme St. Pierre le dit de ceux à qui il adreſſe ſon Epitre, 1 Pier. I. 3. il appartient par la même à la génération élue, à la ſacrificature roïale, à la nation ſainte, au peuple particulier; c'eſt à dire, au nombre de ceux qui appartiennent en propre à notre Seigneur Jéſus-Chriſt, desquels on doit s'attendre qu'ils publiéront ſes vertus. Il leur convient de regarder prémiérement à eux-mêmes, ſuivant

tant ces paroles de l'Ecriture: Que chacun examine ſes propres actions, & alors il trouvera ſa gloire en lui-même ſeulement, & non pas en autrui; c'eſt à dire, s'il ſe corrige lui-même avant de vouloir corriger les autres, cela lui fera honneur, Gal. VI. 4. Il ne leur convient pas moins d'éviter en toutes choſes la précipitation & d'aimer à apprendre avant de s'ingérer à enſeigner, comme le veut St. Jaques, quand il dit: *Que chacun ſoit prompt à écouter & lent à parler*, Jaq. I. 19. Cependant ils ne ſont pas diſpenſés de ſuivre cette exhortation de St. Paul; *Conſolés-vous mutuellement & vous édifiés les uns les autres*, 1 Theſſ. V. 11. *Que la parole de Jéſus-Chriſt habite en vous abondamment, & qu'elle y ſoit accompagnée de toute ſageſſe*, Col. III. 16. *Entretenés-vous les uns avec les autres, par des pſaumes, des hymnes & des cantiques ſpirituels*, Eph. V. 19. Ils doivent bien faire attention auſſi à l'exhortation que cet Apotre adreſſe à Timothée, auquel il dit: *Rejette les queſtions folles & inutiles, ſachant qu'elles n'engendrent que des conteſtations*, 2 Tim. II. 23. Il eſt d'autant plus ſage d'éviter ces ſortes de queſtions que notre Sauveur nous fait entendre que la prédication de l'Evangile occaſionnera bien d'autres contradictions, ſans celles-là. Il dit poſitivement, que déſormais, quand il y aura cinq perſonnes dans une maiſon, elles ſeront diviſées. Ils ſeront trois contre deux, & deux contre trois. Le pere ſera en diviſion avec le fils, le fils avec le pere, la mere avec la fille, la fille avec la mere, la belle-mere avec ſa belle-fille, la belle-fille avec ſa belle-mere, Luc XII. 52. 53. Cela peut encore arriver de nos jours; & il arrive en effet aſſés ſouvent, qu'une perſonne qui ſe convertit de tout ſon

cœur à Dieu, a beaucoup à ſouffrir de la part de ſes plus proches parens. Ceux qui ſe trouvent dans ce cas ont grand ſujet de profiter du conſeil que St. Pierre leur donne, quand il dit: *Que ceux qui ſouffrent ſelon la volonté de Dieu lui remettent leurs ames, comme à leur fidéle Créateur, en s'appliquant aux bonnes œuvres*, 1 Pier. IV. 19. Du reſte, toutes les fois qu'ils en ſont requis, ils ne doivent pas avoir honte de rendre hautement témoignage de la Grace de Dieu acquiſe par le ſang de Jéſus-Chriſt, parce que le même Apotre nous dit: *Soïés toujours prets à répondre avec douceur & avec reſpect à quiconque vous demandera raiſon de l'eſpérance qui eſt en vous*, 1 Pier. III. 15.

§. 221.

Dès qu'on a un amour ſincére pour ſon prochain, on évite ſoigneuſement tout ce qui pourroit lui nuire ou l'offenſer, parce que, comme dit St. Paul, l'amour ne fait point de tort au prochain, Rom. XIII. 10. On peut nuire à ſon prochain & l'offenſer en bien des maniéres; 1. dans ſon corps, dans ſon ame & dans ſa vie, 2. dans la perſonne à qui il eſt marié & dans la perſonne de ſes enfans, 3. dans ſes biens & dans ſon induſtrie, & 4. dans ſa réputation. Pour empêcher cela, le Seigneur notre Dieu, en nous donnant ſes ſaints Commandemens, a voulu par là former comme un mur, ou une barriére, pour en garantir les hommes.

Il eſt des cas où la juſtice exige qu'un homme ſoit puni de mort. Sous l'ancien Teſtament, Dieu avoit lui-même dicté la peine de mort pour pluſieurs différens crimes. Il vouloit même que des nations entiéres, parmi leſquelles regnoient certains crimes énormes & abomi-

abominables, fuſſent entiérement exterminées. Tel fut, par exemple, le commandement qu'il donna aux Iſraëlites de détruire les Cananéens. Dans ces cas là, faire mourir des hommes, c'étoit des actes de juſtice. De là vient que, ne pas punir de mort un homme qui avoit malicieuſement oté la vie à ſon prochain, c'étoit autant qu'attirer une malédiction ſur le païs. C'eſt ce qui arriva en effet aux Iſraëlites. Pour avoir epargné les Cananéens, & ne les avoir pas retrenché de deſſus la terre, comme Dieu le leur avoit ordonné, ils ſe rendirent coupables de péché & s'attirérent par là un grand nombre de ſévéres châtimens.

Hors de ces cas, Dieu, attentif à la conſervation de la vie de l'homme, avoit très expreſſément défendu d'oter la vie à perſonne. Caïn ſavoit déja qu'il avoit eu tort de tuer ſon frere Abel. D'abord après le Déluge le Seigneur donna cette Loi: *Celui qui aura répandu le ſang de l'homme, ſon ſang ſera répandu;* & voici la raiſon qu'il en donne immédiatement après: *C'eſt que Dieu a fait l'homme à ſon image*, Gen. IX. 6. Par là nous voïons que l'homme eſt un objet tout particulier de la gracieuſe attention de Dieu. Si un homme qui exerce quelque cruauté contre quelque créature que ce ſoit, ne reſte point impuni; bien moins échappera-t-il à la vengeance divine; s'il ote la vie à ſon prochain, voïés Gen. IX. 5. La Loi dit: *On punira de mort celui qui aura frappé à mort quelque perſonne que ce ſoit*, Levit. XXIV. 17. Nombr. XXXV. 16. &c. Il faut excepter de ce nombre celui qui a eu le malheur de tuer un homme auquel il ne vouloit point de mal. Par exemple, ſi quelqu'un, en tombant d'un toit ſur un homme, le bleſſoit tellement qu'il en mourut, il ſeroit

exempt

exempt de la peine de mort dictée par la Loi. Il n'en eſt pas ainſi de celui qui ne tue pas lui-même un homme, mais qui volontairement & malicieuſement eſt la cauſe qu'il meurt par les mains d'un autre, parce que dans ce cas, il doit toujours être regardé comme meurtrier. C'eſt pourquoi le Prophète Nathan dit à David: *Tu as frappé avec l'épée Urie le Héthien*, 2 Sam. XII. 9. Cependant c'étoit par les mains des ennemis qu'Urie avoit été tué, mais c'étoit par les ordres de David que Joab avoit fait en ſorte que cela dut arriver.

Ce n'eſt pas ſeulement l'homicide que Dieu à défendu, mais auſſi tout ce qui peut y contribuer ou y donner occaſion. Dans cette défenſe eſt compriſe,

1. La Haine, parce qu'aux yeux de Dieu, celui qui hait ſon frere eſt meurtrier, 1 Jean III. 15. voïés §. 213.

2. L'Animoſité, par laquelle on veut du mal à quelqu'un, comme autrefois les freres de Joſeph, dont la malveillance alla ſi loin qu'ils conçurent le deſſein de lui oter la vie, Gen. XXXVII. 4. 20.

3. La Rancune, cette aigreur cachée, cette haine invétérée que l'on garde dans ſon coeur contre ſon prochain. Telle fut celle de Joab qui par un effet de la rancune qu'il avoit gardée contre Abner qui avoit tué ſon Frere Haſaël, le frappa tellement qu'il en mourut, 2 Sam. III. 27.

4. L'Envie qui ne voit qu'avec jalouſie & chagrin le bien qui arrive aux autres & leur en veut du mal. C'eſt ainſi que Caïn tua ſon frere Abel, parce qu'il étoit fâché que Dieu eut eu égard à l'oblation d'Abel & qu'il n'eut point accepté la ſienne, Gen. IV. 4. 5.

5. La Colère, cette paſſion qui rendit Siméon & Levi ſi furieux qu'ils maſſacrérent Hemor & Sichem, avec

avec tous les mâles qui se trouvoient dans la ville, Gen. XLIX. 6. &c. voïés §. 161.

6. Les querelles, les disputes, les paroles injurieuses, les imprécations & autres outrages semblables, dont les funestes suites sont très souvant l'effusion du sang & le meurtre. C'est pourquoi la Parole de Dieu nous dit: *Banissés d'entre vous toute aigreur, toute animosité, toute colère, toute crierie, toute médisance, aussi bien que toute malice*, Eph. IV. 31. *Renoncés à la colère, à l'animosité, à la malice: Que la médisance & les paroles sales soient bannies de votre bouche*, Col. III. 8. *Où il y a de l'envie & un esprit de contention, il y a aussi du trouble & toutes sortes de mauvaises actions*, Jaq. III. 16. *Pour les esprits contentieux, la colère, & la vengeance leur sont réservées*, Rom. II. 8. XIII. 13. Du nombre des oeuvres de la chair, qui excluent du Royaume de Dieu, sont, les inimitiés, les querelles, les jalousies, les animosités, les contestations, les divisions, les sectes, l'envie, &c. Gal. V. 20. Et qui pourroit douter que les gestes menaçans, dont ces mauvaises passions sont ordinairement accompagnées, ne soient également contraires à la volonté de Dieu? Ces sortes de gestes décèlent l'esprit meurtrier de Caïn, duquel il est dit, qu'il fut irrité & que son visage fut abbatu, changé, défiguré, Gen. IV. 5.

7. La vengeance qui dit: Oeil pour oeil, dent pour dent, & que le Sauveur condamne par ces paroles: *Mais moi je vous dis, ne résistés point à celui qui vous fait du mal*, Matth. V. 38. 39. Moïse avoit ordonné aux Juges d'Israël de proportionner la peine des délinquans à la nature du délit, & même de la modérer. Les Pharisiens, par une fausse interprétation de

ſes paroles, s'arrogeoient le droit de ſe venger & de ſe rendre juſtice par eux-mêmes. C'eſt de quoi le Sauveur les reprit, & c'eſt ce qui a fait dire à St. Paul: *Ne vous vangés point, mes Bienaimés, mais donnés lieu à la colère de Dieu; car il eſt écrit: C'eſt à moi que la vengeance appartient, dit le Seigneur*, Rom. XII. 19.

§. 222.

On peut juger du prix de l'ame de l'homme & de l'eſtime que le Sauveur en fait par ces paroles: *Que ſerviroit-il à un homme de gagner tout le monde, s'il perdoit ſon ame? Ou, par quel échange pourroit il en réparer la perte?* Matth. XVI. 26. C'eſt auſſi ce qu'il a voulu nous inſinuer quand il a dit que nous ne devons épargner, ni notre oeil droit, ni notre main droite, ni notre pied droit, dès que l'un ou l'autre de ces membres nous eſt une occaſion de pécher; mais que nous devons plutot l'arracher, le couper, & le jetter loin de nous, Matth. V. 29. 30. Son intention eſt donc, que nous ſoïons bien ſur nos gardes, & que nous ne négligions rien pour préſerver nos ames de dommage. Or comme, ſelon le commandement du Seigneur, nous devons aimer notre prochain comme nous-mêmes, il eſt indubitable que nous devons auſſi empêcher, autant qu'il eſt en notre pouvoir, que ſon ame ne ſouffre du dommage. C'eſt ce que l'Ecriture nous fait entendre, quand elle nous dit que nous ne devons ſcandaliſer perſonne; c'eſt à dire, que nous devons nous comporter de telle ſorte que nous ne donnions occaſion à perſonne de devenir plus mauvais qu'il n'étoit, de faire le mal, de commettre le péché, & par là de bleſſer & endommager ſon ame: *Malheur au monde, à cauſe des ſcandales*, dit

dit le Fils de Dieu: *il eſt néceſſaire qu'il arrive des ſcandales*, c'eſt à dire, la dépravation des hommes eſt ſi grande qu'il eſt inévitable qu'ils ne ſe cauſent mutuellement du dommage dans leurs ames. *Toutefois malheur à celui par qui le ſcandale arrive*, Matth. XVIII. 7. On peut ſcandaliſer le prochain en pluſieurs maniéres. Par exemple, quand un homme qui eſt conſidéré des autres, manque de charité envers ſon prochain, il fournit à celui qui le voit un prétexte d'en agir de même, dans un cas où il ſeroit pourtant néceſſaire d'exercer la charité; & par là il le ſcandaliſe, il le rend plus mauvais qu'il ne l'étoit auparavant. Il nous eſt dit dans la ſainte Ecriture: *Qu'aucun diſcours ſale, ou indécent ne ſorte de votre bouche*, Gal. IV. 29. *Evités les diſcours vains & profanes*, 2 Tim. II. 16. *Les hommes rendront compte au jour du jugement de toutes les paroles vaines qu'ils auront prononcées*, Matth. XII. 36. Mais, hélas! que cela eſt devenu commun dans le monde! & combien de gens en ſont ſcandaliſés? Les mauvaiſes compagnies, les mauvais propos, corrompent les bonnes moeurs, 1 Cor. XV. 33. Une perſonne donne dans le luxe des habits, & par là en excite pluſieurs autres à l'imiter; quand même ils ſavent qu'ils font mal. N'eſt-ce pas là les ſcandaliſer? Celui-ci penſe, pourquoi n'aſſiſterois-je pas à tel & tel divertiſſement, à tel & tel ſpectacle? & pourquoi m'en ferois-je un ſcrupule de conſcience? Il le fait; & un autre, quoiqu'il ſache que c'eſt pécher, eſt tenté de ſuivre ſon exemple; il le ſuit, & par là il ſe rend coupable de péché, parce qu'il agit contre ſcience & conſcience. Voilà le dommage que ſon ame en ſouffre. St. Paul diſoit aux Corinthiens: *Ne donnés point de ſcandale, ni aux Juifs, ni aux Grecs*,

Grecs, ni à l'Egliſe de Dieu, 1 Cor. X. 32. Par là il veut nous apprendre, que ce n'eſt pas ſeulement à ceux qui ont la foi en Jéſus-Chriſt qu'on ne doit pas être en ſcandale, ou une occaſion de chute, mais auſſi aux Juifs, aux Turcs, & aux Païens. C'eſt auſſi ce que Dieu a voulu nous enſeigner par ce Commandement: *Tu ne mettras point d'achoppement devant l'aveugle;* c'eſt à dire, tu ne mettras rien ſur ſon chemin qui puiſſe le faire broncher & tomber; *mais tu craindras ton Dieu; Je ſuis l'Eternel*, Levit. XIX. 14. Ces paroles ſont paralléles à celles ci de St. Paul: *Prenés une bonne réſolution de ne donner à votre frere aucune occaſion de broncher*, ou de tomber, Rom. XIV. 13. *Prenés garde que cette liberté que vous vous donnés ne ſoit une pierre d'achoppement aux foibles*, 1 Cor. VIII. 9. Pour ce qui regarde en particulier le ſcandale qu'on peut donner aux enfans, on peut recourrir à ce que nous en avons dit §. 204.

Ce que nous avons encore à obſerver ici eſt, que nous ne devons pas éviter ſeulement les choſes qui ſont mauvaiſes en elles-mêmes & qui forment une pierre d'achoppement pour d'autres; mais encore ce qui pourroit paroitre mauvais à d'autres; parce que la Parole de Dieu nous dit: *Abſtenés-vous de toute apparence de mal*, 1 Theſſ. V. 22. Au reſte, quoique tout ce que nous venons d'entendre regarde généralement tous les Chrétiens, c'eſt principalement aux ſerviteurs de Chriſt que cela s'adreſſe. Ils ſont établis dans la maiſon de Dieu, c'eſt à dire, dans l'Egliſe, pour ſervir d'aide, d'encouragement & d'exemple aux autres; c'eſt pourquoi c'eſt à eux particuliérement à profiter de cette ſérieuſe exhortation de l'Apotre: *De notre coté, ne donnons*

donons aucun ſujet de ſcandale à perſonne, afin que notre Miniſtère ne ſoit ſujet à aucun blame. 2 Cor. VI. 3.

§. 223.

La Charité ne permet pas non plus qu'on nuiſe au prochain, ni dans ſon mariage, ni dans la perſonne de ſes enfans. Il a déja été parlé ci-devant de la maniére dont mari & femme doivent ſe comporter l'un envers l'autre, §. 202. &c. Nous ajouterons ſeulement ici que la Poligamie, quoiqu'elle ait été tolérée de Dieu ſous le vieux Teſtament, n'a jamais été autoriſée, bien moins commandée de lui. Loin de l'approuver, le Seigneur avoit expreſſément défendu à tout Roi d'Iſraël de prendre pluſieurs femmes; *afin*, dit-il, *que ſon coeur ne ſe détourne point de ſon Dieu;* Deut. XVII. 17. Lorsque, malgré cette défenſe, Salomon eut épouſé pluſieurs femmes, & même des étrangéres, originaires de païs idolâtres, elles firent pencher ſon coeur vers le culte des Idoles, de ſorte que, comme il eſt dit, elles firent égarer ſon coeur, 1 Rois XI. 1. 2. 3. La raiſon pour laquelle la Poligamie eſt interdite eſt, qu'au commencement Dieu ne donna qu'une ſeule femme à l'homme; & c'eſt à cette premiére Inſtitution divine que notre Seigneur Jéſus-Chriſt en appelle comme à une Régle invariable & générale pour tous les autres mariages, Matth. XIX. 4. &c.

C'eſt auſſi par la même raiſon que le Sauveur a déſapprouvé le Divorce, comme on le voit, Matth. XIX. 3. &c. Car quoique Dieu eut permis aux Iſraëlites, à cauſe de la dureté de leur coeur, de répudier leurs femmes, Matth. XIX. 8. il ne le permettoit que pour prévenir de plus grands maux, des meurtres & d'autres crimes.

Et ce n'étoit, pour ainſi dire, qu'à contre-coeur, qu'il uſoit de cette indulgence. C'eſt pour cela que le Sauveur dit: *Quiconque répudie ſa femme, ſi ce n'eſt pour cauſe d'adultère, il la fait devenir adultère, & quiconque épouſe la femme répudiée il commet auſſi un adultère*, Matth. V. 32. XIX. 9. 1 Cor. VII. 10. &c. Cette mauvaiſe coutume étoit du nombre de celles qui s'étoient introduites parmi les Juifs & parmi les Païens; par conſéquent une de celles dont Jéſus-Chriſt nous a rachetés, comme St. Pierre nous l'apprend: *Sachés*, dit-il, *que ce n'eſt pas par des choſes périſſables, comme l'argent, ou l'or, que vous avés été rachetés de ce train de vie ſi plein de vanité, où vous aviés été engagés par les coutumes*, ou par les pratiques *de vos peres; mais c'eſt par le précieux ſang de Jéſus-Chriſt, qui eſt l'Agneau ſans tache & ſans défaut*, 1 Pier. I. 18. 19. L'Ecriture range dans la même claſſe la paillardiſe & l'adultére, & met l'une & l'autre au nombre des oeuvres de la chair qui excluent du Roïaume de Dieu, Gal. V. 19. 1 Cor. VI. 9. Le Sauveur dit que la paillardiſe auſſi bien que l'adultére ſort du coeur & ſouille l'homme, Matth. XV. 19.

La paillardiſe doit être déteſtée comme une abomination païenne qui ne peut point ſubſiſter avéc la foi. St. Paul met les paillards au rang des idolâtres, des adultéres, des raviſſeurs, des blaſphémateurs & des brigands, c'eſt à dire, de ces gens qui ne peuvent point hériter le Roïaume de Dieu, 1 Cor. VI. 9. 10. *Fuïés la fornication*, dit-il; *ne ſavés-vous pas que vos corps ſont les membres de Jéſus-Chriſt? Oterai-je donc à Jéſus-Chriſt ſes membres, pour en faire des membres de proſtitution? A Dieu ne plaiſe! Ne ſavés-vous pas que votre corps eſt le Temple du ſaint Eſprit, qui habite en vous,*

que

que vous avés reçu de Dieu, & que vous n'êtes point à vous-mêmes? 1 Cor. VI. 18. 15. 19. Quant à l'adultére, voici ce que la parole de Dieu nous en dit: *L'homme qui aura commis adultére avec la femme d'un autre, parce qu'il a commis adultére avec la femme de son prochain, on fera mourir de mort l'homme & la femme adultéres*, Levit. XX. 10. Dans le nouveau Teſtament il eſt dit: *Le Mariage eſt honorable entre tous les hommes, & le lit exempt de tache; mais Dieu punira les fornicateurs & les adultéres.*

Ce ne ſont pas ſeulement ces actions impures & mauvaiſes qui ſont défendues dans la Parole de Dieu, c'eſt auſſi tout ce qui peut y induire, y donner occaſion, & en être la ſource. Déja ſous l'ancien Teſtament Dieu avoit dit: *Tu ne convoiteras point la femme de ton prochain*, Exod. XX. 17. Et le Sauveur dit dans l'Evangile: *Celui qui regarde une femme pour la convoiter a déja commis adultére avec elle dans ſon coeur*, Matth. V. 28. Quand la convoitiſe charnelle qui eſt dans le coeur fait naitre des penſées criminelles, des repréſentations impures, des mines & des geſtes laſcifs, des attraits ſéducteurs pour les objets ſur leſquels on jette les regards pleins d'une flamme impure, on eſt à la vérité allarmé, ſi tant eſt que l'on ſoit encore capable de l'être & que l'on n'ait pas perdu tout ſentiment, mais on eſt communément plus allarmé des ſuites du péché que de ſa ſource. En effet on a auſſi lieu de l'être, parceque par ces choſes là on cauſe auſſi à d'autres du dommage dans leurs ames. Mais pourtant c'eſt toujours la racine même qui eſt le plus grand mal, & tant qu'elle n'eſt point amortie, on n'en peut attendre que de mauvais fruits.

Ces paroles à double ſens, ſi communes parmi certaines gens, par leſquelles ils couvrent l'impudicité de leur coeur & la ſalété de leur imagination, ne peuvent être regardées que comme des dards empoiſonnés que les uns lancent dans le coeur des autres. C'eſt ſans doute de ces dangereux mots couverts que St. Paul vouloit parler quand il diſoit: *Qu'on n'entende parmi vous ni obſcénités, ni bouffonneries, ni plaiſanteries malhonnêtes*, Eph. V. 4. parce que dans le verſet précédent il parle de la fornication & de l'impureté. Ces ſortes de propos ne doivent jamais ſortir de la bouche de gens dont le beau nom de chrétien a été tiré de celui de Chriſt.

Toute perſonne qui, dans le boire & dans le manger, ne ſe contient pas dans les bornes de la tempérance que Dieu nous a commandée, fournit un aliment à l'incontinence de la chair. Si, d'un coté, nous ſommes obligés de donner à notre corps ce qu'il lui faut pour le maintenir dans un état de ſanté & de propreté; de l'autre coté, nous devons avoir grand ſoin de lui refuſer tout ſuperflu. C'eſt pourquoi l'Ecriture nous dit: *N'ayés aucun ſoin de la chair pour en ſatisfaire les convoitiſes*, Rom. XIII. 14. *Nous qui ſommes enfans de jour*; c'eſt à dire, nous qui nous ſommes convertis des ténébres à la lumiére, & de la puiſſance de Satan à Dieu, *ſoions ſobres*, 1 Theſſ. V. 8. *Soiés ſobres & veillés; car le Diable votre ennemi tourne autour de vous, comme un lion rugiſſant qui cherche quelqu'un à dévorer*, 1 Pier. V. 8. Le même Apôtre veut que nous évitions les excès du manger & du boire comme une abomination païenne, 1 Pier. IV. 3. Cette diſſolution eſt auſſi comptée par St. Paul parmi ces oeuvres de la chair qui

ex-

exclurent du Roïaume de Dieu, Gal. V. 19. &c. *Prenez garde à vous*, nous dit le Fils de Dieu, *de peur que nos cœurs ne s'appésantissent par l'excès des viandes, & du vin*, Luc. XXI. 34. Et St. Paul, *Conduisons-nous honnêtement comme en plein jour, fuïant les excès de la gourmandise & de l'yvrognerie*, Rom. XIII. 13. Eph. V. 18.

§. 224.

Pour que chacun fut maintenu dans la possession de tout ce qui lui appartient, Dieu a défendu tout vol, & tout larcin. Il a dit: *Tu ne déroberas point*, Exod. XX. 15. St. Paul a rappellé cette Loi, quand il dit: *Ni les voleurs, ni les ravisseurs, ne posséderont point le Roïaume de Dieu*, 1 Cor. VI. 10. Il faut sous-entendre ici, à moins que ces ravisseurs ne se convertissent de tout leur cœur. Dieu avoit très-expressément commandé aux Israëlites de faire la restitution de ce qui avoit été dérobé, Exod. XXII. 3. De là vient que Zachée disoit au Sauveur: *Seigneur, je donne aux pauvres la moitié de mes biens, & si j'ai fait tort à quelqu'un, je lui en rends quatre fois autant*, Luc. XIX. 8. C'étoit là un des fruits de sa conversion; mais, hélas! combien peu y en a-t-il, qui suivent l'exemple de ce Chef des péagers? Toujours est-il vrai que toute personne qui se convertit sincérement à Dieu ne gardera point le bien qu'elle aura volé, à moins qu'il ne lui soit absolument impossible d'en faire la restitution. Mais que faut-il dire de ceux à qui il n'est pas possible de restituer le bien dérobé, comme cela arrive quelquefois? Faut-il dans ce cas admettre la maxime qui dit: Le péché n'est point pardonné, à moins que le vol ne soit restitué? Dans les

cas d'impossibilité, cette Régle n'est point admissible. Le Brigand à la croix ne pouvoit pas rendre la vie à ceux qu'il avoit assassinés; cependant lorsqu'il reconnut ses péchés, qu'il s'en repentit & qu'il embrassa Jésus par la foi, il obtint la rémission de ses péchés & l'héritage de la vie éternelle, le Sauveur lui dit: *Aujourd'hui tu seras avec moi dans le Paradis.* Ainsi un voleur, lorsqu'il imite le bon Larron dans sa repentance & dans sa foi, peut devenir un enfant de Dieu & un héritier du Salut, dès qu'il lui est impossible de restituer le bien qu'il a dérobé. Voici le conseil de St. Paul, sur ce sujet: *Que celui qui déroboit, ne dérobe plus, mais qu'il s'occupe plutôt de ses mains à un travail honnête, afin d'avoir dequoi donner à celui qui est dans l'indigence,* Eph. IV. 28.

Au reste, ce n'est pas seulement le larcin, proprement tel, que Dieu a défendu, mais aussi tout ce qui est réellement un larcin, quoiqu'il ne semble pas en être un. Par exemple lorsque quelqu'un, dans le commerce, vend pour bonnes des marchandises qui ne le sont pas: Quand il se sert d'un faux poids ou d'une mesure qui n'est pas juste: Quand il vend ses denrées ou ses marchandises trop cher: Quand il tire un profit usuraire de ce qu'il a prêté, & qu'il use d'autres tromperies semblables; tout cela est un véritable larcin. C'est aussi tout cela que la Parole de Dieu condamne, quand elle dit: *Malheur à celui qui assemble ce qui ne lui appartient point; jusques à quand le fera-t-il?* Habac. II. 6. *Ne savez-vous pas que les injustes n'hériteront point le Royaume de Dieu?* 1 Cor. VI. 9. *Vous ne ferez point d'iniquité, ni en régle, ni de poids, ni en mesure: Vous aurés les balances justes, les pierres à peser justes, le boisseau juste,*

juste, & la mesure des choses liquides juste, Levit. XIX. 35. 36. voïés aussi Deut. XXV. 13. &c.

Dieu ne s'est pas contenté de défendre toute action injuste & frauduleuse, il en a aussi condamné la source, quand il a dit: *Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son ane, ni rien de tout ce qui est à ton prochain*, Exod XX. 17. Voilà pourquoi le Sauveur dit: *Aïés soin de vous bien garder de l'avarice*, Luc XII. 15. Voïés ce qui est dit §. 160. & 182. Au reste, toute personne qui a gravée dans le coeur la Loi qui lui ordonne d'aimer son prochain comme soi-même, ne se bornera pas à s'abstenir fidélement de tout ce qui a l'ombre du larcin, son penchant la portera aussi à étouffer les prémiers germes de l'avarice & de l'envie du bien d'autrui; voïés §. 160.

§. 225.

La volonté de notre Dieu est aussi que, dans tous les cas de besoin, nous assistions notre prochain des biens qu'il nous a départis. C'est ici une Régle générale que l'Apotre nous prescrit: *Ne nous lassons point de faire du bien, puisque nous en devons moissonner le fruit dans son tems*, Gal. VI. 9. *N'oubliés pas de faire du bien aux pauvres, & de les assister; car Dieu se plait à de tels sacrifices*, Hébr. XIII. 16. Aussi bien avons-nous tout reçû de Dieu, que nous aïons peu ou beaucoup de biens. Nous n'en sommes que les administrateurs, des oeconomes qui doivent les emploïer fidélement suivant l'intention de celui qui nous les a confiés. Il vient un jour auquel il nous faudra tous rendre compte de l'usage que nous avons fait de ce que le Seigneur nous a re-

a remis entre les mains. Le serviteur qui enfouit le talent qui lui avoit été confié, ne put à la fin paroître qu'avec confusion devant son Maitre; & par ses ordres, il fut jetté comme un méchant serviteur dans les ténébres où il y a des pleurs & des grincemens de dents, Matth. XXV. 24. &c. C'est ainsi que seront rendus confus devant la face de Dieu ceux qui, ayant reçu des biens de lui, n'en ont pas fait un usage conforme à son commandement. Et voici quel est ce commandement: *Soiés miséricordieux comme votre Pere est miséricordieux*, Luc VI. 36. *Car celui qui n'aura point usé de miséricorde, sera jugé sans miséricorde*, Jaq. II. 13. Nous lisons Matth. XXV. 41. &c. que notre Seigneur dira un jour à ceux qui n'auront point usé de miséricorde: *Retirés-vous de moi, maudits, allés dans le feu éternel qui est préparé au Diable & à ses anges; car j'ai eu faim, & vous ne m'avés point donné à manger; j'ai eu soif, & vous ne m'avés point donné à boire; j'étois étranger, & vous ne m'avés point recueilli; j'ai été nud, & vous ne m'avés point revêtu; j'ai été malade & en prison, & vous ne m'avés point visité;* Matth. XXV. 41-43.

C'est donc un devoir bien essentiel que celui d'assister, selon nos moiens, ceux qui sont dans la pauvreté & dans la souffrance, conformément au commandement du Seigneur, qui dit: *Donne à celui qui te demande, & ne te détourne point de celui qui veut emprunter de toi*, Matth. V. 42. *Faites du bien, & prêtés sans en rien espérer, & votre récompense sera grande, puisque vous serés les enfans du Très-Haut, car il est bon envers les ingrats & les méchans*, Luc VI. 35. En faisant cela nous verrons l'accomplissement de ces paroles de Salomon: *Celui qui a pitié du pauvre prête à l'Eternel, & il*

il te rendra ſon bienfait, Prov. XIX. 17. Et de cette promeſſe du Seigneur: *Quiconque vous donnera un verre d'eau en mon Nom, & parce que vous appartenez à Chriſt, je vous le dis en vérité, il ne perdra point ſa récompenſe*, Marc. IX. 41. Matth. X. 42. Ces autres paroles du Sauveur ſont auſſi bien dignes de notre attention, quand il dit: *Quand tu feras un feſtin, convies-y les pauvres, les impotens, les boiteux & les aveugles; tu ſeras heureux de ce qu'ils ne pourront pas te le rendre, car tu en recevras la récompenſe à la réſurrection des juſtes*, Luc XIV. 13. 14.

Il peut ſe préſenter des cas où le Sauveur exige de certaines perſonnes qu'elles vendent tout ce qu'elles ont & qu'elles le diſtribuent aux pauvres. Tel fut le commandement qu'il donna à ſes Diſciples. Il s'exprima par leur dire: *Ne craignez point, petit Troupeau, car il a plu à votre Père de vous donner le Royaume*. Et immédiatement après il ajoute: *Vendés ce que vous avés & donnés l'aumone*, Luc XII. 32. 33. Lorſqu'il commença à ſe former une l'Egliſe de Jéſus-Chriſt à Jéruſalem, pluſieurs freres ſe dépouillérent de tous leurs biens, parce que les Circonſtances d'alors demandoient cela, voïés Act. IV. 34. &c. Cependant les Apotres n'ont jamais propoſé ce Commandement comme devant être exécuté indiſtinctement par tous les fidéles. C'eſt ce qu'on peut voir bien clairement par ce que nous liſons, 2 Cor. VIII. 1. &c. St. Paul y exhorte les Corinthiens à pourvoir aux preſſans beſoins de l'Egliſe de Jéruſalem; mais il le fait avec une ſi tendre affection, qu'à l'entendre, on croit voir une mere qui s'intéreſſe pour ſes enfans. Voïés auſſi Rom. XII. 13.

cauſe de la perte, non ſeulement de la réputation d'un homme, mais auſſi de ſes biens & même de ſa vie. C'eſt pourquoi le Seigneur dit: *Tu ne diras point de faux témoignage contre ton prochain*, Exod. XX. 16. Notre Seigneur Jéſus-Chriſt met les faux témoignages au nombre des péchés dignes de mort, tels que ſont les meurtres, les adultères & d'autres crimes ſemblables qui partent du cœur & qui ſouillent l'homme, Matth. XV. 19. On ſe rend coupable de ce crime, non ſeulement lorſqu'on rend un faux témoignage contre quelqu'un en Jugement, mais encore lorſqu'on le fait en particulier & dans la vie commune. C'eſt de l'un & de l'autre que l'Ecriture parle, quand elle dit: *Le faux témoin ne demeurera point impuni; & celui qui profère des menſonges périra*, Prov. XIX. 9. Quoique dans le monde bien des gens diſent à la légére des menſonges & des faux témoignages, & quoiqu'ils n'y jouiſſent que trop de l'impunité, ils n'en ſont pas moins une abomination aux yeux de l'Eternel. Sous l'ancien Teſtament Dieu diſoit: *Tu n'iras point médiſant vu calomniant, parmi ton peuple*, Levit. XIX. 16. Et ſous le nouveau Teſtament il nous eſt dit: *Ne parlés point mal les uns des autres*, Jaq. IV. 11. *Renoncés à toute médiſance*: c'eſt à dire, ne dites pas du mal de quelqu'un derriére lui, 1 Pier. II. 1. Le Sauveur nous a donné lui-même cette importante leçon: *Ne jugés point, afin que vous ne ſoiés point jugés: Pourquoi vois-tu un fétu dans l'œil de ton frere, & tu ne vois pas une poutre dans ton œil? Hypocrite, ôte premiérement la poutre de ton œil, & enſuite tu penſeras à ôter le fétu de l'œil de ton frere*, Matth. VII. 1-5. Et St. Paul nous dit: *Renoncés au menſonge, & que chacun de vous diſe la*

vérité,

vérité, quand il parle avec ſon prochain, parce que nous ſommes membres les uns des autres, Eph. IV. 25. Col. III. 9. Zach. VIII. 16. Quand l'Eſprit de Dieu a établi ſon empire dans un coeur, il y fait regner la vérité, parce que la vérité eſt un fruit de cet Eſprit, Eph. V. 9. Tout ce qui y eſt contraire doit être regardé comme un de ces forfaits pour leſquels le Sauveur a été navré, comme une de ces iniquités pour leſquelles il a été froiſſé, Eſaï. LIII. 5. Ainſi, pour tout homme qui n'oublie pas combien il en a coûté au Sauveur de le racheter, le menſonge & la fauſſeté eſt un objet d'averſion.

§. 227.

Toute perſonne qui vit dans la foi du Fils de Dieu, qui aime Dieu & le prochain, & qui ſe laiſſe conduire par le ſaint eſprit, renferme tous les hommes dans ſes priéres. C'eſt à quoi St. Paul nous exhorte quand il dit: *Je recommande avant toutes choſes qu'on faſſe des requêtes, des priéres, des ſupplications & des actions de graces pour tous les hommes*; 1 Tim. II. 1. On voit par ce qui ſuit, qu'il faut entendre cette exhortation principalement de la ſituation du coeur & du ſalut des hommes, & que nous en devons faire un objet particulier des priéres que nous adreſſons au Seigneur; car l'Apotre ajoute immédiatement après: *Car ce que je vous recommande à cet égard eſt bon & agréable à Dieu notre Sauveur, lequel veut que tous les hommes ſoient ſauvés, & qu'ils parviennent à la connoiſſance de la vérité*, v. 3. & 4. C'eſt donc pour tous les hommes que nous devons prier, & demander à Dieu qu'il uſe de miſéricorde envers tous, qu'il ait pitié de leurs ames, qu'il les délivre de la puiſſance de Satan pour les transporter

porter dans le Regne de son cher Fils, & qu'il fasse d'eux des créatures heureuses. L'Ecriture nous recommande de faire spécialement mention des Rois & des Magistrats dans nos priéres. Voïés ce qu'on en a déja dit §. 211. &c. C'est que de la charge dont les Souverains & Magistrats sont révêtus dépend le bien-être de grand nombre de personnes, & si elle n'est pas bien administrée plusieurs milliers en pâtissent souvent. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire l'histoire de Jérobeam & des Rois d'Israël qui lui succédérent. Ces Princes malavisés, conduits par les principes d'une politique impie, aïant introduit le culte des veaux d'or & d'autres idolâtries abominables, entrainérent tout le peuple d'Israël dans ces infames crimes; & qu'en arriva-t-il? Des chatimens & des maux sans nombre, qui fondirent sur eux & sur tout le peuple sur lequel ils avoient été établis pour en être les conducteurs & les peres.

La parole de Dieu nous enseigne aussi à nous interesser avec Affection dans nos priéres pour ceux qui ont charge de travailler à la parole & à l'instruction. Le Sauveur dit à ses Disciples: *La moisson est grande, mais il y a peu d'ouvriers, priés donc le Maitre de la moisson qu'il envoïe des ouvriers dans sa moisson*, Luc X. 2. Lors donc que le Seigneur envoïe ses Serviteurs, quelque part que ce soit, notre devoir est de le supplier qu'il veuille être avec eux, qu'il les assiste puissamment dans toutes les fonctions du Ministére qu'il leur a confié, qu'il mette sa Parole, dans leur bouche, & qu'il y répande sa bénediction. C'est à quoi St. Paul exhortoit très souvent les Eglises chrétiennes. Lorsque les fidéles de Jérusalem eurent élevé unanimément leurs voix à Dieu pour le prier de donner à ses serviteurs la force de prê-

cher

chés la Parole en toute liberté, ils furent exaucés sur le champ; car il est dit, *qu'après qu'ils eurent achevé leur prière, le lieu où ils étoient assemblés trembla: Ils furent tous remplis du saint Esprit, & ils annonçoient la Parole de Dieu avec hardiesse*, Act. IV. 24-31.

Nous sommes également obligés de présenter à Dieu dans nos priéres le Peuple auquel nous appartenons. St. Paul nous en fournit un bel exemple. En qualité d'Israëlite, il témoigne qu'il étoit dans une grande tristesse & qu'il avoit une douleur continuelle dans le coeur à cause de ses freres, c'est à dire, de ceux qui étoient de la même race que lui selon la chair, Rom. IX. 2. 3. Puis il ajoute: *J'ai dans le coeur, mes freres, une grande affection pour le Salut d'Israël, & je le demande à Dieu par mes priéres*, Rom. X. 1.

La ville & le païs où il a plu à Dieu de nous faire habiter doivent aussi indispensablement trouver place dans nos priéres les plus affectueuses. Lorsqu'autrefois Dieu permit que les Juifs fussent menés captifs à Babilone, où ils habitérent parmi un peuple idolâtre, voici le commandement qu'il leur donna: *Cherchés la paix de la ville dans laquelle je vous ai fait transporter, & priés l'Eternel pour elle; parce qu'en sa paix vous aurés la paix*, Jér. XXIX. 7. Cependant Babilone étoit une ville toute plongée dans l'impiété.

Quand certains crimes & désordres abominables regnent dans un païs, ils provoquent la vengeance de Dieu & attirent souvent la ruïne & la desolation sur des nations entiéres. Ces sortes d'excès fourniſſent aussi matiére à un chrétien de s'en entretenir avec notre Seigneur Jésus-Christ & avec notre cher Pere celeste. Dans le tems que le peuple d'Israël s'étoit rendu coupable

ble des prévarications les plus criminelles & qu'il étoit menacé d'une ruine totale, plus d'une fois Moïse détourna par ſes priéres les juſtes & redoutables jugemens de Dieu. On en voit des exemples, Exod. XXXII. 11. &c. Nombr. XIV. 13. &c. Daniel recherchoit l'Eternel, & confeſſoit humblement les péchés du peuple d'Iſraël avec larmes & ſupplications: *Nous avons péché*, diſoit-il, *nous avons commis l'iniquité, nous avons agi méchamment, nous avons été rebelles, nous nous ſommes détournés de tes commandemens & de tes ordonnances, & nous n'avons point obéi aux Prophétes tes ſerviteurs*, &c. Dan. IX. 5. &c. Et dans le tems qu'il étoit encore proſterné en oraiſon, il reçut une gracieuſe repenſe du Seigneur par le miniſtère de l'Ange Gabriel. Cet exemple, & pluſieurs autres qui ſont rapportés dans l'Ecriture, nous font voir avec quelle confiance un coeur animé de foi oſe parler à Dieu en faveur des autres hommes, quand même les graces qu'il demande paroiſſent trop grandes pour pouvoir lui être accordées. Ce que nous avons bien à obſerver dans ces ſortes de priéres eſt, de ne pas ſuivre les penſées que notre propre eſprit nous ſuggére, mais les mouvemens de l'Eſprit de Dieu.

§. 228.

Lorsque nous nous entretenons avec Dieu dans la priére, les perſonnes qui ordinairement s'offrent les prémiéres à notre eſprit ſont celles qui nous tiennent le plus à coeur, & desquelles nous ſentons les beſoins comme les nôtres propres. C'eſt de cette maniére que le Sauveur prie pour nous, comme nous le voïons entr'autres en St. Jean, Chap. XVII. C'eſt auſſi dans ces ſen-

sentimens que la Cananéenne prioit pour sa fille, Matth. XV. 22. &c. le centenier de Capernaüm pour son serviteur, Matth. VIII. 5. &c. le Seigneur de cour pour son fils malade à la mort, Jean IV. 47. &c. & le pere désolé d'un fils qui étoit lunatique, Matth. XVII. 15. &c. & si nous sentons les besoins de notre prochain comme les nôtres propres, nos priéres pour lui seront ferventes & persévérantes, & ne manqueront pas d'être exaucées. St. Jaques attribue une grande efficace à la priére du Juste; c'est à dire, d'un pauvre pécheur qui a été lavé de ses péchés par le sang de Jésus-Christ, & qui a trouvé en lui la justice qui est valable devant Dieu. *La priére du juste*, dit cet Apotre, *quand elle est faite avec zéle, est d'une grande efficace*, Jaq. V. 16. St. Paul en particulier a été un modéle de fidélité, dans son assiduité à présenter à Dieu ses priéres & ses actions de graces en faveur de toutes les Eglises en général & de certaines personnes en particulier; voïés Phil. I. 3. 4. Eph. I. 16. 1 Thess. I. 2. 2 Tim. I. 3. C'est ici que doivent encore trouver place ces paroles de St. Jaques: *Y a-t-il quelqu'un de malade parmi vous, qu'il appelle les Anciens*, ou les Prépposés *de l'Eglise, & qu'ils prient pour lui, l'oignant d'huile au Nom du Seigneur; & la priére faite avec foi sauvera le malade, le Seigneur le relévera; & s'il a commis des péchés, ils lui seront pardonnés. Confessés vous donc vos fautes les uns aux autres, & priés les uns pour les autres, afin que vous soïés guéris*, Jaq. V. 14. 15. 16. Il paroit clairement que l'Apotre parle ici d'un cas particulier, où des personnes qui croïent au Seigneur Jésus, sont travaillées de maladies que Dieu leur envoïe comme un châtiment & pour leur correction; & que, sous le nom d'Anciens de

l'Eglise il faut entendre des Ministres de Christ qui vivent dans la foi du Fils de Dieu & selon son Evangile. Lors que de nos jours il se présente des cas semblables, il n'est pas douteux que les priéres ainsi faites en faveur des malades, ne puissent avoir les mêmes suites. Plut à Dieu seulement que la promesse faite par la bouche de Zacharie, Chap. XII. 10. s'accomplit en notre faveur, & que le Seigneur fit reposer sur nous son Esprit de Grace & de supplication! Cependant il convient de faire ici attention à l'avertissement que St. Jean nous donne quand il dit: *Si quelqu'un voit son frere commettre un péché qui ne soit point à mort, qu'il prie Dieu, & il donnera la vie à ce pécheur, comme il la donne à tous ceux qui ne pechent point à mort: Il y a un péché à mort, je ne vous dis point de prier pour ce péché là;* 1 Jean V. 16. Voici comment nous devons entendre ces paroles de l'Apotre: Lorsque des membres de l'Eglise de Jésus-Christ s'étoient rendus coupables de certains péchés ils en étoient punis du Seigneur par des maladies, & même quelquefois par la mort, comme cela arriva à Corinthe, voïés 1 Cor. XI. 30. &c. Lors donc que la nature du péché étoit telle, que Dieu ne voïoit rien de plus avantageux à faire pour le pécheur, sinon qu'il fut chatié par la maladie, ou enlevé tout à fait de ce monde; alors selon l'avertissement de St. Jean, on ne devoit point demander que le Seigneur lui prolongeat la vie, & c'est ce qu'on ne doit pas non plus faire aujourd'hui. Nous ne devons jamais demander dans nos priéres des choses qui sont contraires à la volonté de Dieu.

§. 229.

Il est souvent nécessaire que nous examinions soigneusement quelle est la volonté de Dieu. Le cas où cet exa-

men

men doit ſurtout avoir lieu ſont, lorsqu'il ſe préſente deux choſes à faire, lesquelles, conſidérées en elles-mêmes, nous paroiſſent toutes deux légitimes, & comme nous ne pouvons les faire toutes deux, nous ſommes obligés, à cauſe des circonſtances actuelles, d'en négliger une pour pouvoir faire l'autre. Voici le conſeil que St. Paul donne à ceux qui ſe trouvent dans ce cas: *Soïés transformés par le renouvellement de votre entendement, afin que vous éprouviés, qu'elle eſt la volonté de Dieu bonne, agréable & parfaite*, Rom. XII, 2. Dans ces ſortes de cas David recourroit à Dieu & lui faiſoit cette priére: *Enſeigne moi à faire ta volonté, car tu ès mon Dieu; que ton bon Eſprit me conduiſe comme par un païs uni*, Pſ. CXLIII. 10. Tout homme qui a fermement réſolu dans ſon coeur, de ne rien faire que ce qui eſt le plus agréable au Seigneur, dans les circonſtances préſentes, ne formera aucune demande mal placée, ni de priére qui risque de n'être pas exaucée. La Parole de Dieu eſt préciſe là-deſſus; il nous y a promis ſolennellement que, par un effet de ſa Grace, il nous exaucera & qu'il nous conduira de ſon oeil.

De l'Egliſe de Jéſus-Chriſt.

§. 230.

Il a déja été dit & prouvé par l'Ecriture ſainte, §. 87. & ſuivans, que ſous le nouveau Teſtament, l'Egliſe de Dieu n'eſt point attachée ni bornée à une certaine nation, ni à un certain état, ni à une certaine famille. Elle renferme tous ceux qui ſe rendent obéiſſans à l'Evangile & qui croïent en Jéſus-Chriſt. Ce ſont

ceux-là, sans exception, que Dieu reçoit tous au nombre de ses enfans & des héritiers de la vie éternelle. Ce sont tous ceux-là qu'il scelle de son saint Esprit & qu'il met par sa grace en état de le servir dans la justice & dans la sainteté, sans crainte, tous les jours de leur vie. Cela étant, lorsqu'on parle de la multitude de ceux qui, par grace, sans leurs mérites ni dignité, ont été reçus dans l'Alliance de Grace dont Christ est le Médiateur, on les comprend tous ensemble sous le nom de Troupeau, ou d'Eglise de Jésus-Christ.

Quand on distingue l'Eglise chrétienne en Eglise Militante & en Eglise Triomphante, on entend par l'Eglise triomphante toutes les ames qui ont déja parachevé leur course & qui sont entrées dans le repos qui n'aura point de fin. Par l'Eglise militante on entend tous les Enfans de Dieu qui vivent encore dans ce monde, qui sont toujours sur leurs gardes, qui se préservent & qui combatent par la foi & par la priére, non seulement contre la corruption dont nous sommes infectés dans nos corps & dans nos ames, mais encore contre le monde & contre l'Esprit malin. Les esprits des justes parvenus à la perfection, dont il est parlé Hébr. XII. 23. appartiennent sans contredit à l'Eglise triomphante. Mais quand St. Paul dit: *J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi &c.* 2 Tim. IV, 7. il nous trace le portrait d'un vrai membre de l'Eglise militante, de laquelle nous avons à parler ici.

§. 231.

Pour avoir une connoissance certaine de l'établissement & de la prémiére splendeur de l'Eglise de Jésus-Christ sur la terre, il convient de la puiser dans les Ecrits des Evan-

Evangélistes & dans l'histoire des Actes des Apotres. Ceux qui ont écrit l'Histoire évangélique nous font voir comment le Seigneur Jésus, après que Jean lui en eut fait les préparatifs & qu'il lui eut applani les voïes, Matth. III. 3. prêcha l'Evangile dans la Judée, dans la Galilée, & par occasion, dans la Samarie. A l'ouïe de sa prédication, & à la vue des miracles qu'il faisoit, il arriva que plusieurs crurent en lui. Cependant le Sauveur ne se fioit pas à eux, parce qu'il les connoissoit tous. Il n'avoit pas besoin que personne lui rendit témoignage d'aucun homme, parce qu'il savoit de lui-même ce qui étoit dans l'homme, Jean II. 24. 25. Mais il choisit premiérement douze hommes, auxquels il donna aussi le nom d'Apotres, c'est à dire, d'Envoïés S. 10. & 21. Outre ces douze, il en élut encore soixante & dix autres, lesquels il revêtit aussi de grace & de dons, & auxquels il ordonna d'aller partout devant lui prêcher l'Evangile. Il se trouva en même tems plusieurs personnes, tant hommes que femmes, qui le suivirent & dont il favorisa quelques uns d'une amitié singuliére. Tels furent Lazare, Marthe, Marie, Marie Magdelaine &c. Ces personnes ne l'abandonnerent point; lors même qu'il fut rejetté de tout le peuple, & qu'il fut condamné à mourir sur une croix comme un malfaiteur, elles le suivirent jusqu'au lieu du supplice. Elles alloient après lui dans le tems qu'il portoit sa croix, & le pleuroient, Luc XXIII. 27. Il se fit aussi un réveil de grace parmi les enfans, & il s'en trouva plusieurs qui crurent en lui, Matth. XVIII. 5. 6. Leur plus grande joïe étoit de le voir & de le posséder. Quand il alloit au temple, ils le suivoient & se tenant dans le Portique, ils chantoient un Cantique à sa louange, en

disant: *Hosanna au Fils de David*, Matth. XXI. 15. Le Sauveur de son coté leur rendoit témoignage que c'étoit d'eux que Dieu avoit tiré sa louange la plus parfaite, Matth. XXI. 16.

On peut juger du nombre de ceux qui crurent au Sauveur, qui l'aimérent & qui embrassérent sa doctrine de tout leur coeur par ce que St. Paul dit 1 Cor. XV. 6. *qu'après sa résurrection il a été vu de plus de cinq cens freres à la fois.* C'étoit donc là l'Eglise de Jésus-Christ dans le tems qu'il conversoit sur cette terre.

§. 230.

L'Histoire des Actes des Apotres nous instruit de la maniére dont, immédiatement après la descente du saint Esprit, l'Evangile du Sauveur du monde commença à être prêché à Jérusalem & à fructifier conformément à la prédiction & au commandement du Seigneur. Le prémier Discours que St. Pierre tint au peuple d'Israël est bien remarquable. Cet Apotre commença par leur représenter avec énergie, qu'ils s'étoient rendus coupables en livrant entre les mains des injustes, & en faisant mourir Jésus de Nazareth, cet homme juste & saint, que Dieu avoit rendu approuvé par nombre de signes & de miracles. Ensuite il leur déclara que Dieu avoit élevé par sa Droite ce même Jésus en le ressuscitant des morts & en répandant son saint Esprit sur ses Disciples. Quel effet produisit ce prémier Discours? Il fut immédiatement suivi de la conversion de trois mille ames. Tel fut le prodige de la bonté de Dieu. On voit là les meurtriers de Jésus. A la prédication de Pierre leur coeur est pénétré de componction. Ils lui demandent: *Que ferons-nous? Que faut-il que nous fassions?*

L'Apo-

L'Apotre leur répond: *Convertissés-vous, & que chacun de vous soit baptisé au Nom de Jésus-Christ pour obtenir la rémission de vos péchés, & vous recevrés le don du saint Esprit.* Que font-ils ensuite de cette exhortation? Ils reçoivent de coeur la Parole, ils se repentent sincérement, ils croïent en ce Jésus crucifié, ils se font baptiser, ils reçoivent le pardon de leurs péchés, ils sont rendus participans du saint Esprit; & tout cela se fait dans un seul jour, le jour auquel ils avoient entendu l'Evangile annoncé par St. Pierre, Act. II. 14-41. Ces trois mille personnes furent ensuite ajoutées au petit Troupeau de ceux qui avoient été convertis auparavant par la prédication de l'Evangile. Bientot après le nombre des hommes qui avoient cru au Seigneur Jésus se trouve être d'environ cinq mille, Act. IV. 4. C'est ainsi que cela alla toujours en augmentant tellement que, quelques années après, les Anciens de l'Eglise de Jérusalem purent dire à St. Paul: *Tu vois, cher frere, combien il y a de milliers de Juifs qui ont cru*, Act. XXI. 20. Remarqués que, dans le Texte original, il n'y a pas seulement le mot de milliers, mais celui de Miriades & une Miriade est un nombre de dix mille. Puis donc que, déja alors, il se trouvoit plusieurs Miriades de Juifs qui avoient cru au Seigneur, il faut que le nombre des croïans eut considérablement augmenté. Un fait qui est rapporté comme bien digne de remarque, c'est qu'il y avoit même quantité de Sacrificateurs qui embrassoient la foi, Act. VI. 7. Par tout ce que nous venons d'observer il paroit que c'est par la conversion des Juifs que l'Eglise de Jésus-Christ a pris son commencement. Voïés §. 89.

§. 233.

Les Disciples du Seigneur Jésus avoient outre cela reçu le commandement d'aller par tout le monde prêcher l'Evangile aux gentils, c'est a dire, aux païens. Cette mission chès les nations païennes leur parut d'abord étrange. Ils savoient que Dieu, après avoir élu le peuple d'Israël, vouloit le préserver de l'idolâtrie des païens & de tous les crimes énormes dont elle étoit accompagnée. Pour l'en préserver d'autant mieux, Dieu leur avoit défendu avec menaces toute communication & fréquentation avec les païens, tellement qu'il n'étoit pas même permis à un Israëlite de manger avec un homme qui ne l'étoit pas. Telle étant la Loi qui interdisoit aux Juifs toute communication avec les nations païennes, pour lever cet obstacle, il ne falloit pas moins à St. Pierre qu'une révélation particulière du Seigneur pour le déterminer à aller trouver Corneille Centenier romain. Il en reçut le commandement, & lorsqu'il se fut rendu auprès de lui, il arriva que le saint Esprit descendit sur tous ceux qui étoient assemblés dans la maison de Corneille & qui avoient entendu la prédication de Pierre. De là cet Apotre tira cette conséquence: *Peut-on refuser l'eau du Baptême à ces gens-ci, qui ont reçu le saint Esprit aussibien que nous?* Act. X. 1-48. Etant ensuite retourné à Jérusalem il reçut de vifs reproches de la part des Juifs qui avoient cru en Jésus-Christ; mais après qu'il se fut justifié par le récit qu'il leur fit de la manière dont cela étoit arrivé, ils n'eurent rien à lui repliquer. Il est même dit, qu'aïant ouï son discours, ils s'appaisèrent & glorifièrent Dieu, en disant: *Dieu a donc aussi accordé aux Gentils la Grace de la Repentance pour obtenir la vie*, Act. XI. 1-18.

Par la persécution qui fut suscitée à Jérusalem contre les Disciples de Jésus, les fidèles furent dispersés dans la Judée, dans la Samarie & parmi les nations païennes; & cette dispersion servit à répandre plus au loin la prédication de l'Evangile. Outre cela, Dieu envoya chès les Gentils Paul & Barnabas, dont le ministère, quoiqu'accompagné de beaucoup de souffrances, fut tellement béni, par tout, qu'un grand nombre de païens furent convertis à la foi. C'est ce qu'on voit par ce qui en est rapporté Act. XIII. 1. &c. Et il paroit par ce que nous lisons Rom. XVI. 1. &c. que, même parmi les païens, il se trouvoit déja alors plusieurs serviteurs de Christ. Tous les fidèles qui demeuroient dans le même endroit furent bientot réunis pour former des Eglises particulières du Seigneur, & on est loin de les pourvoir de Pasteurs, de Prédicateurs, d'Evêques & de Ministres. Cependant il y avoit outre ceux-là un bon nombre d'autres encore dispersés ci & là dans différentes contrées, & par conséquent éloignés des lieux où il y avoit des Eglises chrétiennes, comme on peut le voir par la 1. Epitre de St. Pierre, Chap. I. 1. Dans ces tems là, il se trouvoit quantité de Juifs qui s'étoient habitués dans des pais entiers païens, & qui y avoient leurs Synagogues. Lorsque St. Paul, dans ses voïages apostoliques arrivoit dans une ville où il y avoit une de ces colonies juives; la prémiére chose qu'il faisoit ordinairement étoit d'aller prêcher dans leur Synagogue; & ce n'étoit qu'après l'avoir fait qu'il prêchoit aux Gentils. A tous ceux qui croïoient à la Parole qu'il annonçoit, tant aux Juifs, qu'aux Gentils, l'Evangile étoit une puissance de Dieu pour leur salut; & alors tant les Juifs que les païens qui avoient reçu l'Evangile avec foi, étoient réunis indistinctement pour

peut se former qu'un même Troupeau de Jésus-Christ. Ce fut aussi alors qu'eurent leur accomplissement ces paroles du Sauveur: *J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie*: c'est à dire, de l'Eglise judaïque; *il faut aussi que je les amène. Elles entendront ma voix, & il n'y aura qu'un troupeau & qu'un Pasteur*, Jean X. 16. Cet événement sert aussi d'éclaircissement aux paroles de St. Paul que nous lisons Eph. II. 11-18. où il dit: *Que des deux peuples, Jésus-Christ n'en a fait qu'un, ayant rompu le mur de séparation qui étoit entre les Juifs & les Gentils, & en ayant éteint la cause de leur inimitié.* Dans un autre endroit cet Apôtre bénit Dieu de ce qu'il a révélé le *Mystére important touchant la vocation des Gentils*, Mystére qui, jusqu'alors, avoit été caché aux Juifs, mais découvert présent par les Ecrits des Prophétes & par son commandement, Rom. XVI. 25. 26.

§. 234.

Saint Luc, dans l'exposé qu'il donne de l'état où l'Eglise de Jérusalem se trouvoit alors, nous apprend qu'elle persévéroit dans la Doctrine des Apôtres, dans la Communion, dans la distribution du pain & dans la prière, Act. II. 42. Le sens de ses paroles est vraisemblablement celui-ci: Ils ne négligeoient aucune occasion d'être instruits par la bouche des Apôtres du Conseil de Dieu, touchant leur salut. En même tems ils étoient compatissans & charitables envers tous ceux qui avoient besoin de quelque assistance. Ils se visitoient assidument les uns les autres. Ils mangeoient & buvoient souvent ensemble en bonne amitié: De tems en tems ils célébroient la sainte Cène; enfin ils vaquoient diligemment à la prière, tantôt

tot chacun en son particulier, tantot en Communion avec leurs freres. Il est dit outre cela que tout étoit commun entre eux: Ils vendoient leurs terres & leurs autres biens, & en distribuoient le prix à chacun, selon le besoin qu'il en avoit: Ils se rendoient aussi tous les jours assidument au Temple dans la même union, & ils alloient rompre le pain de maison en maison, prenant leurs repas avec joïe & avec simplicité de coeur, en louant Dieu & en se rendant agréables à tout le peuple, Act. II. 44-47. Il faut ajouter à cela que la multitude des fidéles n'étoit qu'un coeur & qu'une ame. Personne ne regardoit ce qu'il possédoit comme son propre bien, mais tout étoit commun entr'eux: Une grande Grace les accompagnoit, & il n'y avoit parmi eux aucune personne pauvre ou qui eut faute de quelque chose, Act. IV. 32-34. Ce seroit tirer de là une fausse conséquence que d'en conclure que les enfans de Dieu en général ne doivent rien posséder en propre, & qu'entr'eux tout doit être commun. Jamais le Fils de Dieu ne l'a commandé, & ses Apotres n'ont rien statué là-dessus. Cette communauté de biens étoit bonne dans les circonstances d'alors, & même nécessaire. Mais elle ne l'est pas dans tous les tems. Ce qui demeure constant, c'est que chaque enfant de Dieu, & tous en général, doivent être disposés à donner leur vie pour leurs freres. Cela étant, pourroient-ils leur refuser du secours dans le besoin, lorsqu'ils seroient en état de le leur donner? voïés §. 225.

§. 235.

Les Eglises que St. Paul avoit plantées se trouvérent au commencement dans un état tout à fait réjouïssant & heureux.

heureux. Ici, l'on recevoit la parole qu'il prêchoit, non comme la parole d'un homme, mais comme celle de Dieu même; & ce l'étoit en effet. Là, tous le recevoient comme un Ange de Dieu, & comme s'il eut été Jésus-Christ lui-même. Il leur rend même témoignage qu'ils se feroient arraché les yeux pour les lui donner. Dans la 1. Epitre qu'il écrivit aux Corinthiens, il leur dit entr'autres: *Vous avez été enrichis par Jésus-Christ en toutes choses, de tous les dons de Doctrine & de connoissance: Le témoignage de Jésus-Christ a été confirmé en vous; de sorte qu'il ne vous manque aucun don, en attendant la manifestation de notre Seigneur Jésus-Christ*, 1. Cor. I. 5-7. Cet Apotre, accompagné de Barnabas étant retourné quelque tems après à Antioche, il s'y trouva des Juifs qui enseignoient que les fidéles d'entre les gentils ne pouvoient pas être sauvés, à moins qu'ils ne se fissent circoncire selon la Loi de Moïse, Act. XV. 1. Cependant les Apotres avoient enseigné dès le commencement, qu'au Nom de Jésus, tous ceux qui croiroient en lui, recevroient la rémission de leurs péchés & le salut, Act. II. 38. IV. 12. V. 31. X. 43. &c. St. Paul étoit donc assuré que la Doctrine que ces chrétiens judaïsans enseignoient, étoit fausse. Mais il consentit, pour l'Amour de quelques uns de ces gens là, d'aller à Jérusalem avec Barnabas & d'autres freres, pour conférer là-dessus avec les Apotres & les Anciens. Là, en pleine assemblée, la matiére fut sérieusement examinée, & après mure délibération St. Pierre fut d'avis que l'on ne devoit point soumettre les fidéles d'entre les gentils au joug des Loix judaïques. *Pourquoi tentés-vous Dieu?* dit-il aux Pharisiens convertis à l'Evangile, qui faisoient entendre qu'il falloit circoncire les fidéles d'entre

d'entre les païens & leur ordonner d'obſerver la Loi de Moïſe: *Pourquoi impoſés-vous aux Diſciples un joug que, ni nos peres, ni nous, n'avons pu porter?* St. Jacques de ſon coté penſoit qu'il ſeroit pourtant bon que les fidéles d'entre les gentils s'abſtinſſent de certaines choſes pour leſquelles les fidéles d'entre les Juifs avoient alors une forte répugnance. La raiſon ſur laquelle il fondoit ſon opinion étoit, que depuis longtems les livres de Moïſe étoient lus & expliqués tous les jours de Sabbat dans toutes les Synagogues des villes où il y avoit des Juifs. Parmi les choſes pour leſquelles les Juifs avoient tant d'averſion, il comptoit particuliérement les repas qui accompagnoient les ſacrifices offerts aux Idoles, auſſi bien que l'uſage de manger du ſang & la chair des bêtes étouffées. Il ajoutoit à cela la paillardiſe, parce qu'on ſe livroit ordinairement à ce péché là lorſqu'on ſacrifioit aux Idoles, comme on peut le voir par ce qui eſt dit, Apoc. II. 14. 20. Nombr. XXV. 1. 2. Lorſque St. Jaques eut ainſi expoſé ſon ſentiment, toute l'aſſemblée y aquieſça; & ſur cela, voici ce qui y fut unanimement réſolu: *Il a ſemblé bon au ſaint Eſprit & à nous, de ne vous impoſer d'autres charges que celles-ci, qui ſont néceſſaires; ſavoir, de vous abſtenir de ce qui a été ſacrifié aux Idoles, du ſang, des animaux étouffés, & de la fornication*, Act. XV. 28. 29. Depuis que cela eut été ainſi décrété, les Juifs qui avoient été baptiſés au Nom de Chriſt, & qui pourtant inſinuoient aux Gentils, qu'à moins d'être circoncis, ils ne pouvoient pas être ſauvés, auroient du changer de ſentiment; mais c'eſt ce que pluſieurs d'entr'eux ne firent pas. Au contraire, ils perſiſtérent dans leur opinion; & non contents de cela, ils ſuſcitérent bien des troubles & des diviſions

parmi

parmi les ames qui avoient été converties du paganisme à la foi en Jésus-Christ. Cela alla si loin que St. Paul se vit obligé de leur opposer la plus forte résistance, comme à de faux Docteurs & à des Apotres de mensonges. C'est ce qu'il fit aussi avec tout ce Zéle divin dont il étoit animé.

Malgré cela quelques freres qui auparavant avoient été Juifs persistérent dans leur coutume de faire une distinction entre les jours de fêtes, & entre les viandes; sans parler de plusieurs autres observances cérémonielles. D'un autre coté les freres d'entre les Gentils, auxquels le Synode des Apotres & des Anciens, tenu à Jerusalem, n'avoit rien prescrit touchant l'observation de la Loi de Moïse, sinon les quatre Articles mentionnés ci-dessus, ne mettoient aucune différence entre les jours, non plus qu'entre les viandes. Tous les jours leur étoient égaux, & toute viande que Dieu a créée pour la nourriture de l'homme leur étoit également permise. Pour ce qui regarde les repas des sacrifices des Idolâtres & la fornication, St. Paul exhortoit très sérieusement les Eglises qui étoient sous ses soins de s'en abstenir; mais quant aux jours de fêtes & aux viandes, il ne leur donne aucun commandement. Il se contente d'avertir ceux qui observoient certains jours, & qui s'abstenoient de certaines viandes, qu'ils ne devoient point juger ceux qui pensoient & qui agissoient autrement qu'eux. A l'égard de ceux à qui tous les jours étoient égaux & qui ne se faisoient aucun scrupule de manger des viandes qui étoient défendues aux Juifs, il les exhorte à ne pas mépriser ceux qui ne faisoient pas comme eux. Enfin son intention à l'égard des uns & des autres est, que chacun soit bien persuadé de son

opinion

opinion & qu'il agisse fidélement selon ses lumières. *Celui*, dit-il, *qui tient une chose pour mauvaise se rend coupable en la faisant, & l'on se rend de même coupable lorsqu'on ne fait pas ce qu'on sait être bien; car tout ce qui ne se fait point avec foi, ou avec une ferme persuasion, est péché*, Rom. XIV. 1-23.

Toutes ces maximes sont d'une grande importance, & nous avons sujet de remercier Dieu de ce que, pour notre bien, il nous en a donné la connoissance par les saintes Ecritures. Il n'est pas moins certain aujourd'hui qu'il l'étoit alors, qu'un homme ne doit point faire une chose dès qu'il soupçonne qu'elle pourroit être péché, surtout lorsqu'il croit qu'elle est réellement péché; comme par le contraire, c'est pécher que de négliger une chose qu'on croit bonne, dans le tems qu'on a le pouvoir de la faire. On se rend également coupable dans l'un & dans l'autre de ces deux cas.

§. 236.

Il demeure donc constamment vrai que, sous le nouveau Testament, tout homme qui croit en Jésus-Christ est membre de son corps, & par conséquent incorporé à son Eglise, fut-il d'ailleurs le plus misérable de tous les esclaves. La Parole de Dieu ne nous permet point d'en douter, puisqu'elle nous assure, qu'il n'y a plus de Juif ni de Grec, qu'il n'y a plus d'esclave ni de libre, qu'il n'y a plus d'homme ni de femme, mais que tous sont un en Jésus-Christ, Gal. III. 28. *En effet*, dit l'Apotre, *nous avons tous été baptisés dans un même Esprit, pour être un seul corps, soit Juifs ou Grecs, soit esclaves ou libres, nous avons tous été abreuvés d'un même Esprit*, 1 Cor. XII. 13. Dieu l'avoit déjà promis

mis dans l'ancien Testament par l'organe de ſes Prophètes, comme quand il dit par la bouche du Prophète Joël: *Il arrivera après ces choſes, que je répandrai mon Eſprit ſur toute chair; Vos fils & vos filles prophétiſeront, vos vieillards auront des ſonges, & vos jeunes gens verront des viſions; & même en ces jours-là je répandrai mon Eſprit ſur les ſerviteurs & ſur les ſervantes*, Joël. II. 28. 29.

Toute la multitude de ceux qui croïent en Jéſus-Chriſt, qui invoquent ſon Nom, & qui ſuivent ſa Doctrine & ſon exemple, nous eſt repréſentée dans l'Ecriture ſainte ſous différentes images qui, pour être emblématiques, ne renferment pas moins une réalité. C'eſt ainſi, par exemple, que cette Egliſe univerſelle eſt appellée

1. *Le Corps de Chriſt.* C'eſt le nom que St. Paul lui donne, quand il dit: *Le Dieu de notre Seigneur Jéſus-Chriſt, le Pere de gloire, a mis toutes choſes ſous ſes pieds, & l'aïant établi ſur tout, il l'a donné pour Chef à l'Egliſe, qui eſt ſon corps*, Eph. I. 22. 23. *Quoique nous ſoïons pluſieurs, nous ſommes un même corps en Jéſus-Chriſt, & chacun en particulier les membres les uns des autres; par conſéquent deſtinés à ſe ſervir mutuellement*, Rom. XII. 5. *C'eſt lui-même qui eſt le Chef du corps, ſavoir de l'Egliſe*, Col. I. 18. Cette Egliſe eſt appellée,

2. La *Maiſon*, ou le *Temple de Dieu*. *La Maiſon de Dieu*, dit St. Paul, *eſt l'Egliſe du Dieu vivant*, 1. Tim. III. 15. Et St. Pierre: *Et vous, comme autant de pierres vivantes vous êtes l'Edifice, la maiſon ſpirituelle, un Sacerdoce ſaint*, &c. 1 Pier. II. 5. *Le fondement ſur lequel cet édifice eſt poſé, c'eſt Jéſus-Chriſt: Per-*

Perſonne, dit l'Apotre, *ne peut poſer un autre fondement que celui qui eſt déja poſé, ſavoir Jéſus-Chriſt*, 1 Cor. III. 11. Et dans un autre endroit *Vous compoſés avec eux l'Edifice bâti ſur le fondement des Apotres & des Prophétes, dont Jéſus-Chriſt lui-même eſt la principale pierre de l'angle; c'eſt ſur cette priere que s'élève cet édifice, dont toutes les parties étant liées & ajuſtées enſemble, forment un ſaint Temple au Seigneur, par le ſaint Eſprit*, Eph. II. 20-22. Le fondement des Apotres & des Prophétes, dont il eſt parlé ici, n'eſt autre choſe que la Doctrine touchant Jéſus crucifié; & c'eſt à cela que ſe rapportent ces paroles du Seigneur, quand il dit: *Sur cette pierre je bâtirai mon Egliſe & les portes de l'Enfer ne prévaudront point contre elle*, Matth. XVI. 18. Auparavant St. Pierre avoit dit: *Tu ès le Chriſt, le Fils de Dieu vivant*, v. 16. A cela le Sauveur répond: C'eſt ſur cette pierre, c'eſt ſur cette confeſſion, ſur ce témoignage que tu me rends, que je ſuis le Chriſt, le Fils du Dieu vivant, c'eſt ſur moi-même, que je veux édifier mon Egliſe. Cette Egliſe eſt auſſi nommée,

3. Le *Troupeau*, ou la *Bergerie de Jéſus-Chriſt*. En effet, c'eſt lui qui en eſt le Souverain Paſteur & l'Evêque, ou le Surveillant. Dans le diſcours que St. Paul tint aux Anciens de l'Egliſe d'Ephéſe, il leur dit: *Veillés ſur vous-mêmes, & ſur tout le Troupeau, dont le ſaint Eſprit vous a établis Evêques, pour paître l'Egliſe de Dieu, laquelle il a acquiſe par ſon propre ſang*, Act. XX. 28. Quant aux Brebis dont ce Troupeau eſt compoſé, le Sauveur les dépeint lui-même, quand il dit: *Mes brebis entendent ma voix, je les connois, & elles me ſuivent: C'eſt moi qui leur donne la vie éter-*

nelle, auſſi ne périront-elles jamais, & perſonne ne les ravira de mes mains; Mon Pere qui me les a données eſt plus grand que tous, & perſonne ne les peut ravir d'entre ſes mains, Jean X 27-29. Pour lui, il ſe peint lui-même ſous l'image d'un vrai & bon Berger. Ce Nom lui avoit déja été donné ſous l'ancien Teſtament, entr'autres par le Prophéte Eſaïe qui dit, en parlant de lui: *Il paîtra ſon troupeau comme un Berger: Il aſſemblera les agneaux entre ſes bras, & les élévera dans ſon ſein: Il conduira celles qui allaitent*, Eſaï. XL. 11. Et voici ſes propres paroles rapportées par le Prophéte Ezéchiel: *Ainſi a dit le Seigneur l'Eternel: Me voici, je redemanderai mes brebis, & je les rechercherai*, Ezech. XXXIV. 11. Sous le nouveau Teſtament, c'eſt ici le portrait qu'il fait de lui-même: *Je ſuis ce bon Berger*, c'eſt à dire, celui dont les Prophétes ont parlé; *le bon Berger donne ſa vie pour ſes brebis: Je ſuis, dis-je, le bon Berger, je connois mes brebis, & mes brebis me connoiſſent; tout de même que mon Pere me connoit, & que je connois mon Pere; & je donne ma vie pour elles*, Jean X. 12. 14. 15. Lorſqu'il dit, qu'il connoit ſes brebis, il veut nous apprendre par là, qu'il a non ſeulement ſoin de toutes les brebis de ſon Troupeau en général, mais encore que chacune d'entre elles eſt l'objet de ſon attention particuliére, & que le ſoin qu'il prend d'elle eſt proportionné aux circonſtances & aux beſoins où elle ſe trouve. C'eſt ce qu'il avoit déja promis ſous l'ancien Teſtament, quand il dit par la bouche de ſon Prophéte: *Moi-même, je paîtrai mes brebis, & je les ferai repoſer, dit le Seigneur l'Eternel: Je chercherai celle qui ſera perdue, & je ramenerai celle qui ſera déchaſſée: Je banderai celle*

qui

qui aura la jambe rompue, & fortifierai celle qui sera malade: Je les paitrai par raison, Ezech. XXXIV. 15. 16. Heureux sommes-nous d'avoir un si bon Pasteur, & heureux sont tous les Chrétiens auxquels on peut dire avec vérité, comme St. Pierre le disoit à ceux de son tems: *Par ses meurtrissures vous avés été guéris; car vous étiés comme des brebis égarées, mais maintenant vous avés été convertis au Pasteur & à l'Evêque de vos ames*, 1 Pier. II. 24. 25. En un mot, *il est le Grand Pasteur des brebis*, Hébr. XIII. 20. *Le Souverain Pasteur*, 1 Pier. V. 4. *& l'Unique Pasteur*, Ezéch. XXXIV. 23.

§. 237.

Entre les autres noms que l'Ecriture sainte donne à l'Eglise de Jésus-Christ elle y est aussi désignée 4. sous celui de *Regne*, ou de *Roïaume de Christ*. Mais ce Regne est un Regne de la Croix. David & les autres Prophétes ont beaucoup parlé du Messie, & ils le représentent entr'autres comme un Roi, grand, puissant, juste, sage & gracieux; & ils se servent pour cela des termes & des façons de parler qui étoient en usage dans les tems d'alors. Ces traits pompeux, sous lesquels ils l'avoient dépeint, peuvent avoir été en partie la cause pour laquelle les Juifs méconnurent le Messie dans son état d'abaissement. En effet, comme presque toutes les promesses faites à ce peuple sous l'ancien Testament lui faisoient espérer une grandeur & une prospérité temporelle, les Juifs se trouvoient, lors de la venue de Jésus-Christ dans le monde, imbus de l'opinion générale qu'on avoit conçue d'un Regne extérieur & mondain que le Messie devoit établir sur la terre. Ajoutés

à cela, que le penchant naturel que les Juifs avoient pour les grandeurs mondaines, joint à la mortification d'être affervis au joug des Romains, pouvoit aiſément exciter en eux le déſir d'avoir un Roi temporel qui, en les affranchiſſant de cette ſervitude, fit d'eux un peuple dominant & le plus puiſſant de l'univers.

Notre Seigneur Jéſus-Chriſt enſeignoit une Doctrine & tenoit une conduite qui étoit la plus propre à détruire l'idée d'un Regne temporel du Meſſie. *Il s'eſt tellement abaiſſé qu'il a paru ſous la forme d'un ſerviteur*, Phil. II. Or dans ces tems-là, les ſerviteurs étoient eſclaves. Il faiſoit tous ſes voïages à pied. Lorsqu'il jugea à propos de ſe ſervir d'une monture, il choiſit pour cela le poulain d'une aneſſe que perſonne n'avoit encore monté & qui ne lui appartenoit pas. Avec cela, cet anon n'étoit point harnaché; il fallut que quelques uns de ſes Diſciples donnaſſent une partie de leurs vêtemens pour lui ſervir de ſelle. Il n'y avoit donc rien là de pompeux. Ses plus proches parens & ſes amis les plus intimes étoient la plupart des gens de baſſe condition, des pêcheurs, des idiots. Ils étoient toujours autour de lui, ils l'accompagnoient dans ſes voïages & il vivoit avec eux dans la plus intime familiarité. Ceux que les gens de diſtinction mépriſoient le plus, tels que les péagers & ceux qu'on appelloit pécheurs, ou gens de mauvaiſe vie, étoient ceux auxquels il ſe communiquoit le plus; quoqu'il ſçut très bien qu'il s'expoſoit par là au mépris & à la raillerie. Aïant un jour remarqué que le peuple avoit deſſein de l'établir Roi par force, après qu'il eut raſſaſié quelques mille hommes avec peu de pains, il ſe retira bien vîte du milieu d'eux. En un mot, il choiſit ce qu'il y avoit de plus bas & de plus abject, & c'eſt

sous cette forme pauvre & abaissée qu'il alla au devant des souffrances & de la mort en croix qui l'attendoient. Tout cela prouve bien évidemment qu'il avoit comme pris à tâche de détruire par sa conduite l'opinion erronnée qu'on s'étoit forgée d'un prétendu Regne temporel & mondain du Messie.

Sa Doctrine n'étoit pas moins que sa manière de vivre une réfutation complète de cette erreur. Il suffit de lire le V, le VI, & le VII. Chapitre de l'Evangile selon St. Matthieu; on y verra que le plan qui y est tracé n'est pas celui qui seroit propre à l'établissement d'un Regne mondain. Ses Disciples avoient eu la foiblesse d'adopter la fausse idée des autres Juifs touchant le Regne temporel du Christ, ou du Messie, & toujours entêtés de ce préjugé, ils contestoient entr'eux sur la prééminence que l'un prétendoit avoir sur l'autre. Mais que fit le Sauveur? Il leur déclara, qu'à la vérité, ils recevroient après cette vie une grande recompense & qu'eux tous seroient assis sur autant de Trones; mais il ajouta en même tems qu'ils ne devoient point s'attendre à un Regne temporel dans ce monde. Ce fut à cette occasion qu'il leur dit: *Les Rois des nations les maitrisent, & ceux qui usent d'autorité sur elles sont nommés Bienfaiteurs; mais pour vous, vous n'en devés pas user de même. Au contraire, que le plus grand parmi vous soit comme le plus petit, & celui qui gouverne, comme celui qui sert. Moi-même, je suis parmi vous comme celui qui sert,* Luc XXII. 25. 26. 27. Lorsqu'il comparut devant Pilate, il fit hautement & franchement cette déclaration: *Mon Regne n'est point de ce monde: Si mon Regne étoit de ce monde, j'aurois des soldats qui auroient combattu pour empêcher que je ne fusse livré*

aux Juifs; mais mon Regne n'eſt point d'ici bas, Jean XVIII. 36.

Puis donc qu'il eſt démontré que le Regne de Jéſus-Chriſt n'eſt point un Regne terrien ou mondain, on pourroit demander, quel Regne eſt-ce donc, & en quoi conſiſte-t-il? C'eſt ce que le Sauveur nous apprend lui-même. Lorsque Pilate lui fit cette queſtion: *Tu ès donc Roi?* Il lui répondit: *Tu l'as dit; oui, je ſuis Roi, je ſuis né pour cela: C'eſt pour cela que je ſuis venu dans le monde, afin de rendre témoignage à la vérité: Quiconque aime la vérité, écoute ma voix*, Jean XVIII. 37. Que Pilate ait été ſurpris de cette reponſe, & que dans ſon étonnement mêlé d'indignation, il ait dit: *Qu'eſt-ce que la vérité?* C'eſt à quoi il n'importe pas que nous nous arretions ici. Il nous ſuffit de ſavoir que la réponſe du Sauveur nous donne l'idée la plus juſte de la nature de ſon Regne. En effet, il préchoit la vérité, c'eſt à dire, l'Evangile, & il a commandé à ſes Diſciples de prêcher ce même Evangile. Quiconque reçoit avec foi ſon Evangile eſt fait enfant de Dieu, & le Pere céleſte le délivre de toute domination étrangére, c'eſt à dire, de la puiſſance des ténébres, & le tranſporte dans le Roïaume de ſon Fils bien-aimé, Col. I. 13. Là, tous ſes péchés lui ſont pardonnés, la crainte ſervile ſe diſſipe, & il peut ſe réjouïr en Dieu ſon Sauveur. Il éprouve alors la réalité de ces paroles de l'Apotre: *Le Roïaume de Dieu conſiſte dans la juſtice, dans la paix & dans la joïe, par le ſaint Eſprit*, Rom. XIV. 17. Dès lors Jéſus-Chriſt devient ſon Seigneur & ſon Roi; & lui de ſon coté, devient ſon ſerviteur, il le ſert dans une juſtice & une ſainteté qui lui eſt agréable; & cela, ſans crainte, tous les jours de ſa vie. Quand donc on

ſe

se représente, comme réunie en un, toute la multitude de ceux qui ont ainsi reçu Jésus-Christ, qui l'aiment, l'honorent & le servent comme leur Seigneur & leur Roi, auquel ils se doivent tout entiers, de corps & d'ame; alors on peut appeller cela le Regne, ou le Roïaume de Jésus-Christ; & ce l'est en effet. Que son Regne sur la terre soit un Regne de croix, c'est ce qui se prouve, non seulement par l'expérience, mais encore parce que c'est le sort auquel il est destiné. Le Sauveur dit à ses Disciples: *Vous serés hais d'un chacun, à cause de mon Nom*, Marc XIII. 13. *Vous serés hais de tout le monde à cause de mon Nom*, Matth. X. 22. Et dans un autre endroit: *Si vous étiés du monde, le monde aimeroit ce qui est à lui, mais parce que vous n'êtes pas du monde, & que je vous ai choisis du milieu du monde, c'est pour cela que le monde vous hait*, Jean XV. 19. Aussi les Apotres tenoient-ils pour une chose décidée, que c'est par beaucoup de tribulations qu'il nous faut entrer dans le Roïaume de Dieu, Act. XIV. 22. 1 Pier. IV. 12. &c.

On pourroit rapporter ici plusieurs autres emblêmes, sous lesquels l'Eglise de Christ nous est représentée. C'est ainsi que le Sauveur la compare à un grain de moutarde, Matth. XIII. 31. à du Levain qui fait lever la pâte, Matth. XIII. 33. à un Trésor caché, Matth. XIII. 44. & à une Vigne, Matth. XXI. 33. &c. Ici il ne suffit pas de considérer les justes rapports qu'il y a entre les figures & les choses figurées, il faut sur tout fixer son attention sur la réalité des choses que ces figures nous représentent. Mais de tous les titres dont l'Eglise de Dieu est honorée le plus glorieux que l'Ecriture lui attribue est celui *d'Epouse de Jésus-Christ*.

Le Seigneur, en s'adressant à elle, disoit déja sous l'ancien Testament: *Il arrivera en ce jour-là que tu m'appelleras, mon Mari: Dans ce tems-là*, c'est à dire, dans celui de la nouvelle Alliance, *je t'épouserai pour moi à toujours; Je t'épouserai, dis-je, pour moi, en justice & en jugement, en gratuité & en miséricorde; même je t'épouserai en fermeté*, ou en foi, *& tu connoitras l'Eternel*, Osée II. 16. 19. 20. Lorsque le Fils de Dieu, après son incarnation, eut commencé les fonctions de son office de Prophéte, Jean Baptiste lui rendit témoignage devant tout le peuple, qu'il étoit l'Epoux & que c'étoit à lui qu'appartenoit l'Epouse. Or que, par l'Epouse de Christ il faille entendre l'Eglise de Dieu, c'est ce que St. Paul affure bien positivement, Eph. V. 23-32. où l'union de Jésus-Christ avec son Eglise est appellée un grand Mystére. En effet cette union, entre le Créateur de toutes choses qui soutient & conserve toutes les créatures par sa puissante Parole d'un coté; & de l'autre, entre des pauvres hommes pécheurs qui ne méritent que colère & damnation, mais qui, par sa Grace, croïent en lui; cette Union, dis-je, est un Mystére qui surpasse toute conception & qu'il est impossible d'approfondir. Or ce même Seigneur Jésus-Christ, qui nous a aimés au point, de se livrer pour nous à la mort, avant que nous l'aimassions, lorsque nous étions ses ennemis, ne nous aime pas moins aujourd'hui; & cet amour qu'il nous porte, il le conservera éternellement. L'Eglise, à son tour, trouvant dans son Sauveur la Rédemption par son sang, savoir la rémission des péchés, l'aime aussi réciproquement plus qu'elle même, & tant elle toute ensemble, que chacun de ses membres aimeroit mieux mourir que de se départir d'avec lui.

En

En supposant donc qu'un Epoux & une Epouse aient réciproquement l'un pour l'autre l'amour le plus cordial, le plus intime & le plus tendre, cet amour n'est qu'une foible image, une ombre de cet amour inconcevable & inexprimable qui subsiste entre Jésus-Christ & son Eglise.

§. 238.

Il est manifeste, par ce que nous venons d'exposer, qu'à parler avec précision, on ne peut nommer membre de l'Eglise de Jésus-Christ que celui qui, par la foi, est devenu enfant de Dieu. Cependant le Sauveur, dans une parabole touchant son Roïaume ou son Eglise, nous a prédit clairement, qu'au milieu de cette Eglise & à coté de ses membres on verroit naitre par les efforts de Satan des hommes méchans & impies, qui oseroient même se dire membres de son Eglise. Voici comment il explique lui-même cette parabole Matth. XIII. 24-43. Jésus-Christ avoit un champ, & ce champ étoit le monde, ou cette terre. Il y sema de la bonne semence, & cette semence c'étoient les enfans du Roïaume, ou les vrais membres de son Eglise, c'est à dire, les hommes qui vivent dans la foi du Fils de Dieu. Dans le tems que les gens dormoient, arriva le Démon qui sema de l'yvroïe parmi le bled; c'est à dire, il fit ensorte qu'il s'éléva, dans l'Eglise de Jésus-Christ, des gens qui, non seulement vivoient dans l'impiété, mais encore causoient du scandale & séduisoient les autres; en un mot, c'étoit des enfans de méchanceté, des hommes pervers. Les gens du Pere de famille, savoir de Jésus-Christ, lui demanderent s'ils devoient arracher l'yvroïe? Non, répondit-il, ne le faites pas, de peur qu'en arrachant l'yvroïe vous n'arrachiés aussi le bled; Laissés les croitre ensemble jus-

qu'à la moisson. Quand donc la saison de la moisson, c'est à dire la fin du monde, sera venue, qu'arrivera-t-il à l'yvroïe & au bled? L'yvroïe sera arrachée par les moissonneurs, c'est à dire, par les Anges; ils l'amasseront & la jetteront dans cette fournaise ardente où il y a des pleurs & des grincemens de dents; & par cette fournaise le Seigneur a voulu nous représenter l'état des Damnés, comme on peut le voir, Matth. XXII. 13. XXIV. 51. Pour ce qui est du bled, il sera ramassé dans le grenier du Sauveur; c'est à dire, comme il nous l'apprend lui-même, que les Justes resplendiront comme le soleil dans le Roïaume de leur Pere, Matth. XIII. 37-43.

§. 239.

Ce que le Seigneur Jésus avoit prédit à son Eglise lui est arrivé au pied de la lettre. Au commencement elle n'étoit composée que de la multitude de ceux qui avoient cru en lui. Ses Disciples veilloient même exactement pour empêcher qu'il n'en approchat pas & qu'il ne se glissat pas parmi eux des gens qui n'eussent pas la droite intention d'entrer dans les vues du Sauveur & dans l'oeuvre de Grace qu'il se proposoit d'établir. Lorsqu'Ananias & Saphira sa femme, usant de voïes trompeuses & criminelles, oférent mentir à St. Pierre, ils furent sur le champ punis de mort, Act. V. 1-10. Cet événement répandit une grande fraïeur dans toute l'Eglise & dans l'esprit de tous ceux qui entendirent parler. Aucun des autres, c'est à dire, de ceux qui n'avoient pas le coeur droit, n'osoient se joindre aux fidéles, crainte d'éprouver le même châtiment. Cependant le nombre de ceux qui croïoient au Seigneur, tant hommes que femmes, s'augmentoit de plus en plus Act. V. 11-14. C'est ainsi

que

que cette fois là la vigilance des Apotres empêcha que l'yvroïe ne se melat parmi le froment.

Peu de tems après Philippe alla prêcher dans une des villes de Samarie, & il s'y trouva plusieurs personnes, tant hommes que femmes, qui crurent à l'Evangile & qui reçurent le Baptême. Du nombre de ces gens là étoit un homme nommé Simon, qui jusqu'alors avoit été magicien. Lorsque Pierre & Jean arriverent en Samarie & qu'ils eurent imposé les mains aux nouveaux convertis, en priant pour eux, il arriva qu'ils reçurent le saint Esprit. Simon voiant cela, offrit de l'argent aux Apotres & leur dit: Donnés moi aussi ce pouvoir, que tous ceux à qui j'imposerai les mains, reçoivent le saint Esprit. Mais Pierre lui répondit: *Que ton argent périsse avec toi, toi qui as cru que le don de Dieu pouvoit s'acquerir avec de l'argent: Tu n'as aucune part à ce don, car ton cœur n'est point droit devant Dieu*, Act. VIII. 5-21. Par ce moïen, l'yvroïe fut encore une fois écartée, & on l'empêcha de croître parmi le bon grain.

Plut à Dieu que cette vigilance & cette sollicitude si louable, si nécessaire & si agréable au Seigneur, se fut maintenue & eut subsisté par tout dans les tems suivans! L'entrée du bercail du Seigneur Jésus fut demeurée fermée à nombre d'impies & d'hypocrites qui s'y sont malheureusement intrus. Mais, hélas, dans le tems que les gens dormoient, que la vigilance s'étoit rallentie, l'Ennemi trouva son à point pour gliffer dans le Troupeau des gens qui étoient indignes d'y entrer. Il n'est pas douteux que cet ennemi de Dieu & des hommes n'ait cru que, par là, il reussiroit le mieux à arrêter les progrès du bien & à favoriser ceux du mal. Malheureusement, il n'y a que trop bien réussi. Cependant sa ruse

ne

ne paroît bien évidemment qu'après que la semence que le Fils de Dieu avoit semée eut pris un certain accroissement & qu'elle eut porté du fruit, Matth. XIII. 26. c'est à dire, lorsque l'Eglise de Jésus-Christ se fut accrue & qu'elle se montra dans sa beauté.

Déja du tems des Apotres, cette Eglise a commencé à être un champ où le bled étoit melé d'yvroïe. Il s'y trouvoit déja un Alexandre le forgeron, qui vraisemblablement étoit un de ces faux Apotres dont St. Paul se plaint, 2 Tim. IV. 14. 15. On y voïoit un Diotrephes, dont St. Jean fait mention, 3 Jean 19. On ne peut, sans en être touché, lire les plaintes amères que cet ancien Apotre fait contre lui; entr'autres quand il dit: *J'en ai écrit à l'Eglise, mais Diotrephes qui aime à être le prémier & à dominer, ne veut point recevoir ce qui vient de notre part. Il tient de nous des discours malins; non content de cela, il ne reçoit pas les freres qui sont allés pour le Nom du Seigneur, prêcher l'Evangile aux Gentils, sans rien prendre d'eux; & bien loin de les recevoir, ceux qui veulent les recevoir, il les en empêche & les chasse de l'Eglise*, v. 7-10. D'où il paroit que ce Diotrephes avoit beaucoup d'autorité.

Le mal ne se borna point à l'un ou l'autre particulier du tems même des Apotres; le nombre de ceux qui s'écartoient de l'Evangile soit par leur doctrine soit par leur conduite étoit fort grand. De là cette perplexité où St. Paul se trouvoit de ce que, parmi les Chrétiens d'entre les Gentils qu'il avoit rassemblés pour en former de petites Eglises, il s'etoit élevé des gens qui les troubloient, qui altéroient la Doctrine de l'Evangile, & qui se disant Apotres de Christ, établissoient que, pour être sauvé, il ne suffisoit pas de croire en Jésus-Christ, mais qu'il

qu'il falloit auſſi néceſſairement être circoncis. St. Jean avoit à faire à des gens qui ſe vantoient d'avoir des lumiéres extraordinaires & une communication particuliére avec Dieu, dans le tems même qu'ils marchoient dans les ténébres, qu'ils transgreſſoient les commandemens de Dieu & qu'ils n'aimoient point les freres. C'eſt principalement contre ces ſortes d'eſprits dangereux que St. Jean a dirigé ſa prémiére Epitre. St. Jaques n'étoit pas non plus exempt de peines; il avoit à combattre contre des gens devoïés qui ſe glorifioient d'être du nombre des fidéles & des vrais membres de l'Egliſe de Chriſt, tandis qu'avec cela ils vivoient dans toutes ſortes de péchés & de déſordres honteux. C'eſt à ces gens-là qu'il déclare hautement que la foi dont ils ſe vantoient ne pouvoit point être la véritable & que s'ils n'avoient pas cette foi qui ſe démontre par les oeuvres, ils périroient infailliblement. Enfin il paroit par la plupart des Ecrits des Apotres que le champ qu'ils avoient à cultiver n'étoit déja que trop parſemé d'yvroïe.

§. 240.

Ce qu'on vient de dire ne doit pourtant pas faire ſoupçonner que l'Egliſe apoſtolique d'alors ait été privée des ſoins les plus fidéles qu'il ait été poſſible de lui donner. Notre Seigneur Jéſus-Chriſt, qui en avoit ordonné quelques uns pour être Apotres, en avoit auſſi établi d'autres Prophétes, d'autres Evangéliſtes, d'autres Paſteurs & Docteurs, Eph. IV. 11. Ce qui ſe préſenteroit à dire ici touchant les Apotres a déja été dit dans le §. 231. Dans ces tems là les Prophétes recevoient encore des revelations des choſes à venir. Ils pouvoient même s'attendre d'autant plus à être revêtus de ce don, que le

Seigneur leur avoit fait cette promeſſe: *Quand l'Eſprit de vérité ſera venu, il vous enſeignera toutes les vérités, & il vous annoncera les choſes à venir*, Jean XVI. 13. D'ailleurs leur principale vocation étoit de parler aux hommes pour édifier, pour exhorter & pour conſoler, 1 Cor. XIV. 3. Les Evangéliſtes étoient les aides des Apotres, emploïés principalement à la prédication de l'Evangile; & tel étoit entr'autres Timothée, voïés 2 Tim. IV. 5. Les Apotres, auſſi-bien que les Evangéliſtes & les Prophétes étoient appellés à ſervir par tout, mais les Paſteurs & les Docteurs étoient attachés à des Egliſes particuliéres. Il y avoit outre cela des Diacres, dont la principale fonction étoit d'avoir ſoin des pauvres, Act. VI. 1. &c. Dans quelques endroits il n'eſt fait mention que des Anciens, qui ſont auſſi appellés Evêques, Act. XX. 28. & 17. C'eſt à ceux-ci particuliérement qu'eſt adreſſée cette exhortation: *Veillés ſur vous-mêmes & ſur tout le troupeau, dont le ſaint Eſprit vous a établis Evêques, pour paitre l'Egliſe de Dieu qu'il a acquiſe par ſon propre ſang*, Act. XX. 28. C'eſt encore à eux que St. Pierre donne cette inſtruction: *Je m'adreſſe à vous, Anciens, étant Ancien comme vous, auſſi-bien que témoin des ſouffrances de Chriſt, & devant avoir part à la gloire qui ſera un jour manifeſtée, pour vous prier de paitre le troupeau de Dieu, qui vous a été commis, d'en prendre ſoin, non par contrainte, mais de bon coeur; non dans la vue d'un gain ſordide, mais par affection: Non comme dominant ſur les héritages du Seigneur, mais ſervant vous-mêmes de modéles au troupeau; & lorſque le Souverain Paſteur viendra, vous remporterés la couronne incorruptible de gloire*, 1 Pier. V. 1-4.

A l'égard des Miniſtres de Jéſus-Chriſt, établis dans ſon Egliſe pour la ſervir, c'eſt pour tous ſans exception qu'il eſt dit: *Si quelqu'un a reçu le don du miniſtère, qu'il s'emploïe au miniſtere*, Rom. XII. 7. C'eſt auſſi à tous ſes compagnons d'oeuvre en général que St. Paul adreſſe ces paroles: *Puis donc que nous ſommes coopérateurs avec Dieu, nous vous conjurons que ce ne ſoit pas en vain que vous aïés reçu ſa Grace; Ne donnons aucun ſujet de ſcandale à perſonne, afin que notre miniſtre ne ſoit expoſé à aucun blame; au contraire rendons-nous recommendables par tout ce qui convient à des miniſtres de Dieu, par une grande patience dans les afflictions, dans les douleurs, dans les détreſſes; par les coups de fouet, par les priſons, par les ſéditions, par les travaux, par les veilles, par les jeunes; par la chaſteté, par la ſcience, par la patience dans les injures, par la douceur, par les dons du ſaint Eſprit, par une charité ſincére, par la prédication de la parole de vérité, par la puiſſance de Dieu, par les armes de juſtice, ſoit de la droite, ſoit de la gauche: Parmi l'honneur & l'ignominie, dans la mauvaiſe & dans la bonne réputation: regardés comme des ſéducteurs, bien que nous ſoïons véritables, comme des inconnus, bien que nous ſoïons reconnus, comme des gens mourans, & cependant nous vivons, comme des perſonnes qu'on châtie, mais qu'on ne met point à mort: Comme contriſtés, mais toujours dans la joïe, comme pauvres, mais qui enrichiſſent pluſieurs, comme n'aïant rien, quoique nous poſſédions tout*, 2 Cor. VI. 1-10.

§. 241.

Les Epitres des Apotres, qui font une partie des Livres du nouveau Teſtament, nous donnent les inſtructions

les

les plus claires des devoirs qu'avoient alors à remplir les ſerviteurs de l'Egliſe de Jéſus-Chriſt. Celles que St. Paul adreſſa à Timothée & à Tite ſont celles qui nous donnent le plus de lumiére ſur cet objet. Le but principal de l'Apotre eſt d'y enſeigner à ces deux bien-aimés ſerviteurs de Chriſt la maniére dont ils devoient ſe comporter dans la maiſon de Dieu, c'eſt à dire, dans l'Egliſe de Jéſus-Chriſt, & ce qu'ils y avoient à obſerver à tous égards. La pureté dans la Doctrine de l'Evangile étoit le prémier point. Cet Apotre la leur recommande d'autant plus fortement que, déja dans ce tems-là, il s'étoit élevé dans l'Egliſe nombre de gens qui y répandoient pluſieurs dogmes erronés. On peut s'en convaincre par ce qui ſe lit, 1 Tim. I. 3. &c. 2 Tim. I. 13. &c. II. 2. 15. &c. III. 13. &c. Un ſecond point, ſur lequel on inſiſtoit fortement dans l'Egliſe, étoit une vie ſainte, une conduite ſelon Dieu, qui fut conforme à l'Evangile & qui répondit à la Grace ſalutaire de Dieu qui eſt accordée en Chriſt & par Chriſt. Voïés là-deſſus Tit. II. 11. &c. III. 4. En un mot on ſe propoſoit principalement dans l'Egliſe d'obſerver ce que le Docteur Luther a exprimé dans ſon explication du Catechiſme, où il dit: Le Nom de Dieu eſt ſanctifié parmi nous, lorſque ſa Parole y eſt enſeignée dans toute ſa pureté & que nous nous y conformons en menant une vie ſainte, ainſi qu'il convient aux enfans de Dieu. On ne ſe bornoit pas à la prédication publique de la Parole de Dieu, mais on avoit en même tems ſoin d'en donner des inſtructions & d'en faire des applications particuliéres à un chacun, ſelon l'état, les circonſtances & les beſoins où il ſe trouvoit. De là vient qu'on trouve dans les Ecrits des Apotres des préceptes & des exhortations adreſſées en particulier aux perſonnes âgées &

aux

aux jeunes gens, aux hommes mariés & aux femmes, aux Peres & meres & aux enfans, aux veuves, aux vierges, & aux jeunes hommes. De même il en est donné séparément aux Anciens, & aux Diacres, aux maitres & aux domestiques, aux sujets, aux pauvres, aux riches, & même à ceux qui étoient tombés dans l'erreur ou dans une conduite déréglée. C'est ce qu'a fait principalement St. Paul, comme on le voit, non seulement par ses Epitres écrites à Timothée & à Tite, mais encore par celles qu'il a adressées à des Eglises entiéres.

§. 242.

Pour ce qui concerne la Discipline Ecclésiastique, les Apotres avoient ceci de particulier, qu'ils faisoient venir quelque fois de rudes châtimens corporels sur ceux qui enseignoient des hérésies & aux pécheurs obstinés dans leur impénitence. Lorsque Hyménée & Alexandre eurent renoncé la foi & la bonne conscience & qu'ils eurent fait n'aufrage quant à la foi, St. Paul les livra à Satan, afin qu'ils fussent châtiés, peut-être par quelque maladie douloureuse, & qu'ils ne blasphémassent plus, 1 Tim. I. 19. 20. C'est ainsi que cet Apotre, agissant au Nom & dans la vertu de notre Seigneur Jésus-Christ résolut de livrer à Satan l'incestueux de Corinthe, pour la destruction de la chair, afin que l'esprit fut sauvé dans la journée du Seigneur Jésus, 1 Cor. V. 3-5. voïés §. 108. Il arrivoit aussi quelquefois que le Seigneur Jésus intervenoit lui-même dans ces sortes de cas & qu'il punissoit ceux qui enseignoient dans l'Eglise une Doctrine contraire à la sienne, ou qui la mépriſoient, comme il le fit entr'autres à Corinthe, voïés §. 147. & 228. Du reste c'étoit ici une maxime constante qu'on observoit

religieusement: *Quiconque abandonne Jésus-Christ, & ne persévère point dans sa Doctrine, n'a point de Dieu: mais celui qui persiste dans la Doctrine de Jésus-Christ a le Pere & le Fils. Si quelqu'un vient parmi vous, & qu'il n'apporte pas cette Doctrine, ne le recevés point dans votre maison, & même, ne le saluës pas, savoir en signe d'amitié & de communion fraternelle; car quiconque salue ainsi un tel homme, se rend participant de ses mauvaises oeuvres*, 2 Jean 9-11. Il faut ajouter à cela ces paroles de St. Paul: *Ne savés vous pas qu'un peu de levain fait lever toute la pâte? Otés donc le vieux levain, afin que vous soïés une nouvelle pâte*, 1 Cor. V. 6, 7. c'est à dire, comme l'Apotre l'exprime v. 13. *Otés d'entre vous le méchant.* Il explique cela encore plus clairement, quand il dit: *Si quelqu'un se nomme frere, ou prétend être un vrai membre de l'Egise, & qu'il soit, ou fornicateur, ou idolâtre, ou médisant, ou yvrogne, ou ravisseur, ne mangés pas même avec un tel homme*, 1 Cor. V. 11. Et dans un autre endroit: *Si quelqu'un s'écarte de notre doctrine & n'acquiesce pas aux salutaires instructions de notre Seigneur Jésus-Christ & à la doctrine qui est conforme à la piété, c'est un homme enflé d'orgueil, qui ne sait rien, & qui a la maladie des questions & des disputes de mots, d'où naissent l'envie, les contestations, les médisances, les mauvaises opinions, &c. Sépare-toi de ces gens-là*, 1 Tim. VI. 3-5. Rom. XVI. 17, 18.

§. 243.

On voit par là l'usage qu'il convient de faire de la Clef qui lie & de celle qui délie, lesquelles le Seigneur a données, non seulement à Pierre, mais encore à tous

ses

ſes autres Diſciples & à leurs vrais ſucceſſeurs. Quant à St Pierre, voici ce qu'il lui dit: *Je te donnerai les Clefs du Royaume des Cieux, tout ce que tu lieras ſur la terre, ſera lié dans le ciel, & tout ce que tu auras délié ſur la terre, ſera délié dans le ciel*, Matth. XVI. 19. Dans un autre endroit il donne une explication plus claire & plus étendue du ſens de cette promeſſe, quand il dit à tous ſes Diſciples en général: *Recevés le ſaint Eſprit; ceux à qui vous remettrés leurs péchés ils leur ſeront remis, & ceux à qui vous les retiendrés, ils leur ſeront retenus*, Jean XX. 22. 23. Il y a plus; il paroît par la Connexion du Diſcours de Jéſus rapporté Matth. XVIII. 15. &c. que le Fils de Dieu a donné cette puiſſance en général à toute ſon Egliſe qui eſt ſur la terre. C'eſt ce qu'on peut conclure de ces paroles: *Si ton frere t'a fait quelque tort, ou, s'il a péché contre toi, va & reprens-le entre toi & lui ſeul; s'il t'écoute, tu as gagné ton frere; mais s'il ne t'écoute point, prens encore avec toi une ou deux perſonnes, afin qu'en la bouche de deux ou de trois témoins toute parole ſoit ferme. Que s'il ne daigne pas les écouter, dis-le à l'Egliſe; & s'il ne daigne pas écouter l'Egliſe, qu'il te ſoit comme un païen & comme un péager. En vérité je vous le dis, tout ce que vous aurés lié ſur la terre ſera lié dans le ciel, & tout ce que vous aurés délié ſur la terre, ſera délié dans le Ciel.* Ces paroles du Seigneur: *Qu'il te ſoit comme un païen & un péager*, renferment un grand ſens; un païen étoit dans ce tems là exclus de toute communion avec l'Egliſe de Dieu, juſque là qu'un Juif n'oſoit pas même manger avec un païen. Quant aux Péagers, comme ils avoient admodié des Romains la ferme des péages, & qu'ils exigeoient des Juifs leurs freres beaucoup plus que

conſtantes, faiſoit leur conſolation, étoit cette promeſſe du Sauveur: *Où il y en a deux ou trois aſſemblés en mon Nom, là je ſuis au milieu d'eux*, Matth. XVIII. 20. Auſſi exhortoit-on les fidéles à aſſiſter diligemment à ces aſſemblées. *Aions ſoin les uns ſur les autres, pour nous exciter mutuellement à la Charité & aux bonnes oeuvres: N'abandonnons point nos aſſemblées, comme quelques uns ont accoutumé de faire; mais encourageons-nous les uns les autres*, Hébr. X. 24. 25. *Que la parole de Jéſus-Chriſt habite en vous abondamment, qu'elle y ſoit accompagnée de toute ſageſſe; de ſorte que vous vous inſtruiſiés & vous exhortiés les uns les autres, par des Pſaumes, par des Hymnes, & par des Cantiques ſpirituels, chantant du fond de vos coeurs, avec une ſainte joie à la gloire du Seigneur*, Col. III. 16.

Il faut auſſi obſerver que, dans ces Aſſemblées de la primitive Egliſe, tout ſe faiſoit avec une grande ſimplicité. Une preuve de cela eſt l'admonition que St. Paul faiſoit à ceux de Corinthe, quand il leur diſoit: *Que ſera-ce donc, mes freres? C'eſt que toutes les fois que vous vous aſſemblés, ſi quelqu'un de vous a un Pſaume un autre quelque doctrine, un autre une révélation, un autre le don d'interpréter; que tout ſe faſſe pour édification. Quant à celui qui prophétiſe, il parle aux hommes pour édifier, pour exhorter & pour conſoler; Que deux ou trois, tout au plus, parlent, & cela l'un après l'autre, & que les autres jugent; & ſi un autre Prophéte a quelque Révélation*, c'eſt à dire, ſi le ſaint Eſprit lui a donné des lumiéres plus claires ſur une certaine matiére, *que le prémier ſe taiſe: Vous pouvés tous prophétiſer l'un après l'autre, afin que tous apprennent & que tous ſoient conſolés; Que nos femmes gardent*

dent le silence dans vos assemblées, car il ne leur est point permis d'y parler. Les choses que je vous écris sont des Commandemens du Seigneur. Que tout se fasse dans la bienséance & avec ordre, 1 Cor. XIV. 3-40.

§. 245.

Entre les observations qu'il y a à faire sur l'état & la constitution de l'ancienne Eglise chrétienne, il y en a deux qui méritent particuliérement de trouver place ici. La prémiére a pour objet la prédication de l'Evangile parmi les païens, & la seconde regarde les Anciens & les Docteurs de l'Eglise.

Quant au prémier objet, il faut remarquer que le Sauveur, avant qu'il allat mourir à la croix, avoit fait cette déclaration à ses Disciples: *Ce n'est pas vous qui m'avés choisi, c'est moi qui vous ai choisis, & je vous ai établis afin que vous alliés & que vous fassiés du fruit, & un fruit qui soit de durée*, Jean XV. 16. Voici ce qu'il leur dit encore après sa Résurrection: *Allés par tout le monde & prêchés l'Evangile à toute créature*, c'est à dire à toutes les nations, Marc XVI. 14. *Allés, enseignés toutes les nations: Voici, je suis toujours avec vous jusqu'à la fin du monde*, Matth. XXVIII. 19. 20. Quand l'Eglise reçut ces paroles du Seigneur, son entendu ne fut pas que ce commandement regardât les Apotres seuls, à l'exclusion de tous autres. Ce n'étoit pas non plus le sens qu'il convenoit d'y attacher, puisque le Sauveur y ajonte ces paroles: *Voici, je suis toujours avec vous, jusqu'à la fin du monde.* En effet, si la prédication de l'Evangile avoit du prendre fin avec la vie des Apotres, il n'auroit pas pu leur dire qu'il demeureroit avec eux jusqu'à la fin des siécles.

Il est bien certain que l'Eglise de Jésus-Christ a cru que la prédication de l'Evangile devoit être continuée à perpétuité parmi les païens. Il n'en faut point d'autre preuve que ces paroles de St. Jean, adressées à l'Ancien Gaïus: *Mon cher Fils, tout ce que tu as fait pour nos freres & pour les étrangers est digne de ta foi. Ils ont rendu témoignage à ta charité en présence de l'Eglise, & tu as bien fait de les accompagner & de les pourvoir pour leur voïage, d'une maniére digne de Dieu; car c'est pour l'amour de son Nom qu'ils sont partis de chés eux, sans rien prendre des gentils;* c'est à dire, qu'ils avoient préché l'Evangile gratuitement, comme St Paul le faisoit aussi, voïés 1 Cor. IX. 18. A quoi St. Jean ajoute: *Nous devons faire un bon accueil à ceux qui sont de ce caractére, afin de contribuer avec eux à l'établissement de la vérité*, 3 Jean 5-8. Ceux dont il est parlé ici & qui se sentoient portés à aller annoncer l'Evangile aux païens, n'étoient pas des Apotres, mais des autres freres. Quand St. Pierre dit: *Vous devés annoncer les vertus de celui qui vous a appellés des ténébres à sa merveilleuse lumiére*, 1 Pier. II. 9. il est vrai que ces paroles ne doivent pas être entendues seulement du Ministére de l'Evangile parmi les païens, mais elles ne l'excluent pas non plus. Il faut bien que l'Eglise de Christ qui a subsisté après les tems apostoliques ait cru que c'étoit aussi à elle que le Sauveur avoit commandé d'aller prêcher l'Evangile à tous les peuples; sans cela, elle ne l'auroit pas fait; & bien des nations qui ont été successivement converties à Jésus-Christ, ne sauroient rien de lui, & seroient restées dans leurs premiéres ténébres. Disons plus; puisqu'il y a encore aujourd'hui bien des milliers de païens qui n'ont pas encore

core entendu la prédication de l'Evangile; l'Eglise de Jésus-Christ qui subsiste à présent n'est pas moins obligée que celle d'alors de respecter le commandement de son Chef & de faire prêcher l'Evangile à toutes les nations.

§. 246.

Pour ce qui regarde les Anciens & les Docteurs des Eglises particulières, il en a déja été parlé §. 240. Mais qu'est-ce qu'on attendoit de la part des Eglises & de leurs membres à l'égard de leurs Anciens, de leurs Docteurs & de leurs Ouvriers? St. Paul dit: *Nous vous prions, mes freres, d'avoir beaucoup de considération pour ceux qui travaillent parmi vous, qui présidents sur vous selon le Seigneur, & qui vous représentent votre devoir: Aimés les avec une extrême affection, à cause de leur ministere, & conservés la paix avec eux*, 1 Thess. V. 12. 13. *Que les Anciens qui président bien soient réputés dignes de double honneur, principalement ceux qui s'occupent à la prédication de la parole & à l'instruction*, 1 Tim. V. 17. *Obéissés à vos conducteurs & leur soïés soumis, afin que veillant, comme ils sont, pour vos ames, dont ils doivent rendre compte, ils s'acquitent de ce devoir avec joïe, & non pas en gemissant*, Hébr. XIII. 17. L'Apotre prioit aussi les Eglises qu'il desservoit de penser souvent à lui dans leurs priéres devant le Seigneur: *Invoqués Dieu*, leur dit-il, *en esprit, & sans cesse, par toutes sortes de prières & de supplications. Veillés même dans cet exercice avec une très grande persévérance, priant pour tous les saints; & pour moi en particulier, afin que Dieu m'ouvre la bouche, & me donne une entière liberté d'annoncer sa Parole, pour faire connoître le mistére de l'Evangile*, Eph. VI. 18. 19.

voïés aussi, Col. IV. 3. 2 Thess. III. 1. Tout cela prouve qu'il est du devoir de tous les membres de l'Eglise de prier pour ceux qui paissent & instruisent le Troupeau. Voïés ce qui en a été dit §. 227.

Saint Paul leur prescrit encore un autre devoir, quand il dit aux Galates: *Que celui qui est instruit dans la Parole, fasse part de tous ses biens à celui qui l'instruit*, Gal. VI. 6. Pour ce qui le regardoit en particulier, il pouvoit bien dire avec vérité aux Anciens de l'Eglise d'Ephèse: *Je n'ai désiré d'avoir, ni or, ni argent, ni habits de personne; car vous savés vous-mêmes, que ce qui m'a été nécessaire, & à ceux qui étoient avec moi, ce sont ces mains qui me l'ont fourni: A tous égards je vous ai montré par mon exemple, que c'est en travaillant de cette manière, qu'il faut assister les infirmes, & se souvenir de ces paroles que le Seigneur Jésus a dites: Qu'il est plus heureux de donner que de recevoir*, Act. XX. 33-35. Indépendamment de cela, cet Apotre n'a pas nié que ce ne soit un commandement du Seigneur, que ceux qui annoncent l'Evangile doivent vivre de l'Evangile, 1 Cor. IX. 14. S'il s'emploïoit gratuitement à la prédication de l'Evangile parmi les Ephesiens, les Thessaloniciens & les Corinthiens, il avoit pour cela des raisons particuliéres, il le faisoit dans la vue d'avancer par là d'autant plus l'oeuvre du Seigneur & l'édification des ames parmi ces pauvres païens. En agissant ainsi dans ces circonstances, il ne croïoit pas moins qu'il ne fut en droit de recevoir d'eux ce qui lui étoit nécessaire pour sa subsistance. S'il ne l'acceptoit pas de la part des Ephésiens, non plus que des Corinthiens & des Thessaloniciens, c'est qu'il étoit bien aise de pouvoir les soulager; & il pouvoit d'autant mieux les dispenser de lui

donner

donner quelque chose, qu'il avoit la faculté de gagner pour son entretien, & qu'outre cela, il recevoit quelque assistance de l'Eglise de Philippes, voïés 2 Cor. XI. 9.

§. 247.

A ce qui a été dit touchant l'Eglise de Jésus-Christ, dans les tems apostoliques, §. 239, & les suivans, nous avons encore ceci à ajouter. St. Jean, qui est celui des Apotres qui a vécu le plus longtems, a puisé dans la bouche même du Seigneur Jésus ce qu'il a écrit à sept Eglises & à leurs Evêques, & qui est rapporté dans le Livre de ses Révélations, Apoc. II. 1. &c. Or il est incontestable que les vues du Sauveur n'ont pas été bornées aux tems, ni aux Eglises d'alors, & que les Lettres qu'il a dictées à cet Apotre ont aussi été écrites pour notre instruction; aussi est-ce par une gracieuse direction de sa Providence que ce précieux dépot est parvenu jusques à nous. Il faut d'abord convenir que ces sept Eglises, auxquelles le Seigneur fit écrire par Jean son serviteur, existoient réellement dans ce tems-là. La lecture de ces Lettres nous fournit des notions bien claires sur l'état où l'Eglise de Christ se trouvoit alors. Notre Seigneur Jésus-Christ donne de grands éloges à l'Eglise d'Ephèse, mais il se plaint en même tems de ce qu'elle a abandonné le prémier amour. C'est là précisement ce que St. Paul avoit craint déja auparavant; & c'est pour cela qu'il disoit aux Anciens de cette Eglise: *Je sais qu'après mon départ, il entrera parmi vous des loups ravissans qui n'épargneront point le troupeau. Et d'entre vous-mêmes, il s'élèvera des gens qui publieront des doctrines pernicieuses pour entrainer les Disciples après eux*, Act. XX. 29. 30. Cette séduction a sans

doute

doute été une des causes de ce refroidissement du prémier amour. L'Ange de l'Eglise de Smyrne se trouvoit, aussi-bien que celui d'Ephèse, exposé à bien des adversités qui lui étoient suscitées principalement par des gens qui se disoient Juifs, c'est à dire, des Confesseurs de la vérité, & qui n'étoient rien moins que cela. Cet Ange, ou cet Evêque de l'Eglise de Smyrne, avoit outre cela beaucoup à souffrir dans sa propre personne, mais il en fut abondamment consolé par le Seigneur. L'Ange de l'Eglise de Pergame n'a pas reçu moins de louanges. Cependant il s'y trouvoit des gens qui tenoient la doctrine de Balaam, qui conseilloit à Balak de tendre des piéges aux Israélites, afin qu'ils mangeassent des choses sacrifiées aux Idoles, & qu'ils tombassent dans la paillardise. Il y avoit aussi parmi eux des gens qui tenoient la doctrine des Nicolaïtes & qui probablement avoient été séduits par eux. En effet il étoit assés aisé dans ces tems là de tomber dans la séduction. Un homme qui s'étoit converti à Jésus-Christ se trouvoit souvent obligé de vivre avec des parens qui étoient encore païens. Là il lui arrivoit quelques fois d'être invité par ses proches à des repas qui accompagnoient ordinairement les sacrifices offerts aux Idoles. Ces sortes de repas ne se faisoient jamais sans qu'on s'abandonnat à des excès de joïe, de gourmandise, d'yvrognerie & de paillardise. C'est pourquoi, dans le prémier Synode que l'Eglise tint à Jérusalem, il fut expréssément défendu aux Chrétiens d'entre les Gentils d'y assister. Mais qu'arriva-t-il? Il se trouva des gens qui, malgré la défense, se permirent de participer à ces dangereux & infames repas. C'est contre ces gens-là que le Seigneur étoit indigné, & il ne vouloit pas qu'on les souffrit dans l'Eglise. L'Ange

de

de l'Eglise de Thyatire est aussi loué à cause de ses oeuvres, de sa charité, du soin qu'il avoit des pauvres, de sa foi, de sa patience, & de ce que ses derniéres bonnes oeuvres surpassoient les prémiéres; cependant le Seigneur étoit mécontent de lui, de ce qu'il souffroit qu'une femme, nommée Jézabel, qui se disoit Prophétesse enseignat dans l'Eglise & séduisit des membres du troupeau pour les engager dans la fornication & leur faire manger des viandes sacrifiées aux Idoles. Quant à l'Ange de l'Eglise de Sardes, son état étoit des plus tristes. Il avoit la réputation d'être vivant, mais il étoit mort. Il se trouvoit peu de personnes à Sardes qui ne se fussent pas souillées. Les autres étoient, ou destitués de la vie de Dieu, ou semblables à des gens qui s'en vont mourir; c'est pourquoi l'Evêque de cette Eglise fut fortement exhorté & censuré. Celui de tous à qui le Sauveur a témoigné le plus son contentement, est l'Ange de l'Eglise de Philadelphie; aussi est-ce celui qui a reçu les plus glorieuses promesses. Pour celui de Laodicée, il n'étoit ni froid ni bouillant, & malgré cela, il présumoit beaucoup de lui-même. Il disoit: Je suis riche, je suis comblé de biens, & rien ne me manque, mais il ne savoit pas qu'il étoit misérable & malheureux, pauvre, aveugle & nud. Aussi voïons-nous que le Seigneur lui fait une censure très vive; mais en la lui faisant, il fait aussi espérer bien des graces à tous ceux de cette Eglise qui, à l'ouïe de sa voix, prendront le parti de retourner à lui par une sincére conversion.

§. 248.

Tel est le portrait que l'Ecriture sainte nous fait de l'Eglise de Jésus-Christ, considerée dans l'état où elle

se

se trouvoit, dans le tems où le ministère des Apôtres étoit sur le point de finir. De froment & d'yvroie y croissoient pêle-mêle; & le Sauveur voyoit avec déplaisir que ni les Anciens, ni les Evêques n'avoient pas assés de zèle pour retrancher les méchans de son Eglise. Si l'un de ses Troupeaux lui donnoit de la joïe, l'autre contristoit d'autant plus son Esprit. Mais il en attribuoit principalement la cause à la négligence de l'Ange, c'est à dire, de celui qui devoit être le Surveillant de l'Eglise.

Après que les Apôtres & ceux qui avoient travaillé avec eux à la publication de l'Evangile & à l'établissement de l'Eglise chrétienne, furent entrés dans la joïe de leur Seigneur, l'yvroie qui étoit déjà mêlée avec le froment, prit considérablement le dessus. Ce n'est pas que la primitive Eglise manquât d'hommes zélés & fidéles. Elle en avoit encore plusieurs qui avoient à coeur de maintenir la pureté de la Doctrine de Jésus-Christ & de ses Apôtres, & en même tems de s'opposer avec force & courage au torrent de la corruption. Les cruelles persécutions que les Chrétiens avoient à souffrir ne contribuoient pas peu non plus à les tirer de tems en tems de leur sécurité, & à purger l'Eglise des membres impies & hypocrites qui l'infectoient. Cependant à considérer la généralité de ceux qui professoient le Christianisme, il faut avouer que, parmi les membres de l'Eglise, il s'en trouvoit plusieurs qui n'étoient pas convertis ni sains dans la foi. De là ce peu d'avancement dans la Grace, ce réfroidissement de charité & cet éloignement de la prémiére simplicité où l'Eglise tomba de plus en plus.

Ceux qui étoient établis pour enseigner, ou pour veiller sur les autres, commencérent à s'arroger plusieurs

leurs prérogatives; & cette ambition donna lieu à la distinction que l'on fit entre les Ecclésiastiques & les Laïques. Ceux qui formoient l'état ecclésiastique étoient plus occupés à s'attribuer & à exercer une certaine autorité & un certain pouvoir extérieur sur les Eglises, qu'à lui donner, en simples serviteurs, l'exemple de l'humilité, à la nourrir de la pure parole de l'Evangile, à prendre connoissance de l'état des ames, pour leur donner les soins convenables à leurs besoins; en un mot à se comporter comme des gens qui devoient être les modéles du Troupeau. L'envie & la jalousie ne tardérent pas non plus de se manifester parmi ces Ecclésiastiques. Peu à peu on introduisit les Dignités d'Evêques, d'Archevêques, de Métropolitains, & de Patriarches; & c'est ainsi qu'on dégénera de plus en plus de l'ancienne simplicité. Enfin à la place de l'humilité évangélique, s'éleva l'orgueil & l'ostentation des principaux Ecclésiastiques, & cela fut aussi une des principales causes de la décadence de l'Eglise.

Lorsque, dans le quatriéme siécle & dans les suivans, les Souverains embrassérent la Religion chrétienne, cette accession au Christianisme n'apporta point de remède à tous ces maux. Les Evêques briguérent la protection des Princes, plutot dans la vue de s'agrandir & de s'enrichir, que dans l'intention d'en profiter pour travailler plus efficacement à l'édification de l'Eglise chrétienne. Le Christianisme, qui jusqu'alors avoit été persécuté, devint la Religion dominante; ce qui engagea bien des gens de considération d'entre les païens à se déclarer extérieurement pour la Doctrine de l'Evangile. Je dis qu'ils ne l'embrassérent qu'extérieurement, sans que le coeur y eut de part, & uniquement dans la crainte

crainte que, sans cela, ils ne perdissent la faveur de la cour, ou leurs emplois soit civils, soit militaires. Des nations entières se virent obligées, tantôt par contrainte, tantôt à cause de leurs circonstances, d'adopter la Religion chrétienne. On baptisa des gens par milliers, sans qu'ils sçussent bien quels sont les grands bienfaits que Dieu confère par le Baptême, ni les devoirs auxquels s'engagent ceux qui le reçoivent.

Les Evêques, au lieu de s'opposer au torrent de la dépravation, s'occupérent d'opinions théologiques, ou du soin de se distinguer par leur rang, par leur autorité & par leur prérogatives. Cela donna lieu à des disputes & à des contestations autant opiniatres que nombreuses. On en vint même jusqu'à s'excommunier réciproquement, au grand scandale des vrais Chrétiens. Enfin cela dégénéra en des schismes & des ruptures qui déchirérent l'Eglise. Les Souverains, avec tout leur pouvoir, n'en avoient pas assés pour arrêter le cours de ces désordres. On convoquoit bien des Conciles, mais, hélas! souvent ce n'étoit pas l'Esprit de Dieu qui y présidoit, c'étoit le crédit, le pouvoir, les considérations humaines, qui prévaloient, c'étoit les préjugés qui dominoient. De là il résultoit que ces Assemblées d'Ecclésiastiques servoient plutot à aigrir les plaïes de l'Eglises & à les rendre incurables, qu'à les consolider; puisqu'au lieu de réparer les bréches de l'Eglise, elles ne faisoient que les élargir de plus en plus.

Le précieux dépot de la Doctrine chrétienne n'étoit pas moins exposé à être altéré. Bientot on choisit pour l'enseignement public des hommes qui se distinguoient plus par leurs talens naturels, qu'ils n'étoient recommandables par les dons de la Grace habitante en eux & par

par la connoissance de la saine Doctrine de Jésus-Christ. Plusieurs de ces hommes là s'étoient appliqués, dans le tems qu'ils vivoient encore dans le paganisme, à l'étude de l'art de bien parler ou à la Philosophie, & ils en avoient fait profession. Devenus chrétiens, ils conservoient, sinon tous, du moins en partie, les principes des sciences dont ils avoient été imbus. Non seulement ils les gardoient, mais encore ils tâchoient, tantot de les concilier avec la Doctrine de Jésus-Christ & de ses Disciples, tantot d'expliquer & de proposer cette Doctrine selon les principes qu'ils avoient adoptés étant païens. Si ce qu'on avance ici paroit étrange à quelqu'un, il ne tardera pas d'en convenir pour peu qu'il veuille confronter avec la Bible ce qu'on lit dans les anciens Auteurs qu'on nomme communément les Peres de l'Eglise.

Ces Prédicateurs, ou plutot ces Orateurs, introduisirent aussi l'usage de composer, autant qu'il étoit possible, les Discours qui devoient se faire dans l'Eglise, selon les régles de la Rhétorique qu'ils avoient pratiquées dans le paganisme. De là on vit naitre toutes ces questions inutiles & ces controverses sans nombre que les Synodes & les Conciles, au lieu de les terminer, ne firent que les multiplier; & c'est ainsi que fut bannie tout à fait cette sainte & noble Simplicité qui regne dans la Doctrine du Sauveur & dans les Ecrits de ses Apotres. Cette Doctrine touchant le parfait Sacrifice propitiatoire que le Fils de Dieu a offert pour nous; Cette Doctrine qui nous convainc de la profonde corruption de l'homme & de l'impuissance totale où nous sommes de nous en délivrer: Cette Doctrine de la foi au Nom de Jésus-Christ, par laquelle nous obtenons la rémission

des péchés: Cette Doctrine qui nous montre comment ceux qui le reçoivent sont faits enfans de Dieu & rendus participans du saint Esprit; comment nous parvenons à l'aimer beaucoup, parce qu'il nous a pardonné beaucoup de péchés; comment, par lui, & à cause du sang qu'il a répandu pour nous, nous sommes garantis contre la colère à venir; comment, par la connoissance de Jésus-Christ, nous trouvons en lui toutes les forces qui nous sont nécessaires pour vivre selon Dieu; enfin comment nous avons, en lui & par la foi en lui, l'espérance certaine de la vie éternelle. Toutes ces Doctrines là sont autant de matières importantes qui, quoique bien clairement expliquées dans l'Ecriture sainte, sont devenues peu à peu, ou inconnues, ou obscurcies dans la Chrétienté. Outre cela, on ne s'en tint pas aux Préceptes de Jésus-Christ & de ses Apotres; on insista plutôt sur l'observation de certaines Loix qui ne sont que des Commandemens d'hommes, ainsi qu'avoient fait auparavant les Pharisiens & les Docteurs de la Loi. Voïés Matth. XXIII. 16. &c.

Qu'on ait rendus obscur aux hommes l'Article de la Réconciliation opérée par Jésus-Christ, & par laquelle nous avons été rendus agréables à Dieu en son Bien-aimé; c'est ce qu'on ne peut pas contester. Pour s'en convaincre on n'a qu'à considérer les foibles moïens qu'on a emploïés pour tranquilifer les consciences allarmées; au lieu qu'on auroit du les conduire droit à Jésus-Christ qui nous crie: *Venés à moi, vous tous qui êtes travaillés & chargés, je vous soulagerai: Chargés mon joug sur vous & apprenés de moi que je suis débonnaire & humble de coeur, & vous trouverés le repos de vos ames*, Matth. XI. 28. 29. En un mot, on vit alors l'accomplisse-

pliſſement de ces paroles du Seigneur, parlant par la bouche de ſon Prophéte: *Mon peuple a fait deux maux, ils m'ont abandonné, moi qui ſuis la ſource des eaux vives, pour ſe creuſer des citernes crevaſſées qui ne peuvent point contenir d'eau*, Jér. II. 13.

§. 249.

C'eſt de la maniére dont nous venons de le faire voir, que les Egliſes fondées par les Apotres & par leurs Succeſſeurs, ont pris la forme de ces Sociétés chrétiennes que nous voïons aujourd'hui & que nous appellons Réligions. Mais il faut convenir qu'il y a une grande différence entre une Egliſe vivante de Jéſus-Chriſt & ce qu'on appelle les Réligions chrétiennes.

On ſait que, pour conſtituer une Religion, il ſuffit que ceux qui la profeſſent adoptent un certain ſyſtême de Doctrine, & qu'ils conviennent entr'eux de la maniére dont ils croïent devoir ſervir Dieu. Lors donc qu'une pareille Société reçoit les ſaints Ecrits de l'ancien & du nouveau Teſtament, comme étant la Parole de Dieu, & qu'elle reconnoit Jéſus-Chriſt pour le vrai Meſſie & le Sauveur du monde, on la nomme une Religion chrétienne. Une Religion, ou une Société chrétienne de cette eſpéce, peut avoir des conſtitutions plus ou moins propres à l'avancement de la vraïe Doctrine & de la piété, qu'une autre. Dans la plupart des Sociétés religieuſes bien réglées, les conſtitutions ſuivant leſquelles elles ſont ordinairement gouvernées, ſont celles-ci: On baptiſe les enfans des peres & meres qui portent le nom de Chrétiens. Lorſque ces enfans ſont en age d'apprendre & de concevoir quelque choſe, on les inſtruit dans la Doctrine chrétienne. En ont-ils acqui-

une certaine connoissance, on leur donne des instructions un peu plus amples sur la Religion; après quoi, ils sont admis à la sainte Cène. Toutes les personnes qui composent une Paroisse s'assemblent de tems en tems dans une maison publique qu'on nomme un Temple. Là on chante des Psaumes ou des hymnes, on fait des priéres, & on lit quelques passages de l'Ecriture sainte qui fournissent matiére au Discours qu'on tient à l'Auditoire. On administre la sainte Cène à ceux qui se sont annoncés pour cela, & on n'en exclut que ceux qui sont tombés dans de grossiers péchés. Lorsque des personnes veulent s'épouser, on en avertit d'avance l'assemblée par la publication des bans, après quoi l'on bénit leur mariage au Nom du Seigneur. Enfin, quelqu'un vient-il à mourir? il est inhumé avec décence. Selon que la paroisse est plus ou moins nombreuse, elle a un ou plusieurs Ministres pour la desservir, & des Maitres d'école à proportion du nombre des enfans. Il s'y trouve ordinairement des Ecoles publiques où la jeunesse reçoit non seulement les enseignemens nécessaires dans la lecture, l'écriture & la Religion, mais encore des instructions dans les langues, dans les arts & dans les sciences. Outre cela on a des Universités & des Académies où l'on fait étudier, où l'on prépare les jeunes gens pour le ministère ecclesiastique, & où on leur donne les instructions nécessaires à cet effet.

Tels sont les usages qui ont été successivement introduits dans les païs chrétiens. Les Souverains n'ont pas peu contribué à les faire adopter, non plus que plusieurs Evêques. Tout cela prouve évidemment que la main de Dieu y est intervenue & qu'il a voulu qu'il subsistat une forme extérieure d'Eglise & des constitutions

religi-

religieuses pour empêcher que l'Eglise de Jésus-Christ ne tombat dans une décadence totale, & de là, dans un pur paganisme. On auroit donc grand tort de mépriser ces sortes de constitutions ecclésiastiques; on a plutôt sujet de les regarder comme des bienfaits signalés qu'il a plu à Dieu d'accorder au genre humain. Cependant, dans le tems même que l'on reconnoit combien ces Réglemens extérieurs sont bons & utiles, on ne peut pas nier que, de siécle en siécle, la dépravation ne soit allée toujours en augmentant. Cela est arrivé également dans l'Eglise orientale & dans l'Eglise occidentale, entre lesquelles la mésintelligence a causé une si grande division, que l'une & l'autre s'est choisi des Chefs particuliers. Des nuages sombres, ou plutot des épaisses ténébres, ont obscurci la Doctrine de l'Evangile; & cela parce que, non seulement on avoit ôté l'Ecriture sainte des mains du peuple, mais encore elle étoit tombée en oubli chés ceux qui devoient l'enseigner. On introduisit dans le culte divin des pratiques d'une institution purement humaine. On vit les péchés les plus atroces, les crimes les plus énormes, se commettre par des gens de toute condition, & ceux de l'état ecclésiastique ne furent souvent pas ceux qui en cela se signalérent le moins. Enfin les Jugemens de Dieu eclatérent. Mahomet & ses adhérens vinrent inonder une partie des païs où, jusqu'alors, l'Evangile avoit été préché, mais trop peu estimé.

§. 250.

Ne pensons cependant pas que l'Eglise de Jésus-Christ proprement ainsi nommée, que cette Eglise à la quelle n'appartiennent que ceux qui sont véritablement mem-

bres du Corps de Chriſt & des temples du ſaint Eſprit, ait ceſſé en aucun tems d'exiſter ſur la terre. Lorſque le Sauveur parle de cette Egliſe qu'il bâtit lui-même ſur la pierre ou ſur le roc, c'eſt à dire, ſur lui-même, parce qu'il eſt le Rocher du ſalut, il aſſure poſitivement que les portes de l'Enfer ne prévaudront point contre elle. Il veut dire par là que, ni Satan ni ſes partiſans, ni le monde, avec toute ſa ruſe, ſa puiſſance & ſa rage, ne pourront la renverſer ou la détruire, Matth. XVI. 18. Il ſeroit peut-être difficile de déterminer le lieu & les circonſtances où cette Egliſe vivante de Jéſus a exiſté dans tel & tel tems. Elie, ce digne ſerviteur de Dieu, vivoit du tems de ces Rois d'Iſraël qu'un zéle maudit attachoit ſi fortement au culte des Idoles que tous les vrais Adorateurs de l'Eternel ſe virent obligés de ſortir du païs, à moins qu'ils ne vouluſſent riſquer de perdre la vie. Cela alla ſi loin que l'Homme de Dieu crut pour certain qu'il n'étoit reſté dans le païs aucun ſerviteur du vrai Dieu que lui ſeul: *Seigneur*, dit-il, *ils ont tué tes Prophétes, ils ont renverſé tes Autels; il n'y a plus que moi ſeul & encore tâchent-ils de m'oter la vie.* Mais quelle fut la réponſe de Dieu? *Je me ſuis réſervé ſept mille hommes qui n'ont point fléchi le genou devant l'Idole de Baal*, Rom. XI. 3. 4. C'eſt là ce que nous devons croire être auſſi arrivé dans les tems obſcurs du Chriſtianiſme. Nous devons même être fermement perſuadés que les portes, ou les puiſſances de l'Enfer n'ont jamais, dans aucun tems que ce ſoit, ſurmonté & détruit tout à fait l'Egliſe de Jéſus-Chriſt; c'eſt à dire le Troupeau de ſes vraïes brebis, de ces brebis qu'il connoit & desquelles il eſt connu, qui entendent ſa voix & qui le ſuivent, auxquelles enfin il donne la vie éternelle.

Un

Un jour quelqu'un lui demanda: *Seigneur, quand viendra le Regne de Dieu?* Le Sauveur lui répondit: *Le Regne de Dieu ne viendra point avec éclat. On ne dira point, il est ici, ou, il est là; car dès à présent même, le Regne de Dieu est au milieu de vous*, Luc XVII. 20. 21. Dans ce moment là, le Sauveur, comme le Chef du Roïaume, ou de l'Eglise de Dieu, se trouvoit en présence des Pharisiens qui lui avoient fait cette question. Ses Disciples, & d'autres Juifs qui croïoient en lui, l'environnoient; & c'étoit précisément eux qui étoient les membres de son Eglise & les sujets du Regne de Dieu. C'étoit donc avec toute assurance & vérité que le Seigneur pouvoit leur dire: *Le Regne de Dieu est déja actuellement au milieu de vous; & plut à Dieu que vos yeux fussent assés ouverts pour le voir!* Mais, hélas! leur imagination n'étoit remplie que des idées d'un Regne mondain, & ils n'en espéroient point un autre. Il ne faut donc pas s'étonner qu'il ne leur soit pas venu en pensée que le Seigneur Jésus & le peu de gens qui le suivoient fussent ceux qui formoient le Regne de Dieu. Au reste, il suffit que les vrais membres de l'Eglise soient connus du Seigneur. *Le fondement de Dieu demeure ferme*, dit St. Paul, *ayant ce sceau: Le Seigneur connoit ceux qui sont siens*; 2 Tim. II. 19. Et le même Apotre dit, en parlant aux fidéles de Colosses: *Votre vie est cachée en Dieu avec Jésus-Christ; mais lorsque Jésus-Christ, qui est votre vie, apparoîtra, vous paroîtrés aussi avec lui, revêtus de gloire*, Col. III. 3. 4.

§. 251.

Observons ici que, non seulement Dieu a toujours eu un Regne caché, dans le monde; mais encore que, de

tems en tems, il a suscité des temoins & des Confesseurs de la vérité; des hommes zélés qui ont professé publiquement & devant tous la Doctrine de l'Evangile; des hommes éclairés qui ont été une lumiére posée sur le chandélier, Matth. V. 14. 15. Mais ces mêmes hommes ont été précisément ceux qui ont souffert la haine & la persécution de la part de ceux qui n'aimoient point la vérité, quoiqu'ils se nommassent chrétiens. On peut même dire que ceux qui les ont souvent le plus maltraités étoient des hommes, établis pour être les Evêques & les Pasteurs de l'Eglise, mais qui dans le fond n'aimoient & ne recherchoient que le monde & les choses qui sont dans le monde, la convoitise de la chair, la convoitise des yeux & l'orgueil de la vie. Malgré cela, le témoignage des serviteurs de Dieu n'a jamais été sans fruit. Cette promesse de Dieu a eu son accomplissement: *La Parole qui sera sortie de ma bouche ne retournera point vers moi sans effet, mais elle fera tout ce en quoi j'aurai pris plaisir, & prospérera dans les choses pour lesquelles je l'aurai envoïée*, Esaï. LV. 11. Au reste il est aussi arrivé, comme le Seigneur l'avoit prédit: Que le Semeur s'en alla pour semer; & comme il semoit, une partie de la semence tomba le long du chemin; c'est à dire, qu'il se trouva des gens qui entendirent la Parole, mais ils ne la goutérent point: Le Méchant vint aussi qui enleva ce qui avoit été semé dans leur coeur. Une autre partie tomba dans des endroits pierreux, où elle n'avoit pas beaucoup de terre; c'étoit des gens qui, entendant la Parole, la recevoient d'abord avec joïe, mais comme elle n'avoit point pris racine en eux, ils ne crurent que pour un tems; car dès qu'il survint quelque oppression ou quelque persécution, à cause

de

de la Parole, ils se rebutèrent aussitot. Une autre partie tomba parmi les épines, c'est à dire, parmi ces gens qui entendent la Parole, mais les sollicitudes du siécle & l'illusion des richesses l'étouffent en eux & la rendent infructueuse. Mais enfin une autre partie tomba en bonne terre, c'est à dire, dans une terre qui avoit été labourée & engraissée; ce qui désigne ces gens qui entendent la Parole, qui la goutent, qui la reçoivent dans un coeur honnête & bon, & qui portent du fruit avec patience, Matth. XIII. 3-23. Luc VIII. 15.

Nous avons dit que, dans tous les siécles, Dieu a donné à son Eglise des hommes distingués par leurs lumiéres & par leur zéle, pour en être les luminaires; tels ont été entre plusieurs autres, Pierre de Vaud, Viclef, Jean Hus, &c. Mais sa bonté ne s'est pas bornée à ce petit nombre d'individus; souvent il s'est rassemblé des Troupeaux plus ou moins grands de gens qui vivoient selon l'Evangile & dans une étroite union de coeurs & de sentimens les uns avec les autres. L'Histoire de chaque siécle nous en fournit des preuves, & l'on peut alléguer pour exemples les anciens Vaudois, les Freres de Bohême, les Freres de Moravie & nombre d'autres. Il se trouvoit, tantot dans un endroit, tantot dans un autre, plus ou moins de personnes que l'amour du Seigneur Jésus réuniſſoit pour se fortifier mutuellement dans la foi, & pour s'exciter les uns les autres à la charité & aux bonnes oeuvres. Alors s'accomplissoit en leur faveur cette promesse que le Seigneur a faite aux siens: *Où il y en aura deux ou trois assemblés en mon Nom, là je suis au milieu d'eux*, Matth. XVIII. 20. Cependant ces petites Sociétés chrétiennes étoient rarement exemptes de persécutions. Elles avoient tantot

plus, tantot moins à ſouffrir, ſelon les lieux & les circonſtances où elles ſe trouvoient; en un mot, elles éprouvoient la vérité de ces paroles de l'Ecriture, que c'eſt par beaucoup de tribulations qu'il nous faut entrer dans le Roïaume de Dieu, Act. XIV. 22. Il ſeroit à ſouhaiter que l'on eut une Hiſtoire Eccléſiaſtique où, au lieu de s'arrêter, comme l'on a fait, à des choſes qui ne devoient avoir place que dans l'Hiſtoire civile & profane, on eut rapporté fidélement & de ſuite les circonſtances où s'eſt trouvée ſucceſſivement cette Egliſe de Jéſus-Chriſt qui n'eſt compoſée que de vrais enfans de Dieu & de Diſciples du Sauveur. On y verroit avec ſatisfaction comment le Seigneur a conduit les ſiens d'une maniére cachée aux yeux du monde; on y liroit les noms de ceux qui, dans tous les tems, ont confeſſé les vérités de l'Evangile: On y trouveroit ces petits Troupeaux de Jéſus-Chriſt qui, de ſiécle en ſiécle, ſe ſont ſuccédés l'un à l'autre; en un mot, on auroit le corps complet d'une Hiſtoire ſuivie dont on n'a jusqu'à préſent que des fragmens détachés. Un Ouvrage de cette eſpéce ſeroit aſſurément d'un prix ineſtimable.

Dans les ſiécles paſſés on a vu naitre des Témoins de la vérité, dont pluſieurs ont été mis à mort à cauſe de leur témoignage, ſans avoir pu vaincre la réſiſtance que leur oppoſoient les ennemis de l'Evangile. Mais enfin l'heureux tems eſt venu; où Dieu a eu compaſſion des pauvres ames qui gémiſſoient ſous la cruelle gêne où les conſciences étoient retenues. Au commencement du ſeiziéme ſiécle, il ſuſcita des Hommes courageux qui, armés de confiance, hazardérent de réfuter publiquement les Doctrines erronnées qu'on avoit oſé enſeigner juſqu'alors, & s'expoſérent aux perils de perdre

dre bien & vie pour rétablir & soutenir la pureté de la Doctrine évangélique. Alors parurent Martin Luther, Philippe Mélancton, assistés de quelques autres Docteurs Saxons, Ulric Zvingle, Jean Calvin, Bucer, & plusieurs autres, tant de la Suisse que de la France. Tous ces Hommes-là se sentirent presque en même tems pressés par l'amour du Seigneur Jésus, & par les mouvements de leur conscience, de tirer des ténébres la lumiére cachée de l'Evangile pour l'exposer aux yeux de l'univers. En même tems Dieu inclina le coeur d'un certain nombre de Souverains & de Magistrats à soutenir cet ouvrage salutaire & à protéger les Confesseurs de la vérité. Le résultat de tout cela fut cet événement mémorable qu'on vit arriver dans la Chrétienté septentrionale & qui, avec raison, est nommé la Réformation. Ici il faut avouer la vérité; par cette Réformation on n'est pas parvenu à établir des Eglises chrétiennes telles qu'étoient les Eglises primitives du tems des Apotres; aussi n'eut-il pas été possible d'y réussir. On en reconnoit aisément l'impossibilité quand on fait attention que ce ne fut pas seulement & successivement quelques particuliers, mais des provinces & des nations entiéres qui embrassérent toutes en même tems la Réformation. Il faut pourtant convenir d'un fait; c'est que, par la Grace de Dieu, il en est résulté un grand avantage pour toute la Chrétienté, & même pour les Eglises qui ont conservé leur ancienne Constitution. Non seulement on y a introduit l'Ecriture sainte traduite en langue vulgaire, pour pouvoir être lue des laïques, mais encore on y a célébré une partie du Culte divin en langue connue du peuple & on y a fait entrer des Cantiques édifians. Les Ecoles & les Universités ont été mises sur un meilleur

pied,

pied, & on en a établi plusieurs nouvelles. Enfin les Souverains ont enjoint au haut Clergé de n'admettre ni souffrir aucun Ministre de la Religion qui soit, ou erronné dans la Doctrine, ou scandaleux dans sa conduite. Cependant le plus grand avantage que cette Réformation ait procuré au Christianisme consiste en ce que les Réformateurs sont tous convenus unanimement d'établir & de soutenir avec zéle & fermeté les Dogmes fondamentaux contenus dans les saintes Ecritures. Tels sont entr'autres ceux-ci: Tous les hommes sont pécheurs & incapables de se tirer par eux-mêmes de leur état de misére: Jésus-Christ est l'unique Libérateur & Sauveur qui peut seul & qui veut aider & sauver tous ceux qui vont à lui: Tous les hommes doivent être invités à aller droit à lui: Rien n'est valable devant Dieu que le sanglant Sacrifice qu'il a offert pour notre Réconciliation avec Dieu: Quiconque a trouvé la rémission des péchés dans le Sang de Jésus, a en même tems la vie & le salut; avec cela il lui est donné de pouvoir vivre saintement selon l'Evangile de Christ, ainsi qu'il convient à un Enfant de Dieu: Toute personne, soit homme ou femme, soit Seigneur ou sujet, soit maître ou domestique, soit pere & mere, ou fils & fille, qui dans son état & sa vocation, marche comme étant toujours sous les yeux de Dieu, fait tout ce qu'il entreprend au Nom de Jésus-Christ, aime & aide son prochain pour l'amour du Seigneur; cette personne là rend à Dieu un culte qui lui est plus agréable que toutes les autres pratiques religieuses qui seroient de son propre choix. Telle étoit la Doctrine de ces Hommes de Dieu: Doctrine, qui peut être auroit été accompagnée de plus de bénédiction & plus féconde en fruits, si malheureusement il n'étoit

sur-

survenu entr'eux des divisions occasionnées par des questions obscures sur des points qui n'appartiennent pas à l'essence du vrai Christianisme. Malgré toutes ces foiblesses, Dieu n'a pas laissé de se déclarer pour eux, aussi bien que pour leurs successeurs; & encore aujourd'hui nous jouïssons, par la bénédiction de Dieu, des précieux avantages qui ont été les suites de la Réformation.

§. 252.

On pourroit demander ici: Mais qu'arrivera-t-il ci-après à l'Eglise de Jésus-Christ, ou à ce qu'on appelle la Chrétienté? St. Paul répond à cette question, quand il dit à Timothée: *Sache au reste, que dans les derniers tems il viendra des conjonctures facheuses; car il y aura des hommes qui seront pleins de l'amour d'eux-mêmes, avares, vains, orgueilleux, médisans, désobéissans à leurs peres & meres, ingrats, profanes, sans affection pour personne, irréconciliables, calomniateurs, debauchés, cruels, ennemis des gens de bien, traitres, insolens, enflés d'orgueil, aimant les voluptés beaucoup plus que Dieu, aïant l'apparence de la piété, mais en aïant renié la force*, 2 Tim. III. 1-5. St. Pierre en parle en ces termes: *Il faut sur toutes choses que vous sachiés qu'il viendra dans ces derniers tems des moqueurs, qui ne suivront que leurs propres convoitises & qui diront: Où est la promesse de son avénement? Car depuis que nos peres sont morts, toutes choses subsistent comme elles étoient au commencement du monde*, &c. 2 Pier. III. 3. 4. Jud. 18. 19. St. Paul en parle encore dans un autre endroit, où il dit: *Le jour du Seigneur ne viendra point qu'auparavant l'apostasie ne soit arrivée, & que l'on n'ait vu paroître l'homme du péché, le fils de perdition,*

c'est

c'eſt à dire, l'Antechriſt; *cet Adverſaire qui s'élèvera au deſſus de tout ce qui s'appelle Dieu ou adoration de Dieu, juſque là qu'il s'aſſeiera comme un Dieu dans le Temple de Dieu, prétendant paſſer pour Dieu: Le Seigneur l'exterminera par le ſouffle de ſa bouche & le détruira par ſon glorieux avénement*, 2 Theſſ. II. 3-8. Le même Apotre dit encore, en parlant de ce Fils de perdition: *Ce méchant viendra avec la vertu de Satan: Il fera un grand nombre de miracles, de ſignes & de prodiges trompeurs; & en général tout ce qui peut ſéduire & porter à l'iniquité ceux qui doivent périr, parce qu'ils n'ont point aimé ni reçu la vérité pour être ſauvés. C'eſt pour cela que Dieu leur envoïera une vertu propre à les jetter dans l'erreur, afin qu'ils ajoutent foi au menſonge &c.* 2 Theſſ. II. 9-11. Cependant, ni dans ce tems là, ni dans aucun autre, les portes de l'Enfer ne renverſeront & ne détruiront point l'Egliſe que le Sauveur a fondée ſur le Rocher des ſiécles, c'eſt à dire, ſur lui-même. Ainſi, lorsque le Seigneur viendra des cieux & qu'il reſſuſcitera les morts, les membres de ſon corps, tant ceux qui vivent à préſent, que ceux qui vivront alors, ſeront enlevés ſur les nuës, pour aller au devant du Seigneur dans les airs; & ainſi ils ſeront toujours avec le Seigneur, 1 Theſſ. IV. 15-17. Alors ſera auſſi accomplie la Parabole du Sauveur, touchant le filet qui eſt jetté dans la mer, Matth. XIII. 47. &c. Et juſqu'à ce tems-là la Chrétienté ſera toujours compoſée d'un mélange de bons & de méchans.

§. 253.

On voit par ce qui vient d'être dit, que la Chrétienté, c'eſt à dire, toute la multitude de ceux qui ont tiré du

Nom

Nom de Christ celui de Chrétiens, & qui sont ainsi appelés, a été partagée en différentes communions. Si chacune de ces Communions se nommoit (simplement) une Eglise ou un troupeau de Jésus-Christ & ne pensoit qu'à conserver les vérités qui lui ont été confiées, qu'à y conformer sa conduite, & qu'à diminuer de plus en plus le nombre des erreurs & des abus qui peuvent s'y être glissés; en ce cas là, toutes ces différentes Communions pourroient subsister l'une à coté de l'autre, & sans se faire obstacle l'une à l'autre. Mais quand chacune des Communions, dont la généralité des Chrétiens est composée, prétend être la vraïe Eglise, & même la seule dans laquelle on peut être sauvé; alors le jugement qu'elle porte est trop flatteur pour elle, & trop peu charitable pour les autres. Cette maniére de juger en sa faveur au préjudice des autres étoit pourtant autrefois très en usage; & ne seroit-on confondu par le fait, si l'on vouloit soutenir que la mode en est passée aujourd'hui?

Il est néanmoins inconteſtable qu'entre toutes ces différentes Communions chrétiennes l'une a quelque avantage sur l'autre. Dans l'une il y a plus de vérité évangélique que dans l'autre. Ceux qui veulent vivre selon la piété en Jésus-Christ rencontrent plus d'obstacles & de difficultés dans l'une que dans l'autre. La constitution & la discipline de l'une est plus conforme à l'Ecriture sainte que celle de l'autre. Les erreurs contraires à la Doctrine de Jésus-Christ sont plus dangereuses & plus répandues dans celle-ci que dans celle-là. On emploïe dans l'une des moïens plus efficaces pour réprimer les désordres, les crimes & les scandales qu'on ne fait dans l'autre. Mais avec tout cela, on peut néanmoins

moins espérer de la bonté de Dieu que, dans chacune de ces Communions chrétiennes, il saura conduire au chemin du salut les ames qui ont faim & soif de sa Grace & de la Justice qui est en Jésus-Christ. Qui pourroit douter que dans toutes ces Communions, le Souverain & fidéle Pasteur des ames n'ait des brebis qui entendent sa voix, & qui le suivent dans la simplicité & dans la vérité; au milieu même de la corruption générale qui regne dans le monde? Cela ne lui est pas moins possible qu'il ne l'étoit du tems d'Elie de se conserver, au milieu de l'idolâtrie où tout le païs étoit plongé, sept mille hommes qui n'avoient point ployé le genou devant Baal.

Cependant, sous prétexte que, dans toutes les Communions de la Chrétienté Dieu a des ames qui lui appartiennent, on ne doit jamais tomber dans un Syncrétisme ou Indifférentisme en fait de Religion, & croire qu'on peut à la légére quitter l'une pour embrasser l'autre. Quand, par exemple, un homme, par des motifs qui ne peuvent point être approuvés de Dieu, se détermine à abandonner une Réligion, de la vérité de laquelle il est d'ailleurs persuadé, pour faire profession d'une autre, cette démarche ne peut que déplaire au Seigneur; puisque des vues fausses & qui n'ont pas l'amour de Dieu pour principe, rendent toujours l'action criminelle; & ce qui rend ce cas plus grave, c'est qu'il y intervient un abus de Nom de Dieu; puisqu'on proteste devant Dieu qu'on est persuadé de la vérité de la Religion qu'on embrasse; & dans le fond, ce qui y détermine, est le plus souvent, un emploi honorable & lucratif, ou une vie plus commode & plus agréable, ou d'autres avantages temporels; ce n'est donc pas pour plaire à Dieu qu'on

le

le fait, c'est pour se satisfaire soi-même, c'est pour contenter un amour propre criminel. Ce cas est bien différent de celui où un homme intimément convaincu dans son coeur de la vérité d'une Religion, & pressé dans sa conscience à l'adopter, se détermine à le faire dans la simple vue de faire une oeuvre agréable à Dieu & conforme à sa volonté; en ce cas on doit s'abstenir d'en porter un jugement.

§. 254.

Les ames dispersées par tout le monde qui sont attachées de coeur à Jésus-Christ, qui ont été rendues participantes de son Esprit, & qui adorent le Pere en esprit & en vérité, sont proprement celles qui forment le Corps de Christ, la Maison de Dieu, le Troupeau du bon Berger, & qui appartiennent au Regne de Dieu; voïés §. 236. &c. Ici il est question de savoir ce que ces cheres ames ont à faire pour répondre aux vues que le Seigneur Jésus a sur elles. Si ces personnes là s'abandonnent en simples enfans à la conduite du saint Esprit, leur prémier soin sera de persévérer, chacun en son particulier, dans la Doctrine de Jésus-Christ, d'avancer de plus en plus dans la connoissance de la vérité, & d'y obéir fidélement. Ils se tiendront attachées par la foi à leur Sauveur. Par lui ils trouveront accès & Grace auprès du Pere; & le saint Esprit entretiendra leur communion avec le Pere & avec son Fils Jésus-Christ. Ce qu'ils ont à faire à coté de cela est, de tâcher de découvrir des gens qui soient de leur sentiment, & qui comme eux, aiment sincérement le Seigneur Jésus. Lorsque Dieu leur suscite des compagnons de voïage, disposés à marcher avec eux dans les voïes du salut, ils l'en remer-

dent de tout leur coeur, & ils se réjouïssent d'avoir une compagnie dans laquelle ils peuvent poursuivre agréablement leur route. Dans cette douce société leurs coeurs s'unissent & sont comme fondus ensemble par le feu de l'amour fraternel. L'un prend part au bien & au mal qui arrive à l'autre. On s'aide mutuellement à prospérer dans la grace & dans la connoissance de notre Seigneur Jésus-Christ. Tous ensemble se consolent, s'exhortent & se reprennent réciproquement les uns les autres en toute fidélité & charité. Enfin ils sont, dans chaque circonstance, tout ce que leur suggére l'Esprit qui les anime & qui les guide. Se trouve-t-il un plus grand nombre d'enfans de Dieu avec lesquels ceux-ci puissent s'unir dans un même sentiment en Jésus-Christ? Leur satisfaction en est d'autant plus grande; sachant que, comme le Seigneur l'a dit, il est au milieu de deux ou de trois qui sont assemblés en son Nom, & que lorsque deux s'accordent à demander quelque chose tout ce qu'ils demandent leur sera accordé par son Pere. Ils savent outre cela qu'ils doivent annoncer aux autres hommes les vertus de celui qui les a appellés des ténébres à sa merveilleuse lumiére. Ainsi selon le don & la mesure de Grace qu'ils ont reçue, ils s'emploïent volontiers à se rendre utiles aux autres, si ce n'est par leurs paroles, du moins est-ce par leur exemple. Et par là ils font voir à un chacun que le sort le plus heureux est d'avoir en Dieu un gracieux Pere, d'appartenir à Jésus-Christ, de vivre de sa vie, & d'être un Temple du saint Esprit; quand même on se trouveroit à cause de cela exposé aux mocqueries, & aux opprobres ou même à des souffrances plus rudes pour le Nom de Christ. Lorsque les désordres & les abus qui regnent dans la Religion

ligion qu'ils profeſſent, ſe préſentent à leurs yeux, bien loin d'y être inſenſibles & indifférens, ils en ont le coeur pénétré de douleur. Mais que peuvent-ils faire autre choſe, ſinon d'imiter la conduite de Dieu en ſupportant ce que lui-même ſupporte avec tant de patience. Tout ce qu'ils regardent comme un mal, n'en eut-il que l'apparence, ils s'en abſtiennent; & ce qu'ils regardent comme un bien, ils le font pour l'amour de Chriſt. Confeſſer le Sauveur & ſa Parole, ſouffrir même à cauſe de ſon Nom & de ſon Evangile, ils le réputent pour une pure grace, dès qu'ils écoutent ce que ſon Eſprit leur en apprend. Ils ſe gardent bien de railler ou de juger leur prochain ſur ſes défauts, parce que cela n'opère aucun amendement. Un meilleur moïen qu'ils emploïent pour cela eſt de prier pour tous & d'expoſer les maux & les beſoins de l'Egliſe à celui qui en eſt l'unique Chef.

Si, dans l'une ou dans l'autre des Religions chrétiennes, il ſe trouvoit un certain nombre de gens qui euſſent un déſir ſincére de former un Troupeau, ou une Egliſe qui fut ſemblable à tous égards, & autant qu'il ſeroit poſſible, aux prémiéres Egliſes de Jéſus-Chriſt; & ſi, dans ce deſſein, ces gens-là ſe lioient étroitement enſemble; ne ſeroit-ce pas, dans le Regne de notre Seigneur, un Phénoméne qui mériteroit qu'on ſe réjouït de ſon apparition? En effet, pourquoi des ames qui ſont parvenues à la foi en Jéſus-Chriſt, & qui ſe ſont conſacrées en entier à lui, n'aſpireroient-elles pas à parvenir à cette union de coeur & d'eſprit qu'on admire & qu'on loue tant dans les Egliſes Apoſtoliques? Les choſes qui ont été écrites dans la Parole de Dieu, touchant les Egliſes primitives, n'ont-elles pas, comme les autres, été auſſi écrites pour notre inſtruction? Oui

sans doute. Cela posé, voici quelques observations qu'il est à propos de faire sur cette matiére.

1. Une Maison de Dieu où, pour parler avec l'Ecriture, des pierres vivantes s'edifient pour former un Temple de Dieu en Esprit; c'est à dire, une Eglise de Dieu dont les membres ont été baptisés par le saint Esprit pour ne former qu'un corps; cette Eglise n'est incontestablement pas, moins que la création du monde, une oeuvre de Dieu qui ne dépend, ni de la volonté, ni du pouvoir d'aucun homme.

2. Qui oseroit nier que Dieu ne puisse, en tout tems, & même dans ces derniers & tristes tems, rassembler une pareille Eglise, & en faire une ville bâtie sur la montagne? Sa main ne s'est certainement point racourcie jusqu'ici. Mais qu'il ait la volonté de le faire; c'est ce qu'on ne peut pas soutenir d'avance. Tout ce que nous pouvons faire est d'avoir les yeux ouverts pour pouvoir l'observer, lorsque cela arrivera.

3. Lorsque les préparatifs & les acheminemens qui y conduisent, sont encore petits & paroissent chétifs, on auroit tort de les mépriser à cause des imperfections qu'on y apperçoit, Souvent un excellent noïau est enveloppé d'une écorce hérissée & immangeable.

4. On ne doit donc point regarder comme une nouvelle Secte une Société de gens qui, fondés dans la foi au Sauveur, dans l'amour qu'ils ont pour lui & les uns pour les autres, s'unissent ensemble pour vivre selon la Doctrine de Jésus-Christ & de ses Disciples, & forment ainsi un Troupeau ou une Eglise de Christ.

5. Une pareille petite Eglise de Jésus-Christ peut à juste titre prétendre de jouïr des mêmes droits qu'un Souverain ou un Magistrat accorde en tout païs à cha-

que

que incorporation & Société qui s'eſt miſe ſous ſa protection; c'eſt à dire, qu'elle a la faculté de faire pour elle les ſtatuts & réglemens qu'elle croit lui être les plus avantageux. Ce ſont là des priviléges que des Empereurs païens n'ont pas réfuſé aux anciennes Egliſes chrétiennes.

6. Tous les membres d'une Egliſe de Jéſus-Chriſt, & chacun d'eux en particulier, ſont ſoumis, affectionnés, obéiſſans & fidéles aux Puiſſances ſupérieures ſous la domination deſquelles ils vivent; & pour ce qui regarde la vie civile, ils ſe rangent volontiers à l'égalité de tous les autres ſujets. De ſon coté, un bon & ſage Prince ou Magiſtrat, leur laiſſe la paiſible jouïſſance de tous les droits & franchiſes dont jouïſſent tous leurs autres ſujets ſans diſtinction.

7. Lorſque le Souverain eſt membre d'une Egliſe vivante de Jéſus-Chriſt, il jouït des mêmes avantages que les autres membres de cette aſſociation; mais il ne peut pas ſe prévaloir de ſon pouvoir pour l'exercer ſur l'Egliſe & pour la gouverner dans ce qui regarde l'intérieur, ou le ſpirituel; ici on ſe tient à la doctrine de Jéſus-Chriſt & de ſes Apotres.

8. On ne peut pas obliger cette Egliſe à recevoir une perſonne en qualité de Paſteur ou de Miniſtre, pas même en qualité de ſimple membre de l'Egliſe; & ceux qui en ſont les Miniſtres n'ont de pouvoir qu'autant qu'il leur en eſt accordé par l'Egliſe.

9. On ne peut pas à la vérité conteſter qu'une Egliſe qui, ſelon l'intention & ſous la direction particuliére du Seigneur, a pris une conſiſtance ſolide, n'ait le droit qu'on a coutume d'accorder à chaque Société; pourvu qu'elle exerce ce droit d'une maniére convenable. Cependant elle ne doit jamais oublier que c'eſt par la Grace de

ecclésiastique. Il est donc maintenant question de savoir comment on doit regarder les Communes ou les Eglises des Freres, & comment elles se regardent elles-mêmes?

Lorsque l'on considére ces Eglises des Freres comme des Etablissemens que notre Seigneur Jésus-Christ a faits dans son Eglise, pour opposer une digue au torrent de la corruption & à la décadence où elle tombe de plus en plus, & quant à la Doctrine, & quant aux moeurs; alors on se forme une idée assés juste de ces Eglises. On ne se trompera pas non plus, si on regarde leur Eglise en général comme une Infirmerie, dans laquelle Jésus-Christ, le souverain & unique Médecin des ames, a recueilli plusieurs de ses ames malades, misérables & infirmes; & cela, dans la gracieuse intention d'entreprendre la cure de leurs maladies, de pourvoir à tous leurs besoins & de les faire servir & soigner par ses serviteurs.

§. 256.

Si quelqu'un demande à présent quel jugement on peut porter sur ces petits Troupeaux de Jésus-Christ? On ne pourra mieux le satisfaire qu'en mettant sous ses yeux les Observations suivantes:

1. A l'égard de tout ce qu'on trouve de bon dans les Communes des Freres, ils doivent toujours reconnoitre que tout est pure Grace. Ce qu'il y a effectivement de bon chés eux, c'est le soin qu'on a de chaque ame en particulier; c'est que, par de bons Réglemens, on tache de prévenir le mal, avant qu'il se manifeste; c'est qu'on veille à ce que chacun croisse & prospére dans la Grace & dans la connoissance de notre Seigneur Jésus-Christ;

Christ; c'est qu'en même tems l'homme apprenne de jour en jour à mieux connoitre sa misére & sa corruption, qu'il cherche en Jésus-Christ le préservatif & le remède dont il a besoin pour en être garanti, qu'il dépouille de plus en plus le vieil homme avec toutes ses oeuvres, & qu'il se revête du nouvel homme qui est créé selon Dieu dans une justice & une sainteté véritable; enfin qu'il s'applique diligemment à la pratique des bonnes oeuvres. Tout cela, dis-je, doit être, & est en effet réputé chès eux pour pure Grace gratuite; car que seroient-ils, & que deviendroient-ils, si la miséricorde de Dieu en Jésus-Christ n'étoit leur ressource & leur unique appui?

2. Ils ne doivent jamais oublier combien ils sont encore en arriére, ce qui leur manque encore, & ce qu'on a droit d'attendre d'eux, eu égard aux graces que Dieu leur a accordées & qu'il leur accorde encore tous les jours.

3. Leur résolution la plus ferme doit être de demeurer fidélement attachés à l'Evangile de Jésus-Christ crucifié & à la Doctrine de son sanglant Sacrifice, dans lequel seul il y a Grace, pardon & délivrance de tout péché pour tout le monde; & cette résolution doit être telle que rien ne puisse les en faire départir, dut-il leur en couter leur sang, leurs biens & même leur vie.

4. Il ne faut pas non plus que rien soit capable de les porter à se désister des bons Réglemens & de la Discipline qui, par la gracieuse dispensation du Seigneur, a été établie parmi eux. Loin de s'en relacher ils doivent s'y maintenir sans crainte ni égard pour qui que ce soit.

5. Un de leurs devoirs essentiels est de s'appliquer avec zéle à entretenir, autant qu'il est en eux, l'amour,

la paix & l'union d'eſprit & de cœur avec tous les Enfans de Dieu qui n'appartiennent pas à leur Société particuliére. Le Sauveur le leur a commandé dans ſon Teſtament, rapporté en St. Jean Chap. XVII.

6. Ce que pluſieurs Hommes de Dieu ont fait & écrit pour le bien de l'Egliſe, & dans la vue de la réformer en partie, comme Luther a entrepris de le faire ſans qu'il ait pu porter cet ouvrage à ſa perfection; tout cela mérite l'attention & la reconnoiſſance des Egliſes des freres. Et cela d'autant plus, qu'encore aujourd'hui, ils tirent avantage des travaux de ces fidéles ſerviteurs de Jéſus-Chriſt. Il faut même convenir que, ſi les Freres d'aujourd'hui ont une connoiſſance plus claire de l'oeconomie de l'Evangile, que ne l'avoient les anciens Freres de Moravie ils en ſont redevables à la Réformation.

7. En cheminant droitement, ils peuvent pourſuivre leur route avec courage & ne doivent craindre aucun homme. Qui pourra leur nuire s'ils perſévérent dans le bien & ſi le Seigneur eſt avec eux?

8. Mais qu'ils ſe gardent bien de fuir l'opprobre auquel les enfans de Dieu ſont expoſés à cauſe du Nom de Chriſt & de ſon Evangile. *Il nous a été donné*, dit l'Apotre, *non ſeulement de croire en Jéſus-Chriſt, mais encore de ſouffrir pour l'amour de ſon Nom.* C'eſt ce qui fait leur véritable gloire, & qui doit leur être un ſujet de joïe.

9. Leur vocation n'eſt pas de troubler l'ordre & les conſtitutions qui ſont établies dans les Réligions; non plus que de ſuggérer à quelqu'un des ſcrupules ſur la Réligion qu'il profeſſe; mais ils ſont appellés à inviter toutes les ames, non ſeulement par leurs paroles, mais auſſi principalement par leur conduite, à aller au Sauveur.

10. Dans

10. Dans le tems qu'ils jouissent au dehors d'un repos tranquile, ils doivent par l'assiduité à la priére & par l'usage fidéle de la grace de Dieu avoir soin qu'on puisse leur appliquer ce qui se lit Act. IX. 31. *Les Eglises étoient en paix, elles s'affermissoient, elles s'avançoient dans la crainte du Seigneur, & elles étoient remplies de la consolation du saint Esprit.*

11. Ils doivent chercher la paix du païs dans lequel le Seigneur les a fait habiter, prier pour lui & se comporter envers les puissances supérieures comme des sujets obéissans, utiles & fidéles.

12. Et puisque le Seigneur a daigné les établir afin qu'ils aillent même jusqu'aux nations païennes & qu'ils portent du fruit, & un fruit qui soit de durée, cette vocation doit leur être précieuse & les humilier jusques dans la poussiére. Ils doivent même s'estimer heureux de pouvoir consumer leur vie dans cet emploi & gagner des ames à l'Agneau de Dieu qui a porté les péchés du monde.

13. Heureux si nous pouvions dire en toute assurance: *Nul de nous ne vit pour soi-même, & nul ne meurt pour soi-même: Si nous vivons, nous vivons pour le Seigneur, si nous mourons, nous mourons pour le Seigneur.* Mais hélas, comme nous savons que, parmi nous, il s'en trouve plus d'un qui n'oseroit dire cela de lui, nous ne pouvons qu'en avoir de la douleur, mais nous en ferons en même tems un objet de nos ardentes priéres & de notre travail continuel afin qu'il n'y ait personne parmi nous qui ne prospére à l'honneur & à la joïe du Seigneur.

14. Leur soin principal doit être jour & nuit, qu'il n'y ait rien de leur coté qui empêche le Seigneur Jésus & son bon Esprit de continuer & de parachever son oeu-

vre

tre en eux; mais que son oeconomie de Grace soit continuée parmi eux pour la gloire de leur Pere céleste.

15. Quand les Eglises des Freres se représentent celles qui ont été desservies par les Apotres, ils doivent reconnoître que ces Eglises primitives ont eu des prérogatives bien grandes sur toutes les autres. Elles étoient favorisées de plusieurs dons de l'Esprit que Dieu n'accorde plus de nos jours. Outre cela, elles avoient le privilége d'être les Prémices de la nouvelle Alliance, & l'honneur d'avoir frayé le chemin à celles qui leur ont succédé. Les expériences qu'elles ont faites ont été utiles aux autres, car l'épreuve est la pierre de touche de la foi, aussi-bien que de la patience. Ces prémières Eglises avoient aussi des souffrances plus dures & en plus grand nombre à essuier, c'est pourquoi aussi les consolations qu'elles ont éprouvées ont été d'autant plus douces & plus efficaces. Quel ne sera pas l'éclat de la lumiére dont elles resplendiront dans le Roïaume de leur Pere! Disons encore que les Instructions que les Apotres donnoient de vive voix à ces heureuses Eglises, ils les avoient puisées dans la bouche même de Jésus pour les leurs transmettre. Comme ces prémiers Hérauts de l'Evangile étoient aussi les prémiers Docteurs de l'Eglise, le Seigneur avoit répandu sur eux une mesure plus abondante des dons de son Esprit.

§. 257.

Nous ne pouvons finir ce Chapitre sans faire encore quelques Remarques. Dans les Eglises où, comme s'exprime le Docteur Luther, on travaille sérieusement à son salut, il peut y avoir, & il y a assés ordinairement des choses qui leur sont propres & particuliéres.

Du

Du nombre de ces ſortes de choſes particuliéres ſont, le Lavement des pieds, le Baiſer de paix, & l'uſage du Sort. Il convient que nous expoſions ici notre ſentiment ſur ces trois objets.

1. Le Sauveur, après avoir lavé les pieds à ſes Diſciples, leur dit en termes formels: *Vous auſſi, vous devés vous laver les pieds l'un à l'autre*, Jean XIII. 14. Il répéte même ce commandement, quand il dit immédiatement après: *Je vous ai donné un exemple, afin que vous agiſſiés les uns à l'égard des autres comme j'ai agi avec vous;* Jean XIII. 15. Par l'explication qu'il leur donna après le Lavement des pieds, il paroit qu'il avoit en vue de combatre le penchant qui ſe manifeſtoit toujours en eux, à vouloir primer les uns ſur les autres. Il vouloit donc leur montrer que le plus grand d'entr'eux devoit être le ſerviteur de tous. C'eſt pour cela qu'il leur dit: *Comprenés-vous ce que je viens de faire? Vous m'appellés Maitre & Seigneur, & vous avés raiſon, car je le ſuis; ſi donc je vous ai lavé les pieds, tout Seigneur & tout Maitre que je ſuis, vous auſſi, vous devés vous laver les pieds l'un à l'autre.* Il veut leur dire par là: Perſonne d'entre vous ne doit imaginer qu'il ne lui conviendroit pas & que ce ſeroit une baſſeſſe à lui de laver les pieds aux autres; car, ſuppoſé qu'il fut le plus grand d'entre vous, il ne ſeroit jamais plus grand que moi. Or parmi vous, il n'y a perſonne qui ſoit plus grand que l'autre, vous êtes tous freres, aucun de vous ne doit être, ni permettre qu'on le nomme le pere, ou le maitre des autres. C'eſt moi ſeul qui ſuis votre Maitre & votre Seigneur; cela étant, ſi je me ſuis abaiſſé juſqu'à vous laver les pieds, ne devriés-vous pas à plus forte raiſon en faire de même?

On peut cependant conclure de l'entretien que le Sauveur eut avec St. Pierre, que par ce Lavement des pieds, il vouloit inſinuer quelque choſe de plus à ſes Diſciples. Dans le tems que Pierre ne vouloit pas permettre que ſon Seigneur & Maitre lui lavat les pieds, Jéſus lui répondit: *Si je ne te lave, tu n'auras point de part avec moi.* Sur cela Pierre aïant ſouhaité qu'il lui lavat auſſi les mains & la tête, le Seigneur lui repliqua: *Celui qui a été lavé n'a plus beſoin que de ſe laver les pieds, parce qu'il eſt entiérement net; pour vous, vous êtes nets, mais non pas tous.* St. Jean ajoute à cela: *Car il ſavoit qui étoit celui qui devoit le trahir, c'eſt pourquoi il dit: Vous n'êtes pas nets tous.* Si quelqu'un prétend ne voir dans tout cela qu'un ſimple Lavement extérieur des pieds, nous n'entrerons point avec lui en controverſe. Il eſt vrai qu'il n'eſt dit dans aucun Livre du nouveau Teſtament qu'en cela les Diſciples aïent ſuivi les paroles & l'exemple de leur maitre; mais qui oſeroit ſoutenir qu'ils ne l'aient point fait, parce que nous n'en liſons rien? Une choſe dont il faut convenir, c'eſt qu'ils aimoient le Seigneur Jéſus, & ce même Jéſus a dit, que celui qui l'aime garde auſſi ſa Parole.

Au reſte, il nefaut pas oublier de dire ici, que le Lavement des pieds que le Sauveur adminiſtra à ſes Diſciples, étoit bien différent de celui qui étoit en uſage parmi les Juifs. Ceux-ci avoit coutume de ſe laver les pieds avant de ſe mettre à table, parce qu'ils ne portoient pas des ſouliers faits comme les notres, & que leurs pieds étoient ſujets à être couverts de beaucoup de pouſſiére. De là vient que le Seigneur reprocha un jour à un Phariſien que, lorsqu'il étoit entré dans ſa maiſon, il ne lui avoit point donné d'eau pour ſe laver

les

les pieds avant le repas, Luc VII. 44. Ici au contraire, Jéſus ſe lève de table après le ſouper, quitte ſes habits, ſe ceint d'un tablier, puis, aïant verſé de l'eau dans un baſſin, il commence à laver les pieds à ſes Diſciples; après quoi il les eſſuie avec le tablier qu'il avoit mis autour de lui. St. Jean a l'attention de rapporter deux fois conſécutivement cette circonſtance en diſant préciſément, que cela arriva après le ſouper, Jean XIII. 2. & 4. Ce qui fait préſumer qu'il regardoit cette circonſtance comme digne d'être particuliérement remarquée.

2. Saint Paul, écrivant aux Romains, leur dit: *Saluës-vous les uns les autres par un ſaint baiſer*, Rom. XVI. 16. Voïés auſſi 1 Cor. XVI. 20. 2 Cor. XIII. 12. 1 Theſſ. V. 26. St. Pierre recommande la même choſe quand il dit: *Saluës-vous les uns les autres d'un baiſer de charité*, 1 Pier. V. 14.

On ne peut douter que les Diſciples de Jéſus n'aïent regardé ce ſigne d'amour fraternel comme quelque choſe de très important, puiſqu'ils l'ont recommandé tant de fois. Ce n'étoit pas ſeulement chès les Juifs, mais auſſi chès les autres nations, qu'on avoit coutume de témoigner par un baiſer l'eſtime & l'amitié qu'on avoit pour quelqu'un. Le Sauveur lui-même fit un reproche au Phariſien qui l'avoit invité à manger chès lui, de ce qu'en le recevant, il ne lui avoit pas donné un baiſer, Luc VII. 45. Cela prouve que le Sauveur n'auroit point eu de répugnance à recevoir un baiſer du Phariſien. Il eſt pourtant vraiſemblable qu'outre le baiſer ordinaire qui avoit lieu dans la vie commune, lorsqu'on s'abordoit, ou qu'on ſe quittoit, il étoit d'uſage dans les Egliſes Apoſtoliques que les fidéles ſe donnaſſent réciproquement le baiſer de paix, ou de Charité, lorsqu'ils étoient aſſem-

aſſemblés. Quant aux perſonnes qui s'écartoient de la Doctrine de Jéſus-Chriſt & dont la fréquentation étoit ſéduiſante & dommageable aux autres, on leur refuſoit le baiſer de charité fraternelle. C'eſt ce que l'on peut conclure de ce qui ſe lit dans la 2. Epitre de St. Jean v. 9. & 10.

3. Pour ce qui concerne le Sort, nous apprenons que les Apotres s'étant aſſemblés, après l'Aſcenſion de notre Seigneur, au nombre de cent & vingt perſonnes, & aïant imploré ardemment l'aſſiſtance du Seigneur, ils firent uſage du Sort, Act. I. 15-26. Notre cher Sauveur qui, après ſa Réſurrection, demeura encore pendant quarante jours ſur la terre & qui, dans cet intervalle, eut encore de ſi fréquens entretiens avec ſes Diſciples, auroit bien pu nommer lui-même quelqu'un à l'Apoſtolat à la place de Judas; mais n'aïant pas voulu le faire, il en laiſſa le ſoin à ſes Diſciples; & c'eſt ainſi que Matthias fut choiſi par le Sort pour être aſſocié aux onze Apotres.

Déja ſous l'ancien Teſtament les Hommes de Dieu faiſoient uſage du Sort dans les choſes graves où il s'agiſſoit de la vie ou de la mort d'une perſonne. Dieu lui-même avoit commandé qu'on s'en ſervit dans l'oeconomie qu'il avoit établie parmi le peuple d'Iſraël; entr'autres, lorsqu'il fut queſtion de faire le partage du païs de Canaan. Le Roi Salomon dit: *Qu'on jette le ſort au giron, mais que tout ce qui en doit arriver, eſt de par l'Eternel*, Prov. XVI. 33.

D'après cela, on ne peut nullement douter qu'il ne ſoit permis à une Egliſe de Jéſus-Chriſt de faire uſage du Sort. Il eſt ſeulement queſtion de ſavoir, quand, & comment on doit s'en ſervir?

Ce

Ce ſeroit incontestablement un abus répréhensible que d'emploïer ce moïen dans une choſe qui ſe trouve déja clairement décidée dans l'Ecriture ſainte. Mais ce cas eſt bien différent de celui où ſe trouvent ſouvent les Anciens d'une Egliſe qui ſont chargés de veiller au bien de l'Egliſe en général & de chaque membre en particulier. Lorsqu'il s'agit entr'eux de prendre une réſolution ſur une choſe dont on ne trouve pas la déciſion dans l'Ecriture ſainte. Lorsque pourtant ils ne déſirent rien tant que de rencontrer la penſée & l'intention du Seigneur: Lorsqu'enfin ils ſe défient d'eux-mêmes, de leurs forces & de leurs lumiéres, ſachant combien il eſt aiſé de prendre le change. Alors, dis-je, le cas eſt tout différent. Si, dans ces circonſtances ils regardent avec confiance à ce fidéle Seigneur qui ſe plait à addreſſer les ſiens au droit chemin, & qu'ils le ſupplient de tout leur coeur qu'il lui plaiſe de leur faire connoitre quelle eſt ſon intention; qui oſera dire qu'il les laiſſera dans l'incertitude & dans la confuſion? Mais il faut auſſi remarquer ici que ceux qui ont ainſi reçu une indication de la volonté du Seigneur ſont indiſpenſablement obligés de la ſuivre ponctuellement & avec une entiére ſoumiſſion.

De la Mort & du Délogement des Enfans de Dieu.

§. 258.

Après avoir parlé aſſés amplement de la vie de l'homme, il eſt à propos de dire quelque choſe touchant l'événement qui en termine le cours, c'eſt à dire, la mort. Que les hommes doivent mourir une

fois, ſoit qu'ils le veuillent, ou qu'ils ne le veuillent pas; c'eſt ce que perſonne n'ignore. Mais, pourquoi ils ſont obligés de mourir, c'eſt ce que l'Ecriture ſainte ſeule nous apprend. Elle nous dit que le péché eſt entré dans le monde par un ſeul homme, & par le péché la mort; voïés § 52. &c. Pourquoi donc tous les hommes doivent-ils mourir? *C'eſt*, dit St. Paul, *parce que tous ont péché*, Rom. V. 12. Dès lors, l'ordre de Dieu a été que tout homme ſubiſſe le trépas. Le Créateur ne vouloit pas que l'homme mangeat du fruit de l'arbre de vie & vêcut à toujours; c'eſt pourquoi il le chaſſa du Paradis terreſtre, Gen. III. 22. 23. Quelle eſt la raiſon de cela? C'eſt que Dieu l'a ainſi trouvé bon; & cette ſeule raiſon ſuffit. A préſent il eſt ordonné aux hommes de mourir une fois, Hébr. IX. 27.

Ce fut avec douleur que Moïſe déplora autre fois le ſort de ſix cens mille hommes qui, dans l'eſpace de quarante ans, furent condamnés à mourir dans le déſert, à cauſe de leur péché. Nous trouvons les lamentations qu'il fit à ce ſujet dans le Pſaume XC. Il y dit entr'autres: *Les jours de nos années reviennent à ſoixante & dix ans, & s'il y en a de vigoureux, à quatrevingts ans; même le plus beau de ces jours là n'eſt que facherie & tourment, il s'en va bientot & nous nous envolons. Qui eſt-ce qui connoit la force de ton indignation? Enſeigne nous à compter tellement nos jours que nous puiſſions en avoir un cœur ſage*, Pſ. XC. 10. 11. 12. Cette mort des Iſraëlites étoit un châtiment particulier que Dieu leur infligeoit. Ils n'atteignirent pas l'âge auquel ils ſeroient parvenus ſans cela; & c'eſt ce qui navroit de douleur le cœur de cet Homme de Dieu.

Le Roi Ezéchias ſe trouvant attaqué d'une maladie mortelle, Dieu lui fit annoncer par ſon Prophéte Eſaïe, que pour cette fois il mourroit. Sur cela, le Roi ſe mit à gémir & à prier, parce qu'il ſentoit le poid de ſes péchés & le grand beſoin qu'il avoit de conſolation. Sa priére fut exaucée; l'Eternel eut pitié de ſon ame, il lui pardonna tous ſes péchés & prolongea ſa vie de quinze ans, Eſaï. XXXVIII. 1. &c.

§. 259.

Il paroit clairement de là, qu'à la vérité Dieu a fixé un terme à la vie de l'homme; mais que ce terme peut être avancé ou reculé. Sa vie peut être racourcie à cauſe de ſes péchés, comme le fut celle des Iſraëlites dans le déſert. Par des raiſons particuliéres, elle peut auſſi être prolongée, comme cela arriva à Ezéchias. Une vérité que nous devons croire comme certaine, c'eſt qu'aucun Enfant de Dieu, aucun ſerviteur de Jéſus-Chriſt ne perd la vie, par cas fortuit & ſans des raiſons particuliéres que Dieu a par devers lui. Le Sauveur nous en aſſure, quand il dit: *Ne donne-t-on pas deux paſſereaux pour un ſou? Cependant il n'en tombe pas un ſeul à terre ſans la permiſſion de votre Pére. Les cheveux même de votre tête ſont tous comptés; ainſi ne vous allarmés point, vous valés mieux qu'un grand nombre de paſſereaux*, Matth. X, 29. 30. 31.

Il faut remarquer ici qu'il n'eſt jamais permis à l'homme d'abréger le cours de ſa vie; ce qui arrive lorſqu'on ſe donne à ſoi-même une mort violente. L'homicide, ſoit qu'on le commette dans ſa propre perſonne, ou dans celle d'un autre, eſt toujours une oeuvre manifeſte de la chair qui nous exclud de l'héritage du

Roïaume de Dieu, Gal. V. 19. Par conſéquent chacun a ſujet de prier Dieu qu'il le préſerve par ſa Grace, tant de ce péché là, que de tous les autres. Il eſt, ſans celui-là, d'autres moïens par leſquels on peut hâter le terme de ſes jours. St. Paul nous apprend que la triſteſſe ſelon le monde produit la mort, 2 Cor. VII. 10. Hélas! combien y a-t-il de gens qui abrégent leur vie par cet endroit là? Combien qui le font en ſe livrant à d'autres paſſions violentes? Combien qui ruinent leur corps par l'intempérance, par la débauche, par l'impureté, ou par d'autres excès criminels & infames? N'arriva-t-il pas même à pluſieurs de l'Egliſe de Corinthe de voir le cours de leur vie racourci, parce qu'ils s'étoient rendus coupables en participant indignement à la ſainte Cène? Leur châtiment fut, que les uns furent punis par des maladies & d'autres par une prompte mort, 1 Cor. XI. 28. &c. voïés §. 147. Moïſe & Aaron ne moururent-ils pas avant le tems, parce qu'ils avoient péché contre l'Eternel au milieu du peuple d'Iſraël? Deut. XXXII. 50. 51.

§. 260.

Qu'eſt-ce proprement que la mort de la créature humaine? C'eſt lorſque, dans le corps de l'homme, qui eſt mortel, Rom. VI. 12. VIII. 11. il ſe fait une ceſſation totale de la circulation du ſang, & en même tems celle de la reſpiration. Cette ceſſation arrivée, la vie ceſſe auſſi-tot. Quant à l'ame, qui habitoit dans ce corps, elle abandonne la maiſon & commence dès lors à vivre hors du corps. Que, par la mort du corps, l'ame ne perd point la vie, c'eſt ce que le Fils de Dieu nous enſeigne bien clairement, quand il dit: *Ne craignés*

gués point ceux qui tuent le corps, mais qui ne peuvent pas tuer l'ame, Matth. X. 28. Il confirme cette vérité par ce qu'il nous apprend dans l'hiſtoire du mauvais Riche & de Lazare, Luc XVI. 19. &c. Le pauvre mourut & fut porté par les Anges dans le ſein d'Abraham, c'eſt à dire, dans un lieu où, dans l'heureuſe compagnie d'Abraham, il gouteit une paix & une joïe parfaite. Le Riche mourut auſſi & fut enterré, mais il alla dans un lieu de ſouffrances où il fut tourmenté. Ce n'étoit pas dans ſon corps qu'il enduroit cela, ce corps étoit couché dans la terre, & n'étoit pas encore reſſuſcité. Pour Lazare, ſon ame vivoit & jouïſſoit de la joïe & de la paix dans le ſein d'Abraham; c'eſt à dire, qu'il étoit placé tout près de lui & qu'il avoit part à la même félicité. L'ame du Riche vivoit auſſi, mais reléguée dans un lieu de tourment, elle n'éprouvoit que ſouffrances & douleurs. On objectera peut-être à cela, que ce n'eſt ici qu'une Parabole. Cela eſt vrai, mais malgré cela, il n'en eſt pas moins certain que cette ſimilitude prouve que l'ame ne meurt point avec le corps. On ſentira la force de cette preuve dès qu'on fera attention, que le but du Sauveur étoit de repréſenter aux hommes qu'ils ne doivent point chercher leur félicité dans les richeſſes & les plaiſirs de cette vie, parce que, quand ils ſont morts, ils recueillent les fruits de la vie qu'ils ont menée ici bas. C'eſt pourquoi ils doivent avoir ſoin de ſauver leurs ames. *Que ſerviroit-il à un homme*, dit il ailleurs, *de gagner tout le monde, s'il perdoit ſon ame? Ou par quel échange en pourroit-il réparer la perte?* Matth. XVI. 26. Il eſt dit, Exod. III. 6. que Dieu eſt le Dieu d'Abraham, d'Iſaac & de Jacob; & c'eſt lui-même qui ſe donne ce Nom. *Or*,

dit le Sauveur, *Dieu n'eſt point le Dieu des morts, mais des vivans*, Luc XX. 38. En effet, c'eſt pour lui & devant lui qu'ils vivent; & de quelle vie? De la vie de l'ame. Le Sauveur inſinue en même tems que, quant au corps, Abraham, Iſaac & Jacob ne reſteront point dans la mort mais qu'ils reſſuſciteront; & cela, parce que Dieu ſe nomme & eſt en effet leur Dieu, & parce que, quant à l'ame, ils ont déja la vie.

Lorsque le Brigand à la croix reconnut & confeſſa ſes péchés, & que regardant Jéſus comme le vrai Meſſie, il crut en lui, ce Sauveur lui dit: *Aujourd'hui tu ſeras avec moi dans le Paradis*, Luc XXIII. 43. Comment pouvoit-il y être? Etoit-ce de corps? Non ſans doute; ce corps avoit été mis à mort ſur la croix. Ce fut donc ſon ame qui, n'aïant point été miſe à mort, alla, ce jour là même, joindre Jéſus dans le Paradis. Dans ce même tems là, où Jéſus étoit à la croix; il cria tout haut: *Pere, je remets mon Eſprit entre tes mains*, Luc XXIII. 46. Il étoit alors mortifié quant à la chair, c'eſt à dire, mis à mort quant au corps; mais la mort ne pouvoit avoir aucune priſe ſur ſon ame. Dès ce moment elle entra dans le Paradis & prit avec elle celle du Brigand. Quand St. Etienne fut lapidé pour le témoignage qu'il avoit rendu au Sauveur, ſes derniéres paroles furent: *Seigneur Jéſus, reçois mon Eſprit*, Act. VII. 58. S'étant mis en même tems à genoux, il y ajouta cette courte priére pour les Juifs qui le lapidoient: *Seigneur, ne leur impute point ce péché*. Sur cela il s'endormit du ſommeil de la mort. Ce fut donc ſon corps qui ſubit cette mort violente; mais ſon Eſprit, ſon ame, fut reçue entre les bras de ſon Seigneur Jéſus. La mort ne pouvoit exercer aucune puiſſance ſur elle.

C'eſt

C'eſt ainſi que, comme le dit Salomon, *la poudre retourne dans la terre, comme elle y avoit été, & l'Eſprit retourne à Dieu, qui l'a donné*, Eccl. XII. 9.

§. 261.

Par la mort de notre Seigneur Jéſus-Chriſt, la mort eſt devenue tout autre choſe qu'elle n'étoit auparavant, à la conſidérer par rapport aux hommes qui, par la foi, ont été faits Enfans de Dieu. Quand on enviſage la mort en général, il faut convenir qu'elle eſt la peine du péché: *La mort*, dit l'Apotre, *eſt le ſalaire du péché*, Rom. VI. 23. Mais elle n'eſt pas la même choſe, pour les Enfans de Dieu. Ils peuvent avec raiſon la regarder comme une grace & comme un bienfait. La raiſon pour laquelle ils l'enviſagent ainſi, eſt que notre Seigneur Jéſus-Chriſt a ſouffert la mort, entant qu'elle étoit la peine du péché; & cela, pour tous les hommes, parce que tous avoient péché & mérité la peine de mort. De là vient que l'Ecriture nous dit, que *puiſqu'un ſeul eſt mort pour tous, tous auſſi ſont morts*, 2 Cor. V. 14. c'eſt à dire, que c'eſt tout autant que ſi tous avoient ſubi le ſupplice de mort qu'ils ont mérité par leurs péchés. Voïés §. 70. &c. C'eſt par cette raiſon qu'à l'égard de ceux qui croïent au Seigneur Jéſus & qui ont part aux mérites de ſa mort, la mort naturelle ne doit plus être regardée comme une punition. C'eſt au contraire un moïen néceſſaire dont Dieu ſe ſert pour nous conduire à la perfection & à notre entrée dans la félicité éternelle. Dès qu'on enviſage le trépas ſous cette face, on comprend ce que veulent dire ces paroles de l'Apotre: *Jéſus-Chriſt a détruit la mort*, 2 Tim. I. 10. c'eſt à dire, il lui a arraché ſon aiguillon,

il lui a ôté ſon venin mortel, elle ne peut plus nous nuire, car nous qui croïons entrons dans le repos, Hébr. IV. 3. Et comment y entrons-nous? Par le trépas. C'eſt pourquoi le Sauveur dit: *En vérité, en vérité, je vous le dis, ſi quelqu'un garde ma Parole, il ne verra jamais la mort*, Jean XVIII. 51. Quelle mort ne verra-t-il point? Cette mort qui eſt la peine du péché & le Roi des épouvantemens, cette mort dont les Juifs ſe faiſoient alors une idée ſi effraïante, & de laquelle il n'y avoit alors qu'un Siméon & des perſonnes ſemblables qui diſoient qu'elle conſiſtoit à s'en aller en paix, Luc II. 29. Dans l'entretien qu'il eut avec Marthe, il lui dit: *Celui qui croit en moi vivra quand même il mourroit, & tout homme vivant, qui croit en moi, ne mourra jamais*, Jean XI. 25. 26. De quelle eſpéce de mort eſt-il queſtion ici? C'eſt d'une mort que l'homme ſouffre comme une punition de ſon péché, c'eſt d'une mort qu'il doit regarder comme une marque de diſgrace de la part de Dieu, d'une mort par laquelle on paſſe à un état de miſéres & de ſouffrances beaucoup plus grandes que ne le ſont celles de cette vie. C'eſt cette eſpéce de mort qui n'eſt point faite pour ceux qui croïent en Jéſus-Chriſt. Le Sauveur s'explique encore plus clairement là-deſſus, quand il dit: *En vérité, en vérité, je vous le dis, quiconque entend ma parole & croit à celui qui m'a envoié, a la vie éternelle; il ne viendra point en jugement, mais il eſt déja paſſé de la mort à la vie*, Jean V. 24. Par la vie dont il parle ici, il faut entendre cette vie émanée de Dieu qui nous eſt donnée par la foi; & cette vie n'eſt point éteinte par la ſéparation de l'ame d'avec ſon corps; elle eſt éternelle. Nous n'avons pas beſoin d'attendre qu'elle nous ſoit accordée dans le moment où nous entrerons dans le Ciel; nous

l'avons

l'avons déja reçue auparavant, nous en avons déja joui étant encore dans ce monde. C'eſt par cette raiſon qu'on peut dire que ce qu'on appelle la Mort, n'en eſt point une pour les Enfans de Dieu. Etant déja dès cette vie, rendus participans d'une vie véritable, réelle & éternelle, c'eſt à dire de la vie de Dieu, ils continuent d'en jouïr, & c'eſt dans cette jouïſſance qu'ils paſſent par le trépas, à la vie éternellement heureuſe. Celui donc qui meurt pour le Seigneur, comme parle St. Paul, Rom. XIV. 8. Celui qui meurt au Seigneur, ainſi qu'il eſt dit, Apoc. XIV. 13. celui-là vit, dans le tems même qu'il meurt, & ſa vie ne prend point de fin. Cela arrive ſur tout lorsqu'à l'exemple de St. Pierre, on glorifie Dieu par ſa mort, Jean XXI. 19. c'eſt à dire, lorsqu'on ſacrifie ſa vie naturelle pour l'amour de Jéſus-Chriſt & de ſon Evangile, voïés Apoc. XX. 4.

C'eſt par toutes ces conſidérations que le Trépas des Fidéles eſt appellé un Dépouillement de la tente dans laquelle leur ame habite, 2 Pier. I. 13. 14. Dans d'autres endroits il eſt déſigné par, s'endormir, s'en aller en paix, entrer dans la joïe, repoſer dans des cabinets, déloger pour être avec le Seigneur, &c. Ainſi quand nous pouvons dire avec St. Paul: *Si nous vivons, nous vivons pour le Seigneur; ſi nous mourons, nous mourons pour le Seigneur; ainſi, ſoit que nous vivions, ſoit que nous mourions, nous ſommes toujours au Seigneur*, Rom. XIV. 18. Quand dis-je, nous pouvons avec aſſurance tenir ce langage, nous ne manquons jamais de conſolation au moment de notre trépas. *Le juſte*, dit Salomon, *trouve retraite, même en ſa mort*, Prov. XIV. 33. De là vient que St. Paul diſoit, en parlant de lui & de ſes freres: *Dans la confiance que nous*

nous, nous aimons beaucoup mieux déloger de ce corps & aller demeurer avec le Seigneur, 2 Cor. V. 8. Et en parlant de lui en particulier, il dit: *Mon déſir tend à déloger, pour être avec Chriſt*, Phil. I. 23. Qu'il eſt doux à un Enfant de Dieu qui ſe trouve dans cette vallée de larmes comme dans un lieu d'exil, de penſer à ſon heureux délogement! Et avec quel empreſſement n'attendons-nous pas l'heure de notre délivrance, lorsque le ſaint Eſprit nous fait éprouver la vertu de la mort que Jéſus a ſoufferte pour nous, lorsqu'il échauffe nos coeurs d'un ardent amour pour notre cher Seigneur Jéſus-Chriſt!

Mais en échange, combien n'eſt pas triſte le ſort de ces pauvres créatures qui refuſent d'accepter le ſalut de Dieu qui eſt en Jéſus-Chriſt & qui leur eſt offert dans l'Evangile; qui rejettent cette Grace, pour vivre dans le péché, ſans vouloir en être délivrés? Pour eux, la mort eſt véritablement une mort, un paſſage d'une miſére à une autre infiniment plus grande encore, dans une calamité & une perdition d'autant plus déſolante, qu'ils s'y ſont plongés volontairement & malicieuſement eux-mêmes. C'eſt là dis-je le triſte ſort qui les attend, & l'événement n'eſt, hélas, que trop certain! voïés Pſ. XLIX. 15. Rom. VI. 23. V. 12.

De l'Apparition de Jéſus-Chriſt, & de la Réſurrection des Morts.

§. 262.

Déja avant ſa mort en croix, notre Seigneur & Sauveur s'eſt entretenu plus d'une fois avec ſes Diſciples touchant la fin du monde. Il leur dit un jour que le

le ſuperbe Temple de Jéruſalem, qu'ils admiroient tant, ſeroit démoli & qu'on n'y laiſſeroit pierre ſur pierre. Sur cela les Diſciples lui demandérent: *Maitre, quand tout cela arrivera-t-il, & quel ſera le ſigne de ta venue & de la fin du monde?* Ce qu'il leur répondit là-deſſus ſe trouve bien fidélement rapporté par les Evangéliſtes, Matth. XXIV. 1. &c. Marc XIII. 1. &c. & Luc XXI. 5. &c. Mais dans cette réponſe du Sauveur il faut bien diſtinguer ce qui concerne la deſtruction de Jéruſalem & les circonſtances qui s'y rapportent, de ce qui regarde la fin du monde. Cependant on ne ſe tromperoit peut-être pas, ſi l'on appliquoit pluſieurs de ſes paroles à l'un & à l'autre de ces deux événemens; car la deſtruction de Jéruſalem y eſt repréſentée comme une image de la fin du monde. C'eſt auſſi-bien à l'une qu'à l'autre qu'on peut, par exemple, appliquer ces paroles: *Prenés garde à vous, de peur que vos coeurs ne s'appéſantiſſent par les excès des viandes & du vin, ou par les ſoucis de cette vie, & que ce jour là ne vous ſurprenne tout à coup; veillés donc & priés, afin que vous ſoiés trouvés dignes d'éviter tous ces maux qui doivent arriver*, Luc XXI. 34. 36. On ne peut pas faire cette double application de pluſieurs autres paroles du Seigneur qui ſont rapportées par les Evangéliſtes St. Matthieu, St. Marc & St. Luc. Il y en a qui ont inconteſtablement & uniquement trait à la fin du monde; & telles ſont celles-ci: *Il y aura des ſignes dans le Soleil, dans la lune & dans les étoiles; le ſoleil s'obſcurcira & la lune n'éclairera point, les étoiles du ciel tomberont: Les peuples ſeront dans la conſternation & dans la perplexité, les flots de la mer feront un grand bruit; de ſorte que les hommes rendront l'ame de peur dans l'attente des maux dont la terre ſera menacée, car*

les vertus des cieux ſeront ébranlées. Alors le Signe du Fils de l'homme paroitra dans le ciel; alors auſſi toutes les Tribus de la terre ſe lamenteront, & elles verront le Fils de l'homme venant ſur les nuës du ciel, avec une grande puiſſance & une grande majeſté. Et il envoïera ſes Anges qui, au ſon éclatant de la trompéte, raſſembleront ſes Elus des quatre vents, depuis une extrémité du ciel juſqu'à l'autre. Pour ce qui eſt du jour & de l'heure, perſonne ne le ſait, ni les Anges du ciel, ni même le Fils, il n'y a que le Pere qui le ſache; veillés donc, car vous ne ſavés pas quand le maitre de la maiſon viendra, ſi ce ſera le ſoir, ou à minuit, au chant du coq, ou le matin; de peur qu'arrivant tout à coup il ne vous ſurprenne dormants. Or ce que je vous dis, je le dis à tous, veillés.

Lorſque notre Seigneur Jéſus-Chriſt monta au ciel, & que ſes Diſciples le regardoient fixement, les Anges leur donnérent cette inſtruction: *Ce même Jéſus qui a été enlevé d'avec vous au ciel, en deſcendra de la même maniére que vous l'y avés vu monter*, Act. I. 11. Cet avertiſſement reſta toujours profondément gravé dans le coeur des Diſciples. St. Paul ne manquoit ſans doute pas d'en être auſſi inſtruit, puisqu'il dit: Pour nous, le but de notre pélerinage, notre Patrie, eſt dans le ciel, d'où nous attendons le Sauveur, Jéſus-Chriſt notre Seigneur, Phil. III. 20.

§. 263.

Les Diſciples du Seigneur étoient donc ainſi dans l'attente de ſa venue. C'eſt pourquoi St. Pierre diſoit: *La fin de toutes choſes eſt proche*, 1 Pier. IV. 7. *Voici la derniére heure*, diſoit St. Jean, dans ſa 1. Epitre, chap. II. 18.

II. 18. & St. Paul: *Le Seigneur est près*, Phil. IV. 5. Cependant pour qu'on ne s'attendit pas à voir sitot éclore ce grand événement, St. Pierre donne cet avertissement aux fidéles: *Pour vous, mes chers freres, il y a une chose que vous ne devés pas ignorer, c'est que, devant le Seigneur, un jour est comme mille ans, & mille ans comme un jour*, 2 Pier. III. 8. C'est dans la même intention que St. Paul écrivoit à l'Eglise de Thessalonique: *Pour ce qui regarde le tems & l'heure, vous n'avés pas besoin, mes freres, que je vous écrive rien là-dessus puisque vous savés très bien vous-mêmes, que le jour du Seigneur viendra comme le voleur dans la nuit; c'est à dire*, dans le tems qu'on ne s'y attendra pas. *Car dans le tems qu'ils diront, il y a paix, il n'y a point de danger, c'est alors qu'une ruine soudaine viendra fondre sur eux, comme les douleurs surprennent une femme enceinte; & ils ne pourront échapper. Ne dormons donc point comme ces gens-là; au contraire, veillons & soions sobres*, 1 Thess. V. 1-6. Et comme les fidéles de Thessalonique, émus par divers discours & par des lettres, étoient dans la pensée que cela arriveroit dans peu de tems, St. Paul leur donna encore une instruction là-dessus, où il leur dit: *Quant à l'avénement de notre Seigneur Jésus-Christ & à notre réunion avec lui, nous vous conjurons, mes freres, de ne point changer légérement de sentiment, & de ne vous point laisser troubler, ni sous prétexte de quelque révélation de l'Esprit, ni par quelque discours, ou par quelque Epitre qu'on supposeroit venir de nous, comme si le jour de Jésus-Christ étoit sur le point d'arriver. Que personne ne vous séduise en aucune manière que ce soit; car le Seigneur ne viendra point qu'auparavant l'Apostasie ne soit arrivée,*

Sachant, dit-il ailleurs, *que celui qui a ressuscité Jésus, nous ressuscitera aussi par Jésus*, 2 Cor. IV. 14. & dans un autre endroit, *Si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts, habite en vous; celui qui a ressuscité Jésus-Christ d'entre les morts vivifiera aussi vos corps mortels, par son Esprit qui habite en vous*, Rom. VIII. 11.

Il paroit clairement par tous ces passages que la Résurrection est une œuvre de Dieu; & en même tems, que Jésus-Christ est celui par lequel les morts ressuscitent. On ne peut douter qu'il n'ait ce pouvoir quand on fait attention, que c'est par lui que toutes choses ont été créées, tant ce qui est aux cieux, que ce qui est sur la terre, les choses visibles & les invisibles; que c'est lui qui soutient toutes choses par sa puissante Parole; que c'est lui qui s'est donné lui-même en rançon pour tous; enfin, que c'est en Christ qu'habite toute la plénitude de la Divinité corporellement.

§. 265.

Nous trouvons dans l'Ecriture plusieurs autres passages où le Sauveur établit cette vérité dans des termes encore plus précis, comme quand il dit: *C'est ici la volonté de celui qui m'a envoié, que quiconque contemple le Fils & croit en lui, ait la vie éternelle, & que je le ressuscite au dernier jour*, Jean VI. 40. *Personne ne peut venir à moi, si le Pere qui m'a envoié ne le tire, & je le ressusciterai au dernier jour*, Jean VI. 44. *Celui qui mange ma chair & qui boit mon sang, a la vie éternelle, & je le ressusciterai au dernier jour*, Jean VI. 54. Ici la résurrection est promise aux fidéles comme une prérogative qui les regarde spécialement; cependant il est certain

ſain que les injuſtes & les méchants reſſuſciteront auſſi. Comment faut-il concilier ces deux choſes, & en quoi conſiſtera la prérogative des fidéles? Premiérement en ce qu'ils reſſuſciteront les prémiers & qu'ils ſeront enlevés dans les nues au devant du Seigneur. C'eſt ce que nous enſeignent bien clairement ces paroles de l'Apotre: *J'ai à vous dire une choſe que je tiens du Seigneur; c'eſt que nous, qui nous trouverons encore en vie à l'avénement du Seigneur, nous ne devancerons point ceux qui ſont morts. Car le Seigneur deſcendra lui-même du ciel & appellera les hommes par la voix de l'Archange & par la trompette de Dieu. Alors ceux qui ſont morts en Jéſus-Chriſt, reſſuſciteront prémiérement. Enſuite nous qui ſerons reſtés en vie, nous ſerons enlevés avec eux ſur les nues, pour aller au devant du Seigneur dans les airs; & ainſi nous ſerons toujours avec le Seigneur*, 1 Theſſ. IV. 15-17. Le même Apotre dit dans un autre endroit: *Comme tous ſont morts en Adam, tous ſont auſſi vivifiés en Jéſus-Chriſt. Mais chacun le ſera dans ſon rang. Jéſus-Chriſt le prémier, comme les prémices; puis, à l'avénement de Jéſus-Chriſt, ceux qui appartiennent à Jéſus-Chriſt; & après cela viendra la fin*, 1 Cor. XV. 22-24.

Une ſeconde prérogative des fidéles eſt, qu'ils ſeront tous rendus ſemblables à Jéſus-Chriſt, tant ceux qui reſſuſciteront des morts, que ceux qui, lors de ſon avénement, ſeront encore en vie & auront été transmués. C'eſt ce que prouvent les paſſages ſuivans: *Le Sauveur, Jéſus-Chriſt notre Seigneur, déployant cette puiſſance, avec laquelle il peut s'aſſujettir toutes choſes, transformera notre corps, ſi vil & ſi abjekt, afin de le rendre conforme à ſon Corps glorieux*, Phil. III. 21.

Voici, un Mystère que je vais vous découvrir; c'est qu'à la vérité nous ne mourrons pas tous, mais nous serons tous transmués, changés; & cela, en un instant, en un clin d'œil, au son de la dernière trompette, &c. Car il faut que ce corps corruptible soit revêtu de l'incorruptibilité, &c. 1 Cor. XV. 51. 53. St. Jean atteste la même chose, quand il dit: *Mes chers freres, nous sommes bien, dès à présent, Enfans de Dieu, quoique ce que nous serons un jour, ne soit pas encore manifesté; mais nous savons que, quand cette manifestation arrivera, nous serons semblables à lui; parce que nous le verrons tel qu'il est,* 1 Jean III. 2. Le Sauveur confirme lui-même cette vérité lorsqu'il dit, que *ceux qui auront bien fait ressusciteront pour posséder la vie, au lieu que ceux qui auront fait le mal ressusciteront pour subir le jugement,* Jean V. 29.

Un troisiéme prérogative des fidéles consistera en ce qu'ils seront éternellement auprès de Jésus-Christ, & qu'ils seront rendus participans de sa Gloire: *Nous serons toujours avec le Seigneur*, dit St. Paul, 1 Thess. IV. 17. Le voir face à face, être toujours avec lui & près de lui, c'est le comble de la gloire, c'est posséder toutes les béatitudes. Pour s'en former une idée plus claire, on n'a qu'à combiner le XV. Chapitre de la 1 Epitre de St. Paul aux Corinthiens avec le XX. Chapitre de l'Apocalipse de St. Jean.

Du

Du Jugement Universel.

§. 266.

Après la Résurrection des hommes arrivera le dernier Jugement du monde. La Parole de Dieu nous apprend, que *Dieu rendra à un chacun selon ſes œuvres. Il donnera la vie éternelle à ceux qui, perſévérant à bien faire, cherchent la gloire, l'honneur & l'immortalité. Mais pour les eſprits contentieux; qui ſont rebelles à la vérité & qui obéiſſent à l'injuſtice, la colère & la vengeance leur ſont réſervées. L'affliction & le déſeſpoir tomberont ſur l'ame de tout homme adonné au mal, ſur le Juif premiérement, & puis ſur le Grec;* c'eſt à dire, ſur le païen, parce qu'il eſt moins coupable du mépris de la Grace de Dieu que le Juif, Rom. II. 6-9. L'Ecriture ſainte nous explique cela plus clairement dans d'autres endroits. Il y eſt dit touchant celui qui exercera ce grand Jugement: *Le Fils donne la vie à qui il veut; car le Pere ne juge perſonne, mais il a donné tout pouvoir de juger au Fils, afin que tous honorent le Fils, comme ils honorent le Pere. Le Pere a donné au Fils le pouvoir de juger, parce qu'il eſt le Fils de l'homme*, Jean V. 21. 22. 23. 27. Les Apotres nous enſeignent la même choſe, comme quand St. Paul dit: *Dieu jugera par Jéſus-Chriſt les actions ſecrettes des hommes*, Rom. II. 16. Et St. Pierre: *C'eſt Jéſus-Chriſt que Dieu a établi pour être le Juge des vivants & des morts*, Act. X. 42. voïés auſſi Act. XVII. 31. 2 Tim. IV. 1.

Ce Jugement qu'il doit exercer ſera infiniment majeſtueux; car, dit le Sauveur lui même, *quand le Fils de l'homme viendra dans ſa majeſté, accompagné de tous ſes ſaints Anges, il s'aſſeïera ſur ſon Trone*

glorieux, Matth. XXV. 31. *Il viendra*, dit St. Paul, *pour être glorifié dans ſes ſaints, & pour être admiré dans tous ceux qui auront cru*, 2 Theſſ. I. 10. Et St. Jude: *Le Seigneur viendra avec la multitude innombrable de ſes ſaints Anges, pour juger tous les hommes*, Jud. I. 15.

St. Paul dit auſſi: *Ne ſavés-vous donc pas que les ſaints jugeront le monde? Ne ſavés-vous pas que nous jugerons les Anges?* 1 Cor. VI. 2. 3. voïés 2 Pier. II. 4. Mais ce ſera ſurtout les douze Apotres du Seigneur qui, lorsqu'il ſera aſſis ſur le Trone de ſa Gloire, ſeront auſſi aſſis ſur douze Trones, & jugeront les douze Tribus d'Iſraël, Matth. XIX. 28. Quant à la Gloire & à la Majeſté avec laquelle Jéſus-Chriſt exercera le Jugement, St. Jean nous en parle par révélation en ces termes: *Je vis un grand Trone blanc, & quelqu'un aſſis deſſus, à la préſence duquel la terre & le ciel s'enfuïrent, & on ne les vit plus*, ou, leur place ne ſe trouva plus, Apoc. XX. 11. St. Pierre nous préſente un tableau bien frappant de l'appareil dont ce Jugement ſera accompagné, quand il dit: *Alors les cieux paſſeront avec bruit & avec rapidité: Les élémens ſerons diſſous par le feu; qui embraſera auſſi la terre & tout ce qu'elle contient*, 2 Pier. III. 10. De là cet Apotre tire cette conſéquence & cette application: *Puis donc que toutes ces choſes doivent ſe diſſoudre, quels ne devés-vous point être par la ſainteté de votre conduite & par l'ardeur de votre piété: Attendant, & même hatant, par vos déſirs, le jour de l'avénement de Dieu, auquel les cieux embraſés ſe diſſoudront, & les élémens fondront de chaleur*, 2 Pier. III. 11. 12.

§. 267.

§. 267.

Il eſt donc vrai que tous les corps des hommes retourneront à la vie, ſoit qu'ils ſoient morts dans la mer & qu'ils y aïent été enſévelis, ſoit qu'ils aïent ſubi le trépas ſur terre ferme & qu'ils y aïent été inhumés. Il eſt également vrai que toute ame humaine ſera alors réunie au corps qu'elle a animé auparavant, ſoit que cette ame repoſe en paix, ſoit qu'elle ſe trouve dans un lieu, ou dans un état de ſouffrance & de tourment. De là il s'en ſuit néceſſairement que tous les hommes comparoîtront en corps & en ame devant le Tribunal de Jeſus-Chriſt. C'eſt une vérité qui eſt atteſtée bien formellement dans la Parole de Dieu: *Nous comparoîtrons tous devant le Tribunal de Jéſus-Chriſt*, dit St. Paul, Rom. XIV. 10. Et ailleurs: *Il faut que nous comparoiſſions tous devant le Tribunal de Jéſus-Chriſt, afin que chacun reçoive ſa rétribution, ſelon le bien ou le mal qu'il aura fait étant dans ce corps*, 2 Cor. V. 10. Le Sauveur dit lui-même que, quand il viendra dans ſa Majeſté, toutes les nations ſeront raſſemblées devant lui, Matth. XXV. 32.

Cependant il faut bien remarquer ici que ceux qui croïent & qui appartiennent au Seigneur Jéſus comparoîtront à la vérité devant ſon Siége judiciel, mais ils ne ſeront point jugés, ils ne ſubiront aucun jugement. La ſainte Ecriture le déclare très expreſſément: *Celui qui croit au Fils ne ſera point jugé*, Jean III. 18. Et c'eſt ce que notre cher Sauveur répéte en ces termes: *En vérité, en vérité, je vous le dis, quiconque écoute ma parole & croit à celui qui m'a envoïé, a la vie éternelle & il ne viendra point en jugement*, Jean V. 24. En effet pourquoi ſeroit-il jugé? Tous ſes péchés lui ont

déja été pardonnés ici bas, pour l'amour de Jéſus-Chriſt. Dieu lui a promis qu'il effacera ſes forfaits pour l'amour de ſoi-même, qu'il ne ſe ſouviendra plus de ſes péchés, qu'il mettra bas ſes iniquités & qu'il jettera tous ſes péchés au fond de la mer, Eſaï. XLIII. 25. Mich. VII. 19. Ce croïant a été fait par la foi Enfant de Dieu & Héritier de la vie éternelle; il avoit même déja dans ſon coeur le témoignage du ſaint Eſprit, qui eſt le gage & l'aſſurance de l'heritage du ſalut. Qui eſt-ce qui oſera intenter accuſation contre lui, qui eſt-ce qui lui reprochera des péchés qui lui ont été pardonnés, qui eſt-ce qui le condamnera? Perſonne. Cette parole du Sauveur mérite donc d'être rapportée ici: *Si quelqu'un a honte de moi & de mes paroles, le Fils de l'homme aura honte de lui, lorſqu'il viendra dans ſa gloire, & dans celle de ſon Pere & des ſaints Anges*, Luc IX. 26. *Celui qui me confeſſera devant les hommes, le Fils de l'homme le reconnoitra auſſi devant les Anges de Dieu*, Luc XII. 8.

§. 268.

Comme toutes choſes ſont nues & à découvert devant les yeux de notre Seigneur Jéſus-Chriſt, il connoit parfaitement tous les hommes, tant ceux qui ont exiſté depuis le commencement du monde, que ceux qui vivent encore ſur la terre, & ceux qui ſubſiſteront d'ici à la fin des ſiécles. Il a plu au ſaint Eſprit de nous repréſenter les choſes que Dieu fait d'une maniére proportionnée à notre compréhenſion, autant que cela eſt poſſible; ainſi pour s'accommoder à la portée des hommes, il parle du dernier Jugement en ces termes: *Les Livres furent ouverts; & chacun fut jugé ſelon ſes oeu-*

œuvres, Apoc. XX. 12. 13. Comme le Seigneur eſt ſi juſte & ſi ſaint, qu'il ne peut prononcer qu'un jugement parfaitement conforme à la juſtice & à la ſainteté, tout homme ſera pleinement convaincu dans ſa conſcience qu'il n'y aura aucune injuſtice dans le jugement qu'il ſubira.

Il eſt dit en général touchant ce Jugement, que tous ceux qui auront péché ſans la Loi, périront ſans la Loi, Rom. II. 12. Ceci doit s'entendre des païens qui, bien qu'ils n'aïent point eu de Loi écrite, ſentoient dans leur coeur & ſavoient aſſés bien ce qu'ils étoient obligés de faire & ce qu'ils ne devoient pas faire. Il eſt dit dans le même endroit, que tous ceux qui auront péché aïant la Loi ſeront condamnés par la Loi; & par ceux-ci il faut entendre les Juifs à qui Dieu avoit donné la Loi écrite, par laquelle il leur avoit donné clairement à connoître ce qu'ils devoient obſerver & ce dont ils devoient s'abſtenir. St. Paul nous apprend auſſi que le Seigneur ſe vangera de ceux qui ne connoiſſent point Dieu; & ceci regarde ceux d'entre les Juifs, les Turcs & les Païens qui, quoique privés de la prédication de l'Evangile, ont pourtant eu une certaine connoiſſance de Dieu & de ſa volonté, mais au lieu d'agir fidélement ſelon les lumiéres qu'ils avoient, ils ont péché contre ſcience & conſcience. Cet Apotre ajoute, que la vangeance de Dieu s'exercera auſſi contre ceux qui n'ont point obéï à l'Evangile de notre Seigneur Jéſus-Chriſt, 2. Theſſ. I. 8. c'eſt à dire, contre ceux qui, entendant, ou aïant la faculté de lire & d'entendre l'Evangile, reſtent dans leur incrédulité & aiment mieux vivre dans le péché que de s'en laiſſer affranchir.

Dans le Jugement que notre Seigneur Jéſus-Chriſt exercera, il remettra en mémoire & en évidence les

conſeils des coeurs, auſſi bien que les paroles & les oeuvres des hommes. Voici ce que la parole de Dieu nous dit là-deſſus: *Ne jugés point avant le tems, juſqu'à ce que le Seigneur ſoit venu, qui mettra en évidence les choſes cachées dans les ténèbres, & qui découvrira les conſeils des coeurs*, 1 Cor. IV. 5. *Je vous déclare*, dit le Sauveur, *que les hommes rendront compte au jour du Jugement de toutes les paroles vaines qu'ils auront prononcées*, Matth. XII. 36. *Le Fils de l'homme doit venir dans la Gloire de ſon Pere, avec ſes Anges, & alors il rendra à chacun ſelon ſes oeuvres*, Matth. XVI. 27.

§. 269.

Quand nous conſultons ce que le Fils de Dieu dit en St. Matthieu chap. XXV. 31-46. nous y apprenons que ce ſera ici l'ordre qu'il obſervera dans l'exercice & dans l'execution de ſon jugement. Outre les Saints & tous les Croïans, qui accompagneront le Souverain Juge, on y verra comparoitre,

1. Toutes les Nations, leſquelles ſeront raſſemblées devant lui.

2. Parmi tous ces Peuples, il ſe fera une ſéparation. Ceux qui ſeront du nombre de ſes Brebis ſeront placés à ſa Droite, & ceux qui ne ſeront pas trouvés appartenir à ce nombre ſeront rangés à ſa Gauche. Il paroit par ce que nous liſons en St. Matthieu, chap. XIII. 49. que ce ſera par le miniſtère des Anges que ſe fera cette grande ſéparation.

3. Cela fait, le Sauveur commencera par adreſſer à ſes Brebis ces gracieuſes & conſolantes paroles: *Venés vous les Bénits de mon Pere, poſſédés en heritage le Roïaume qui vous a été préparé dès la fondation du*

monde

monde. En même tems il les fera souvenir du bien qu'ils lui ont fait, lorsqu'il avoit faim ou soif, lorsqu'il étoit étranger, ou nud, ou malade, ou en prison. Eux, tout étonnés, pourront à peine se rappeller en mémoire d'avoir fait cela en faveur de ce grand Roi assis sur le Trône de sa Gloire. Mais pour les en convaincre, il leur dira: *En vérité je vous le dis, entant que vous avés fait ces choses pour l'un des plus petits d'entre mes freres que voilà, c'est pour moi-même que vous l'avés fait.* En disant cela, il déclare en présence de tous les saints Anges & de tous les hommes, qu'il avoue tous ceux qui ont cru en lui pour siens, pour ses freres & pour ses cohéritiers.

4. Après cela, s'adressant à ceux qui auront été placés à sa gauche, & leur tenant un langage dicté par sa Justice & par sa sainteté, il leur dira: *Retirés-vous de moi, maudits, allés dans le feu éternel, qui est préparé au Diable & à ses Anges.* En leur adressant ces foudroiantes paroles, il leur rappellera le souvenir des occasions qu'ils ont négligées de lui faire du bien: *J'ai eu faim,* leur dira-t-il, *& vous ne m'avés point donné à manger: J'ai eu soif, & vous ne m'avés point donné à boire. J'étois étranger, & vous ne m'avés point recueilli: J'ai été nud, & vous ne m'avés point revêtu: J'ai été malade & en prison, & vous ne m'avés pas visité.* Eux, confus de ce reproche, lui diront: *Seigneur, quand est-ce que nous t'avons vu avoir faim, ou soif, ou être étranger, ou nud, ou malade, ou en prison, & que nous ne t'avons point secouru?* Mais il leur répliquera: *Je vous dis en vérité, qu'entant que vous ne l'avés point fait pour l'un de ces petits, vous ne l'avés point fait pour moi.*

5. La fin de tout cela ſera alors, qu'ils ſeront condamnés à des peines éternelles; au lieu que les Juſtes iront à la vie éternelle.

§. 270.

En raſſemblant tout ce que nous venons d'entendre, il paroit qu'on verra, dans ce grand Jugement du monde, comparoitre trois ſortes d'hommes. Prémiérement ceux qui, étant reſſuſcités les prémiers, ſeront allés au-devant du Seigneur ſur les nues, voïés §. 265. Ceux-ci l'accompagneront lorsqu'il viendra juger. Ce ſont auſſi ceux qu'il avouera publiquement pour ſes Freres, & qui ſont ſi étroitement liés avec lui qu'il regarde tout le bien & le mal qui leur eſt arrivé comme s'il avoit été fait à ſa propre Perſonne. La ſeconde claſſe d'hommes qui y comparoitront, ſera compoſée des Brebis qui ſe trouveront placées à ſa droite, & que lui ſeul connoit. Enfin la troiſiéme ſont ceux qui ſeront placés à ſa gauche & qui ſeront condamnés à des peines éternelles. Il nous reſte encore à faire ici ſes obſervations ſuivantes:

1. Si les hommes qui ont le bonheur d'être placés à la droite du Seigneur, héritent la vie éternelle; ce n'eſt pas à cauſe du mérite de leurs oeuvres qu'ils obtiennent le ſalut; c'eſt uniquement pour l'amour de Jéſus-Chriſt qui s'eſt offert en ſacrifice pour eux.

2. Ce que ces perſonnes là ont fait de bien eſt procédé d'une foi, Hébr. XI. 6. & d'une charité qu'ils n'avoient pas d'eux mêmes, mais qui étoit un don de la grace de Dieu; c'eſt à eux auſſi qu'on peut appliquer ces paroles: *C'eſt Dieu qui opère en vous le vouloir & le parfaire, ſelon ſon bon plaiſir*, Phil. II. 13. Cependant, autant cette vérité eſt certaine, autant certain

eſt-

est-il que Dieu jugera les hommes selon leurs œuvres. L'Ecriture l'atteste bien positivement. Quand, par exemple il est parlé, Rom. II. 5. 6. du juste Jugement de Dieu, il est dit expressément, qu'il rendra à un chacun selon ses oeuvres. Sous l'ancien Testament Dieu disoit déja: *Je suis l'Eternel, qui sonde le coeur & qui éprouve les reins; même pour rendre à chacun selon sa voïe, & selon le fruit de ses actions*, Jer. XVII. 10. David disoit au Seigneur: *C'est à toi qu'appartient la gratuité: certainement tu rendras à chacun selon son œuvre*, Ps. LXII. 13. Le Sauveur dit lui-même, que le Fils de l'homme rendra à chacun selon ses oeuvres, Matth. XVI. 27. Et St. Paul: *Chacun recevra la récompense selon son travail*, 1 Cor. III. 8. *Il faut que chacun reçoive sa rétribution, selon le bien ou le mal qu'il aura fait étant dans ce corps*, 2 Cor. V. 10. Enfin voici ce qu'en dit le grand Rémunérateur lui-même: *Je m'en vais venir bientot, & j'ai ma récompense avec moi, pour rendre à chacun selon ses oeuvres*, Apoc. XXII. 12.

3. Lorsque le Sauveur envoïa ses douze Apôtre chercher les brebis perdues de la maison d'Israël, il leur dit entr'autres: *Lorsqu'on ne vous recevra point, & qu'on n'écoutera point vos instructions, en sortant de cette maison, ou de cette ville-là, secoués la poussière de vos pieds: Je vous dis en vérité, qu'au jour du Jugement, Sodome & Gomorrhe seront traitées avec moins de rigueur que cette ville-là*, Matth. X. 14. 15. Ceci nous fait voir qu'il y a des hommes qui se rendent beaucoup plus coupables que d'autres, par leurs péchés. Les crimes de Sodome & de Gomorrhe étoient des péchés crians; c'est pourquoi ces villes furent détruites par le feu & le sou-

souffre ; cependant leurs crimes étoient moins grands que ceux des Israélites qui, entendant la prédication de l'Evangile, l'avoient méprisé & rejetté ; aussi ont-ils des châtimens plus sévéres & plus rigoureux à attendre au dernier jour que les villes que Dieu avoit détruites par un déluge de feu. Il est donc bien évidemment démontré par la Parole de Dieu que le Seigneur punira chaque homme selon qu'il l'aura mérité. Celui qui entasse péché sur péché, comble aussi en même tems la mesure de ses peines. Celui qui commet des crimes atroces aura aussi des châtimens énormes à essuier ; & celui, entr'autres, qui n'aura point usé de miséricorde, sera jugé sans miséricorde, Jaq. II. 13.

De la Vie éternelle, & de la Damnation.

§. 471.

L'Ecriture sainte nous fournit bien des instructions utiles sur l'état éternellement malheureux des Réprouvés & sur la félicité dont les Elus de Dieu jouissent dans la vie éternelle. Mais quelque claires & amples que soient ces instructions, il faut avouer que la plupart des choses qui concernent la vie à venir sont encore pour nous envelopées d'obscurité. Une chose dont il faut convenir, c'est que bien des gens qui sentent les remords d'une conscience réveillée, dans le tems qu'ils n'ont aucune connoissance du Sauveur, éprouvent déja dans cette vie une partie des tourmens qui, dans la vie à venir feront le supplice des damnés ; ainsi que de l'autre coté, il arrive que Dieu, selon les riches-

richesses de sa Grace, accorde à une ame qui se convertit à lui, un avant-gout de la béatitude éternelle dont elle jouïra un jour en lui.

Quels sont les hommes dont la Parole de Dieu nous dit qu'ils n'hériteront point la vie éternelle, qu'ils n'entreront point dans le Roïaume des cieux, mais qu'ils seront damnés? St. Paul nous instruit là-dessus quand il dit: *Les oeuvres de la chair sont manifestes, savoir l'adultère, la fornication, l'impureté, la dissolution, l'idolatrie, l'empoisonnement, les inimitiés, les querelles, les jalousies, les animosités, les contestations, les divisions, les factes, l'envie, les meurtres, l'yvrognerie, la gourmandise, & autres oeuvres semblables; c'est à l'égard de ces oeuvres-là que je vous déclare par avance, comme je vous l'ai dit autrefois, que ceux qui les commettent ne posséderont point le Roïaume de Dieu*, Gal. V. 19. 20. 21. *Le Fils de l'homme*, dit le Sauveur, *envoïera ses Anges qui oteront de son Roïaume tous les scandales*; c'est à dire, ceux qui scandalisent & séduisent les autres, *& tous ceux qui pratiquent l'iniquité, & ils les jetteront dans la fournaise ardente*, Matth. XIII. 41. 42. voïés aussi le v. 49. 50. Et St. Paul: *Ne savés-vous pas que les injustes ne posséderont point le Roïaume de Dieu? Ne vous y trompés pas; ni les paillards, ni les idolâtres, ni les adultères, ni les efféminés, ni les abominables, ni les voleurs, ni les avares, ni les yvrognes, ni les médisans, ni les ravisseurs ne posséderont point le Roïaume de Dieu*, 1 Cor. VI. 9. 10. voïés Apoc. XXI. 8. *Dehors*, c'est à dire, hors de la cité de Dieu, *seront les chiens, les empoisonneurs, les impudiques, les meurtriers, les idolâtres, & quiconque aime le mensonge & s'y adonne*, Apoc XXII. 15.

L'Ecri-

L'Ecriture ſainte range dans la ſeconde claſſe de ceux qui ſeront exclus de la vie éternelle ceux qui, ſemblables à des arbres ſtériles, ne portent point de bons fruits, qui connoiſſant le bien & qui ne le font pas, qui perſévérant dans leur mauvais train de vie, refuſent de donner place dans leur coeur à la foi en Jéſus-Chriſt; par conſéquent ne peuvent point être faits de nouvelles créatures, & des arbres ſertiles en bons fruits. C'eſt à cet ordre de gens que notre Seigneur adreſſe ces paroles: *Retirés-vous de moi, maudits, allés dans le feu éternel; car j'ai eu faim, & vous ne m'avés point donné à manger; j'ai eu ſoif, & vous ne m'avés point donné à boire; j'étois étranger, & vous ne m'avés point recueilli; j'ai été nud, & vous ne m'avés point revêtu; malade & en priſon, & vous ne m'avés point viſité*, Matth. XXV. 41-43. *Tout arbre qui ne produit pas de bon fruit, eſt coupé & jetté au feu*, Matth. VII. 19. Matth. XXV. 30. *Toute branche qui eſt en moi ſans porter des fruits, mon Pere la coupera*, Jean XV. 2. *Celui qui ne demeure pas en moi, ſera jetté dehors; il ſeche, on l'amaſſe, & on le jette au feu pour le bruler*, Jean XV. 6. *Celui qui n'aura point uſé de miſéricorde ſera jugé ſans miſéricorde*, Jaq. II. 13. voïés Matth. XVIII. 23-34.

C'eſt une déciſion générale de la Parole de Dieu, que tous ceux qui entendent l'Evangile de Jéſus-Chriſt & qui refuſent de l'accepter avec obéïſſance de foi, ſeront condamnés. Elle condamne par conſéquent auſſi tous ceux qui ne ſeront point trouvés être en Chriſt & qui n'auront point été revêtus de lui; parce que ce n'eſt que par là que nous pouvons ſubſiſter devant Dieu. Voïés Gal. III. 26. 27. *Celui qui ne croira point, ſera condamné*, Marc XVI. 16. *Celui qui ne croit point, eſt déja*

déja condamné, parce qu'il ne croit point au Nom du Fils unique de Dieu, Jean III. 18.-36. *Le Roi étant entré pour voir les conviés, apperçut un homme qui n'avoit point de robe de noces; & il lui dit: Mon ami, comment es-tu entré ici, sans avoir une robe de noces? & il eut la bouche fermée! Alors le Roi dit à ses serviteurs; liés-le pieds & mains, emportés-le, & le jettés dans les ténébres de dehors*, Matth. XXII. 11-13.

Il faut mettre surtout au nombre de ceux qui n'auront point de part à la béatitude éternelle ceux qui, après avoir gouté le Don céleste, après avoir été rendus participans du saint Esprit, avoir gouté la bonne Parole de Dieu & les merveilles du monde à venir; ceux qui enfin, après avoir eu la connoissance de la vérité, sont venus à tomber, ont péché malicieusement; ont autant qu'il étoit en eux, crucifié de nouveau le Fils de Dieu, en ont fait un sujet de raillerie, lui ont été en opprobre & l'ont exposé ouvertement à l'ignominie. Ils se sont rendus d'autant plus condamnables, que par là ils ont foulé aux pieds le Fils de Dieu, ils ont tenu pour profane le sang de l'Alliance par lequel ils avoient été sanctifiés: & ont outragé l'Esprit de Grace; aussi ne reste-t-il à ces gens là aucun sacrifice pour le péché, & ils n'ont plus à attendre que le terrible Jugement de Dieu, & l'ardeur du feu qui doit dévorer ses ennemis, Hébr. VI. 4. &c. X. 26-29. Pourquoi, dira-t-on, un Jugement si rigoureux leur est-il réservé? Ce n'est pas parce que la grandeur de leurs péchés excède celle de la Grace de Dieu; c'est plutot parce qu'ils rejettent le Seigneur Jésus, en qui seul on peut trouver Grace & pardon de tout péché: C'est parce qu'ils outragent l'Esprit de Grace; parce qu'ils résistent à cet Esprit, lors

qu'il

qu'il veut les ramener à la connoissance de leurs péchés & à la foi en Jésus-Christ. En effet, tout homme qui rejette Jésus-Christ se prive par là de toute reconciliation, il s'exclud volontairement lui-même du salut; par conséquent, la colère de Dieu demeure sur lui, Jean III. 36. voïés aussi Apoc. XIV. 9. &c.

§. 272.

Il est donc vrai que, c'est déja dans cette vie, que commence la condamnation qui repose, tant sur ceux qui rejettent malicieusement le Conseil de Dieu touchant leur salut, lequel leur est exposé dans l'Evangile, que ceux qui agissent directement contre la connoissance qu'ils ont de Dieu & de sa volonté. C'est en parlant d'eux que le Sauveur dit: *Celui qui ne croit point, est déja condamné, parce qu'il ne croit point au Nom du Fils unique de Dieu*, Jean III. 18. *Celui qui ne croit point au Fils, ne jouïra point de la vie, mais la colère de Dieu demeure sur lui*, Jean III. 36. Or celui qui est déja jugé, & sur lequel la colère de Dieu repose déja est certainement dans un état de damnation.

C'est ici qu'il convient de placer ces autres paroles du Sauveur: *Quiconque s'adonne au péché, est esclave du péché*, Jean VIII. 34. *Celui*, dit St. Jean, *qui fait le péché, est du Diable*, 1 Jean III. 8. & St. Paul: *L'amour des choses de la chair donne la mort, c'est une inimitié contre Dieu; & ceux qui sont charnels aiment les choses de la chair*, Rom. VIII. 5. 6. 7. Si un homme de cet ordre est esclave du péché, s'il est du Diable, s'il est ennemi de Dieu, s'il est dans la mort, il faut nécessairement qu'il soit une créature perdue; & que son propre coeur le condamne. Sa conscience se réveille-t-elle? il se voit misé-

misérable, & le sentiment qu'il en a ne lui laisse de repos ni jour ni nuit.

Parmi les hommes, il en trouve plusieurs qui, comme ces forçats qui chantent sur les galéres, portent sans nul chagrin les chaines du péché dont ils sont chargés; ou qui ressemblent à ces buveurs ruinés de corps & de biens qui, dans l'yvresse, oublient toutes leurs miséres & se livrent aux transports d'une joïe insensée. D'autres sont semblables à des gens endormis qui, dans leurs réveries, songent qu'ils nagent dans la prospérité, & qui, à leur réveil, se trouvent dans la plus grande indigence. D'autres encore imitent ces personnes troublées qui s'imaginent être des grands Seigneurs, ou qui se forgent d'autres chiméres encore plus extravagantes. En un mot les hommes qui sont destitués de la vie qui est en Dieu ne réfléchissent point sur l'état misérable & dangereux où ils se trouvent; ou bien, s'ils y pensent & s'ils en ont quelque sentiment, ils tachent de l'étouffer en s'occupant des choses du monde auxquels leur coeur est attaché; en un mot, ils font tout leur possible pour s'étourdir & pour pouvoir continuer de vivre tranquilement dans le péché. Celui-ci aspire aux grandeurs. Toutes ses pensées roulent sur l'objet de ses désirs comme les roues d'une horloge qui n'a point d'arrêt. Il veut être ou devenir un personnage d'importance; & cette idée qui l'occupe nuit & jour, absorbe toutes les facultés de son ame. Celui-là veut amasser des richesses. Pour y parvenir, tout moïen lui paroit légitime. Dès qu'il s'est proposé un certain but, il n'a pas un seul moment de repos jusqu'à ce qu'il y soit parvenu. A-t-il atteint ce but? Il n'est pas encore content, son insatiable cupidité le conduit toujours plus loin. Un troisiéme

cherche sa félicité dans les plaisirs des sens & dans l'assouvissement de ses passions charnelles. Toutes ses pensées se tournent de ce coté là, & tous ses efforts tendent à contenter sa sensualité. Enfin, il n'est guères possible de faire l'énumération de tous les objets vers lesquels se portent les hommes naturels & vendus au péché. Tous ces objects sont autant de chimères après lesquelles ils courrent sans pouvoir les atteindre, ou s'ils les attrappent, ils embrassent un fantome de bonheur incapable de leur procurer aucun vrai contentement. Voïés §. 167.

§. 173.

Représentés-vous maintenant l'état des pauvres ames qui, après avoir trainé ici bas une si triste vie, se voïent, par le trépas, séparées de leurs corps. Plongées dans l'abime de corruption où elles ont croupi jusqu'alors, elles emportent cette ordure avec elles dans l'éternité. Cet amour propre qui a rendu l'homme idolâtre de lui-même, cette haute estime de sa propre personne, cette inimitié contre Dieu, ce mépris mêlé d'aversion qu'il a eu pour ses saints Commandemens & pour les voïes du salut, ce malheureux penchant au mal, ce ressentiment qu'il a contre telle & telle personne, cette animosité, cette colère, cette envie, cette dureté impitoïable, cette haine implacable, cet aveuglement, cette extravagance, ces pensées erronnées, ces faux jugemens, cette imagination remplie d'idées fales, qui se représentent à chaque moment du jour & dans les songes de la nuit; enfin toute cette masse de corruption forme le poids accablant que la pauvre ame emporte avec elle dans l'autre monde.

Ce

Ce qui aggrave le crime de ces hommes malheureux, c'eſt que, dans l'impuiſſance où ils étoient de s'aider & de ſe délivrer par eux mêmes, ils ont refuſé d'aller pour cela à ce Jéſus qui ſeul peut nous abſoudre; nous affranchir & nous ſauver de tous nos péchés. Ce ver qui les ronge, qui les dévore & les tourmente, c'eſt à dire, leur mauvaiſe conſcience, ce ver qu'ils portent dans leur ſein, ne meurt point avec le corps. C'eſt ce que le Sauveur ſemble avoir voulu dire dans ces paroles qu'il a répétées par trois fois: *Dans ce feu qui ne s'éteint jamais, leur ver ne meurt point*, Marc IX. 43. 45. 47.

Leur malheur ne conſiſte pas ſeulement dans cet amas de maux & de miſéres qui eſt déja renfermé en eux-mêmes & qui fait déja une partie de leurs peines infernales; ce qui y met le comble, c'eſt la privation éternelle de toutes les béatitudes acquiſes par Jéſus-Chriſt qui ſeront le partage des vrais croïans. Il n'y a point de conſolation pour eux en Jéſus-Chriſt, ni dans le ſacrifice qu'il a offert pour nous. Ils n'éprouveront jamais rien de ce doux ſentiment de la paix ineffable de Dieu que les pauvres pécheurs reçus en Grace gouteront dans l'éternité. Ils demeureront à jamais ſévrés de cette joïe par le ſaint Eſprit dont les bénits du Pere ſeront perpétuellement abreuvés. Une éternelle nuit leur dérobera la jouïſſance de cette belle lumiére, de cette ſplendeur glorieuſe, dans laquelle ils auroient habité à toujours, s'ils n'avoient pas mépriſé les richeſſes de la Grace & de la patience de Dieu; car ils ſeront jettés dans les ténébres de dehors, Matth. VIII. 12. Ils ne pourront pas joindre leurs voix aux Chants de louanges & d'actions de gra-

graces qui feront ſans ceſſe l'occupation des Elus dans le ciel & devant le Trone de leur Pere, Apoc. VII. 9. &c. Loin de là, ils ſeront rélégués dans un lieu où il y aura des pleurs & des grincements de dents, Matth. XXV. 30. XIII. 42. Ils n'auront aucune communication avec Dieu, ni avec ſes Enfans, ni avec les ſaints Anges; parce que leur place ſera dans cet étang de feu où doit être précipité le Diable qui les avoit ſéduits, Apoc. XX. 10. En un mot, ils ſe ſont fruſtrés pour jamais de tous les biens dont ſe repaiſſent les enfans de Dieu, & dont ils auroient auſſi été raſſaſiés s'ils n'avoient pas rendu vaines & inutiles les Graces que Dieu leur a offertes. Voïés Apoc. VII. 14.

On ne ſauroit donc exprimer combien déplorable ſera l'état de ces ames malheureuſes. Pour s'en former quelque idée, on peut joindre à ce que nous venons d'en dire, les Paſſages ſuivans: *Le Roi leur dira: Allés dans le feu éternel qui eſt préparé au Diable & à ſes Anges*, Matth. XXV. 41. *Leur partage ſera dans l'étang ardent de feu & de ſoufre, ce qui eſt la ſeconde mort*, Apoc. XXI. 8. *Le Seigneur les punira d'un ſupplice éternel, & les éloignera de ſa face & de ſa puiſſance glorieuſe*, 2 Theſſ. I. 9.

§. 274.

Il eſt prouvé d'une maniére inconteſtable par la Parole de Dieu que la félicité éternelle commence déja dès cette vie. Il n'en faut pas d'autre preuve que les paſſages ſuivans, où le Sauveur dit: *Celui qui mange ma chair & qui boit mon ſang a la vie éternelle*, Jean VI. 54. *Quiconque écoute ma parole, & croit à celui qui m'a envoïé, a la vie éternelle*, Jean V. 24.

V. 24. *La vie éternelle, c'eſt de te connoître pour le ſeul vrai Dieu, & Jéſus-Chriſt que tu as envoïé,* Jean XVII. 3. *Voici en quoi conſiſte le témoignage que Dieu a rendu de ſon Fils*, dit l'Evangeliſte St. Jean, *c'eſt que Dieu nous a donné la vie éternelle, & que cette vie eſt en ſon Fils; Celui qui a le Fils, a la vie,* 1 Jean V. 11. 12. Voïés Jean III. 36.

En effet, lorsque par la foi en Jéſus-Chriſt, nous avons obtenu la rémiſſion de nos péchés; notre conſcience eſt en repos & notre coeur en paix, voïés §. 127. Nous n'avons plus pour Dieu cette crainte ſervile qui fait qu'on tremble devant lui, mais au contraire nous ſommes remplis pour lui d'une confiance filiale. Le joug du Démon & du péché eſt rompu & nous ſommes affranchis de leur eſclavage. Le ſaint Eſprit établit ſa demeure en nous, & nous remplit d'amour, de charité, de paix, de joïe & de tous ſes autres dons. Nous entrons dans une confidence & un commerce intime de coeur avec notre Seigneur & Sauveur; & lui de ſon coté, nous donne chaque jour de nouvelles preuves de ſon amour & de ſa bienveillance. Y a-t-il quelque choſe qui nous manque ou qui nous peine? Nous oſons aller en toute confiance à lui, & par lui, à notre cher Pere céleſte. Là nous trouvons l'aſſurance, & c'eſt le ſaint Eſprit qui nous la donne, que nos priéres ſont favorablement exaucées. En même tems il nous met au coeur une eſpérance certaine de la félicité à venir. Mais qui pourroit exprimer l'excellence de tous ces avantages? Ce qu'il y a de vrai c'eſt que celui qui les connoit & qui en jouït, éprouve auſſi, qu'au milieu de cette vallée de larmes, on poſſéde déja une certaine meſure de la béatitude éternelle.

§. 275.

Cependant avec toutes les graces dont nous ſommes rendus participans, il nous reſte encore un certain poids de miſéres qui n'eſt pas léger à porter. 1. Quoique le péché ne regne plus en nous; auſſi long tems que nous vivons ſur cette terre, nous avons toujours une nature entachée de péché, quant au corps & quant à l'ame. 2. Nous ſommes continuellement expoſés au danger d'être harcélés & tentés par l'Ennemi qui, comme un lion rugiſſant, tourne autour de nous, cherchant qui il pourra dévorer, 3. Ce monde-mauvais, à qui les enfans de Dieu ont à faire, ne ceſſe point de nous attirer dans ſes voïes, ou de nous inquiéter dans celles où nous marchons. 4. Nous avons encore des foibleſſes de corps & d'ame qui, bien qu'elles ne ſoient pas en elles-mêmes des péchés, nous empêchent ſouvent de ſervir Dieu & le prochain autant bien que nous devrions & que nous voudrions le faire; ce qui ne nous fait pas peu ſouffrir. 5. Cette pauvre vie que nous menons ici bas eſt ſujette à bien des accidens qu'on ne ſauroit nommer tous, & qui nous ſont ſouvent très pénibles.

Au milieu de toutes ces miſéres qui ne permettent pas que, dans notre état de Grace, nous puiſſions ſur cette terre, jouïr à plein de la félicité; notre conſolation eſt, que tous nos maux prendront fin lorsque nous ſerons auprès du Seigneur éternellement. Et voici ce qui arrivera.

1. Lorsque la conſommation des ſiécles ſera venue, notre Seigneur Jéſus-Chriſt renouvellera toutes choſes, Apoc. XXI. 5. & St. Pierre dit: *Nous attendons, ſelon la promeſſe, de nouveaux cieux & une nouvelle terre, où la juſtice habite*, 2 Pier. III. 13. Or, ſi tout

doit

doit être renouvellé, ſi la Juſtice doit fixer ſa demeure dans les nouveaux cieux & ſur la nouvelle terre, il s'enſuit de là que le Seigneur délivrera auſſi entiérement par ſa Grace nos corps & nos ames des reſtes de péché qui peuvent encore ſe trouver en nous dans cette vie. Cela ne veut pas dire que nous ſerons en quelque ſorte diviniſés; non; nous ſerons toujours des créatures, mais des créatures qui ſeront déchargées de tout ce fardeau de péché qui nous preſſe encore maintenant. Le Sauveur ne nous en laiſſe point douter quand il dit, que dans la réſurrection nous ſerons comme les Anges de Dieu dans le Ciel, Matth. XXII. 30. Luc XX. 36.

2. Alors nous n'aurons plus rien à craindre de la part du Démon & de ſes anges; car le Diable qui ſéduit les hommes ſera jetté dans l'étang de feu & de ſoufre, où il ſera tourmenté aux ſiécles des ſiécles, Apoc. XX. 10.

3. Ce monde mauvais n'aura plus rien à déméler avec nous, ni nous avec lui, car le Seigneur le réléguera dans le feu qui eſt préparé au Diable & à ſes anges. Les enfans maudits de ce ſiécle ſeront condamnés à des peines éternelles, Matth. XXV. 41. 46.

4. Lorsque nous ſerons devenus ſemblables aux Anges de Dieu, & que nos corps auront été rendus conformes au corps glorieux de notre Seigneur Jéſus-Chriſt, les foibleſſes tant du corps que de l'ame finiront, & les douleurs qu'elles nous cauſent prendront fin avec elles.

5. Alors ceſſeront auſſi toutes ces ſouffrances & ces traverſes qui ſont comme inſéparables de cette vie mortelle. Alors nous ſerons toujours avec le Seigneur, nous aurons part avec lui à l'héritage, nous

ſerons les héritiers de Dieu & les co-héritiers de Chriſt, Rom. VIII. 17. c'eſt à dire, comme l'explique St. Pierre, que nous ſerons les héritiers de ces biens incorruptibles qui ne peuvent ni changer ni flétrir, & qui nous ſont réſervés dans le ciel, 1 Pier. I. 4. Que manquera-t-il alors à notre bonheur, & quelle douleur pourra en troubler la jouiſſance? Dieu eſſuïera toute larme des yeux de ſes enfans, la mort n'exiſtera plus, il n'y aura plus ni lamentations, ni cris, ni douleurs; parce que ce qui a précédé n'arrivera plus, Apoc. XXI. 4. VII. 15. &c. La raiſon de cela eſt que, ce qui cauſe ici bas ces douleurs, ces cris & ces larmes, ſera aboli & entiérement anéanti.

§. 276.

Les Enfans de Dieu parvenus au bonheur de voir le Seigneur face à face ne conſerveront pas ſeulement alors toutes les béatitudes qui leur ont été accordées par grace dans ce monde, mais encore ils en jouïront dans un dégré de perfection beaucoup plus éminent. On en peut juger par l'exemple de St. Paul. Cet Apotre avoit reçu une abondante meſure de la connoiſſance de Dieu & de notre Sauveur Jéſus-Chriſt, cependant il dit: *Nous ne connoiſſons qu'imparfaitement, nous ne prophétiſons qu'imparfaitement, mais quand la perfection ſera venue, alors ce qui eſt imparfait ſera aboli: Nous voïons à préſent comme dans un miroir, d'une maniére obſcure; mais alors nous verrons face à face. A préſent je ne connois qu'en partie, mais alors je connoitrai comme j'ai moi-même été connu*; c'eſt à dire, ainſi que le Sauveur me connoit maintenant, je le connoitrai auſſi alors de la même

même manière, lui & tout ce qui peut contribuer à ma parfaite félicité, 1 Cor. XIII. 9-12. St. Jean en parle à peu près dans les mêmes termes, quand il dit: *Mes chers freres, nous sommes bien, dès à présent, Enfans de Dieu, quoique ce que nous serons un jour ne soit pas encore manifesté. Mais nous savons que, quand cette manifestation arrivera, nous serons semblables à lui parce que nous le verrons tel qu'il est*, 1 Jean III. 2.

C'est ainsi que la foi qui s'attache aux choses qu'on ne voit point, fera place à la connoissance des choses qu'on a crues auparavant, & qu'on aura alors devant les yeux. De même cessera aussi alors la Prophétie, c'est à dire, toute parole qui tend à édifier, à exhorter & à consoler, 1 Cor. XIV. 3. Mais pour la charité, non seulement elle ne cessera point, selon qu'il est dit, 1 Cor. XIII. 8. mais encore elle sera embrasée d'avantage par le feu de l'amour de Dieu & de notre Sauveur, auquel amour, elle sera rendue semblable.

§. 277.

Quelque lumineux que soient les traits sous lesquels l'Ecriture nous dépeint la gloire & la félicité qui feront le partage des croïans dans la vie à venir; il faut toujours convenir avec St. Paul, que ce que Dieu a préparé à ceux qui l'aiment, c'est ce que l'oeil n'a point vu, ce que l'oreille n'a point ouï, ce qui n'étoit jamais venu dans l'esprit de l'homme, 1 Cor. II. 9. voïés Esaï. LXIV. 4. Il est vrai que Dieu fait quelque fois entrevoir à ses enfans quelques raïons de la Gloire à venir; par exemple, l'Ecriture nous parle de gens qui ont gouté les vertus du monde à venir, Hébr. VI. 5. St. Paul dit aussi que Dieu nous a

révélé par ſon Eſprit des choſes que l'oeil n'a point vues & que l'oreille n'a point ouïes, 1 Cor. II. 10. Cependant cette lueur n'eſt qu'une réverbération de la pleine lumiére. Son éclat ne parvient point juſqu'à nous, & nous ſommes trop foibles pour en ſoutenir la vue. Toute cette Gloire, dont nous ſerons revêtus en la préſence de Jéſus-Chriſt, nous remplira ſans doute d'une grande joie; mais ce qui nous comblera d'une joie ineffable & glorieuſe, c'eſt que nous verrons de nos yeux ce Jéſus lequel nous aimons ſans l'avoir vu, & en qui nous croïons quoique nous ne le voïions pas, 1 Pier. I. 8. Car, dit St. Paul, *nous ſerons toujours auprès de lui*, 1 Theſſ. IV. 17. & St. Jean: *Nous le verrons tel qu'il eſt*, 1 Jean III. 2. Cela étant, nous pauvres créatures pécheresſes, à qui il a été donné par Grace de croire en Jéſus-Chriſt, de l'aimer & de le ſervir, nous éprouverons l'accompliſſement de cette promeſſe qu'il nous a faite: *Partout où je ſuis, celui qui me ſert y ſera auſſi: Quiconque me ſert, mon Pere l'honorera*, Jean XII. 26. Il nous a obtenu cette Grace par ſa Priére ſacerdotale, où il dit: *Mon Pere, je déſire que là où je ſuis, ceux que tu m'as donnés y ſoient avec moi, afin qu'ils voïent la gloire que tu m'as donnée*, Jean XVII. 4.

N'oublions pas de reconnoitre ici, que ce ne ſera pas à cauſe de nos mérites, que nous aurons part à cette gloire & à cette félicité, mais uniquement par pure Grace gratuite & pour l'amour de Jéſus-Chriſt. *C'eſt par Grace*, dit St. Paul, *& par ta foi que vous avés été ſauvés; & cela ne vient point de vous, c'eſt un don de Dieu: Ce n'eſt point à cauſe des oeuvres, afin que perſonne ne ſe glorifie*, Eph. II. 8. 9. Et ailleurs:

leurs: *Dieu ne nous a point deſtinés à la colère, mais à poſſéder le ſalut;* par qui? *Par notre Seigneur Jéſus-Chriſt*, 1 Theſſ. V. 9. Cet Apotre confirme la même vérité quand il dit: *Bien que ce Jéſus fut le Fils de Dieu, il a appris l'obéiſſance, par les choſes qu'il a ſouffertes, & lorsqu'il a été conſommé;* ſavoir lorsqu'il a dit: *Tout eſt accompli, il eſt devenu l'Auteur du ſalut éternel pour tous ceux qui lui obéiſſent;* c'eſt à dire, qui ſe rangent à l'obéiſſance de la foi, Hébr. V. 8. 9. Ces paroles de l'Apotre ſont parallèles à celles du Sauveur, quand il dit: *C'eſt ici la volonté de celui qui m'a envoïé, que quiconque contemple le Fils & croit en lui, ait la vie éternelle*, Jean VI. 40. Et comme le Sauveur a donné ſa vie pour ſes Brebis, lorsqu'il parle d'elles, il dit: *Mes brebis entendent ma voix, je les connois, & elles me ſuivent, & je leur donne la vie éternelle*, Jean X. 27. 28. En un mot, celui qui croit au Fils a la vie éternelle, Jean III. 36.

Ces paroles de St. Paul ſont trop remarquables pour n'être pas rapportées ici, lorsqu'il dit: *Parmi les choſes céleſtes, autre eſt la gloire du ſoleil, autre la gloire de la lune, autre la gloire des étoiles; car la gloire d'une étoile eſt différente de celle d'une autre étoile: Il en ſera de même dans la Réſurrection des morts*, 1 Cor. XV. 41. 42. De là il paroit bien évidemment que le ſalaire ou la recompenſe que Dieu accordera par Grace à ſes Enfans dans la vie éternelle, ne ſera pas la même pour tous & qu'il y aura une différence. Tous hériteront bien le Roïaume qui leur a été préparé dès la fondation du monde, entant qu'ils ſont les Bénits du Pere céleſte, Matth. XXV. 34. Tous ſeront auſſi auprès de Jéſus-Chriſt éternellement.

C'eſt

C'eſt en faveur de tous que Chriſt glorifiera ce corps vil & abject, afin qu'il ſoit rendu conforme à ſon Corps glorieux. Tout cela ſe fera par pure Grace, & pour l'amour de Jéſus-Chriſt. Cependant il ſera accordé un plus haut dégré de clarté & de gloire à l'un qu'à l'autre. Peut-être ſera-ce en conſidération des ſouffrances plus grandes & plus nombreuſes qu'il aura eſſuïées. Peut-être auſſi ſera-ce en conſidération de ſa plus grande fidélité dans l'uſage qu'il aura fait des dons & des graces qui lui ont été départies. Voïés Matth. X. 41. 42.

Nous finirons par ces paroles remarquables de l'Apotre, rapportées Gal. VI. 7. &c. où il dit: *Ne vous abuſés point: On ne ſe moque point de Dieu; car perſonne ne moiſſonnera que ce qu'il aura ſemé. Celui qui ſeme pour ſa propre chair, moiſſonnera de la chair la corruption; & celui qui ſeme pour l'Eſprit, moiſſonnera de l'Eſprit la vie éternelle. Ne nous laſſons donc point de faire du bien, puiſque nous en devons moiſſonner le fruit dans ſon tems, pourvu que nous ne nous relachions point.*

Que la Grace de notre Seigneur Jéſus-Chriſt, l'amour de Dieu, & la Communication du ſaint Eſprit, ſoit avec nous tous. Amen!

F I N.

TA-

TABLE

DES CHAPITRES.

Chapitre I. *Introduction*, Paragraphe 1-10.

Chap. II. *De l'Ecriture ſainte*, §. 11-26.

Chap. III. *De Dieu Créateur & Conſervateur de toutes choſes*; §. 27-48.

Chap. IV. *De l'Image de Dieu*, §. 49.

Chap. V. *De la Corruption de l'homme*, §. 50-56.

Chap. VI. *Des Anges*, §. 57-62.

Chap. VII. *De Jéſus-Chriſt notre Sauveur*, §. 63-83.

Chap. VIII. *Du Pere, du Fils & du ſaint Eſprit*, §. 84.

Chap. IX. *Du Pere de notre Seigneur Jéſus-Chriſt*, §. 85-98.

Chap. X. *De Jéſus-Chriſt le Fils de Dieu*, §. 99-105.

Chap. XI. *Du Saint Eſprit*, §. 106-116.

Chap.

Chap. XII. *De la volonté de Dieu touchant notre ſalut*, §. 117.

Chap. XIII. *De la Foi*, §. 118-135.

Chap. XIV. *Du ſaint Baptême*, §. 136-142.

Chap. XV. *De la ſainte Cène*, 143-148.

Chap. XVI. *De la Sanctification*, §. 149-168.

Chap. XVII. *Des Commandemens de Dieu*, §. 169-176.

Chap. XVIII. *De l'Amour de Dieu*, §. 177-211.

Chap. XIX. *De l'Amour du prochain*, §. 212-229.

Chap. XX. *De l'Egliſe de Jéſus-Chriſt*, §. 230-257.

Chap. XXI. *De la mort & du Délogement des croïans pour aller vers le Seigneur*, §. 258-261.

Chap. XXII. *De l'Apparition de Jéſus-Chriſt & de la Réſurrection des Morts*, §. 262-265.

Chap. XXIII. *Du Jugement Univerſel*, §. 266-270.

Chap. XXIV. *De la Vie éternelle & de la Damnation*, §. 271-277.

TABLE
DES MATIERES.

NB. Les Chiffres arabes indiquent, non le numero de la page, mais celui du paragraphe marqué par ce Signe §.

A.

Abel, §. 2.
Abraham, ſa vocation, 4. Alliance de Dieu avec lui, 36.
Adam, comment il a été créé, 30.
Adultère, voïés *Paillardiſe*.
Agneau Paſcal, 143.
Alliance, ancienne, 12. 13. 14. la nouvelle renferme tous les hommes; 18.
Ame de l'homme eſt immortelle, 260.
Ames des impies, ſéparées des corps, emportent dans l'éternité la corruption dans laquelle elles ont vécu ici bas, 273.
Amitié, 216.
Amour de Dieu & de Jéſus-Chriſt envers tous les hommes, 177.
Amour pour Dieu & pour Jéſus-Chriſt en qui il ſe trouve, 177. ſuppoſe la connoiſſance de Dieu, & eſt accompagné de la joïe en Dieu, 178. de reſpect pour le Nom de Dieu, 183. d'obéïſſance à ſes Commandemens, 184. de diligence dans le travail, 185. de reconnoiſſance, 190. 191.

Amour

Amour propre déréglé, 160.
Amour du Prochain, 212. qui eſt notre prochain, 212. cet amour bannit toute haine, 213. eſt un fruit de l'Eſprit, 213. ſes effets, 218-221.
Amour fraternel, 214. 215.
Amour des ennemis, 216.
Anges, ont tous été créés bons, 57. deſtination & occupation des bons Anges, 60. 61. 62. pluſieurs ſont tombés avec leur Chef, 57.
Apparition de Jéſus-Chriſt au dernier jour, 262.
Aſcenſion de notre Seigneur Jéſus-Chriſt, 76.
Aſſemblées des prémiers Chrétiens, 244.
Avénement dernier de Jéſus-Chriſt, voïés *Apparition*.

B.

Baiſer de paix & de charité, 257.
Baptême, ſceau de la nouvelle Alliance, 236. eſt une Inſtitution néceſſaire, 138. ſon efficace, 139. à quoi il engage, 140.
Baptême de Jean Baptiſte, 137.
Baptême des Enfans, 141. 142.
Béatitude, voïés *Félicité*.
Bible, le plus excellent de tous les Livres, 19. contient tout le Conſeil de Dieu, 23.
Bien, il en faut faire à tous, 225.

C.

Cène ſainte, inſtituée par Jéſus-Chriſt, 145. eſt une participation incompréhenſible & inexprimable au corps & au ſang de Jéſus-Chriſt, 146. dignes & indignes communians, 146. ce qu'elle exige d'eux 147. benédiction qui y eſt attachée, 148.
Chair, dans le Stile de l'Ecriture eſt la corruption du corps & de l'ame, 53.

Chair de Jésus-Christ, ce que c'est que manger la chair & boire son sang, 145.
Chute de l'homme, comment arrivée, 30. ses suites, 31. 32.
Circoncision, sceau de l'ancienne Alliance, 136.
Clefs du Roïaume des cieux, données à tous les Disciples & à leurs successeurs, 243.
Colère de Dieu, 78.
Commandemens de Dieu, donnés aux hommes dans tous les tems 169. l'observation en est nécessaire, 170. 171. tendent tous au bien de l'homme, 173. sont des témoignages de l'amour de Dieu, 173. il ne suffit pas de les observer extérieurement, 175.
Communauté de biens, n'est pas commandée, 284.
Confesser Jésus-Christ & son Evangile, 192.
Confesseurs de Jésus-Christ à quoi ils sont exposés, 192.
Confiance en Dieu, 181.
Crainte de Dieu, 180.
Création du monde, 28. celle de l'homme, 30.
Croix, ce que c'est que la charger sur soi, 164.

D.

Damnation, à qui elle est réservée, 271. 272.
Damnés, leurs tourmens, 273.
Désobéissance n'a pas lieu chès celui qui craint Dieu, 184.
Dieu, preuve de son existence, 27.
Dieu, Créateur de tout, 27. 28. 29. Conservateur, 32. est Esprit & éternel, 41. toutpuissant, 32. toutprésent, 43. tout sachant, 44. tout sage, 45. saint, 46. est charité, 47. véritable, 48.
Dieu Pere, *Fils* & *Saint Esprit*, Mystére révélé sous l'ancien & sous le nouveau Testament, 84-86.
Dieu le Pere, 185.
Discipline ecclesiastique du tems des Apôtres, 242.

E.

Ecriture ſainte, 11. inſpirée de Dieu, 20. contient tout le Conſeil de Dieu, 23. difficile à entendre, 24. pourquoi, 25.

Egliſe de Dieu & de Jéſus-Chriſt ce que c'eſt, 230.

Egliſe militante & *triomphante*, 230.

Egliſe primitive, 231. ſon agrandiſſement par la prédication de l'Evangile, 232. par les perſécutions, 233. ſes différentes dénominations, 236. 237.

Egliſe viſible, mélée de fidéles & d'impies, 238. les différens emplois de ſes Miniſtres, 240. devoirs de ſes membres, 246. décadence de l'Egliſe, 248. ſubſiſtera toujours, 250. ce qu'elle a à craindre à l'avenir, 252. priviléges d'une Egliſe vivante de Jéſus-Chriſt, 254.

Egliſe de l'Unité des freres, comment on peut la conſidérer, & quels ſont ſes devoirs, 255. 256.

Election, celle des Juifs, 87. celle de tous les peuples, 88. Election particuliére d'une ou de pluſieurs perſonnes, 90. Election & deſtination au ſalut, 91.

Enfans, leurs devoirs, & les devoirs des peres & meres envers eux, 198-201.

Enfans de Dieu, peuvent ſeuls obſerver ſes Commandemens, 172. leurs devoirs, 198.

Enfer, ce que les damnés y ſouffrent, 273.

Eprouver, s'éprouver ſoi-même avant la communion & chaque jour, 147.

Eſpérance du ſalut, puiſſant motif à la ſanctification, 165.

Eſprit Saint, eſt vrai Dieu, 107. ſes différens Noms, 109. ſes Dons extraordinaires, 108. ce qu'il a fait à l'égard de Jéſus-Chriſt, 106. Ce qu'il fit à l'é-

à l'égard de son Eglise, 113. ses opérations à l'égard des hommes naturels, 110. son oeuvre dans les croïans, 111-115.

Evangile, ce que c'est, 18. 175.

Evêque, mari d'une seule femme, ce que cela signifie, 206.

Exemple, la charité veut qu'on donne un bon exemple au prochain, 219.

F.

Félicité dont les Enfans de Dieu jouïssent déja dans cette vie, est accompagnée de souffrances, 275.

Félicité éternelle consiste dans la délivrance de tous maux, 275. & dans la jouïssance de tous les biens, 276. 277.

Filles, qu'elle doit être leur conduite, 201.

Foi, en quoi elle consiste, 120. est opérée par l'Evangile & par le St. Esprit, 123. comment elle est produite, 134. est nécessaire pour être sauvé, 88. par elle on est justifié, 125. 126. on est fait enfant de Dieu, 97. héritier de la vie éternelle, 128. on entre dans la communion avec le Pere de Jésus-Christ, 135. on est affranchi de la domination du péché, 131. on surmonte le monde & le Démon, 131. elle est opérante par la charité & par les bonnes oeuvres, 132. comment elle est entretenue & affermie, 135.

Foi des Enfans, 123.

H.

Haine, ne subsiste point chès ceux qui ont éprouvé la Grace de Dieu en Jésus-Christ, 213.

Haïr, non le monde, mais la mondanité, non les hommes, mais le mal qui est en eux, 213.

O.

Obéissance aux Commandemens de Dieu, 184.
Oeuvres, ce qu'il faut entendre par les bonnes oeuvres, 172.
Orphelins, Dieu se nomme leur Pere, 207. leurs devoirs 207.

P.

Paillardise & adultére, sont des oeuvres de la chair & des abominations païennes, 223. comment on peut s'en rendre coupable, 223.
Paix, amour de la paix, 217.
Pardon des péchés, comment on l'obtient, 125. est accompagné de la paix de Dieu, 127.
Pareſſe condamnée, 185. 186. 187.
Paſſions humaines, 161.
Pauvre en eſprit, ce que c'eſt, 174.
Péché, en quoi il conſiſte, 50. l'état de péché, 54. péchés favoris, 161.
Peine de mort, à qui elle doit être infligée, 221.
Perfection chrétienne, ce qu'il faut entendre par là, 167.
Perſécutions, ont contribué à l'agrandiſſement de l'Egliſe, 233. exercées de tout tems contre les amis de la vérité & de la piété; 192.
Priére, permiſe & commandée, comment elle doit ſe faire, 194. promeſſes qui y ſont attachées, 194. pourquoi elle n'eſt pas toujours exaucée ſur le champ, 195. celle qui doit ſe faire en tout tems & en tout lieu, 195.
Prier au Nom de Jéſus-Chriſt, ce que c'eſt, 196. avec un coeur réconcilié, 197. pour tous les hommes, & pour qui principalement, 127. 128

R.

Rédemption, Dieu y a manifesté la Sageſſe, ſa Juſtice, ſa Miſéricorde, ſa Vérité & ſa Toutepuiſſance, 144.
Réformation de l'Egliſe, 251.
Regne de Jéſus-Chriſt un Regne de croix, 237.
Réjection, ou *Réprobation*, pourquoi elle arrive, 93.
Religion, différence entre une Egliſe vivante & une Religion chrétienne, 249. changement de Religion, 253.
Rémiſſion des péchés, voïés *Pardon*.
Renoncer à ſoi-même, ce que c'eſt, 164.
Repentance, priſe dans un ſens étendu comprend la foi, 121. priſe dans un ſens étroit, 122.
Réſurrection de Jéſus-Chriſt, 75. Réſurrection des corps, 264. les corps des fidéles y ſeront privilegiés, 265.

S.

Sabbat, jour du repos, 156.
Sacrifices offerts aux Idoles, 235.
Saint, différens ſignifications de ce terme, 149.
Salut, acquis & deſtiné à tous les hommes, 97. 98.
Sanctification, en quoi elle conſiſte, 156, ſon commencement eſt la Converſion, 150. ſe fait ſucceſſivement, 150. eſt précedée de la Juſtification, 151. nous a été acquiſe par Jéſus-Chriſt, 152. opérée par le St. Eſprit & comment, 154. 155. eſt poſſible au croïant, 157.
Satan, Chef des mauvais Anges, ſéduit les hommes, 57. comment, 58.
Scandale, comment on peut en donner, 222.
Semence d'Abraham, le Meſſie, 15. 16.
Sentiment de la Grace, 125.

Serviteurs, leurs devoirs, 187.
Sort, quand & comment on en peut faire uſage, 257.
Souffrances intérieures de Jéſus-Chriſt, 72.
Souverain, voïés *Magiſtrat*.
Sujets, leurs devoirs, 109.
Suivre Jéſus-Chriſt, ce que c'eſt, 164.
Support des uns pour les autres, 218.

T.

Témoignage faux, médiſance, calomnie, menſonge, 226.
Témoins de la vérité, ſuſcités de tout tems, 251.
Tentation, les Enfans de Dieu y ſont expoſés, 159.
Teſtament ancien, 22. 14. nouveau, 20. Ecrivains du nouveau Teſtament inſpirés, 20. 21.
Travail, on doit s'y emploïer diligemment, 185.
Triſteſſe, n'eſt pas eſſentielle au vrai Chriſtianiſme, 178.

V.
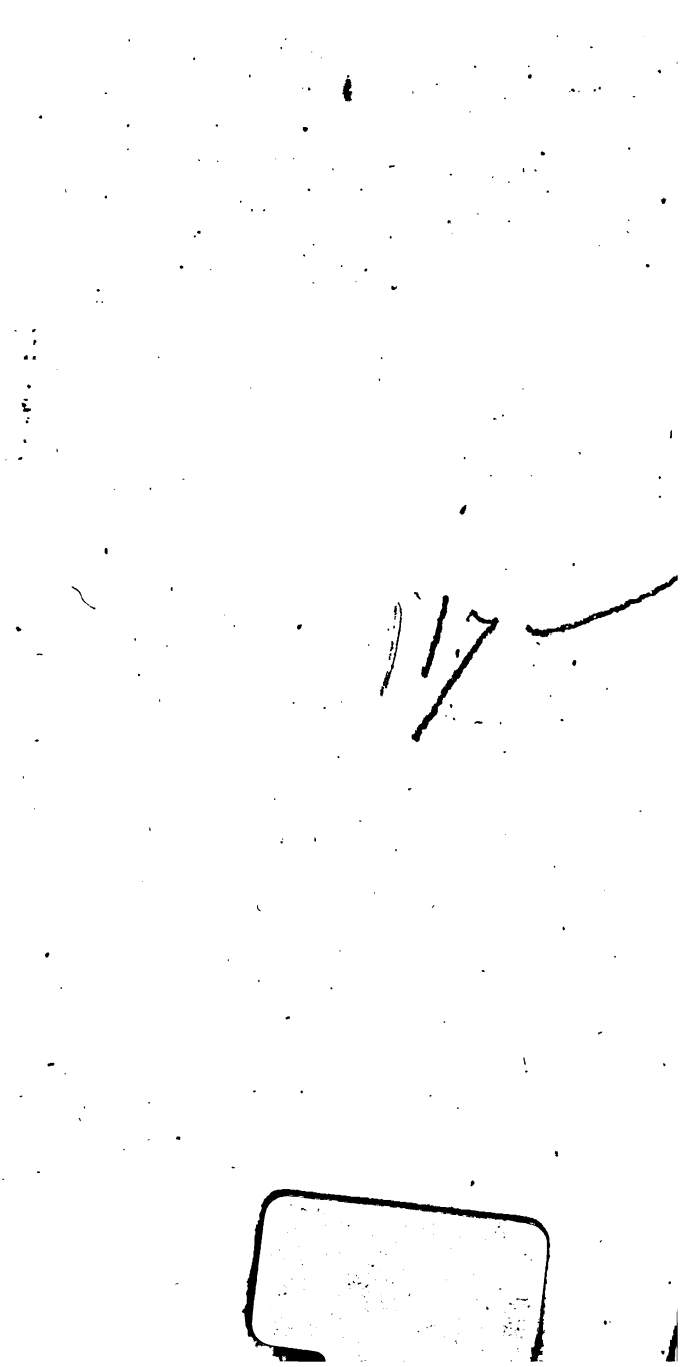
Veufs, leurs devoirs, 206.
Veuves, quelle doit être leur conduite, 207. 208.
Vie de l'homme, peut être prolongée & abrégée, 258. 259.
Vie éternelle, ceux qui en ſeront privés, 271. en quoi elle conſiſte, voïés *Félicité*.
Volonté de Dieu touchant notre ſalut, 117. eſt que tous les hommes ſoient ſauvés.